

Les pratiques et usages du téléphone portable par les jeunes urbains au Gabon. Analyse des enjeux communicationnels, affectifs et socioculturels.

Delcia Mboumba Ndembi

▶ **To cite this version:**

Delcia Mboumba Ndembi. Les pratiques et usages du téléphone portable par les jeunes urbains au Gabon. Analyse des enjeux communicationnels, affectifs et socioculturels.. Sciences de l'information et de la communication. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2020. Français. ⟨NNT : 2020GRALL018⟩. ⟨tel-03122004⟩

HAL Id: tel-03122004

https://theses.hal.science/tel-03122004v1

Submitted on 26 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : Sciences de l'Information et de la Communication

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

DELCIA MBOUMBA NDEMBI

Thèse dirigée par **Fabienne MARTIN JUCHAT**,
Université Grenoble Alpes

préparée au sein du **Laboratoire Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication**
dans **l'École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines**

Les pratiques et usages du téléphone portable par les jeunes urbains au Gabon. Analyse des enjeux communicationnels, affectifs et socioculturels.

Mobile phone practices and usage by young urban people in Gabon : analysis of communication stakes, affective and socio-cultural issues

Thèse soutenue publiquement le **11 septembre 2020**,
devant le jury composé de :

Madame Fabienne MARTIN-JUCHAT
Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes, Directrice de thèse, membre
Madame Anne CORDIER
Maître de conférences, Université de Rouen Normandie, Examinatrice
Monsieur Alain KIYINDOU
Professeur des Universités, Université Bordeaux Montaigne, Rapporteur
Monsieur Adrian STAll
Professeur des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3, Rapporteur
Madame VALERIE LEPINE
Professeur des Universités, Université de Montpellier 3 Paul Valéry, Présidente du jury

À **Louis-Marie NDEMBI,** mon père

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à l'endroit de madame Fabienne MARTIN-JUCHAT, ma directrice de thèse. Ce travail n'aurait certainement jamais abouti sans son apport sur le plan scientifique à travers ses diverses relectures et orientations. Sa patience et ses encouragements ont également été d'un grand apport pour la finalisation de cette thèse.

J'adresse ensuite mes sincères remerciements aux enseignants et membres du laboratoire Gresec (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication) qui nous ont offert un cadre favorable pour la réalisation de notre thèse à travers les journées de doctorants et les séminaires doctoraux qui ont été d'un apport considérable dans la construction de notre objet d'étude. Une pensée particulière pour M. Bertrand CABEDOCHE pour l'intérêt qu'il a toujours accordé à notre travail et surtout pour ses encouragements. À Razika Hammache pour sa promptitude et son assistance administrative. À nos collègues doctorants du Gresec Matthieu, Sarah, Violaine, Simon, Nikklas, Grâce, Marine.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des personnes, institutions, établissements scolaires qui nous ont aidés pendant notre enquête de terrain au Gabon. Il s'agit entre autre de l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Gabon, des opérateurs de téléphonie mobile Airtel Gabon, Azur, Moov Gabon, le Lycée Colbert de Libreville, l'Institut des sciences et technologies (IST), l'Académie Franco-Américaine (Afram) et bien sûr l'ensemble de nos enquêtés.

À M. Jean de Dieu Ndoutoum-Eyi pour ses conseils et encouragements.

Ce travail a pu être mené à terme grâce aussi à l'existence d'un cadre fraternel et convivial qui m'a aidée durant ces dernières années à dédramatiser les instants de doute et à faire fructifier les temps d'enthousiasme. Un grand merci à ses "supporters" parfois discrets, mais indispensables. Il s'agit notamment de Ben Loic Doukaga Ndembi, Ablavie Mboumba, Gaëlle Boutolini, Marcy Ovoundaga, Juste JAMM, Marina Matsanga, Laude Ngadi, Jonas Ndeke, Patricia Bouanga, Claude Rhama, Yolène Tchibinda, Riva M'Boumba, Chrisna Mindzie, Pierre-Marie Yangou, Fidèle Ouedraogo, Pascal Mboumba, Brandy Koumanyanga.

Je n'oublie pas ma mère et mon mentor (mon Père Louis-Marie NDEMBI) de toujours pour leur indéfectible soutien malgré la distance.

Enfin, je dis DIBOTY (merci) à toutes les personnes qui m'ont soutenue de près ou de loin, contribuant ainsi à leur manière, à la réalisation de ce projet.

Résumé

Dans un contexte d'adoption massive du téléphone portable par les jeunes au Gabon, nous avons pour objectif dans le cadre de cette thèse, de nous intéresser aux pratiques du portable développées par ces derniers. Pour ce faire, nous analyserons la manière dont les jeunes composent aujourd'hui avec ce dispositif au quotidien. Mais bien au-delà, il s'agira de voir aussi que donnent à lire aujourd'hui ses pratiques sur le fonctionnement même de la société gabonaise quand on sait que le portable s'est immiscé dans quasiment tous les secteurs de la société. Les enjeux autour de la téléphonie mobile à l'heure actuelle sont tels qu'elle bénéficie trop souvent, surtout dans les pays du sud comme le Gabon, d'une approche déterministe insistant sur la manière dont le portable ''transformerait'' positivement les modes de vie. Sans toutefois nier l'apport considérable du portable dans le quotidien des jeunes au Gabon, cette thèse entend dépasser cette approche pour insister davantage sur des réalités pas très encore mises en avant lorsqu'on évoque les questions sur le portable au Gabon. Au nombre de celles-ci, se trouve notamment l'épineuse question de la place des affects dans les pratiques du portable et surtout la manière dont certaines pratiques du portable redéfinissent les manières de faire, les rapports à autrui, à la famille, aux études, etc.

Á travers une approche croisée des données de notre enquête de terrain auprès des jeunes et de la littérature sur la téléphonie mobile ou encore la question des pratiques et usages en sciences de l'information et de la communication, cette thèse s'intéresse dans un premier temps à l'ancrage théorique de notre recherche avant d'analyser la situation de la téléphonie mobile au Gabon. Enfin, elle se termine par la manière dont les pratiques du portable par les jeunes au Gabon contribuent à créer des nouvelles formes de sociabilités.

Mots-clés : Téléphone portable – pratiques – jeunes – nouvelles sociabilités – communication affective

Abstract

In the context of massive adoption of mobile phones, this research will focus on the way young people in Gabon engage with mobile phones. My research will however, not be limited to this question of engagement with mobile phones, but also interrogate how mobile phone practices and engagements is infused into the socio-cultural everyday functioning of the Gabonese society. Using a deterministic approach, many researchers have extrapolated how the invention and usage of mobile phones continues to positively transform lifestyles of young people. I will also reflect on how this digital advancament has restructured and redefined community and individual relationships.

For clarity, I will begin with examining and explaining key terminologies necessary for my empirical analysis Then i will proceed to analyse the data collected during my field survey of mobile telephone use by young people.

Keywords: Mobile phone – practices – young people – new formes of sociability – Affective communication

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....11

- À l'origine de notre projet de thèse.....12
- Intérêt de la recherche.....14
- Problématique.....16
- Hypothèses.....20
- Plan de la thèse.....22

PREMIERE PARTIE: Ancrage théorique de la recherche.....24

Chapitre 1: approche des TIC par les SIC.....25

Section 1: les grandes tendances de l'étude des TIC en SIC.....26

1/ Une recherche attentive aux innovations et aux mutations.....31

2/ Un champ d'étude éclaté et une émergence des recherches empiriques….....33

Section 2: les TIC en Afrique : entre utopie et réalité ?.....38

1/ TIC en Afrique : quelques caractéristiques de la recherche…….....39

2/ Les TIC au Gabon …….....46

Chapitre 2: le téléphone mobile comme dispositif sociotechnique.....52

Section 1: le dispositif: retour sur l'usage complexe d'un concept.....53

1/ Une forte empreinte foucauldienne.....54

2/ Le dispositif : un objet pluriel.....56

3/ Approche terminologique.....59

Section 2 : Téléphone mobile et dispositif: les enjeux d'une union complexe autrefois...62

1/ Le téléphone mobile : genèse et évolution.....….....63

2/ L'arrivée des téléphones intelligents : des enjeux majeurs.....65

Chapitre 3 : Conceptualisation des usages et pratiques.....68

Section 1: Historique des études sur les usages.....69

1/ Le courant américain des "*uses and gratifications*".....70

2/ Le courant francophone de l'étude des usages.....70

3/ Usages et pratiques : quelles approches terminologiques et comment les aborder en lien avec le téléphone mobile au Gabon.....77

Section 2: les approches des usages et pratiques du téléphone mobile en Afrique……...82

1/ Les tendances d'usage du téléphone mobile en Afrique……..…….82
2/ L'étude des usages du téléphone mobile dans le contexte africain: entre rupture et continuité.....83
Section 3 : Penser la communication affective médiée par le téléphone portable.....….87
1/ Quid de l'approche par les affects en sciences humaines……..90
2/ Approche définitionnelle de la notion d'affects……...…….93
3/Pratiques de communication affective médiées par le téléphone portable chez les jeunes au Gabon……95
Conclusion de la première partie.....97

DEUXIEME PARTIE: SITUATION DE LA TELEPHONIE MOBILE AU GABON...98
Chapitre IV : le Gabon.....100
Section 1: présentation du Gabon.....100
1/ Situation géographique et bref aperçu historique.....100
2/ Contexte politique.....102
3/ La population gabonaise.....104
Section 2 : aperçu des moyens de communication au Gabon avant l'éclosion de la téléphonie mobile.....106
1/ Les moyens de communication traditionnels.....106
2/ Des moyens de communication plus contemporains.....108
Chapitre V : Acteurs et fonctionnement de la téléphonie mobile au Gabon.....110
Section1 : Etat de lieux du secteur de la téléphonie mobile au Gabon.....110
1/ Du téléphone fixe au téléphone portable: repères historiques.....110
2/ Cadre juridique de la téléphonie mobile au Gabon: quid de la réglementation d'un secteur en perpétuelle mutation 122
Section 2 : les opérateurs de téléphonie mobile au Gabon.....134
1/ Airtel Gabon.....142
2/ Le groupe Gabon télécom libertis: premier opérateur de téléphonie mobile au Gabo.……..……149
3/ Azur Gabon.....155
4/ Moov Gabon.....159
Conclusion de la deuxième partie.....161

TROSIEME PARTIE: LES USAGES ET PRATIQUES DE LA TELEPHONIE MOBILE PAR LES JEUNES AU GABON: RESULTATS DE L'ENQUETE.....163
Chapitre VI : Orientation méthodologique.....166
Section 1 : le corpus d'étude.....166
1/ Choix du corpus: entre exigence scientifique et critère de faisabilité.....166
2/ Le corpus définitif.....169
Section 2 : De la collecte des données à l'analyse: notre méthode……..….171
1/ L'enquête par questionnaire auprès des jeunes utilisateurs de la téléphonie mobile au Gabon……..…172
2/ Les entretiens…….....176
3/ L'observation participante…….……..….. 177
4/ L'analyse des résultats……..…….....179
Chapitre VII : le téléphone portable chez les jeunes à Libreville au Gabon…...……..181
Section 1 : le téléphone portable: un outil de plus en plus prisé par les jeunes.....181
1/ Vers un intérêt quasi socialement et sexuellement indifférencié.....182
2/ Facteurs du succès de la téléphonie mobile auprès des jeunes.....186
Section 2 : imaginaires et représentations autour du téléphone portable au Gabon.....201
1/ Imaginaires et représentations : de l'intérêt d'une précision terminologique.....201
2/ Les représentations du téléphone portable chez les jeunes.....202
Chapitre VIII : usages te pratiques du téléphones portables et nouvelles formes de sociabilités.....210
Section 1 : le téléphone portable; révélateur de nouvelles dynamiques sur le plan social……...210
1/ Le portable et les relations familiales, amicales et amoureuses chez les jeunes.....211
2/ Le téléphone portable comme palliatif.....235
Section 2 : téléphone portable, gestion du travail et affects chez les jeunes.....238
1/ Téléphone portable et travail chez les jeunes : pour quelle productivité?.....238
2/ La part des affects dans les usages et pratiques du téléphones mobiles.....248
Conclusion de la troisième partie…….....….257
CONCLUSION GENERALE.....259
BIBLIOGRAPHIE.....269
TABLE DES GRAPHIQUES.....282
TABLE DES TABLEAUX.....284

LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES SIGLES.....285
ANNEXES.....287
TABLE DES MATIERES.....370

INTRODUCTION GENERALE

À l'origine de notre projet de thèse

Depuis quelques années déjà, l'étude des pratiques et usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue un des domaines de recherche largement privilégié en sciences de l'information et de la communication (Josiane Jouet, Pierre Chambat, 1994; Serge Proulx, 2005 ; Bernard Miege, 2007; Jacques Perriault, 2008, etc.). Avec le développement de ces technologies observé ces dernières années, les terrains d'études et les problématiques liés à la thématique des pratiques et usages des TIC n'ont cessé de se diversifier. De la télématique à la téléphonie mobile en passant par internet, la question des usages et pratiques a tantôt été abordée sur le plan professionnel, tantôt sur le plan privé. Quelques fois ces études se sont intéressées à une catégorie particulière d'usagers (hommes, femmes au foyer, salariés, etc.). Toutes ces approches aussi différentes soient-elles les unes des autres, ont toujours eu pour finalité, de façon générale, de questionner à travers l'étude des usages le rapport entre les TIC et la société et surtout comment ces deux entités composent-elles l'une en présence de l'autre.

En Afrique, à l'heure où l'insertion des TIC fait naître des espoirs d'un éventuel développement impulsé par l'adoption de ces technologies, de nombreux travaux menés aussi bien par des chercheurs que par des organismes internationaux ont vu le jour. Ceci dans le but de comprendre l'apport de ces nouvelles technologies dans les pays du Sud. Si les premières contributions sur l'apport des TIC dans les pays du Sud se soldaient par un optimisme sans précédent, aujourd'hui on observe la publication d'analyses beaucoup plus nuancées. Jean-François Soupizet écrit à cet effet : « *Désormais, le débat est centré sur la contribution des TIC à la croissance économique et à l'amélioration des conditions sociales* »[1]. Parmi les nombreux défis que doit relever l'Afrique, figure désormais celui de l'accès aux TIC qui ne saurait être bénéfique que s'il est suivi d'une appropriation utilitariste de ces nouveaux outils. C'est d'ailleurs, la suggestion que propose José Do-Nascimento dans l'un de ses articles : « *cette appropriation utilitariste des TIC […] donne en miroir une image des sociétés africaines comme société en quête de palliatifs et d'opportunités pour participer au développement dans le contexte d'un environnement politique et économique de pénurie* »[2]. Parmi ces technologies dont les pratiques et usages intéressent de plus en plus les chercheurs, le téléphone mobile occupe une place privilégiée.

[1] Jean-François Soupizet, *La Fracture numérique Nord-Sud*, Paris, Ed.Economica, 2005.
[2] José Do-Nascimento, « Les TIC en Afrique. Miroir de société en quête de modernité ?», in *Les Technologies numériques comme miroir de la société*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Bien loin devant internet, celui-ci[3] connait un véritable succès en Afrique. L'évolution de ce secteur a engendré des changements aussi bien dans les offres proposées par les opérateurs de téléphonie mobile que dans les pratiques et usages qui ont suivi. Au Gabon, comme dans la majorité des pays africains d'ailleurs, ces pratiques et nouvelles formes de sociabilité impulsées par l'arrivée de la téléphonie mobile ont suscité de nombreux questionnements. L'une des principales questions fait souvent référence à la manière dont les usagers composent avec cet outil technologique. C'est d'ailleurs de cette interrogation qu'est né notre intérêt pour ce travail sur les usages et pratiques du téléphone mobile au Gabon.

En effet, tout commence à la rentrée scolaire 2013-2014, lorsque les responsables de l'Université Omar Bongo décident de ce que l'acquittement des frais d'inscription se ferait désormais via un paiement mobile auprès de l'opérateur Airtel Gabon avec lequel l'Université Omar Bongo avait signé un partenariat. Cette décision visait notamment à remédier aux longues files d'attente longtemps observées lors du payement des frais d'inscription au trésor public. Cependant, le manque de communication autour de cette décision, et surtout le manque de familiarité de plusieurs étudiants avec le paiement mobile (qui d'ailleurs était encore récent au Gabon) va très vite constituer un véritable problème ayant débouché sur des mouvements de grève pour demander le retour au mode de paiement classique. Si cette situation avait été vécue par les étudiants comme un véritable calvaire, pour nous, c'était plutôt le début d'un questionnement qui allait plus tard déboucher sur notre sujet de thèse. Sur le coup, nous nous intéressions à la manière dont les usagers composaient avec les nouvelles offres proposées par les opérateurs de téléphonie mobile, mais avec un accent mis également sur les politiques des opérateurs de téléphonie mobile présents au Gabon. Puis, il nous a semblé plus pertinent d'orienter notre recherche sur les usages et pratiques autour du téléphone mobile en particulier chez les jeunes. Les jeunes dont il est question ici ont entre 15 et 35 ans et sont en majorité des élèves ou des étudiants[4]. En effet, à l'instar de nombreux pays africains, au Gabon, les usages et pratiques autour du téléphone mobile ont évolué au fil du temps, et nécessitent qu'on s'y attarde pour mieux comprendre cet engouement pour le mobile et voir comment ces usages qui évoluent sans cesse s'intègrent dans le quotidien des

[3] Il est vrai qu'aujourd'hui l'accès à internet est désormais possible à partir d'un téléphone portable. Mais lorsque nous parlons de téléphone portable ici, il ne s'agit pas d'abord du smartphone et ses nombreuses fonctionnalités, mais du portable avec ses simples fonctionnalités de base qui étaient la messagerie et les appels. Ce téléphone portable qui sert avant tout à téléphone et à envoyer des messages est clairement plus adoptés en Afrique qu'internet. Il est question donc d'abord du téléphone portable sans accès à internet.

[4] Nous reviendrons avec de plus amples détails sur le choix de cette population lorsque nous évoquerons notre méthodologie d'enquête, cf. chapitre VI, p.170.

Gabonais. Autrefois, réservé essentiellement à la communication orale et ensuite écrite, le téléphone mobile s'est peu à peu ouvert à d'autres fonctions, et bien plus encore, il est désormais à la croisée de plusieurs domaines. Aujourd'hui le mobile permet d'apporter des services bancaires, administratifs, médicaux scolaires, etc. Le téléphone portable devient donc aussi un nouvel espace d'échange, un "marché virtuel" qui excelle dans les promotions commerciales. Ainsi, est-il désormais possible d'envoyer ou de recevoir de l'argent, de payer des factures, de faire passer ou de recevoir des annonces à partir de son téléphone, etc. Le portable, pour le dire avec Francis Jauréguiberry, permet donc de « *rentabiliser les déplacements, de multiplier les opportunités, de coordonner les occupations. En somme il permet d'être plus efficace d'un point de vue utilitariste* »[5].

Intérêt de la recherche

Traiter de la question des pratiques et usages de la téléphonie mobile au Gabon chez les jeunes élèves et étudiants revêt un double intérêt :

D'une part, cette étude nous permettra de fournir une base de données à un secteur en plein essor dans notre pays, mais qui brille par une rareté d'études approfondies sur la question. On retrouve, certes, des études sur la téléphonie mobile au Gabon, mais très peu d'entre elles s'appesantissent sur la question des pratiques. De ce fait, sans avoir la prétention de traiter de façon exhaustive la question des usages du téléphone mobile au Gabon, nous espérons pouvoir contribuer à la discussion autour de cette question.

D'autre part, cette étude permettra de voir comment ces jeunes composent avec ces nouvelles possibilités qu'offre le téléphone mobile dans un contexte pas toujours très favorable. José Do-Nascimento affirme par exemple à ce propos que l'usage du téléphone mobile « *permet à une majorité de citoyens en Afrique non seulement de jouir de leur droit citoyen à la communication, mais aussi de s'affranchir de certaines pesanteurs d'un contexte politique et économique caractérisé par la pénurie* »[6]. Et bien plus encore, cette étude entend dépasser cette approche orientée du téléphone mobile, vu parfois principalement comme un palliatif, pour interroger également les nouvelles tendances qui se dégagent loin de toute idée de se substituer à quelque chose qui existait déjà auparavant.

[5] Francis Jauréguiberry, *Les Branchés du portable*, Paris, PUF, 2003.
[6] José Do-Nascimento, « Le Développement du téléphone portable en Afrique », in *Les Télécommunications entre bien public et marchandises*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 2005, p.183.

C'est aussi l'occasion de relever les différentes valeurs d'usage du téléphone mobile en Afrique, partagé entre valeurs-modernité et valeurs-tradition, fonction utilitariste et mise en scène sociale, opportunisme et émancipation politique et citoyenne, etc. Derrière l'outil technique qu'est le téléphone portable, c'est donc le paradigme social et culturel qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette thèse. Cela nous permet d'aborder la question des pratiques sociales en lien avec l'usage du téléphone portable au Gabon.

En effet, dans une société où la satisfaction des besoins primaires (accès à l'eau, à l'électricité, droit à la santé, à l'éducation, au logement, etc.) apparait encore comme un luxe pour de nombreuses populations, il peut paraitre difficile de lier "téléphone mobile" et "enjeux sociaux" sachant qu'il existe des besoins fondamentaux qui restent à satisfaire. Se cantonner dans cette position, c'est refuser de voir l'évolution des comportements et habitudes qui se sont opérés au fil des ans par rapport au téléphone portable. Loin de renier son rôle d'outil de communication, le portable s'est en plus enrichi d'autres fonctionnalités qui feraient de lui un véritable propulseur de développement. José Do-Nascimento souligne cet avantage de la modernité : « *S'il apparait qu'en Afrique les logiques d'appropriation des NTIC*[7] *répondent à des desseins caractéristiques des sociétés marquées par la pénurie […] Pénurie des infrastructures, des prestations d'intérêt général, des libertés publiques, des emplois, des soins et des aliments […], le téléphone portable en Afrique […] apporte une réponse moderne, c'est-à-dire efficiente, à une problématique d'origine et d'expression locale* »[8]. Autrement dit, le téléphone mobile permet de minimiser désormais certaines difficultés auxquelles sont confrontées les populations au quotidien, et cela grâce aux usages originaux qui en sont faits. On parle par exemple de "banque mobile" dans une société très peu bancarisée[9].

[7] Nouvelles technologies de l'information et de la communication

[8] José Do-Nascimento, « le développement du téléphone portable en Afrique », *Op.cit*, p.183.

[9] « Au Gabon, les banques étant très concentrées dans les centres urbains de Libreville, Port-Gentil et Franceville, les institutions financières traditionnelles n'ont pas réussi à toucher la clientèle à faible revenu, en particulier des zones les plus éloignées. L'ouverture d'un compte bancaire nécessite de plus des conditions de ressources que bon nombre de personnes ne peuvent justifier. Le sous-développement des infrastructures limite d'autant plus l'accès aux services. Dès lors, les services bancaires classiques, qui ont déjà une certaine structure de coûts (frais fixes, commissions), sont inaccessibles pour des populations paupérisées. Par ailleurs, le prépaiement des services étant de rigueur dans ce pays, la finance mobile facilite grandement le paiement rapide, sans nécessité de déplacement dans un environnement urbain difficile. Grâce au support d'une très large couverture téléphonique avec un taux de pénétration exceptionnel dans le pays de 195% le marché de la finance mobile s'est ainsi développé au Gabon de manière extrêmement rapide au bénéfice des populations éloignées, mais également des commerçants et des salariés. La compétition sur le marché a abouti de surcroit à une réelle baisse des prix pour les consommateurs facilitant sa diffusion et favorisant son essor. Le prix des communications a diminué de 44,5% entre 2015 et 2016 et les quatre opérateurs du marché (Gabon Telecom/Libertis, Airtel Gabon, Moov, Azur) se distinguent aujourd'hui par l'éventail de services proposés. La

Par ailleurs, il est à noter que le téléphone portable peut contribuer à renforcer les inégalités sociales déjà existantes entre d'un côté les nantis et les plus démunis et de l'autre entre les grandes villes et les zones rurales. Sachant que «les usages des TIC qu'ils soient domestiques ou professionnels ne se construisent pas dans un "vacum" mais s'insèrent dans les rapports sociaux de pouvoir qui traversent les structures sociales, les formes de domination étant bien sûr plus ou moins prononcées et modulables selon les cultures des entreprises et des cellules familiales»[10], nous constatons que le "statut social" a une influence dans l'usage qui est fait du téléphone. Le téléphone mobile peut donc être à la fois un facteur de progrès sociaux et d'inégalités sociales.

Problématique

À l'instar de nombreux pays africains, l'engouement autour des TIC observé ces dernières années au Gabon se développe principalement autour d'internet et de la téléphonie mobile. On est bien loin en effet du début des années deux mille (2000) où le téléphone portable faisait son entrée au Gabon et a longtemps été considéré comme un outil de la classe "moyennement" aisée. Cette période était marquée par une expansion limitée du téléphone portable, réservé en majorité à des personnes qui disposaient des revenus plus ou moins conséquents. À ce sujet, un des jeunes que nous avons interrogés lors de notre enquête de terrain déclarait :

> « Je me souviens encore qu'au début des années 2000 mon père et ma mère étaient parmi les premières personnes à disposer d'un téléphone portable dans notre quartier "La carrière" à Tchibanga. Alors qu'il revenait d'un voyage à Libreville, mon père avait ramené deux téléphones de marque Motorola. Un pour lui et l'autre pour ma mère. C'était quasiment un privilège pour eux dans le quartier de disposer de cet appareil que très peu de personnes pouvaient se procurer à l'époque. De plus, c'était surtout devenu le portable de la plupart de nos voisins qui utilisaient le portable de ma mère pour recevoir ou émettre des appels. J'étais alors très souvent chargé d'aller appeler un voisin ou une voisine lorsqu'ils recevaient un appel de leurs proches via le portable de ma mère »[11].

---

finance mobile est aussi une solution optimale pour les populations urbaines dont les familles sont restées à l'intérieur du pays, les migrations et rémittences étant inhérentes à l'économie africaine. ». Alexandre Le Grand, « Gabon : La finance mobile en plein essor » in *Conjoncture économique* du 17/09/2019, [En ligne] http://conjonctureseconomiques.com/index.php/2019/09/17/gabon-la-finance-mobile-en-plein-essor/, consulté le 30/09/2019.

[10] Josiane Jouët, « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, n°100, p.487-545, 2000.

[11] Entretien réalisé le 01/02/2016 avec une jeune étudiante dans le cadre de mes enquêtes de terrain sur les usages et pratiques de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon.

Dans ce contexte, le profil des utilisateurs des téléphones portables à l'époque permettait de faire observer une plus nette dynamique chez les plus âgés plutôt que chez les jeunes. L'explication à cet état de fait n'est pas à chercher bien loin. La raison était avant tout économique. Seuls ceux qui disposaient de moyens financiers conséquents pouvaient se procurer un téléphone portable, à défaut de se le faire offrir.

Au Gabon, c'est donc d'abord auprès des personnes adultes que l'engouement autour du téléphone portable s'est forgé. La tendance s'inversera les années qui vont suivre. La dynamique autour du portable[12] s'observe de plus en plus chez les jeunes. Une dynamique favorisée, entre autres, par le développement des réseaux sociaux numériques (Facebook, WhatsApp, Instagram, Twitter, etc.) dont les jeunes au Gabon sont très friands et auxquelles ils accèdent en grande majorité via leurs portables. Comme autre facteur de cette nouvelle dynamique, on peut noter aussi la baisse des prix des portables et des coûts de communication ayant entrainé une démocratisation du portable. Cette démocratisation ne s'est pas faite sans changements. Bien au contraire, elle a impulsé de nouvelles tendances et pratiques que nous souhaitons mettre en lumière dans le cadre de cette thèse.

Notre travail de thèse s'inscrit dans la lignée des travaux analysant les déterminants à la fois techniques, mais surtout sociaux des objets techniques et, plus spécifiquement, le rapport entre ces dispositifs et leurs pratiques placés dans un environnement socioculturel bien déterminé. Et pour le cas présent, il s'agit du Gabon.

Alors que les objets techniques et les téléphones mobiles notamment ne cessent de se moderniser et de gagner du terrain là où ils n'étaient parfois pas attendus, favorisant ainsi des nouvelles dynamiques socioculturelles, nous proposons de questionner la relation entre téléphone mobile et usagers par le canal de l'étude des usages et pratiques de ce dispositif technique en milieu jeune. Face à la percée du téléphone portable, notre thèse a pour ambition de questionner les usages et pratiques qui se développent autour de ce dispositif au Gabon afin de voir comment les jeunes au Gabon composent-ils avec celui-ci, qui, il y a une quinzaine d'années à peine, était encore considéré comme un appareil des classes moyennes aisées.

[12] Nous utilisons parfois le mot "portable" pour désigner le téléphone mobile parce que c'est l'appellation qui est la plus récurrente au Gabon lorsqu'on veut faire référence au téléphone portable. Ce constat a pu être confirmé lors de nos enquêtes de terrain avec cette appellation qu'on a retrouvée quasiment chez la plupart des jeunes interrogés. C'est donc pour coller à cette réalité du contexte gabonais que nous parlerons parfois de "portable" pour désigner le téléphone mobile.

Plus de 20 ans après son apparition au Gabon, quelles sont donc les pratiques autour du téléphone portable ? En quoi ces pratiques développées au Gabon rejoignent-elles celles ayant cours ailleurs ? Et dans quelle perspective se singularisent-elles dans l'hypothèse de l'existence de pratiques qui seraient particulières au cas du Gabon ?

L'idée ici est d'aller au cœur même des grandes tendances qui se dégagent dans "les usages"[13] que les jeunes au Gabon font de leur téléphone portable en insistant sur les pratiques quotidiennes prises dans l'environnement social, économique, culturelle, morale et même juridique gabonais. En identifiant ces pratiques, l'objectif est *in fine* de parvenir à démontrer les mécanismes d'intégration dans le quotidien notamment à l'école, en famille, entre amis et dans la société de façon générale. Nous précisons toutefois que notre démarche ne s'inscrit nullement dans une approche déterministe qui aurait la prétention de parler du rapport entre téléphone portable et usagers en termes d'impact que le premier peut avoir sur le mode de vie des seconds. Nous voulons simplement tenter de comprendre comment se décline concrètement cette rencontre, devenue quasi systématique, entre les jeunes au Gabon et leurs téléphones portables et surtout observer comment cette "cohabitation" se traduit au quotidien.

Par ailleurs, les pays africains n'ont assurément pas échappé à la prolifération des réseaux socio-numériques observée ces dernières années à travers le monde. Au Gabon, le développement de la téléphonie mobile a contribué, entre autres conséquences, à favoriser cet engouement autour des réseaux socio-numériques surtout chez les jeunes, accentuant ainsi l'attachement que ces derniers ont avec leur portable. Et depuis lors, ce lien entre jeunes et téléphone portable n'a de cesse d'être questionné mettant en avant généralement les questions sur les usages, les pratiques des jeunes, l'impact de cet outil. À côté de ces questionnements en lien avec la téléphonie mobile, d'autres approches ont préféré mettre l'accent sur le téléphone portable comme ‘‘palliatif’’ à certains besoins tel que l'a développé José Do Nascimento. En effet, depuis plusieurs années déjà, de nombreuses études sur le portable en Afrique ont souvent mis en avant cet usage du téléphone comme palliatif. Et les exemples pour soutenir cette position sont légion. Le portable joue effectivement ce rôle dans bien de domaines et surtout aujourd'hui bien plus encore que par le passé. Dans une société très peu bancarisée comme le Gabon, l'arrivée des services bancaires via mobile par exemple a été une véritable aubaine pour tenter de pallier ce besoin.

[13] Nous parlons d'"usages" au pluriel pour insister sur le fait qu'il y a bien des usages diversifiés du téléphone, même si dans cette diversité certaines tendances communes à plusieurs jeunes se dégagent.

Cependant, un aspect semble encore très peu présent dans les questionnements sur les jeunes et la téléphonie mobile en Afrique subsaharienne : il s'agit des logiques affectives inhérentes aux usages du portable en milieu jeune. Nous constatons qu'en focalisant un peu trop souvent l'attention sur une approche du portable comme palliatif, cet aspect semble avoir été oublié et est donc très peu présent dans les questionnements sur les jeunes et la téléphonie mobile.

En Europe cette question est plus que jamais d'actualité, et plusieurs travaux tentent d'établir le lien entre la valeur affective et les usages des TIC. Dans une étude menée conjointement avec Orange[14], Fabienne Martin-Juchat, Aurelia Dumas et Julien Pierre[15] traitent par exemple des rapports affectifs entretenus par les étudiants vis-à-vis des outils numériques (ordinateur, portable, tablette). Les résultats de cette étude montrent d'une part une certaine ambivalence des étudiants dans leurs usages du numérique partagés entre addiction et désenchantement, mais ils révèlent surtout une forte place de la dimension affective dans les usages.

Au Gabon on remarque aussi aujourd'hui une très forte dépendance des jeunes à leur portable. Quelle place occupe donc la dimension affective dans les rapports que les jeunes entretiennent avec leur téléphone portable ? De plus, dans une société où le lien social ou encore familial reste encore très fort, le portable a souvent été présenté comme un facteur du renforcement de ce lien. Si on ne peut nier l'existence de ce fort lien social dans la société gabonaise, en revanche il faut reconnaitre qu'il tend de plus en plus à être fragilisé en dépit du développement massif de nombreux moyens de communication, dont le téléphone portable. Qu'est-ce qui peut expliquer ce paradoxe alors que le portable n'a cessé d'être présenté dans ces sociétés du Sud comme un outil socialisant et favorisant les liens. Mais concrètement qu'en est-il de ce lien aujourd'hui? Peut-on dire que le téléphone portable a permis de perpétuer ce lien social très mis en avant dans les sociétés traditionnelles d'autrefois ? Ou bien assistons-nous plutôt à une reconfiguration de ce lien social, fragilisé dans le fond entre autre par cette omni présence du portable?

Nous ferons une autre approche du téléphone portable qui touche notamment l'affectif afin de voir s'il y a une spécificité des logiques affectives inhérentes aux usages du portable par les jeunes au Gabon, ou si celles-ci sont quasi identiques à celles des jeunes Français par exemple. Quelle est la part d'affectivité dans les usages qui sont faits du téléphone portable

[14] Maison de téléphonie mobile

[15] Fabien Martin-Juchat, Julien Pierre, Aurelia Dumas, « logiques affectives des usages non pédagogiques du numérique en situation de cours » actes du colloque Ticemed 9, revue Questions de communication, 2016.

chez les jeunes au Gabon ? Comment cette dimension affective qui lie les jeunes au portable peut-elle nous renseigner sur l'importance de ces outils dans leurs pratiques quotidiennes ? A quels besoins répond cet usage parfois excessif du téléphone portable ? Quel est le rapport à cet outil qui transcende sa fonction, uniquement technique au départ, pour revêtir de plus en plus une dimension "fétichiste"[16] ? Comment celui-ci crée-t-il de nouvelles formes de sociabilité ? A l'aune de ce qui précède, faut-il toujours uniquement considérer la téléphonie mobile au Gabon comme quelque chose de l'ordre d'un "palliatif"[17] face aux besoins matériels ou physiques ?

Dans ce contexte d'importantes mutations des modes de communication et bien plus encore des manières de faire — le téléphone portable n'étant plus perçu uniquement comme moyen de communication, tant les usages qui en sont faits dépassent parfois largement les sphères de la communication— il importe alors de s'interroger aussi sur la place accordée à ces mutations dans les textes de lois régissant la téléphonie mobile à l'heure actuelle au Gabon. En effet, si les pratiques autour du portable sont avant tout individuelles et personnelles, elles ne sont pas cependant sans conséquences sur le fonctionnement de la société et on n'est pas souvent bien loin des déviances en tout genre. Quid alors de la régulation de la téléphonie mobile au Gabon face à ces changements continus ? Peut-on dire qu'on assiste aujourd'hui à une réadaptation du cadre juridique par rapport aux évolutions propres à la société gabonaise ? Ou bien à une réadaptation entendue comme arrimage aux normes internationales, souvent conçues pour (les sociétés) des pays du Nord ? En somme comment a évolué le régime juridique de la téléphonie mobile au Gabon ?

Hypothèses

Pour entrevoir les premières réponses à notre problématique, nous avons formulé trois principales hypothèses.

Hypothèse 1 : Nous allons démontrer que la communication affective médiée par le téléphone portable favorise une communication de type fusionnelle qui donne l'impression

[16] Cf. Troisième chapitre de la première partie de notre thèse.

[17] Ce terme est convoqué ici avec le même sens que lui confère José Do Nascimento dont nous avons parlé dans les pages précédentes. Ce dernier parle du téléphone portable comme palliatif dans la mesure où celui-ci permet de pallier à certaines difficultés auxquelles sont confrontées les populations en Afrique grâce à des usages orignaux du téléphone portable.

d'une parfaite concordance avec la culture gabonaise mais qui, reste problématique parce qu'elle ne remplit pas toujours la qualité d'une relation communautaire en présentielle. En effet, le téléphone portable à travers les réseaux sociaux favorise une communication à dominante fusionnelle qui se traduit par un engouement très prononcé pour le portable chez les jeunes. Et les raisons pouvant justifiant cet engouement ne cesse de se diversifier à mesure que le temps passe et que les pratiques évoluent. Le téléphone portable offrant aujourd'hui plusieurs possibilités qui ne laissent pas de marbre les jeunes utilisateurs dont nous parlerons dans ce travail. Avec le succès des réseaux socio-numériques, l'engouement autour du téléphone portable— un des principaux moyens d'accès à ces réseaux au Gabon— est très remarquable. Si les pratiques du téléphone portable étaient centrées essentiellement sur la communication basique (message, appel) avec la première génération d'utilisateurs, chez la deuxième génération, marquée par une participation remarquée des jeunes, les pratiques sont de plus en plus orientées vers les réseaux sociaux numériques et les différentes possibilités offertes par internet. D'où leur attrait pour les smartphones qui donnent accès à toutes ces possibilités.

En outre, nous considérons que les pratiques des jeunes ne sont pas sans conséquences dans leur vécu quotidien. Car, elles influencent d'une certaine manière leur rapport au temps, à l'espace, à leur culture, à leurs familles, ami(e)s, etc. Et bien plus encore, chez certains jeunes, on peut établir un lien entre la manière dont ils se servent de leurs portables et leurs résultats scolaires. Le portable pouvant devenir soit une valeur ajoutée (dans le cas où celui-ci aide par exemple pour des recherches sur internet) ou un véritable "voleur de temps" dans la mesure où celui-ci peut être un véritable facteur de dispersion tel que nous le verrons avec Caroline Datcharry[18]. Nous considérons ainsi que certaines pratiques du téléphone portable observées chez les jeunes reconfigurent leurs rapports au temps, au travail, aux études avec des conséquences qu'il faut se garder aujourd'hui d'entrevoir uniquement sous un angle positif. D'où la nécessité de dépassionner les débats sur l'apport du téléphone afin de mieux percevoir aussi bien les réussites qu'il permet, mais aussi les dilemmes qu'ils révèlent à mesure que les années passent et que les pratiques évoluent.

Hypothèse 2 : Le système juridique qui encadre la téléphonie mobile au Gabon présente quelques insuffisances. En effet, dans un contexte d'incessantes mutations, le régime juridique

[18] Se référer à la troisième partie de notre thèse où cette question du lien entre téléphone portable et dispersion sera traitée.

régissant la téléphonie mobile au Gabon peine encore à véritablement s'adapter. Avec la convergence de plusieurs secteurs rendus possible grâce à certains services disponibles à partir du téléphone portable, la question de la réglementation et de la régulation laisse entrevoir quelques difficultés. En effet, on observe par exemple un vide juridique sur certaines questions pourtant d'actualités, quand d'autres textes de lois ne deviennent pas tout simplement caduques. De plus, l'autorité de régulation n'est pas totalement autonome, car on observe encore une forte influence politique. Au final, il y a donc un problème de cadre d'encadrement juridique du secteur de la téléphonie mobile au Gabon.

Hypothèse 3 : Y a-t-il une spécificité dans les pratiques autour du téléphone portable chez les jeunes au Gabon ? Pour répondre à cette question nous montrerons qu'au final il y a très peu de différence par exemple entre des jeunes français et des jeunes gabonais dans leurs pratiques quotidiennes. En effet, au-delà des différences géographiques et culturelles, on retrouve de nombreuses similarités entre les pratiques du téléphone portable observées chez les jeunes au Gabon et celles des jeunes appartenant à d'autres espaces culturelles et géographiques. Le constat fait par exemple sur les fortes tendances affectives impulsées par le portable chez les jeunes en France est quasiment le même observé au Gabon.

Par ailleurs, nous considérons que la question du lien social très souvent mise en avant pour vanter les bienfaits du téléphone portable au Gabon mérite désormais de connaitre une nouvelle orientation. Sans remettre en cause le lien social que favoriserait le portable, pour nous l'enjeu aujourd'hui est d'interroger la nature de ce lien qui tend à s'effriter au fil des années.

Plan de la thèse

Cette thèse s'articule autour de trois grandes parties.

Dans la première partie, nous faisons le point sur l'ancrage théorique de la recherche en apportant également quelques approches définitionnelles des concepts clés de notre sujet. Cette partie est subdivisée en trois chapitres :

Le premier aborde brièvement la façon dont les questions sur les TIC sont abordées en sciences de l'information et de la communication afin de mieux situer notre positionnement par rapport à ces recherches.

Le deuxième chapitre permet de revenir sur la notion de dispositif, le téléphone portable étant considérée avant tout comme un dispositif technique.

Enfin, le troisième chapitre tente une conceptualisation des notions d'usages et de pratiques en revenant notamment sur la manière dont celles-ci seront convoquées dans cette thèse. C'est aussi l'occasion pour nous de préciser ce que nous entendons par "approche par les affects" afin de voir comment cette approche peut nous aider à mieux comprendre les usages et pratiques de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon.

Dans la deuxième partie, nous évoquerons la situation de la téléphonie mobile au Gabon. Cette partie comprend deux chapitres :

Le quatrième chapitre nous permettra de faire une présentation orientée du Gabon en revenant brièvement sur son histoire, sa population, le contexte politique, etc. afin de mieux contextualiser notre sujet.

Dans le cinquième chapitre nous ferons un état des lieux du secteur de la téléphonie mobile au Gabon en revenant notamment sur l'histoire de la téléphonie au Gabon, les acteurs, le fonctionnement et les principaux opérateurs de la téléphonie mobile.

Enfin la troisième partie traitera des principaux résultats de l'enquête de terrain.

Cette partie est subdivisée en trois chapitres :

Le sixième chapitre traite de notre démarche méthodologique en partant des modalités ayant guidé l'enquête à l'analyse des données recueillies.

Le chapitre sept mettra en avant les pratiques du mobile au Gabon en revenant sur les facteurs du succès du téléphone portable chez les jeunes, mais aussi les représentations autour de cet outil.

Le dernier chapitre, quant à lui, tente de montrer comment les pratiques autour du téléphone reconfigurent les formes de sociabilités. Dans un contexte où le téléphone portable est de plus en plus présenté comme un moyen de rapprochement et du renforcement des liens (où la fusion affective est prédominante), nous essayerons de montrer aussi les fragilités de ces liens.

Première partie : Ancrage théorique de la recherche

Positionner notre recherche par rapport à notre champ disciplinaire et poser les fondements théoriques sur lesquelles reposera l'analyse dans le cadre de cette recherche, est l'objectif de cette première partie qui a deux principales visées. D'une part, aider à l'approche terminologique des termes clés de la recherche, ensuite définir le positionnement théorique du travail, d'autre part. Ce dernier vise à analyser comment les pratiques et les usages du téléphone mobile par les jeunes au Gabon s'intègrent-ils à leur mode de vie et comment cela crée-t-il de nouvelles formes de sociabilités.

Cette première partie comprend trois chapitres subdivisés en trois sections pour le premier et en deux sections chacune pour les deux derniers.

CHAPITRE I : Approches des TIC par les SIC

Le développement sans précédent de ce qui est communément appelé les TIC (technologies de l'information et de la communication) donne place aujourd'hui à une abondante littérature sur le sujet. Cet enthousiasme autour des TIC ne se limite plus seulement à la sphère technologique, elle gagne aussi la recherche. En effet, à l'instar des Sciences de l'information et de la communication, aujourd'hui, plusieurs autres disciplines telle que la sociologie, l'anthropologie ou encore la sémiotique[19] ont pour ambition aussi de questionner les TIC. Les TIC font sans doute partie aujourd'hui des technologies les plus discutées et surtout les plus questionnées. Elles sont l'objet de multiples approches qui peuvent varier d'une discipline à une autre, d'un auteur à un autre, d'un espace géographique à un autre, etc. Dans cette pléthore d'informations, il serait prétentieux de vouloir les aborder dans leur globalité. Il est donc important, si l'on veut bien cerner l'approche des TIC qui sera faite dans le cadre de ce travail, de voir comment ceux-ci sont abordés en Sciences de l'information et de la communication ; le champ disciplinaire dans lequel nous nous inscrivons. C'est pourquoi, dans ce chapitre nous voulons questionner les TIC uniquement dans le champ des sciences de l'information et de la communication en répondant aux questions suivantes : quelles sont les grandes tendances de l'étude des TIC en sciences de l'information et de la communication

[19] «... les TIC (sous cette appellation ou sous une autre) ont donné lieu à un ensemble important, tant quantitativement que qualitativement de travaux de recherche se rattachant aux sciences humaines et sociales, et secondairement aux sciences de l'ingénieur: sociologie, sciences de l'information et de la communication, sciences politique, sémiotique, sciences économiques, mais aussi psychologie et sciences cognitives». Bernard Miège, *La Société conquise par la communication III. Les TIC entre innovation et ancrage social,* Grenoble, PUG, 2007.

(SIC) à l'heure actuelle ? Comment ceux-ci sont-ils appréhendés dans les pays du Sud, notamment en Afrique ?

Ce premier chapitre va donc aborder la téléphonie mobile en lien avec la grande famille des technologies de l'information et de la communication. L'idée est de replacer le sujet dans un contexte plus ou moins général qui aidera à mieux comprendre les enjeux qui se jouent autour des usages et pratiques de la téléphonie mobile au Gabon. Le recours à des notions très évoquées dans la recherche actuelle en sciences de l'information et de la communication (SIC) lorsqu'on parle de TIC nous emmènera à voir comment ces approches peuvent aider à la compréhension des pratiques autour du téléphone portable aujourd'hui. Comment les questionnements autour des TIC peuvent aider à questionner en retour l'usage qui est fait du téléphone mobile, sachant que celui-ci est aussi une TIC. Pour y parvenir, nous n'allons pas ressasser toutes les interrogations portant sur les TIC.

La première section de ce chapitre va s'atteler à présenter les grandes tendances de l'approche des TIC en sciences de l'information et de la communication.

La deuxième section quant à elle va s'intéresser à la manière dont cette thématique est le plus souvent convoquée en Afrique en général et au Gabon en particulier.

SECTION 1 : Les grandes tendances de l'étude des TIC en SIC

Cette partie aurait pu s'intituler : "état de la recherche sur les TIC en sciences de l'information et de la communication" avec toujours pour objectif d'essayer de décrire où en sont les études sur les TIC en Sciences de l'information et de la communication, mais surtout quelles sont les thématiques les plus récurrentes. Cependant, la réalisation d'un tel projet nécessite un plus net investissement aussi bien bibliographique qu'en termes de temps, et que nous ne saurions pas mobiliser dans le cadre de ce travail, où le recours à cette question vient simplement pour aider à une meilleure compréhension de notre sujet. Par ailleurs, nous n'avons pas la prétention de présenter une approche exhaustive des tendances d'études des TIC en SIC ; notre contribution pouvant très bien être contestée ou soumise à la critique par d'autres chercheurs s'intéressant de près ou de loin aux questions sur les TIC. De même, nous avons conscience des limites que peuvent présenter des analyses à caractère trop généralisant. Bernard Miège affirme d'ailleurs à ce sujet,

> « ...le doute me gagne régulièrement lorsque je lis des analyses ou des rationalisations qui entendent traiter des phénomènes info-communicationnels dans leur globalité ; depuis vingt-cinq ans je mets en

> garde contre les théories générales et les visions d'ensemble et je plaide pour des problématiques transversales et pratiques »[20].

Si la thèse soutenue par Miège mérite sans doute d'être prise en compte, le présent travail semble toutefois être en même d'éviter cet écueil pour deux principales raisons. D'abord, parce qu'il s'agit avant tout de faire un simple constat sur les thématiques les plus convoquées et non pas de porter des jugements ou des appréciations. Ensuite, parce que l'objet même de cette étude n'a pas une visée globalisante sur l'ensemble des TIC, mais porte essentiellement sur un seul phénomène communicationnel : les usages et pratiques de la téléphonie mobile. Les TIC jouissent aujourd'hui d'une abondante littérature —nous n'avons cessé de le dire—, mais comment dégager alors les grandes tendances des études des TIC en sciences de l'information et de la communication dans ce flux d'informations ? Il va falloir faire des choix— certainement— mais sur la base de quels critères ? Le critère privilégié ici sera la redondance de certaines thématiques.

Mais bien avant, il est important de préciser ce à quoi renvoient les TIC dans le cadre de ce travail. La compréhension de ce terme semble parfois évidente, pourtant elle est quelques fois sujette à discussion. « *Malgré l'engouement planétaire pour les TIC, l'unanimité n'est cependant pas faite sur la définition à donner à cette réalité nouvelle qui semble apporter des changements importants dans les différentes sphères d'activités humaines »*[21]. *D'aucun parle d'un « syntagme aux contours mouvants* »[22]. On retrouve en effet, plusieurs acronymes utilisés dans différents travaux pour désigner les technologies de l'information et de la communication.

> « Ces acronymes suggèrent parfois des nuances : ils peuvent faire référence aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), aux nouvelles technologies (NT), aux nouvelles technologies de l'information (NTI), à des technologies utilisées particulièrement en éducation, en enseignement (NTICE, TICE), à des technologies éducatives (TE), ou encore à des nouvelles technologies de la formation (NTF). Et c'est l'acronyme TIC qui semble être utilisé et de plus en plus répandu dans la littérature qui traite ce domaine. Dans tous les cas, les TIC ne se limitent aucunement à l'utilisation d'internet et des éléments de réseautage [...] »[23].

---

[20] Bernard Miège, *Contribution aux avancées de la connaissance en Information —Communication*, Paris, INA Éditions, 2015.

[21] Salomon Tchameni Ngamo, "Stratégies organisationnelles d'intégration des TIC dans l'enseignement secondaire au Cameroun: Étude d'écoles pionnières", thèse de doctorat, Université de Montréal, 2007.

[22] Abdelfettah Benchenna, « Les Tic dans les pays des Suds: quarante années de recherche— 1970-2010», *Tic & société* [En ligne], vol 5, n°2-3/2e sem 2011/ 1er sem. 2012, mis en ligne le 21 juin 2012, [En ligne] http://ticetsociete.revues.org/1130. Consulté le 23/02/2017

[23] *Idem*

Longtemps abordées sous le vocable de NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), les technologies auxquelles font référence les TIC n'étant pas (ou plus) toutes nouvelles, on comprend aisément pourquoi l'acronyme TIC a été préféré à celui de NTIC aujourd'hui.

Les TIC renvoient « *à un vaste ensemble d'objets qui, au sein des secteurs de l'informatique, des télécommunications, de l'audiovisuel et bien entendu de l'internet, permettent d'accéder à des informations, de les stocker, de les transformer ainsi qu'à...communiquer* »[24]. Derrière cet acronyme il y a donc l'idée de "traiter", "transmettre" et aussi de "conserver" des données sous toutes les formes : image, texte, vidéo, son, etc. Les TIC regroupent tous les outils, logiciels ou matériels de traitement et de transmission des informations : appareils photos numériques, téléphones portables, ordinateurs, etc. D'une manière générale, l'ensemble des moyens de communication électronique sont visés, quelle que soient leur forme (écrite, imagée, parlée, etc.) et leur cible (clients, fournisseurs, entreprise, relations, etc.). Mais l'étude des TIC va bien au-delà de la dimension purement technique pour s'intéresser également aux interactions qui se nouent grâce à la technique.

> « Retenons donc que les TIC ne se limitent pas à leur inscription dans des outils, des appareils ou des dispositifs (le terme « objet », souvent employé en histoire ou philosophie des sciences et des techniques paraît dans leur cas inapproprié); elles émanent et participent d'un environnement presque entièrement marchand et même industrialisé, ce qui interdit de les envisager seulement du point de vue des consommations et même des usages qu'elles engendrent; elles permettent d'accomplir des fonctions multiples (ainsi peut-on identifier pas moins de...huit pour un terminal de téléphonie mobile de deuxième génération) et d'engager des actions relevant de la communication interindividuelle et même « sociale », de l'information qualifiée de « grand public », de l'information documentaire, des activités ludo-éducatives, de la production culturelle, dans l'ensemble des champs sociaux et professionnels; tout en incitant à une individualisation des pratiques sociales, elles relèvent autant de la sphère privative que de la sphère professionnelle et de l'espace public; et, apparues à des étapes différentes et promues par des acteurs majeurs aux intérêts non convergents et même souvent divergents, elles sont loin de former un ensemble homogène... »[25]

L'acronyme des TIC —dont nous cherchons à déterminer les grandes approches faites en sciences de l'information et de la communication — renvoie donc à la fois aux outils et objets techniques, mais bien plus encore il renvoie aux enjeux qui se jouent autour de ces outils et à toutes les nouvelles formes de sociabilités qu'elle permet d'engendrer ou d'entretenir. Cela

[24]Eric George, « Quelles perspectives critiques pour aborder les Tic?», *Tic et Société,* [En ligne], vol.8, n°1-2/ 1er semestre 2014, mis [En ligne] le 31 mai 2014, URL : http://ticetsociété.revues.org/1365. Consulté le 17/01/2017.

[25] Bernard Miège, *op.cit,* p.17.

invite dorénavant alors à faire montre de prudence et à éviter de réduire les TIC à leur dimension purement technique, quand on sait qu'ils ouvrent désormais sur un vaste champ d'analyse, qui va bien au-delà de sa dimension technique. Cependant, il n'est nullement question de faire abstraction de cette dimension technique.

Si nous avons pu voir que parler des TIC ne renvoie plus uniquement à évoquer des objets techniques, toutefois il n'est pas toujours aisé de dresser une liste de ce qu'on considère comme étant des TIC[26]. Pour tenter de recenser ces TIC, Bernard Miège évoque la possibilité d'un regroupement qui peut « être effectué dans trois directions, selon qu'on opère une différence entre, les biens et les services, les produits marchands et même industrialisé/produits non marchands, mais aussi entre réseaux/appareils ou outils et contenus».

-***Biens et services :*** Si cette différenciation est plus qu'évidente en sciences économiques, par contre elle est de moins en moins "opérante" en ce qui concerne les TIC.

> « Certes, l'inscription matérielle des produits ne se dément pas, contrairement à une vision superficielle de l'information-communication qui fait comme si la numérisation avait/était en train de tout dématérialiser, et elle se poursuit aussi bien pour les objets techniques et périphériques *stricto sensu* que pour les logiciels associés aux outils et bien sûr les contenus [...] ; mais elle perd de sa signification et ce, pour une double raison : d'une part des services sont intégrés à des biens [...], d'autre part un même produit peut être disponible sous une double forme, matérielle ou immatérielle (ex : un jeu vidéo intégré à un support ou accessible en ligne, un film de long métrage sur un disque ou on demande, etc.) »[27].

La relation entre "bien" et "service" en ce qui concerne les TIC est donc de plus en plus étroite. Il subsiste néanmoins encore, entre ces deux termes, une frontière qui invite par exemple à éviter d'utiliser le « substantif services pour identifier les seules activités connexes (intermédiation, entretien, etc.) auxquelles effectivement la production informationnelle ou communicationnelle donne lieu »[28].

[26] Bernard Miège (op.cit., p.15) évoque également cette difficulté qu'il exprime sur ces termes : « à propos des TIC elles-mêmes. Si comme cela a été souligné, une partie d'entre elles ne sont plus...nouvelles, il n'est pas aisé d'en dresser une liste, surtout une liste ordonnée, répondant à une logique d'exposition faisant sens, et qui ne se limite pas à dresser des classements en fonction de critères tels que: antériorité d'apparition, proximité technique, etc., ou des taxinomies proches des catalogues...distributeurs commerciaux.»

[27] *Idem,* p.15.

[28] *Idem*

-Produits marchands et produits non marchand

Là encore, Miège évoque une distinction dont la signification est désormais limitée, du point de vue socio-économique du moins : « *la quasi-totalité des TIC sont produites industriellement et offertes sur des marchés, et la gratuité apparente des usages de certains services (par exemple l'accès à des portails généralisés sur internet) ne doit pas faire illusion, car leurs producteurs sont rémunérés par des ressources provenant de la publicité ou du sponsoring* »[29]. Toutefois, il reconnait que « l'utilisation de dispositifs techniques peut déboucher sur des activités non marchandes (ex : la production des cours en ligne...), et que l'omniprésence de la forme marchande suscite l'émergence de productions partiellement marchandes ». C'est en cela qu'on peut donc utiliser cette distinction pour tenter de classifier les TIC.

-Réseaux/appareils et contenus

« *Conceptuellement elle présente l'avantage de se fonder sur les grands secteurs des industries de la communication, et de mettre en évidence une tendance majeure, le déplacement vers les contenus, ainsi que les stratégies des opérateurs de réseaux [...] ; par contre elle est relativement inopérante lorsque les contenus sont rattachés aux outils...*»[30]. Cette dernière catégorisation à la particularité d'aller au-delà du dispositif technique pour intégrer des réalités rendues possibles tout de même grâce à l'outil technique. Rappelant au passage encore, que parler des TIC ne se réduit plus essentiellement à évoquer des outils ou des dispositifs techniques.

Après avoir précisé ce à quoi l'on fait référence lorsqu'on évoque les TIC, il importe maintenant de se pencher sur la façon dont celles-ci sont abordées dans les travaux en sciences de l'information et de la communication. S'il existe une abondante littérature sur les questions se rapportant aux TIC dans les travaux en science de l'information et de la communication, en revanche, très peu de recherche font état d'une vue d'ensemble de l'état de la recherche ou grandes thématiques abordées en Sic sur les TIC. Les différents travaux privilégiant des approches ciblées sur des problématiques bien particulières liées aux TIC. Un choix qui a certainement toute sa pertinence dans la mesure où il permet d'arriver à des résultats un peu plus aboutit que lorsqu'on se risque à embrasser un champ aussi large que

[29] *Idem*
[30] *Idem*

celui des TIC. Cependant, une vue d'ensemble sur la façon dont les TIC sont abordées en Sic aiderait aussi à faire avancer la recherche.

Vu la richesse des productions scientifiques et la diversité des travaux sur les TIC en en sciences de l'information et de la communication, la présente piste d'analyse n'est qu'une proposition qui n'a aucune prétention d'exhaustivité. Cette présentation sera déclinée de la manière suivante. D'abord on relèvera l'attention accordée aux innovations et mutations, dans les travaux sur les TIC en SIC. Puis le deuxième point relèvera cette inclinaison des chercheurs à penser et à questionner les TIC de plus en plus en les mettant en lien avec d'autres réalités ou d'autres secteurs.

1/ Une recherche attentive aux innovations et aux mutations[31]

Après avoir longtemps traité les questions liées aux mass médias (radio et télévision), aujourd'hui les études en sciences de l'information et de la communication sont de plus en plus orientées vers des questions liées aux technologies. « *Il nous faut donc d'emblée remarquer cette tendance historique qu'ont les sciences de la communication à s'interroger sur le devenir des hommes et de leur société sous l'impact des diverses formes de communication liées à la technologie* »[32]. Et dans cet attrait pour les technologies, une tendance semble se dégager ; celle d'une recherche attentive aux innovations et aux mutations. Si tout le monde ou presque est d'accord pour reconnaitre que les TIC, via les différentes innovations qu'elles rendent possible contribuent à des nouvelles formes de sociabilités qui méritent d'être questionnées. En revanche, d'autres voix s'élèvent pour mettre en garde contre ces approches souvent "futuristes" et qui s'exposent parfois au risque des conclusions trop hâtives, sans véritable fondements théoriques et de ce fait ne pouvant se réclamer d'une dimension scientifique.

L'approche que nous proposons va donc dans un premier temps mettre en avant la recherche sur les TIC vu sous le prisme des innovations et mutations présentées comme de véritables opportunités. Puis dans un second temps, nous mettrons en avant des thèses un peu plus modérées et distantes par rapport à cette "euphorie" autour des mutations impulsées par les TIC.

[31] Bernard Miège, « 40 ans de recherche en Information — Communication. Acquis et questionnements», *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2015/1 (n°16/1), p.105-113.
[32] Alex Mucchielli, *Les sciences de l'information et de la communication,* Paris, Hachette livre, 2006. (4e édition)

1-1/ De l'enthousiasme face aux mutations...

Les mutations observées dans différents secteurs, impulsées de près ou de loin par les TIC, suscitent de plus en plus une attention particulière de la part des chercheurs en SIC (Flichy, 2004 ; Miège, 2007, Breton, Proulx, 2012 ; Douyere, 2016). Il suffit de regarder les différents travaux réalisés ces dernières années (Cabedoche 2018,[33]) ou en cours de réalisation, pour voir la place majeure qu'occupent les questions sur les TIC abordées sous l'angle des mutations et des innovations. Des sujets de thèses aux articles dans des revues, en passant par les thématiques des colloques organisés par des laboratoires de recherche, on peut lire cette tendance à envisager les TIC sous le prisme de ce qu'elles peuvent être source de nombreuses innovations ou encore comment certains secteurs d'activité arrivent-ils à composer avec ces nouvelles possibilités qu'offrent parfois les TIC. A ce propos, en ce qui concerne le continent africain par exemple, Bertrand Cabedoche note *Une recherche de plus en plus structurante depuis l'Afrique sur la relation entre technologies de l'information et de la communication et changement social au 3e millénaire*.[34] Il est devenu rare aujourd'hui de parler de TIC sans soulever les questions liées aux changements qu'elles permettent d'impulser. La forte insistance sur ces thématiques démontre donc d'une certaine manière, l'enthousiasme que ces questions suscitent dans le milieu de la recherche en sciences de l'information et de la communication. "Mutations" et "innovations" sont donc des termes que dorénavant on associe souvent aux TIC, peut-être même un peu trop souvent ; et cela n'est pas toujours sans conséquences.

1-2/ ...à des positions modérées et parfois critiques

L'enthousiasme qui gagne parfois le milieu de la recherche en envisageant les TIC sous l'angle des mutations et des innovations appelle tout de même à une certaine prudence dans cet élan parfois un peu trop euphorique[35]. En effet, certaines voix se lèvent pour interpeller les chercheurs quant aux risques que peuvent présenter ces approches qui se tournent trop souvent vers le futur.

---

[33] Bertrand Cabedoche, «Deconstruring and reconfiguring ICTs and social change in the third millenium. A state of te Acrican contribution », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 18/3 A, 2017, p.11-25, [En ligne] URL : https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2017/supplement-a/01-technologies-de-linformation-et-de-la-communication-et-changement-social-au-troisieme-millenaire-le-temps-de-la-deconstruction-et-de-la-reconfiguration-scientifiques-a-partir-de-la/. Consulté le 02/04/2018.

[34] Bertrand Cabedoche, une recherche de plus en plus structurante depuis l'Afrique sur la relation entre technologies de l'information et de la communication et changement social au 3e millénaire, in *Les apories des questions de développement dans les sciences de l'information et de la communication en Afrique,* Paris, Academia, P.329-399.

[35] Nous y reviendrons avec un peu plus d'insistance lorsque nous évoquerons les TIC en Afrique.

> « Mais dès lors, le risque est grand, d'abord de se projeter dans l'avenir, et ensuite de fonder la recherche uniquement sur une vision prospective-anticipatrice où l'utopie se distingue mal de l'observation des stratégies des acteurs sociaux. Engagée dès la fin des années soixante-dix dans un mouvement accéléré d'innovation technologique (i.e. toute une série d'innovations de produits participant d'une innovation plus radicale et que l'on résume sous le terme simplificateur de numérique), l'Information – Communication était à coup sûr un terrain favorable pour que le déterminisme technologique se déploie, en tout cas pour que s'y exprime assez majoritairement une approche peu lucide sur les rapports qui se nouent entre développement technique et développement social-culturel. Bien des chercheurs n'ont pas eu le souci de positionner avec clairvoyance les innovations proprement techniques, les mutations de pratiques et de stratégies des acteurs, et les changements de toutes natures qu'ils observaient ou qui étaient simplement annoncés... »[36]

Si de nombreux travaux marquent clairement leur intérêt pour les questions liées aux mutations impulsées par les TIC, d'autres en revanche essaient de questionner cet enthousiasme autour des TIC. A côté des travaux sur les TIC à proprement parlé, on retrouve d'autres, non moins intéressants qui s'intéressent à la façon dont ces premières recherches sont envisagées et surtout les enjeux qui se jouent autour de ces questions sur les TIC. *In fine*, on ne questionne plus seulement les TIC, mais aussi la façon dont les chercheurs rendent compte de cette réalité, qui a l'apparence d'être facile à aborder, mais qui pourtant peut s'avérer d'une énorme complexité.

2/ Un champ d'étude éclaté et une émergence des recherches empiriques

Avec la place importante qu'occupent désormais les TIC dans notre quotidien, les questionnements sur ces dernières sont appréhendés de façon plus ou moins particulière. On observe des études qui ne misent plus sur une approche des TIC *stricto sensu*, mais qui les envisagent plutôt en lien avec d'autres domaines tels que le travail, l'école, la santé, etc. Aujourd'hui lorsque les SIC questionnent les TIC, cela ouvre vers un vaste champ d'analyse qui invite parfois à dépasser les SIC pour embrasser d'autres disciplines ou d'autres réalités. C'est en cela donc que nous parlons ici d'un champ d'étude qui a explosé vu la variété des domaines qui s'y intéressent. Cela laisse place à une pluralité d'objets d'étude quand on parle des TIC. Tous les secteurs d'activités ou domaines dans lesquels l'on retrouve les TIC, sont donc susceptibles de faire l'objet d'une étude. Les TIC étant de plus en plus sollicités dans

[36] Bernard Miège, « 40 ans de recherche en Information — Communication. Acquis et questionnements»,*op.cit.*

notre quotidien, on observe ainsi en sciences de l'information et de la communication une floraison et une diversité de travaux sur le sujet.

Nous aurions pu nous étendre sur ces quelques grandes thématiques qu'on retrouve de plus en plus dans les études en sciences de l'information et de la communication portant sur les TIC. Mais, par souci de ne pas trop nous éloigner de l'objet de ce travail, nous faisons le choix d'insister uniquement sur la manière dont les SIC ont abordé les questions sur la téléphonie en générale et la téléphonie mobile en particulier. Puis nous montrerons comment les recherches empiriques sont sollicitées aujourd'hui pour questionner les TIC.

2-1/ Les questions sur les TIC vues par les SIC

À mesure que les technologies de l'information et de la communication se développent, les travaux portant sur ceux-ci suivent quasiment le même chemin pour ne pas rester en marge des mutations que ces technologies impulsent dans la société. Ces dernières années on assiste ainsi à un enrichissement des questionnements sur les TIC en Sciences de l'information et de la communication. Car, comme nous le disent Jauréguiberry et Proulx, « il n'est plus possible de penser le monde contemporain sans faire référence à la fois aux technologies de communication qui l'innervent et aux bouleversements dans les conduites individuelles et collectives se rattachant à l'usage de ces technologies»[37]. L'omni présence aujourd'hui des TIC dans la quasi-totalité des secteurs d'activités a favorisé ainsi un élargissement des questionnements liés au TIC. Les thématiques à l'étude sont alors diverses et variées et ne cessent de s'enrichir à mesure que les technologies se développent.

Elles sont par exemple de plus en plus nombreuses ces études qui questionnent le lien entre les TIC et le travail. En générale, elles s'interrogent sur l' « *apport des TIC à l'amélioration de la performance organisationnelle, de l'efficacité individuelle et collective, et de la productivité*»[38]. L'accent est également mis sur « *les mutations qu'elles induisent dans les dynamiques, les contenus et le sens du travail [...]* »[39]. C'est donc l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques de travail qui ressort le plus souvent, mais aussi comment cela influent sur la structuration du travail et sur les interactions aussi bien dans le cadre du travail qu'en dehors.

---

[37] Francis Jauréguiberry, Serge Proulx, *Usages et enjeux des technologies de communication, op.cit*, p.8.

[38] Christophe Elie-Dit-Cosaque, « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le contenu du travail », *Annales des Mines - Réalités industrielles* 2011/1 (Février 2011), p. 35-39.

[39] *Idem*

Sur un tout autre plan, les questions sur le rapport entre TIC et vie privée sont également au cœur des débats. En effet, à l'ère du numérique et des transformations qu'il engendre dans plusieurs domaines, les chercheurs ont à cœur de s'intéresser aussi aux répercussions de l'usage des TIC dans la vie privée. Les angles de traitement de cette question sont nombreux et ne cessent d'évoluer. Certaines études appréhendent ce rapport entre TIC et vie privée sous l'angle du contrôle social exercés aussi bien par les Etats, les entreprises ou les particuliers. « *Le renforcement du contrôle étatique sur les réseaux informatiques et téléphoniques justifié par les menaces terroristes et la situation internationale, d'une part, et celui mis en œuvre par les entreprises à la fois vis-à-vis de leurs salariés et de leur clientèle qu'il faut fidéliser, d'autre part, nécessitent de reprendre et d'approfondir l'analyse* »[40].

D'autres études par contre s'intéressent à la perméabilité des usages des TIC entre vie privée et vie professionnelle, qui peut être lourde de conséquence aussi bien pour les employés que pour les employeurs.

Enfin, on note aussi les travaux qui interrogent la surexposition de soi surtout sur les réseaux sociaux numériques ou encore les dérives liées aux atteintes à la vie privée d'autrui via les TIC.

À côté des secteurs précités, le secteur de la santé n'est pas en marge. Il n'est pas épargné par la forte présence des TIC dans les activités quotidiennes. Les recherches qui se penchent sur ce rapport entre TIC et santé en SIC démontrent là aussi toutes la richesse et la diversité des questionnements qui peuvent naître de ce rapprochement entre TIC et santé. D'ailleurs, dans un des dossiers thématiques de la revue *TIC et Sociétés*, intitulé "TIC et santé" nous pouvons avoir un aperçu de la diversité des approches qui sont faites sur cette question.

> « Dans son texte, Marc Lemire s'interroge sur l'articulation entre la mise en place des TIC dans le secteur de la santé et l'implication-responsabilisation du patient en matière de santé. [..] Hélène Romeyer, quant à elle, dans le cadre d'une analyse de l'impact des TIC notamment sur les patients, met en lumière l'émergence de deux types d'information : l'information de santé et l'information médicale. Elle soulève les enjeux associés à ces deux types d'information, notamment en termes d'usages, en affirmant que l'on assiste, du moins en France, à une forme d'industrialisation d'une information qui a, jusqu'à présent, toujours relevé de la sphère scientifique et publique [...] Annelise Touboul et Elizabeth Vercher se penchent sur un cas particulier de mise en réseau technique, via internet, d'informations médicales. Prenant le cas de Doctissimo.fr, les auteures montrent toute la complexité des logiques

[40]Dominique CARRÉ et Jacques VÉTOIS, « Dossier commun des revues *tic&société* et *Terminal* », *tic&société* [En ligne], Vol. 10, N° 1 | 1er semestre 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté le 20 février 2017. URL : http://ticetsociete.revues.org/1970

> à l'œuvre et notamment la question des nouvelles formes de communication dites participatives qui émergent [...]Marius-André Tine, pour sa part, se penche sur ce qu'il nomme l'informationnalisation dans le champ de la santé, à partir d'un ensemble de recherches qu'il a menées en France sur l'introduction des TIC dans les pratiques quotidiennes de soins »[41].

Dans cette brève recension, on ne peut omettre d'évoquer les travaux qui se penchent sur le rapport entre TIC et lien social (Nous y reviendrons longuement tout au long de ce travail en évoquant notamment le rapport affectif au téléphone portable). Si les transformations impulsées par les TIC sont indéniables, l'impact de ceux-ci sur les liens sociaux n'a pas qu'un rendu positif. Les études qui se penchent sur cette question entendent donc voir comment les TIC donnent-elles lieu à des nouvelles formes de sociabilités et quelles sont les conséquences que les TIC ont sur les rapports que les individus entretiennent dorénavant entre eux aussi entre amis que sur le plan familial. De ce fait, il s'agit donc d'évoquer les apports, limites et dérives de l'usage des TIC sur les liens sociaux.

Sur un tout autre plan, les questions sur les TIC en SIC sont aussi abordées en lien avec l'éducation, le développement ou encore les usages et pratiques[42].

Dans le secteur de l'éducation, plusieurs changements ont pu être observés avec l'arrivée des TIC, notamment dans la façon de communiquer, de travailler et même d'apprendre. Il s'agit donc de voir comment les TIC sont intégrés dans le système éducatif et quels sont les enjeux liés à l'insertion de ces dispositifs.

En matière de développement, ces questionnements sont le plus souvent étudiés étudiée lorsqu'on évoque les pays du Sud en générale et ceux d'Afrique en particulier. Les TIC étant souvent présentées là-bas comme de véritables moteurs de développement. Les recherches s'attellent donc à montrer comment les TIC peuvent-ils contribuer au développement, mais elles mettent aussi en garde contre une vision parfois utopique des apports des TIC[43].

Cette brève présentation est loin d'être exhaustive. Nous aurions pu ajouter à cette liste d'autres thématiques telles que : TIC et industries culturelles, TIC et démocratie, TIC et économie, etc. Mais cela nous aurait sans doute emmené à nous étendre, peut-être un peu trop, sur cette question liée aux thématiques abordées par les SIC sur les TIC. De plus, la

[41] Luc Bonneville, « Éditorial », *tic&société* [En ligne], Vol. 2, n° 1 | 2008, mis en ligne le 19 octobre 2008, consulté le 21 février 2017. URL : http://ticetsociete.revues.org/424

[42] Il existe une longue tradition de l'étude des usages qui sera développée dans les prochains chapitres. Appropriation, pratiques et usages sont des termes qui reviennent très souvent pour évoquer la manière dont les TIC sont intégrés dans le quotidien des usagers et surtout comment ceux-ci composent-ils avec ces différents dispositifs qui ne sont pas sans conséquences sur leurs pratiques habituelles.

[43] Nous y reviendrons avec un peu plus de détails lorsque nous parlerons des TIC en Afrique.

présentation que nous venons de faire, nous semble acceptable dans la mesure où elle met en exergue des thématiques auxquelles nous aurons parfois recours dans notre approche des pratiques de la téléphonie mobile.

Il est important de souligner que certaines recherches peuvent aborder un dispositif technique en soulevant à la fois des questions liées au lien social, à l'éducation, à la vie privée, etc. La convergence entre ces thématiques est tout à fait possible et ce sera le cas de la remarquer dans cette thèse. En effet, nous verrons à travers ce travail que les pratiques autour du téléphone portable par exemple redéfinissent aujourd'hui, non plus seulement un seul domaine de la vie des usagers, mais touchent quasiment l'ensemble de leurs habitudes. Une utilisation quasi addictive du téléphone portable chez un jeune par exemple peut très vite avoir des répercussions non seulement sur ses résultats scolaires, mais aussi sur ses rapports aux gens qui l'entourent et bien plus encore. Dans ce contexte, l'idée d'une convergence des thématiques dans l'étude des TIC est à prendre comme une véritable opportunité pour les travaux qui s'intéressent à ces questionnements.

2-2/ Une tendance à l'empiricité des recherches

Aujourd'hui les sciences de l'information et de la communication proposent une diversité de méthodes et de types d'investigation dans leurs travaux de recherche.

> « On retrouve en effet des méthodes provenant des sciences sociales (techniques d'entretien, enquête de terrain, questionnaires, etc.) ; d'autres issues des humanités et des sciences humaines (Sémiologie, lexicométrie, traitement d'archives, etc.) ; d'autres enfin émanant plus directement de l'information-documentation. C'est d'ailleurs un des intérêts des SIC que de mettre à la disposition des chercheurs un éventail des ressources méthodologiques qui permet de traiter des problématiques transversales et des objets, nobles ou triviaux, d'une manière ''totale'', c'est-à-dire d'une manière qui en saisie l'ensemble des déterminations et des rapports dans lesquels, ils sont pris »[44].

Si cette discipline est aujourd'hui riche de ces différentes méthodes, il est tout de même important de signifier que certaines bénéficient d'un succès d'usage plus significatif que celui qui est obtenu par d'autres (Olivési, 2007). En effet, « *en SIC, et notamment dans le domaine des études consacrées aux logiques d'usage et d'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC), on observe un développement significatif des approches empiriques. Un tel développement marque une orientation de la discipline comme*

[44] Stéphane Olivési (Dir.), *Introduction à la recherche en SIC,* Grenoble, PUG, 2007, p.8.

''science empirique'' »[45]. Ce que nous considérons ici comme une tendance à l'empiricité des recherches se traduit entre autre par ce désir de plus en plus remarqué des chercheurs d'être au cœur même des réalités ou encore des phénomènes qu'ils souhaitent décrire. Sans toutefois se défaire complètement de la dimension théorique de la recherche, on constate que les travaux s'appuyant sur les études de terrain sont de plus en plus privilégiés. Et avec le développement des TIC que, les sciences de l'information et de la communication ont largement investi ces dernières années comme objet d'étude, la question de l'empiricité de la recherche est plus que jamais d'actualité. En effet, dans leur quête d'une meilleure approche des pratiques et usages de ces technologies, les chercheurs se tournent de plus en plus du côté des usagers. Dans ce contexte, les principales personnes ressources se trouvent alors sur le terrain. On lit ainsi une préférence de plus en plus assumée de cette démarche méthodologique qui a l'avantage de permettre d'être au cœur même de la réalité ou du phénomène que l'on souhaite décrire.

Section 2: les TIC en Afrique : entre réalités et utopie ?

Dans les pays du Sud, et notamment en Afrique, les TIC connaissent une croissance qui contribuent davantage à animer les débats sur ces technologies aussi bien du côté des pouvoirs publics, des organisations internationales, mais aussi dans le milieu académique. Si les débats et les réflexions sur les TIC en Afrique ont longtemps été porté par les discours des organismes en charge de leur vulgarisation ou encore ceux des autorités étatiques, on assiste aujourd'hui à des approches plus ou moins distancées de ces discours aux allures parfois "promotionnelles". En effet, le milieu académique s'intéresse de plus en plus à ces questions comme peuvent l'attester le nombre important de publications qu'on retrouve aujourd'hui sur la question, de même qu'une littérature grise (thèses et mémoires) traitant de la question en nette progression. On l'aura compris, comme partout ailleurs, les TIC en Afrique font désormais l'objet d'un intérêt particulier grâce notamment aux possibilités d'usages qu'elles offrent. Nous avons pu voir plus haut, comment celles-ci sont appréhendées par les Sic de façon générale. Il importe maintenant de nous intéresser plus particulièrement aux TIC dans le contexte africain. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous voulons tenter d'aborder les spécificités de ce champ de recherche en Afrique et les thématiques majeures à l'œuvre dans les différents

[45] François Bernard et Robert-Vincent Joule, «Le pluralisme méthodologique en sciences de l'information et de la communication à l'épreuve de la communication engageante», *Questions de communication*, [En ligne], 7/2005, mis en ligne le 10 mai 2012, consulté le 22 février 2017. URL: http://questionsdecommunication.revues.org/4647 DOI: 10.4000/questionsdecommunication.4647

travaux. L'idée est de parvenir à la fin à positionner notre recherche par rapport à ce qui se fait déjà dans les travaux portant sur les TIC.

Mais bien avant nous voulons apporter une petite précision quant à l'espace qui sera principalement concerné lorsqu'on parle d'Afrique dans le cadre de ce travail. En effet, il y a parfois cette tendance à aborder les TIC en évoquant par exemple les pays du Sud de façon générale, quand bien même les réalités sont souvent différentes au sein de ces pays. Dans son article qui tente de retracer quarante années de recherche des TIC dans les pays du Sud allant de années 70 à 2010, Abdelfettah Benchenna questionne notamment les réalités auxquelles renvoient par exemple l'expression "pays des Suds" lorsqu'on évoque les TIC. « *"Tiers-monde", "pays sous-développés", "pays en voie de développement ", "pays du Sud", "pays émergents", plus récemment " pays en transition", autant de termes pour désigner des pays aux réalités très hétérogènes et qui sont datés historiquement* »[46], affirme-t-il. Pour lui, ces différentes appellations sont loin d'être neutres, car, si « *l'utilisation (par exemple) de "pays en voie de développement" insiste sur la dimension économique, l'expression "Tiers-monde" est politique* »[47]. Par ailleurs, il relève le caractère englobant de certaines de ces appellations qui peut par moment susciter des questionnements. « *Un pays comme la Chine est difficilement comparable au Soudan ou au Tchad. L'Arabie saoudite ne peut être mise dans le même groupe de pays que la Thaïlande ou le Brésil. La diversité de ces pays oblige à reconsidérer la notion de ''pays du Sud''. Cette reconsidération amène plusieurs chercheurs à penser les pays du Sud dans leurs pluralités et les incite à parler des "pays des Suds"* »[48]. De ce fait, pour éviter de tomber dans le piège d'une généralisation parfois "aveugle", nous tenons à préciser que lorsque nous parlerons ici des travaux sur les TIC en Afrique, il s'agira essentiellement des pays émergents où la téléphonie mobile est arrivée quasiment au même moment qu'au Gabon et qui présentent plus ou moins les mêmes caractéristiques que ce pays.

1/ TIC en Afrique : quelques caractéristiques de la recherche

La littérature sur les TIC en Afrique ne cesse de s'accroitre et nous proposons d'évoquer ici ce qui caractérise de façon générale ces différentes productions. Il s'agit donc de mettre au jour quelques grandes tendances que l'on retrouve dans les travaux portant sur les TIC. L'identification de ces tendances est le résultat du constat fait à la suite de nos différentes

[46] Abdelfettah Benchenna, « Les Tic dans les pays des Suds: quarante années de recherche— 1970-2010», *op.cit.*
[47] D.W Curran, *Tiers-monde : évolution et stratégies de développement*, cité par Abdelfettah Benchenna.
[48] Abdelfettah Benchenna, « Les TIC dans les pays des Suds: quarante années de recherche— 1970-2010», *op.cit.*

lectures sur le sujet et qui sont également mentionnées par certains auteurs qui se sont intéressés à cette question.

1-1/ Des travaux interrogeant très souvent le lien entre TIC et développement

Dans l'introduction d'un de ses ouvrages sur les TIC, Alain Kiyindou affirme que « *le développement, entendu comme amélioration des capacités de l'homme ou des conditions sociales, économiques, politiques, culturelles est de plus en plus pensé au regard de ce que les technologies de l'information et de la communication peuvent apporter* »[49]. Si cette approche des TIC comme facteur de développement ne concerne pas seulement l'Afrique, elle semble tout de même présenter des enjeux majeurs pour des pays présentés comme ayant un retard considérable en matière de développement, et donc qui cherchent des voies et moyens pour y remédier. La problématique du développement par les TIC fait donc partie d'une des questions les plus discutées lorsqu'on évoque les TIC en Afrique. Si les TIC sont généralement présentées par plusieurs décideurs africains comme des facteurs de développement, dans le milieu de la recherche cette question fait tout de même l'objet de quelques débats, entre d'une part ceux qui considèrent ces technologies comme un luxe au regard des priorités classiques de développement (Eau, électricité, infrastructures routières, logements, etc.) et ceux qui voient en ces derniers des véritables leviers de développement. Dans un article qui tente de déconstruire les préjugés autour de l'idée de développement par les TIC en Afrique et qui cherche à montrer que ceux-ci peuvent être un facteur décisif de développement, Alain François Loukou[50], relèvent deux obstacles majeurs qui s'opposent à l'admission des TIC comme facteurs de développement en Afrique :

« *En premier lieu, se dresse l'argument des urgences du continent qui veut que la priorité soit accordée aux besoins classiques (nourriture, eau potable, santé, éducation, routes, etc.* »[51] En effet, assez fréquemment l'actualité se rapportant à l'Afrique fait état dans plusieurs cas, de situations de manque tant du point de vue des infrastructures, de l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, au logement, etc. Dans un tel contexte, où ce qui est considéré comme prioritaire et parfois vital, est encore loin d'être acquis pour la grande majorité, on peut comprendre aisément la méfiance de plus d'un à l'égard des TIC. Ainsi, certains n'hésitent pas à les considérer comme un luxe improductif quant à coté plusieurs

[49] Alain Kiyindou, *Tic et développement socio-économique. Enjeux et pratiques*, Paris, Lavoisier, 2010.
[50] Alain François Loukou, « Les Tic au service du développement en Afrique. Simple slogan, illusion ou réalité?», *Tic & société*, [En ligne], Vol.5, n°2-3/ 2e sem.2011/ 1er sem.2012, mis en ligne le 18 juin 2012, consulté le 22 février 2017. URL: http://ticetsociete.revues.org/1047 DOI: 10.4000/ticetsociete.1047.
[51] Anne-Cécile Robert, « Internet, la grenouille et le tracteur rouillé», *Manière de voir*, n°51, mai-juin, 2000.

questions jugées prioritaires restent encore à résoudre. C'est la thèse soutenue également par Adminata Traoré[52] dans un article très critique sur les usages de la téléphonie mobile en Afrique. Si elle ne conteste nullement l'utilité des TIC en Afrique et notamment en ce qui concerne le téléphone portable, elle invite tout de même à s'interroger si ce que l'Afrique gagne en investissant autant dans les TIC permet de compenser ce qu'elle perd par la même occasion. Pour elle, « *les objectifs de ces opérateurs multinationaux sont loin d'être philanthropiques. Le paraître, la valorisation sociale attachée à la possession d'un portable poussent les consommateurs à y sacrifier plus cruciaux, parfois plus vitaux. Quant aux emplois crées par l'essor de ce nouveau produit et des services correspondant, ils sont en partie de piètre niveau* »[53]. Il est clair pour elle que les priorités d'une bonne partie des africains devraient être ailleurs et non pas nécessairement dans l'adoption des TIC. Elle s'étonne notamment du fait que « *des populations qui ne peuvent pas faire face aux frais de scolarité de leurs enfants, aux coûts de soins de santé ni même se nourrir quotidiennement se ruent sur le téléphone portable prescrit par la publicité "mensongère" comme un moyen d'entrer dans le cyber espace* »[54]. Si cette vision du téléphone portable traduit quelques réalités dignes d'intérêt, n'empêche qu'elle permet d'observer aussi une forme de réticence quasi assumée à l'endroit des TIC en générale et du téléphone portable en particulier. Cela dit dans l'analyse que nous faisons de tels propos, nous sommes tout à fait conscientes de la nécessité de relativiser certains propos pour ne pas tomber dans le piège du déterminisme que nous tentons d'éviter tant bien que mal même si les réticences à l'égard des TIC sont loin d'être exprimées uniquement par D. Traoré. Pour Ossama, « *ces réticences à l'égard des TIC, dont on ne peut, honnêtement, contester la pertinence (vu le contexte défavorable susmentionné), traduisent cependant moins le rejet des TIC que la difficulté pour les planificateurs et décideurs d'établir un lien opératoire entre celles-ci et le développement* »[55]. Le défi serait donc de parvenir à présenter concrètement comment les TIC contribuent au développement. Mais comment parvenir à mesurer l'apport de ces outils dans le développement ? C'est là qu'intervient le second obstacle mentionné par Alain François Loukou.

[52] Aminata D.Traoré, « Accès, être et paraître: vrais et faux défis en Afrique», *Les Télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris, Éditions Charles Leopold Mayer, 2005, p.191-198.
[53] *Idem*, p.191.
[54] *Idem* p.192.
[55] François Ossama, *Les Nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Comme second obstacle à l'admission des TIC comme facteur de développement en Afrique, l'auteur évoque « la difficulté à mesurer le poids économique et social de ces outils dans le développement ».

> « De façon concrète, il est difficile de percevoir le rôle des TIC dans le développement alors que l'on parvient à mesurer statistiquement les incidences de développement de secteurs comme l'agriculture, la santé, même la recherche scientifique. Dans chacun de ces secteurs, on s'en rend compte respectivement à travers l'accroissement des rendements agricoles consécutif à l'usage des intrants, l'amélioration de l'espérance de vie, les résultats opérationnels dans différents domaines industriels ainsi que dans les stratégies de développement économique et de défense des États. La perception du rôle des TIC est rendue complexe par la difficulté même à mesurer le poids économique du secteur »[56].

Si la difficulté à mesurer l'apport des TIC sur le plan statistique ne peut être niée, il n'en demeure pas moins que pour l'auteur cet obstacle puisse être franchi. Il invite à une vision plus optimiste du rôle des TIC à l'heure où «la société de l'information se caractérise par la réorganisation de la société autour de la production, du traitement, de la diffusion et de la consommation intensive de l'information dans pratiquement toutes les activités humaines ». Cette réorganisation implique nécessairement un recours aux TIC.

> « Selon lui, une vision plus positive du rôle des TIC dans le développement peut s'apprécier à différents niveaux :
>
> a) Les TIC rendent possible un accès plus facile et moins coûteux à l'information à un moment où la maîtrise de celle-ci est devenue un facteur capital du développement et où la capacité à y accéder, à la manipuler et à la diffuser conditionne la faisabilité et la durabilité du développement socioéconomique.
> b) Les TIC donnent aux pays africains la possibilité d'une plus grande intégration économique, commerciale et culturelle dans le monde, à condition bien entendu que ces pays en soient parfaitement conscients et qu'ils consentent les investissements nécessaires devant leur permettre d'en saisir les opportunités.
>
> c) Les réseaux télématiques offrent un gain de productivité et de compétitivité à travers la modification du système de management des entreprises. En effet, les échanges modernes sont fondés sur les paramètres de « réponse rapide », de « temps réel », de « concurrence basée sur le temps », etc. Les pays africains (principalement l'Afrique du Sud et les pays du Maghreb) qui parviennent à respecter ces critères grâce à l'existence de bonnes infrastructures de TIC sont devenus plus compétitifs dans la mondialisation des échanges.
>
> d) Au plan de l'aménagement du territoire, la localisation des entreprises et des populations dans les zones fragiles (enclavement, déshéritement naturel, marginalisation due à l'éloignement par rapport aux capitales) passe impérativement aujourd'hui par la capacité de ces zones à proposer un

[56] Alain François Loukou, « Les tic au service du développement. Simple slogan, illusion ou réalité?», *op.cit.*

> environnement moderne et attractif fondé sur la circulation de l'information, organisée à partir de réseaux et services de télématiques performants. En influençant l'organisation et la dynamique des territoires et de ce fait, la localisation des activités et des hommes, les TIC sont devenues une nécessité sociale, un atout économique et un enjeu politique et stratégique de premier plan »[57].

Par ailleurs, un des points que nous avons trouvé assez intéressant dans l'approche faite par Loukou c'est celui qui met en avant les limites de "l'approche comptable" pour apprécier l'apport des TIC au développement en Afrique. L'absence de statistiques fiables concernant ce secteur et la difficulté à établir des données sur la part de l'économie informelle dans le secteur des TIC, ont très souvent rendues difficile l'appréciation de leur apport dans le développement. En effet, « *l'approche strictement comptable (en termes financiers et de nombre d'emplois), si elle permet généralement d'appréhender le poids économique et social du secteur des TIC, n'est en revanche pas suffisante, voire pertinente, pour saisir le rôle véritable de ces outils dans l'ensemble de la mécanique socioéconomique. C'est-à-dire qu'elle est peu opératoire pour apprécier la contribution entière et réelle des TIC au processus global du développement. Dès lors, il est indispensable de distinguer la production des TIC de leur utilisation dans les activités économiques et sociales* »[58]. Cela emmène donc à considérer l'apport des TIC sous un autre angle, qui ne privilégie plus nécessairement un apport direct, mais il s'agit de voir comment les différentes possibilités offertes par les TIC contribuent à de nouvelles formes de sociabilités qui en revanche sont loin d'être sans conséquence sur le développement.

A côté de ces thèses qui soulignent les difficultés à apprécier l'apport des TIC dans le développement en Afrique, d'autres, poursuivant plus ou moins dans le même élan tentent d'appréhender les logiques d'appropriation des TIC et voir l'apport de celles-ci dans la vocation au développement des TIC. C'est le cas de José Do Nascimento. En effet, lorsqu'il évoque les « *jalons pour une théorie de l'appropriation des NTIC en Afrique* »[59], il cherche notamment à savoir si « *les logiques d'appropriation qui sont à l'œuvre derrière les usages dont ces outils font l'objet sur ce continent sont-elles ou non favorables au développement ?*»[60]. Pour lui, les logiques d'appropriation des TIC en Afrique sont fortement « dominées par les contraintes de l'environnement politique et économique ». Les TIC apparaissant comme des palliatifs dans un environnement marqué par la "pénurie". Pénurie en termes

[57] Alain François Loukou, *Idem*, p.57.
[58] Idem
[59] José Do Nascimento, « Jalons pour une théorie de l'appropriation des Ntic en Afrique», *Société numérique et développement en Afrique. Usages et politiques publiques*, Paris, Karthala, 2004.
[60] *Idem,* p.2.

d'infrastructures, sur le plan sanitaire, éducatif, etc. Pour lui « *la vocation développante des NTIC reste donc de ce point de vue tributaire de la nature des usages dont ces outils sont l'objet* »[61]. Mais une question majeure qui peut se poser est celle de savoir si le téléphone portable peut être considéré comme une TIC. Car il ne faut pas oublier que c'est d'abord du téléphone portable dont il s'agit ici. Non sans vouloir s'enliser dans des subtilités sémantiques, nous considérons le téléphone portable comme appartenant à la grande famille des TIC car la communication qu'il permet se fait par le canal d'une technique et cela, bien au-delà du caractère fortement social qu'on peut lui reconnaitre aujourd'hui.

Les questions liées au développement sont donc plus que jamais au cœur des recherches sur les TIC en Afrique.

1-2/ Des travaux de recherche qui collent souvent à l'actualité[62]

« *Si les décennies soixante-dix et quatre-vingt portaient sur des problématiques comme le transfert des technologies informatiques, les années 2000 ont vu une production abondante sur la "fracture numérique", le sommet mondial de la "société de l'information" ou les privatisations des opérateurs télécoms* »[63], l'appropriation des TIC. Les recherches sur les TIC en Afrique sont encore très influencées par "l'actualité des débats dans les sphères internationales" et peut-être bien plus largement encore par toutes les nouveautés observées dans ces pays sur le plan technologique.

> « Il est très rare de voir, par exemple, la génération des chercheurs des années 2000 interroger des expériences ou des projets d'intégration des TIC déployées dans les années soixante-dix ou quatre-vingt, avec la prise de recul nécessaire que ce temps long permet et impose pour éclairer les lecteurs sur leur contexte et sur les raisons de leur mise en place, d'analyser *a posteriori* les stratégies des acteurs à leur origine ou encore d'examiner les facteurs ayant contribué à leur réussite ou à leur échec »[64].

Si ces questionnements rétrospectifs sont nécessaires pour mieux appréhender les Tic dans leur globalité, leur réalisation semble toutefois se heurter à un environnement pas toujours favorable à l'aboutissement de ce genre de projet. Il apparaît en effet difficile de mener à bout ce genre de projet dans un environnement parfois hostile aux chercheurs et à la recherche.

> « Plusieurs raisons peuvent être évoquées. La plus importante d'entre elles est la difficulté d'accès aux archives et l'identification de personnes ressources qui acceptent d'apporter, par leur témoignage, des clés

[61] *Idem*, p.17.
[62] Abdelfettah Benchenna, « les TIC dans les pays des Suds: quarante année de recherche 1970-2010», *op.cit,* p.16.
[63] *Idem*
[64] *Idem*

> d'explication et des éclairages sur une expérimentation, sur un projet ou sur une orientation politique. Nombreux sont les projets, les expérimentations pour lesquels leurs porteurs se sont très peu souciés de constituer des archives portant sur leurs initiatives, soit parce que cet aspect n'était pas jugé important, soit par manque de compétences en la matière, soit encore pour éviter de laisser toutes traces qui pouvaient, à l'avenir, devenir compromettantes »[65].

Face à toutes ces difficultés sus mentionnées, la tendance à l'heure actuelle, privilégie des questionnements plutôt d'actualité, dont on peut moins difficilement retracer les réalités, même si là encore rien n'est jamais gagné d'avance.

1-3/ Des approches confrontant l'utopie à la réalité dans les discours sur les TIC

Les discours sur les TIC en Afrique ont longtemps été présentés sur un plan purement positif. On n'a cessé de vanter les avantages liés à l'appropriation de ces outils et parfois même d'y voir un atout indéniable pour l'Afrique de rattraper son retard en matière de développement.

> « Les conférences, les programmes et les rapports se multiplient sous l'égide des grands forums et organismes internationaux (ONU, banque mondiale, G8...UNESCO, UIT, etc. La banque mondiale donne le ton dès 1995 : "la révolution de l'information (…) offre à l'Afrique une opportunité dramatique de bondir dans le futur, de rompre des décades de stagnation et de déclin. L'Afrique doit saisir rapidement cette chance. Si les pays africains ne parviennent pas à tirer avantage de la révolution de l'information et à surfer sur la grande vague du changement technologique, ils seront submergés par elle »[66].

Ces discours ont certes été largement tenus par les investisseurs et aussi l'environnement politique et économique, mais pas que. Car, ces discours aux allures parfois promotionnelles n'ont pas épargné le milieu de la recherche. En effet, poursuivant dans ce même élan, plusieurs travaux ont continué à louer les mérites de TIC en Afrique, parfois sans nécessairement prendre de distance et encore moins sans véritable démarche scientifique visant à justifier un tel crédit accordé aux TIC. Une autre tendance consiste en la prédiction de ce que peuvent apporter les TIC dans les années à venir. Ce qui correspond à ce que Bernard Miège a appelé le "discours de la promesse". D'aucuns estiment alors que le développement des TIC tel qu'il est proposé en Afrique relève parfois d'une approche tentée d'illusion. En effet,

> « On le pare de nombreux pouvoirs susceptibles d'entrainer des améliorations rapides et radicales dans les domaines de la politique, de

[65] *Idem*

[66] Ahmed Dahmai, Les TIC : une chance pour l'Afrique?, in *Société numérique et développement. Usages et politiques publiques*, Paris, GEMDV-Karthala, 2004.

> l'économie, de la culture. Mais les potentialités d'un ensemble technique ne valent que par les capacités dont disposent les sociétés à l'intégrer, compte tenu des contraintes complexes qui prévalent en leur sein : synergies entre les capacités d'investissements, de maintenance, d'organisation, d'appropriation culturelle, de résistance politique, etc. »[67].

Si les idées véhiculées dans les travaux qui adoptent cette posture ne sont pas toujours dénudées de sens, elles laissent tout de même perplexe quant à la démarche méthodologique parfois adoptée. Elles ont peut-être la faiblesse de se lancer dans des prévisions futuristes difficile parfois à justifier concrètement.

Cette brève approche des TIC en Afrique a permis d'avoir une idée sur la façon dont celles-ci sont abordées par le milieu de la recherche, mais aussi d'entrevoir de possibles rapprochements ou distances qu'on peut établir entre les questions évoquées ici et celles soulevées par notre travail. Et pour clore cette partie sur les TIC, nous voulons les analyser dans un contexte encore beaucoup plus restreint et qui a surtout la particularité d'être notre terrain d'étude de prédilection. Nous proposons donc d'évoquer dans les prochaines lignes, les TIC au Gabon.

2/ Les TIC au Gabon

Connu en Afrique pour la richesse de son sous-sol et de son sol (Pétrole, manganèse, bois, fer, etc.), le Gabon a longtemps tiré ses économies essentiellement de l'exploitation de ses ressources naturelles et en particulier du pétrole. Mais devant l'essoufflement de sa rente pétrolière auxquels s'ajoute la baisse du prix du baril du pétrole ayant entrainé le départ imminent d'un des exploitants historiques du pétrole Gabonais, Shell Gabon, présent au Gabon depuis plus de 50 ans ; l'Etat gabonais cherche plus que jamais des voies et moyens pour diversifier l'économie gabonaise restée trop longtemps dépendante de la manne pétrolière. Un accent particulier est alors mis sur des secteurs marginalisés par le passé à savoir l'agriculture, mais aussi le numérique. Pour sortir le Gabon de sa dépendance aux matières premières, le secteur des technologies de l'information et de la communication est alors présenté comme un atout majeur. Le président gabonais affirmait alors dans son projet de société de 2009 :

> « Le développement accéléré de notre infrastructure de télécommunications concrétisera, en plus des autres infrastructures de base traditionnelles, le saut qualitatif que notre économie doit connaître d'ici à 2016, avec une baisse

[67] Helène Dufau-Rossi, « Les Ntic et l'Afrique: communication et utopie», *Communication et organisation*, [En ligne], 14/1998, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 26 juin 2015. URL: http://communication-organisation.revues.org/2142

> significative des coûts de communication et la généralisation de l'accès à Internet. Ceci se fera notamment grâce à la mise en place d'une infrastructure haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire, l'équipement de toutes les écoles du Gabon en salle multimédia (avec connexion à Internet, faisant de l'école le point d'accès communautaire dans les villages) et la mise en place d'une administration numérique, avec en particulier l'informatisation de l'état civil, de la carte d'identité, du passeport et des procédures administratives, permettant une amélioration majeure de la qualité du service administratif apporté aux citoyens »[68].

On peut lire à travers ces lignes et les nombreux discours tenus par ces autorités, la primeur dorénavant accordée aux technologies de l'information et de la communication au Gabon. Mais au-delà des discours, nous voulons nous intéresser dans cette partie aux conditions d'émergence du secteur des TIC au Gabon et à son organisation en évoquant notamment les avancées mais aussi les fragilités observées à l'heure actuelle.

2-1/ Contexte d'émergence du secteur des TIC au Gabon

Il nous semble important pour mieux comprendre le fonctionnement des TIC au Gabon aujourd'hui, de revenir un tant soit peu sur les conditions d'émergence ou mieux encore sur les grands moments ayant marqué la mise en place de ce secteur. Ce recul historique, nous permettra de mieux cerner les évolutions mais aussi les difficultés que rencontre ce secteur. Mais un tel exercice n'est pas toujours facile à réaliser, surtout dans le contexte gabonais où la littérature sur ce sujet reste encore très pauvre. Nous reviendrons sur cette question lorsque nous aborderons les fragilités du secteur.

Pour commencer, il est important de retenir que jusqu'au début des années 90, il n'existait pas encore vraiment un secteur des TIC au Gabon.

> « Les discours sur les technologies de la communication ne sont pas encore en vogue. On est dans une approche classique où les trois branches de la communication (télécommunications-audiovisuel-informatique) évoluent de façon cloisonnée avec des entreprises de statut variable qui dominent ces branches et dans lesquelles l'Etat est soit propriétaire, soit dispose de la majorité des parts, soit a une participation minimale »[69].

En effet, à cette période le secteur des télécommunications par exemple est essentiellement dominé par l'Office des postes et télécommunications (OPT), opérateur historique des réseaux bien avant la déréglementation du secteur. Il a donc en charge l'ensemble des opérations liées

[68] Projet de société du président Ali Bongo, disponible en ligne http://medias.legabon.net/PROD/0000000016.pdf consulté le 20 février 2017.

[69] Martial Pépin Makanga Bala, « Le Gabon et la question de la société de l'information. Approche spatiale des réseaux et des enjeux géopolitiques des technologies de l'information et de la communication», Thèse de doctorat en Géographie et aménagement, sous la direction d'Annie Cheau-Loquay, Bordeaux, Université Bordeaux 3, 2010, 972 p.

aux télécoms à savoir la téléphonie mobile et fixe, transfert des courriers, télégraphie etc. Il travaille tout de même en collaboration avec quelques entreprises :

> « -La société de télécom internationales gabonaises (TIG) est la filiale de l'OPT qui s'occupe des télécommunications internationales ;
>
> -La GABTEL (Société Gabonaise de Télécommunication) est une société anonyme spécialisée dans la vente des terminaux et la gestion des fréquences d'émission. GABTEL est en outre opérateur VSAT au Gabon par délégation de l'OPT ;
>
> -La TR2 (Technique Représentation Radio Communication) est aussi une société anonyme exploitant l'activité de la radio communication ;
>
> -La SITA (Société Internationale des Télécommunications Aériennes), également société anonyme, est chargée des télécommunications aériennes internationales »[70].

Le secteur audiovisuel quant à lui est essentiellement composé à cette époque de deux chaînes de radiodiffusion et de télévision, qui malheureusement ne couvrent pas l'ensemble du territoire national. On retrouve aussi un opérateur de télévision privé TV Sat, mais également quelques stations de radiodiffusion privées ayant vu le jour après la conférence nationale de 1990 à la suite de laquelle a été instauré le multipartisme.

Le secteur de l'édition, de la presse et de l'imprimerie est en majorité marqué par les activités de la Société nationale de presse et d'édition (SOPRESSE) qui se charge également de la publication des journaux, à l'instar de L'Union, premier quotidien gabonais. Comme pour la radiodiffusion, la fin du parti unique en 1990, va favoriser l'éclosion de plusieurs titres privés de presse écrite.

C'est ainsi que se présente globalement le secteur de la communication au Gabon au début des années 1990. Il fait face à des difficultés notamment d'ordre structurel (Faible couverture territoriale, vétusté des équipements, mains d'œuvre peu qualifiée, etc.).

La privatisation sélective des entreprises publiques et parapubliques du secteur de la communication, les initiatives concourant à la connexion du Gabon à l'internet et celles ayant favorisé la pénétration socio-spatiale de la téléphonie mobile grand public, sont les principaux signaux forts qui préfigurent l'effervescence autour des technologies de la communication au

[70] *Ibidem*

Gabon[71]. En effet, la libéralisation du secteur des télécommunications a engendré plusieurs projets visant par exemple en alimenter le Gabon en réseau internet.

> « Pour ce qui est de l'enchaînement des principaux faits, il apparaît qu'au lendemain du Sommet de la terre à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992 organisé par l'ONU, les participants (dont le Gabon) conviennent en plus des autres résultats de la mise en place du programme mondial ACTION 21, qui est un ensemble d'engagements et de mesures (politique, financière, juridique, etc.) destinées à mettre en pratique le concept de *développement durable* avec une attention particulière pour les pays en développement854. Le transfert de technologie et l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans les PVD est l'une des mesures phares du programme ACTION 21 dont le PNUD est maître d'œuvre. Il s'agit pour l'organisme onusien d'accompagner les pays vers la connexion à l'Internet pour avoir un meilleur accès partagé aux ressources informationnelles nationales et une participation plus dynamique à l'économie mondiale (AYIMAMBENWE, 2001). Au niveau du Gabon, le PNUD initie en collaboration avec le gouvernement (par l'entremise de quelques ministères) des journées d'information sur les nouvelles technologies entre 1995 et 1996. Il en résulte au niveau national le lancement du premier projet sur les TIC au Gabon en octobre 1996 : *le Projet Réseau Développement Durable-RDD Gabon856.* Au niveau sous régional, le Gabon va accueillir le *Séminaire sous-régional sur le développement d'Internet* les 18 et 20 mars 1997 à Libreville857. Le PNUD va par la suite prendre une part active à la dynamique des TIC au travers de ses activités propres et de projets menés en partenariat avec d'autres organismes et le Gabon. L'Etat gabonais a également mené quelques actions directes qui ont conduit à la connexion du pays à l'Internet. En décembre 1994, le Gabon demande et obtient auprès des organismes américains habilités, la délégation de son domaine référencé en (.ga) 859. La mission de délégation ainsi acquise est rétrocédée par les pouvoirs publics à l'opérateur historique des télécommunications (OPT). Sauf que l'OPT ne récupère la gestion effective du (.ga) qu'en 1998, ce dernier étant géré depuis sa création, en l'absence de structure en Afrique, par le registre régional d'adresses IP européen (RIPE NCC-cf. figure 19-) basé aux Pays-Bas. Entre temps, en tant qu'opérateur du gouvernement, l'OPT procède à des consultations internationales –via un appel d'offres pour l'acquisition de l'infrastructure d'accès- auprès de divers fournisseurs afin de raccorder le Gabon à l'Internet. Pour des raisons de coûts, son choix se porte en juin 1996 sur la société américaine MCI. L'accord prévoit que MCI fournisse une liaison à 128 Kbps861, extensible à 512 Kbps. Un réseau expérimental est alors mis en place entre 1996 et 1997. En plus des nombreux tests effectués par l'OPT, les deux événements majeurs que furent le séminaire sur l'Internet (mars 1997) et l'accueil par le Gabon du premier sommet ACP en novembre 1997 constituent des occasions particulières pour évaluer le réseau expérimental. Les expérimentations aboutissent à des conclusions satisfaisantes »[72].

[71] *Ibidem*

[72] Nous nous sommes appuyés sur les travaux de Makanga Bala, qui avait mené des entretiens sur cette question dans le cadre de sa thèse. Entretien du 22 février 2000 avec M. Tony SIMAR à Libreville au CMNU, Conseiller Technique Principal UNESCO du Centre Multimédia des Nations Unies (CMNU) : *Les Organisations Onusiennes au Gabon et leurs activités dans le domaine des NTIC*. Entretien du 23 août 2001 avec M. Pierre Dandjinou à Hourtin, Conseiller Régional du PNUD pour les TIC en Afrique : *Historique de l'internet au Gabon.* Pour éviter les répétitions, nous avons décidé de reprendre le texte tel qu'il a été proposé par Makanga Bala.

A côté de ces projets de connexion à internet, l'arrivée et le succès de la téléphonie mobile ont aussi contribué à accorder davantage de l'intérêt aux technologies de l'information et de la communication. Nous y reviendrons plus en détails dans la deuxième partie de notre travail consacrée essentiellement au secteur de la téléphonie mobile au Gabon.

Passée l'étape de la gestation du secteur de TIC, puis celle de l'engouement, il importe maintenant de s'intéresser un tant soit peu aux réelles avancées observées depuis lors, mais aussi de porter un regard sur les potentiels fragilités de ce secteur en devenir au Gabon.

2-2/ Avancées et fragilités du secteur des TIC au Gabon

Depuis l'arrivée des TIC au Gabon, il prévaut une volonté politique qui peut se lire à travers les nombreux projets initiés en vue de la vulgarisation de ces technologies. On peut en effet observer certaines avancées mises en avant dans le rapport final des premiers Etats Généraux de la Communication au Gabon tenus en 2014 à Libreville et qui dresse un état des lieux de la communication au Gabon. Au sujet des TIC au Gabon, ce rapport présente les conclusions suivantes :

> « L'analyse de l'Etat des lieux des TIC est ici guidée par les orientations définies dans le plan d'action du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) et les indicateurs de l'Initiative Africaine pour la Société de l'Information (IASI) [...] Sur le plan infrastructurel, le Gabon a entrepris depuis plus de cinq ans des travaux de déploiement de sa dorsale numérique en fibre optique. A terme, toutes les provinces du Gabon seront desservies par la fibre optique.
>
> L'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF) est la principale entité chargée de l'exécution de ces projets y compris ceux en rapport avec la télévision numérique terrestre, la gestion des fréquences et la mise en place des infrastructures informatiques. A ce propos, le Réseau de l'administration gabonaise (RAG°, qui est la plateforme infrastructurelle nécessaire au déploiement des applications de l'e-administration, est déjà opérationnel à Libreville.
>
> Depuis la connexion à deux réseaux internationaux de fibre optique sous-marine, le coût d'accès à l'internet et aux services de télécommunication a considérablement baissé. La décentralisation dans le secteur a aussi favorisé l'arrivée de plusieurs opérateurs (Wifly, Ipi9, etc.) qui proposent diverses offres d'accès internet...Outre le débit qui a augmenté, l'on assiste à une plus grande stabilité de la connectivité. Le principal opérateur de télécommunication filaire, Gabon télécom offre les services ADSL dans les principales villes du Gabon »[73].

Si l'on ne peut nier les efforts déjà réalisés dans ce secteur, il faut cependant reconnaitre que plusieurs de ces projets peinent malheureusement à voir le jour. Au Gabon,

[73] Rapport des premiers états généraux de la communication au Gabon qui avait pour thème "Etat des lieux de la communication au Gabon, Défis et perspectives». Ce rapport élaboré à la demande du ministère de l'économie numérique de la communication et de la poste a été réalisé avec l'appui du bureau de l'Unesco à Libreville. Septembre 2014 à Libreville.

les questions sur les TIC sont le plus souvent discutées lors de nombreuses conférences, réunions, projets nécessitant des investissements financiers non négligeables à tel point qu'on peut déplorer le fait que les discours soient privilégiés plutôt que l'action. Et c'est là l'une des principales fragilités que nous souhaitons mettre en avant concernant les TIC au Gabon. Et l'une des principales conséquences de ces incessantes communications sur les TIC au détriment du lancement de véritables projets, est certainement perceptible à travers la faible adoption des TIC dans des secteurs dont on n'arrête pas de dire qu'ils peuvent connaitre un second souffle grâce au TIC. Par exemple, « *au niveau des e-services, la majorité des applications TIC dont l'administration électronique, l'e-apprentissage, l'e-éducation, la télésanté, sont encore en phase de projet ou en cours d'exécution* »[74]. Le secteur de l'éducation qui devait être au cœur de ces innovations ne semble pas échapper à ce manque de concrétisation des projets. L'accès à internet et aux outils numériques reste encore un véritable problème pour la majorité des établissements publics au Gabon. Pour preuve, même l'université Omer Bongo, première université du Gabon créée depuis 1970, ne bénéficie pas d'un accès libre à internet sur le campus, du moins en ce qui concerne les étudiants qui sont contraints de payer leurs services numériques dans les quelques cyber café présents sur le campus universitaire.

Et pour conclure avec les fragilités du secteur des TIC au Gabon, il faut retenir aussi la faiblesse des contributions scientifiques sur cette question à l'heure actuelle. En effet, si on peut retrouver quelques rapports ou coupures de presse sur les TIC au Gabon, le milieu académique gabonais semble très peu encore s'être penché sur cette question. Ce qui n'est pas de nature à faciliter l'analyse surtout si on ne veut pas simplement se faire l'écho des projets et des avis partagés par les autorités étatiques. Le regard avec plus ou moins de recul d'un autre chercheur sur ces questions, peut sans doute nous être plus utile à plus d'un égard, surtout lorsqu'on débute encore en tant que chercheur.

[74] *Idem*

Chapitre 2 : Le téléphone comme dispositif sociotechnique

La volonté de comprendre les pratiques et usages de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon implique certes une prise en compte du rôle des usagers, mais elle peut se donner à lire aussi à travers la notion du *dispositif*. En effet, le dispositif, pris non pas seulement dans sa dimension purement technologique, mais bien plus encore, comme une piste d'analyse pour comprendre les médiations entre la technique et le social à partir du cas de la téléphonie mobile. « *En sciences de l'information et de la communication, le dispositif est une notion clé intimement liée à l'analyse des processus de médiation ; analyse qui permet notamment d'associer l'étude des supports médiatiques et technologiques à celle des enjeux et acteurs de situations sociales particulières* »[75]. Il s'agit donc de voir comment le concept de dispositif peut aider à la compréhension des usages et pratiques de la téléphonie mobile au Gabon. Pour Françoise Paquienseguy par exemple,

> « D'un point de vue méthodologique la notion de dispositif (...) permet d'aborder le tissu social dans lequel l'individu développe ses pratiques via des actions de communication, elle ouvre ensuite sur l'analyse de l'équipement qui supporte la communication en lui laissant sa marque (...). Enfin, elle offre une réelle lecture des représentations (du réseau, du dispositif technique, de leurs rôles et de leurs enjeux principalement) à travers la description que les individus en font »[76].

Si cette notion est de plus en plus convoquée depuis quelques années déjà, plusieurs travaux s'accordent pour reconnaitre qu'elle a longtemps été utilisée sans faire l'objet de véritables questionnements. Dans l'avant-propos, des actes du colloque tenu en 1998 à l'Université de Louvain-la-Neuve et portant exclusivement sur la notion de dispositif, Geneviève Jacquinot-Delaunay et Laurence Monnoyer affirment d'ailleurs à ce sujet : « ...*si cette notion était de plus en plus utilisée, elle apparaissait en revanche, rarement élucidée : comme si son caractère d'opérativité dispensait d'en penser la pertinence théorique*»[77]. Ce colloque sur le dispositif, dont les travaux seront publiés un an plus tard dans la revue *Hermès*, va constituer ainsi une des premières phases importantes du questionnement de la notion de dispositif. Il faut reconnaitre qu'à travers les différentes contributions, « *ce premier travail collectif sur le*

[75] Violaine Appel, Hélène Boulanger, Luc Massou (dir.), *Les Dispositifs d'information et de communication. Concept, usages et objets*, Bruxelles, De Boeck, 2010.
[76] Françoise Paquienseguy, « Les pratiques communicationnelles seraient-elles sous l'influence des Tic? », 16ème *Congrès de le SFSIC*, 2008, [En ligne] http://sfsic.org/congres_2008/spip.php?article34. Consulté le 13/04/2017.
[77] Geneviève Jacquinot-Delaunay, Laurence Monnoyer, « Avant-propos. Il était une fois», *Hermès*, La Revue, 1999/3 (n°25), p.9-14.

dispositif a marqué, et donc aussi infléchi, les usages du terme [...] »[78]. Et aujourd'hui, d'autres chercheurs poursuivant plus ou moins dans le même élan continuent d'interroger la notion de dispositif ; enrichissant ainsi la littérature autour de cette notion au contour parfois fuyant. Ces différentes approches seront donc très souvent convoquées dans le cadre de ce travail. En revenant sur quelques questionnements qui ont jalonné les travaux sur le dispositif, l'objectif à terme, est de parvenir à proposer une approche terminologique de cette notion, mais surtout de voir comment celle-ci peut être mise en lien avec les pratiques autour du téléphone mobile chez les jeunes au Gabon. Ce chapitre sera structuré en deux principales sections : l'une consacrée essentiellement à la notion de dispositif (section 1) et l'autre qui nous permettra de voir en quoi le téléphone portable peut-il être qualifié de dispositif (section 2).

Section 1 : Le dispositif *:* retour sur l'usage complexe d'un concept

Le concept de dispositif souvent convoqué par le passé, se voit davantage sollicité aujourd'hui surtout dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) où il est sans cesse convoqué et un peu plus maintenant questionné. Cet engouement autour de la notion de dispositif, ne doit cependant pas faire oublier toute la complexité lorsqu'on cherche à appréhender ce qui se cache derrière ce concept. Cette difficulté s'explique entre autres par le fait que c'est une notion polysémique et qui fait référence à plusieurs domaines : militaire, médical, technique, etc. De plus, son utilisation assez fréquente au quotidien, tend à faire d'elle une notion parfaitement maitrisée dans son approche, dont on ne juge pas parfois la nécessité d'apporter une définition, qui pourtant éviterait bien de confusions. Il est donc important pour nous de revenir un tant soit peu sur les fondements même de ce concept afin de mieux discuter des enjeux qui se jouent autour de cette notion. Si cette notion n'a pas commencé avec Foucault, « *ces dernières années, en sciences de l'information et de la communication, la grande majorité des convocations de la notion de dispositif s'appuie, directement ou indirectement, sur une citation de Michel Foucault datant de 1977* »[79]. En effet, « *Motif d'embarras pour certains, de fascination pour d'autres, une majorité de chercheurs en sciences humaines et sociales citent Michel Foucault lorsqu'il*

[78]Violaine Appel, Hélène Boulanger, Luc Massou (dir.), *Les Dispositifs d'information et de communication. Concept, usages et objets*, *op.cit*, p.9.
[79] Violaine Appel, Hélène Boulanger, Luc Massou, *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets, op.cit, p.11*.

s'agit d'introduire une étude en lien avec le dispositif »[80]. Mais à quoi renvoie donc la notion de dispositif chez Foucault ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans le premier point de cette section.

Puis nous relèverons les différentes approches qui sont faites du dispositif (deuxième point) avant de tenter une approche terminologique de cette notion telle qu'elle sera utilisée dans ce travail.

1/ Une forte empreinte foucaldienne

Il est rare de trouver un texte évoquant le concept de *dispositif* sans faire référence à Foucault. Cette omni présence de la pensée Foucaldienne sur le dispositif n'est certainement pas fortuite. Comprendre les raisons de cette référence quasi "instinctive" à Foucault lorsqu'on parle du dispositif, nous aidera certainement à mieux cerner ce concept par la suite.

« *Tout d'abord il faut relever que déjà avant l'utilisation du terme par Foucault, c'était un concept généralement adopté en français dont l'origine remonte au Moyen Âge. Et puis on peut souligner que la philosophie française contemporaine employait le terme avant que Foucault ne s'en servît pour la première fois. Il ne s'agissait pas seulement d'un terme généralement répandu, mais aussi d'un terme philosophique actuel* »[81].

Avec Foucault la notion de dispositif est utilisée à partir des années 1970, mais ce n'est que plus tard qu'il donnera sa conception du dispositif lors d'un entretien. Au sujet du dispositif il affirme alors,

> « Ce que j'essaie de repérer sous ce nom c'est, premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques (...). Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments.
> Deuxièmement, ce que je voudrais repérer dans le dispositif, c'est justement la nature du lien qui peut exister entre ces éléments hétérogènes. Ainsi, tel discours peut apparaitre tantôt comme programme d'une institution, tantôt au contraire comme un élément qui permet de justifier et de masquer une pratique qui, elle, reste muette, ou fonctionner comme une interprétation seconde de cette pratique, lui donner accès à un champ nouveau de rationalité (..).
>
> Troisièmement, j'entends par dispositif, j'entends une sorte— disons— de formation, qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif donc une fonction stratégique dominante (...)

[80] *Ibid,* p.19.

[81] Sverre Raffnsoe, « Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault», Canadian Journal of Continental Philosophy, Vol. 12, No. 1, 2008, p. 44-66.

> J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation des rapports de forces, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de forces, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les déstabiliser, les utiliser. Le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou des bornes de savoir et supportés par eux »[82].

« *Cette définition a suscité de nombreux commentaires notamment de la part de Gilles Deleuze (1988) et de Georgio Agamben» avec son livre Qu'est-ce qu'un dispositif? Dans cette définition très souvent reprise par plusieurs auteurs traitant de la notion de dispositif, il n'est pas rare de voir des interprétations qui sont loin de traduire la notion de dispositif au sens de Foucault. « L'erreur ici est le symptôme d'un biais méthodologique et théorique : l'économie cognitive. Elle se manifeste par la pratique des raccourcis épistémiques dont la conséquence est de vider le concept de dispositif de son fondement heuristique* »[83]. On assiste donc parfois à une "appropriation erronée" du concept. Mais l'objectif ici n'est pas de faire un procès de ces différentes approches, mais plutôt de mettre un accent sur celles qui pourront aider à une meilleure lecture du dispositif chez Foucault. Le but ici étant surtout de dégager les grandes idées de la pensée de Foucault sur le dispositif. Isabelle Gavillet[84] affirme alors à ce propos qu'il est possible de « *dégager trois périodes de la formulation de la problématique du dispositif* » chez Foucault à partir de l'époque où celui-ci est présenté comme un concept. Dès lors, dans un premier temps,

> « Le dispositif désignerait une technique de pouvoir, en lien avec une technique de savoir. Ce que cherche à élucider l'auteur, ce sont les mécanismes de ce qu'on appelle le pouvoir (...). Dans les textes qui suivront, le dispositif se donne à lire comme un concept. Le philosophe parlera du "dispositif de sexualité", du " dispositif médico-légal", du "dispositif d'assujettissement", du "dispositif d'internement" (...). Après 1977, dans ses cours articles et interviews, il semble revenir sur la théorie du pouvoir et sur les finalités du pouvoir. Le dispositif devient cette fois "dispositif sécuritaire", "dispositif de contrôle de soi", "dispositif sanitaire" »[85].

On constate alors que, même avec Foucault le dispositif apparait déjà comme étant pluriel dans son approche. Dans un article sur le dispositif, Franck Ageri propose quelques caractéristiques du dispositif foucaldien :

> « Tout d'abord, à la différence d'un dispositif technique qui se présente d'emblée comme un assemblage cohérent, le dispositif foucaldien est

[82] Daniel Defert, François Ewald, *Dits et écrits 2, 1976.*

[83] Violaine Appel, Hélène Boulanger, Luc Massou (dir.), *Les dispositifs d'information et de communication. Concept, usages et objets, op.cit,* p.20.

[84] Centre de recherche sur les médiations, Université Paul Verlaine-Metz,gavillet@univ-metz.fr

[85] Isabelle Gavillet, « Michel Foucault et le dispositif: question sur l'usage galvaudé d'un concept», *in Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets, op.cit, p.23.*

> constitué d'éléments hétérogènes dont l'agencement n'est pas immédiatement repérable. Ensuite, cet agencement se construit en fonction d'une urgence stratégique, d'une intentionnalité qu'il est possible de repérer. Mais aussitôt conçu, il est susceptible d'acquérir une autonomie relative et échappe au dessein de ses concepteurs. Les éléments qui constituent le dispositif renvoient à du dit et du non-dit, à des éléments discursifs et des éléments socio-matériels, à de l'énonçable et à du visible. Or, entre ces deux derniers termes, il n'y a pas d'isomorphisme mais des « liens de présupposition réciproque », selon la formule de Deleuze. Autrement dit, le visible (les éléments architecturaux, les instruments de mesure, les machines, l'agencement des espaces) n'est pas la traduction d'énoncés stratégiques mais constituent une dimension irréductible de l'action collective. D'où l'importance de ne pas rabattre le dispositif sur les seules dimensions discursives [...]. Le dispositif se caractérise par sa morphologie (les éléments qui le composent et les liens qui les unissent) mais également par ses effets actuels et potentiels »[86].

Face aux usages courants du dispositif, connus jusque-là, Foucault propose une conception plus approfondie du dispositif qui sera souvent reprise et parfois très contestée. Mais cette proposition d'approche énoncée par Foucault va dorénavant servir de fondement pour plusieurs auteurs s'intéressant au dispositif, soit pour poursuivre dans la même perspective, soit simplement pour marquer une distance avec cette conception du dispositif. Dans tous les cas, la pensée foucaldienne reste très présente dans les travaux sur le dispositif. Si le travail de Foucault a permis d'enrichir le questionnement sur le dispositif, à travers notamment les différentes critiques qui lui ont été faites, ce serait toutefois réducteur de vouloir confiner un concept aussi riche et complexe dans le seul sillon de la pensée de Foucault. C'est pourquoi nous envisageons d'essayer de dépasser l'approche foucaldienne pour penser le dispositif dans sa dimension d'objet pluriel.

2/ Le dispositif : un objet pluriel

Cette partie entend rendre compte de la complexité et du caractère polysémique de la notion de dispositif qui n'est pas toujours de nature à faciliter l'analyse. En effet, ce terme renvoie à des connotations à la fois militaires, artistiques, juridiques, techniques, etc.

Dans le domaine militaire, le dispositif est utilisé pour désigner « un ensemble de moyens et de mesures rangés par rapport à un projet ou aux fins stratégiques. C'est pourquoi on peut parler d'un dispositif de défense et d'attaque ou d'un dispositif de sureté et de sécurité »[87].

Dans le domaine de l'art contemporain ou du théâtre, le terme de dispositif est utilisé pour désigner une installation dynamique en devenir, un agencement scénique qui donne un sens nouveau aux œuvres et s'oppose à une structure formée. Là, le dispositif n'est pas une entité

[86] Franck Ageri, « Qu'est-ce qu'un dispositif ?»? Libellio d'Aegis, 2014, 10, < hal- 01083407 >

[87] Sverre Raffnsoe, *Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault*, *op.cit.*

déjà conçue mais, bien au contraire, un agencement en devenir qui vise des effets potentiels qui ne sont repérables que dans des conditions précises[88].

«*Dans un contexte juridique le mot dispositif désigne la partie finale d'un jugement qui énonce les conséquences juridiques du jugement, contrairement à la "narratio" qui rend compte des circonstances réelles à la base du jugement (faits et faits de droit)* »[89]. Mais au-delà de ces connotations militaires et juridiques, celle qui semble de loin retenir l'attention lorsqu'on parle de dispositif, est sans doute le côté technique.

En effet, « *au centre du réseau correspondant au concept de dispositif se trouvent sans doute des acceptions impliquant fortement la technique. C'est en tout cas ce que suggère le premier sens que donne le Petit Larousse : "ensemble de pièces constituant un mécanisme, cet appareil. Un dispositif de sécurité* »[90]. Poursuivant dans la même perspective, Hugues Peeters et Philippe Charlier affirment qu'« *il ne faut pas se pencher longtemps sur le concept pour constater que le "dispositif" est une notion provenant principalement du champs à vocation technique*». Cette approche techniciste reste d'ailleurs la plus répandue au quotidien lorsqu'on évoque un dispositif. En effet, nombreux sont ceux-là à qui le terme de dispositif renvoie tout de suite à «la manière dont les parties d'un appareillage sont reparties et qui ont pour résultat que celui-ci fonctionne d'une certaine façon ou encore la manière d'agir d'un tel appareillage, la manière dont il agit sur son entourage »[91]. Il se confond parfois, dans ce sens, avec l'objet technique. Par extension, de nombreux travaux en sociologie des sciences s'intéressent aux dispositifs sociotechniques qui englobent les équipements et les conditions d'usage qui leurs sont associées et dont ils étudient les effets de cadrage sur l'action collective. Dans cette perspective, c'est moins la logique de constitution du dispositif sociotechnique qui est recherchée que l'étude de ses effets performatifs[92]. La prolifération des TIC aujourd'hui risque malheureusement de continuer à trop souvent réduire ce concept à sa seule visée technique. « Pour certains d'ailleurs, la fréquence croissante de l'usage de ce terme n'est pas étrangère à une technicisation grandissante de nos environnements quotidiens »[93]. Si

[88] Franck Aggeri, « qu'est-ce qu'un dispositif stratégique?», *op.cit*, p.4.
[89] *Idem*
[90] Jean-Pierre Meunier, « Dispositif et théories de la communication: deux concepts en rapport de codétermination», *Hermès*, La Revue, 1193/3 (n°25), p.83-91.
[91] Sverre Raffnsoe, *Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault*, Symposium, *Revue canadienne de philosophie continentale.*
[92] Michel Callon (2013) cité par Franck Aggeri, « qu'est-ce qu'un dispositif stratégique?», *op.cit*, p.4.
[93] Hugues peeters, Philippe Charlier, « Contribution à une théorie du dispositif », *Hermes, La Revue*, 1999/3 n°25, p.15-23. [En ligne] URL : https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1999-3-page-15.htm , consulté le 30/08/2019.

l'on ne peut nier l'importance de la dimension technique dans l'approche du dispositif, il importe tout de même de ne pas le limiter à cette approche et d'exploiter les nombreuses autres possibilités de lecture qu'il offre. Le dispositif ne se limite donc pas à sa dimension fonctionnelle. On voit avec Paquienséguy que le dispositif peut être traité au moins sous trois angles : technique, social et symbolique. La dimension technique largement discutée plus haut, va permettre d'analyser par exemple le côté fonctionnel du dispositif. L'approche sociale s'attache à étudier le tissu social dans lequel l'individu développe ses pratiques » et enfin la dimension symbolique va s'intéresser aux différentes représentations construites autour du dispositif technique par exemple. Le dispositif peut être pris ici comme une forme mixte alliant symbolique et technique. Cette conception invite à aborder le rapport entre sujet et objet non plus sous forme d'opposition, mais plutôt dans une relation d'interdépendance. « *Le dispositif peut être envisagé alors comme instrument de captation et de compréhension de processus de médiation et des situations (ou contrats) de communication, en identifiant les composants en jeu et leurs articulations* »[94].

Ces différentes acceptions de la notion de dispositif présentent quelques points de similitudes.

> « Elles mettent en évidence un certain degré de cohérence d'un agencement en vue d'une finalité. Elles diffèrent cependant selon l'importance accordée aux activités de conception du dispositif. Dans l'approche socio technique, la conception n'a qu'une importance secondaire. Considéré comme une machine autonome, le dispositif produit des effets spécifiques et c'est cela qu'il s'agit d'observer. À l'inverse, le dispositif juridique ou militaire n'existe que par les intentions de ses concepteurs et son efficacité doit être mesurée à cette aune. Enfin, le dispositif artistique introduit l'idée d'une indétermination des effets du dispositif dont le sens n'est pas immédiatement accessible ou compréhensible par les publics »[95].

La présentation de ces quelques approches de la notion de dispositif démontre encore à quel point les possibilités d'interprétation peuvent être multiples et de ce fait, s'avérer assez complexe dans le choix de l'orientation à donner à ce concept lorsqu'il est utilisé. En effet, sur cette notion les revendications sont si nombreuses, parfois hétérogènes et les tentatives de mise à plat si frustrantes, que parfois on est conduit à l'humilité. Cette prudence pour aborder le dispositif dans ce travail, nous conduit à rejeter toute approche du dispositif dans sa globalité, mais opte plutôt pour une approche centrée sur un angle bien précis. C'est pourquoi, après avoir brièvement présenté les différentes acceptions du dispositif, nous proposons de

[94] Violaine Appel, Hélène Boulanger, Luc Massou (dir.), *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets, op.cit*, p.10.

[95] Franck Aggeri, « qu'est-ce qu'un dispositif stratégique?», *op.cit*, p.4.

positionner notre recherche par rapport à cette notion en tentant une approche terminologique dans laquelle s'inscrira l'usage de ce terme dans le présent travail.

3/ Approche terminologique

Le dispositif fait sans doute partie de ces mots qu'on utilise tellement au quotidien, mais qui peuvent s'avérer difficile à définir. Si les dispositifs dégagent ainsi un "air de famille", ayant pour caractéristique de ressembler le plus souvent à un rassemblement intentionnel de moyens en vue de préparer une finalité commune..., ils désignent des rassemblements de nature si hétérogène et de type de finalités si différentes que vouloir les embrasser dans une même définition relève d'une mission impossible[96]. L'enjeu de cette partie est donc moins de produire une définition exhaustive du dispositif, plutôt que de tenter une approche terminologique de la notion telle qu'elle sera convoquée en sciences de l'information et de la communication, mais surtout dans le présent travail. La notion de dispositif est présente dans plusieurs travaux de recherche en science de l'information et de la communication aujourd'hui. En générale, ces différents travaux « *mettent en évidence deux façons de parler du dispositif qui renvoient à deux postures : les travaux qui portent sur des objets particuliers et dans lesquels les auteurs utilisent le terme de dispositif dans le contexte de leur propre recherche et ce dont l'objet est le concept de dispositif lui-même* »[97]. Dans ce contexte, le dispositif apparaît alors comme une notion clé intimement liée à l'analyse des processus de médiation, analyse qui permet notamment d'associer l'étude de supports médiatiques et technologiques à celle des enjeux et acteurs de situations sociales particulières[98]. C'est cette approche qui sera privilégié dans le cadre de ce travail, en alliant à la fois dimension technique et symbolique. La dimension technique permettra notamment d'étudier le dispositif dans sa dimension fonctionnel, en s'attachant notamment à la façon dont est composé l'objet étudié ici, à savoir le téléphone mobile. La dimension symbolique quant-à-elle cherchera à comprendre toutes les représentations qui accompagnent cet objet technique. Le dispositif sera envisagé « *comme instrument de captation et de compréhension des processus de médiations et des situations (ou contrats) de communication, en identifiant*

[96] Philippe Zittoun, « Dispositif», *in* Cassillo I, Barbier R, Blondiaux L, Chateauraynaud F (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et participation, 2013, URL: http://www.dicopart.fr/fr/dico/dispositif, consulté le 21/03/2017.

[97] Violaine Appel, Thomas Heller, « Dispositif et recherche en communication des organisations», *in Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets, op.cit,* p.40.

[98] *idem*

les composants en jeu et leurs articulations »[99]. On comprend dès lors que «*la compréhension d'une situation de communication et des médiations qui la composent peut prendre appui sur l'analyse d'un dispositif* »[100]. Sachant que le dispositif reste une notion polysémique, dans le cadre de ce travail nous le traiterons essentiellement dans sa dimension sociotechnique.

Il est important de préciser que le concept de dispositif sociotechnique en information et communication « *part du principe que les technologies de l'information et de la communication construisent leurs utilisateurs autant qu'elles sont façonnées par eux. Elles constituent des dispositifs issus de processus d'interaction entre des utilisateurs (producteurs, consommateurs, usagers, citoyens) qui sont aussi des sujets socialisés et un ensemble hétérogène de techniques. Car l'environnement technologique n'est pas neutre. Il forme le sujet en instaurant des normes économiques, ergonomiques, des pratiques acceptées ou imposées. Il est lui-même formé et déformé par des individus isolés ou agissant en réseaux* »[101]. La volonté de ne pas céder à la tentation du déterminisme technologique dans l'approche des usages et pratiques des technologies de l'information et de la communication (en l'occurrence le téléphone mobile dans cette étude) ne doit faire oublier au chercheur qu'une approche délaissant complètement la dimension technique peut compromettre la qualité des résultats de la recherche. Il est clair qu'au-delà de sa dimension social, l'objet technique en lui-même est aussi révélateur des réalités liées aux pratiques communicationnelles qu'il rend possible. Il peut être à l'origine de certaines configurations d'usages susceptibles de déboucher sur des relations où se jouent des enjeux de pouvoir. S'il est vrai que l'analyse des usages et pratiques communicationnels du téléphone mobile ici ne doit pas se focaliser sur les caractéristiques techniques de l'objet ou sur ses potentialités[102], il ne demeure pas moins que la donne technique étant en perpétuelle mutation il devient donc important d'analyser ces mutations qui influencent les contextes d'usages. L'étude des pratiques du téléphone mobile par les jeunes au Gabon ne peut donc se faire en marge d'une approche qui interroge aussi le dispositif technique qu'est le téléphone mobile. Si celui-ci ne peut à lui seul déterminer ou permettre d'expliquer les pratiques autour de cet outil, il joue néanmoins un rôle non négligeable en ce sens qu'il peut influencer les usages. Le concept de dispositif permet de « *restituer toute l'épaisseur des usages grâce à une double entré alliant un dispositif social, lieu*

[99] *Ibid, P.10.*
[100] *Ibid, P.15.*
[101] *ibid*
[102]« L'insertion sociale d'une nouvelle technologie dépend moins de ses performances techniques et fonctionnelles que des possibilités qu'elle offre à une nouvelle intégration dans l'ensemble des significations sociales, culturelles, symboliques et imaginaires des modes de vie des usagers»,

d'échange et un dispositif technique le permettant ; ainsi donc le dispositif technique (...) formalise, cristallise le dispositif social et le dispositif social a intégré dans ses pratiques de fonctionnement la souplesse et l'interconnexion de la technique »[103]. Il s'agit donc, d'une part de procéder à une présentation du téléphone mobile dans sa dimension de dispositif technique (ces différentes composantes sur le plan technique) et « *souligner son imbrication avec le monde social qui l'a produit et sur lequel il agit* » d'autre part. Etudier le dispositif sociotechnique ici revient à interroger les composantes du téléphone mobile au Gabon, son mode de fonctionnement afin de voir comment cela influence ou pas les usages et pratiques des utilisateurs dont ceux affectifs bien évidemment.

Le téléphone mobile en tant que dispositif sociotechnique se présentant alors comme une « *possible technologie du pouvoir* ». C'est une expression utilisée par Christian Licoppe (2002) dans un article intitulé «Sociabilité et technologies de communication. Deux modalités d'entretien des liens interpersonnels dans le contexte de déploiement des dispositifs de communication mobiles». Dans cet article l'auteur convoque sans cesse la notion de dispositif pour montrer comment les nouvelles possibilités qu'offre le téléphone mobile peuvent déboucher sur d'autres configurations d'usages. Il met en exergue par exemple la joignabilité quasi permanente que rend désormais possible le téléphone aujourd'hui. Toutefois, il souligne que cela peut présenter une certaine menace liée notamment à la surveillance ou à l'indisponibilité. C'est dans ce sens qu'il présente le portable comme une possible technologie du pouvoir, faisant référence au passage à Michel Foucault qui présentait le dispositif comme étant toujours inscrit dans un jeu de pouvoir.

L'étude du téléphone mobile en tant que dispositif va permettre donc de mettre au jour les relations de pouvoir que rend possible le téléphone mobile. Il s'agit de penser l'interaction entre l'objet technique et son environnement.

[103]Françoise Paquienséguy, « Comment réfléchir à la formation des usages liés aux technologies de l'information et de la communication numérique?», *Les Enjeux de l'information et de la communication,* 2007/1 (Volume 2007), p.63-75.

Section 2 : Téléphone mobile et dispositif: les enjeux d'une union complexe autrefois

A la question de savoir si le téléphone mobile est un objet technologique ou social, Alain Kiyindou affirme que « *la question ne se pose plus. Le téléphone mobile a dépassé le stade de l'objet technologique pour être un objet social, voire économique* »[104]. Et les différentes études menées ces derniers temps sur la téléphonie mobile confirment cette propension du portable à être présenté de plus en plus comme un objet social que comme un objet technologique. Le présent travail ne fera pas exception, mais il ambitionne tout de même de ne pas se défaire complètement de cette dimension technologique qui n'est pas accessoire, mais peut aider à une meilleure approche du téléphone mobile dans sa dimension sociale. Pour ce faire, dans cette section nous voulons maintenant nous intéresser au rapport entre dispositif et téléphonie mobile afin de voir comment cette notion a souvent été convoquée pour aborder les questions sur la téléphonie mobile, ou mieux encore, il s'agit de voir en quoi le téléphone portable peut-il être qualifié de dispositif. Nous voulons donc voir comment a évolué le téléphone portable en partant du portable avec des fonctionnalités basiques (SMS/voix) au portable "intelligent", encore appelé *Smartphone* par les anglo-saxons. Il est toutefois important de signaler que cette revue de littérature sur le téléphone portable sera axée essentiellement sur les travaux qui interrogent le dispositif. De plus, dans la définition du dispositif que nous avons vu précédemment, notamment avec Foucault, il est apparu que le dispositif renvoie quelques fois à la question du pouvoir. Cette question du pouvoir qui est souvent au cœur des questionnements sur le dispositif sera mise en lien ici avec l'évolution des pratiques autour du téléphone portable. Car il n'est pas inutile de rappeler qu'aujourd'hui les études sur le téléphone portable révèlent aussi ce rôle du pouvoir à travers le contrôle social et la surveillance. « *Le pouvoir dont il sera question dans certaines de ces études est certes diffus, parce qu'il ne vient pas forcément d'un état dûment identifié, mais un pouvoir qui peut aussi être mis en œuvre dans la sphère privée, par la famille, le réseau d'amis, et pourquoi pas demain par une marque commerciale*».[105]

Cette section s'articulera en deux parties : la première s'intéressera aux premiers téléphones axés sur la messagerie et la voix. Elle permettra notamment de voir déjà comment cette première déclinaison de ce dispositif va se révéler être un puissant outil de pouvoir à travers le contrôle social qui pouvait être exercé via le téléphone portable.

[104] Alain Kiyindou, Kouméalo Anaté, Alain Capo-Chichi (dir.), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile,* Paris, l'Harmattan, 2015.
[105] Corinne Martin, « Dispositif et téléphonie mobile», *op.cit.*

Puis, dans la deuxième partie nous verrons comment l'arrivée des téléphones "intelligents" (*Smartphones*) et d'internet va davantage relancer les débats autour de la question du pouvoir à l'heure de l'utilisation massive du dispositif qu'est le téléphone portable.

1/ Le téléphone mobile : genèse et évolution

Le téléphone portable est devenu aujourd'hui un objet du quotidien. Le développement de la téléphonie dite mobile a non seulement transformé les modes de communication, mais dans une dimension encore plus large, il a permis une reconfiguration des manières d'être au monde, les modes de vie de plusieurs usagers. Alors que la recherche, mais aussi les industriels s'attèlent à le présenter, à juste titre d'ailleurs, de plus en plus comme un objet social que technologique, il ne faut pas oublier que sa configuration technologique a d'une certaines manières eu une influence sur les pratiques et usages autour de ce dispositif. Les pratiques autour du portable ne se sont pas donc développés en marge des avancées technologiques autour du portable. Bien au contraire. Nous verrons notamment comment l'évolution du téléphone portable dans sa forme ou encore ses fonctionnalités a ainsi pu impulser des nouvelles pratiques autour de celui-ci. En effet,

> « Depuis les premiers téléphones, les radiotéléphones ont changé de forme. […]. Les premiers radiotéléphones étaient lourds et volumineux. Ils se sont, petit à petit, détachés du véhicule et sont devenus transportables. Parallèlement la miniaturisation des composants via les recherches électronique, a permis de réduire la taille, le volume et le poids du terminal ; l'objectif étant de produire un mobile de taille d'un paquet de cigarettes, afin qu'il tienne dans une poche. Par exemple, le Nokia 1011, premier portable digital GSM, commercialisé en 1992 pesait 475g. Huit ans plus tard, le Nokia 3310, un des succès de ce marché avoisine les 130g. Néanmoins, la réduction de taille et de poids des mobiles ne suit pas une courbe décroissante. L'ajout de certaines fonctionnalités implique des augmentations de poids et de taille. Toutefois, cela ne signifie pas que tout modèle soit forcément plus léger ou petit que son prédécesseur »[106].

L'évolution des téléphones mobile sur le plan de la forme a bien eu une conséquence dans les usages. En effet, alors que la taille des premiers téléphones ne facilitait pas forcément leur mobilité en raison notamment du poids. La miniaturisation observée au fil du temps a permis une meilleure mobilité avec le téléphone portable qu'on pouvait désormais par exemple ranger dans sa poche.

Une autre transformation du mobile a également joué un rôle important dans les usages et pratiques qu'on a pu observer : il s'agit de l'apparence externe des téléphones

[106] Lise Renaud, Thèse de doctorat, *op.cit*, p.74.

mobiles. Le passage de l'écran noir et blanc à l'écran en couleur, la possibilité d'avoir des coques de téléphones de diverses couleurs, l'arrivée des mobiles se présentant sous plusieurs formes (mobiles à clapet, téléphones qui s'ouvrent verticalement ou horizontalement, les mobiles dont l'écran pivote sur lui-même), etc. ont là encore permis d'observer des nouvelles dynamiques d'usages autour des téléphones mobiles. En effet, cette importance accordée au design par les concepteurs, mais aussi les stratégies marketing met en relief aussi se rapport à l'objet qu'entretiennent désormais les usagers qui, y voit non plus seulement un moyen de communication, mais un moyen d'affirmation de soi. Le choix du téléphone ne se fait donc plus de manière fortuite. Avec le temps, l'aspect extérieur du mobile est devenu un véritable critère de choix d'un portable. Alors que le téléphone fixe s'intégrait dans l'ensemble du mobilier, avec le téléphone mobile quant à lui tend plutôt à s'insérer dans l'aspect extérieur de celui qui le porte, devenant ainsi un parfois un accessoire vestimentaire à part entière.[107]

Dans un contexte où l'on est passé progressivement du téléphone portable accessible uniquement à une certaines classes de privilégiés à une démocratisation très remarquée, la question du design du téléphone aujourd'hui de moyens de distinction. Tout le monde ou presque peut désormais se procurer un téléphone, pourtant tous les portables aujourd'hui ne sont pas accessibles à tous d'un point de vue financier. La marque ou encore l'aspect extérieur devient ainsi un élément distinctif.

À côté de ces changements extérieurs, susmentionnés, il faut noter que l'une des grandes évolutions du téléphone mobile s'est surtout faite au niveau des fonctionnalités. Des fonctionnalités qui ont permis avec le temps de faire du téléphone portable un incontournable aujourd'hui. Nous n'avons pas la prétention de faire un inventaire détaillé de l'évolution des fonctionnalités des téléphones portables. Nous voulons simplement montrer comment les changements observés dans ce domaine ont contribué à l'évolution des usages et pratiques, mais aussi au succès du téléphone portable.

L'une des premières évolutions d'ordre fonctionnelle qu'on souhaite mettre en avant ici est entre autre liée au constat de l'apparition des téléphones portables avec une forte autonomie. En effet, les travaux sur les batteries des téléphones portables ont conduit progressivement à une autonomie croissante des mobiles. Dans sa thèse sur la téléphonie mobile, Lise Renaud[108] dressait un tableau assez révélateur sur cette évolution au niveau de l'autonomie. Ce tableau révèle par exemple que le téléphone de marque Nokia 1011 commercialisé en 2011 avait une

[107] Lire Léopoldina Fortunati, «Revêtir des technologies», *Réseaux*, n°90,1998, pp.85-82.

[108] Lise Renaud, *Dix ans de discours sur la téléphonie mobile : contribution à l'analyse des discours accompagnant l'insertion sociale des objets techniques contemporains*, *op.cit*, p.78-80.

autonomie de communication d'environ 1h20 et une autonomie de veille allant jusqu'à 12h. Dix ans plus tard, le téléphone de la même marque, devenu Nokia 6100 avait désormais une autonomie de communication de 6h, avec une autonomie de veille dépassant les 300h. On peut remarquer alors une croissance des autonomies de communication et de veille qui n'a pas été sans conséquence sur les pratiques dans la mesure cette autonomie entraine une utilisation plus prolongée sans besoin de charger à nouveau le téléphone.

À côté de cela on note aussi l'intégration des jeux dans les téléphones portables. Et, si au début de la téléphonie mobile les jeux proposés étaient plus au moins basiques à l'instar du célèbre *Snake*, on peut lire aujourd'hui une nette évolution des jeux disponibles sur mobile. En donnant la possibilité aux utilisateurs de pouvoir télécharger eux-mêmes leurs jeux, l'attraction autour de ces jeux s'est davantage décuplée.

Une autre évolution se trouve dans les fonctions sonores avec d'abord un passage des sonneries composées de simples signaux sonores à des sonneries musicales sans toutefois remplacer complètement les premières. On a vu apparaître aussi les téléphones mobiles avec des applications radio et Mp3 entrainant ainsi des usages de plus en plus varié du téléphone portable. Une variété qui va davantage s'accentuer avec l'arrivée des ''téléphones intelligents'', plus connus sous l'appellation anglaise de *Smartphones.*

2/ L'arrivée des téléphones intelligents: des enjeux majeurs

Comme susmentionné, les transformations du téléphone portable ne se sont pas faites de manière spontanée. Elles se sont souvent faites au fil des années, marquant ainsi à chaque fois une nouvelle avancée du téléphone portable avec une progression constante des possibilités d'usage. Pourtant, certaines mutations bien plus que d'autres représentent aujourd'hui des moments clés du succès de la téléphonie mobile à l'exemple notamment de l'arrivée des Smartphones et de toutes les possibilités d'usage qu'ils offrent aujourd'hui. Car,

> « Les terminaux portables n'ont cessé d'évoluer sous l'effet des progrès technologiques, pour se transformer progressivement en un objet qui ne sert plus seulement à téléphoner, mais aussi à naviguer sur internet, regarder des contenus audiovisuels, écouter de la musique, etc. Le mobile devient ainsi le point de convergence de tout un ensemble de services multimédia promus comme accessibles n'importe où et à n'importe quel moment »[109].

En effet, on est passé d'un dispositif spécifié dans la communication à un dispositif multifonctionnel. Les Smartphones permettent aujourd'hui

[109] Christian Licoppe, Moustafa Zouinar, « Présentation», *Réseaux* 2009/4 (n°156), p.9-12.

> « Une utilisation beaucoup plus pratique et globale en matière de communication et de gestion de l'information. Prenons par exemple, la caméra numérique, le transport des données de masse et la gestion de courriels, ces nouvelles caractéristiques du téléphone intelligent nous permettent aujourd'hui d'être constamment en ligne, prêts à accomplir des tâches impossibles à réaliser avec les téléphones cellulaires d'autrefois »[110].

Toutes ces nouvelles possibilités qui ne se limitent pas à des usages privés et personnels, car elles sont de plus en plus sollicités dans différents domaines de la vie au quotidien (santé, éducation, entreprises, économie, etc.), contribuent à accentuer davantage l'attrait autour des téléphones portables aujourd'hui. Dans un monde globalisé où le besoin d'avoir accès à l'information est sans cesse grandissant, il est devenu difficile de se passer des Smartphones. En effet, aujourd'hui on peut affirmer sans risque de se tromper qu'ils favorisent la productivité dans l'accomplissement de certaines tâches et qu'ils sont surtout très utiles à plus d'un égard surtout dans les contextes où ils doivent parfois servir de substitue un service d'accès internet classique déficitaire. Notamment dans les pays du Sud.

L'utilité et surtout le succès des *Smartphones* ne sont donc plus à démontrer aujourd'hui. Pourtant, au-delà de tous ces points positifs que l'on peut reconnaitre aux *Smartphones*, il ne faut pas aujourd'hui qu'ils suscitent plusieurs débats aujourd'hui, qui ne lui sont pas toujours favorables. En effet, toutes ces nouvelles possibilités que permettent dorénavant les téléphones portables soulèvent présentent certes de nombreux avantages, mais ils révèlent aussi d'importants questionnements notamment en matière de pouvoir.

Le téléphone portable en tant que dispositif se révèle donc à la fois comme un parfait dispositif d'émancipation mais qui peut devenir très vite contraignant. On ne cesse de vanter aujourd'hui tous les bienfaits des téléphones intelligents, mais on oublie trop souvent de relever les limites de ces différentes innovations. Avec les *Smartphones*, la question du contrôle social qui peut être exercé sur les utilisateurs est plus que jamais d'actualités. La connexion en illimité expose aussi aux dangers d'un contrôle, pas toujours visible, mais qui pourtant inquiètent aujourd'hui plusieurs utilisateurs avec notamment l'enregistrement des données personnelles qu'imposent souvent l'utilisation de certaines fonctionnalités des *Smartphones*. Le téléphone comme instrument contrôle sociale touche aussi bien le domaine privé (famille) que le milieu professionnel. On voit avec Corinne Martin qu'

> « Au sein de la famille, à l'exercice du rôle social de parents ou de conjoints s'adjoindrait une dimension de contrôle de l'autre à travers une connaissance de ses relations ou de son existence hors du cercle familial. Dans le monde

[110] Pier-Yves Poulin, « L'impact des téléphones intelligents sur les entreprises », https://asiq.org/wp-content/uploads/2015/02/ASIQ-Bourses-2010-01.pdf. Consulté le 25/01/2019.

> professionnel, on assisterait à un renforcement du pouvoir hiérarchique, et donc de la reproduction des rapports sociaux de travail par une surveillance permanente du salarié. Enfin, dans le domaine public, on verrait se dessiner une extension du pouvoir politique sur un citoyen toujours libre de circuler, mais potentiellement réparable dans tous ses déplacements »[111].

La question du contrôle est donc plus que jamais d'actualité aujourd'hui, dans un contexte où l'on retrouve de plus en plus d'utilisateurs de téléphone mobile et où les prouesses de ses derniers semblent parfois faire oublier tous les nouveaux enjeux liés aux usages et pratiques de ce dispositif.

[111] Corinne Martin, « Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ? », *Communication et langages*, n°136, 2003, p.92-105.

CHAPITRE III : Conceptualisation des usages et des pratiques

L'approche théorique de cette recherche sera basée en grande partie sur la sociologie des usages. Les recherches sur les usages sont loin d'être un fait nouveau. « *Ces approches ont suscité et continuent d'engendrer une littérature foisonnante, et ont acquis une énorme popularité auprès des chercheurs [...]. Pourtant le recours systématique à la notion d'usage crée un flou conceptuel [...]* »[112]. En effet, les approches qui sont faites sont loin d'être consensuelles et font parfois l'objet d'interprétations maladroites et inappropriées. Chaque auteur laissant parfois libre cours à sa conception de la notion d'usage. Il importe donc dans le cadre de ce travail d'essayer de cerner ce champ des usages. Comment articuler l'usage, la pratique et même l'utilisation ? « *Est-il question des mêmes réalités, hâtivement qualifiées sous ce vocable très commode d'études d'usages* »[113] ? Sous quels angles seront abordés l'usage et la pratique en lien avec la téléphonie mobile dans le cadre de cette étude ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans cette partie.

La première section va tenter de faire un bref historique de l'étude des usages allant du courant américain des "Uses and gratifications" au courant francophone avec des auteurs tels que Michel de Certeau, Josiane Jouet, Philippe Mallein, etc. Cela permettra d'une part de voir comment ce courant a évolué dans le champ des sciences de l'information et de la communication ; mais aussi d'apporter quelques repères définitionnels sur des termes qui sont très souvent confondus à savoir " usage" et "pratique". Ces précisions conceptuelles et terminologiques vont en effet permettre de mieux positionner notre travail par rapport à ces différentes approches en revenant d'abord sur les grandes thématiques qui ont émaillé les discussions sur les usages ces dernières années (deuxième section).

[112] Yanita Andonova, « Parcours réflexif de la problématique des usages : une tentative de synthèse », *Communication et organisation* [En ligne], 25 | 2004, mis [En ligne] le 27 mars 2012, consulté le 24 octobre 2015. URL : http://communicationorganisation.revues.org/2960

[113] *Idem*

Section 1: Historique des études sur les usages

Dans cette partie l'accent sera mis particulièrement sur le courant francophone de l'étude des usages. Mais bien avant, une brève présentation du courant fonctionnaliste des "*Uses and gratifications"* permettra d'évoquer rapidement la genèse des études sur les usages.

1/ Le courant américain des "*Uses and gratifications"*

Si on constate aujourd'hui une abondante littérature des études sur la question des usages dans le courant francophone, c'est bien aux Etats-Unis qu'ont vu le jour les premières recherches sur les usages. En effet,

> « L'un des premiers emplois de la notion d'usage en sociologie des médias provient du courant fonctionnaliste américain des *Uses and gratifications,* associé à l'école de Columbia, l'une des traditions de recherche ayant participé, à compter des années 40, à la constitution du domaine d'étude des communications de masse en Amérique du Nord »[114].

A travers leurs recherches, Paul Félix Lazarsfeld et ses équipes montrent que « *dans le cadre des campagnes de persuasion à court terme (presse et radio), les médias n'avaient que des "effets limités"— les individus ayant tendance à sélectionner les messages confortant les opinions qu'ils avaient déjà (...)* »[115]. Ces chercheurs :

> « expriment l'hypothèse d'une diffusion par niveau (two-step flow), et non plus d'une influence directe (one-step flow) des médias sur les téléspectateurs. Chaque usager de la télévision est susceptible d'être affecté, suivant ses besoins psychologiques et sociaux de gratification, de manière tout à fait distincte par un message télévisuel. On insiste alors sur la variété des besoins, des orientations et des activités interprétatives repérables chez les membres d'un public qui diffèrent selon leurs caractéristiques sociales et individuelles »[116].

Dans la décennie 1960 et 1970 des chercheurs réunis autour de l'Ecole de Columbia et désireux de rompre avec une vision présentant l'action des médias trop souvent en termes "*d'effets"* c'est-à-dire « *ce que les médias font aux gens* », vont poursuivre dans le même élan que Lazarsfeld en cherchant à comprendre cette fois « ce que les gens font avec les médias ». Une place est donc dorénavant accordée aussi aux usages. « *Ils postulent ainsi que les membres des audiences utilisent activement les médias pour en tirer des satisfactions*

---

[114] Francis Jauréguiberry, Serge Proulx, *Usages et enjeux des technologies de communication*, Toulouse, Éditions érès, 2011, p.26.

[115] *Idem, p.26.*

[116] Yanita Andonova, « Parcours réflexif de la problématique des usages : une tentative de synthèse », *Communication et organisation* [En ligne], 25 | 2004, mis en ligne le 27 mars 2012, consulté le 24 octobre 2015. URL : http://communicationorganisation.revues.org/2960

spécifiques répondant à des besoins psychologiques et psychosociologiques »[117]. Si des critiques ont été faites au courant des "Uses and gratifications" à cause de cette approche perçue comme un "psychologisme" des usages ; il n'en demeure pas moins qu'on peut lui reconnaître le mérite d'avoir favorisé le passage d'une étude des médias axées essentiellement sur les effets des médias, vers une étude des publics et donc de la réception.

Cette approche des médias issue du courant empirique fonctionnaliste et qui cherche à questionner non plus l'effet des médias sur les publics, mais plutôt l'usage des médias au sein des publics, va contribuer à la construction du champ des usages aussi bien dans les recherches anglo-saxonnes mais aussi francophones sur lesquelles nous allons particulièrement nous appuyer.

2/ Le courant francophone de l'étude des usages

Ce courant regorge une abondante littérature des recherches consacrées à la sociologie des usages avec des auteurs issus de disciplines diverses[118] des sciences sociales. Nous n'avons donc pas la prétention de faire ici une analyse de tous ces travaux. Nous voulons simplement dans un premier temps dégager les grandes tendances sur lesquelles se sont forgées les études sur les usages dans le courant francophone avant de tenter une approche définitionnelle des concepts d'*usage, pratiques et appropriation.*

2-1/ Genèse : la construction du champ

La construction du courant francophone d'étude des usages sera marquée par deux principales particularités qui vont tout de suite permettre de la distinguer un tant soit peu du modèle anglo-saxon. D'une part, les premières recherches vont se faire hors des cadres traditionnels des milieux de la recherche. D'autre part, l'accent sera mis sur ce qui était appelé autrefois les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) quand les recherches Anglo-saxonnes s'étaient basées sur les médias de masse en occurrence la télévision. En effet, « *le vivier de production initiale de la recherche sur les usages s'inscrit donc en marge des lieux consacrés à la recherche* »[119].

---

[117] *Op.cit,* Francis Jauréguiberry, Serge Proulx, *Usages et enjeux des technologies de la communication,* p.26.

[118] Le développement très tardif en France du champ des sciences de l'information et de la communication a favorisé entre autre cette interdisciplinarité dans l'étude des usages. «En fait, les problématiques qui ont joué, en France, le rôle de premier ferment dans le courant de la sociologie des usages ne viennent donc pas tant du champ de la communication, que des nouvelles approches sociologiques, issues de l'après 1968, qui se sont penchées sur les transformations de la société». Josiane Jouët, « Retour critique sur la sociologie des usages», in *Réseaux,* Volume 18, n°100, 2000. Communiquer à l'ère des réseaux. pp. 487-521.

[119] Josiane Jouët, Retour critique sur la sociologie des usages, *ibid.*

> « Il n'existait pas, en matière d'usages des médias et des technologies de communication, de tradition sociologique française significative, exception faite du centre d'étude sur les communications de masse (CECMAS), crée à Paris en 1960 par George Friedman, Edgar Morin et Roland Barthes. La sociologie de ce qui sera appelé les « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC) va donc se former sur un terrain relativement vierge [...] La sociologie va être interpellée par les institutions de recherche publique. La Direction générale aux télécommunications (DGT) et le centre national d'études sur les télécommunications (CNET) vont lancer de nombreux appels d'offre, mais aussi le Centre d'études des systèmes et des technologies avancées (CESTA) »[120].

Si le doute peut gagner certains esprits quant à la crédibilité de ces études initiées et financées par des organismes publics, nous comprenons avec Josiane Jouët qu'à cette époque,

> « les commanditaires ont judicieusement distingué les études de marketing réalisées par des bureaux-conseils, des recherches sociologiques dont l'objectif n'était pas tant de fournir des clés pour l'action que de comprendre les réactions du corps social face à l'arrivée des nouveaux objets de communication »[121].

A la suite de ça va donc peu à peu se constituer une communauté de chercheurs s'intéressant à ce nouveau champ d'étude des usages des nouveaux objets de communication. Les résultats de ces premières études révèlent eux aussi l'écart entre les "usages prescrits" et les "usages effectifs". Les études de Josiane Jouët, Philippe Mallein, Pierre-Alain Mercier, yves Toussaint et bien d'autres, « *semblent s'accorder pour dégager la notion d'usage dans sa capacité à signifier l'autonomie des pratiques* »[122], c'est-à-dire à reconnaitre l'usager non plus comme un simple consommateur passif, mais comme un acteur capable de se détourner des usages prescrits. On peut déjà lire donc une certaine dénonciation du déterminisme technologique dans ces approches. Car, « *les premières expérimentations avec les technologies de communication font apparaître, qu'il n'y a, de la part de leurs promoteurs institutionnels, aucune considération des usagers autrement que comme récepteur des stratégies politiques et économiques* »[123].

Par ailleurs, en l'absence de véritables assises théoriques la sociologie des usages va donc se forger à la croisée de plusieurs approches et même disciplines. Si l'apport des travaux américains a déjà été signalé précédemment, il importe de souligner aussi le rôle majeur de la sociologie dans la constitution de la sociologie des usages.

---

[120] Francis Jauréguiberry, Serge Proulx, *Usages et enjeux des technologies de communication*, *ibid.p.50.*
[121] Josiane Jouët, *ibid*, p.493.
[122] Josiane Jouët, *ibid.*
[123] Francis Jauréguiberry, Serge Proulx, *ibid, p.51.*

> « En fait, les problématiques qui ont joué, en France, le rôle de premier ferment dans le courant de la sociologie des usages ne viennent donc pas tant du champ de la communication, que des nouvelles approches sociologiques, issues de l'après 1968, qui se sont penchées sur les transformations de la société. Les problématiques de la sociologie des modes de vie, de la famille et du travail, particulièrement fécondes à cette période, sont alors marquées par le courant de l'autonomie sociale. Une abondante littérature constate l'ébranlement des structures d'appartenance traditionnelle (la déconstruction des classes sociales, la désaffection de la religion, des syndicats...), la crise des institutions (l'éducation nationale, la santé, la famille...), l'effritement des idéologies, autant de facteurs de changement qui s'accompagnent de pratiques sociales inédites. Des formes d'autonomie se manifestent dans toutes les strates de la société. La sphère publique et la sphère privée sont traversées par la recherche de nouvelles relations sociales et de nouvelles valeurs qui se greffent sur la montée de l'individualisme [...] L'analyse de ces phénomènes sociaux passent par des observations de terrain qui repèrent les tentatives d'affranchissement de diverses formes de domination. La sociologie de la famille étudie la désagrégation du modèle patriarcal au profit d'une pluralité de modèles familiaux, la montée du rôle des femmes et la parole donnée aux enfants. La sociologie du travail se penche sur l'élaboration de formes de gestion plus participative, sur l'émergence du groupe de travail comme acteur [...]. La montée de l'individualisme n'exclut pas la recherche de nouveaux liens sociaux, car cette culture de la subjectivité s'accompagne d'une quête de nouvelles formes d'altérité, de mobilisations concrètes et de réseaux de convivialité. Des sociologues de la famille, des modes de vie, du travail, des politologues se penchent sur ces mises en œuvre variées et contrastées de l'innovation sociale qui précèdent légèrement l'arrivée de la micro-informatique et de la télématique. Les premières études d'usages sont d'ailleurs réalisées par des chercheurs issus de ce courant qui repèrent la façon dont les TIC s'insèrent dans la dynamique des pratiques d'autonomie analysées dans d'autres secteurs de l'action sociale »[124].

Les premiers travaux sur l'étude des usages vont donc se forger également autour de cette problématique de l'autonomie sociale. Ces recherches vont démontrer par la suite que les individus s'approprient les outils à des fins "d'émancipation personnelle", "d'accomplissement dans le travail" ou à des fins de "sociabilités". Là encore on fit le même constat, celui d'un décalage existant entre les usages attendus et les usages réels. Un accent particulier est mis sur les procédures de contournement des usages attendus, mais aussi des formes d'inventivité mises en place par les usagers. Très proche de cette approche, on peut relever aussi l'influence des travaux de celui qui est considéré comme l'un des pionniers de la tradition française de l'étude des usages : Michel de Certeau[125]. En effet,

> « Si ce dernier a essentiellement traité de l'activité de lecture, du braconnage qui s'y opère à travers des procédures d'appropriation du texte, l'intérêt qu'il porte « aux manières de faire », aux gestes a priori insignifiants et aux tactiques mises en œuvre par les usagers comme autant de formes de

[124] Josiane Jouët, *Ibid.*
[125] Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien, tome1: Arts de faire*, Paris, UGE, 1980.

> microrésistances à l'imposition de normes, se retrouve dans l'observation des usages des TIC. Le pratiquant actif est bien le premier modèle dégagé par la sociologie des usages »[126].

Ces premières approches ont clairement montré leur opposition au déterminisme technologique laissant planer quelques fois par contre le doute d'un déterminisme social en cherchant trop souvent à expliquer les pratiques en ne regardant que du côté du social. Néanmoins, à partir des années 80, les recherches vont accorder un peu plus de place à la technique dans la compréhension des pratiques des usagers. On parlera alors de la problématique de la double médiation de la technique et du social. Pour Jouët, « *la médiation est en effet à la fois technique car l'outil utilisé structure la pratique mais la médiation est aussi sociale car les mobiles, les formes d'usage et le sens accordé à la pratique se ressourcent dans le corps social* »[127].

D'autres théories vont également servir dans l'étude des usages. Il s'agit entre autres de l'ethnométhodologie, de le socio-pragmatique, de la socio-linguistique, que nous nous garderons de développer, car ne faisant pas partie des théories que nous avons choisies de convoquer dans le cadre de ce travail.

Dans la sociologie des usages, l'usage est abordé sous plusieurs angles. Les thématiques les plus récurrentes sont énoncées ici par Josiane Jouët: la généalogie des usages, le processus d'appropriation, l'élaboration du lien social, et l'intégration des usages dans les rapports sociaux, etc.

2-2/ Quelques angles majeurs sous lesquelles la sociologie des usages aborde les usages

- La généalogie des usages :

C'est l'un des axes qui oriente les problématiques sur les usages. Il permet d'observer sur une longue durée la formation des usages dans un contexte donné. Cette approche part du principe que les usages ne naissent pas ex-nihilo. « *L'apparition de nouvelles pratiques se greffe sur le passé, sur des routines, sur des survivances culturelles qui perdurent et continuent à se transmettre bien au-delà de leur apparition* »[128]. Elle invite donc à tenir compte de l'existant car les usages étant perçus dans ce contexte comme étant le prolongement des pratiques existantes. Par ailleurs, autre dimension très importante que cette approche relève, c'est celle de la notion du temps. L'usage s'élabore également dans le temps «

[126] Josiane Jouët, *ibid, p.496.*
[127] Josiane Jouët, « Pratiques de la communication et figures de la médiation», *Réseaux*, n°60, p.389-521, 2000.
[128] Philippe Mallein, Toussaint, 1994.

car il se heurte aux résistances du corps social, au poids des habitudes et de la tradition qui contrecarrent la diffusion rapide de l'innovation »[129].

En outre, « *La généalogie des usages identifie aussi les phases d'adoption, de découverte, d'apprentissage et de banalisation qui concourent à l'inscription sociale des TIC* »[130]. Cette approche cherche à déterminer les conditions dans lesquelles se sont formés les usages afin de mieux les appréhender et donc de mieux les comprendre. Pour ce qui est de la téléphonie mobile par exemple, le fait de connaitre les conditions dans lesquels cette technologie est apparue au Gabon et surtout dans quel contexte a-t-elle intégrée aiderait à mieux comprendre les usages qui en sont fait aujourd'hui. C'est donc une piste d'analyse intéressante pour parvenir à cerner l'évolution des usages du téléphone mobile au Gabon. Ceci dans le but d'identifier les différentes mutations qui ont pu être observées. Cela invite de ce fait, à dépasser l'objet technique pour s'intéresser également aux conditions dans lesquelles il a évolué pour parvenir pourquoi pas à son appropriation.

- <u>L'appropriation :</u>

L'objectif ici est de voir comment est abordée l'insertion des TIC en termes d'appropriation dans les études sur les usages. Il ne s'agit pas donc encore de définir la notion d'appropriation. Nous nous y attèlerons dans la suite de notre travail.

Plusieurs études mettent « l'accent sur la dimension dynamique de l'appropriation d'une technologie ». Celle-ci passe par un processus de banalisation de la technique qui ne se contente plus d'une simple maitrise de l'objet technique, mais qui doit jouer un rôle majeur pour la transformation de l'objet technique en outil social par le canal de l'appropriation.

D'autres recherches mettent en avant la construction de l'identité personnelle et de l'identité sociale pour comprendre le processus d'appropriation des TIC. « *L'appropriation procède alors d'une double affirmation : de la singularité et de l'appartenance qui relie au corps social* »[131]. De façon générale il ressort que l'appropriation de la technique dans la sphère privée se prête plus à une appropriation de la technique à des fins d'épanouissement personnel, même si on observe de plus en plus des usages plus utilitaires. En outre, l'appropriation apparait ici aussi comme source de marquage social avec des pratiques spécifiques à certains groupes, certaines catégories sociales. On note de ce fait une forte empreinte de la culture dans la construction des usages.

[129] Perriault, 1989
[130] Josiane Jouët, *ibid,* p.501.
[131] Josiane Jouët, ibid, p.503.

Enfin, on note aussi une approche faite des processus d'appropriation en milieu professionnel. Ces études abordent en général des questions liées à l'identité professionnelle et à l'influence que les TIC peuvent avoir sur celle-ci. « *Dans l'acquisition de nouvelles qualifications, dans l'adaptation à de nouvelles méthodes de travail se jouent des phénomènes complexes d'appropriation des TIC qui passent par une recomposition difficile de l'identité professionnelle de l'individu et de l'identité du collectif de travail* »[132].

- Le lien social :

Dans l'étude des usages, aborder le lien social revient souvent à déterminer « en quoi les usages des TIC contribuent-ils à l'élaboration ou la redéfinition de l'échange social ». Et pour y répondre deux axes majeurs sont souvent mis en avant. Il s'agit d'une part de porter un regard sur les micros groupes ou collectifs « *de pratiquants férus de jeux vidéo, de programmation, de piratage informatique par exemple, qui s'échangent des astuces, des codes d'accès, des logiciels, des jeux et se livrent aussi à des activités collectives (jeux en réseaux par exemple) tout en déployant par ailleurs des formes de sociabilité ordinaire (rencontres dans les cafés, restaurants)* »[133]. Une attention particulière est alors accordée à ce qui fait la spécificité de ces groupes.

Mais l'axe d'étude privilégié par les chercheurs est celui du lien social qui s'établit en ligne. On s'interroge notamment sur ces nouvelles formes d'échange et les formes de sociabilité auxquelles elles donnent lieu. Les recherches questionnent à la fois les conditions de production de ces échanges et les spécificités de "cet espace public électronique" où la frontière entre le réel et le virtuel n'est pas toujours simple à déterminer. Ce lien social qui se crée parfois en dehors des cadres habituels est sans cesse interrogé. Les chercheurs ne manquent pas par exemple de s'intéresser à ces nouvelles formes de rencontres conviviales et amoureuses tissées en ligne.

- Usages et rapports sociaux :

Les études se rapportant aux usages et rapports sociaux cherchent à voir comment l'usage des TIC compose avec l'évolution des modes de vie, de la famille et de l'entreprise. Ces études analysent par exemple comment l'usage des Tic parvient à redéfinir les rapports que les gens peuvent entretenir aussi bien dans le cercle familial que dans l'environnement

[132] *Idem*, p.504-505.
[133] *Idem*, p.505.

professionnel. Les TIC sont en effet perçus comme des "objets symboliques" et leur arrivée dans les familles ou dans le milieu professionnel ne se fait pas souvent sans conséquences.

> « Les usages des TIC qu'ils soient domestiques ou professionnels ne se construisent pas dans un vacum mais s'insèrent dans les rapports sociaux de pouvoir qui traversent les structures sociales, les formes de domination étant bien sûr plus ou moins prononcées et modulables selon les cultures des entreprises et des cellules familiales »[134].

« *L'arrivée des TIC dans la sphère domestique réaménage les relations au sein de la famille, où la frontière entre vies privée et professionnelle s'estompe. Ceci peut être vécu comme l'acquisition d'une certaine indépendance, mais aussi comme un isolement. On observe alors une déconstruction des espaces public et privé* »[135]. Cela revient à dire que les rapports de force, sinon les inégalités et divergences dans les rapports sociaux ont aussi une influence sur les usages que les gens font des TIC. Il existe donc une parfaite consonance entre le type de rapports sociaux existant et les types d'usage de TIC. Toutefois, « *si les usages des TIC [...] sont façonnés par les transformations économiques et sociales [...], les usages de la technique ne sont pas directement assignables aux découpages sociaux préexistants. Les rapports sociaux sont aussi construits par les pratiques de communication* »[136]. Autrement dit l'usage peut à son tour façonner les rapports sociaux.

Sur un tout autre plan la question des usages est aussi abordée en mettant en avant le rôle assigné aux TIC dans un contexte de crise ou de conflit.

Ce bref tour d'horizon de quelques grands axes autour desquels s'articulent la problématique des usages est certainement loin d'être exhaustif. Cependant, il a le mérite de fournir un aperçu de quelques angles sous lesquels sont traités les questions sur les usages des TIC afin de situer déjà le lecteur sur certaines approches susceptibles d'être reprises dans le cadre de cette étude.

Par ailleurs, poursuivant dans la compréhension de l'approche qui sera faite de la question sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon dans le cadre de cette thèse, il importe de s'intéresser de plus près aux notions "d'usage", "d'appropriation" et de "pratiques" qui seront très souvent convoquées. Car si celles-ci sont très souvent convoquées, leur compréhension est loin d'être évidente. D'où la nécessité d'apporter quelques précisions terminologiques par rapport à chaque notion, de préciser les lieux de rapprochement et de

[134] *Idem,* p.509.

[135] Flichy P., (1991), Une histoire de la communication moderne. Espace public et vie privée, Ed. La Découverte & Syros, Paris ; Chambat P., (199.S), Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique» in, Pailliart I., (Dir.), L'espace public et l'emprise de la communication, lui. Ellug, Grenoble, pp. 65-99.

[136] Josiane Jouët, *op.cit*, P.509.

distanciation entre ces notions, mais surtout de situer sous quels angles ces différentes notions pourront être abordées dans le présent travail.

3/ Usages et pratiques : quelles approches terminologiques et comment les aborder en lien avec le téléphone mobile au Gabon

Très souvent pris l'un pour l'autre, les termes d'usages et de pratiques nécessitent d'être précisés lorsqu'ils sont sollicités. La notion d'usage par exemple est loin de toujours faire consensus dans son approche définitionnelle. On relève quelques fois une certaine ambiguïté. Si l'objectif ici est avant tout d'apporter une définition qui aidera au mieux à la compréhension du sujet, il est important tout de même de souligner que cette ambigüité autour du sens accordé à la notion d'usage peut être justifiée par deux faits. « *Elle est principalement due d'une part à la variété des phénomènes décrits sous ce vocable et à la diversité des approches méthodologiques d'autre part* »[137].

Interrogeons à présent cette notion. S'il n'est pas exclu d'entendre chez certains que l'usage renvoie à l'utilisation, « *on constate que les chercheurs travaillant sur cette problématique, s'empressent le plus souvent de distinguer l'usage de l'utilisation, en soulignant que ces deux termes renvoient à des logiques différentes* »[138]. À quel moment précis "l'utilisation" devient-elle un « usage » ? Le critère de démarcation habituellement évoqué est celui des niveaux hétéroclites d'appropriation et d'intensité dans le maniement des techniques. L'utilisation implique une action novatrice grâce à l'outil et correspond, de fait, à l'emploi plus ou moins maladroit qu'en fait tout novice. L'usage, quant à lui, nécessite d'une part stabilité et d'autre part généralité suffisante[139]. En effet, l'utilisation met plus en exergue la dimension technique de l'objet, là où l'usage ressort plus la dimension sociale. « *L'utilisation apparaît donc comme une contribution provisoire, éphémère et transitoire à un processus évolutif, qui serait l'usage social d'une technique ou d'une technologie* »[140]. Les usages sociaux sont ici présentés comme des « *modes d'utilisation se manifestant avec suffisamment de récurrence et sous la forme d'habitudes suffisamment imprégnées dans la quotidienneté* »[141]. Pour Millerand,

---

[137] Yanita Andonova, *op.cit,* p.2.

[138] *Idem*

[139] F-M Kouloumdjian, M Chartier, « Gérer les contraintes du temps et d'espace au niveau international »,in *Communication et Nouvelles technologies,* PPSH, 1991. p. 355.

[140] J.C Lacroix, P. Moëglin, G.Tremplay, « Usages de la notion d'usages », in *Actes du 8ème Congres National des Sciences de l'Information et de la Communication,* 21-22-23 mai 1992, Lille, p. 244.

[141] Lacroix cité par Millerand F, « Usages des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (1e partie) ». In *COMMposite,* revue [En ligne]: http://www.commposite.org/index.php/revue/article/view/21/21 1998.

l'usage renvoie à l'utilisation d'un média ou d'une technologie, repérable et analysable à travers des pratiques et des représentations spécifiques ; l'usage devient "social" dès qu'il est possible d'en saisir — parce qu'il est stabilisé — les conditions sociales d'émergence et en retour d'établir les modalités selon lesquelles il participe de la définition sociale des identités des sujets[142]. L'usage tient donc compte du cadre social. Poursuivant dans cette approche, Pierre Chambat présente la notion d'usage comme une « *combinaison de pratiques de communication et de représentations qui leur sont associées* »[143].

Les approches faites par différents auteurs sur la notion d'usage s'accordent quasiment toutes pour marquer la spécificité de cette notion qu'il faut se garder d'employer peut-être facilement avec les mêmes attributs que la notion d'utilisation. Face à l'abondante littérature existante quand on tente de cerner ce qu'est l'usage, il est important pour nous d'essayer de cerner la principale idée qu'on peut dégager de l'ensemble de ces réflexions. Et pour ce faire, la proposition de définition faite par Yanita Andonova[144] nous parait assez pertinente. En effet, pour elle l'utilisation, serait ce processus individuel d'appropriation, qui se transforme en usage social dès l'instant où elle devient une pratique courante, structurée par des représentations, englobant le cadre sociotechnique plus large des interactions. En somme, l'utilisation loge du côté de l'appropriation des dispositifs techniques et prend en compte par conséquent la dimension purement fonctionnelle du dispositif, tandis que l'usage évoque une construction sociale permanente[145].

Lorsqu'on parle d'usage de la téléphonie mobile dans le cadre de ce travail, il faut donc dépasser la dimension de simple utilisation du téléphone qui renvoie simplement au caractère fonctionnel de l'outil technique ; pour s'intéresser aux différentes interactions qui se créent autour de cet outil.

Dans le cadre d'études des usages, s'il apparaît avec évidence que la notion d'usage est plus adaptée que celle d'utilisation, certains auteurs par contre préfèrent la notion de "pratiques" à celle "d'usages". En effet, là encore il existe des complémentarités mais surtout des différences qu'il est important de relever. Josiane jouët fait une première distinction entre ces deux termes. Pour elle « *l'usage est plus restrictif [...] tandis que la pratique est une notion plus élaborée qui recouvre non seulement l'emploi des techniques (usages) mais les*

[142] *Ibidem*
[143] Chambat P., (1994), op.cit., p. 249-270.
[144] Yanita Adonova, « Parcours réflexif sur la problématique des usages : une tentative de synthèse », *Communication & organisation*, [En ligne], 25/2004, mis en ligne le 27 mars 2012. Consulté le 15 avril 2016. URL : https://journals.openedition.org/communicationorganisation/2960
[145] Yanita Adonova, « Parcours réflexif sur la problématique des usages : une tentative de synthèse», *op.cit*.

comportements, les attitudes des individus qui se rapportent directement ou indirectement à l'outil »[146]. « *Dans le rapport usager/dispositif technique, les chercheurs vont favoriser l'usager. On s'intéresse à ce que les usagers font avec les objets techniques, à leurs ''arts de faire'', à leur capacité à détourner les usages prescrits, et surtout à leur discours* »[147]. Poursuivant dans cette même logique Serge Proulx et Meadel iront même plus loin. En effet, ils considèrent que parler de la notion d'usage suppose déjà le fait de « *s'inscrire dans une problématique sociologique traditionnelle de l'usage non comme face-à-face d'un individu et d'un objet, mais plutôt braquer le projecteur vers l'individu* »[148]. « *Mais en "braquant le projecteur " vers l'usager, on ne regarde que la moitié des phénomènes, qu'un côté des choses. Les méthodologies sont souvent logocentriques, basées sur des entretiens approfondis avec les usagers, le plus souvent semi directifs et enregistrés*»[149]. Face à ces approches où l'attention est essentiellement portée sur l'usager (avec toutes les conséquences que cela peut avoir), la pratique est présentée comme étant plus riche et surtout plus large. Pour Bernard Miège par exemple, les pratiques « *ne se limitent pas à l'usage d'une TIC ou à la fréquentation de tel spectacle ou de telle activité (…) les pratiques font référence à toute une série de représentations sociales — symboliques, y compris à des schémas relevant de l'imaginaire, qui ne permettent pas d'identifier clairement et immédiatement les significations dont elles sont porteuses* »[150]. En focalisant leur attention sur l'usager, les études d'usage vont tenter d'appréhender les TIC à partir du regard de l'usager (ce qui à certains moments peut paraitre réducteur), là où les pratiques vont essayer de dépasser le regard de l'usager pour interroger également avec un peu plus d'insistance les interactions entre l'usager, l'objet et l'environnement. L'approche porte donc à la fois sur les discours, les conduites et les maniements de ces objets. « *L'approche des pratiques de communication se propose d'observer la mise en œuvre sociale des technologies de communication pour ainsi dire "in situ "* »[151]. Au-delà de l'étude des usages de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon, le présent travail envisage donc de s'intéresser plus particulièrement aux pratiques du téléphone mobile qu'on peut observer chez les jeunes.

---

[146] Josiane Jouët citée par Millerand, *op.cit.*

[147] Marcela Patrascu, « Saisir les pratiques sociales du point de vue de leur organisation. Revisiter le concept de médiation », *Les Enjeux de l'information et de la communication* 2010/2 (Dossier 2010), p. 58-70.

[148] Meadel et Proulx (1993), cités par Marcela Patrescu, *ibid.p.5.*

[149] Marcela Patrescu, *idem.*

[150] Bernard Miège, *La société conquise par la communication*. Tome III. Les Tic entre innovation technique et ancrage social, PUG, 2007.

[151] Josiane Jouët,« Pratiques de communication et ligures de la médiation », in *Réseaux,* n° 60, 1993, pp. 99-120-160

L'étude des usages nous emmènera par exemple à analyser les techniques de braconnages, de réinventions observées dans l'utilisation du téléphone mobile, mais aussi d'interroger les discours des usagers sur cet outil. L'analyse des pratiques quant à elle vise à enrichir cette première approche en traitant de la "mise en œuvre sociale" de ces usages. Il s'agit donc de dépasser le simple cadre des usages, pour s'intéresser également aux comportements, aux représentations et aux imaginaires qui émergent au Gabon à travers l'utilisation de l'outil qu'est le téléphone mobile. Cela invite donc à partir d'une approche focalisée essentiellement au niveau micro (discours des usagers) pour tenter d'ouvrir vers un niveau macro qui tient compte de la dimension socio-politique, mais aussi de tous les autres acteurs qui sont à l'œuvre. Il faut parvenir également à situer les usages et les pratiques du téléphone mobile au Gabon dans leur contexte.

> « Il ne s'agit pas non plus de céder à l'évidence de la performance des usages [...] ou à la tentation de ne voir dans ces technologies que les changements opérés par les acteurs économiques et annoncés par les discours politiques et journalistiques. Pour autant, il faut composer avec les enjeux qui traversent le temps [...], autrement dit les continuités et les transformations sociales »[152].

Pour traiter de toutes ces questions nous allons nous appuyer sur les travaux précités de Josiane Jouët, Serge Proulx, Michel de Certeau, etc. A ces travaux vont également être associés ceux de Philippe Mallein et Yves Toussaint sur les usages. Ces derniers proposent une « *grille d'analyse sociologique des usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication à partir d'une synthèse de travaux (...) sur les significations d'usage: du magnétoscope grand public, de télétel 3V, du minitel à usage professionnel, etc*.»[153]. Au terme de leurs recherches, ces sociologues sont arrivés à la conclusion selon laquelle « *l'insertion sociale d'une NTIC, son intégration à la quotidienneté des usagers, dépendaient moins de ses qualités techniques "intrinsèques", de ses performances et de sa sophistication, que des significations d'usages projetées et construites par les usagers sur le dispositif technique qui leur était proposé* »[154]. Ils montrent ensuite que « *face à un nouveau dispositif, d'une manière plus ou moins explicite et consciente, les usagers effectuent une sorte de procès en légitimité de son usage. De l'issue de ce procès dépendront les conditions de l'intégration sociale de la nouvelle technologie de l'information et de la communication. Une telle façon de poser le problème de l'usage exprime une nouvelle forme d'interaction offre-demande relative aux*

[152] Geneviève Vidal (dir.), *La Sociologie des usages, continuités et transformations,* Cachan, Lavoisier, 2002.
[153] Philippe Mallein et Yves Toussaint, « L'intégration sociale des technologies de l'information et de la communication: une sociologie des usages», *Technologies de l'information et société*, 1994, p.315-335.
[154] *Idem*, p.1

NTIC (...) aujourd'hui l'offre doit se construire comme une demande et la demande comme une offre »[155]. Toutefois, ils nous présentent deux types de rationalités qui guident cette construction : d'une part, il y a celle qu'ils ont dénommée «la rationalité de la cohérence sociotechnique, qui est une démarche de "rétroaction" entre le social et la technique », d'autre part, il y a « la rationalité de la performance techniciste (ou techno-social) qui est une démarche d'impact de la technique sur le social ».

Aussi paradoxale que cela puisse paraitre, nous pensons retrouver ces deux approches dans la conception des usages de la téléphonie mobile au Gabon.

En effet, la "cohérence sociotechnique" qui prône un « *usage qui tient compte de l'existant, du quotidien », donc des pratiques propres à chaque culture, peut se lire à travers les efforts qui sont observés dans l'adaptation de certains usages du mobile au mode de vie des Gabonais. Cependant, on peut aussi observer l'effet contraire qui nous plonge dans la rationalité de la cohérence techniciste qui semble souvent « faire table rase de l'existant et désigne aux usagers les places qu'ils vont occuper, les pratiques nouvelles qu'ils vont développer, et les représentations idéales auxquelles ils doivent tendre* »[156]. Cette posture techniciste[157] qui jalonne certains discours sur l'apport des TIC en Afrique semble malheureusement parfois minimiser l'importance de la prise en compte de l'aspect socioculturel pour un usage des TIC profitable au développement de l'Afrique. Or, il ne faut pas oublier que les rapports de force, sinon les inégalités et divergences dans les rapports sociaux ont aussi une influence sur les usages que les gens font du téléphone. Jacques Perriault dit d'ailleurs que « *s'intéresser aux usages oblige à sortir du cadre étroit et précis que délimitent les protocoles d'emploi des machines (...). C'est l'homme qui est ici au cœur de l'investigation et non l'appareil. Ce partis pris suppose que l'on tienne le plus grand compte des contextes psychologiques, sociologiques, culturels, économiques si l'on veut comprendre comment s'établit et se propage l'usage d'un appareil* »[158].

---

[155] P.3

[156] P.6

[157] Lorsque nous évoquons la posture techniciste dans le contexte africain en générale et gabonais en particulier, il faut se garder de penser que nous l'envisageons comme un déni total de la dimension social dans l'approche qui est faite des technologies de l'information et de la communication. Nous faisons tout simplement le constat des approches surestimant parfois trop souvent la dimension technique au détriment de la dimension sociale. Les discours sont alors orientés vers les potentialités de ces technologies comme gage du succès de ces dernières dans un environnent qui, hélas peut parfois s'avérer complètement inadapté.

[158] Jacques Perriault, *La Logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Paris, l'Harmattan, 2008, p.16. (1ère édition Flammarion 1989).

Sans vouloir remettre en cause leur pertinence dans le cadre de ce travail, il ressort tout de même que toutes les approches présentées ci-dessus ont été pensées et menées dans un contexte social et même culturel bien éloigné de celui dans lequel nous nous inscrivons. En effet, il n'est pas inutile de rappeler que les travaux dont nous venons de faire l'économie ont été menés dans un environnement socioculturel occidental. Et, bien que les propos énoncés fassent échos à certaines réalités qu'on peut retrouver dans d'autres espaces socio-culturel (africain en l'occurrence ici), n'empêchent que les particularités sociales et culturelles invitent à la prudence lorsqu'on souhaite convoquer des approches qui ont été menées dans des contextes parfois différents. A ce propos d'ailleurs, nous voyons avec Françoise Paquienséguy[159]—lorsqu'elle dresse le bilan et perspectives des études sur les usages en sciences de l'information et de la communication— que s'il faut questionner les usages, leurs formations et leurs composantes sociales « *à partir des travaux fondateurs des années 80, il faut le faire à l'aune des changements contextuels, majeurs, des mutations socio-économiques et des évolutions technologiques traversés depuis* »[160]. Pour ce faire, il est important de voir également comment les études des usages ont été traitées jusqu'à présent dans le contexte africain. Pour y parvenir, nous allons solliciter les travaux de quelques auteurs ayant travaillé sur les usages des TIC en Afrique en général et ceux du téléphone mobile en particulier.

Section 2 : Les approches des usages et pratiques du téléphone mobile en Afrique

Cette section va essayer de dresser un panorama de la façon dont sont abordées les usages et pratiques du téléphone portable en Afrique. En effet, à côté des traditionnelles approches présentées plus haut et qui serviront aussi de cadre conceptuel, il serait intéressant de voir comment s'articulent les études des pratiques autour du téléphone mobile dans le contexte africain. Celles-ci se contentent-elles de reproduire les idées des grands courants qui se sont développés depuis quelques années déjà, ou existe-t-il une particularité dans l'analyse sur laquelle nous pourrons également nous appuyer ? En clair, il s'agit de voir comment sont appréhendées les questions sur les usages et pratiques de la téléphonie mobile en Afrique ? Existe-t-il des ruptures et des continuités entre ces travaux et ceux portant sur les usages de cette même technologie en Europe par exemple ? Qu'est-ce qui fait la particularité de ces

[159] François Paquienséguy, « L'étude des usages en Sic aujourd'hui: bilan et perspectives», *Questionner les pratiques d'information et de communication*, Mai 2006, Bordeaux, SFSIC, 2006. <Sic_00104303>
[160] *Idem*

travaux et comment peuvent-ils aider à construire notre analyse sur les pratiques et usages des jeunes autour de la téléphonie mobile au Gabon ?

L'exercice auquel nous voulons nous essayer n'a pas la prétention de dresser un panorama exhaustif des travaux sur les usages du téléphone mobile en Afrique. Il entend plutôt s'intéresser aux ouvrages et textes proposant des synthèses sur ces approches du téléphone. Par ailleurs, il est important de souligner que certaines analyses qui seront convoquées ne traitent pas exclusivement du téléphone mobile, mais plutôt des Tic dans leur généralité. Cependant, cette réalité ne les rend pas moins intéressantes dans la mesure où le téléphone mobile demeure l'une des TIC les plus mises en avant dans ces travaux.

Cette section sera subdivisée en deux principaux points. D'abord, il s'agira de mettre en avant les tendances d'usage du téléphone portable en Afrique. Ensuite, l'accent sera mis sur les ruptures et continuités observées dans les approches sur l'étude des usages dans le contexte africain.

1/ Les tendances d'usage du téléphone mobile en Afrique

L'engouement autour de la téléphonie mobile est une réalité bien prégnante aujourd'hui en Afrique. Si on observe encore quelques personnes ou zones déconnectées de cette réalité, leur nombre ne cesse d'être réduit. Pourtant au-delà de cet enthousiasme, pour Alain Kiyindou,

> « La téléphonie mobile n'est qu'un boîtier sans âme que les uns et les autres utilisent selon leurs besoins de connexion ou de déconnexion, de domination ou de résistance, de participation ou d'exclusion. Boîtier qui, tel un objet rituel, est empreint de la valeur qu'on lui accorde, de la mission qu'on lui assigne, du rôle qu'on lui donne. Il régit à la fois le monde du sacré, les sphères visibles et invisibles de l'humanité »[161].

Cette approche du téléphone mobile met déjà en exergue une intervention qui dépasse le cadre technique et qui laisse intervenir nos sensibilités ou nos besoins dans le rapport qui nous lie à cet objet technique. Sensibilités et besoins qui peuvent variés en fonction de l'âge, du sexe, des préférences, mais également de l'espace géographique. Et c'est principalement ce dernier aspect qui sera sollicité ici pour essayer de comprendre les usages spécifiques (s'il y en a) de la téléphonie mobile en Afrique. Quelques auteurs se sont penchés sur cette question à travers des articles pour essayer d'analyser à des niveaux micro les usages qui sont fait du téléphone mobile en Afrique. Poursuivant, dans le même élan, en deux mille quinze (2015)

[161] Alain Kiyindou, Kouméalo Anaté, Alain Capo-Chichi (dir.), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, Paris, L'Harmattan, 2015.

sortait un ouvrage intitulé " *Quand l'Afrique réinvente la téléphone mobile*"[162]. Cet ouvrage collectif regroupant des contributions sur différentes thématiques liées à la téléphonie mobile, cherche à montrer de façon générale comment l'Afrique s'est approprié cet outil et surtout quel lien peut-on établir entre développement et téléphonie mobile en Afrique. Ces différentes contributions ont donc aidé à établir cette liste non exhaustive des usages du téléphone mobile qui se développent en Afrique depuis quelques années déjà.

D'abord, il faut préciser que les usages du téléphone portable en Afrique se sont longtemps limités à une communication téléphonée à savoir les "appels" et ensuite les "SMS". Cela s'explique entre autres par le format des premiers téléphones portables en Afrique qui étaient très limités en options. Puis, ces usages vont se diversifier participant ainsi au succès du téléphone mobile dans cette zone géographique et culturelle. Si les usages n'évoluent pas de la même manière dans tous les pays— on observe parfois des disparités entre pays et même entre différentes régions d'un même pays— il n'en demeure pas moins les usages sont plus ou moins toujours les mêmes à quelques exceptions près. Et présentement, nous voulons d'abord indexer ces usages qui commencent à être observés avec récurrence.

Plusieurs secteurs sont en effet concernés par les usages de la téléphonie mobile aujourd'hui : académique, politique, marchand, bancaire, etc.

Les usages dans le secteur académique :

Ça reste probablement l'un des secteurs où l'on pouvait s'attendre le moins à une prolifération des usages du téléphone, cet outil technique ayant souvent été interdit d'usage dans ce milieu et ce pour plusieurs raisons. Pourtant aujourd'hui le téléphone mobile joue un rôle non négligeable dans les processus d'apprentissage. En effet, dans un environnement où l'accès à l'internet dans le milieu scolaire n'est pas toujours à la portée de tous, le téléphone mobile agit comme un palliatif pour pallier à ce manque en permettant notamment un accès à internet et donc à des sources d'information. Par ailleurs, plus que les E-mails, il est souvent utilisé aussi pour la circulation des informations soit entre étudiants et même être étudiants et l'administration par le canal des délégués de classe. Dans son article sur « *la téléphonie mobile et l'apprentissage à l'université de Ouagadougou* »[163], Issa Boro montre notamment comment les étudiants de l'université de Ouagadougou se servent du téléphone portable dans leur apprentissage. Les résultats de son étude montrent qu' "au-delà des communications sociales courantes, les étudiants utilisent, dans le cadre de la formation, leur téléphone mobile

[162] *Idem*

[163] Issa Boro, « La téléphonie mobile en Afrique», *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, *op.cit*, p. 97-105.

pour divers besoins liés à leur contexte selon les fonctions sollicitées. La plupart du temps, ils échangent des SMS pour partager des informations relatives à la programmation de cours ou d'évaluation, à des rencontres entre étudiants, avec l'administration ou avec un enseignant, ou à des rendez-vous éducatifs et culturels (conférences, émissions radio ou télé, spectacle).

Les usages dans le secteur politique

« *En Afrique les acteurs politiques ont un rapport ambivalent aux NTIC. L'Etat se montre favorable aux usages du type administratifs [...], mais il se révèle réticent face aux usages touchant à la compétition politique* »[164]. Les usages de type administratifs seront abordés dans une autre partie. Ici c'est plus l'usage des TIC en générale et du téléphone mobile en particulier, dans la gestion des compétitions politiques qui nous intéresse. En effet, celui-ci est de plus en plus utilisé aujourd'hui pour essayer de contrôler les fraudes en périodes électorales. Le recours au téléphone portable pour la transmission des résultats ou encore la mise en ligne en direct des dépouillements lors des scrutins, ont fait de cet outil quelque chose devenu indispensable pendant ces moments où l'on redoute la fraude électorale. Si l'usage du mobile ne permet pas toujours de mettre fin aux fraudes électorales, il permet néanmoins aujourd'hui d'en pointer les failles, preuves à l'appui. On peut voir aussi des exemples où ce recours au NTI dans le processus électoral a été couronné de succès.

> « Le Mali et le Sénégal constituent deux bons exemples relatifs à cet usage. Au Mali : en 1997, le gouvernement a eu recours au procédé de l'informatisation des listes électorales pour éviter les risques de fraude et de contestations susceptibles d'entacher le processus électoral6 Au Sénégal : lors de l'élection présidentielle de l'année 2000, les radios privées, l'Internet et les téléphones portables ont joué un rôle fondamental pour garantir la transparence des résultats »[165].

Le téléphone mobile est également utilisé pour contourner la censure politique via internet.

Les usages dans le secteur marchand

Ceux-ci se traduisent par exemple par la circulation d'information en temps réel par le téléphone portable.

> « Deux exemples informent sur ce type d'usage. D'un côté le système Manobi d'information sur les prix des produits agricoles en cours sur les marchés urbains. De l'autre, le réseau informel d'information sur les besoins des marchés urbains en produits halieutiques.
>
> - Le système Manobi d'information sur les prix

[164] José Do Nascimento, « Panorama représentatif des usages des NTIC en Afrique», *Société numérique et développement en Afrique. Usages et politiques publiques*, Jean-Jacques Gabas (dir.), Paris, Karthala, 2004.
[165] *Le Batik* n° 8, mars 2000, p.2 : http://www.osiris.sn

> La société Manobi France, créée en octobre 2000 par Daniel Annerose, a ouvert depuis septembre 2001 au Sénégal un service d'information agricole reposant sur le protocole Wap (Wireless Application Protocol). L'application consiste à mettre à la disposition des maraîchers et des horticulteurs un observatoire des prix pratiqués sur les principaux marchés de Dakar3. Elle permet à ceux d'entre eux qui approvisionnent Dakar en fruits et légumes, de connaître le cours de leurs produits sur les principaux marchés de la capitale et d'être ainsi en meilleure position pour négocier avec les grossistes qui viennent acheter leur production.
>
> Le système repose sur un réseau de collecteurs qui font le tour des principaux marchés dakarois, relèvent les prix pratiqués, les entrent dans une base de données et les rendent ainsi immédiatement disponibles pour les abonnés qui les consultent via leur téléphone portable. Le service offert par Manobi est la première application de « l'Internet sans fil » à être opérationnelle au Sénégal. Pour l'utilisation de cet observatoire des prix, Manobi ne facture pas directement à ses abonnés, mais est rémunéré par la Sonatel sur le trafic généré.
>
> - Le réseau informel d'information sur les besoins des marchés urbains en produits halieutiques.
>
> On fait ici référence au réseau créé par la filière de la pêche artisanale au Sénégal. Dans ce pays les bancs de poisson se déplacent le long des côtes et il est difficile de savoir à l'avance quelles seront l'ampleur et la répartition des prises. Les pêcheurs ont mis en place un système informel d'information par téléphone portable qui permet aux premiers pêcheurs qui arrivent sur une plage au nord et au sud de Dakar, d'appeler les mareyeurs pour les informer de la qualité et de la quantité du poisson qui va être débarqué. Ce qui permet ainsi d'envoyer le nombre de camions et la quantité de glace au bon endroit et d'éviter par conséquent les pertes »[166].

Les usages dans le secteur bancaire

Transférer ou recevoir de l'argent à partir de son téléphone mobile, est l'un des usages du mobile qui connait un essor fulgurant en Afrique ces dernières années. En effet, face à des populations très peu bancarisée, le paiement par mobile est venu révolutionner les systèmes bancaires traditionnels restés trop longtemps accessibles seulement à une minorité. Si certains pays commencent à peine cette expérience, d'autres en revanche se sont déjà démarqués par le succès sans précédent de cette nouvelle offre. C'est le cas du Kenya.

En 2007, le premier opérateur kényan lance son service de paiement via mobile M-Pesa et devient pionnier parmi les acteurs du marché à s'affranchir des systèmes bancaires traditionnels. Depuis, la filiale du géant britannique de la téléphonie Vodafone – qui en détient 40% des parts – connaît une croissance exponentielle.

Le service M-Pesa compte aujourd'hui près de 18 millions d'utilisateurs au total qui effectuent près de 8 millions de transactions par jour. Au Kenya, elles représentent quelque 60% du produit intérieur brut du pays. Depuis le lancement du système il y a huit ans, le Kenya a vu transiter plus de 31 milliards de francs. Le boom en Afrique des téléphones

[166] José Do Nascimento, « Panorama représentatif des usages des NTIC en Afrique», *Op.cit.*

portables à bas coût (moins de 30 dollars) explique en partie ce succès. L'autre raison vient de la simplicité du service[167].

Ce bref panorama de quelques usages du téléphone mobile en Afrique montre combien l'inventivité occupe une place non négligeable dans les usages qui sont fait de cet outil. Cette inventivité peut se lire à deux niveaux. D'abord chez les opérateurs économiques qui essaient d'adapter leurs applications en fonction de l'environnement. Mais on peut la lire aussi chez les usagers qui adaptent tant bien que mal leurs usages en tenant compte de leurs besoins quotidiens.

Face à ces nombreux usages, comment les chercheurs se positionnent-ils pour rendre compte de cette réalité ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre dans les prochaines lignes.

2/ L'étude des usages du téléphone mobile dans le contexte africain : entre rupture et continuité

Avec la prolifération de divers usages du téléphone mobile en Afrique, une littérature sur le sujet commence à se forger peu à peu. Celles-ci reposent en général sur des articles publiés dans des ouvrages collectifs ou des actes de colloques, mais aussi des recherches commandées par des instances internationales. Mais nous nous intéressons particulier au premier type de textes évoqués ici. Si les réalités sur les usages ne sont pas les mêmes partout, n'empêche que les travaux sur les usages du téléphone en Afrique s'appuient en général sur des approches des usages largement vulgarisées par la grande tradition des études sur les usages à l'instar de la sociologie des usages. En effet, la plupart des travaux se servent de ces analyses comme fondement théorique même s'il s'agit parfois de décrire une toute autre réalité. En ce sens on observe donc une forme de continuité dans l'approche qui est faite des usages.

Cette continuité ne doit cependant pas être perçue tout de suite comme une faiblesse. En effet, si certaines approches peuvent s'avérer caduques dans le contexte africain, dû à leur "inopérabilité", d'autres (dans la plupart des cas) en revanche aident à une meilleure problématisation et compréhension des usages que l'on cherche à étudier. Les études des usages du téléphone mobile en Afrique sont donc loin de se faire en marge des réalités et concepts qui ont toujours conduit les études sur les usages de façon générale.

[167] Mehdi Atmani, « La téléphonie mobile, moteur de l'innovation bancaire en Afrique», *Le Temps*, mai 2015. https://www.letemps.ch/economie/2015/05/25/telephonie-mobile-moteur-innovation-bancaire-afrique. Consulté le 01/04/2017.

Mais cette continuité ne doit pas faire oublier quelques particularités que nous considérons présentement comme une sorte de rupture dans l'approche des usages du mobile en Afrique. En effet, la majorité des travaux sur les usages du portable en Afrique, soulignent toujours la particularité d'un environnement marqué par des difficultés en lien avec leur niveau de développement et qui conditionnent en quelque sorte la nature des usages. José Do Nascimento affirme d'ailleurs à propos des logiques d'appropriation des NTIC en Afrique qu'elles sont caractérisées par un environnement marqué par le "manque". Il fait ainsi une comparaison entre les logiques d'appropriation inhérentes aux pays du Nord et aux pays du Sud afin de mieux cerner les spécificités. Alors qu'au Nord les desseins d'appropriation mettent en avant le désir des entreprises d'acquérir toujours plus de profit et celui des consommateurs de gagner toujours plus de temps [...] À l'inverse, les desseins d'appropriation dans les pays du Sud répondent à des desseins caractéristiques de sociétés marquées par la pénurie [...]. D'une part, il y a la recherche de palliatifs aux carences de l'environnement politique et économique ; d'autre part, la quête permanente d'opportunités au sein d'un espace social de développement[168]. Cette référence quasi systématique à l'environnement de pénurie qui caractérise certains milieux africains est donc sans cesse mise en avant dans les travaux sur les usages du téléphone mobile. La plupart des usages apparaissant de ce fait, comme une sorte de palliatif à un besoin présent au quotidien. Traiter de la question des usages dans ce contexte, c'est donc prendre en compte la mesure de cette réalité qui a inspiré pas mal d'ingéniosité dans l'usage du portable. Et il est important de préciser que la "pénurie" dont il est question ici peu se lire à plusieurs niveaux : on note des carences par exemple dans le système de l'enseignement, moyens de communications traditionnels (tels que les routes), etc. Là encore les réalités varient aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur des pays. Mais au-delà de cette dimension purement infrastructurelle, n'est-il pas possible de faire une lecture de cette "pénurie" en s'intéressant cette fois à la dimension affective. Sachant que les pratiques autour du portable aujourd'hui se développement de moins en moins en marge de cette dimension affective. On est en lieu alors de se demander la place qu'occupent aujourd'hui les affects dans les usages et pratiques du téléphone portable chez les jeunes au Gabon. Peut-on lire d'une certaine manière une forme de pénurie affective qui affecterait les usages et pratiques du téléphone portable au Gabon ? Quelle place réserver aujourd'hui à la

[168] José Do Nascimento, « Jalons pour une théorie de l'appropriation des NTIC en Afrique», *Société numérique et développement en Afrique. Usages et politiques publiques*, *op.cit*.

problématique des affects dans l'approche des usages et pratiques du téléphone par les jeunes au Gabon ?

Section 3 : Penser la communication affective médiée par le téléphone portable

« *La pensée communicationnelle du XXe siècle a à la fois révélé et porté des dynamiques sociopolitiques et socioéconomiques, telles que l'indivuation, la marchandisation, la rationalisation, mises en exergue par les sciences de l'information et de la communication (SIC) [...]* »[169]. Selon Fabienne Martin-Juchat, « *les logiques sociales ont ainsi été étudiées en appréhendant les techniques info-communicationnelles au service de la modernité. Cette mise en exergue scientifique d'un processus de "société" fournit matière à penser qu'une dimension essentielle a été minorée, la question de l'affectivité* »[170]. En effet, celle-ci semble très peu présente dans les travaux sur les techniques info-communicationnelles qui ont souvent été pensées dans leur capacité à impulser des changements sociaux. Les études sur les TIC en Afrique par exemple, sont une parfaite illustration de ce constat, à travers ce parallèle incessant qui est souvent établi entre les TIC et le développement ou encore la modernité. En générale, elles ne sont pensées que sous le prisme de la modernité. Il n'est pas question ici de faire le procès de ces choix méthodologiques, dont on peut tenter très certainement de trouver une explication ; mais plutôt d'essayer de renchérir les approches choisies pour ce travail, d'une démarche qui permettra d'ouvrir davantage de perspectives à notre sujet.

L'idée est donc de proposer une approche par les affects des usages et pratiques du téléphone mobile chez les jeunes. Et de façon générale il s'agit de voir quels rapports affectifs les jeunes au Gabon entretiennent-ils avec leurs téléphones mobiles et comment cela se traduit-il dans leurs usages et pratiques.

Posée ainsi, la tentation des raccourcis méthodologiques n'est pas toujours très loin lorsqu'on veut questionner la part des affects dans les pratiques du téléphone portable en milieu jeune en se basant par exemple simplement sur les discours qui se tiennent sur cette question.

---

[169] Fabienne Marin-Juchat, « La dynamique de marchandisation de la communication affective», *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, [En ligne], 5/ 2014, mis en ligne le 17 juillet 2014. Consulté le 9 mai 2017. URL://http://rfsic.revues.org/1012 DOI: 10.4000/rfsic.1012

[170] *Idem*

Cette section entend dans un premier temps revenir un tant soit peu sur la manière dont la question sur les affects a été abordée en sciences humaines en lien avec les TIC. A quoi renvoie concrètement cette approche dite par la communication affective ou encore motivations affectives ? Lorsqu'on parle d'affects, quelles réalités se cachent derrière ce terme ? Toutes ces précisions sur les travaux traitant de la question des affects, mais aussi sur la compréhension à laquelle renvoie le terme d'affects lui-même aidera à mieux comprendre ce que nous avons désigné comme étant l'approche par les affects.

Ces précisions à la fois terminologiques et historiques permettront ainsi d'envisager dans un second temps comment la question des affects sera particulièrement convoquée dans cette étude, mais surtout de voir comment celle-ci peut aider à comprendre les pratiques et usages du téléphone portable chez les jeunes au Gabon.

1/ Quid de l'approche par les affects en sciences humaines

Les sciences humaines évoluent et « *considèrent de plus en plus la complexité des environnements dans lesquels l'homme agit ainsi que la complexité de ses motivations et réactions* »[171]. Quel que soit le contexte dans lequel ils se trouvent, les hommes sont de plus en plus considérés dans leur contexte social avec sa dynamique affective. Les questions liées aux affects sont donc aujourd'hui aussi au cœur des questionnements lorsqu'on cherche à cerner certains agissements de l'homme. Si ces questionnements sont repris aujourd'hui par quelques chercheurs en sciences de l'information et de la communication, il est important de préciser que ceux-ci trouvent leurs sources de prédilection dans d'autres disciplines sœurs telle que la psychologie. D'ailleurs, « *les affects sont étudiés en communication de masse avec une forte influence de la psychanalyse et la psychologie sociale qui réduisent souvent la vie affective à des pulsions et des émotions primaires* »[172]. Bien qu'elles soient sollicitées un peu plus aujourd'hui que par le passé, ces questions présentent toujours des difficultés d'approche.

En effet, « *il faut souligner qu'en amont de ces problématiques, nous sommes confrontés à un problème méthodologique d'accès à ces processus affectifs qui font partie de l'expérience privée des sujets et ne sont que partiellement observables parce qu'ils subissent des opérations de camouflage et de masquage lorsqu'ils risquent de menacer l'image sociale*

[171] Béatrice Cahour, « Les affects en situation d'interaction coopérative: proposition méthodologique», *Le travail humain*, 2006/4 (vol.69), p.379-400. [En ligne] sur http://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2006-4-pages-379.htm . Consulté le 15/04/2017.

[172] Fabienne Martin-Juchat, « Penser le corps affectif comme média», *Corps*, 2008/1 (n°4), p.85-92. DOI: 10.3917/corp.004.0085.URL: http://www.cairn.info/revue-corps-dileta-2008-1-page-85.htm Consulté le 10/05/2017.

des sujets »[173]. Pour illustrer ces difficultés méthodologiques dans l'approche des affects, Béatrice Cahour tente une approche comparative. En effet, elle considère que

> « les processus cognitifs sont eux aussi en grande partie inobservables mais il semble néanmoins plus facile de verbaliser comment a été résolu mentalement un problème, par exemple, que de décrire ce qui a été ressenti dans telle ou telle situation. Même si le questionnement de l'action peut faire craindre une évaluation des compétences, il est moins inhabituel que le questionnement des états affectifs, qui n'a fait l'objet d'aucun apprentissage explicite et est empreint du tabou de l'intimité qu'il peut être dangereux de dévoiler. Dévoiler l'intimité, c'est risquer de dévoiler l'échec, la fragilité et la difficulté, alors que l'image sociale valorisante que tout individu aspire à montrer est du registre de la réussite, de la certitude et de la solidité. Dire les affects va à l'encontre de l'idéologie du contrôle de soi et de l'être raisonnable, il y a donc parfois censure sociale ou psychique à leur encontre »[174].

Pour tenter de comprendre les agissements des individus par le prisme de leurs affects, il faut donc toujours garder à l'esprit que la perception de ceux-ci peut se faire parfois dans un contexte de tension entre ce que l'on ressent réellement et ce que l'on voudrait faire croire que l'on ressent ou que l'on est, d'autant plus que les affects peuvent varier dans la manière dont ils se présentent. Béatrice Cahour propose ainsi « un modèle en trois couches d'affects » :

D'abord il y a ceux qu'elle désigne comme étant les affects ostensifs, c'est-à-dire

> « qui sont montrés (volontairement ou pas) ou observables à partir d'indices comportementaux expressifs, ce qui est le cas lors des interactions sociales où les acteurs se basent sur l'état affectif de leur interlocuteur. Ou à partir d'indices physiologiques qui seraient des indices de variations d'états affectifs, comme l'activité électrodermale, le rythme cardiaque, la contraction des muscles faciaux, la pression sanguine »[175].

Dans ce cas, tenter une approche par les affects peut être envisagé avec un peu moins de difficulté dans la mesure où ces derniers sont clairement identifiables, sans toutefois toujours garantir qu'ils sont le reflet réel de l'état affectif du sujet étudié, sachant qu'il existe toujours des processus de camouflage. Mais ici, on a l'avantage d'avoir des indices permettant de percevoir au mieux ces affects qui par moments sont très difficile à identifier.

À côté de ces affects ostensifs, il faut noter également « *la couche*[176] *des affects plus ou moins conscientisés par le sujet, mais imperceptibles par les autres s'ils ne vont pas questionner ces affects masqués, volontairement ou pas. Il s'agit là d'amener le sujet à*

[173] Bétarice Cahour, « Les affects en situation d'interaction coopérative: proposition méthodologique», *op.cit.*
[174] *Idem*
[175] *Idem*
[176] Si l'utilisation du mot "couche" nous semble peu appropriée dans ce contexte en raison notamment de la confusion qu'elle peut entrainer dans l'esprit du lecteur, il n'en demeure pas moins que la définition des affects donnée par l'auteur se joint parfaitement au sens dans lequel ce terme sera convoqué dans le cadre de ce travail.

verbaliser ces affects qui sont peu ou prou observables mais correspondent à ce qui est vécu subjectivement [...] »[177]. Ce niveau nous intéresse particulièrement en ce qu'il peut nous permettre de comprendre par exemple comment sont vécus certains rapports que les jeunes entretiennent avec leurs téléphones d'un point de vue intellectuel mais surtout affectif. Il permet de lire entre autres comment sont vécues certaines activités ou usages du téléphone d'un point de vue affectif. Et ce niveau nécessite bien évidemment une forte implication du sujet si l'on veut tenter de comprendre ces réactions affectives face aux situations dans lesquels le plongent ses usages du téléphone. Mais là encore, la prudence et le recul dans l'analyse sont plus que primordiaux, le sujet pouvant toujours décrire un état affectif complètement à l'opposé de la réalité.

Et enfin, il y a la couche des affects qui ne sont pas perçus par le sujet parce qu'ils sont en deçà de la conscience en acte, soit inconscients [...]. Il faut distinguer l'inconscient au sens freudien et l'inconscient au sens phénoménologique : la psychanalyse s'intéresse avant tout aux affects et représentations qui font l'objet d'une censure et sont refoulés parce que menaçant l'équilibre psychique du sujet (et c'est un aspect important de la vie affective qui doit évidemment être pris en compte), tandis que, plus globalement, la phénoménologie considère comme inconscient tout ce qui est en arrière-plan de l'expérience et est traité par des capteurs sensoriels sans pour autant avoir une saillance qui permette d'être l'objet d'une conscience réfléchie ou pré réfléchie (Vermersch, 2000). Il faut souligner qu'il est très difficile d'établir empiriquement la non-conscience avec certitude et l'on peut toujours se demander : « Le sujet est-il, était-il "inconscient" de ce qui se passait, ou bien le sujet est-il actuellement "non conscient", et une aide appropriée pourrait-elle faire qu'il devienne conscient ? (...) Le constat de l'absence de conscience vaut-elle comme preuve de l'absence de conscientisation possible ?[178]

Cette troisième et dernière catégorisation met donc en exergue un sujet qui est plus ou moins passif et ne prend certainement pas toujours la mesure des affects qui peuvent se dégager dans une situation donnée. Cette approche est également intéressante pour nous dans la mesure où elle permettra de mettre en exergue également des utilisateurs du téléphone mobile qui font sans cesse face à un intense déploiement des affects dans les rapports qu'ils entretiennent désormais avec leurs téléphones ou dans leurs pratiques quotidiennes liées au téléphone mobile.

[177] *Idem*.
[178] *Idem*

Mais bien avant d'évoquer la question des affects en lien avec la téléphonie mobile, il est important de franchir une étape dont l'importance ne peut en aucun cas être sous-estimée. Il s'agit de clarifier ce à quoi renvoie le terme "affect" et dans quel contexte il sera utilisé ici.

2/ Approche définitionnelle de la notion d'affects

Il n'est pas anodin de préciser qu'il s'agit d'un terme dont l'approche terminologique a parfois tendance à se mêler à celle des termes telles que "sentiment", "émotion", etc. et bien plus encore on se sert parfois des uns pour définir les autres.

« *La thématique des affects connait aujourd'hui un regain d'intérêt au niveau scientifique à la fois sur le plan philosophique, neurologique, psychologique, sociologique, économique, psychanalytique ou même politique. Cette diversité et cette pluralité des analyses sont des révélateurs de la complexité de ce phénomène ainsi que de son extraordinaire richesse* »[179] .

Le terme "affect" fait sans doute partie de ces mots dont on peine à trouver une définition uniforme, car « *il est tantôt compris comme une notion très générale qui comprend pratiquement tous les phénomènes émotionnels possibles, et tantôt comme une notion très restrictive qui se limite à un petit sous-groupe de phénomènes émotionnels, correspondant à un passage à l'acte impulsif et incontrôlé* »[180]. « *Émotions, affects, passions, sentiments, humeurs, état d'esprit : autant de termes qui se chevauchent et reflètent la difficulté à cerner un phénomène* »[181]. D'où la nécessité de clarifier le sens qu'on lui donne lorsqu'on cherche à convoquer cette notion dans des travaux de recherche.

Dans leurs tentatives d'approches définitionnelles des affects, certains auteurs estiment qu'il faut avant tout distinguer l'affect des émotions. En effet,

> « par le prisme de la psychologie, les affects regroupent des ressentis plus diversifiés que le concept d'émotion, un ensemble de manifestations physiologiques et comportementales relevant plus d'un état général de l'individu que d'une réponse à un stimulus spécifique. Les affects sont alors des révélateurs de l'intensité psychique ou mentale du vécu d'une situation. L'analyse de l'affect d'un individu incite à ne pas seulement se concentrer sur ce qu'il ressent (l'émotion) mais sur ce qui provoque ce ressentiment et qui par la suite peut diriger ses actions. Cela revient à se poser la question de savoir ce qui nous affecte. Dès lors que nous sommes affectés, nous pouvons penser cet affect comme un pouvoir, et envisager qu'il génère de la valeur.

[179] Emmanuel Petit, « Le rôle des affects en économie », *Revue d'économie politique*, vol. 119, n°6, 2009, pp.859-897.

[180] Luc Ciompi, Emotions, "affects et logiques affectives. Leur place dans notre compréhension d'autrui et du monde", juillet 2004, publié sous le titre Gefühle, Affekte, Affektlogik – ihr Stellenwert in unserem Menschen- und Weltverständnis", par Wiener Verlesung, vienne, 2001.

[181] Camille Alloing, Julien Pierre, *Le Web affectif. Une économie numérique des émotions*, Paris, INA, Éditions, 2017, p.17.

> Cette vision de l'affect se rapproche de celle du philosophe Spinoza : affecter c'est "avoir un effet sur" la perception et le comportement et la question des affects permet de s'interroger sur les relations entre les individus, là où les émotions restent dans le spectre de la psychologie individuelle »[182].

Cette définition attire particulièrement notre attention car elle « *permet de s'intéresser aux comportements, à ce qui est observable, mais aussi aux éléments qui circulent pour produire cette affection* »[183]. Cette approche soulève ainsi la question des "médiations de l'affect" ou encore de la communication affective. « *Car les affects, vus comme un ensemble de relations intersubjectives, et comme des éléments qui circulent pour affecter les corps, participent à la fois à la définition de l'identité d'un individu et nécessitent, pour s'affermir, d'être partagés. Ce faisant, les affects contribuent à une organisation des corps en les mettant en mouvement* »[184], mais pas que. En effet,

> « certains auteurs mettent en exergue le fait que les affects ne circulent pas seulement entre les corps, mais aussi entre les idées, les objets, les signes (émotionnels). Interroger les affects suppose alors de s'intéresser à leur économie, c'est-à-dire aux structures qui favorisent leur circulation, et aux entités cherchant à les orienter à des fins spécifiques. "Il y a bien des individus et ils éprouvent des affects. Mais ces affects ne sont pas d'autre chose que l'effet des structures dans lesquelles les individus sont plongés. Cette approche structuraliste incite à questionner les "effets" recherchés et induits par certaines structures sociales, et à percevoir la circulation des affects comme un moyen de générer de la valeur sur le même modèle que la circulation des biens ou de l'argent. Si l'affect peut se porter sur un objet, et à l'inverse si cet objet peut affecter le comportement d'un sujet, il convient de comprendre " la logique de l'infrastructure économique qui nourrit et informe la curiosité d'un public.
> Définir la manière dont est distribuée l'attention sur des objets spécifiques (contenus médiatiques, discours politiques, objets de communication) est alors une étape essentielle pour percevoir nos affects comme une forme de capital associant à la fois des capacités cognitives et attentionnelles, un travail émotionnel, et des aptitudes à se focaliser et à communiquer pour leur permettre de circuler »[185].

Bien plus qu'un sentiment, l'affect désigne un état de l'âme qui se caractérise par une « *affection du corps en même temps que du mental par laquelle ma puissance d'agir est augmentée ou diminuée* »[186]. L'affect ici exerce en quelque sorte une influence sur le comportement et vice versa. Les affects constituent donc aujourd'hui des pistes d'analyse pour tenter de comprendre le comportement humain et notamment l'interface entre l'homme et

[182] Camille Alloing, Julien Pierre, *Le Web affectif. Une économie numérique des émotions*, *op.cit*, p.29.
[183] *Idem*
[184] *Idem*
[185] *Idem*, p.30.
[186] http://spinozaetnous.org/wiki/Affect. Consulté le 22/11/2017.

certains objets techniques qui l'entourent au quotidien. On parle ainsi d'une approche par les affects. Mais à quoi renvoient concrètement ces usages affectifs ? En quoi consiste-t-elle ?
La *Revue française des sciences de l'information et de la communication* a consacré tout un numéro à cette question de la communication affective à travers un dossier cordonné par Valérie Lépine et intitulé "Emotions, dispositifs et organisations : quelles finalités, quels engagements et quels dynamiques ?".[187] C'est dire toute l'importance qu'occupent aujourd'hui les questionnements autour des affects dans la recherche.

3/ Pratiques de communication affective médiées par le téléphone portable chez les jeunes au Gabon

Après avoir tenté de ressortir ce à quoi renvoyait le terme "affects" de façon générale, mais plus particulièrement l'usage qui sera fait dans le cadre de ce travail, il importe maintenant de revenir un tant soit peu sur la réalité qui se cache derrière l'approche dite par les affects. Pour y parvenir il sera question dans un premier temps de préciser ce à quoi renvoie concrètement cette approche dite par les affects en insistant notamment sur la manière dont elle sera convoquée dans ce travail. Puis nous tenterons de démontrer comment cette approche dite par les affects peut aider à étudier les pratiques et usages du téléphone portable chez les jeunes au Gabon.

Parce qu'ils sont difficiles à cerner, les affects ont longtemps été mis de côté dans les processus de compréhension des TIC. Aujourd'hui, cette réalité tend à connaitre une autre issue. En effet, l'approche par les affects se positionne désormais comme une piste d'analyse pour tenter de comprendre les pratiques et usages autour des outils techniques. Cette approche dite par la communication affective consiste ainsi en une compréhension des enjeux affectifs dans l'analyse des pratiques des dispositifs sociotechniques. Si l'étude du contexte social par exemple a longtemps été privilégiée lorsqu'on cherche à étudier les dispositifs sociotechniques, en se focalisant notamment sur les spécificités de ce dernier et surtout comment celui-ci peut influer sur les pratiques ou encore vis-versa comment les pratiques peuvent influer sur cet environnement social; l'approche par les affects proposent quant-à-elle de chercher ces éléments de réponse dans le rapport affectif qu'il peut avoir entre l'usager et le dispositif technique et aussi entre usagers. Même si la nature de ce rapport affectif peut une

[187] Fabienne Martin-Juchat, Valérie Lépine et Thierry Ménissier, « Émotions, dispositifs et organisations : quelles finalités, quels engagements, quelles dynamiques ? », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 14 | 2018, mis en ligne le 01 septembre 2018, consulté le 04 juin 2019. URL : http://journals.openedition.org/rfsic/3795

fois de plus être conditionnée par l'environnement. Cela conduit à s'interroger sur le rôle que jouent les affects dans les usages et pratiques du téléphone mobile par les jeunes au Gabon.
L'approche par les affects veut en outre interroger la part affective de ces dispositifs en insistant notamment sur la place des affects dans les rapports de communication entre usagers et dispositifs sociotechniques.
L'on cherche également à questionner la nature de cette relation entre les affects et l'expérience d'usage des utilisateurs pour tenter de comprendre si les affects sont une conséquence de l'expérience d'usage ou sont-ils constitutifs de cette expérience.
Mais comment ces questionnements seront particulièrement mis en exergue dans notre quête de compréhension des usages et pratiques de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon ?

Il est important de rappeler que les dispositifs techniques tels que le téléphone portable occupent aujourd'hui une place primordiale dans la vie de nombreux jeunes, sollicitant ainsi directement ou indirectement leurs affects de différentes manières. Ayant privilégié d'aborder ce rapport au dispositif non pas sur un plan purement technique, mais en mettant en avant la dimension sociale, nous voulons tenter une approche très peu encore sollicitée dans l'approche des dispositifs sociotechniques en Afrique en générale et au Gabon en particulier. Le pari est certes risqué à cause notamment de la difficulté à saisir ces données affectives d'autant plus que la distanciation de notre terrain d'étude ne nous permet pas de faire des observations sur un plus long terme. Mais cette tentative d'approche à caractère un peu exploratrice en ce qui concerne l'étude d'usage du téléphone mobile au Gabon aura le mérite de proposer un nouvel angle d'approche de cette question, susceptible d'être revisité et davantage adapté au contexte gabonais. L'idée ici est donc de voir comment cette approche expérimentée sur d'autres terrains d'études et à laquelle s'intéressent de plus en plus les chercheurs en Sic, peut être convoquée pour questionner les mêmes problématiques mais sur des terrains différents.

Dans cette étude sur les usages et pratiques de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon nous voulons mettre en exergue la place des affects dans les rapports communicationnels entre les jeunes et leurs pratiques autour du téléphone mobile. Comment composent-ils avec ces tensions parfois observées entre leurs pratiques du téléphone mobile et leurs affects ? Quel regard portent-ils sur la place des affects dans leurs usages et pratiques du téléphone mobile et surtout que révèle réellement cette vision qu'ils ont eux-mêmes de ce rapport entre leurs affects et leurs pratiques du téléphone portable ?

Conclusion de la première partie:

Cette première partie avait pour ambition dans un premier temps (chapitre 1) de voir comment les questionnements sur la téléphonie mobile sont traités en sciences de l'information et de la communication. Nous avons pu constater que ces questionnements sont toujours traités en lien avec la grande famille des TIC.

Le deuxième chapitre a permis de questionner le téléphone portable en tant que dispositif technique. L'approche privilégiée ici a été celle proposée par Foucauld de laquelle nous avons pu dégager une définition du dispositif tel que nous le solliciterons tout au long de ce travail. Dans ce contexte, le dispositif apparaît alors comme une notion clé intimement liée à l'analyse des processus de médiation, analyse qui permet notamment d'associer l'étude de supports médiatiques et technologiques à celle des enjeux et acteurs de situations sociales particulières[188]. C'est cette approche qui sera privilégié dans le cadre de ce travail, en alliant à la fois dimension technique et symbolique. La dimension technique permettra notamment d'étudier le dispositif dans sa dimension fonctionnel, en s'attachant notamment à la façon dont est composé l'objet étudié ici, à savoir le téléphone mobile. La dimension symbolique quant-à-elle cherchera à comprendre toutes les représentations qui accompagnent cet objet technique. Le dispositif sera envisagé comme instrument de captation et de compréhension des processus de médiations et des situations (ou contrats) de communication, en identifiant les composants en jeu et leurs articulations.

Enfin, pour clore cette partie nous nous sommes penchés tout d'abord sur l'approche conceptuelle des deux principales notions de notre sujet à savoir les usages et les pratiques (chapitre) tout en insistant sur quelques grandes thématiques qui reviennent souvent dans l'étude des usages et pratiques des TIC en SIC. Puis l'approche des pratiques du téléphone portable par la communication affective nous a permis de mettre un point définitif à cette première partie.

DEUXIEME PARTIE: Situation de la téléphonie mobile au Gabon

Comment appréhender les usages et pratiques de la téléphonie mobile au Gabon? Une des voies privilégiées est celle énoncée dans la première partie en puisant notamment dans la sociologie des usages et dans une approche du téléphone mobile en tant que dispositif sociotechnique. Si cette démarche a le mérite de nous renseigner sur le sens accordé à ces deux notions tout en permettant de pouvoir déterminer les logiques d'usage du téléphone portable chez les jeunes, sa pertinence reste toutefois relative si le contexte dans lequel on souhaite l'analyser n'est pas bien connu à l'avance. Les usages et pratiques que l'on souhaite mettre en lumière ici étant ceux des jeunes appartenant à un aire géographique spécifique et certainement avec une culture, des représentations et des habitudes loin d'être universelles, il est donc plus que nécessaire de chercher à connaitre au mieux le contexte culturel dans lequel évoluent ces jeunes. Mais bien plus encore, il importe de connaitre le contexte juridique et social dans lequel a évolué et continue d'évoluer la téléphonie mobile dans l'environnement de ces jeunes, donc dans leur pays: le Gabon. Connaitre ce milieu gabonais est plus que jamais nécessaire pour saisir la perspective des analyses qui seront faites dans le présent travail surtout sur le plan sociologique. C'est donc là une des clés de compréhension de l'analyse qui pourra être faite des pratiques et usages du téléphone portable par les jeunes au Gabon.

Cette deuxième partie s'articule autour de deux principaux chapitres. Il sera question dans un premier temps de faire une présentation orientée du Gabon. Cette présentation nous emmènera à parler tour à tour de son histoire et de sa situation géographique, du contexte politique actuel et enfin de sa population et sa culture (chapitre 4).

Puis, il sera question d'évoquer les acteurs et le fonctionnement de la téléphonie mobile au Gabon (chapitre 5). Ce chapitre permettra notamment de faire un état des lieux du secteur de la téléphonie mobile, mais aussi d'identifier les principaux opérateurs de téléphonie mobile présents au Gabon à l'heure actuelle.

Chapitre IV: le Gabon

« Écrire sur son pays, c'est se dévoiler soi-même, et livrer à la curiosité des autres tout à la fois ses faiblesses, ses insuffisances, ses infirmités, avec ce qu'elles peuvent signifier : des certitudes hardies, des appréciations injustes, des errements ; avec aussi ce qu'elles peuvent traduire : des passions et des rêves, des lubies ou des utopies, des illusions perdues ou des espérances saugrenues. C'est dit-il dévoiler une relation intime, sa propre nudité»[189]. Nous rajouterons également que parler du Gabon ici, c'est donner des clés aux lecteurs afin de pouvoir mieux comprendre l'argumentaire qui se fera autour de la téléphonie mobile dans ce pays.

Section 1: présentation du Gabon

1/ Situation géographique et bref aperçu historique

Le Gabon, tel que nous le connaissons actuellement, n'existe que depuis relativement peu, ses frontières n'ayant été définitivement fixées qu'en 1946. Avant cette date, le territoire gabonais, dont l'embryon fut la région éponyme correspondant à l'estuaire du Como[190], subit de nombreuses modifications qui en rendirent, pendant longtemps, les contours difficilement cernables. A la fin du XIXe siècle, ce pays n'était encore qu'une nébuleuse aux limites mal définies dans un Congo français à la configuration imprécise dont il hébergeait la capitale. Aussi d'aucuns pensent-ils qu'on ne saurait parler du « Gabon », en tant qu'entité politique bien individualisée, avant le début du XXe siècle[191]. On comprend dès lors que l'histoire du Gabon est pleine de rebondissements qui appellent à un certain recul lorsqu'on veut la cerner dans sa globalité. Nous n'avons nullement la prétention ici de retracer l'histoire de ce pays depuis les origines[192]. Pour ce faire, l'attention sera simplement portée sur quelques caractéristiques de ce pays tel qu'on le connait aujourd'hui et sur quelques périodes fastes de son histoire.

Situé de part et d'autre de l'équateur, riverain du golfe de Guinée, le Gabon couvre 266 667 kilomètres carrés; il se confond en grande partie avec le bassin de l'Ogoué. Sa frontière orientale correspond à la ligne de partage des eaux entre ce bassin et celui du Congo. Au nord, les frontières avec la Guinée équatoriale et le Cameroun résultent des traités internationaux.

[189] Henri Bodolo, cité par Moise Modandi, thèse de doctorat, Lyon, 2005.
[190] Ou "Komo"
[191] Nicolas Metegue N'nah, *Histoire du Gabon: des origines à l'aube du XXIe Siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.
[192] Il existe plusieurs livres d'histoire qui essaient tant bien que mal de retracer cette histoire du Gabon et nous pensons que les historiens sont mieux placés pour rendre compte de cette histoire.

La délimitation entre le Gabon et le Congo a changé à plusieurs reprises sous le gouvernement de l'Afrique équatoriale française; la dernière modification territoriale a rattaché le Haut-Ogoué au Gabon le 1er janvier 1947.[193] Ce pays situé en Afrique centrale est une ancienne colonie française qui accède à la souveraineté internationale le 17 août 1960. Son économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles à savoir le bois, l'uranium, le manganèse et surtout le pétrole qui, autrefois a fait que certains considèrent ce pays comme un "petit Eldorado". En effet,

> « Pour beaucoup, le Gabon reste un Etat exceptionnel. Certaines représentations en font un pays à images d'Epinal: c'est un "pays béni des dieux", "un Emirat d'Afrique", " le pays le plus stable de l'Afrique" a-t-on coutume de lire ou d'entendre. Dans ce contexte, il est impossible d'imaginer un Gabonais dénué, puisque son pétrole, sa forêt, son manganèse et son produit national brut par habitant l'élevaient et l'élèvent encore au rang de subsaharien le mieux loti en théorie du moins »[194] .

De par la richesse de son sol et de son sous-sol, le Gabon a longtemps été considéré comme l'un des pays les plus riches d'Afrique[195]. Toutefois, si la richesse de son sol et de son sous-sol ne souffre d'aucune contestation, malheureusement cela n'est pas forcément le cas pour ce qui est de sa population. Par ailleurs, la baisse du prix du baril de pétrole et la crise observée depuis lors est aujourd'hui lourde de conséquence pour ce pays qui avait fait de l'or noir sa principale ressource pour l'économie du pays. Aujourd'hui pour pallier à ce déficit, le gouvernement propose notamment des solutions alternatives en tentant de promouvoir d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'entrepreneuriat, mais aussi les technologies de l'information et de la communication.

Le Gabon se caractérise aussi par l'omniprésence de la forêt équatoriale favorisé entre autre par la nature de son climat. En effet, bordé par l'océan atlantique, son climat dit équatorial est de type chaud et humide avec de fortes précipitations. On observe une alternance entre saisons sèches et saisons de pluies: une grande saison de pluie (février-mai) et une petite saison de pluie (septembre-décembre) ainsi qu'une grande saison sèche (juin-

[193] Nicolas Metegue N'nah, Roland Pourtier, « GABON», *Encyclopedia Universalis* [En ligne], consulté le 26 juin 2017. URL: http://www.universalis.fr/encyclopedie/gabon/

[194] Géorice Bertin Madébé, Noël Ovono Edzang, *Figures du Gabon contemporain. Réflexions et perspectives*, Paris, Editions Dianoïa, 2007.

[195] Le Gabon dispose d'un sol et d'un sous-sol riche en diverses ressources naturelles tel que le pétrole, le bois, le Manganèse, l'Uranium, etc. Mais il est important de préciser qu'en matière d'infrastructures et de développement, les richesses tant vantées sont loin de vraiment servir au rayonnement du pays.

août) et une petite saison sèche (décembre-janvier). Les températures moyennes sont comprises entre 21 °C et 27 °C. Quant aux maximales elles atteignent parfois les 36 °C. Ces conditions climatiques très favorables ont favorisé l'extension des forêts qui occupent aujourd'hui plus de 80% du territoire.

Le Gabon est divisé en neuf provinces: l'Estuaire où se trouve la capitale Libreville, le Haut-Ogoué (Franceville), le Moyen-Ogoué (Lambaréné), la Ngounié (Mouila), la Nyanga (Tchibanga), l'Ogoué-Ivindo (Makokou), l'Ogoué-lolo (Koulamoutou), l'Ogoué-maritime (Port-gentil) et le Woleu-Ntem (Oyem).

Le Gabon c'est aussi un contexte politique particulier que nous souhaitons aborder succinctement dans les prochaines lignes.

2/ Contexte politique

Parler du contexte politique gabonais actuellement n'est pas chose aisée, notamment au regard de la crise postélectorale qu'a connu le pays après l'élection présidentielle d'août 2016 qui a vu la réélection d'Ali Bongo Ondimba comme Président de la république. Aborder la question politique dans le cadre de ce travail, permet non seulement de situer le lecteur sur l'environnement politique qui prévaut au Gabon à l'heure actuelle, mais surtout de pouvoir établir un lien entre ce contexte politique et le développement des usages de la téléphonie mobile dans un contexte où les TIC sont de plus en plus sollicitées dans les discussions sur les questions politiques. En effet, le développement des TIC en général et des réseaux sociaux en particulier (auxquels bon nombre de Gabonais accèdent via le téléphone portable) ont par exemple joué un rôle non négligeable lors du processus électoral d'août 2016, non seulement pour tenter de contrôler la fraude, mais aussi comme moyen de dénonciation de cette "supposée" fraude via des vidéos, des messages, des témoignages publiés sur les réseaux sociaux, etc.

Mais pour mieux s'enquérir de la situation du Gabon sur le plan politique et tenter de dégager les spécificités du contexte politique actuel, il est important de revenir un tant soit peu sur quelques évènements marquants de l'histoire politique du Gabon. L'histoire ancienne du Gabon reste très peu connue jusqu'à l'arrivée des navigateurs portugais qui établirent les premiers contacts entre l'Europe et les populations du pays qui sera appelé plus tard le Gabon. Puis le Gabon va s'allier à la France par divers traités vers la fin du XIXe siècle. En 1910, il intègre «l'Afrique équatoriale française» (A.E.F) avant d'accéder à son indépendance quelques années plus tard, plus exactement le 17 août 1960. À la suite de la proclamation de cette

indépendance, Léon Mba, l'une des principales figures politiques à cette époque, devient ainsi Président de la république Gabonaise.

> « Après une expérience multipartiste débutée en 1945 et poursuivie sous la présidence de Léon Mba, premier chef d'Etat du Gabon indépendant, El Hadj Omar Bongo, qui lui succéda en 1967, institua un an plus tard un régime de parti unique auquel les troubles et la conférence nationale mirent fin en imposant le retour au multipartisme. Mais disposant de pouvoirs très étendus, Omar Bongo fut réélu président et le resta jusqu'à sa mort en 2009. Son fils aîné, Ali Bongo, est élu à la tête de l'Etat le 30août 2009 »[196].

Si le Gabon est parfois considéré par certains opposants comme une ‘‘monarchie’’ plutôt que comme un Etat démocratique surtout depuis l'élection d'Ali Bongo Ondimba, fils d'Omar Bongo Ondimba, il n'en demeure pas moins que celui-ci se distingue par la stabilité dont jouit ce pays. En effet, dans une Afrique sujette à d'incessants conflits liés notamment aux questions de pouvoir, le Gabon reste l'un des rares pays d'Afrique à n'avoir jamais connu de guerre civile. Les autorités en place ont longtemps fait de cette ‘‘paix sociale’’ un véritable outil de propagande quand bien même celle-ci ne rime pas toujours avec le bien-être social des populations. Toutefois, même si elle n'est pas toujours synonyme de bien être, cette paix sociale, ajoutée aux richesses naturelles que regorgent ce pays ont longtemps été une source d'attraction pour plusieurs communautés étrangères notamment celles d'Afrique de l'Ouest. Cette paix sociale étant parfois une denrée rare dans plusieurs pays d'Afrique, c'est à juste titre qu'elle a donc souvent été présentée au Gabon comme étant un atout qu'il fallait à tout prix préserver même quand le climat politique est parfois délétère.

[196] Nicolas Metegue N'nah, Roland Pourtier, « GABON», *Encyclopedia Universalis, op.cit.*

3/ La population gabonaise

Le Gabon appartient à la catégorie des États du monde dits *en voie de développement* où les informations sur les caractéristiques actuelles et futures des populations seraient utiles afin, d'une part, de bâtir, d'exécuter et de contrôler les plans de développement, et d'autre part, de suivre les modifications démographiques inédites en cours[197]. Parler de la population gabonaise ici revient à évoquer les principales caractéristiques de celle-ci aussi bien en terme numérique que sur le plan organisationnel des différentes catégories qui la composent. L'enjeu au final est donc d'essayer de comprendre comment les informations sur cette population peuvent donner des pistes d'analyse pour comprendre par exemple la place qu'occupent au Gabon les TIC en général et la téléphonie mobile en particulier chez une certaine catégorie de cette population.

Selon un récent recensement de la population gabonaise, rendu publique le 02 juin 2016 via le communiqué final du conseil des ministres, le Gabon compte aujourd'hui 1.811.079 habitants dont 87% résideraient en zone urbaine. Ce recensement permet de lire une nette augmentation de la population gabonaise longtemps estimée à 1.500.000 habitants. Néanmoins, cette croissance de la population ne doit pas faire oublier que le Gabon fait partie de l'aire de "sous-peuplement" d'Afrique centrale avec une densité de 6,3 hab. /km2[198]. Ce qui est faible pour un pays de 267 667 km2. C'est également l'un des pays les moins peuplés d'Afrique. « En guise de réponse aux causes de ce sous-peuplement, les premières explications tablent sur des causes empiriques et historiques: comportement sexuels, maladies, etc.»[199]. À cela peut s'ajouter également le taux de mortalité infantile qui reste très élevé (36,10 ‰[200]) pour un pays de moins de deux millions d'habitants. Mais là n'est pas vraiment notre propos.

> « En outre, l'intérêt d'aborder la question du sous-peuplement du Gabon repose sur la nécessité de montrer que l'afflux d'entrées financières dont a fait l'objet le Gabon à une période de son histoire n'a pas eu lieu dans un contexte de "boom" démographique, encore moins dans un pays surpeuplé. Mais qu'au contraire les richesses débordaient largement les ressources humaines. Ce qui a d'ailleurs emmené le Gabon à user sans compter d'une "coopération dite de substitution"[201] qui lui a parfois coûté cher »[202].

[197] Charles Mboutsou, « De l'information démographique au Gabon. Caractérisation et enjeux», *Figures du Gabon contemporain, op.cit*, p.115.
[198] www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Gabon/presentation-du Gabon/ Consulté le 10/07/2017.
[199] Moïse Modandi, *Développement de la téléphonie mobile et lien social en Afrique: le cas du Gabon, op.cit*, p.85.
[200] Atlas des populations et des pays du monde, [En ligne] https://www.populationdata.net/palmares/mortalite-infantile/#Gabon. Consulté le 13/07/2017.
[201] Selon le journal Le Monde, vingt-six mille Français étaient établis dans ce pays en 1984, soit deux fois plus qu'au moment de l'indépendance.

L'autre fait marquant de la population gabonaise est que c'est une population composée en majorité de jeunes. Contrairement à certains pays développés où la population a tendance à être vieillissante, au Gabon c'est plutôt l'inverse. Cette situation peut sans doute trouver un début d'explication à partir du niveau d'espérance de vie (64 ans[203]) qui est loin de faire partie des meilleurs sur le classement mondial.

On observe également une forte concentration de cette population dans les grandes villes et principalement à Libreville (ce qui justifie en partie notre démarche méthodologique avec le choix de Libreville comme principal lieu de notre de notre étude), la capitale qui regorge plus de la moitié de la population gabonaise. En effet voici le classement par province, de la plus peuplée à la moins peuplée. Bien évidemment la province de l'Estuaire arrive en tête avec environ 800.000 habitants, suivi du Haut-ogoué (environ 250.000 habitants), de l'Ogoué-maritime (environ 1570.000 habitants), le Woleu-Ntem (environ 154.000 habitants), la Ngounié (environ 100.00 habitants), le Moyen-Ogoué (environ 69.000 habitants), l'Ogoué-lolo (environ 65.000 habitants), l'Ogoué-Ivindo (environ 63.000 habitants) et enfin la Nyanga (environ 53.000 habitants)[204]. Les causes de cet exode rural sont en grande majorité économiques, mais aussi liées au fait que les grandes administrations, sociétés, universités et grandes écoles sont essentiellement regroupées dans les grandes villes et notamment à Libreville. Et plusieurs autres localités sont ainsi dans une situation d'enclavement qui n'est pas de nature à inciter les populations à y résider. La plupart des politiques de développement envisagées étant tournée d'abord essentiellement vers la capitale, s'étendant quelques fois aux deux, voire trois autres grandes villes. Pour ce qui est par exemple de l'accès à internet, si l'on peut déjà observer quelques avancées significatives en matière de connexion dans certaines grandes villes, d'autres en revanche à l'instar de Tchibanga éprouvent encore d'énormes difficultés pour y avoir accès et se ruent ainsi sur les offres proposées fort heureusement par les opérateurs de téléphonie mobile pour essayer de pallier ce manque.

---

[202] Moïse Modandi, *Développement de la téléphonie mobile et lien social en Afrique: le cas du Gabon, ibidem*.
[203] Palmarès espérance de vie par pays, [En ligne] https://www.populationdata.net/palmares/esperance-de-vie/#Gabon, consulté le 13/07/2017.
[204] https://www.populationdata.net/pays/gabon/

Section 2: Aperçu des modes de communication au Gabon avant l'éclosion de la téléphonie mobile

Les avancées de la téléphonie mobile et leur vulgarisation au Gabon à l'heure actuelle attestent l'importance que cet outil occupe aujourd'hui dans le quotidien des Gabonais notamment en matière de communication. Mais cette omniprésence du téléphone portable dans le quotidien des Gabonais devenu l'un des principaux moyens de communication ne doit pas faire oublier les modes de communication bien imprégnés par le passé dans le mode de vie de ces populations et qui aujourd'hui doivent composer avec ce nouveau moyen de communication. Revenir un tant soit peu sur ces modes de communication antérieurs à la venue du téléphone mobile au Gabon aidera à mieux cerner les avancées impulsées par l'arrivée de la téléphonie mobile, mais aussi comment celles-ci influencent certaines habitudes dans les pratiques de communication aussi bien dans le cercle familial que professionnel. Il ne s'agit nullement de faire l'historique de ces différents modes de communication, mais plutôt de cerner leurs principales caractéristiques afin de mieux lire la possible valeur ajoutée apportée par l'usage de la téléphonie mobile à ses anciens moyens de communications ou encore les éventuels revers de la vulgarisation du téléphone mobile.

Si, aujourd'hui le Gabon est plus ou moins influencé par l'environnement mouvant de l'ère de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication, il faut reconnaître toutefois qu'à l'instar de plusieurs autres pays africains, il disposait bien avant de ses propres moyens ou repères en matière de communication. Ne dit-on pas qu'il n'y a pas de société sans communication. Ces moyens de communication ayant précédé le téléphone mobile au Gabon vont être rangé dans deux principales catégories. D'un côté, il y a ce que nous allons dénommer ici les "moyens traditionnels" qui remontent pour certains, à des périodes plus ou moins lointaines caractérisant des modes de vie d'une certaine époque. Et de l'autre, nous verrons des moyens de communication un peu plus contemporains (télévision, radio, presse écrite, etc.), qui d'ailleurs existent toujours et ne sont pas prêts d'être dépassés.

1/ Les moyens de communication traditionnels

Ils sont nombreux et il serait prétentieux de vouloir tous les énumérer ici. « *Tout au long de son histoire, l'homme cherche à communiquer ses sentiments, ses idées, ses émotions, ses messages. Il élabore, ainsi, à partir des codes gestuels, une série de moyens non verbaux de transmission de messages : tambours, cornes, sifflets, hochets, cloches, dessins et autres*

formes de symboles graphiques [...] »[205]. Avant de tenter une présentation de ces différents moyens de communication, il importe de relever une difficulté majeure à laquelle doit faire face toute personne qui souhaite se prêter à un tel exercice. Il s'agit en effet de la rareté des ressources bibliographiques sur la question, l'ensemble des connaissances sur la question provenant en majorité des sources orales. Mais ces moyens de communication traditionnels étant quasiment commun avec plusieurs autres peuples d'Afrique partageant quasiment la même culture, le recours à la littérature sur les moyens de communication dans ces pays voisins va aider à combler un tant soit peu cette carence en ce qui concerne nos sources.

> « Les techniques de communication que détenaient les Gabonais à l'époque étaient à la fois originales et originelles. Durant la période précoloniale, à cause de ses nombreuses fonctions et des multiples usages dont il était l'objet, il était difficile de définir le Tam-Tam[206]. Était-il un outil de communication ou un simple instrument de musique? Toujours est-il qu'il jouait les deux rôles [...]. Même si l'organisation des autochtones n'avait rien de comparable à celle des Romains par exemple, il convient de faire remarquer que des sortes de coursiers, ayant le rôle d'émissaires ou de messagers existaient dans la cour des chefs traditionnels. Ces précurseurs de la fonction de ministre des affaires étrangères d'aujourd'hui parcouraient sans répit la forêt, dévalaient les montagnes à travers les pistes (seules voies de communication) pour porter des nouvelles.
>
> Ces systèmes de liaisons se composaient pour l'essentiel d'une sorte de tam-tam utilisé par les peuples du Gabon, appelé « Ndongo» en pays Eviya et « Ngomo » chez les Tsogo. La résonnance du son du tam-tam pouvait être assimilée à un jet de télégraphie ou de fax moderne. C'est donc une sorte de télégramme qui était destiné à une contrée comme un appel téléphonique retentit au domicile du correspondant souhaité. À la différence que notre message tambouriné circulait à des distances raisonnables, c'est-à-dire entre trois et six kilomètres. Malgré son caractère pratique, il faut dire que les peuples du 18e et 19e siècle n'avaient recours à la communication tambourinée que dans des circonstances particulières. Par exemple l'annonce d'un évènement important tel qu'un décès, mariage, mais aussi et surtout pour prévenir le village voisin de l'éminence d'une guerre « Nguba».
>
> Pour important que cela soit à souligner, le message véhiculé par le truchement des battements du tam-tam nécessitait un décodage de la part du destinataire. Il était impérieux d'aller à l'école de la communication tambourinée aussi bien pour l'émetteur que pour le récepteur. L'émetteur parce qu'il ne suffisait pas de taper sur un tam-tam pour être compris. Il y avait des codes sonores. Pour cela, il fallait maitriser l'instrument afin d'être capable de transmettre un message "compréhensible". Quant au récepteur, il devait lui, être capable de décoder le message émis par son interlocuteur et si besoin d'y répondre »[207].

[205] Jean-Claude Moussoki, *Les moyens de communication traditionnels en zone rurale dans l'espace culturel Koongo: cas du département du pool*, D.E.A, Université Marien N'gouabi, 2005.

[206] Tambour fabriqué à base de bois et de peaux de bêtes qui sert d'instrument de musique. Autrefois, il servait aussi de moyen de transmission de messages (annonces d'un mariage, décès, de l'arrivée d'un invité, etc.).

[207] Moïse Modandi, *Développement de la téléphonie mobile et lien social en Afrique: le cas du Gabon, op.cit*, p.102.

À côté du tam-tam, il y avait aussi la corne d'appel. Faite à base de trompes d'éléphants ou de cornes d'antilopes, elle « *servait entre autre de signal à l'imminence d'une cérémonie de danses traditionnelles. Comme la cloche pour les chrétiens et l'appel du Muezzin chez les musulmans, la corne d'appel servait à convier tous les initiés à la veillée* »[208].

D'autres techniques de liaisons tels que le recours au messager qui parcourait le village pour transmettre une information, ou encore des cris qu'il fallait savoir interpréter sont autant de moyens de communication qui ont rythmé le mode de vie des Gabonais à cette époque. Toutefois, cette époque de la communication tambourinée est bien lointaine et l'évolution de la société a entrainé avec elle des changements dans les méthodes et moyens de communication.

2/ Des moyens de communication plus contemporains

Avec la transformation de la société gabonaise aussi bien sur le plan économique, politique que social, les modes de vie ont progressivement changé. Les modes de communication traditionnels évoqués plus haut ont peu à peu laissé la place à d'autres modes de communication plus adaptés à l'organisation actuelle de la société. En effet, si la communication tambourinée n'avait pas complètement disparu surtout dans les villages, celle-ci s'est vue remplacée par d'autres modes de transmission de l'information et de communication telles que la radio, la télévision, la presse écrite, etc.

Depuis la création de la première chaîne de radio au Gabon (Radio Gabon) le 28 novembre 1959, la radio a occupé une place majeure comme moyen de circulation de l'information surtout pour des personnes vivant dans des zones reculées. En effet, si aujourd'hui on peut facilement annoncer un décès qui a eu lieu à la capitale à des proches restés au village via un téléphone portable, pendant plusieurs années c'est par le canal des "avis et communiqués" de la radio que ce genre d'information étaient transmises. Il en est de même pour certains rassemblements ou des invitations à des cérémonies telles que les "retraits de deuils".

À côté de la radio, un autre média viendra enrichir davantage les modes de communication des Gabonais. Le Gabon est parmi les premiers pays en Afrique noire à disposer d'un média audiovisuel à partir de 1963. Si celle-ci n' a pas toujours été accessible au plus grande nombre, sa démocratisation au fil des années a permis qu'il devienne au fil des

[208] *Idem*

années un des moyens aussi pour accéder à l'information qui était en majorité institutionnelle au début avant de toucher à des thématiques d'ordre un peu plus social. Via les journaux télévisés, les documentaires, clips vidéo, etc. on pouvait ainsi accéder à certaines informations.

À ces deux médias on peut aussi ajouter la presse écrite même si celle-ci est un peu plus élitiste en ce sens qu'elle exclut d'emblée tous ceux qui ne savent pas lire.

Ces médias traditionnels ont été et continuent d'être des moyens de communication qu'il faut se garder de négliger aujourd'hui. Cependant, cette communication est parfois gérée par une minorité en occurrence ceux qui dirigent et qui peuvent orienter les informations en fonction de leurs intérêts. Or, avec l'arrivée de la téléphonie mobile, les communications ont vu naître encore d'autres enjeux qui seront davantage explicités dans les prochains chapitres.

Chapitre V: Acteurs et fonctionnement de la téléphonie mobile au Gabon

Ce chapitre entend présenter de façon globale le secteur de la téléphonie mobile au Gabon. Cette présentation passe en effet par un état des lieux de ce secteur à l'heure actuelle. État des lieux qui va nous conduire à revenir un tant soit peu sur l'histoire de la téléphonie mobile au Gabon. À travers ces repères historiques, il s'agira de cerner l'évolution du mobile au Gabon et surtout d'en dégager les mutations impulsées.

Ce chapitre comprend donc deux principales sections. La première dresse un état de lieux du secteur et la seconde porte sur les opérateurs de téléphonie mobile exerçant actuellement au Gabon.

Section 1: État de lieux du secteur de la téléphonie mobile au Gabon

Près de vingt ans après son implantation au Gabon, le téléphone mobile s'est forgé une histoire et une renommée au fil des ans. Object technique à la renommée d'être élitiste à ses débuts, celui-ci s'est très vite démocratisé, contribuant ainsi au succès auquel, désormais il est sans cesse associé. Cette section entend dresser à mi-parcours un état de lieux du secteur de la téléphonie mobile au Gabon. Celui-ci reviendra dans un premier temps sur quelques repères historiques marquant le passage de la téléphonie fixe à la téléphonie mobile. Sachant que l'une des causes du succès rapide de la téléphonie au mobile au Gabon est en partie liée aux nombreux dysfonctionnements que présentait le réseau filaire.

Cet état de lieux conduira à évoquer aussi le téléphone portable dans sa dimension purement technique, en revenant notamment sur les évolutions de l'objet technique.
Enfin, la dernière partie de cette section s'attèlera à questionner le cadre juridique qui régit le fonctionnement de la téléphonie mobile au Gabon.

1) Du téléphone fixe au téléphone portable: repères historiques

Le développement de la téléphonie mobile au Gabon a permis de constater entre autre les difficultés qu'a pu rencontrer le téléphone filaire pourtant implantée bien avant. Évoquer le passage du téléphone fixe au téléphone mobile nécessite de revenir un tant soit peu sur les nombreuses difficultés que présentait ce réseau filaire et qui ont favorisé plus tard une adoption plus rapide de la téléphonie mobile. On peut relever déjà la difficulté pour l'opérateur historique des télécommunications à desservir l'ensemble du territoire en téléphone

fixe. La faiblesse des capacités de branchement ne lui permettant pas à cette époque et même aujourd'hui encore de répondre à la demande des usagers.

> « Les difficultés à satisfaire la demande nationale en matière de téléphonie filaire se mesure à l'aune des problèmes rencontrés par les populations pour obtenir une ligne fixe. À Gabon Télécom, dans une zone (théoriquement) techniquement desservie par le réseau, il faut attendre en moyenne un an pour obtenir une ligne. Cette incapacité à satisfaire la demande, même dans des zones considérées comme urbaines a pour conséquence le faible taux du nombre de lignes dans le réseau téléphonique filaire »[209].

On constate ainsi que malgré la faiblesse de sa population et son PIB qui est nettement au-dessus de la moyenne de plusieurs autres pays de la sous-région, le Gabon ne parvenait pas et ne parvient toujours pas à développer un réseau filaire performant et adapté aux besoins de sa population. En effet, selon les données de l'observatoire des marchés de la téléphonie fixe au Gabon, au quatrième trimestre de l'année 2016 par exemple le Gabon ne comptait que 18946 lignes de téléphonie fixe alors qu'il en comptait environ 32584 en 1998. C'est dire qu'au lieu de progresser, le nombre de lignes fixes n'a plutôt cesser de décliner comme peuvent le montrer les tableaux ci-dessous.

Tableau n°1: Evolution du nombre de lignes fixes de 1998 à 2000[210]

Année	1998	1999	2000
Téléphone fixe	32584	33022	32120
Téléphone mobile	9118	8221	9685
Total des abonnés	41702	41243	41805

Source: OPT 2000

[209] Moise Modandi, thèse de doctorat, *op.cit,* p.130.

[210] Ces données fournies par l'Office des postes et des télécommunications (OPT) de l'époque sont tirées de la thèse de doctorat de Moise Modandi qui porte également sur la téléphonie mobile au Gabon. L'absence d'un organe de régulation des télécommunications à cette époque, susceptibles de fournir des données plus détaillées, nous contraint donc à nous contenter de ces données fournies par l'opérateur lui-même.

Tableau n° 2: Parc de lignes fixes trimestrielle de l'année 2012

Indicateurs	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4[211] 2012
Lignes fixes professionnelles	8901	8941	8946	8809
Lignes fixes résidentielles	7496	7962	8395	8632
Lignes fixes administrations	5344	5360	4867	4891
Lignes fixes sans fil	366	361	294	279
Parc total lignes fixes	22107	22584	22502	22611

Source: ARCEP Gabon, observatoire des marchés. Marché de la téléphonie fixe au Gabon année 2012

Tableau n°3: Parc de lignes fixes au quatrième trimestre de l'année 2013

Indicateurs	Oct 2013	Nov 2013	Déc 2013
Lignes fixes professionnelles	7851	8436	8579
Lignes fixes résidentielles	6447	5441	5758
Lignes fixes administrations	4447	4746	4740
Lignes fixes sans fil	209	221	175
Parc total lignes fixes	18983	18844	19252

Source: ARCEP Gabon, observatoire des marchés. Marché de la téléphonie fixe au Gabon au quatrième trimestre 2013

[211] "T" correspond à "Trimestre".

Tableau n° 4: Parc de lignes fixes trimestrielles de l'année 2014

Indicateurs	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
Lignes fixes professionnelles	8452	8450	8328	8277
Lignes fixes résidentielles	5682	6205	6399	6627
Lignes fixes administrations	4778	4757	3819	3460
Lignes fixes sans fil	158	151	118	96
Lignes point phone	40	38	38	38
Parc total de lignes fixes	19110	19601	18702	18498

Source: ARCEP Gabon, observatoire des marchés. Marché de la téléphonie fixe au Gabon année 2014

Tableau n°5: Parc de lignes fixes au quatrième trimestre de l'année 2015

Indicateurs	Oct 2015	Nov 2015	Déc 2015
Lignes fixes professionnelles	8018	7992	7962
Lignes fixes résidentielles	6782	7037	7326
Lignes fixes administrations	3415	3411	3417
Lignes fixes sans fil	22	19	19
Lignes points phones	34	34	34
Parc total lignes fixes	18271	18493	18758

Source: ARCEP Gabon, observatoire des marchés. Marché de la téléphonie fixe au Gabon au quatrième trimestre 2015.

Tableau n°6: Parc de lignes fixes au quatrième trimestre de l'année 2016

Indicateurs	Oct 2016	Nov 2016	Déc 2016
Lignes fixes professionnelles	7499	7443	7333
Lignes fixes résidentielles	8225	8673	9328
Lignes fixes administrations	2618	2619	2242
Lignes points phones	40	43	43
Parc total lignes fixes	18382	18778	18946

Source: ARCEP Gabon, observatoire des marchés. Marché de la téléphonie fixe au Gabon au quatrième trimestre 2016

À la lecture de ces tableaux, si on peut observer une progression relative du nombre de lignes fixes entre 2012 et 2016, on constate toutefois que ces chiffres sont bien inférieurs à ceux observés au début des années 2000. Cette situation s'explique notamment par la forte concurrence imposée par la téléphonie mobile ces dernières années. Mais bien avant de parler de téléphonie mobile, essayons d'analyser un peu plus en profondeur les facteurs du déclin de la téléphonie filaire ayant favorisé l'éclosion du mobile au Gabon.

1-1/ Un réseau filaire en proie à des difficultés structurelles, logistiques et de gestion

Le réseau filaire gabonais a longtemps fait face à de nombreuses difficultés qui ont freiné son développement. Si la plupart des lignes téléphoniques fixes étaient essentiellement concentrées à Libreville, la capitale, ce réseau filaire ne parvenait pas pour autant à satisfaire la seule capitale gabonaise. L'une des principales explications donnée pour justifier cette situation était de l'ordre de la technique.

> « Les infrastructures de télécommunications sont, comme nous le signifiait l'un de nos informateurs, Edgard Moraud, « toutes vieillissantes»: centraux téléphoniques, câbles, technologies, etc. Tout est à revoir [...].
> On pourrait ensuite évoquer pour justifier cette incapacité à satisfaire la demande des clients de Gabon Télécom, la mauvaise gestion des finances de l'entreprise. En effet, avec un chiffre d'affaire de 94,4 milliard de Fcfa (1.443.020.76,2 euros) en 2001, couplé d'un monopole sur la téléphonie fixe nationale et internationale, on comprend mal sans faire allusion à la mauvaise gestion comment Gabon Télécom reste incapable de couvrir en téléphone moins de 450.000 habitants.

> D'autres sources fustigent des effectifs pléthoriques, une gestion dispendieuse, la multiplication des dépenses somptuaires, notamment à des fins du renouvellement du parc automobile dans l'entreprise »[212].

Le problème du réseau filaire au Gabon a donc longtemps été lié à des dysfonctionnements des structures. « *De façon globale, les besoins d'investissement en matière technologique au Gabon consisteraient, pour l'essentiel, à renouveler et à moderniser les infrastructures existantes. Car, [...] les installations existantes sont depuis longtemps amorties* »[213]. Effet, comment répondre efficacement à la demande lorsqu'on constate des besoins criants au niveau des infrastructures qui étaient de plus en plus vétustes lorsqu'elles n'étaient pas inexistantes à certains endroits. De plus, l'installation d'une ligne téléphonique fixe à l'époque nécessitait quand-même un important dispositif matériel, tels que l'implantation des poteaux, quand on sait que certains quartiers peinaient déjà à être alimenter en électricité et que même le réseau routier laissait parfois à désirer. Dans ce contexte, implanter une ligne téléphonique n'était certainement pas la chose la plus aisée à réaliser.

À côté de ce problème d'infrastructures, l'une des difficultés majeures qu'a rencontrées le réseau filaire gabonais est, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, le problème de gestion. En effet, à l'instar de plusieurs entreprises publiques, qui ont fini par être privatisées, la mauvaise gestion fait partie des maux qui ont longtemps miné cette entreprise. « *Pour reprendre les mots d'Edgard Mandrault, la gestion et les comportements dans cette société seraientt proches de ceux de la fonction publique en Afrique. Gabon Télécom est gérée comme une entreprise familiale où copinages, promotions douteuses, magouilles et détournement sont monnaie courante* »[214]. On comprend dès lors, que dans un tel contexte il était difficile d'envisager d'autres résultats que ceux que nous avions pu observer.

Le Gabon et Gabon télécom en particulier, n'ont pas été exemptés par la vague de déréglementation du secteur des télécommunications enclenchées au début des années 2000 sous recommandation de l'union internationale des télécommunications (IUT). En effet, cette déréglementation qui va emmener l'Etat à céder une part de ses actions de Gabon Télécom à un opérateur privé, va ainsi conduire à la création du groupe Gabon télécom libertis. S'agissantt de la déréglementation, José Do Nascimento nous dit qu' « *en Afrique, la déréglementation du secteur des télécommunications s'est réalisée par une série de réformes législatives qui présente nombre d'analogies d'un pays à un autre. De façon générale, elle a*

[212] Moise Modandi, Thèse de doctorat, *op.cit*, p.130.
[213] *Idem*
[214] *Idem*

emprunté trois voies. D'abord la séparation des postes et télécommunications. Ensuite l'ouverture du marché de la téléphonie mobile à la concurrence par vente d'une ou plusieurs licences à des opérateurs privés. Enfin l'ouverture partiel du capital de l'opérateur historique au capital privé national ou étranger (privatisation partielle) »[215]. C'est donc dans ce contexte que Gabon télécom a perdu le monopole des communications filaires au Gabon, avec dans un premier temps l'adoption de la téléphonie, puis l'ouverture de ce marché de la téléphonie mobile à des opérateurs privés, venant ainsi pallier les carences en téléphonie longtemps observés durant la période de monopole de Gabon télécom.

1-2/ La téléphonie mobile comme palliatif aux insuffisances du réseau filaire

Si les questions sur les technologies de l'information et de la communication au Gabon attirent un peu plus l'attention de l'opinion aujourd'hui, il est important de préciser que l'engouement autour de ces questions a entre autre été favorisé non seulement par les politiques mises en place pour la connexion du Gabon à internet, mais aussi par le succès parfois inespéré de la téléphonie mobile. L'historique de la téléphonie mobile au Gabon présente souvent de façon générale, les débuts de la téléphonie mobile au Gabon en 1999. Pourtant, ceux-ci remontent bien avant, plus précisément au début de l'année 1986. Deux phases importantes sont donc à distinguer dans l'histoire de la téléphonie mobile au Gabon. « *Celle qui a vu la mise en place du réseau mobile initial et unique dit AMPS, puis celle marquée par le déploiement des réseaux mobiles de type GSM* »[216].

1-2-1/ Du réseau mobile AMPS aux réseaux GMS

En 1986, le réseau de téléphonie mobile est introduit au Gabon sous l'impulsion de l'opérateur historique des télécom OPT[217]. « Objet de luxe et de distinction au départ, le téléphone cellulaire du premier réseau AMPS n'a pas connu une grande diffusion auprès des principales catégories de la population (jeunes, élèves, étudiants, adultes, etc.). Plusieurs facteurs conjugués expliquent cette situation:

1/ la faible promotion de cette nouvelle prestation par l'OPT.

2/ La couverture territoriale et l'évolution des abonnés fortement limitées au bassin tripolaire de l'économie gabonaise (Libreville, Port-Gentil et Franceville).

[215] José Do Nascimento, « La déréglementation du marché africain des télécommunications», *In* Jean-Jacques Gabas (dir), *Société numérique et développement en Afrique: usages et politiques publiques*, Paris, Karthala, 2005, pp.
[216] Makanga Bala, thèse de doctorat, *op.cit*, p.310.
[217] OPT= Office des postes et des télécommunications

3/ Des prix hors de portée de la moyenne de la population.

4/ Le système AMPS est analogique comme le réseau fixe historique, donc peu performant dans l'ensemble pour ce qui est des services.

Une faible clientèle (cadres supérieurs des administrations et des entreprises, hauts responsables politiques, dirigeants d'entreprises, une proportion marginale de Gabonais moyens, une proportion infime de particuliers, etc.) s'est en définitive familiarisée avec le réseau AMPS [...] »[218]. Tous ces facteurs conjugués présageaient des difficultés qu'allait connaitre ce réseau de téléphonie mobile. En effet, il a dû faire face plus tard à la baisse du nombre d'abonnés. Le réseau qui comptait environ 9127 abonnés en 1997 par exemple, s'est retrouvé à 8860 abonnés l'année d'après (1999). À côté de cela, il est à noter également le nombre de lignes suspendus et parfois résiliés pour impayés. « *Malgré la régression que désignent ces indicateurs pour la période 1998-1999, le réseau AMPS s'est révélé une réponse substantielle devant les besoins en communication de plus en plus importants. Tout comme il a permis une première diversification de l'offre nationale des services de télécommunications. En effet, avec le réseau AMPS et la pénurie en lignes du réseau fixe, un des usages spécifiques développés a consisté pour certains usagers, dès l'acquisition ou après une première utilisation à transformer leur ligne AMPS en ligne domestique* »[219]. « *Génération pionnière, [le réseau AMPS] a ouvert la voie, mais rapidement atteint ses limites techniques et économiques* »[220]. Des limites qui ont contribué au déclin de ce réseau au fil des années. Déclin accentué un peu plus avec la mise en place en place des réseaux GSM.

Le premier réseau GSM du Gabon voit le jour en 1999 avec l'opérateur Libertis, filiale de l'OPT, spécialisée dans la téléphonie mobile. Bien en avant la libéralisation du secteur des télécommunications et donc l'arrivée d'autres opérateurs cette même année, Libertis sera pendant un moment le seul opérateur de téléphonie mobile. Si ces services à cette époque sont déjà plus accessibles que ceux du réseau AMPS, il n'en demeure pas moins que le téléphone portable demeure tout de même un objet technique élitiste, et donc très peu accessible au plus grand nombre. Mais la libéralisation du secteur va très vite changer la donne avec l'arrivée des opérateurs tels que Celtel Gabon, Telecel Gabon, etc.

[218] Makanga Bala, thèse de doctorat, *op.cit*.
[219] *Idem*
[220] Nicolas Demassieux, « Au-delà de la 3G: les objets communicants?», *Les cahiers du numérique*, 2002/4 (vol.3), p.15-22.

Le nombre d'abonnés à la téléphonie va connaitre une hausse spectaculaire en l'espace de quelques années, contrairement à la téléphonie filaire dont la progression du nombre d'abonnés sera moins évidente, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Évolution du nombre d'abonnés à la téléphonie filaire et à la téléphonie mobile de 1999 à 2001

	1999	**2000**	**2001**
Téléphone fixe	33.020	32.150	50.032
Téléphone mobile	8.221	83.120	168.190
Total d'abonnés	41.243	115.240	200.690

Source: OPT, cité par Moïse Modandi

En effet, sur ce tableau on peut voir que le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile a connu une évolution spectaculaire. Il est passé de 8.221 en 1997 à 168.190 en 2001. On a donc enregistré environ 160.000 nouveaux abonnés à la téléphonie mobile en deux ans, alors que la téléphonie filaire se limitait à environ 20.000 abonnés durant la même période. Comment expliquer alors une telle mobilisation sociale autour de la téléphonie mobile en si peu de temps? Considérant toutes les difficultés liées au fonctionnement et à l'adoption du réseau filaire au Gabon, quelles sont donc les clés du succès de la téléphonie mobile et de l'engouement suscité par cet outil juste quelques années seulement après son lancement?

1-2-2/ Les facteurs de l'engouement autour du téléphone mobile

Aujourd'hui l'engouement autour du téléphone mobile n'est pas uniquement gabonais, « il est mondial. S'il reste quelques irréductibles, volontaires ou involontaires déconnectés de cette chaîne mondiale le nombre ne cesse de se réduire»[221]. Si les incidences de cet engouement autour du mobile sont remarquables, elles varient tout de même en fonction des cultures et des aires géographiques. « *En Afrique sub-saharienne par exemple ces incidences sont plus singulières qu'ailleurs, du fait de l'introduction parfois soudaine de ces nouvelles technologies. Le téléphone portable en est une bonne illustration. Alors qu'en Occident, ce média s'est imposé de façon progressive dans les pratiques sociales, sur le continent africain,*

[221] Alain Kiyindou, Kouméalo Anaté et Alain Capo-Chichi (dir), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, *op.cit*, p.10.

il est courant que des personnes qui ne s'étaient jamais servis d'un téléphone fixe auparavant soient aujourd'hui en possession d'un téléphone portable; de même qu'il est courant de rencontrer des possesseurs de téléphone portable qui ne disposent pas chez eux de l'électricité nécessaire à la recharge de sa batterie »[222]. Cette situation justifie davantage qu'on s'intéresse aux facteurs de cette vague de mobilisation autour du téléphone, dans un contexte qui à la base aurait pu paraitre comme défavorable. Et les facteurs de cette mobilisation rapide à ses débuts, sont loin d'être spécifiques au Gabon. En effet, les clés du succès de la téléphonie mobiles sont quasiment les mêmes dans la majorité des états africains ayant adopté cet objet technique.

De notre point de vue, les clés du succès de la téléphonie mobile au Gabon peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Certains sont particulièrement significatifs et vont ainsi être détaillés ici. Il s'agit de:

- l'échec du réseau filaire et la mise en service d'une ligne GSM sans grande difficulté

L'échec du réseau filaire qui a mis trop de temps à se démocratiser en raison notamment du coup élevé des lignes téléphoniques, mais aussi et surtout à cause des conditions d'accessibilités jugées trop difficiles, la téléphonie mobile au Gabon est donc apparue dans un contexte de manque. Pour des besoins de communication, le téléphone mobile s'est révélé très vite comme étant plus pratique et surtout plus accessible. En effet, là où il fallait attendre des mois voire des années pour obtenir une ligne téléphonique fixe, il suffisait de quelques minutes pour se voir octroyer une carte Sim permettant d'accéder aux services en téléphonie mobile. Les exigences de la téléphonie mobile en termes d'accessibilité étant plus souples, dans la mesure où ils ne nécessitaient pas par exemple des installations particulières au niveau structurel, a davantage facilité son acquisition par les populations. Cependant, si l'adoption du mobile a été plus rapide que celle de la téléphonie filaire, il ne faut pas oublier que le téléphone portable est resté pendant quelques années réservé à certains privilégiés en raison notamment des prix exorbitants des premiers téléphones portables, pour les revenus moyens.

Il était donc considéré à ce moment comme un objet de luxe, dont seules les personnes ayant des revenus un peu plus élevés pouvaient se targuer d'en être les possesseurs. Mais avec la concurrence, les prix des téléphones vont très vite devenir accessibles au

[222] Jean-aimé Dikabana, « usages sociaux du téléphone portable et nouvelles sociabilités au Congo», *op.cit*, p.1.

Gabonais moyen, contribuant ainsi à la démocratisation du mobile et aussi à la multiplicité des offres et services proposés.

À cela s'ajoute le « *désir d'ubiquité depuis toujours présent et, surtout l'évolution récente de nos sociétés qui a rendu ce désir d'être "ici et ailleurs" à la fois de plus en plus fort, si ce n'est impérieux* »[223].

-la multiplicité des offres et des services (forfaits, cartés prépayées, promotions, etc.)

À côté de l'accessibilité, on peut noter aussi comme facteur du succès de la téléphonie mobile la diversité des offres et services proposés. Et surtout, celles-ci semblaient plus adaptées au mode de vie des utilisateurs gabonais. Le système de carte prépayée par exemple à l'avantage de permettre à l'usager de maitriser le budget qu'il souhaite utiliser pour ses communications via son téléphone portable. Ce qui était loin d'être le cas avec la téléphonie filaire par exemple.

-le facteur sociologique

José Do Nascimento, met en exergue deux réalités: « le caractère hyper relationnel du tissu social en Afrique et la portée utilitariste du téléphone»[224]. En effet, l'arrivée du téléphone en Afrique en générale et au Gabon en particulier se fait dans une société hyper relationnelle.

> « En Afrique traditionnelle, les rapports sociaux étaient pensés et organisés selon un code communautariste qui se réfère à la nature du bien partagé et aux processus d'intégration dans la communauté. L'individu n'était jamais isolé. À sa naissance, l'enfant appartenait déjà à plusieurs communautés dont les deux lignages paternel et maternel. Au sein de ces communautés, la sûreté et la sécurité de chacun étaient garanties par la structure même de la communauté qui impliquait une complémentarité des différences et une solidarité entre ses membres [...].Les hommes et les femmes ont vécu en communautés et se sont transmis oralement des manières de faire inspirées de ce modèle sociétal et touchant les domaines qu'ils considéraient comme vitaux »[225].

Très tôt l'enfant se retrouvait donc dans un cercle familial hyper relationnel dans lequel il grandissait, avec une idée de la famille très soudée. Si ce rapport à la communauté a subi quelques transformations en raison notamment du fait que ces communautés ne vivent plus nécessairement au même endroit, il n'en demeure pas moins que la cellule familiale reste

[223] Francis Jauréguiberry, *Les Branchés du portable*, Paris, PUF, 2003, p.11.
[224] José Do Nascimento, « Le développement du téléphone portable en Afrique», *Les télécommunications, entre bien public et marchandises, op.cit.*
[225] Camille Kuyu Mwissa, *Parenté et famille dans les cultures africaines*, Paris, Khartala, 2005, p.19.

quand-même encore assez caractérisée par cette volonté de maintenir toujours ce côté hyper relationnel.

Le portable constitue de ce fait une véritable opportunité dans la mesure où « *il abolit la distance physique qu'il faut franchir pour communiquer. Il s'affranchit ainsi de la contrainte tout en maintenant l'intensité du lien social, l'intensité du réseau communicationnel. Dans un tel contexte hyper relationnel du tissu social, le téléphone ne pouvait qu'être porteur d'une valeur d'usage sans commune mesure* »[226].

À cela on peut ajouter le caractère utilitariste du portable, même si celui-ci a parfois été considéré à ses débuts comme un accessoire, signe d'un certain prestige, du fait notamment qu'il n'était accessible qu'à une minorité. Pour justifier ce caractère utilitariste du téléphone portable, José Do Nascimento considère qu'en Afrique, les logiques d'appropriation des NTIC répondent à des desseins caractéristiques de sociétés marquées par la pénurie. Pénurie des infrastructures, des prestations d'intérêt général, des libertés publiques, etc. [...]. Le téléphone portable en Afrique [...] apporte une réponse moderne, c'est-à-dire efficiente, à une problématique d'origine et d'expression locale[227]. L'usage du portable « *permet à une majorité de citoyens en Afrique non seulement de jouir de leur droit citoyen à la communication, mais aussi de s'affranchir de certaines pesanteurs d'un contexte politique et économique caractérisé par la pénurie* ».

Si la thèse soutenue par José Do Nascimento mérite d'être relativisée notamment lorsqu'il parle de société caractérisée par la pénurie comme l'un des facteurs du succès de la téléphonie mobile en Afrique[228] en générale, il n'en demeure pas moins qu'elle permet de comprendre dans quel contexte le téléphone portable s'est installé en Afrique en général et au Gabon en particulier.

[226] *Idem*, p.181.
[227] *Idem*, p.183.
[228] Il convient de reconnaitre qu'aujourd'hui, l'Afrique en général fait encore face à de nombreux dysfonctionnement liés par exemple à la difficulté d'accès à l'eau, à l'électricité, au soin de santé et à même à l'information dans certaines régions. Et ce sont ces dysfonctionnements que José Do Nascimento a décrit comme étant un environnement de "pénurie". Pénurie de laquelle, selon l'auteur, on peut s'affranchir un tant soit peu grâce à certaines possibilités offertes par le téléphone mobile et ayant contribué ainsi au succès rapide de la téléphonie mobile. Toutefois, nous pensons que cette thèse mérite d'être relativisée car les usages du téléphone mobile en Afrique ne se sont pas développés uniquement dans un environnement marqué par la pénurie. Le téléphone mobile ayant parfois permis de redynamiser des domaines déjà existants ou encore d'impulser des innovations en tout genre.

- Des modes d'acquisition d'un téléphone mobile très variés (don, achat, prêt, vol, etc.)

Là encore la diversité des possibilités d'acquisition du téléphone portable peut être considérée aussi comme un facteur du succès de la téléphonie mobile. S'il était difficile par exemple d'offrir en cadeau à quelqu'un une ligne de téléphonie fixe, chez certains utilisateurs notamment les jeunes et les personnes âgées, c'est parfois sous forme de cadeau qu'ils ont eu leurs premiers téléphones. En effet, pour garder le contact avec des parents restés à la campagne par exemple, ces derniers se sont vus offert des téléphones dont ils ne maitrisaient pas parfois la manipulation. À côté de ça, il y a aussi le fait qu'un seul téléphone pouvait servir à plusieurs individus.

Et enfin, une autre réalité, plutôt regrettable et qui est liée là aussi au succès de la téléphonie mobile s'est développé au fil des années : il s'agit du vol des téléphones portables. À mesure que l'engouement autour du téléphone grandit, ce phénomène prend aussi de l'ampleur et constitue ainsi l'un des revers du succès de la téléphonie mobile en Afrique en générale et au Gabon en particulier. Certains se sont spécialisés ainsi dans le vol puis la revente de ces téléphones à des prix forfaitaires.

L'histoire de l'arrivée de la téléphonie mobile au Gabon met donc en évidence deux périodes phares : la première avec le réseau analogique AMPS qui ne fût pas vraiment une réussite. Et le deuxième avec le GSM qui a véritablement lancé la téléphonie mobile au Gabon jusqu'au succès qu'il connait aujourd'hui. Si les offres, services et usages autour du téléphone portable n'ont cessé d'évoluer et de se transformer avec le temps, il est important de préciser que l'objet technique lui-même aussi a connu d'importantes transformations qui ne sont pas sans conséquences sur les pratiques qui peuvent être observées aujourd'hui, mais surtout sur le rapport qui se noue désormais entre cet outil et ses utilisateurs.

Revenir un tant soit peu sur l'évolution de cet objet technique, c'est aussi donner des repères des conséquences qu'ont pu avoir ces différentes mutations sur les usages, mais aussi sur l'importance accordée au téléphone mobile.

2/ Cadre juridique de la téléphonie mobile au Gabon : quid de la réglementation d'un secteur en perpétuelle mutation?

Les performances du marché de la téléphonie mobile à l'heure actuelle au Gabon ont impulsé d'importants changements dans les pratiques et usages, mais aussi dans la perception que les uns et les autres ont dorénavant de cet objet technique. Si la question de l'apport de ces

mutations ne se pose plus, il faut noter tout de même que la transformation du secteur de la téléphonie mobile au Gabon soulève aussi d'autres questions non moins intéressantes, notamment celles liées au cadre juridique réglementant ce secteur. En effet, avec des services basés uniquement sur la voix et les communications interpersonnelles il y a quelques années encore, les enjeux de la réglementation n'étaient certainement pas les mêmes qu'aujourd'hui où les services multimédias ne cessent de se développer au fil des années avec toutes les contraintes que cela peut impliquer aussi bien pour les usagers que pour les opérateurs.

La question des usages et pratiques qui est longuement évoquée dans ce travail remet au jour d'une certaine manière les questions liées au cadre juridique. Car, le développement de multiples services mobiles sans encadrement juridique peut très vite déboucher vers des dérives qui sont loin d'être sans conséquences. S'intéresser aux pratiques du téléphone mobile ne nous exempte donc pas d'évoquer les questions des textes de lois qui réglementent ce secteur quand bien même l'accent est en particulier mis sur les usagers. Nous nous intéressons ainsi au cadre juridique de la téléphonie mobile dans le cadre de ce travail pour deux principales raisons: d'une part pour tenter de comprendre comment a évolué la réglementation du secteur de la téléphonie mobile. Celui-ci est-il en phase à l'heure actuelle avec les incessantes mutations que connaissent les services de téléphonie mobile? Mais aussi, il est question de voir les enjeux qui se trouvent désormais au cœur de ces questions et surtout quelle influence cela peut avoir sur les usages.

2-1/ Évolution du régime juridique des télécommunications au Gabon

À l'instar de nombreux autres pays africains, le Gabon a engagé au début des années 2000 une restructuration de son secteur des postes et des télécommunications ayant conduit à plusieurs réformes dont les plus saillantes sont:

- La séparation du secteur des télécommunications et celui des postes en deux entités complètement autonomes

- La libéralisation du secteur des télécommunications

- La création d'un organe de régulation l'ARTEL[229] devenue plus tard l'ARCEP[230]

Cette réforme du secteur des télécommunications, impulsée par les grandes puissances et marquée par la privatisation de l'opérateur traditionnel, avait été présentée comme une

[229] Agence de régulation des télécommunications
[230] Agence de régulations des communications électroniques et des postes

occasion de favoriser l'intéressement des investisseurs privés dans le but de promouvoir un meilleur développement du secteur qui profiterait non seulement à l'économie du pays mais aussi et surtout aux populations en termes de qualité des services et en matière de couverture du territoire national.

Dans le même élan cette réforme a été aussi marquée par la libéralisation du secteur qui a permis à l'Etat de léguer une part de ses responsabilités aux nouveaux partenaires créant ainsi un climat plus ou moins favorable à la mise en place d'un marché concurrentiel de la téléphonie mobile.

En ouvrant ainsi la voie aux opérateurs privés, on a pu observer un développement fulgurant de la téléphonie mobile dépassant parfois les attentes et entrainant par la même occasion de nombreux défis notamment celui lié à l'encadrement juridique de ce secteur qui s'annonçait déjà prometteur. C'est donc dans ce contexte qu'une législation réglementant le secteur de la téléphonie mobile a vu le jour au Gabon.

Toutefois, il faut dire d'emblée que les questions de réglementation du secteur des télécommunications au Gabon ont véritablement été posées en aval de la mise en fonction des premiers services de téléphonie mobile. À ce titre, l'autorisation par exemple de licence de réseau mobile a précédé le cadre juridique censé servir de fil conducteur de la téléphonie mobile. En effet, selon madame Guillène Nze Essono épouse Mboty, chef du service juridique de l'ARCEP Gabon, «c'est depuis 2001 que les textes juridiques existent, mais certaines licences avaient déjà été accordée. Certains opérateurs étaient déjà sur le terrain»[231].

L'émergence d'un espace réglementaire des télécommunications au Gabon a donc commencé avec la loi n°4/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des postes et des télécommunications, et portant aussi réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise. En effet, pour répondre aux exigences de ces nouvelles réformes, le gouvernement a mis en place un cadre réglementaire dont l'un des objectifs majeurs était de créer des conditions favorables pour un développement plus harmonieux et bénéfique des services en télécommunications.

Ce cadre juridique repose sur un ensemble de lois et de décrets dont les plus significatifs sont mentionnés ci-dessous:

- Les lois

a/ La loi n°004/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des Postes et du secteur des Télécommunications en république gabonaise

[231] Entretien du 15 février 2016

b/ La loi n° 005/2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en république gabonaise

c/ La loi n° 29/2005 portant ratification de l'ordonnance n°004 BIS/PR 2005 portant modification de certaines dispositions de la loi 004/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des télécommunications en république gabonaise.

Cette loi a permis par exemple d'insérer de nouveaux textes à l'instar de l'article 93 qui stipule que «les personnels issus de la dissolution de l'Office des Postes et Télécommunications peuvent être mutés, pour nécessité de service, .au Ministère de tutelle ou à l'Agence de Régulation dans les formes et conditions fixées par voies réglementaire».

d/ La loi n°030/2005 portant ratification de l'ordonnance n°004 TER/PER/2005 portant modification de certaines dispositions de la loi n°005 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en république gabonaise.

-Les décrets

a/ Décret n°000544 /PR/MPT du conseil d'Etat Fixant les modalités de mise en Œuvre, de financement et de gestion du fond spécial du service universel des télécommunications

b/ Décret n°0084/PR/MCPTNTI Relatif aux droits, redevances et contributions applicables aux opérateurs de télécommunications titulaires d'une délégation de service public ou d'une licence.

c/ Décret n°001081/PR/MPT du conseil d'Etat Portant approbation de la convention de délégation de service public des Télécommunications et son cahier des charges

d/ Décret n°000540/PR/MPT du Conseil d'Etat Fixant des modalités d'interconnexion des réseaux et services des Télécommunications de partage des principes de tarification et la Procédure d'arbitrage.

L'ensemble de ces lois, décrets, ordonnances, etc. a contribué à construire un cadre juridique des télécommunications dont il serait sans doute intéressant de faire l'inventaire de façon un

peu plus aboutie. Mais là n'est pas vraiment notre propos, qui souhaite plutôt mettre l'accent sur la réglementation de ce secteur. Et pour ce faire, l'attention sera portée sur l'organe de régulation qui joue un rôle majeur dans le bon fonctionnement des télécommunications.

A la suite de la réforme du secteur des télécommunications qui a vu la séparation des télécommunications et des postes, un organe de régulation des télécommunications avait été créé: il s'agit de "l'agence de régulation des télécommunications" en abrégé ARTEL. Elle est née à la suite de deux reformes: celle de la loi 004/2001 relative à la scission entre la poste et les télécommunications et celle de la loi 005/2001 définissant les contours du fonctionnement des télécommunications sur le territoire gabonais. L'ARTEL était donc une autorité administrative "autonome" placée sous la double tutelle technique du ministère chargé des télécommunications et du ministère de l'économie et des finances. Ses principales missions étaient les suivantes :

« - Garantir l'application de la réglementation en matière de télécommunications

- Veiller au déploiement transparent et non discriminatoire de l'accès du public aux réseaux ouverts.

- Assurer une concurrence saine et loyale dans les télécommunications notamment l'accès au câble SAT3, l'accès à un plan de numérotation conçu et géré efficacement.

- Elaborer les principes de la tarification des services fournis ainsi que la définition des conditions et des obligations d'interconnexion et de partage des infrastructures.

- Enregistrer les demandes de déclaration et autres autorisations relatives aux licences et à l'homologation des équipements terminaux ainsi que la préparation des décisions y afférentes.

- Monter les dossiers et effectuer les appels d'offre pour une concession, eu égard aux textes législatifs et réglementaires en vigueur donnant lieu par ailleurs à un avis en cas de changement.

- Mettre en place la gestion (contrôle et assignation) du spectre des fréquences attribuées au secteur des télécoms.

- Porter à l'attention du Gouvernement, sur la base de l'intérêt général, des propositions susceptibles de contribuer au développement du secteur des télécommunications »[232].

[232] http://www.artel.ga/infos-plus-secteur.htm#telephoniefixe; cité par Makanga Bala, thèse de doctorat, *op.cit*, p.459.

De par ses missions l'ARTEL a donc contribué ainsi à la régulation du secteur des télécommunications en proie à des nombreuses mutations nécessitant un encadrement juridique. Mais quelques années après, pour s'arrimer aux recommandations des pays de la zone CEMAC (communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) en matière des télécommunications, l'ARTEL sera substituée par l'agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) d'après l'ordonnance 00000008/PR/2012 du 13 février 2012 portant création de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Ses missions sont quasiment les mêmes que celles de l'ARTEL. Il faut cependant noter un changement majeur à savoir la fusion des deux organes de régulation des télécommunications et de la poste, qui autrefois étaient complètement indépendants. En effet, si on note toujours une séparation entre le secteur de la poste et celui des télécommunications, en matière de régulation, cette barrière a été rompue pour ne faire qu'une seule entité chargée de la réglementation. Les missions de l'ARCEP peuvent être classées en plusieurs catégories: les missions d'ordre général, les missions d'investigation, les missions d'ordre juridique, les missions, les missions techniques et les missions économiques.

a/ Missions d'ordre général

- Emettre des avis sur toutes questions du secteur des communications électroniques et des postes.
- Assister les ministères responsables dans l'exercice de leurs pouvoirs de tutelle sur les services publics personnalisés opérant dans le secteur des communications électroniques et des postes[233].

b/ Mission d'investigation

- Veiller au respect par les opérateurs des dispositions contenues dans les licences, autorisations, agréments et cahiers de charges, et afin de sanctionner ou faire sanctionner les contrevenants;
- Prévenir et sanctionner les pratiques anticoncurrentielles;
- Veiller au traitement équitable des consommateurs et d'en sanctionner les violations;
- Veilleur au respect des stipulations contractuelles entre les opérateurs, d'en prévenir les conflits et d'en sanctionner les manquements.
- D'émettre des avis sur toute opérations de cession ou de rachat de parts sociales entre les opérateurs;

[233]Missions d'ordre général de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), http://www.arcep.ga/html/mission_general.php, consulté le 18/09/2017.

- De veiller au respect par les opérateurs des obligations et interdictions liées au caractère personnel et non cessible de la licence et d'en sanctionner les violations;
- De s'assurer que les changements de contrôle direct ou indirect issus des cessions ou d'achats de parts sociales ne se transforment pas en cession de licence déguisées et de sanctionner les auteurs;
- De recueillir toutes les informations utiles relatives aux activités des opérateurs aux fins de régulation[234].

c/ Mission d'ordre juridique et réglementaire

- Préparer les études et projets de textes au secteur des communications électroniques et des postes, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement;
- Veiller au respect par les opérateurs de leurs obligations résultant de la réglementation communautaire, des accords internationaux, de la législation et de la réglementation nationale applicables en matière des communications électroniques et des postes, et d'en sanctionner les violations[235].

d/ Mission technique

- Délivrer les accords préalables aux exploitants des réseaux ouverts au public par les textes en vigueur, nécessaire à l'exercice de leur droit de passage dans le domaine public et des servitudes sur les propriétés privées.
- Veiller à l'accomplissement par les opérateurs des formalités relatives à l'obtention des autorisations ou déclarations liées à l'exercice des activités du secteur.
- De recueillir toutes les informations utiles relatives aux activités des opérateurs aux fins de régulation[236].

e/ Mission économique

S'assurer que les changements de contrôle direct ou indirect issus des cessions ou d'achats de parts sociales ne se transforment en cessions de licences déguisées et de sanctionner les auteurs[237].

---

[234] Missions d'investigation, de contrôle et de sanction de l'ARCEP Gabon, [En ligne] http://www.arcep.ga/html/mission_investigation.php. Consulté le 18/09/2017.
[235] Missions d'ordre juridique de l'ARCEP Gabon, [En ligne] http://www.arcep.ga/html/mission_juridique.php. Consulté le 18/09/2017.
[236] Missions techniques de l'ARCEP Gabon, [En ligne]http://www.arcep.ga/html/mission_technique.php. Consulté le 18/09/2017.

Même si les services de téléphonie mobile ont précédé la politique de régulation du secteur, il faut tout de même reconnaitre que la mise en place de cet organe permet déjà de constater certaines avancés. En effet, avec l'ouverture à la concurrence et un suivi permanent des prestations des opérateurs on a pu observer déjà une nette baisse des tarifications, mais aussi une plus grande couverture territoriale en téléphonie mobile. Et toujours dans ce même élan d'assainissement du secteur, les usagers bénéficient aussi d'une meilleure protection dans la mesure où l'agence de régulation n'hésite pas à rappeler à l'ordre tout opérateur qui ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de ses abonnés conformément aux dispositions en vigueur. Cependant, ces avancés sus mentionnées ne doivent pas occulter une réalité qui ne peut plus être négligée. Celle de la difficulté de réguler un secteur en constant mouvement où les enjeux vont parfois bien au-delà du seul secteur des télécommunications.

2-2/ Les enjeux de la régulation et de la réglementation de la téléphonie mobile au Gabon

Avec l'explosion de la téléphonie mobile aujourd'hui et les nouvelles tendances sociétales qui se dégagent grâce à elle et aux diverses possibilités qu'elle offre dorénavant, les enjeux deviennent de plus en plus importants. Ils ne concernent plus seulement les statistiques du nombre de clients ou du taux de pénétration qui ont longtemps été présentés comme l'un des facteurs révélateurs de l'évolution du secteur de la téléphonie mobile. En effet, les incessantes mutations que connaissent les pratiques et usages autour du téléphone mobile au Gabon à l'heure actuelle, invitent dorénavant à envisager d'autres questionnements pour tenter de comprendre les enjeux qui se jouent autour de la téléphonie mobile. Si les progrès de la téléphonie mobile au Gabon sont sans cesse salués, ils ne doivent pas faire oublier qu'ils peuvent s'accompagner aussi de surprises désagréables[238] si ceux-ci ne sont pas bien encadrés.

L'idée ici est donc de questionner l'importance de la régulation face au développement de la téléphonie mobile au Gabon. Comment le système de régulation et de réglementation composent-ils avec ces nombreux changements observés dans les pratiques et usages autour du mobile ? A l'heure actuelle, peut-on dire que cet encadrement juridique est à la hauteur des exigences d'un secteur en perpétuel mouvement? Il s'agit de voir également les difficultés auxquelles on peut être confrontés pour encadrer des pratiques qui pour certaines sont loin d'être stabilisées.

---

[237] Missions d'ordre économique de l'ARCEP Gabon, [En ligne]http://www.arcep.ga/html/mission_economique.php. Consulté le 18/09/2017.

[238] En raison notamment des comportements déviants observés dans certains usages et pratiques du téléphones portable surtout chez les jeunes.

Elles sont loin les années où la téléphonie mobile au Gabon renvoyait de facto au service de "voix" ou de messagerie. Les exigences pour les opérateurs et pour le régulateur n'étaient sans doute pas les mêmes, pour garantir non seulement un service de qualité mais aussi, pour permettre un développement de ces services dans un environnement favorable. Aujourd'hui avec les nombreux services à valeur ajoutée[239], la situation semble un peu plus complexe. Et cette complexité peut se lire à deux niveaux.

D'abord, on peut considérer que le secteur de la téléphonie mobile au Gabon fait parfois les frais de son "succès". En effet, on a assisté ces dernières années à un développement fulgurant de la téléphonie mobile, qui s'accompagne constamment de nouvelles offres quand bien même certaines peinent encore à se stabiliser. Ces changements incessants conditionnent d'une certaine manière les actions de l'organe de régulation qui est parfois contraint d'intervenir sur des questions dont il ne dispose pas nécessairement encore des arguments juridiques pour pouvoir mieux apprécier la situation. La situation est telle que les services semblent précéder les textes de lois censés les encadrer, complexifiant ainsi l'approche qu'on peut en faire. Il y a comme une incessante course à la montre pour tenter à chaque fois de rattraper à partir d'une assise juridique des services qui se développent un peu trop vite et qui ne sont pas toujours exempt de mauvaises surprises aussi bien pour les usagers que pour les opérateurs si et seulement si ils ne sont pas encadrés.

D'autre part, se pose le problème de la diversité des usages qui peuvent être fait du téléphone portable à l'heure actuelle. En effet, la convergence de plusieurs domaines parmi les

---

[239] Selon le décret n°0083/PR portant promulgation de la loi n°24/2014 autorisant la ratification de l'ordonnance n° 006/PR/2014 du 20 août 2014 modifiant certaines dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise, en son article 2 entend par **"service à valeur ajoutée", toute prestation additionnelle aux services de télécommunications de base, de téléphonie mobile et de l'internet.**

Conformément à la délibération n°0001211/CRT fixant la liste des services à valeur ajoutée en République gabonaise, ces services comprennent:

- La messagerie électronique;
- La messagerie vocale;
- L'audiotex;
- L'échange de données informatisé (EDI);
- La télécopie améliorée;
- Les services d'informations On-line;
- Les services d'accès aux données, y compris la recherche et le traitement des données;
- Le transfert de fichiers;
- La conversion de protocoles et de codes;
- Les services mobiles, tels que le SMS, le WAP, l'I-mode et le MMS.
- Les systèmes de gestion de postes téléphoniques munis de puce GSM à usage commercial;

services de téléphonie mobile qui sont proposés aujourd'hui appelle à une plus grande vigilance quant aux dérives qui peuvent s'en suivre. S'il est vrai que ces nombreuses mutations sont certainement rentables sur le plan économique, il n'en demeure pas moins qu'elles remettent au jour des questions liées par exemple à l'éthique, au droit des usagers et au devoir des opérateurs. Aujourd'hui, la téléphonie mobile est par exemple devenue l'un des moyens privilégié d'accès à internet. Or dans ce même élan, nombreux sont les utilisateurs d'internet aujourd'hui qui ont très peu conscience ou n'ont pas connaissance du tout de certaines limites qu'on devrait s'imposer quant à la circulation de certaines informations sur internet. Comment parvenir alors à canaliser de telles dérives? On comprend dès lors que les questions que peuvent soulever l'usage et la pratique du téléphone portable à l'heure actuelle, peuvent parfois dépasser le cadre même du domaine de la téléphonie mobile.

Dans un tel contexte où les limites entre ce qui relève purement de la téléphonie mobile et ce qui lui est rattaché de façon connexe, ne sont plus clairement fixées, il devient difficile d'apporter des réponses efficientes aux problèmes qui peuvent advenir.

Autre fait marquant qui rend aussi complexe la régulation de ce secteur est parfois l'ingérence politique, même celle-ci est faite de façon voilée. En effet, on ne cesse de vanter les mérites du téléphone mobile qui est parfois utilisé pour des campagnes de sensibilisation, pour une meilleure organisation des coopératives ou encore pour la collecte des fonds en utilisant les services de messagerie. Tel fût le cas par exemple en 2015. Alors que l'épidémie Ebola sévissait en Afrique de l'Ouest où il avait fait plus de 6000 victimes, Airtel Gabon, Moov, Gabon télécom et Azur, s'étaient engagés auprès de l'Union africaine (UA) pour la lutte contre Ebola. Les quatre opérateurs avaient lancé une collecte de fonds en mettant à la disposition de leurs abonnés un numéro (7979) où ces derniers pouvaient envoyer le message «STOP EBOLA », autant de fois qu'ils le souhaitaient, pour un coût de 100 FCFA par message. Les fonds collectés devaient être dirigés vers l'Union africaine qui cordonnait cette initiative en faveur des pays touchés par Ebola. Si ce genre d'initiative, trouve en général l'assentiment du plus grand nombre, d'autres en revanche suscitent parfois des réactions controversées. Car en effet, on n'oublie parfois de mentionner que ces mêmes pratiques sont aussi utilisées à des fins moins valorisantes pour les auteurs de ces messages. Et les exemples pour illustrer ces "dérives" sont loin d'être anecdotiques, mettant ainsi souvent l'autorité de régulation face à ses responsabilités. La dernière élection présidentielle d'août 2016 au Gabon a été l'occasion d'observer ces pratiques très peu appréciées pas les usagers. En effet, le

journal en ligne "*Gabon Review*" [240] publiait le 24 août 2016 un article plutôt accablant sur la question. L'article intitulé "**Présidentielle 2016: les SMS de l'exaspération"** rapportait le sentiment d'exaspération de certains clients d'Airtel et de Libertis suite aux messages reçus sur leur téléphone mobile et les incitant à voter le candidat Ali Bongo. Le journal rapportait les faits ainsi qu'il suit:

> « Exaspérant ! Tel est le sentiment des centaines de milliers d'abonnés d'Airtel et Libertis notamment qui, depuis plusieurs jours, reçoivent des messages marketing à des fins électoralistes. *«Changeons ensemble pour récompenser votre ardeur, votre travail et votre ingéniosité. Soutenons le programme pour l'Egalité des chances et votons Ali le 27 août prochain»*, est, en substance, l'un des messages reçus par les abonnés d'Airtel. Les abonnés de Libertis, pour leur part, ont reçu le message suivant : *«Les femmes gabonaises sont le socle de nos familles et de notre société. Votons Ali afin d'accorder plus d'opportunités à nos mères, filles, épouses et amies»*.
>
> Cette campagne des opérateurs de téléphonie en faveur du candidat au pouvoir, est-elle légale ? Alors qu'Airtel Gabon et Libertis sont très décriés à cet effet, il semblerait, dans les faits, qu'ils n'y soient pour rien, du moins pas comme on l'entend, si l'on se réfère au short-code du message reçu par les clients. Le short-code est un numéro court (quatre chiffres dans le cas du Gabon) à travers lequel un opérateur de téléphonie mobile envoie à ses abonnés des messages à caractère promotionnelle, marketing, ou véhicule ceux d'un autre opérateur économique, administration ou institution.
>
> Dans le cas d'un message promotionnel dont Airtel Gabon et Libertis sont les auteurs, le short-code est tout bonnement «Airtel» et «Libertis». Or, ici, le short-code est le mot court «*ChangEns*». *«L'opérateur ne fait que véhiculer le message mais n'en n'est nullement à l'origine»*, a expliqué un ancien consultant d'Airtel Gabon ayant requis l'anonymat. *«Vu son contexte économique actuel, pourquoi s'en priver ?»*, a interrogé le consultant, révélant que les opérateurs toucheraient entre 30 à 40% de pourcentage de commissions sur le rendement du short-code, lequel est cédé à un promoteur privé par l'Autorité de régulation des télécommunications au Gabon (Arcep). Au Gabon, en effet, les shorts-codes sont la propriété de l'Arcep qui les cède à l'opérateur de téléphonie mobile, à l'institution, à un promoteur privé ou l'administration souhaitant communiquer via un opérateur de téléphonie. De sources concordantes, le short-code est facturé à 10 millions de francs l'unité. Tout semble donc s'expliquer : A y regarder de près, que l'équipe de campagne du candidat Ali Bongo pourrait bien être derrière cette campagne médiatique via SMS. Dans tous les cas, ces messages sont vivement déplorés par les clients d'Airtel Gabon, qui n'ont qu'un seul souhait : celui de ne plus les recevoir »[241].

À la suite de ces messages, on peut imaginer la crise de confiance qui a pu s'installer entre les clients et leurs fournisseurs d'accès mobile, même si ces derniers déclinent toute responsabilité quant au contenu des messages. Cependant, on ne peut tout de même pas pensé non plus qu'ils soient des victimes dans cette histoire qui ne semble pas être la première du

[240] http://gabonreview.com/blog/presidentielle-2016-sms-de-lexasperation/ consulté le 04/10/2017.
[241] *Idem*

genre. Des messages plus au moins de la même nature ayant déjà été pointé du doigt lors de la crise au sein du secteur de l'éducation qui opposait les enseignants au gouvernant. Un message invitant les élèves et enseignants à regagner les salles de classe avait ainsi circulé, alors qu'aucun terrain d'entente n'avait encore été trouvé entre le gouvernement et les enseignants et que ces derniers poursuivaient leur mouvement de grève.

Dans un tel contexte où l'on peine à définir les responsabilités, il apparaît clairement que les clients se sentent lésés et comme pris en otage dans un système qui gagnerait à être plus transparent. En effet, si les ‘‘shorts codes’’ dont il est question sont la propriété de l'autorité de régulation qui les cède soit à l'opérateur de téléphonie ou encore aux promoteurs, il n'en demeure pas moins que l'opérateur de téléphonie mobile est "sensé" disposer de toute sa liberté pour accepter ou refuser une offre promotionnelle. Par conséquent, il assume quelque part les éventuelles incidences des messages diffusés par son canal. De plus, en tant qu'opérateur regroupant des abonnés aux sensibilités politiques diverses et variées, le droit de réserve sur ce genre de question devient quasiment un impératif. Et alors que plusieurs clients invitaient l'ARCEP à rappeler ces opérateurs de téléphonie mobile à l'ordre, la neutralité des opérateurs mais aussi de l'organe de régulation était une fois de plus pointé du doigt, car souvent taxés de servir les intérêts du pouvoir en place.

Au regard de ces quelques cas sus mentionnés, il ressort les enjeux de la régulation, mais aussi de la réglementation du secteur de la téléphonie mobile au Gabon sont plus que jamais relancés. Le contexte actuel, caractérisé par une forte sollicitation des services en téléphonie mobile, parfois dans des secteurs complètement insoupçonnés encore il y a quelques années, invite à sans cesse élargir et redéfinir les conditions de fonctionnement pour ne pas constituer un obstacle aux libertés de chacun, ou encore pour ne pas permettre que ce qui est présenté aujourd'hui comme un atout, deviennent plus tard un handicap.

In fine, l’enjeu majeur serait donc de parvenir à concilier développement de la téléphonie mobile et politique de gestion de ce secteur pour parvenir à limiter au maximum les comportements déviants. La responsabilité de cette organisation incombe aux pouvoirs publics, mais pas que. Les opérateurs de téléphonie mobile ayant également leur rôle à jouer. Mais qui sont-ils au Gabon?

Section 2: Les opérateurs de téléphonie mobile au Gabon

Cette thèse qui porte sur les usages et pratiques de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon suppose déjà que l'intérêt du travail se trouve donc au cœur des pratiques même. Cependant, à côté de ces pratiques, nous avions le souci de connaitre l'environnement juridique[242] mais aussi administratif dans lequel se développe le secteur de la téléphonie mobile au Gabon. Lors de nos enquêtes de terrain nous avons donc entrepris des démarches auprès des différents opérateurs de téléphonie mobile exerçant à l'heure actuelle au Gabon. Ce fût certainement l'une des phases les plus complexes de notre période de collecte d'informations. Alors que certaines structures avaient pris des semaines, voire des mois avant d'accepter de nous accorder un entretien, d'autres n'ont tout simplement jamais donné suite à nos nombreux courriers ou à nos nombreux déplacements sur place. Ces différentes difficultés ont été évoquées avec un peu plus de détails dans l'introduction. Tout ceci explique déjà l'écart qu'il peut y avoir dans la quantité d'informations qu'on pourra fournir sur certains opérateurs, alors que pour d'autres les informations seront assez brèves.

Quatre principaux opérateurs se partagent le marché de la téléphonie mobile au Gabon. Il s'agit de l'opérateur historique "Libertis", "Airtel", "Moov" et "Azur". Avant de procéder à la présentation de ces différents opérateurs, il convient de revenir un tant soit peu sur quelques données permettant d'apprécier globalement les tendances du marché mais surtout l'évolution du marché de la téléphonie mobile au Gabon jusqu'en 2016. Ces données seront présentées sous forme de tableau. Ces tableaux présenteront respectivement:

- Le parc des abonnements à la téléphonie mobile,
- L'évolution du taux de pénétration de la téléphonie mobile,
- L'évolution comparée prépayé-post payé,
- Parts de marché des opérateurs en nombre d'abonnement,
-Trafic Voix et SMS,
- Chiffres d'affaire et ARPU[243].

Les tendances de la téléphonie mobile que nous allons tenter de mettre en évidence à partir de ces différents tableaux prend effet à partir de l'année de 2011 pour la simple raison que pour la période d'avant 2010 nous n'avons pu rentrer en possession de documents fournissant tous

[242] Cf. chapitre précédent sur le "cadre juridique de la téléphonie mobile au Gabon".

[243] L'ARPU : (Average Revenue Per Unit ou Average Revenue Per User) c'est la moyenne des dépenses mensuelles que les abonnés consacrent aux communications téléphoniques mobiles.

les aspects que nous souhaitions mettre en évidence dans cet état des lieux en chiffres de l'évolution de la téléphonie mobile au Gabon. L'observatoire des marchés qui nous a été fourni par l'ARCEP se résumant à la période allant de 2011 à 2016. Cependant, même s'il apparaît que cette présentation de l'évolution du secteur de la téléphonie mobile au Gabon ne s'étend pas sur une longue durée, elle permet néanmoins de mieux comprendre la situation de la téléphonie mobile au Gabon à l'heure actuelle. Et surtout, il ne faut pas oublier que cette période a marqué aussi d'importants changements dans les offres et services proposés par les opérateurs de téléphonie mobile, contribuant ainsi au succès sans cesse vanté de la téléphonie mobile au Gabon. Notre idée étant avant tout de montrer l'évolution en chiffres du secteur de la téléphonie mobile, il fallait donc trouver des données pouvant nous permettre d'illustrer notre propos. Et parmi toutes les données qui nous ont été fournies par l'ARCEP Gabon, celles des années 2011 et 2012 nous semblaient plus complètes. D'où le choix de ces années pour illustrer notre raisonnement.

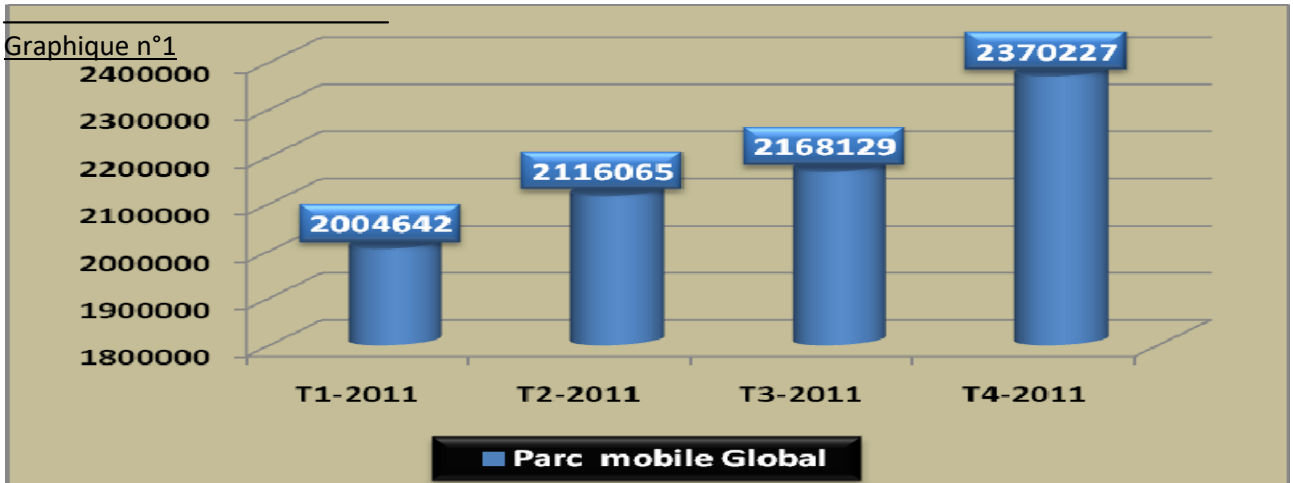
a) Le marché de la téléphonie mobile au Gabon en quelques chiffres (année 2011)

- **Tableau n°8 : Parc des abonnés à la téléphonie mobile**

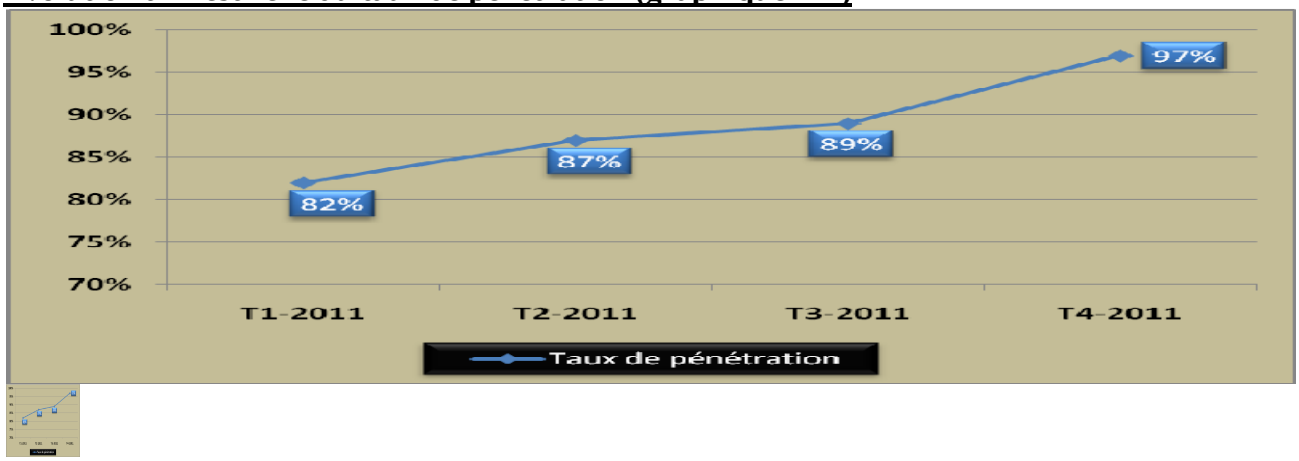
	T1[1]-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011	Part 2011
Parc mobile prépayés	1990358	2100650	2151445	2352160	99,24%
Parc mobile Postpayé	14284	15415	16684	18067	0,76%
Parc Mobile total	2 004 642	2 116 065	2 168 129	2 370 227	100%
Croissance prépayé en %	-10,56%	5,54%	2,41%	9,32%	
Croissance postpayé en %	-0,52%	7,91%	8,23%	8,28%	
Croissance parc total en %	-10,50%	5,56%	2,46%	9,32%	
Taux de pénétration[2]	82%	87%	89%	97%	

- **Evolution trimestrielle du nombre d'abonnés**

Graphique n°1



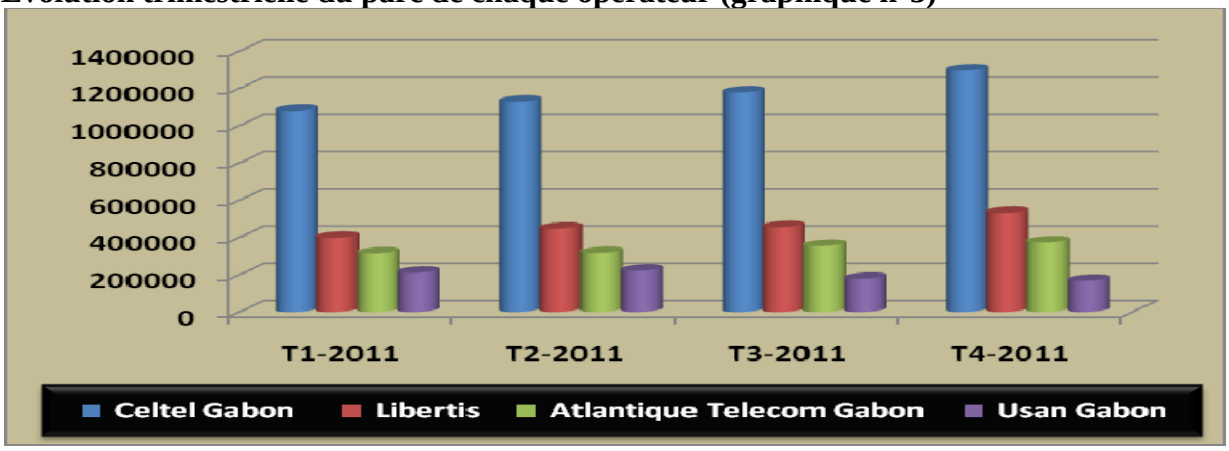
- **Evolution trimestrielle du taux de pénétration (graphique n°2)**



- **Tableau n°9 : Parc trimestriel par opérateur**

	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011	Part 2011
Parc Celtel Gabon (Airtel)	1080290	1129195	1179110	1296528	54,70%
Parc Libertis	398293	447887	455295	532144	22,45%
Parc Atlantique Telecom Gabon (Moov)	314841	317029	354664	373773	15,77%
Parc Usan Gabon (Azur)	211218	221954	179060	167782	7,08%
Parc mobile Global	2 004 642	2 116 065	2 168 129	2 370 227	100%

- **Evolution trimestrielle du parc de chaque opérateur (graphique n°3)**

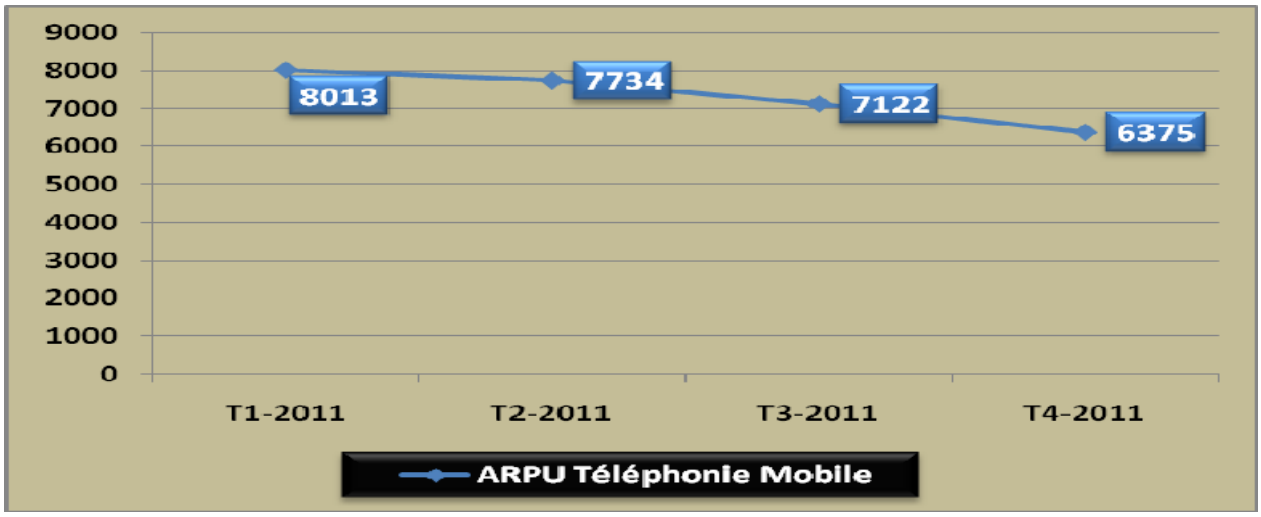


Graphique n°3

- **Tableau n°10 : ARPU de la téléphonie mobile**

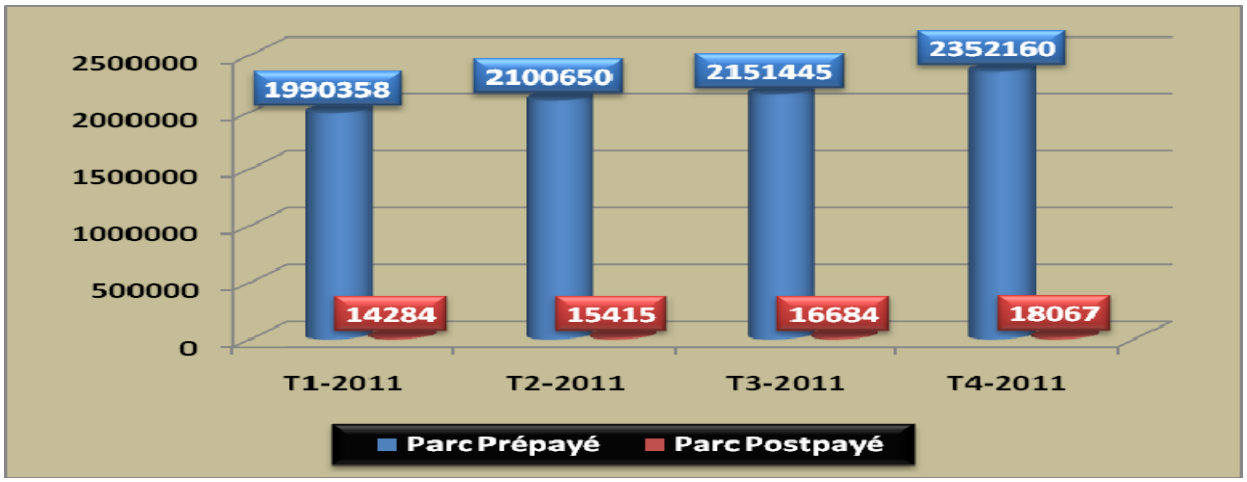
Indicateurs	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011
ARPU Téléphonie Mobile	8013	7734	7122	6375

- **Evolution trimestrielle de l'ARPU**



Graphique n° 4

- **Évolution comparée prépayé-postpayé**



Graphique n° 5

À la lecture de ces différentes données, on remarque d'emblée que le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile en 2011 n'a cessé d'augmenter. En effet, on est passé d'environ 2.004.642 abonnés au premier trimestre à environ 2.370.227 abonnés au dernier trimestre de l'année. Le taux de pénétration du téléphone mobile est donc passé ainsi de 82% à 97%. Il est important de préciser qu'une progression d'une telle importance est entre autre intensifiée par le phénomène de "multiples SIM". En effet, une même personne peut disposer à elle seule de deux ou trois Sim d'opérateurs différents. Ce qui explique notamment le fait que le nombre d'abonnés soit nettement supérieur à la population vivant au Gabon. Et ce phénomène est loin d'être une particularité gabonaise, dans la mesure où il est également observé dans la majorité

des autres pays africains, où les usagers n'hésitent pas à utiliser tous les moyens possibles visant à réduire leurs dépenses en téléphonie mobile.

On constate aussi la domination de Celtel Gabon (devenu plus tard Airtel Gabon) en terme de part de marché. En décembre 2011, 55% d'abonnés à la téléphonie au Gabon étaient des clients de Celtel Gabon, qui était secondé par Libertis (22%). Moov et Azur fermant la marche avec respectivement 16% et 7% d'abonnés.

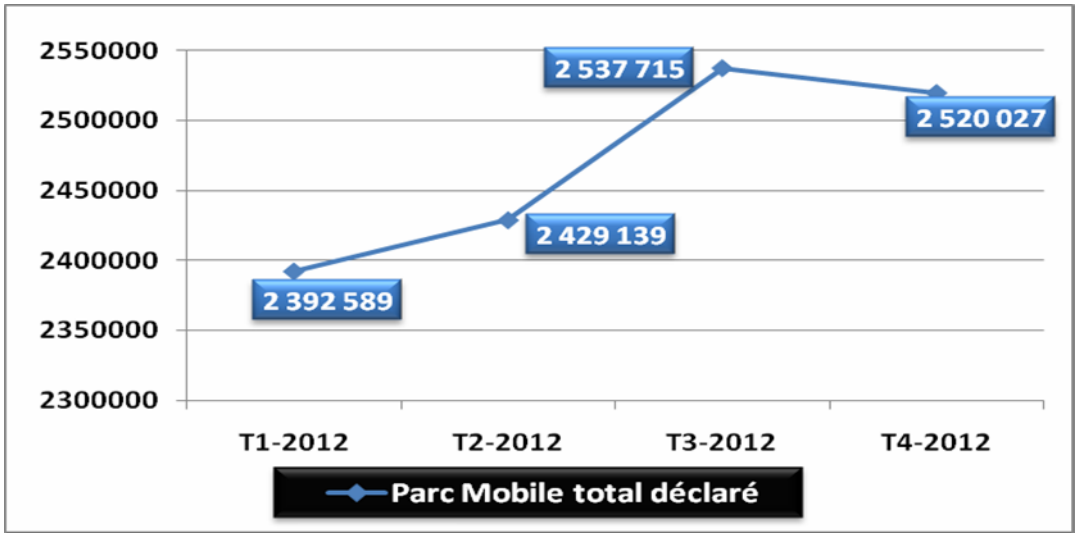
En outre, l'écart considérable entre les abonnements prépayés et post payés (1.990.358 utilisateurs du mode prépaye contre seulement 14.284 préférant le mode post payé, au premier trimestre de l'année 2011) atteste bien de la préférence des usagers du téléphone mobile au Gabon pour le prépayé qui correspond plus aux habitudes de ses usagers et surtout que l'on peut très bien adapter en fonction de ces revenus.

b)Le marché de la téléphonie mobile au Gabon en quelques chiffres (année 2012)

- **Tableau n° 11 : Parc des abonnés à la téléphonie mobile**

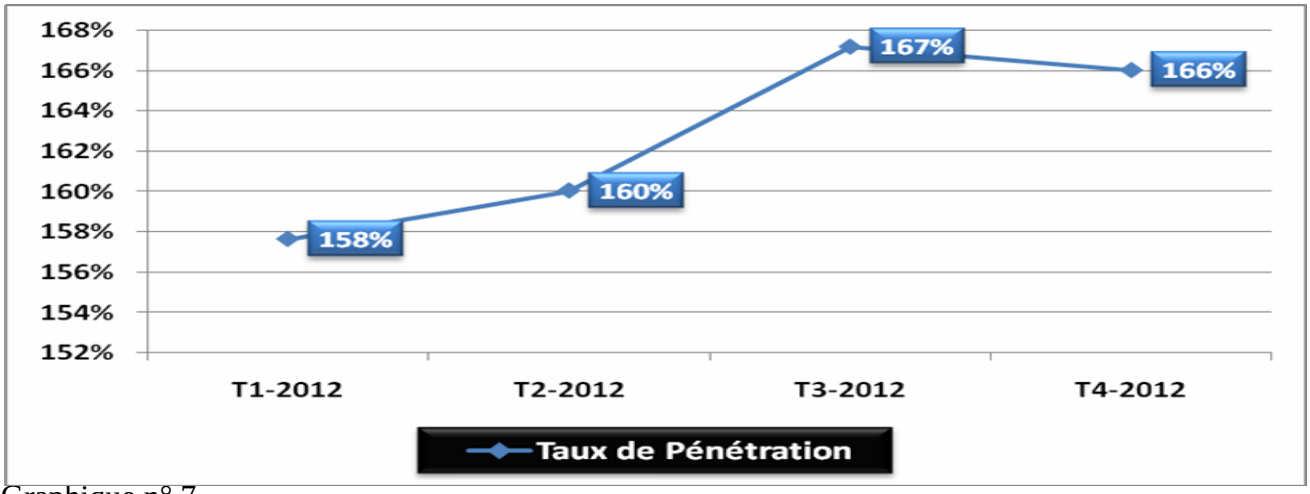
	T1-2012	T2-2012	T3-2012	T4-2012	PartsT4-2012
Parc mobile prépayés	2 380 507	2 416 254	2 524 208	2 507 534	99,99%
Parc mobile Postpayé	12 082	12 885	13 507	12 493	0, 0049%
Parc Mobile total déclaré	2 392 589	2 429 139	2 537 715	2 520 027	100%
Croissance parc total en %	-	1,53%	4,47%	-0,70%	
Taux de pénétration	158%	160%	167%	166%	

- **Evolution trimestrielle du nombre d'abonnés**



Graphique n° 6

- **Evolution trimestrielle du taux de pénétration**

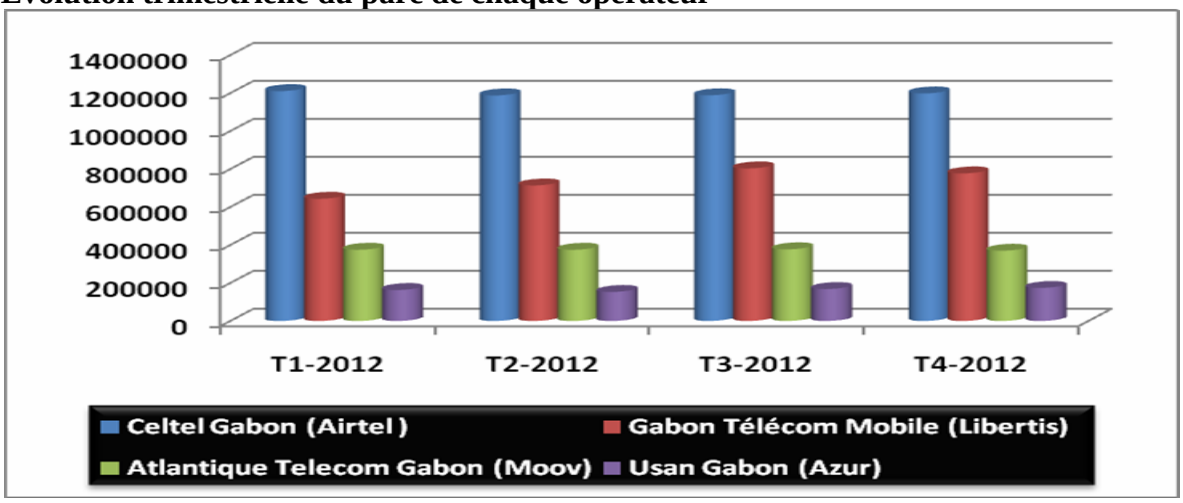


Graphique n° 7

- **Tableau n° 12 : Parc trimestriel par opérateur**

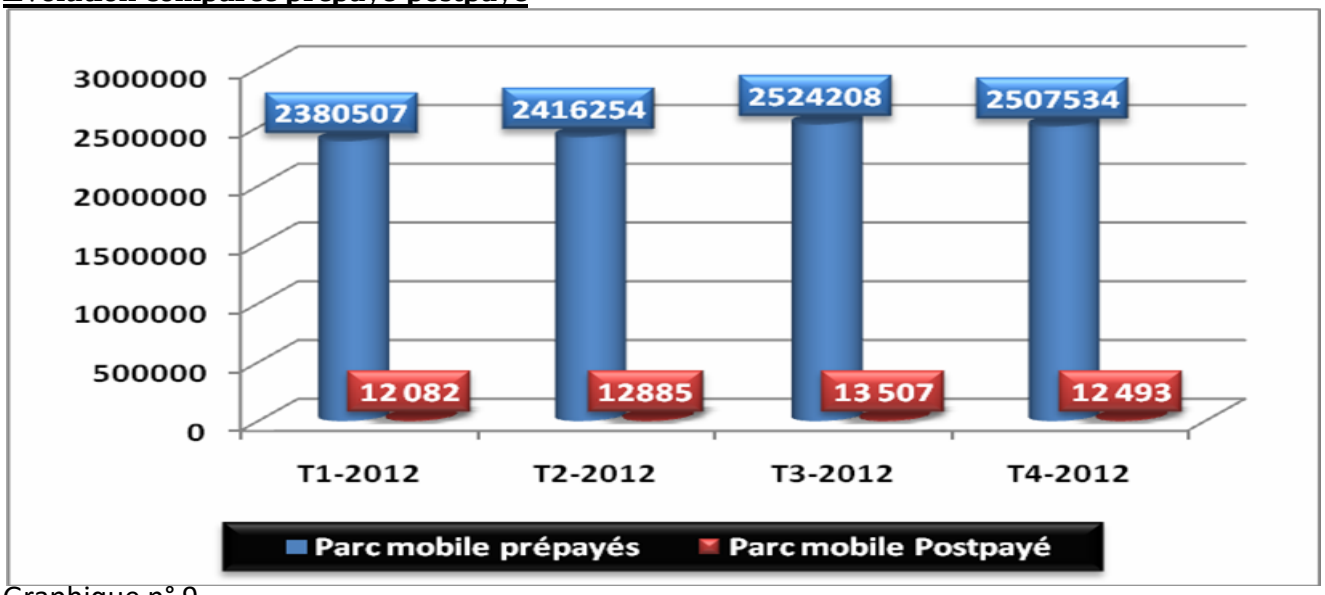
Opérateurs	T1-2012	T2-2012	T3-2012	T4-2012	Parts T4- 2012
Celtel Gabon (Airtel)	1 210 703	1 187 725	1 188 582	1 198 574	47%
Gabon Telecom Mobile (Libertis)	643 608	713 656	803 652	777 378	31%
Atlantique Telecom Gabon (Moov)	375 141	374 974	377 380	370 042	15%
Usan Gabon (Azur)	163 137	152 784	168 101	174 033	7%
Total	2 392 589	2 429 139	2 537 715	2 520 027	100%

- **Evolution trimestrielle du parc de chaque opérateur**



Graphique n° 8

- **Évolution comparée prépayé-postpayé**



Graphique n° 9

- **Tableau n° 13 : ARPU de la téléphonie mobile**

Indicateurs	T1-2012	T2-2012	T3-2012	T4-2012
ARPU PREPAID MENSUEL	6 289	6 392	6 603	6 403
ARPU POSTPAID MENSUEL	62 477	62 289	59 264	56 840

L'analyse des données sur la téléphonie mobile durant l'année 2012 montre que le secteur continuait de se dynamiser. On peut lire encore une progression par exemple du nombre d'abonnés qui est passé de 2.370.227 en 2011 à 2.507.534 en 2012. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a quant à lui dépasser pour la première fois la barre des 100%, pour

atteindre les 166% au quatrième trimestre de l'année. Cette augmentation du nombre d'abonnés n'a cependant pas changé la donne en ce qui concerne le nombre d'abonnés. Airtel arrive toujours largement en tête avec 41% de part marché suivi de Libertis (37%), Moov (15%) et Azur (7%).

1/ Airtel Gabon

Les premières démarches auprès de cet opérateur de téléphonie mobile ont été entreprises à partir du vingt-sept (27) janvier 2016, soit le jour suivant notre arrivée au Gabon. Pour différentes raisons que nous avons évoquées précédemment, c'est un mois après, soit le vingt-sept (27) mars 2016 que nous avons reçu un premier retour nous conviant à un rendez-vous avec le responsable marketing. À la suite de ce premier échange durant lequel il était question pour nous d'expliquer le but et les objectifs que nous visions par rapport à ces entretiens sollicités auprès des responsables d'Airtel Gabon. Notre demande d'entretien s'adressait particulièrement au directeur générale d'Airtel Gabon, malheureusement il nous a été rapporté que son calendrier très chargé ne lui permettait pas de nous recevoir ni maintenant, ni dans les semaines avenir. Il nous a alors été proposé de faire une semaine d'immersion du 1er au 8 mars 2016) dans le service marketing de la principale agence d'Airtel Gabon où se préparait quasiment toutes les offres proposées aux abonnés d'Airtel Gabon. Nous avons répondu favorablement d'autant plus que c'est l'un des services qui est le plus rapproché des usagers sur lesquels est particulièrement portée notre attention. Et c'était le seul moyen également pour nous de pouvoir observer par nous-mêmes sachant qu'il serait certainement difficile d'obtenir des réponses à toutes les questions que nous aurions souhaité poser.

Le premier constat fait lors de cette semaine d'immersion est que tout ou presque semblait confidentiel. Si notre responsable était plus ou moins ouverte à la discussion, toutefois il était quasi impossible d'obtenir des informations un peu plus précises sur leur regard par rapport aux usages observés chez leurs abonnés. Nous avons dû nous contenter de notre observation et des informations qui nous ont été fournis à travers le "livre blanc" d'airtel qui a permis d'avoir une idée générale sur cet opérateur. Nous avons pu observer de par le rythme de travail constaté sur place que c'est un domaine qui est sans cesse sollicité et que l'organisation au sein de ce département était quand-même assez rigoureux. Cela dit c'est grâce à notre courte immersion que nous avons pu glaner quelques informations nous permettant de faire cette brève présentation d'Airtel Gabon et des services proposés à leurs abonnés.

1-1/ De "Celtel Gabon à "Airtel Gabon": Quid de l'opérateur numéro un de téléphonie mobile au Gabon?

« Celtel Gabon S.A opérant sous la marque Airtel, est une société privée de droit gabonais exploitant un réseau de télécommunication sur la base d'une première licence attribuée le 03 août 1999, puis sur la base d'une seconde licence attribuée par décret n° 000486/PR/MCPTNTIPPG en date du 21 mai 2007 pour une période de dix (10) ans». S'il est aujourd'hui le leadeur du marché de la téléphonie mobile au Gabon, son histoire est tout aussi enrichissante de par les différentes mutations qu'elle a subies. En effet, elle bénéficie entre autre des retombés des investissements des opérateurs l'ayant précédé. De Celtel à Airtel en passant par Zain, l'image de marque d'airtel s'est donc construite au fil des années.

Après la création de Celtel Gabon S.A en Avril 1999, les premiers appels tests sont lancés le 20 décembre 1999. Le 6 juin on assiste à l'ouverture du réseau GSM restreint avant l'interconnexion avec les autres réseaux et l'ouverture commerciale le 1er août 2000. Le 24 septembre 2000 marque l'ouverture commerciale sur le réseau de Port-Gentil. Le 4 décembre, extension jusqu'à Gamba. Le 10 octobre, extension jusqu'en Ntoum et à Kango. En fin décembre 2004, Celtel couvre les 9 provinces du Gabon, assurant ainsi une couverture de 90% du territoire national. Le 21 mai 2007 marque l'acquisition d'une nouvelle licence.

Le 1er août 2008, Celtel Gabon change de marque pour devenir zain.

Le 19 novembre 2010 le groupe Bharti airtel, opérateur de téléphonie mobile installé à travers l'Asie et l'Afrique, lance sa marque au Gabon après le rachat des opérations africaines de Zain. Mais qui est Bharti Airtel?

« *Le groupe Bharti airtel a été créé en 1976 par Sunil Bharti Mittal. Premier opérateur de téléphonie mobile en Inde, il est aujourd'hui implanté dans 20 pays avec plus de 250 millions d'abonnés. Un chiffre qui permet à Bharti airtel d'être le 5ème opérateur mondial de téléphonie mobile en nombre d'abonnés* »[244]. Bharti Airtel dispose de plusieurs filiales en Europe, en Asie et en Afrique où elle opère au Burkina Faso, au Congo, au Gabon, au Niger, au Nigeria, au Kenya, à Madagascar, au Rwanda, en Tanzanie, au Tchad, en Ouganda, aux Seychelles, au Malawi, en Sierre Leone et en Zambie. « La large implantation en Afrique de Bharti fait suite au rachat des filiales du Koweintien Zain en Avril 2010. Par ce rachat, le groupe Bharti airtel s'installe au Gabon en Novembre 2010. Depuis airtel Gabon est leader du marché de la téléphonie mobile avec 55% de part. Airtel Gabon couvre aujourd'hui 85% du territoire gabonais, avec un réseau fort de 435 sites déployés même dans les zones les

[244] *Le Livre blanc 2012 d'airtel Gabon*

plus reculées. En effet, Airtel couvre les neuf provinces du Gabon avec un accent mis sur les grandes villes.

Il dispose aujourd'hui de 11 agences (shop) implantées à travers le pays, dont six à Libreville (Shop neuf étages, Mbolo shop, Okala shop, Expo shop, Mont-Bouët shop et Lalala shop) et une agence pour chacune des villes suivantes: Franceville, Oyem, Mouila, Port-Gentil et Lambaréné[245].

La société est organisée en plusieurs départements à la tête desquels se trouve une direction générale. Parmi ces départements on retrouve le :

- Département juridique
- Département réseaux
- Département informatique
- Département Airtel business
- Département Airtel money
- Département des ressources humaines
- Département customer experience
- Département des ventes
- Département financier
- Département marketing
- Département supply chain management

Si les différents départements sont clairement identifiés, il est difficile cependant de présenter un organigramme plus complet avec des noms à la tête de chaque département. Cela s'explique par les « *difficultés au niveau de la structuration de l'entreprise liée au fait qu'il y ait constamment des changements à la tête de certains départements et même au niveau du personnel. De plus, la société appartient à un groupe issu d'une culture étrangère. Et donc leur vision des choses ne cadre pas toujours au contexte local. Il se pose donc souvent le problème d'incompatibilité de certaines propositions faites par le groupe* »[246].

On dénombre aujourd'hui 284 employés à Airtel Gabon. Mais ce chiffre serait bien plus important si l'on prenait en compte l'importante part de salariés qui sont des employés temporaires.

[245] Entre autre principales grandes villes du Gabon. Airtel possédait des agences dans chaque capitale provinciale, mais qui ont dû être fermées en raison notamment du faible nombre d'abonnés résident dans ces contrées.

[246] Propos recueillis auprès de l'un des responsables de la structure qui souhaitait garder l'anonymat.

1-2/ Les produits et services d'Airtel

Airtel offre une gamme de produits et de services variés:

- **Internet mobile**

  A partir d'une clé internet faisant office de modem, airtel met en place un système de connexion à internet pour ordinateur de bureau ou portable. Legé, maniable, il s'adapte à tous les ordinateurs.

- **Les SMS/ MMS**

  Compatible avec tous les téléphones, ils permettent de communiquer rapidement et facilement avec ces proches au Gabon et partout dans le monde.

- **La conférence téléphonique**

  Elle « permet de réaliser des réunions multipoints (entre plusieurs collaborateurs qui ne sont pas au même endroit) de haute qualité avec un simple téléphone mobile, au Gabon comme à l'étranger, 24/24h et 7/7j»[247].

- **Allô Musik**

  « *C'est un service audio. Il permet de faire écouter à vos correspondants la musique de votre choix lorsque ceux-ci tentent de vous joindre»*[248]*. Cela donne droit à une personnalisation des mélodies d'attente. Ce service « peut aller au-delà de la musique en paramétrant des messages de présence (je suis actuellement occupé rappelez plus tard* »[249].

  La contribution d'airtel en charges fiscales et parafiscales en fin 2011, s'élevait à 41 milliards de FCFA.

- **Le « c'est pour toi» (CPT)**

  Très prisé par de nombreux utilisateurs du téléphone mobile au Gabon, « *c'est un service qui permet le transfert de crédit d'un client à un autre de façon instantanée quelle que soit la zone où on se trouve* »[250].

- **Le Flash**

[247] Livre blanc d'airtel, p.34
[248] *idem*, p33
[249] *idem*, p.33
[250] p.35

« Service révolutionnaire lancé en 2006 qui permet de recharger son crédit de communication à partir de 100 F (soit 15 centimes) chez un revendeur sans gratter de carte »[251].

- **Le Portail airtel**

  « C'est un site WAP (mini site adapté au mobile) offrant des services d'informations et de loisirs à consulter et à télécharger depuis son mobile. Il peut comporter des informations sportives, culturelles, économiques ou pratiques notamment les adresses des hôpitaux, des hôtels, des salles de cinéma, etc.»[252]

- **La passerelle**

  Offre destinée aux entreprises soucieuses de «moderniser leurs activités tout en ayant accès aux fonctionnalités de téléphonie nécessaire à un professionnel». Encore appelé "autocommutateur privé" ou " standard téléphonique", elle sert principalement à:

  -Relier les postes téléphoniques d'un établissement (lignes internes)

  -Passer des appels entre postes internes sans utiliser le réseau public

  -Contribue à l'amélioration des services de travail collaboratif (conférences, transferts d'appels, renvois...)

  -Gestion de la ventilation par le biais de services de facture téléphonique globale (taxation)[253].

- **Airtel mail**

  C'est une offre qui permet d'accéder à la messagerie électronique quel que soit le modèle de téléphone en toute mobilité, partout au Gabon et dans plusieurs pays du monde.« *Il est conçu spécialement pour les petites et moyennes entreprises. Airtel mail est une solution de communication mobile qui simplifie l'accès à distance à la messagerie professionnelle ou aux systèmes de messagerie web tout en répondant aux impératifs de sécurité, d'intégration et de coût qui prévalent dans l'entreprise* »[254].

[251] p.35
[252] p.36
[253] p.37
[254] p.40

- **Airtel Money**[255]

C'est un service qui « *offre un ensemble de fonctionnalités bancaires disponibles à travers le téléphone. Il permet en temps réel à travers son téléphone mobile, de transférer de l'argent, payer des salaires, payer des factures, acheter des biens et services, recharger son crédit de communication [...] sans se déplacer et à n'importe quel moment* »[256]. Ce service a été mis en place grâce au partenariat avec BGFI[257] Bank qui sert de garant, qui est obligatoire conformément aux textes de la BEAC[258] sur les transactions financières.

Si ce servie a eu du mal à être adopté par les clients à son début, aujourd'hui celui-ci est de mieux en mieux assimilé. Le service airtel money peut être accessible partout où il y a le réseau airtel.

À l'heure actuelle Airtel compte 200.000 clients actifs à Airtel money et ce nombre ne cesse de croitre.

Pour une meilleure efficacité de ce service airtel a développé des partenariats avec des opérateurs privés pour servir de "point de relais" (revendeurs). Ce partenariat s'établit à la demande de l'opérateur privé qui propose à airtel d'être un point de relais airtel money. Cette demande est conditionnée par la possession d'un agrément de commerce de d'une pièce d'identité au nom du futur revendeur. Par ailleurs, dans le but de fidéliser les partenaires, Airtel s'arrange à ce qu'il n'y ait pas plusieurs points relais à proximité.

La commission du revendeur est fonction du volume de ses transactions. Elles vont de 0,75% à 1% de commission:

-Pour les transactions allant de 100F à 50.000F, la commission est de1, 25%

-Pour les transactions allant de 50.001F à100.000F, la commission est de 1%

-Pour les transactions allant de 100.001F à 500.000F, la commission est de 0,75%

Au dépôt comme au retrait la commission est payée pour le revendeur. Airtel money est implanté quasiment partout où Airtel est implanté, amis pas avec le même nombre de point relais. On compte environ 1943 points relais aujourd'hui à travers le Gabon, avec bien sûr plus de la moitié des points relais implantés à Libreville, la capitale.

Les agences de BGFI servent aussi de points de relais airtel money. Tous ces points de relais sont reconnaissables grâce au logo airtel money.

---

[255] NB: au sujet d'airtel money, infos tirées de l'entretien réalisé le 02 mars 2016 avec Mme Nzengue Sarah, en sa qualité d'officer acquisition Airtel money.

[256] p.42

[257] Banque Gabonaise et Française Internationale (BGFI)

[258] Banque Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (BEAC)

Le succès d'airtel money réside dans son accessibilité pour une population très peu bancarisée. Les transactions sont assez simples et rapides.

La souscription à airtel money se fait dans les agences airtel ou dans les points d'enregistrement sous présentation d'une pièce d'identité. Il faut bien évidemment être déjà au préalable un abonne airtel.

Il est important de souligner qu'on a trois types différents de comptes Airtel money:

- **Compte particulier** pour tous les utilisateurs
- **Compte agent** destiné aux détenteurs de points relais
- **Compte marchand** correspond aux comptes qui acceptent les paiements airtel money (Ipi9, SEEG, Casino, etc.)

2/ Le groupe Gabon Télécom Libertis: premier opérateur de téléphonie mobile au Gabon

Cet opérateur de téléphonie mobile dont l'Etat gabonais est en partie actionnaire, est le seul où nous n'avons pas été reçues. Nous n'avons jamais reçu de retour par rapport à toutes les correspondances adressées. Les principales raisons évoquées faisaient référence au fait qu'à cette période l'entreprise délocalisait sa structure, il était donc difficile de trouver du temps pour un échange de ce genre. Par ailleurs, on évoquait aussi la fusion en cours entre Libertis et Moov Gabon. Les informations présentées résultent donc d'une compilation de données prises aussi bien sur leur site internet, qu'à partir des travaux et des articles portant sur Gabon Télécom Libertis.

2-1/Historique

Gabon Télécom est l'opérateur historique national, né de la scission en 2001 de l'Office des postes et des télécommunications conformément à la loi n°004/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications[259].

Fort de son expérience avec le réseau AMPS qui décline en 1999, c'est dès 1998 que, anticipant l'ouverture de la téléphonie mobile à la concurrence conformément à la poursuite du processus de privatisation engagé en 1996-1997 l'OPT obtient la licence d'exploitation d'un réseau GSM et initie la création d'une filiale spécialisée dans le mobile (dénommée Libertis) et adopte également le nouveau standard européen (GSM) de téléphonie cellulaire qui est numérique et qui sera la norme retenue pour cette nouvelle activité reposant en grande partie sur l'élaboration de divers services à la clientèle[260]. Les activités de Libertis, en qualité de nouvelle filiale mobile de Gabon télécom ne commencent officiellement qu'en mars 1999.

En tant que seul opérateur à cette période, ils ont le monopole du secteur de la téléphonie mobile. Mais, conscient d'une potentielle saturation du secteur dans les années à venir avec l'arrivée d'autres opérateurs, Libertis se lance alors dans une vaste campagne de conquête et de fidélisation de sa clientèle. L'OPT substitue sa gestion déficiente du réseau AMPS par une véritable stratégie de conquête et de séduction du marché pour sa nouvelle filiale Libertis. Celle-ci comprend plusieurs volets qui ont en commun le souci d'assurer à Libertis un fonctionnement autonome, des performances techniques et commerciales. La communication sera l'un des volets privilégiés dans ce nouveau défi que se lançait l'OPT avec sa filiale mobile. En effet, la téléphonie mobile était une technologie peu connue sinon

[259] http://www.gabontelecom.ga/lentreprise/decouvrir-gabon-telecom/historique.aspx consulté le 14/09/2017.
[260] Makanga Bala, thèse de doctorat, *op.cit*, p.312.

méconnue par plusieurs potentiels clients. Une vaste campagne d'information et de sensibilisation était donc indispensable pour une meilleure adoption du téléphone mobile au Gabon. Tous les moyens de communication de masse seront donc utilisés à savoir affichage publicitaire, télévision, radio, presse écrite, etc. Dans sa thèse de doctorat, Makanga Bala revient un tant soit peu sur les grandes lignes de la communication de Libertis autour de la téléphonie mobile. Pour ce faire, il se sert d'une affiche publicitaire résumant plus ou moins les grandes lignes des principaux axes autour desquels Libertis souhaitait communiquer pour mettre en avant les priorités de l'opérateur dans sa communication à cette époque.

Selon Makanga Bala, cette affiche publicitaire qui comprend plusieurs rubriques traduit une partie de la stratégie de communication initiale de Libertis vers le public le plus large possible sur les atouts et les raisons d'adopter son nouveau réseau GSM. C'est ainsi que la rubrique « **Services** » présente le panel inachevé des professionnels opérant dans plusieurs secteurs, lesquels ont désormais avec le réseau GSM de Libertis, un point commun et une opportunité pour améliorer l'exercice de leur activité. D'où un inventaire sommaire des fonctionnalités en évolution constante aux niveaux national et international qui vont avec les terminaux adaptés. La rubrique « **Astuces** » sensibilise aux dangers liés à l'utilisation du portable en situation de conduite et propose des alternatives. La rubrique « **Historique** » rappelle quelques dates qui font la jonction entre les débuts du téléphone fixe (1876), la révolution contemporaine apportée par le mobile et le standard GSM (1992) et le déploiement du premier réseau GSM au Gabon (1999), qui fait nettement apparaître le triangle Libreville/Port-Gentil/Franceville comme le pôle couvert. La rubrique « **Technique** » est informative et pédagogique car elle donne des éclairages sur les spécificités du GSM tout en indiquant les actions en perspective de Libertis en vue de permettre à ses clients de bénéficier des avantages du GSM à l'international via les accords de roaming869. La rubrique « **Fiabilité** » met en avant les particularités du réseau mobile par rapport au réseau fixe. La rubrique « **Confidentialité** » insiste sur les capacités de sécurisation des informations clients propres au réseau GSM[261]. C'est dans un contexte de quasi-monopole du marché que Libertis est allé à la conquête de ces premiers clients. Mais ce monopole sera bien évidement de courte durée et l'arrivée de nouveaux opérateurs va contraindre l'opérateur historique à proposer de meilleurs services dans un environnement devenu concurrentiel, et où l'opérateur historique ayant pour principal gestionnaire l'Etat, doit faire face à de nombreux dysfonctionnements notamment du point de vue gestionnel.

[261] *Idem*, p.317.

Ainsi, en février 2007, suite à un appel d'offre international, l'Etat gabonais cède 51% des actions à Maroc Télécom. Le 23 décembre 2010, Maroc Télécom et l'Etat gabonais finalisent la réalisation des accords signés en 2008[262]. L'un des défis permanents de Libertis reste depuis le début de ses activités, le fait pour une filiale d'un opérateur historique africain, de survivre en tant qu'entreprise compétitive sur le marché du GSM face à des opérateurs qui se sont avérés être également des filiales de groupes privés à forte capacité de mobilisation des capitaux avec à la clé une expérience avérée dans la téléphonie mobile[263].

Bénéficiant de l'expérience du groupe Gabon télécom en matière de télécommunication au Gabon, Libertis va entreprendre une extension de son réseau au-delà de Libreville pour tenter de toucher en couverture réseau, même les zones les plus reculées du Gabon. À ses débuts, Libertis ne couvre que la capitale gabonaise, avant d'étendre progressivement son réseau aux principales grandes villes du Gabon, puis à l'ensemble des capitales provinciales ainsi que quelques autres localités. Il est difficile pour nous de réaliser dans le cadre de ce travail une carte des zones de couverture du réseau Libertis à l'heure actuelle. La raison est bien évidement celle que nous avons mentionnée plus haut, liée au fait que nous n'avons pas pu nous entretenir avec les responsables de cette structure en vue de collecter des données plus actualisée. Cependant, sur le site web de Gabon télécom[264] on y retrouve tout de même quelques noms de localités qui sont couvertes par le réseau Libertis. Il s'agit de Libreville, Bitam, Bongoville, Cocobeach, Fougamou, Franceville, Gamba, Kango, Koulamoutou, Lambaréné, Lastrouville, Bongolo, Makokou, Mayumba, Mitzic, Moanda, Mouila, Ndjolé, Ngouoni, Ntoum, Oyem, Port-gentil, Tchibanga, Mandji, Batanga.

2-2/ Les produits et services de Libertis

Les produits et services de Libertis sont aussi nombreux et variés que ceux de certains de ces concurrents tels qu'Airtel Gabon. Vu le nombre important de ces offres, sauf quelque unes seront mentionnées ici. Et il s'agit des offres les plus sollicitées mais aussi celles sur lesquelles Libertis communique énormément.

[262] http://www.gabontelecom.ga/lentreprise/decouvrir-gabon-telecom/historique.aspx consulté le 14/09/2017.
[263] Makanga Bala, *Op.cit*, p.319.
[264] https://www.gabontelecom.ga/particulier/internet/Internet-Mobile-4G/Pages/Couverture.aspx, consulté le 4 août 2019.

- **Mobicash**



C'est un service de paiement mobile qui offre la possibilité aux abonnés de Libertis d'effectuer, à partir de leurs téléphones mobiles, des transactions financières simples d'usage et totalement sécurisées, 24/24, dans toute la zone de couverture du réseau mobile de Gabon Telecom. C'est un service compatible avec tous les terminaux mobiles et tous les types de carte SIM. Avec Mobicash, il est possible de:

- Recharger son mobile
-Déposer et retirer de l'argent
-Transférer de l'argent
-Payer des factures

Même s'il offre les mêmes services que son concurrent "Airtel money" de l'opérateur Airtel, Mobicash est loin de connaitre le même succès. L'une des raisons pouvant justifier cet écart, reste liée à la couverture réseau. En effet, même si Libertis est le premier opérateur de téléphonie mobile au Gabon, sa couverture du territoire nationale reste encore trop faible par rapport à son principal rival. Or, nul besoin de rappeler que les services proposés par un opérateur ne peuvent être effective que dans des zones couvertes par cet opérateur.

En matière de paiement mobile, "Airtel money" est de loin le service le service le plus utilisé à tel point que pour plusieurs usagers, parler de paiement mobile au Gabon renvoie tout de suite à Airtel money.

- **La recharge électronique express**

C'est un mode de recharge facile et accessible auprès de tous les revendeurs habituels à partir de 100 Fcfa et qui ne nécessite plus l'achat d'une carte à gratter.



- **Internet mobile**

  Il permet à un abonné possédant un poste GSM compatible ou une CLE GPRS de Libertis d'accéder aux services internet suivants: messagerie, réseaux, page web, etc.

- **Yes week-end**

  C'est un forfait week-end permettant d'émettre des appels en illimités vers Libertis durant tout le week-end pour un montant de 2000 Fcfa.

- **Colmi**

  C'est un service gratuit qui offre la possibilité d'envoyer un message de demande de rappel. Il est permis d'envoyer jusqu'à cinq messages de demande de rappel par jour. Pour les utilisateurs de mobile souvent en manque de crédit ou ne souhaitant simplement pas utiliser leur crédit, cette pratique est très courante lorsqu'ils souhaitent communiquer avec leurs proches.



- **Roaming post payé**

  Il permet d'émettre et de recevoir des appels depuis l'étranger à partir d'un abonnement Evolis, exactement comme si vous étiez au Gabon en conservant le même numéro de téléphone précédé du code d'accès international du Gabon (00241...).

- **La "flotte entreprise": Optimis**

  C'est une offre qui propose des appels illimités en intra-flotte, avec option de plafonnement et des tarifs avantageux pour appeler les autres destinations nationales et internationales. Elle donne notamment la possibilité aux entreprises de souscrire à des offres pour donner la possibilité à leurs employés de communiquer au sein d'un même réseau et à moindre coup pour l'entreprise. Cela offre donc la possibilité de communiquer 24h/24 et 7j/7 vers les mobiles et fixes de l'entreprise.



3/ Azur Gabon

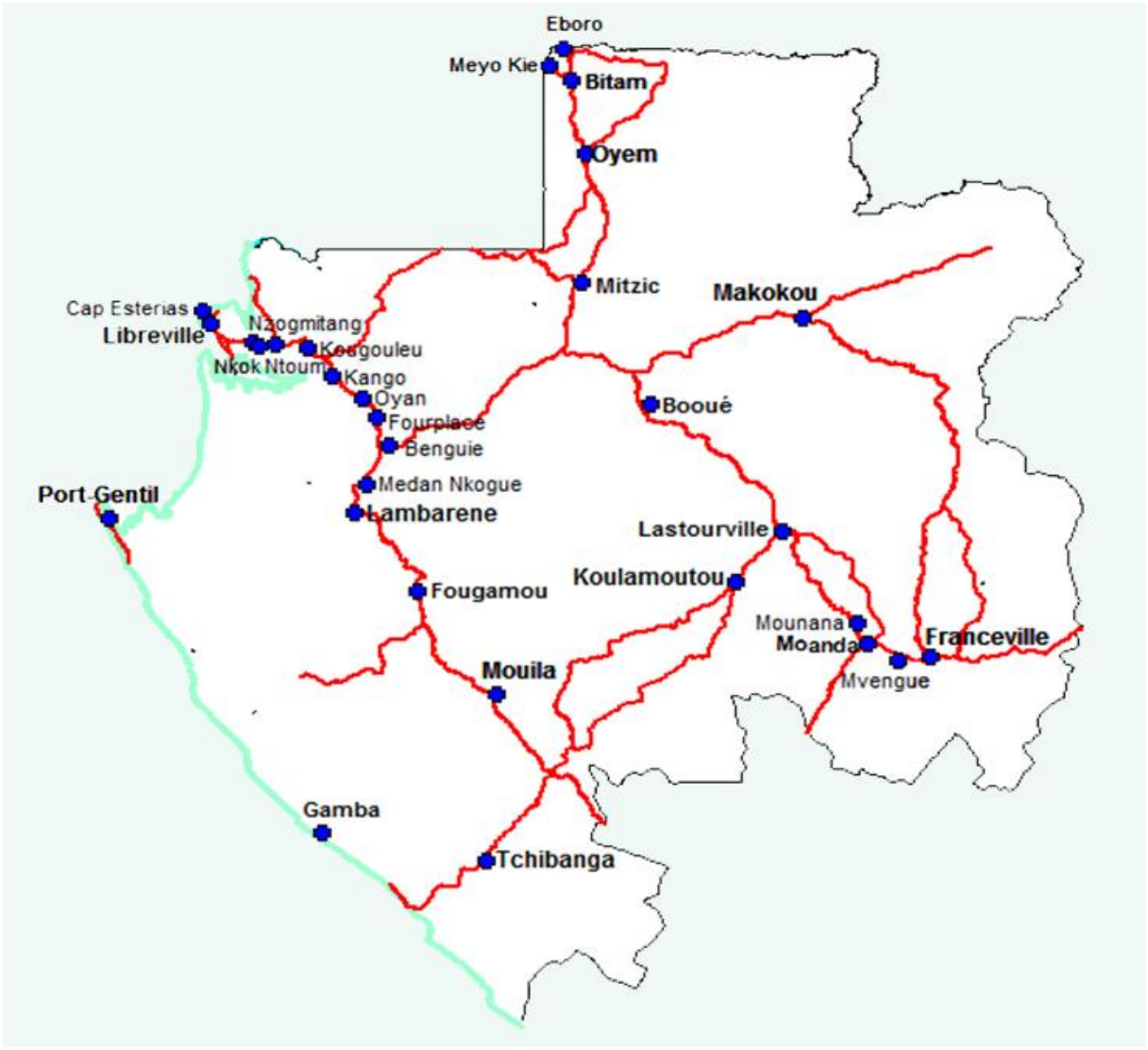
Après Libertis, c'est le deuxième opérateur qui s'est montré le plus réfractaire à notre démarche de collecte des informations. Après plusieurs semaines de relances restées sans suite, certains rendez-vous qui nous étaient proposés par la suite se voyaient annulés à la dernière minute sans véritables justifications. Les données recueillies et présentées ici nous ont été fournies à la suite d'un énième courriel envoyé cette fois avec l'ensemble des questions sur lesquelles nous souhaitions nous entretenir avec les responsables qui, avait fini par accepter de répondre à nos questions, mais à la seule condition que l'échange ne se face pas en présentiel, mais plutôt par échange de courriels. Faute de mieux, nous avons donc fini par nous plier à cette exigence dont la principale conséquence a été la faible quantité de données recueillies et parfois l'absence d'informations pertinentes sur certaines questions. Cependant, nous espérons que ces quelques données suffiront pour avoir un aperçu de cet oéparteur.

«USAN Gabon, opérant sous la marque Azur est le dernier opérateur a entré sur le marché de la téléphonie Mobile au Gabon après l'obtention de la Licence en Juillet 2008. Azur Gabon est une filiale du groupe Bintel qui opère dans trois(3) pays d'Afrique centrale : au Congo Brazzaville, en République Centrafricaine et au Gabon où l'opérateur débute ses activités commerciales une année après l'obtention de sa licence, précisément au dernier trimestre de l'année 2009»[265]. D'après la directrice marketing d'Azur, cet opérateur couvrirait plus de 80% de la population gabonaise. Ce qui serait certainement très louable s'agissant de celui qui est souvent présenté comme le "petit poussin" des opérateurs de téléphonie mobile Gabon. Cependant, le chiffre avancé ici semble très éloigné de la réalité sur le terrain. En

[265] Propos recueillis auprès de Mme Nadine Moutouboulou, directrice marketing d'Azur Gabon

effet, Azur apparait déjà comme l'opérateur ayant le taux de couverture nationale le plus faible parmi tous les opérateurs exerçant au Gabon. Si Azur est plus ou moins présent dans toutes les capitales provinciales du pays (comme on peut le lire sur la carte ci-dessous), ce réseau peine parfois à s'étendre à toute la ville. Certains quartiers situés dans des zones reculées par exemple ne parviennent pas parfois à capter le réseau. Cet opérateur reste donc encore très limité du point de vue de sa couverture en réseau.

Carte n° 1 : zones de couverture du réseau Azur



Source: http://www.azur-gabon.com

Pour ce qui est des offres, il faut dire qu'Azur propose quasiment les mêmes produits et services que ces concurrents, mais certainement pas avec le même succès en raison notamment de la faiblesse de son parc d'abonnés mais aussi à cause de nombreuses difficultés

structurelles et économiques auxquelles elle doit sans cesse faire face. Ci-dessous, quelques services à valeur ajoutée proposé par Azur Gabon.

- **Appelle-moi**

  C'est un service gratuit, qui permet en cas de manque d'unités, d'envoyer un message à un autre abonné pour lui demander de rappeler. Ce service peut être utilisé jusqu'à trois fois par jour en tapant " *110* ", suivi du numéro du correspondant, puis " # " et lancer l'envoi.

- **La dépanneuse**

  C'est un service qui donne la possibilité d'emprunter du crédit de communication qui sera retiré lors de la prochaine recharge. L'opération peut être renouvelé une fois le premier emprunt remboursé.

- **2 toi à moi**

  C'est un service permettant de partager du crédit avec un autre abonné Azur. Le montant du transfert est compris entre 100 FCFA (environ 15 centimes) et 100.000 FCFA (environ 152 euros).

Si Azur parvient toujours à fournir un accès au réseau à leurs clients, il est important de préciser que l'entreprise traverse depuis quelques mois déjà une crise sans précédent depuis son implantation au Gabon. Cette crise liée en grande majorité à des difficultés financières a pour principale conséquence des impayés des salaires des employés de la structure allant jusqu'à quatre mois. Dans un entretien accordé à *Gabon Média Time (GMT)*[266] en juillet 2017, l'ancien directeur général Jonas Marie Kringer Vane s'exprimait alors en ces termes au sujet des difficultés financières d'Azur Gabon:

> « Il faudrait d'abord que je précise une chose, Azur-Gabon, c'est USAN Gabon, qui a un actionnaire majoritaire qui est Bintel et il a deux actionnaires minoritaires qui sont des personnes physiques. A un moment donné, Bintel qui est l'actionnaire majoritaire, avait ouvert dans la téléphonie Azur Gabon, Azur Congo, Azur RCA et Azur Paris. A un certain moment, pour des raisons stratégiques, ils ont cédé la gestion commerciale de ce groupe et ont constitué le groupe Azur dans lequel est Azur Gabon, mais la gestion de l'ensemble des filiales du groupe Azur et Azur Gabon ont en commun quelques équipements.
> La crise en elle-même dure depuis septembre 2016, essentiellement pour des raisons de stratégie commerciale. Azur Gabon a décidé d'utiliser un carrier qui s'appelle Global Note. Pour précision, le carrier est celui qui contrôle la voix. Certaines conditions ont poussé à choisir Global Note à la place de

[266] "Gabon Media Time" est un média d'information en ligne.

> Berga Com, qui est quand même de meilleures qualités que celui précédemment cité, plus qu'Azur Gabon a pour produit la voix. Ce n'est pas la 3G, encore moins la 4G et donc comme cette voix était maintenant mal transportée cela a occasionné une chute des revenus. Donc vous avez votre puce Azur, vous essayez d'appeler plusieurs fois à un moment donné vous utilisez une autre puce.
> Aujourd'hui avec la nouvelle administration, nous avons repris l'ancien carrier, ce qui fait que les revenus il y a un mois qui étaient aux alentours de 2 millions à peu près sont revenus à 13 millions par jour, parce que nous avons repris un carrier beaucoup plus outillé et cela a permis aux gens de reprendre confiance et de récupérer leur puce qu'ils avaient déjà abandonné. Des puces d'ailleurs il faut le préciser qui avaient du crédit. Quand je vous parle de revenu, c'est en fait ces crédits là qui sont en train de s'épuiser, donc une fois que ces crédits sont épuisés, évidemment il faudra en acheter d'autres »[267].

En dépit de ces plans de restructurations annoncées, l'entreprise ne semble pas avoir remonté la pente et les difficultés perdurent toujours. Bien qu'évoluant dans un secteur très concurrentiel, les priorités des équipes dirigeantes actuellement se porte plus vers la mise en place des stratégies visant à éviter la faillite de l'entreprise, quand les autres opérateurs se bousculent pour proposer des offres sans cesse innovantes afin de fidéliser leur clientèle et d'attirer de potentiels nouveaux clients.

[267] https://www.gabonmediatime.com/interview-exclusive-azur-gabon-ladg-kringer-vane-decline-la-nouvelle-strategie/ consulté le 17/10/2017.

4/ Moov Gabon

Moov Gabon est le troisième opérateur de téléphonie mobile à s'être implanté au Gabon après Libertis et Airtel. Comme pour Libertis, nos demandes d'entretien au sein de cette entreprise ont été quasi infructueuses. Le seul entretien que nous avons pu avoir avec le responsable Marketing de Moov était largement en deçà de nos attentes. En effet, les tentatives de réponses apportées par notre interlocuteur manquaient véritablement de précisions au point d'être quasi inexploitables. A la question de savoir par exemple quelles sont les zones de couverture du réseau Moov au Gabon, il se contentait de nous répondre que « Moov est implanté dans tout le Gabon» quand on sait que plusieurs villes ne sont pas desservies par ce réseau. Ce "refus" d'apporter des réponses plus argumentées se justifiait selon eux la probable fusion à venir entre Moov et Libertis. Considérant en effet, qu'avec la fusion de ces deux opérateurs, les informations fournies seraient certainement caduques au moment de leur exploitation.

Connu aujourd'hui sous l'appellation de Moov Gabon, c'est en tant que Telecel Gabon que cet opérateur intègre le secteur de la téléphonie mobile au Gabon après l'obtention de sa licence d'exploitation le 3 août 1999. Au moment de sa création, Télécel Gabon est la filiale de Télécel International, un groupe implanté dans douze pays d'Afrique noire depuis 1987 et spécialisé dans plusieurs branches des télécommunications fortement liées : 1) le développement des réseaux cellulaires et des réseaux de communication par satellite destinés aux populations urbaines ; 2) le développement des réseaux à large bande à des fins de transmission des données à haut débit d'une part et de connexion Internet améliorée d'autre part ; 3) l'élaboration des services de téléphonie rurale VSAT particulièrement pour les populations enclavées. En 2000, parallèlement à son installation, Télécel Gabon devient la filiale du groupe Orascom-Télécel résultant de l'alliance de Télécel International avec l'opérateur égyptien Orascom. En 2002, c'est le groupe Atlantique Télécom basé en Côte d'Ivoire qui acquiert certaines filiales du groupe Orascom-Télécel dont Télécel Gabon. Depuis décembre 2006, Télécel Gabon a été rebaptisé « Atlantique Télécom Gabon » avec « Moov » comme marque commerciale et « No limit » comme slogan[268].

En 2015, Moov Gabon comptait environ quatre cent quarante mille (440.000) abonnés. Il dispose de sept (7) agences dont trois (3) à Libreville (dans les quartiers Okala, Awendje et Rénovation), Port-Gentil, Mouila, Oyem et Franceville.

« Moov Gabon propose deux types de services:

[268] Makanga Bala, Thèse de doctorat, *op.cit*, p.335.

-Les services de base: sms+voix (appel) + internet)

- Les services à valeur ajoutée en collaboration avec des partenaires externes: des jeux sms, SOS crédit, paiement de factures, etc. »[269]. Au sujet de usages de leurs abonnés, ils affirment que «les usages ont évolué. De plus en plus d'abonnés s'orientent vers la data. Aujourd'hui le SMS qui était deuxième a été remplacé par la data. Le SMS est troisième»[270].

Il a été difficile pour nous d'en savoir en peu plus sur leur politique vis à vis de leurs abonnés et les tendances qui se dégagent aujourd'hui dans les usages. L'une des raisons évoquée est la fusion prochaine entre Moov Gabon et Libertis, précisant qu'ils étaient en train de «basculer vers une nouvelle dynamique qui aura très certainement son lot d'innovations dans les services proposés et donc les usages de nos abonnés».

[269] Propos de Clother Allogo, chargé de la communication de Moov. (Entretien du 18 mars 2016 au siège de Moov, à Libreville)

[270] *Idem*

Conclusion de la deuxième partie

En Afrique, la téléphonie mobile est présentée aujourd'hui comme un secteur en plein essor et à l'origine d'importantes mutations aussi bien sur le plan social, familial, structurel, économique et même politique. Bien plus qu'un simple outil de communication, elle se voit attribuée aujourd'hui des missions insoupçonnées il y a encore quelques années. Au regard de ce fort engouement autour du téléphone portable, nous avons voulu mieux la situer dans le contexte gabonais. Si l'engouement autour du téléphone portable n'est plus à démontrer, notre étude nous a permis toutefois de constater en revanche une relation plutôt controversée entre ces usagers et les opérateurs, grâce à qui pourtant ils peuvent bénéficier des services mobiles. La principale raison étant notamment d'ordre économique avec des offres qui ne satisfont pas toujours les usagers. L'intérêt grandissant pour le téléphone portable, se traduit donc de facto par une aversion de moins en moins voilée à l'endroit des opérateurs au regard des enjeux économiques liés au développement de la téléphonie mobile dans ce pays. Il faut donc bien se garder de généraliser l'engouement autour du téléphone portable au Gabon. Car il n'inclût pas toujours les opérateurs de téléphonie mobile, bien au contraire.

Dans cette partie il était donc question de présenter le contexte dans lequel évoluent tous les acteurs de la téléphonie mobile au Gabon, mais surtout de voir comment celle-ci s'est forgée au fil des années. Cette partie s'articule autour deux grands points, traitant respectivement du Gabon en générale et des principaux acteurs du secteur de la téléphonie mobile au Gabon.

Le chapitre 4 avait la modeste ambition de présenter le Gabon dans ses grandes lignes aussi bien sur le plan géographique, culturelle, démographique que politique. L'environnement, conditionnant parfois les pratiques et usages qui peuvent être faits d'un outil de communication aussi "mouvant " que l'est devenu le téléphone mobile aujourd'hui, la connaissance du Gabon qui est notre terrain d'étude était quasiment un impératif. Nous retiendrons de ce contexte Gabonais, que bien qu'étant l'un des plus petits pays de la zone Afrique centrale aussi bien sur le plan géographique que démographique, le Gabon reste tout de même l'un des foyers les plus denses du développement de la téléphonie mobile en Afrique centrale en raison notamment de son taux de pénétration de la téléphonie mobile qui est parmi les plus élevés en Afrique.

Dans le cinquième chapitre, il était question dans un premier temps de faire un état de lieux du secteur de la téléphonie mobile au Gabon avant de nous appesantir sur les opérateurs de téléphonie mobile exerçant au Gabon.

L'état de lieux du secteur de la téléphonie mobile a permis de revenir sur l'histoire de l'arrivée de la téléphonie mobile au Gabon avec notamment le passage de la téléphonie filaire à la téléphonie mobile. C'était l'occasion aussi de revenir sur les facteurs ayant favorisé le succès rapide de la téléphonie mobile, là où la téléphonie filaire avant elle, s'était heurtée à toutes les difficultés. Les facteurs qui ont été mis en avant ici sont entre autre l'échec du réseau filaire, l'accessibilité du téléphone portable, la "compatibilité" avec l'environnement social, etc.

Cet état des lieux a été l'occasion de faire remarquer également les mutations observées dans les possibilités d'usage offertes par la téléphonie mobile aujourd'hui. En effet, elle est bien loin l'époque où la téléphonie mobile au Gabon se limitait aux services "voix" et "message". L'arrivée des services à valeur ajoutée a complètement relancé le secteur, offrant ainsi des services allant au-delà de la communication qui, était la base première du téléphone portable. Si ces mutations ne cessent d'être saluées, elles posent tout de même un problème, celui de l'adaptation du cadre juridique régissant les télécommunications à l'ensemble de ces nouveaux services qui sont proposés. C'est pour cette raison que nous nous sommes aussi intéressés au cadre juridique régissant la téléphonie mobile au Gabon. Après analyse de ce cadre juridique, il apparait qu'il se trouve parfois pris de court par les incessantes mutations que connait le secteur, mais aussi il fait face à un enjeux majeur celui de répondre efficacement aux exigences d'un secteur qui s'étend dorénavant parfois bien au-delà des compétences de l'organe de régulation. Certaines de ces lois se retrouvent parfois très vite caduques face à un secteur qui ne cesse ne se réinventer et où la concurrence entre opérateurs est de plus en plus rude.

Pour clore cette partie, l'accent a été mis sur les quatre opérateurs qui se partagent le secteur de la téléphonie mobile au Gabon. C'était l'occasion de revenir sur les questions liées à leurs histoires et sur les offres proposées par les différents opérateurs. Si ce secteur reste très concurrentiel, il n'en demeure pas moins que certains opérateurs, à l'instar d'Airtel et de Libertis semblent nettement se démarquer aussi bien de par le nombre de leurs abonnés, par leur capacité à étendre leur réseau à travers tout le pays (et ce même dans les zones les plus enclavées), mais aussi par la diversité des offres proposées dont la plus sollicitée ces dernières années reste sans doute le transfert d’argent.

PARTIE III: Les usages et pratiques de la téléphonie mobile par les jeunes au Gabon: résultats de l'enquête

La troisième partie de cette thèse traite des principaux résultats de notre enquête de terrain. Afin de permettre une meilleure analyse des données collectées sur le terrain, nous nous sommes attelés, dans les deux précédentes partie, à présenter les cadres conceptuels (première partie) et contextuels (deuxième partie) dans lesquels s'inscrit ce travail.

La première partie a ainsi permis de positionner notre travail dans le vaste champ du domaine des sciences de l'information et de la communication. Considérant la téléphonie mobile comme faisant partie de la grande famille des TIC, nous nous sommes alors intéressés à la manière dont cette discipline a abordé les études sur les TIC. Dans la même perspective, un parallèle a été établi entre "dispositif et téléphonie" mobile, montrant ainsi que le téléphone portable en tant que dispositif peut révéler des enjeux de pouvoir qui peuvent se décliner sous différentes formes. Enfin, cette partie a permis de préciser notre approche des concepts "d'usages" et de "pratiques" à travers une revue de littérature dont l'objectif final était d'une part, de mieux saisir les fondements et l'évolution des travaux sur les usages des TIC, mais aussi et surtout de voir sous quel angle nous comptions convoquer ces concepts dans le cadre de notre thèse, d'autre part.

Dans la deuxième partie, il s'agissait de contextualiser notre travail. En effet, comme l'indique notre sujet de thèse, nous travaillons sur la téléphonie mobile au Gabon. Il était donc important pour nous de revenir dans cette partie sur la situation de la téléphonie mobile au Gabon aujourd'hui. Cela nous a conduit à aborder brièvement l'histoire du Gabon de façon générale en mettant un accent particulier sur les différents moyens de communication utilisés avant l'arrivée de la téléphonie mobile il y a plus de vingt (20) ans. Puis, nous nous sommes intéressés aux différents acteurs et au fonctionnement de la téléphonie mobile au Gabon. Au final, cette partie avait pour objectif de cerner le contexte social, culturel et juridique dans lequel se développent les pratiques et usages du téléphone portable au Gabon, sachant que l'ensemble de ces facteurs ne sont pas toujours sans conséquences sur les "manières de faire" et donc sur les pratiques des populations.

Si les deux premières parties étaient portées sur une analyse plus ou moins globale des pratiques autour du téléphone portable au Gabon, cette troisième partie s'intéressera particulièrement aux pratiques de notre population cible. Et ici, le choix a été porté sur les jeunes scolarisés dont l'âge varie entre quinze (15) et trente-cinq (35) ans. Ce choix dont les motivations seront discutées avec plus de détails dans le chapitre six (6) nous a permis d'entrevoir une approche de la téléphonie mobile auprès de cette frange de la population qui a de toute évidence grandi avec l'éclosion de ce dispositif au Gabon.

L'étude faite auprès de ces jeunes avait pour ambition de questionner de façon générale les pratiques développées autour de ce dispositif et surtout de voir comment ces derniers l'ont intégré dans leur quotidien. À partir des réalités culturelles, sociales et juridiques vues dans la deuxième partie, il était question de voir comment les jeunes au Gabon composent-ils aujourd'hui avec les différents changements qu'impulsent leurs pratiques du téléphone portable. Au-delà des questions d'usage, c'est surtout la manière dont le portable aujourd'hui "affecte" le quotidien de ces jeunes, leurs habitudes, leurs manières d'Être et bien évidemment leurs rapports à autrui qui a attiré toute notre attention. Peut-on dire aujourd'hui que les pratiques de ces jeunes suivent simplement la même trajectoire que celles de la plupart des jeunes utilisateurs de portables à travers le monde? Ou bien au contraire, peut-on lire une spécificité culturelle dans ces usages et pratiques au Gabon? Par ailleurs, nous verrons à travers les résultats de cette enquête que la tendance à la dépendance affective qui touche de nombreux utilisateurs de téléphone aujourd'hui ne semble pas épargner les jeunes au Gabon. Si la question est encore taboue en raison notamment du regard parfois désapprobateur que subissent les principales personnes concernées, il n'en demeure pas moins qu'au vue des pratiques, il ne fait aucun doute que la dimension affective est plus que jamais au cœur des enjeux liés aux pratiques du téléphone portable en milieu jeune au Gabon.

Un des principaux objectifs de cette partie sera donc de chercher aussi à savoir la place des affects dans les pratiques du téléphone mobile chez les jeunes en insistant notamment sur le rôle que peuvent jouer ces affects.

Cette partie est composée de trois chapitres subdivisés chacun en deux sections.

Le chapitre six (6) traite de notre démarche méthodologique en partant des modalités ayant guidés l'enquête à l'analyse des données recueillies. Tour à tour seront donc évoquées les questions liées au choix du corpus et aux outils d'analyse qui ont été sollicités.

Le chapitre sept (7) mettra en avant les pratiques du mobile au Gabon en revenant sur les facteurs du succès du téléphone portable chez les jeunes, mais aussi les représentations autour de ce dispositif.

Enfin, le dernier chapitre tente de répondre à la question de savoir si les pratiques du téléphone portable au Gabon sont révélatrices de nouvelles dynamiques sur le plan social et culturel. En d'autres termes, comment les jeunes composent-ils avec cet outil notamment dans leurs rapports familiaux ou amicaux, et même dans leur gestion du temps et leur productibilité.

Chapitre VI: Orientation méthodologique

Ce chapitre a pour but de présenter et de justifier la démarche méthodologique adoptée pour vérifier les hypothèses portant sur notre enquête de terrain. Il permet de présenter un ensemble de données et d'informations relatives à notre enquête et qui permettra de mieux comprendre l'analyse qui sera faite plus tard. Cet avant-propos orienté vers notre démarche méthodologique constitue d'une certaine manière un point de départ important pour cette recherche.

Cette approche méthodologique est organisée en deux sections. La première traite de notre corpus d'étude (choix de la population à étudier, méthodes de collecte des données, etc.) et dans la deuxième section nous présentons les outils d'analyse sollicités pour le traitement des données (méthodes quantitative et qualitative d'exploitation des données).

Section 1: Le corpus d'étude

1/ Choix du corpus : entre exigence scientifique et critères de faisabilité

À l'origine, notre enquête de terrain devait porter essentiellement sur les opérateurs de téléphonie mobile et l'organe de régulation de la téléphonie mobile au Gabon (l'ARCEP). Parce qu'il faut rappeler que notre idée de départ était de travailler sur les stratégies des opérateurs de téléphonie mobile au Gabon. En orientant notre sujet vers les usages et les pratiques du portable, il fallait de facto redéfinir notre corpus d'étude c'est-à-dire la population cible. Dès cet instant, nous avons donc entrepris de travailler sur l'ensemble de la population afin de tenter pourquoi pas une approche comparative entre d'une part les pratiques des jeunes et des plus âgés et d'autre part entre celles des personnes résidantes des grandes villes et celles des personnes résidant à la campagne. L'idée paraissait assez intéressante pour deux principales raisons. D'abord, cela permettrait d'avoir une vue plus large sur des pratiques autour de la téléphonie mobile au Gabon, avec toutefois l'inconvénient de devoir mobiliser plus de moyens et surtout plus de temps pour espérer obtenir des résultats plus probants. De plus, cela aurait pu permettre ainsi une lecture comparative des pratiques du téléphone portable axées sur des critères géographiques ou sociaux. Les particularités liées à ces différents critères auraient permis une catégorisation des pratiques.

C'est donc avec cette idée que nous avons commencé notre pré-enquête lors de notre séjour de recherche au Gabon de janvier à mars 2016. Nous nous intéressions alors à trois principales

catégories d'utilisateurs de téléphone portable. D'abord les jeunes (scolarisés et non scolarisés), puis les adultes en vue de tenter une étude comparative dans les pratiques. Enthousiasmés par la portée heuristique de cette étude et surtout confiants que notre thématique était vraiment digne d'intérêt, nous nous sommes alors lancés dans les premières démarches vers nos enquêtés. Mais la réalité du terrain nous a très vite fait déchanter sur nos ambitions en ce qui concerne notre corpus d'étude. En effet, s'il était plus facile d'aborder les jeunes élèves et étudiants, en revanche pour les autres jeunes sans activités et les personnes adultes la tâche était plutôt très complexe dans le sens où ils n'étaient pas du tout très coopérants. Et nous avons pu relever deux faits majeurs expliquant cette réticence.

D'abord, un fait commun quasiment à toutes les personnes interrogées c'est leur défiance vis-à-vis des opérateurs de téléphonie mobile installés au Gabon. L'ouverture du secteur à la concurrence, il y a quelques années, a certes entrainé la baisse des coûts de communication et une plus nette expansion du réseau à travers le pays, cela n'empêche qu'aujourd'hui, pour plusieurs utilisateurs de téléphone portable au Gabon, cette baisse est encore insignifiante et les coûts d'accès à internet restent encore trop élevés. D'ailleurs en 2017, suite aux nombreuses plaintes des consommateurs, l'ARCEP[271] Gabon avait invité les opérateurs de téléphonie mobile à publier leurs grilles de prix pratiqués.[272]

De plus, le développement des services bancaires mobiles et le succès de ceux-ci ont vu naître en parallèle un vaste réseau d'escroquerie des utilisateurs que peinent encore à éradiquer les opérateurs de téléphonie mobile. Ces derniers tentent alors de mettre en garde face aux risques d'escroquerie observés via le service de transfert d'argent. En mars 2019 par exemple, Airtel Gabon sensibilisait à nouveau ses abonnées sur ces pratiques qui tendent à prendre de l'ampleur :

« Cher client, Airtel vous recommande de ne pas répondre au jeu concours dans lequel il est demandé de transférer de l'argent via Airtel money». « Cher client, Airtel vous recommande de ne pas répondre à tout SMS demandant d'envoyer de l'argent reçu par erreur via Airtel money». « *Cher client, faite attention à ces prestataires ambulants proposant* la vente de crédit et/ou le transfert d'argent en simulant, seuls ou avec l'aide de complices, l'envoi et la réception de messages factices qui semblent confirmer le caractère régulier de

[271] Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).
[272] « Téléphonie mobile: les opérateurs sommés de publier leurs tarifaires», *Gabon Review* (média gabonais en ligne), 05/07/2017.

l'opération. *Malheureusement, après le départ de ces prestataires ambulants,* le consommateur découvre la supercherie à ses dépens ».[273]

Enfin, un autre facteur non moins négligeable est le rôle joué par ses opérateurs en situation de crise sociale ou politique. En effet, il n'est pas rare que dans des situations de crises, surtout politiques, les autorités gouvernementales utilisent la messagerie mobile via les opérateurs pour envoyer des messages de sensibilisation à l'endroit des populations. Si l'initiative en elle-même peut-être justifiable, il est toutefois reproché à ces opérateurs d'être au service des autorités dirigeantes et de ne servir que leurs intérêts au détriment de ceux du plus grand nombre. Dans ce contexte, la défiance et surtout la virulence à l'endroit de ces opérateurs n'a de cesse de se faire remarquer même si d'un autre côté les souscriptions d'abonnement à ses opérateurs ne baissent pas, bien au contraire. Car, dans une certaine mesure, les utilisateurs ont conscience du fait que les opérateurs sont des acteurs incontournables pour l'accès aux services mobiles. Néanmoins, toute opportunité qui peut leur permettre d'exprimer leur désaccord est tout de suite saisie par certains.

Il devient de ce fait alors impossible pour eux de participer à une étude qu'ils estiment servir la cause des opérateurs de téléphonie mobile. Car, pour eux, il existe un lien étroit entre leurs pratiques du téléphone portable et les opérateurs de téléphonie mobile. En dépit de nos tentatives d'explications, il était difficile de leur faire comprendre que notre projet ne servait nullement la cause des opérateurs de téléphonie mobile. Dans ce contexte de défiance absolue, les quelques échanges que nous avons eus, surtout avec les jeunes non scolarisés, étaient sans cesse ramenés aux opérateurs de téléphonie mobile. Ce qui, il faut le dire, était plus ou moins éloigné de nos objectifs de recherche.

Deuxièmement, nous avons pu observer un certain sentiment de complexe de la part de nos enquêtés, complexe lié notamment à notre niveau d'étude ou pire à cause du fait que notre étude se faisait dans le cadre d'une thèse de doctorat. Dès l'instant où nous nous présentions et expliquions l'objectif de notre enquête, certains n'hésitaient pas à tout de suite interrompre l'échange estimant ne pas être légitimes pour participer aux travaux, et cela, malgré nos tentatives d'explications qui souvent se sont avérées infructueuses. Nous étions donc face à un dilemme: dissimuler notre réel statut pour tenter de les mettre en confiance, c'était prendre le risque qu'ils nous imputent un lien avec les opérateurs de téléphonie mobile. Dans les deux cas, il était difficile voire impossible de mener notre étude de façon optimale. Pour ce type d'étude, l'exigence scientifique voudrait que les enquêtés soient tenus informés

[273] « Gabon: gare à l'arnaque sur Airtel money», *Gabon Review*, 20/03/2019.

sur l'objectif de l'enquête et les conditions dans lesquelles les résultats de celle-ci seront traités (Stéphane Beaud, Florence weber[274]; Stéphane Olivesi[275]; Nicole Berthier[276]). Et partant du principe de transparence selon lequel les personnes interrogées doivent l'être en conscience et sans contrainte, nous avons jugé utile de travailler avec des personnes qui étaient plus disposées à participer à l'entretien et donc susceptibles de nous fournir des données plus abouties. Les entretiens que nous avons tout de même tentés d'initier auprès des réfractaires ont confirmé toute la difficulté à envisager de mener une enquête plus approfondie avec ces personnes. C'est ainsi, que nous avons fait le choix de nous intéresser désormais uniquement aux jeunes élèves et étudiants, ainsi que quelques jeunes actifs salariés.

2) Le corpus définitif

Au regard des difficultés évoquées précédemment, nous avons par conséquent décidé de restreindre le corpus d'étude aux jeunes élèves et étudiants ainsi qu'à quelques jeunes salariés. En dépit des difficultés mentionnées ci-dessus, le choix porté sur cette population reste cependant sous-tendu par un certain nombre de motivations.

Premièrement, les jeunes sont les plus friands de téléphones portables aujourd'hui et mener une étude plus poussée sur leurs pratiques nous semblait être une piste assez intéressante. Á cette raison, s'ajoute l'orientation des études menées jusqu'à présent sur la téléphonie mobile au Gabon, orientation fortement marquée par des analyses globales. C'est pourquoi, dans le cadre de ce travail, nous voulons proposer une approche plus poussée sur une tranche précise de la population.

Deuxièmement, l'enquête initialement envisagée étant basée sur des usages et pratiques, elle nécessitait un minimum d'implication des informateurs ou encore des personnes enquêtées. Dans ce contexte il était donc difficile de travailler avec des personnes complètement réfractaires à l'étude que nous menions. Et les jeunes élèves et étudiants semblaient les plus enthousiastes et prêts à vivre cette aventure avec nous. C'est fort de tous ces facteurs que nous nous sommes alors résolus à travailler avec eux. Le fait qu'ils étaient pour la plupart volontaires à participer à l'enquête avait plus ou moins rendu les échanges moins complexes.

[274] Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte. (4e édition)
[275] Stéphane Olivesi, *Introduction à la recherche en SIC, Op.cit.*
[276] Nicole Berthier, *Les techniques de recherche en sciences sociales. Méthodes et exercices corrigés*. Paris, Armand, Colin, 2014. (4e édition)

La collecte des données s'est faite par questionnaire, mais aussi quelques entretiens. Les jeunes ont été abordés essentiellement dans les établissements scolaires de la capitale où il était plus facile d'avoir un cadre de travail adéquat et surtout rencontrer un nombre plus important des jeunes. Nous avons ainsi été à l'Université Omar Bongo (première et plus grande université du Gabon), à l'Institut des sciences et technologies de Libreville (IST), à l'Académie Franco américaine (Afram) pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur. Pour ce qui est des lycées et collèges, nous avons été au Lycée National Léon Mba (plus grand lycée du Gabon), au lycée d'Oloumi et au lycée Colbert. Mais nos enquêtés n'ont pas été abordés que dans les établissements scolaires. Certaines rencontres se faisaient simplement dans les rues de la capitale gabonaise.

Le choix de Libreville comme cadre essentiel de notre enquête (sachant que le Gabon compte plusieurs autres villes) n'est pas fortuit. D'abord, Libreville est la capitale du Gabon et à ce titre toutes les structures en lien avec la téléphonie mobile au Gabon y ont leurs principaux sièges implantés. Nul besoin donc de se rendre nécessairement dans une autre ville pour avoir des informations sur Airtel Gabon ou Libertis. Par ailleurs, Libreville regroupe aussi plus de la moitié de la population gabonaise et à ce titre cette ville seule peut donc nous fournir un échantillon plus ou moins représentatif en terme numérique de la population que nous voulons étudier. Tout ou presque étant essentiellement localisé dans cette ville, elle attire beaucoup de monde et peut très bien servir pour une étude des pratiques du téléphonie mobile au Gabon. Certes une ouverture de notre enquête à d'autres localités aurait certainement permis d'apporter un autre regard; les réalités n'étant pas les mêmes selon qu'on soit à la capitale ou à l'intérieur du pays. Toutefois, un tel exercice aurait nécessité un investissement plus conséquent non seulement en termes de temps, mais aussi sur le plan pécuniaire. Choses qui malheureusement ne sont pas toujours à notre portée. Il a donc fallu faire des choix, qui peuvent présenter des limites, mais qui ont tout de même le mérite de permettre une étude certes restreinte, mais néanmoins plus abouties.

Le choix de population ainsi motivé, l'objectif était de cerner les pratiques du portable des jeunes au Gabon, mais bien plus encore il était question de voir si ces pratiques redéfinissent leurs manières d'être, leur rapport à l'environnement social, culturelle et même éducatif. Si oui, de quelle manière? Dans une moindre mesure, il s'agissait de voir aussi si on pouvait relever des particularités dans les pratiques du téléphone portable observées chez ces jeunes.

Notre échantillon de départ était de cinq cent (500) enquêtés, mais seuls quatre cent douze (412) des questionnaires administrés étaient réellement exploitable. En choisissant cet

échantillon, l'objectif visé n'était pas tant la représentativité, mais plutôt d'avoir une idée des grandes tendances des jeunes sur leurs pratiques et usages du téléphone portable. De plus, la diversité des profils des utilisateurs du portable parmi lesquels on peut retrouver des personnes instruites, peu instruites, élèves, étudiants, salariés, hommes, femmes, etc., montre que les échantillons peuvent très vite être réduits si l'on envisage une étude bien ciblée. La stratification opérée ici permet entre autre aussi de pouvoir justifier cet échantillon qui, loin d'être représentatif, a tout de même le mérite de permettre de faire une lecture des tendances observées dans les pratiques du portable chez les jeunes au Gabon.

Section 2 : De la collecte des données à l'analyse: notre méthode

Pour accéder aux informations, trois méthodes de collectes de données ont été privilégiées : l'enquête par questionnaire, les entretiens et l'observation participante.

L'enquête par questionnaire fait partie des méthodes de recueil de données utilisées aujourd'hui dans les recherches en sciences sociales. Le recours aux données quantitatives ici a l'avantage de fournir une vue d'ensemble de la réalité qu'on souhaite décrire. Halbwachs affirmait ainsi à propos de la quantification des recherches que « *la statistique permet d'atteindre les caractères d'un groupe, qui ont une réalité pour le groupe entier, mais qu'on ne découvrirait dans aucun membre de ce groupe pris à part et isolément* ».[277] Toutefois, il est important de rappeler que ce type d'enquête n'a pas la prétention de fournir des données exactes et incontestables. En revanche, elles permettent de se faire une idée sur les tendances observées sur une réalité donnée.

Les entretiens concernaient les différents acteurs du secteur de la téléphonie mobile au Gabon, mais aussi quelques jeunes utilisateurs de téléphones portables au Gabon. L'observation participante était bien évidemment faite par nos soins.

Voyons maintenant plus en détails le déroulé de chacun de ces modes de collecte d'informations.

[277] Maurice Halbwachs, « La statistique en sociologie», in *La Statistique, ses applications. Les problèmes qu'elles soulèvent (septième semaine de synthèse)*, Paris, Puf, 1944, p.113-160.

1/ L'enquête par questionnaire auprès des jeunes utilisateurs de la téléphonie mobile au Gabon

C'était la phase la plus importante de ce travail de terrain. Cette importance est liée notamment au fait qu'on allait à la rencontre des principales sources sur lesquelles cette thèse allait prendre appuie. Cette enquête par questionnaire s'est étendue sur deux mois passés à Libreville. Elle était à la fois complexe et passionnante. Avant de faire un compte rendu de cette enquête, nous présenterons d'abord les conditions dans lesquelles s'est déroulée celle-ci, mais aussi les principales difficultés rencontrées.

Conditions générales

-Nous avons sillonné plusieurs quartiers de Libreville à la recherche des jeunes à interroger.

-Les personnes interrogées étaient en majorité des élèves et des étudiants.

-Vu qu'il n'était pas toujours évident d'aborder facilement des jeunes dans la rue afin de leur soumettre notre questionnaire, nous avions opté aussi pour des rencontre des dans des établissements scolaires. Après demandes préalable auprès des chefs d'établissement, nous avons alors eu accès à certains établissements et rencontré des jeunes qui ont bien voulu répondre à nos questions. Les échanges se faisaient essentiellement pendant les heures de pause et quelques fois pendant les heures de cours avec l'accord des enseignants bien-sûr. Il faut noter au passage le soutien dont nous avons bénéficié de la part de certains responsables de ces établissements qui n'ont pas hésité à jouer de leur influence pour faciliter les échanges avec les élèves. Parmi les établissements qui nous ont ouvert leurs portes pour cette enquête figuraient donc le Lycée Colbert, l'Académie franco-américaine de management (AFRAM), l'institut africain d'informatique (IAI) et l'institut de technique avancée (ITA).

-Si certaines personnes interrogées arrivaient à répondre aux questions sans trop de difficultés, pour d'autres par contre il fallait intervenir sans cesse, soit pour les aider à remplir ou pour les encourager à remplir le questionnaire jusqu'à la fin.

-Bien plus qu'une étude sur les pratiques du téléphone mobile au Gabon, nous avons pu constater que pour certaines personnes interrogées c'était une tribune pour exprimer leur ressenti par rapport aux politiques mises en œuvre par les opérateurs de téléphonie mobile qui ont très souvent été indexé par la plupart des personnes rencontrées.

-Le fait de procéder parfois à une approche par groupe au lieu d'une approche individuelle avait l'avantage de convaincre parfois les réfractaires ou ceux qui hésitaient à prendre part aussi à cette enquête.

Difficultés rencontrées

-L'étude des pratiques et usages du téléphone mobile que nous menions était perçue comme une étude faite à la demande d'un opérateur de téléphonie mobile. Et pour plusieurs jeunes rencontrés il était hors de question pour eux de contribuer à une telle étude car, selon eux, les opérateurs de téléphonie mobile ne tiennent pas compte de leurs avis. Il fallait donc parfois plusieurs minutes d'explication pour arriver à les convaincre qu'il ne s'agissait nullement d'une étude recommandée par un opérateur de téléphonie mobile et c'était loin d'être gagné d'avance.

-Si certaines personnes reconnaissaient l'importance de l'étude menée, d'autres en revanche regrettaient le fait que de telles études ne soient pas assez exploitées au Gabon. Et par conséquent, ils manquaient d'enthousiasme à l'idée de contribuer à une étude qui au final ne servira peut-être qu'à remplir les archives.

-La place accordée aux utilisateurs dans notre travail n'était pas toujours bien comprise par certains jeunes interrogés qui nous renvoyaient de suite vers les opérateurs de téléphonie mobile. Car, pour eux, leur pouvoir d'action était limité et qu'ils ne faisaient que subir le dictat des opérateurs de téléphonie mobile.

Pour certains ils voyaient en cette étude une forme de critique négative de leurs pratiques du téléphone. Et il y avait donc la tentation chez certains de tronquer leurs réponses pour essayer de masquer ce qu'ils jugeaient comme inapproprié dans leurs pratiques du téléphone portable.

-Les jeunes non scolarisés étaient très réfractaires à notre étude. Non pas parce qu'ils n'étaient pas intéressés, mais parce qu'ils considéraient qu'ils n'étaient pas mieux placés pour répondre à nos questions. Pour eux, ce genre de travaux devrait s'adresser à des personnes un peu plus instruites, qui n'auraient pas trop de difficultés à pouvoir apporter des réponses. Il n'était pas toujours évident d'arriver à les convaincre qu'il n'était pas question de niveau scolaire même s'il s'agit d'une recherche qui se fait dans le cadre académique.

-Le manque de familiarité à ce genre d'enquête pour plusieurs jeunes, fait qu'ils manquaient parfois de patience pour aller jusqu'au bout du questionnaire. Il n'était pas rare alors de voir certains nous restituer des fiches incomplètes.

Toutes ces difficultés sus mentionnées ne doivent pas faire oublier tout le plaisir que nous avons eu à conduire cette enquête. Au-delà de ces quelques obstacles, ça été l'occasion pour nous d'aller au contact de ces jeunes et d'apprendre davantage sur leurs pratiques du téléphone mais aussi sur leurs représentations de cet outil devenu omniprésent dans leur vie. Des conceptions prévisibles aux déclarations les plus inattendues sur les usages du téléphone mobile, ces échanges ont été de véritables sources d'informations.

Le questionnaire

Ce questionnaire avait pour objectif de comprendre les pratiques et usages du téléphone mobile des jeunes au Gabon à partir du regard de ces derniers. Mais, bien au-delà, ce sont les représentations des jeunes sur la téléphonie mobile et la place qu'elle occupe désormais dans leur quotidien qui était également questionnées.

Le questionnaire a été rempli en majorité par les personnes interrogées, et dans certains cas, où les personnes avaient du mal à le faire nous avons été obligée de le faire. Les personnes interrogées étaient essentiellement des jeunes pour la simple raison que c'est la population cible de notre recherche.

Le questionnaire était composé de vingt-cinq (25) questions réparties en deux thématiques: les déterminants sociaux et les pratiques du téléphone portable.

Ce questionnaire propose deux types de questions:

-Des questions fermées avec pour items des propositions telles que "insatisfaisant/satisfaisant/peu satisfaisant et très satisfaisant". Elles permettent de mesurer avec rapidité et efficacité le degré de satisfaction des personnes.

-Des questions fermées (oui/non/) associées à des questions ouvertes (si oui ou non, précisez pourquoi...). Celles-ci donnent un peu plus de liberté aux personnes interrogées en leur permettant d'expliciter leurs réponses.

Le choix de ce type de questions visait à ne pas éloigner les enquêtés des objectifs visés par ce questionnaire tout en leur laissant la possibilité d'exprimer leur point de vue sans leur imposer une ligne de conduite totalement figée.

Pour la synthèse de ce questionnaire nous proposons d'abord d'évoquer brièvement les "déterminants sociaux" avant de traiter des questions sur les usages et pratiques.

- **Les déterminants sociologiques**

Ils avaient pour principal objectif de dresser plus ou moins le profil des personnes enquêtées en s'intéressant à leur sexe, âge, statut social, quartier. Cette présentation fera l'économie des détails sur ces déterminants sociaux pour davantage mettre l'accent sur les pratiques.

- Nombre de personnes interrogées (tableau n°14)

SEXE	NOMBRE
Femmes	207
Hommes	205

Cette quasi parité entre le nombre de femmes et d'hommes interrogés n'est pas fortuite. C'était fait à dessein afin de voir avec des échantillons plus ou moins similaires si les pratiques des hommes et des femmes pouvaient être les mêmes ou pas.

- Répartition des enquêtés par âge (tableau n°15)

AGE (ans)	NOMBRE
15-20	145
20-25	203
25-30	47
30-35	17

- Statut social des enquêtés (tableau n°16)

STATUT	NOMBRE
Elèves	175
Etudiants	189
Salariés	18
Autres	30

Les élèves et les étudiants constituent une part importante de nos enquêtés. Cela s'explique d'abord que la plupart des jeunes au Gabon sont soit élèves ou étudiants. D'autre part, la réticence et le refus (cf. partie sur les "difficultés rencontrées) par moment des jeunes n'appartenant pas à cette catégorie explique entre autre leur faible représentativité.

-Lieu de résidence (Quartier)

En plus des établissements scolaires, nous avons sillonnés plusieurs quartiers de Libreville à la recherche de nos enquêtés. Les personnes interrogées sont donc issues de plusieurs quartiers que nous ne pouvons pas tous énumérés ici.

- **Les usages et les pratiques du téléphone portable**

Cette partie visait à comprendre les pratiques quotidiennes du téléphone portable par les jeunes au Gabon. Mais il s'agissait aussi de voir quel regard ils ont sur leurs pratiques et le fonctionnement du secteur de la téléphonie mobile dans leur pays.

Dans cette partie, très peu de questions étaient fermées[278]. Nous avions privilégié des questions ouvertes ou semi-ouvertes pour donner la possibilité aux enquêtés d'être plus prolixes sur leurs pratiques. C'est dans cette partie que reposaient nos plus grosses attentes, car les réponses apportées devraient permettre d'infirmer ou de confirmer nos hypothèses[279].

2/ Les entretiens

En plus des jeunes comme sources d'informations, nous nous intéressions également aux acteurs de la téléphonie mobile au Gabon à savoir les différents opérateurs de téléphonie mobile et l'agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). L'attention portée sur ces derniers avait simplement une visée informative sur le fonctionnement du secteur de la téléphonie mobile au Gabon, mais aussi sur la réglementation en vigueur, afin de mieux comprendre dans quel cadre se développent les pratiques et les usages du téléphone mobile au Gabon. C'était sans aucun doute l'une des étapes les plus compliquées de notre enquête.[280]

À l'ARCEP nous avons ainsi eu des entretiens avec le directeur adjoint et la responsable du service juridique de cette institution. Il s'agissait d'échanger sur l'environnement juridique de la téléphonie mobile au Gabon et voir aussi dans quelle mesure la législation s'adapte-elle aux incessantes mutations qu'on observe dans le secteur.

Chez les opérateurs de téléphonie mobile, nos interlocuteurs variaient d'une maison de téléphonie mobile à une autre avec pour inconvénients de ne pas toujours avoir les informations espérées. Il s'agissait soit des chargés de communication de l'entreprise ou encore des responsables marketing, et parfois occasionnellement des directeurs adjoints.

[278] Cf. annexes pour voir le questionnaire
[279] Cf. introduction de notre travail
[280] Cf. la deuxième partie de notre thèse. Chapitre V sur les acteurs et le fonctionnement de la téléphonie mobile au Gabon.

3/ L'observation participante

Les discours sur les pratiques et usages du téléphone portable chez les jeunes au Gabon sont parfois marqués par des jugements dépréciatifs. Dans ce contexte, mener une étude auprès de ces jeunes peut se révéler être un exercice fastidieux dans la mesure où le constat a été fait d'une volonté, chez certains jeunes, de tenter de décrire des comportements autres que ceux qu'ils ont réellement face à leurs téléphones portables. De plus, l'accessibilité des personnes ressources n'étant pas toujours garantie, il nous a semblé plus que nécessaire d'avoir recours à une autre méthode de collecte des informations facilitant le contact direct avec les acteurs et le terrain : l'observation participante.

L'observation participante est une des méthodes de collecte d'informations que l'on retrouve très souvent dans les enquêtes sociologiques ou ethnographiques. Elle est présentée par Bogdan et Taylor comme « *une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées […]. Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences* »[281]. « *Elle impose de s'immerger dans les activités quotidiennes de la collectivité ou de l'endroit qui retient l'attention. Il s'agit d'en apprendre le plus possible concernant les comportements et les processus sociaux apparaissant au sein d'une culture afin de décrire ce qui s'y passe[…]* »[282]. Pour le cas précis de notre étude, il s'agissait de s'immerger dans le milieu des jeunes sur qui portait notre étude. Au-delà donc de nos échanges dont l'objectif avait clairement été expliqué aux personnes interrogées, il était question pour nous d'adopter de manière plus ou moins informelle une attitude visant à aller au- delà des discours et des réponses de ces jeunes, pour tenter de comprendre par nous-mêmes des manières d'être ou de faire qui pourraient être volontairement ou involontairement dissimulées par nos enquêtés. Et très vite, cette manière de procéder nous a permis de faire le constat d'un écart parfois entre les discours tenus par les jeunes et leurs pratiques réelles autour du téléphone portable. En effet, il nous est par exemple arrivé d'intervenir dans les salles de classe pendant une heure de cours et d'observer discrètement l'attitude des élèves et notamment leur rapport à leurs téléphones portables. Et par la suite lorsque nous échangions, après avoir présenté au préalable le but de cet échange, nous avons constaté chez plusieurs jeunes cette envie de toujours essayer par exemple de vouloir dissimuler leur addiction au

[281] Borgdan et Taylor B *Introduction to qualitative research methods,* 1975, in Peretz*, Les méthodes en sociologie : l'observation,* Collection Repères, Paris, La Découverte, 1998.
[282] Jones, Russel A, Nathalie Burnay, et Olivier Servais. « Chapitre 2. L'observation participante », *Méthodes de recherche en sciences humaines.* Sous la direction de Jones Russel A. De Boeck Supérieur, 2000, pp. 45-74.

téléphone portable auquel nous les avions pourtant vu accrochés durant quasiment tout le cours. Dans ce contexte, il serait vraiment limité de vouloir baser une telle étude en se contentant uniquement des dires de ces jeunes, sans toutefois complètement remettre en cause les réponses apportées par nos enquêtés.

Cette phase de notre enquête était donc l'occasion d'aller au-delà des propos rapportés de nos jeunes enquêtés pour tenter de cerner aussi les non-dits de leurs discours et permettre ainsi une analyse plus complète des usages et pratiques du téléphone portable chez les jeunes au Gabon. C'est un exercice qui a nécessité un recours systématique à des prises de notes sur des comportements, des manières de faire liées au portable qu'on observait chez ces jeunes. Si l'un des objectifs visés était de voir si notre observation collait avec les réalités décrites par les jeunes, il faut reconnaitre que ce fût aussi l'occasion d'en apprendre davantage sur des situations que nous, en tant que chercheur, n'avons pas eu la présence d'esprit d'interroger et que les enquêtés non plus ne jugeaient pas utile de mentionner. Il est donc important de souligner que cette méthode n'avait pas pour seule ambition d'infirmer ou de confirmer les propos tenus par les jeunes, mais c'était un moyen à part entière de pouvoir recueillir des informations supplémentaires sur le rapport des jeunes à leurs téléphones portables.

En outre, les communautés sont souvent caractérisées par des pratiques et des manières d'être qui dépassent le cadre des discours. Chercher à les comprendre invite donc à dépasser les schèmes des "discours officiels". Dans ce contexte, le rôle du chercheur est plus que jamais primordial. Si son appartenance à cette communauté comprend le risque d'une possible difficulté à établir la distanciation nécessaire qu'imposent les travaux de ce genre, il n'en demeure pas moins qu'elle peut également se révéler être un véritable plus pour le chercheur. Dans notre cas, le fait d'appartenir à l'espace géographique concerné par notre étude (Gabon), d'y avoir grandi nous permet d'avoir déjà une connaissance de base de certaines réalités propres à cet espace. Nous n'allions donc pas dans un néant où tout était à apprendre. Bien au contraire, notre connaissance du terrain nous a permis très souvent d'en savoir un peu plus parce que nous pouvions rebondir sur certaines réponses apportées par nos enquêtés. Il est donc à noter que la place primordiale accordée aux contributions de nos enquêtés pour la réalisation de ce travail, ne signifiait pas qu'il était question pour nous de nous effacer complètement de la recherche. Nos connaissances des réalités gabonaises ont donc aussi été mises à contribution dans le cadre de cette thèse, surtout lorsqu'elles pouvaient contribuer à une meilleure approche des usages et pratiques du téléphone portable par les jeunes au Gabon. En effet, contrairement à l'hypothèse d'un chercheur qui serait par exemple

complètement étranger à la communauté ou à la réalité qu'il cherche à décrire, le fait d'appartenir à cette communauté peut-être un réel avantage qu'il faut se garder de minimiser ou encore d'ignorer. Dans ce contexte, on ne s'insère plus dans un milieu qui nous est complètement étranger. Mais on y va en ayant déjà connaissance de certains codes et manières de faire qui peuvent être très déterminants dans la collecte des données et même dans notre observation participante. En effet, si on peut lire par exemple une tendance à l'indifférenciation des pratiques du téléphone portable en milieu jeune et ce, même dans des espaces géographiques complètement différents, il faut noter cependant que quelques différences liées à l'influence culturelle permettent d'observer encore quelques particularités. Et l'observation de ces particularités passe aussi par une bonne connaissance de l'espace ou de la communauté qu'on cherche à décrire, d'où la place non négligeable accordée à nos connaissances du terrain gabonais dans le cadre de cette recherche.

Si cette démarche a le mérite de permettre une meilleure appréciation des véritables pratiques des jeunes sur le téléphone en ce sens qu'elle permet de confronter les discours de ces jeunes à leurs pratiques et habitudes réelles, il n'en demeure pas moins qu'elle peut se révéler être un véritable piège pour le chercheur qui peut être tentée de confronter ses impressions aux réalités observées. À ce propos, la question de la nécessité de garder une distance vis à vis de son terrain d'étude pour attester d'une certaine rigueur méthodologique a sans cesse été au cœur des débats lorsqu'on évoque les potentielles limites de l'observation participante comme choix méthodologique. Tout chercheur qui se prête à cet exercice n'est donc pas à l'abri de cette réalité sans cesse décrite. Cependant, nous considérons qu'elle ne doit pas être un obstacle insurmontable quand on sait qu'il est possible de s'en défaire si le chercheur prend conscience de la non-neutralité de ses savoirs préalables avec un minimum de rigueur scientifique et que cette prise de conscience impacte par voie de conséquence la présentation des résultats et l'interprétation de ceux-ci.

4/ L'analyse des résultats

Après la phase de collecte des données sur le terrain, il a fallu faire face à la phase très complexe d'analyse et d'interprétation de celles-ci. Pour traiter les résultats de notre questionnaire nous avons utilisé deux méthodes. Nous avons d'abord eu recours au logiciel *Microsoft excell* dans lequel nous avons entré non seulement l'ensemble de nos questions mais également les réponses apportées par les personnes interrogées. Ce logiciel nous a permis nous seulement d'obtenir des données d'ensemble sur les différentes questions posées

à travers l'élaboration des graphiques, mais il nous donnait aussi la possibilité lorsque nous le souhaitions de pouvoir apprécier l'évolution des différentes réponses apportées par un enquêté par exemple grâce à la possibilité qu'il nous offre de pouvoir obtenir pour chaque enquêté l'ensemble de ces informations en cliquant sur une colonne par exemple. L'analyse de ces données a permis d'obtenir des réponses sous forme de graphique que nous avons par la suite interprétées lors de la rédaction du mémoire.

En complément de cela, s'agissant des questions ouvertes nous sommes, en plus des graphiques, revenus sur une analyse plus détaillée des réponses apportées en procédant par comparaison. Et certaines tendances ont pu se dégager à travers la récurrence de certaines réponses fournies par les enquêtés. D'ailleurs, à ce propos, au-delà de quelques rares exceptions, les différentes réponses aux questions allaient plutôt dans le même sens. Dans une moindre mesure, cela a permis d'alléger la rude épreuve d'interprétation des résultats.

Les entretiens ont été soumis quasiment au même procédé.

Chapitre VII: le téléphone portable chez les jeunes à Libreville au Gabon

La littérature sur les jeunes et les outils numériques de façon générale, et le téléphone portable en particulier, est assez dense. « *Souvent, à grand renfort de formules médiatiques et de slogans publicitaires, l'on nous présente les jeunes comme des ''mutants'', éloignés de nos pratiques et nos préoccupations, appartenant même souvent à un autre monde que le nôtre, étranger, inaccessible* »[283]. L'intérêt des chercheurs pour ces questions s'est considérablement accru avec le développement des Smartphones et les nombreuses possibilités d'usage qu'ils permettent. Les différents travaux (Cheneau-Loquay, Allard, Kiyindou, Reynier, Martin, etc.) menés s'articulent généralement autour des questions sur l'addiction, les dangers encourus à cause des usages déviants du portable, etc. En Afrique, cette question est souvent traitée en lien avec le développement et aussi les nouvelles formes de sociabilités qu'impulserait le téléphone portable. On cherche par exemple à savoir, comment cet outil induit chez les jeunes de nouvelles habitudes et une nouvelle forme de sociabilité en renforçant leur mode de vie en réseau[284]. Mais au-delà de ces questionnements, l'enjeu qui a longtemps été au cœur des discussions (aussi bien du côté des politiques que celui des universitaires qui se penchent sur la question) est l'adoption spectaculaire du téléphone portable chez cette population jeune.

Et c'est sur cet aspect que nous voulons d'abord revenir dans ce chapitre. En effet, il s'agira de voir d'une part les facteurs de cet attrait qu'ont les jeunes au Gabon pour le téléphone portable et d'autre part, d'évoquer les représentations et les discours accompagnant le téléphone mobile au Gabon.

Section 1: Le téléphone portable: un outil de plus en plus prisé par les jeunes[285] au Gabon

Il ne fait aucun doute que le succès du téléphone portable auprès des jeunes n'est pas une particularité gabonaise. Le constat est quasiment le même dans bon nombre de sociétés qui ont connu une forte pénétration du téléphone portable ces dernières années. Mais comment

[283] Anne Cordier, *Grandir connectés. Les adolescents et la recherche de l'information*, Caen, C&F éditions, 2015, p.14.

[284] Boua Sylvain Akregbou, "Usages du téléphone mobile par les jeunes abidjanais: définition d'une nouvelle sociabilité?", *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°15/2B, 2014, p.27-34, [en ligne] http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/02-Akregbou/index.html Consulté le 25/07/2018.

[285] Le terme jeune est convoqué ici en référence à la population interrogée dont l'âge varie entre 15 et 35 ans comme mentionné en début de ce chapitre.

cette réalité se donne-t-elle à lire dans le contexte gabonais? Qu'est-ce qui explique son succès auprès des jeunes au Gabon? C'est à ces différentes questions que nous allons tenter de répondre dans cette section.

1/ Vers un intérêt sans variation liée au statut social et au genre

Le travail de terrain que nous avons effectué dans le cadre de cette thèse a conduit à une enquête auprès des jeunes utilisateurs du téléphone portable au Gabon. L'un des premiers enseignements tirés de ces échanges à la fois formels et informels avec ces jeunes est le constat d'un intérêt pour le portable sans variation significative sur les plans du statut social et du genre. En effet, si nous avons délibérément choisi d'interroger quasiment autant de femmes que d'hommes (Cf. graphique ci-dessous), en revanche l'engouement autour du portable observé aussi bien chez les hommes que chez les femmes relève en revanche d'un véritable phénomène de société qui dépasse les frontières des différences liées au genre. Lors de nos entretiens le constat était pratiquement le même aussi bien chez les filles que les garçons lorsque nous les interrogions sur la place qu'occupe le téléphone portable dans leur vie. À cette question une jeune lycéenne, inscrite en classe de terminale, nous répondait ainsi qu'il suit:

> « Honnêtement mon téléphone portable c'est un incontournable chez moi et personne ne me dira le contraire ici (rire). Je vais peut-être exagérer, mais moi je pense même que c'est vital. C'est tellement important aujourd'hui. Rare sont les personnes qui n'ont pas de téléphone aujourd'hui là »[286].

De son côté, Nathan, un étudiant en première année d'université estimait, « *qu'aujourd'hui le portable revêt une telle importance que même ceux qui crient que ça contribue à la dépravation des mœurs ne peuvent s'en passer* »[287]. À ces différents témoignages qui attestent de l'intérêt pour le portable quel que soit le genre, on peut y ajouter les résultats de notre observation. En effet, dans les rues, dans les établissements scolaires, dans les transports en commun, etc. les attitudes sont quasiment les mêmes lorsqu'on tente de voir l'intérêt que ces jeunes accordent à leurs téléphones portables. Il n'est nullement question de sous-entendre qu'il n'y a pas de différences des pratiques entre les hommes et les femmes. Cela n'est pas notre propos. La comparaison par genre par exemple de l'usage des fonctionnalités du téléphone portable chez les jeunes au Gabon pourrait révéler effectivement des particularités selon le genre. En toutes hypothèses, nous pouvons penser que, de la comparaison des

[286] Extrait d'un échange que nous avons eu avec une jeune étudiante dans le cadre de notre enquête de terrain sur les pratiques du téléphone portable par les jeunes au Gabon. Cet échange a été réalisé le 10 février 2016.
[287] *Idem*

pratiques et usages du téléphone portable chez les jeunes au Gabon, ressortent des particularités suivant le genre comme élément sociologiquement différent.

Nous voulons tout simplement relever ici que l'importance accordée au portable est loin d'obéir à une certaine classification par genre, selon laquelle par exemple les jeunes femmes accorderaient plus d'intérêt au portable que les jeunes hommes. Même s'il existe quelques particularités liées au genre lorsqu'on étudie de façon un peu plus approfondie les pratiques et les usages autour du téléphone portable, celui-ci reste tout de même prisé aussi bien par les hommes que les femmes.

Depuis son arrivée au Gabon et au regard des différentes mutations auprès des utilisateurs que son développement y a engendrées, nous pouvons donc estimer que le téléphone portable a conquis les jeunes Gabonais sans distinction de genre. À l'école, au travail, dans la rue, dans les transports en commun, dans les marchés comme dans les lieux de loisir, aussi chez bien chez les filles que les garçons le portable s'invite d'une manière quasi systématique.

L'indifférenciation dans l'intérêt accordé au téléphone portable peut également se lire sur le plan des couches sociales. Toutefois, la démocratisation du portable que nous connaissons aujourd'hui au Gabon, avec un taux de pénétration[288] estimé à environ 148% en décembre 2017[289], ne doit pas faire oublier que l'adoption du portable au Gabon s'est d'abord faite auprès des personnes disposant de revenus plus ou moins conséquents. En effet, dans les débuts de la téléphonie mobile, le coût de l'appareil oscillait autour de 462 euros, hors mise en service. Pour bénéficier d'une mise en service, la première démarche consistait à verser une caution de 385 euros à l'unique opérateur de l'époque (l'OPT[290]). Ensuite, il fallait investir dans l'achat d'une carte SIM dont le montant s'élevait à 207,7 euros. À cela s'ajoutait le système d'exploitation qui se faisait uniquement par abonnement mensuel. Il n'existait pas de système de cartes de prépaiement. Toutes ces contraintes limitaient donc le nombre d'usagers du mobile et faisaient de cette technologie un facteur de distinction sociale.[291] La majorité des détenteurs de téléphone portable à au début des années 2000 étaient donc des personnes

[288] C'est un terme économique qui renvoie au nombre d'équipements divisés par la population cible. Pour le cas de la téléphonie mobile, il fait référence au nombre de téléphone portable en fonction d'une population donnée. Logiquement ce pourcentage ne devrait dépasser la barre des 100. Cependant, pour le cas des pays comme le Gabon, ayant une faible population, mais avec un nombre très importants de téléphones portables (certains habitants ayant au moins deux ou trois, voire quatre téléphone portable), on constate que les taux de pénétration du portable sont souvent largement au-dessus de 100.

[289] ARCEP Gabon, Observatoire des marchés: 4e trimestre 2017. Marché de la téléphonie mobile au Gabon. [En ligne], URL: https://www.arcep.ga/documents/Mobile2017-4.pdf Consulté le 22/09/2018.

[290] L'office des postes et des télécommunications.

[291] Moïse Modandi, Développement de la téléphonie mobile et lien social en Afrique: le cas du Gabon, *op.cit*, p.203.

disposant d'une certaine assise financière: à savoir les cadres, les fonctionnaires, les hommes politiques, etc. Cette réalité a conduit à faire du téléphone portable à cette époque un signe de réussite sociale. Bien plus qu'un outil de communication, c'était devenu avant tout un objet valorisant qui se portait généralement à la main pour qu'il soit bien visible de tous. Toutes ces exigences précitées ont donc contribué à écarter une large partie de la population gabonaise pendant plusieurs années.

Mais aujourd'hui la donne a considérablement changé. Les réformes mises en place, avec notamment l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications a eu pour principale conséquence la baisse des coûts liés à la téléphonie mobile. De plus, le développement technologique de façon générale et la vente informelle au "marché noir"[292] ont permis aussi une baisse considérable des prix des téléphones portables. Ce constat, qui n'est pas un cas typiquement gabonais, avait déjà été fait par Annie Chenau-Loquay dans un article traitant de la téléphonie mobile dans les villes africaines. Cette dernière affirmait: « *le "miracle" de la téléphonie mobile est lié à l'arrivée de téléphones bon marché à moins de 20 dollars, à un marché de l'occasion dynamique et surtout aux efforts faits par les fabricants et opérateurs qui ont su adapter le produit et les services aux pratiques des usagers* ».[293]

Le téléphone portable est donc aujourd'hui quasiment accessible à tous quel que soit le statut social à cause ou grâce notamment de la baisse des prix des téléphones portables, mais aussi des coûts de communication. Il est possible aujourd'hui de se procurer un téléphone portable au marché noir à moins dix (10) euros et de pouvoir le recharger à moins de cinquante (50) centimes. Et cette démocratisation du téléphone portable ne concerne pas que les grandes en villes. En effet, en raison d'une urbanisation sans cesse croissante au Gabon, comme l'évolution démographique de Libreville l'atteste, la possession d'un téléphone portable pour les parents restés dans les campagnes devient plus que primordiale pour maintenir le contact. On comprend alors qu'aujourd'hui tout le monde ou presque s'y intéresse, riche ou pauvre. C'est pourquoi nous parlons d'un intérêt pour le portable quasi socialement indifférencié même si certaines zones rurales restent encore privées d'accès aux réseaux mobiles surtout pour des choix économiques faits par les opérateurs de téléphonie mobile.

[292] Avec la démocratisation des technologies de l'information et de la communication, les pays d'Afrique et notamment le Gabon font face au développement d'un vaste réseau de l'économie informelle liée à la vente par exemple des téléphones portable. Le marché noir ici correspond donc à la vente de la contrefaçon des portables ou simplement des portables volés, dont les prix peuvent parfois être deux fois moins cher que les prix qu'on peut retrouver dans les enseignes agrées.

[293] Chéneau-Loquay Annie, « La téléphonie mobile dans les villes africaines. Une adaptation réussie au contexte local », *op.cit*, p.9.

En outre, si le portable est dorénavant accessible à tous et que sa démocratisation lui a plus ou moins fait perdre cette image symbolique de réussite sociale, une autre réalité a vu le jour. En effet, si le simple fait de posséder un téléphone portable était autrefois perçu comme un signe de réussite sociale, aujourd'hui cette dimension prestigieuse dont jouit cet outil, surtout chez les jeunes, s'oriente de plus en plus sur la marque du téléphone comme signe distinctif. [294] Le téléphone portable devient avant tout un objet valorisant. « On se branche donc pour être reconnus. Une étude du nombre de téléphone en circulation, et parallèlement, une évaluation quantitative du nombre de ces appareils disposant de crédits capables de permettre aux heureux possesseurs de passer un appel serait intéressante».[295] Cela dit, le constat fait sur le terrain montre parfois un réel décalage entre l'image que ces jeunes veulent véhiculer en achetant des téléphones largement au-dessus de leurs moyens et ce qu'ils sont réellement. Pour ces derniers, c'est parfois simplement un moyen d'affirmation de soi comme nous le faisait observer une jeune élève lors de nos entretiens:

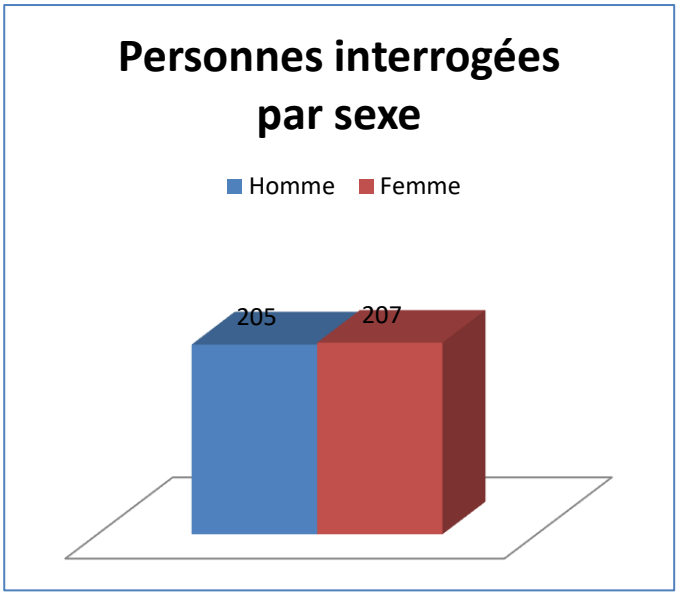
> « Toutes mes copines avaient des grands[296] téléphones. J'étais la seule à avoir un téléphone "âllo âllo"[297] à tel point que je le cachais quand j'étais à l'école. Donc dès que j'ai eu la possibilité, je me suis acheté un bon téléphone à la gare routière. Même si on est pauvre, on ne peut pas quand-même être dernier partout (rire). Moi je refuse ça. Ma mère m'a crié dessus pendant des semaines parce qu'elle considérait que c'était une folie de dépenser autant d'argent pour un portable. J'allais à l'école sans manger pendant un mois. Mais je n'ai jamais regretté et si on me demandait de le refaire, je crois que je ne vais pas hésiter. Qui ne risque rien n'a rien, lol »[298].

Cet attrait pour les téléphones de marque perçu aussi comme un moyen d'affirmation de soi est loin d'être propre aux jeunes Gabonais. En effet, ce même phénomène est observé également chez plusieurs autres jeunes à travers le monde, chez qui le portable va servir de moyen de revendication de son identité et parfois de son autonomie. Dans une étude réalisée en France et portant sur le "téléphone portable chez les jeunes adolescents", Corine Martin a montré que le téléphone portable apparaît « *comme un outil propre à véhiculer une telle revendication identitaire parce qu'il permet l'accès direct à sa sociabilité personnelle [...]* »[299]. De ce point de vue, on peut donc lire des similitudes dans certaines représentations du

[294] Nous y reviendrons avec plus de précisions dans le dernier chapitre de cette partie.
[295] Moïse Modandi, Développement de la téléphonie mobile et lien social en Afrique: le cas du Gabon, *op.cit*, p.205.
[296] Généralement pour ces jeunes un "grand téléphone portable" correspond à un téléphone portable de marque prestigieuse dont le prix est souvent très largement au-dessus de leurs moyens.
[297] C'est une appellation pour désigner les téléphones dont les options sont limitées aux appels et messages classiques contrairement à un Smartphone qui dispose de plus de fonctionnalités.
[298] Extrait de notre enquête de terrain réalisée auprès des jeunes à Libreville (Cf. annexes)
[299] Corine Martin, « Le téléphone portable chez les jeunes et leurs parents: quelles légitimations des usages?», Brest, ENST Bretagne, 4 & 5 décembre, 2003.

portable qui dépasse les frontières géographiques et même culturelles pour former une communauté autour du portable.

Même si les motivations d'adoption du portable peuvent varier d'un groupe à un autre, il y a au moins un aspect sur lequel tout le monde ou presque est unanime, c'est que le téléphone portable a su conquérir les cœurs des jeunes au Gabon et cela sans distinction de sexe ou de statut social. Notre étude nous a permis de faire le constat d'un engouement quasi identique aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Le portable a du succès autant chez les hommes que chez les femmes.



Graphique n° 10

2/ Facteurs du succès du téléphone portable auprès des jeunes

Plus de vingt ans après son arrivée au Gabon, la téléphonie mobile a engendré d'importantes transformations dont l'impact va bien au-delà du secteur des télécommunications. Patrick Saerens [300] considère d'ailleurs que l'industrie des télécoms occupe un poids plus important dans les économies émergentes comme le Gabon, que dans les pays du Nord. Le succès de la téléphonie mobile dans ce pays de moins de deux millions d'habitants se confirme au fil des ans. Dans un rapport publié en 2017 par l'association mondiale des opérateurs de la téléphonie mobile (GSMA), le Gabon se situait au 113e rang mondial en terme de connectivité mobile, soit la dixième (10è) place sur le continent et la

[300] Patrick Saerens, « Assouplir les frontières juridiques pour limiter la fracture numérique», Alain Kiyindou, Kouméalo Anaté et Alain Capo-Chichi, *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, Paris, L'Harmattan, 2015.

première (1ère) en zone C.E.M.A.C[301]. Entre 2016 et 2017, le pays a enregistré une croissance de 32,6% du nombre d'abonnés à l'internet mobile, passant de 1,235 millions d'abonnés en 2016 à 1,638 millions d'abonnés au 31 mars 2017, sur un nombre total d'abonnés au téléphone mobile, estimé selon les opérateurs locaux et le régulateur (Arcep), à 2, 867 millions. Or, seulement 5,01 millions de Camerounais utilisent Internet sur une population évaluée à 24,2 millions d'habitants, soit un taux de pénétration de 21%, révèle le rapport.[302]

Toutes ces données attestent du succès de la téléphonie mobile au Gabon. Cet engouement est perceptible dans toutes les couches de la société, en particulier chez les jeunes qui constituent tout de même plus de la moitié de la population gabonaise. Même si notre enquête a été réalisée à Libreville (capitale du Gabon), il faut se garder de penser que les jeunes d'autres villes du Gabon sont moins friands du portable. Les réalités sont quasiment les mêmes. La différence se fait plutôt au niveau de structurel et infrastructurel. Car il faut souligner que le niveau de développement d'une ville ou d'un village peut avoir une influence assez significative sur les pratiques et usages et usages du portable. La qualité du réseau, les points de vente de portables, les services à la clientèle (mis en place par les opérateurs) varient parfois en fonction des espaces géographiques. Par conséquent, si on peut lire un engouement quasi général autour du téléphone, les jeunes usagers au Gabon ne sont pas souvent mis dans les mêmes conditions dans leurs pratiques quotidiennes. Dans ce secteur où l'informel occupe encore une place très importante, le prix d'un portable va varier selon qu'on soit à la capitale ou à l'intérieur du pays. Et dans ce contexte, en général ce sont les personnes vivant hors de la capitale qui sont le plus souvent défavorisées, les jeunes y compris.

Il est important de rappeler à toutes fins utiles que « *la population gabonaise est relativement jeune. L'âge moyen de la population est de 26 ans alors que la moitié de la population a moins de 22 ans (âge médian). La moyenne d'âge est beaucoup plus élevée en milieu rural où elle dépasse 32 ans qu'en milieu urbain où elle est de 25 ans* ».[303] Cette réalité gabonaise sur la jeunesse de sa population justifie entre autre le rôle que jouent ces jeunes à ce jour dans le succès de la téléphonie mobile dans leur pays. C'est pourquoi dans cette partie de notre travail,

[301] Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

[302] GABON Review, « Connectivité mobile: le Gabon devance le Cameroun en Afrique centrale», [En ligne], disponible sur http://gabonreview.com/blog/connectivite-mobile-gabon-devance-cameroun-afrique-centrale/ Consulté le 24/09/2018

[303] Ministère de l'Économie, de la prospective et de la programmation du développement durable. Direction générale de la prospective, Rapport sur le profil dividende démographie du Gabon, [En ligne], disponible sur Http://ga.one.un.org/content/dam/gabon/docs/Country%20team/UNFPARAPPORT%20SUR%20LE%20PROFIL%20DD.pdf Consulté le 24/09/2018.

nous voulons maintenant nous intéresser aux facteurs du succès de la téléphonie mobile chez les jeunes au Gabon.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'ensemble de la littérature sur le succès du portable dans les pays africains comme le Gabon s'accorde quasiment pour dire que « *cette explosion doit beaucoup à son adaptabilité à la culture africaine et à la faiblesse infrastructurelle récurrente de ce continent* ».[304] Ces arguments comptent également parmi les facteurs du succès du portable chez les jeunes au Gabon. À ceux-là, s'ajoutent le développement des réseaux sociaux numériques, l'évolution des usages et pratiques du portable et le développement du portable lui-même en tant qu'objet technique.

2-1/ Le téléphone portable : de la faiblesse infrastructurelle des moyens de communication traditionnels à l'adaptabilité à la culture locale[305]

Si les jeunes sont considérés aujourd'hui comme les plus friands des téléphones portables au Gabon, il n'en demeure pas moins qu'ils font partie intégrante d'une société qui s'est appropriée le portable depuis plusieurs années déjà. Et les premiers travaux sur les facteurs du succès de la téléphonie mobile dans les pays africains comme le Gabon ont toujours mis en avant l'adaptabilité du téléphone portable à la culture locale. Cette réalité reste d'actualité lorsqu'on parle du succès du portable auprès des jeunes. En effet, l'arrivée du téléphone portable a su s'adapter à des modes de vie qui privilégient l'oralité, des rapports familiaux et amicaux parfois très fusionnels. Annie Chenau-Loquay (2008) expliquait d'ailleurs à juste titre que l'explosion de la téléphonie mobile a été favorisée par une démocratisation impressionnante du portable en Afrique qui prend appui sur les pratiques communicationnelles orales antérieures qui caractérisent les sociétés africaines.

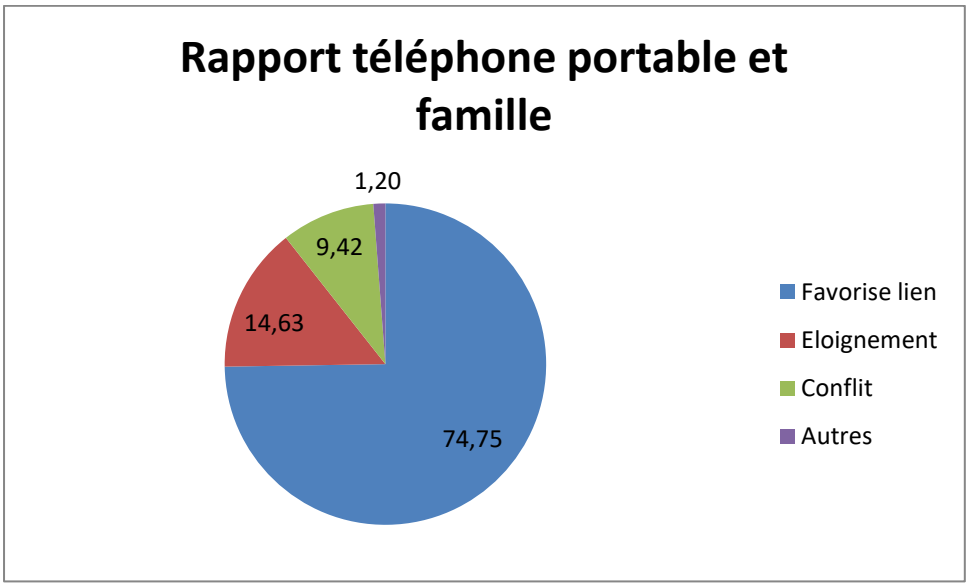
Le portable a en effet permis de favoriser ces manières d'être et d'agir même si c'est d'une manière un peu particulière. Il a permis entre autre de briser les barrières géographiques avec des personnes restés à la campagne par exemple ou avec celles se trouvant à l'extérieur

[304] Alain Kiyindou, Kouméalo Anaté et Alain Capo-Chichi, *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, *op.cit*, p.12.

[305] Par "culture locale", nous entendons la programmation mentale collective acquise par voie de socialisation et structurant des modèles de pensée, de communication, de sentiments et potentiellement d'action des individus appartenant à une communauté humaine donnée. (Voir Geert Hofstede (2001) : Culture's Consequencies. Values, Behaviour, Institutions and Organizations Accross Nations. 2nd Ed. London : SAGE Publications, p. 9.)

Ici, s'entend comme l'ensemble des traits caractéristiques de la société gabonaise au sens anthropologique, c'est-à-dire sa manière d'être, de communiquer, de vivre ensemble. En somme, ce qui caractérise la société gabonaise. Il s'agit donc de voir comment le téléphone portable, considérée par ailleurs comme une technologie importée, a su se greffer à cette société qui lui est *a priori* étrangère.

du pays. Lors de nos enquêtes de terrain, à la question de savoir quel (s) impact (s) leur téléphone avait dans leurs rapports avec la famille, plus des trois quarts des jeunes interrogés ont répondu que ce dernier favorise le rapprochement (Cf. figure ci-dessous).



Graphique n°11

Il faut se garder de penser que le rapprochement dont il est question ici concerne uniquement des personnes très éloignées géographiquement. Notre enquête nous a permis de comprendre qu'il y a également d'importants bouleversements dans le mode de fonctionnement des familles gabonaises. Les bouleversements sont perceptibles dans l'organisation même des familles où le portable occupe désormais une place non négligeable. Ces changements se lisent parfois dans le rapport aux règles ou encore à l'autorité parentale, dans la gestion des différentes activités de la maison et même pour le règlement de certains conflits familiaux. Ces bouleversements qui tendent à se confirmer au fil des ans ne sont pas sans conséquence sur les modes de communication.[306] Le portable apparaît de ce fait comme un moyen très efficace pour tenter de réduire ces distances comme nous pouvons le voir à travers ces différents témoignages de quelques jeunes interrogés sur l'impact du téléphone dans leurs rapports familiaux ou amicaux:

> « -Le téléphone portable nous aide beaucoup au quotidien. On n'a pas toujours le temps d'aller rendre visite à la famille tout le temps et grâce au téléphone portable on peut au moins prendre de leurs nouvelles même si on ne se voit pas tout le temps. Donc le téléphone nous facilite la tâche. C'est pareil avec nos amis. Ça permet vraiment de garder le contact et de pouvoir

[306] Nous aborderons ce sujet de façon plus détaillée dans le dernier chapitre de ce travail.

> planifier certains rendez-vous sans avoir besoin de se voir avant. En couple ça aide aussi parce qu'on peut se parler à tout moment.[307]
>
> -Sur tous les plans aussi bien familiaux, amicaux ou encore amoureux, le téléphone portable est plutôt très bénéfique dans mes relations car ça m'aide vraiment à garder un contact permanent dans un contexte où on n'a pas toujours le temps de se voir comme on aimerait. Avec le téléphone on essaie un peu de combler ce manque et de maintenir les liens quel que soit l'endroit où on se trouve.[308]
>
> -Chez moi tout le monde à un portable. Même ma petite sœur qui est au CM2 mes parents ont dû lui prendre un téléphone depuis qu'on parle de plus en plus de crimes rituels. Comme ça en cas de problème elle peut joindre les parents ou on peut la joindre. Et mon père insiste toujours pour qu'on sorte avec nos portables. C'est vraiment un moyen de garder le contact quand on n'est pas au même endroit. Sauf que s'il t'appelle et que tu ne décroches pas et qu'il s'inquiète pour toi, en rentrant ça peut être la troisième guerre mondiale (rire).
> Avec mes amis c'est plus soft. Que serions-nous sans nos téléphones. Quasiment tout se passe là. Donc ça favorise vraiment un contact permanent. Dans mon couple on a misé sur la transparence totale. Mon portable c'est le sien et vice versa. Donc ça nous aide vraiment à nous faire confiance et surtout à garder le contact quand on est loin »[309].

À côté de cette adaptabilité au mode de fonctionnement de la société gabonaise, le succès du portable s'explique également par le déficit infrastructurelle des autres moyens de communication à l'instar du réseau filaire. En effet, comme précisé dans la deuxième partie de ce travail, les difficultés liées à l'acquisition d'une ligne de téléphonie fixe ont, entre autres raisons, favorisé l'explosion de la téléphonie dans un contexte de forte demande en matière de téléphonie. En effet, il est aujourd'hui nettement plus facile de s'acheter un téléphone portable au Gabon et de l'utiliser de suite que d'avoir accès à une ligne de téléphonie fixe. La procédure d'acquisition pouvant prendre des mois, voire des années. De plus, les lignes de téléphonie fixe ne sont pas disponibles dans toutes les zones en raison notamment de la carence en installation pouvant permettre le bon fonctionnement d'une ligne téléphonique fixe. Le portable est alors apparu comme une solution pour répondre à un besoin de communication que la téléphonie filaire n'a jamais su satisfaire. Surtout à l'heure des réseaux sociaux numériques, auxquels la majorité des jeunes gabonais accède via leurs téléphones portables.

[307] Entretien avec une élève réalisé le 1er février 2016 à Libreville.
[308] Entretien réalisé le 1er février 2016 à Libreville.
[309] Entretien réalisé le 4 février 2016 à Libreville.

2-2/ Le développement des réseaux sociaux numériques

Dans l'introduction de leur ouvrage sur la *Culture mobile* (2005), André Caron et Letizia Caronia affirme ce qui suit au sujet des technologies de l'information :

> « Au cours des dernières décennies, l'univers des technologies d'information et de communication a été marqué par des nombreuses mutations et innovations. Cependant, ceci est loin d'être un phénomène nouveau : au cours des siècles, et de façon récurrente, les êtres humains ont toujours inventé de ''nouvelles'' techniques, de ''nouveaux'' supports pour permettre les échanges communicationnels et la circulation de l'information […].Chacun de ces nouveaux instruments de communication a été –pour son époque et pour les communautés concernées- un tournant culturel. Le fait que les techniques de communication et d'information se renouvellent et, ce faisant, déclenchent des transformations culturelles profondes, n'est donc pas du tout un processus nouveau […]. C'est plutôt le type d'innovation proposé à chaque fois par une ''nouvelle génération'' d'instruments qui nous interpelle, car ce n'est qu'à rebours que l'on peut retracer les modèles d'interaction et les modèles de vie en commun que chaque technologie de communication contribue à crée »[310].

De ce passage, nous retenons particulièrement que les technologies de l'information et de la communication peuvent impulser des changements dans les modes de communication, impactant de façon plus globale les modes de vie. Nous voulons à présent voir comment les réseaux socio-numériques ont d'une certaine manière contribuer au succès de la téléphonie mobile auprès des jeunes au Gabon. En effet, le Gabon n'est pas exempt de la prolifération des réseaux sociaux numériques observés à travers le monde ces dernières années. Depuis quelques années déjà, les réseaux sociaux ont conquis les cœurs des internautes au Gabon et plus particulièrement les jeunes. Ces derniers constituent plus de la moitié de la population gabonaise et font preuve d'une plus grande habilité dans la maitrise des outils technologiques. S'ils ont eu accès aux réseaux sociaux un peu tardivement par rapport aux jeunes internautes des pays du nord, ils n'en demeurent pas moins qu'aujourd'hui ils peuvent partager leurs opinions politiques, « *leurs goûts musicaux, commenter la vie de leurs amis et même draguer virtuellement* »[311]. Les usages sont quasiment les mêmes, sauf que l'accès a été pendant longtemps un véritable problème. Les cybers cafés, principaux moyens d'accès à internet pour la majorité des internautes avant l'arrivée de l'internet mobile, peinaient à satisfaire la clientèle et la connectivité était très limitée. Alors que les besoins en internet se faisaient de plus en plus grands notamment pour accéder aux réseaux sociaux. Il a donc fallu, pour les

[310] André H. Caron, Letizia Caronia, *Culture mobile. Les nouvelles pratiques de communication*, Montréal, PU Montréal, 2006, p.5.

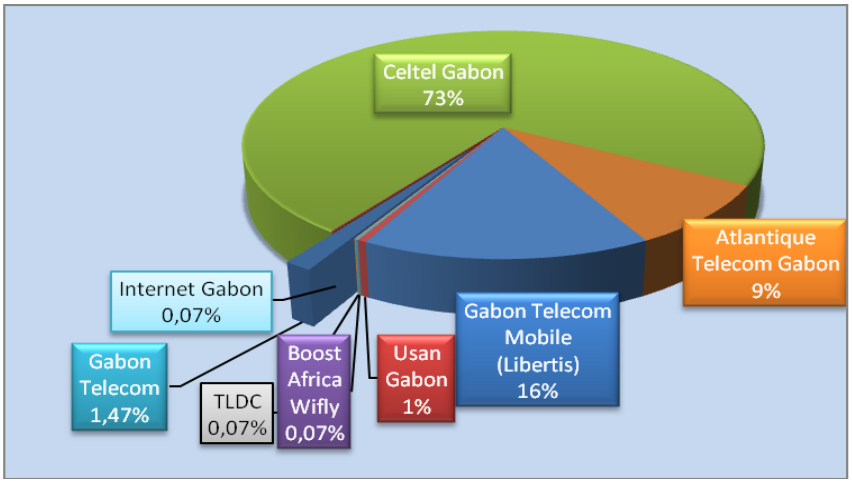
[311] Émeline Wilbercq « Comment Facebook s'adapte à l'Afrique, où le mobile est roi », article de presse paru en ligne le 03.02.2014 in Jeune Afrique : https://www.jeuneafrique.com/165836/societe/comment-facebook-s-adapte-l-afrique-o-le-mobile-est-roi/ . Consulté le 02/12/2018.

opérateurs de téléphonie mobile, adapter l'offre à la demande en permettant un accès à internet via le téléphone portable. L'internet mobile s'est très vite révélé comme le premier moyen d'accès à internet comme le démontrent les tableaux ci-dessous sur le parc des abonnements à internet, fournis chaque trimestre par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Répartition du parc internet par opérateurs au 1er trimestre 2013

Opérateurs	Jan-2013	Fev-2013	Mar-2013	Parts de marché au 31/03/2013
Gabon Telecom Fixe	8 317	8 292	8 296	1,47%
Internet Gabon	414	414	414	0,07%
Solsi	NC[312]	NC	NC	0
GBM	NC	NC	NC	0
Celtel Gabon (Airtel)	413 950	406 321	413 959	73,16%
Atlantique Telecom Gabon	51 365	50 842	51 092	9,03%
Gabon Telecom Mobile	105 325	97 333	88 018	15,55%
Usan Gabon	2 404	2 371	2 750	0,49%
IPI9[3]	NC	NC	NC	0
Digicom	NC	NC	NC	0
Boost Africa Wifly	NC	NC	924	0,16%
TLDC	413	431	*406*	0,07%
Parc Total	582 188	566 004	565 859	100%

Tableau n°17



[312] Données non communiquées (ou non publiées) (NC)

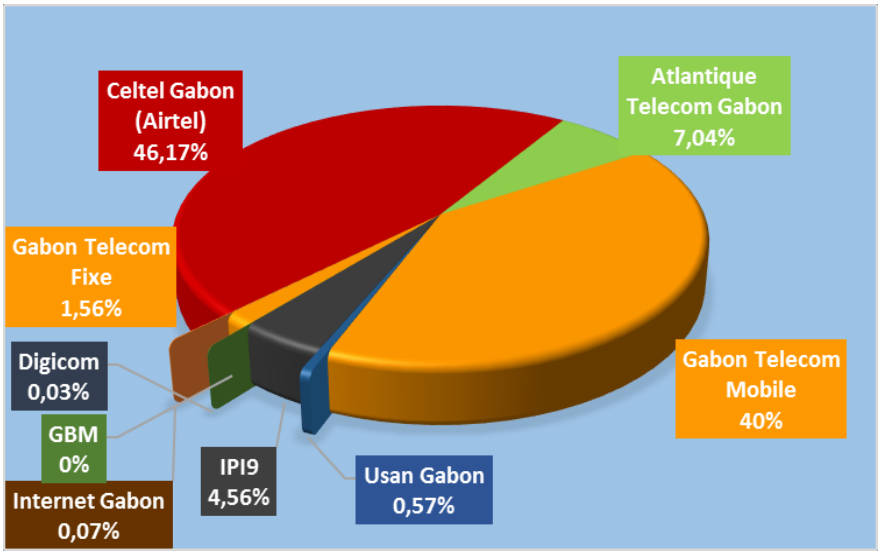
Graphique n° 12

Répartition du parc internet par opérateurs au 1er trimestre 2014

Opérateurs		Fev-2014	Mars-2014	Parts de marché au 31/03/2014
Gabon Telecom Fixe	10 064	10 127	10 255	1,56%
Internet Gabon	428	421	431	0,07%
Solsi	NC	NC	NC	0,00%
GBM	16	16	16	46,17%
Celtel Gabon (Airtel)	309 966	332 361	303 767	7,04%
Atlantique Telecom Gabon	50 774	52 755	46 299	7,04%
Gabon Telecom Mobile	292 474	285 150	263 198	40,00%
Usan Gabon	3 381	3 399	3 749	0,57%
IPI9	26 863	28 363	30 013	4,56%
Digicom	188	195	200	0,03%
Boost Africa Wifly	NC	NC	NC	0,00%
TLDC	NC	NC	NC	0,00%
Parc Total	694 154	712 787	657 928	100%

Tableau n° 18

Part de marché du parc internet global en fin mars 2014



Graphique n° 13

Répartition du parc internet par opérateurs au 1er trimestre 2016

Indicateur	janv-16	févr-16	mars-16	rtau T1- 2016
Airtel Gabon	629 116	608 665	614 194	55,77%
Gabon Telecom Mobile	351 313	385 444	392 444	35,64%
Moov Gabon	71 846	69 219	75 846	6,89%
Azur Gabon	3 191	3 074	5 109	0,46%
Gabon Telecom Fixe	11 338	11 640	11 844	1,08%
Internet Gabon	446	436	433	0,04%
GBM (**)				0,00%
Dicigom	266	266	266	0,02%
TLDC	399	390	385	0,03%
Wifly	1243	1282	710	0,06%

Tableau n° 19

Répartition du parc internet par opérateurs au 1er trimestre 2017

Indicateur	janv-17	févr-17	mars-17	Part au T1-2017
Airtel Gabon	663 710	669 835	695 708	36,59%
Gabon Telecom Mobile	1 139 148	1 215 967	1 181 412	62,14%
Azur Gabon	10 047	9 115	9 276	0,49%
Gabon Telecom Fixe	13 249	13 519	13 535	0,71%
IG Telecom	203	204	204	0,01%
WIFLY	820	828	876	0,05%
GBM	124	124	124	0,01%
TLDC	0	0	0	0,00%
SOLSI	0	0	0	0,00%
IPI9	0	0	0	0,00%
Total	**1 827 301**	**1 909 592**	**1 901 135**	**100,00%**

Tableau n° 20

À la lecture de ces différents tableaux et graphiques, on constate que le téléphone mobile reste le premier moyen d'accès à internet. Au premier trimestre 2013 par exemple, l'accès à internet par mobile arrive largement en tête devant les autres modes d'accès. Avec respectivement 73,16%, 15,55% et 9,03%, Airtel Gabon, Gabon télécom mobile (Libertis) et Azur, ce qui correspond à la quasi-totalité des opérateurs de téléphonie mobile présent dans ce pays en ce temps-là, occupent quasiment plus des trois quarts du marché de distribution d'internet durant cette période. Le premier fournisseur de ce classement n'appartenant pas au secteur de la téléphonie mobile obtient seulement 1,5 % de la part de marché.

Cet écart entre les fournisseurs d'accès à internet appartenant à la filière de téléphonie mobile et les autres ne semblent pas se resserrer au fil des années. Bien au contraire, cette tendance tend à s'installer dans la durée. Et les résultats fournis par l'ARCEP au 1er trimestre 2017 confirment bien cette tendance. En effet, on observe toujours une nette domination des fournisseurs de téléphonie mobile avec en tête Gabon télécom mobile (62,14%), suivi d'Airtel Gabon (35, 59%) alors que les autres opérateurs perdent quelques points. Notamment Gabon Télécom fixe qui obtient à peine 0,71% de part de marché. Si ces résultats peuvent présenter quelques limites en raison notamment de la non prise en compte parfois de certains fournisseurs, qui ne transmettent pas souvent leurs données à l'ARCEP, il n'en demeure pas moins qu'ils restent représentatifs des réalités de la distribution d'internet au Gabon. Car, ces résultats reflètent les données des opérateurs les plus en vue dans ce domaine au Gabon en raison notamment du nombre de leurs abonnés.

Pour ce qui est des facteurs de domination des fournisseurs d'internet appartenant au secteur de la téléphonie, on peut en souligner deux principalement: le facteur économique et un autre facteur lié à des questions plutôt techniques.

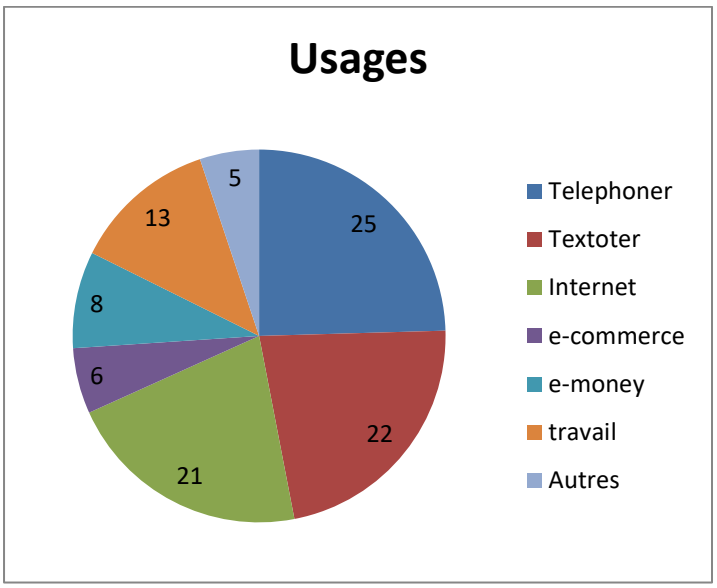
Le facteur économique renvoie à l'attractivité des tarifs liés à une souscription mobile, alors que les souscriptions fixes sont présentées comme étant plus onéreuses. Les opérateurs de téléphonie mobile ont su adapter leurs offres aux réalités économiques de la majorité de leurs clients. Ces derniers proposent des tarifs de souscription à un forfait internet en-dessous d'un euro (1 €). Ces conditions ont l'avantage d'attirer une forte clientèle et même des personnes aux revenus très limités, notamment chez les jeunes.

Le second facteur quant à lui nous renvoie à des raisons plus pratiques de mode de fonctionnement. En effet, un abonnement internet mobile ne nécessite pas un équipement particulier, là où l'abonnement fixe va exiger un boitier de connexion internet (couramment

appelé ‘‘box internet’’) par exemple, en plus d'être dans une zone couverte par le fournisseur auquel on souhaite souscrire. À cet égard l'abonnement mobile semble plus pratique.

Ce développement de l'internet mobile a ainsi favorisé l'accès à internet de manière plus signifiante au Gabon. Le désir de connexion à internet chez les "branchés" et la volonté des opérateurs de satisfaire ce besoin est entre autre favorisé chez les jeunes au Gabon par un intérêt particulièrement prononcé pour les réseaux sociaux numériques. Si, autrefois la connexion aux réseaux sociaux et notamment Facebook se faisait de façon occasionnelle et que la présence des cybers café arrivait à combler le besoin, au fil des années les pratiques des jeunes ont changé. Leur présence sur les réseaux se fait de façon plus régulière et nécessite donc d'être connecté constamment. Pour les jeunes que nous avons interrogés, les réseaux sociaux occupent une place très importante parmi les usages quotidiens du téléphone portable. À la question de savoir par exemple à quoi leur sert leur téléphone portable au quotidien, l'accès à internet figure parmi les trois premières réponses données par nos enquêtés (cf. graphique ci-dessous).

Quotidiennement votre téléphone vous sert à quoi?



Graphique n°14

Et pour bien comprendre l’importance de l’accès à internet dans les usages que ces jeunes font de leur téléphone, il est important de préciser que plusieurs appels et messages auxquels font référence nos enquêtés ont lieu sur les réseaux sociaux comme nous pouvons le voir à travers ces témoignages de quelques jeunes que nous avons interrogés :

- Aujourd'hui je n'utilise presque plus les appels normaux, sauf pour appeler mes parents. Mon téléphone me sert plus pour discuter sur les réseaux sociaux (Whatsapp et facebook) et aussi pour naviguer sur internet. Je me

connecte beaucoup à internet avec mon téléphone, parce que ça m'évite d'aller dans un cyber et je peux me connecter même avec cent FCFA (100fcfa). Grâce à mon internet mobile j'accède aussi facilement à whatsapp et facebook.

- C'est difficile à dire...mais bon, la vérité c'est que je passe maintenant difficilement les appels normaux, c'est trop coûteux. Donc j'envoie beaucoup des SMS et j'utilise aussi les réseaux sociaux Whatsapp et facebook.

Par ailleurs, on note aussi chez ces jeunes une forme d'addiction aux réseaux sociaux accentuée par la possibilité que leur offre dorénavant leur téléphone d'être connectés à tout moment.

- Très honnêtement l'arrivée des services qui proposent autres choses que les appels et la messagerie classique a vraiment bouleversé les choses. Grace à ces nouveaux dispositifs je peux maintenant facilement aller sur internet rien qu'à partir de mon téléphone et je profite aussi à discuter sur les réseaux sociaux.

- Moi je suis une petite addict des réseaux sociaux. Avant c'était surtout Facebook, mais maintenant c'est watsapp. J'y passe quasiment ma vie, lol. Donc je dirais que j'utilise plus mon téléphone pour aller sur les réseaux sociaux.
- Pour moi aujourd'hui mon téléphone me permet d'avoir internet et surtout de me connecter aux réseaux sociaux. Je suis une accro. Chez moi le téléphone rime avec internet, sinon je ne vois pas trop à quoi ça peut me servir (rire). Sans connexion c'est l'ennui total.

- Aujourd'hui mon portable me sert beaucoup plus pour les réseaux sociaux. Y a tellement de choses qui s'y passent qu'on ne s'ennuie pas, alors pas du tout. Facebook et watsapp sont mes deuxièmes lieux de résidence, lol. Le jour où ça va fermer, je pense que je serai parmi les personnes qui iront manifester.

- C'est difficile de faire un choix, mais je dirais que j'utilise plus mon portable pour non seulement aller sur les réseaux sociaux mais aussi me connecter à internet. Après j'écris aussi beaucoup de SMS et il m'arrive parfois d'appeler pour des situations urgentes.

À la lecture de ces différents commentaires, l'un des éléments les plus marquants est de façon générale qu'il est difficile pour ces jeunes de parler de leurs pratiques du téléphone portable sans faire référence aux réseaux sociaux. L'accès aux réseaux sociaux devient ici l'un des facteurs majeurs qui poussent les jeunes à se servir sans cesse de leurs téléphones. C'est en cela que nous considérons qu'aujourd'hui, l'un des facteurs du succès de la téléphonie mobile chez les jeunes au Gabon réside dans cette capacité du mobile à être un moyen d'accès pratique et efficace aux réseaux sociaux. « *En effet, une récente étude menée par le ministère de l'économie numérique, de la communication et de la poste a montré que les premiers grands utilisateurs de Facebook au Gabon sont les jeunes de la tranche d'âge de 18-24 ans,*

suivi de celle de 25-34 ans (Michel Rogy, Jacqueline Dubow, 2016). Avec cette nouvelle génération, c'est un nouveau type de citoyen qui utilise mieux les innovations technologiques, et expose systématiquement les problèmes politiques, économiques et sociaux du pays sur la toile ».[313]

Par ailleurs, il est important de rappeler qu'au-delà de leur capacité à favoriser les connexions entre les gens, le succès des réseaux sociaux au Gabon intervient depuis quelques années dans un contexte de véritable volonté de liberté de parole. Et les élections présidentielles d'août 2016 ont marqué un tournant décisif dans la capacité des réseaux sociaux à être une véritable tribune d'expression au Gabon. À l'instar de nombreux autres pays africains où les médias traditionnels (Radio, télévision, presse écrite) sont encore fortement sous la mainmise des décideurs politiques, au Gabon les médias alternatifs (réseaux sociaux: Whatsapp, Facebook, Twitter, etc.) sont apparus comme de véritables moyens d'information qui s'extirpent tant bien que mal du contrôle politique.

> « Les réseaux sociaux offrent ainsi « une tribune d'expression et de débats à un corps social qui est très demandant au regard de la configuration du paysage médiatique gabonais [...].
> Cette tribune tient son existence, comme dans d'autres États africains, du cadre privatif qui règne dans les espaces traditionnels de débats. Dans cet espace virtuel, on observe donc le nouveau citoyen gabonais qui participe à la vie publique au gré des informations qui abondent sur les réseaux sociaux. Bien que dans certains cas, on y observe une forte diffusion des contenus issus de la doxa populaire, le déploiement d'un discours rumoral, propos que Christian Agbobli emprunte à Akindès pour montrer comment la rumeur en Afrique intervient dans le jeu politique (2016). Malgré l'existence de ces « fake news » cet espace apparait comme un nouveau moteur de la communication politique »[314].

Moyens de communication dont les citoyens se sont largement servis durant la crise post-électorale de la présidentielle de 2016 au Gabon. Dans ce contexte où l'information dans les médias traditionnels semblait aller uniquement dans le sens que voulaient bien leur donner les autorités politiques, les réseaux sociaux ont ainsi pris le relais contraignant ainsi les autorités gouvernementales à prendre des mesures drastiques en coupant la connexion à Internet et au réseau de téléphonie mobile. Le journal *Le Point* (2016)[315] révélait d'ailleurs en 2016 qu'au

[313] Marcy Delsione Ovoundaga, «Les réseaux sociaux du web et les nouvelles formes d'engagement politique au Gabon : le cas de Facebook», *French Journal For Media Research* [en ligne], Full texts/Numéros en texte intégral, 10/2018 Le web 2.0 : lieux de perception des transformations des sociétés, Le web 2.0 : lieux de perception des transformations des sociétés/Web 2.0: Places of perception of the transformations of societies, mis à jour le : 28/06/2018, [En ligne] URL: http://frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1678, consulté le 10/09/2019.

[314] *Idem*

[315] Aurélie Bazara, « coupures d'internet en Afrique », article de presse paru en ligne le 21.10.2016 sur le site du Magazine d'actualité hebdomadaire *Le Point* disponible sur http://afrique.lepoint.fr/economie/coupures-de-

Gabon plusieurs coupures d'internet et de téléphone mobile avaient été observées durant la période électorale pour empêcher l'accès aux réseaux sociaux.

Car, c'est par le canal des réseaux sociaux (Facebook et Twitter en particulier) qu'ont eu lieu les plus vives dénonciations de la crise post-électorale au Gabon. Parce qu'il faut dire que les téléphones portables ont joué un rôle non négligeable durant cette élection. Dans la mesure où plusieurs personnes retransmettaient en direct sur les réseaux sociaux, via leurs téléphones portables, le dépouillement dans certains bureaux face aux suspicions de fraude qui planaient sur cette élection. C'est aussi via les réseaux sociaux que les scènes de répression ont le plus souvent été relayées pendant la crise post-électorale qui avait suivi. C'est dire aujourd'hui tout l'enjeu que représentent les réseaux sociaux en contexte de crise politique surtout dans les pays aux démocraties balbutiantes. Les révolutions de ce qu'on a appelé le "printemps arabe", entrainant la chute de plusieurs régimes politiques en Afrique du nord, avaient permis de lancer le débat sur le rôle des réseaux sociaux en situation de crises politiques sur le continent africain. Pour Alain Kiyindou,

> « La révolution arabe vient de montrer une fois de plus des possibilités insoupçonnées, conduisant à inscrire les TIC parmi les facteurs déterminants de cette révolution. Mais au-delà de l'usage simple, il s'agit de confrontations d'usages, ceux des opposants au régime (contrôle, verrouillage, identification, géo-localisation) et ceux des utilisateurs ordinaires, orientés vers la survie et l'amélioration de leur quotidien. C'est comme si, le pouvoir (technique ou politique) mettait en place des stratégies de conservation de ses positions dominantes tandis que l'individu tentait de les déjouer par des tactiques diverses »[316].

On comprend dès lors que la problématique du rôle des réseaux sociaux en contexte politique s'étend bien au-delà des frontières gabonaises en ce sens qu'elle pose en toile de fond des problèmes de pouvoir.

Pour revenir au contexte gabonais, il est apparu que le succès des réseaux sociaux ne pouvait se faire sans impliquer celui de la téléphonie mobile, qui est l'un des principaux moyens d'accès aux réseaux sociaux au Gabon. À côté des réseaux sociaux, nous avons relevé d'autres facteurs qui peuvent également expliquer le succès de la téléphonie mobile chez les jeunes au Gabon.

---

reseaux-sociaux-et-d-internet-l-afrique-explose-tous-les-records-21-10-2016-2077592_2258.php consulté le 10/09/2019.

[316] Alain Kiyindou, "Technologies de l'information et de la communication, développement et démocratie en Afrique", REFSICOM [en ligne], DOSSIER : Communication et changement, mis en ligne le 25 octobre 2016, consulté le mardi 10 septembre 2019. URL: http://www.refsicom.org/129

2-3/ Nouvelles technologies, nouveaux services: l'évolution des usages et pratiques du téléphone portable

Il ne fait aucun doute que le succès du téléphone portable à ses débuts au Gabon était lié au fait qu'il s'est avéré être un outil de communication très efficace. Dans l'optique de conquête de nouvelles franges de la population, les opérateurs de téléphonie mobile n'ont pas hésité à proposer des prix de communication encore plus bas. Mais dans un secteur qui ne cesse de se transformer, où la concurrence est rude, les attentes du public ont fini par évoluer avec le temps. Il a donc fallu pour les opérateurs s'adapter aux exigences de l'heure pour tenter de fidéliser leurs clients, mais surtout pour maintenir leur présence et leur rentabilité. Le téléphone portable ne pouvait plus servir uniquement de moyen de communication classique par la voix et la messagerie. Plusieurs autres services à valeur ajoutée[317] ne cessent d'être proposés par les opérateurs de téléphonie transformant ainsi les usages et les pratiques de la téléphonie mobile. Et, avec l'arrivée des Smartphones, ses possibilités d'usage se sont davantage multipliées. Chez les jeunes que nous avons rencontrés, le portable est devenu bien plus qu'un simple moyen de communication pour être un véritable accompagnateur dans leur quotidien. Ils commencent leur journée avec leur portable qui sert à la fois de réveil et de montre. Ce même téléphone sert très souvent aussi pour la planification des différents rendez-vous de la journée, pour des recherches liées à leurs études, pour accéder aux sources d'information en ligne, pour recevoir ou transférer de l'argent, pour régler des factures, pour scanner des documents, pour la prise des photos et des vidéos, etc. On comprend alors que toutes ces nouvelles possibilités que ne cessent d'offrir la téléphonie mobile contribuent à augmenter l'intérêt que les jeunes peuvent lui accorder. En effet, l'évolution des usages et des

[317] D'après le décret n° 0083/PR portant promulgation de la loi n°024/2014 autorisant la ratification de l'ordonnance n°006/PR/2014 du 20 août 2014 modifiant certaines dispositions de la loi n°005/2014 du 27 juin 2001 portant réglementation su secteur des télécommunications en République gabonaise, en son article 2, on considère comme "service à valeur ajoutée" toute prestation additionnelle aux services de télécommunication de base, de la téléphonie mobile et de l'internet. La liste non exhaustive des services à valeur ajoutée comprend:

- La messagerie électronique;
- La messagerie vocale;
- L'audiotex;
- L'échange de données informatisé (EDI)
- La télécopie améliorée;
- Les services d'information On-line;
- Les services d'accès aux données, y compris la recherche et le traitement des données;
- Le transfert de fichiers;
- La conversion de protocoles
- Les services mobiles, tels que SMS, le WAP, l'I-mode et le MMS;
- Les systèmes de gestion de postes téléphoniques munis de puces GSM à usage commercial;
- Les systèmes de transfert d'argent via mobile;
- Les systèmes de paiement via mobile;

pratiques favorisée entre autre par le développement des smartphones contribue aussi à entretenir cet engouement autour du portable. Dans ce contexte de transformation lié au mobile, on observe des changements non seulement dans les usages et pratiques, mais également dans les représentations qui sont faites autour du portable.

Section 2 : imaginaires et représentations autour du téléphone portable au Gabon

L'histoire des pratiques et usages du téléphone portable au Gabon est également marquée par des imaginaires et surtout des représentations qui sont liées aujourd'hui à ce dispositif sociotechnique. Dans cette section, nous nous intéresserons donc aux représentations du téléphone portable chez les jeunes au Gabon afin de voir comment celles-ci ont-elles pu guider les pratiques et usages que nous observons aujourd'hui. Toutefois, avant d'évoquer ces représentations très précisément dans le contexte gabonais, nous souhaitons apporter quelques précisions sur les deux concepts que nous convoquons ici : à savoir les imaginaires et les représentations. Renvoient-elles à la même réalité ?

1-Imaginaires et représentations : de l'intérêt d'une précision terminologique

Le terme d'imaginaire (s) a connu un réel succès en sciences sociales car il permet de réintégrer dans une perspective anthropologique les manières de faire, les discours et les objets de la société contemporaine[318], voire des sociétés anciennes à l'exploitation des archives par exemple. Cette notion est souvent sollicitée dans l'étude des relations entre technique et société. Ce d'autant plus que l'imaginaire apparaît comme une composante essentielle des rapports que l'humanité entretient avec l'environnement technique qu'il produit et qui le définit en retour[319], toute action humaine comprenant une force symbolique[320]. Cependant la question de l'imaginaire ou encore des imaginaires, pour être plus précis, ne concerne pas le seul domaine des technologies de l'information et de la communication, ses aspects fictionnels renvoyant parfois au monde littéraire ou esthétique

[318] Amar Lakel, François Massit-Folléa, Pascal Robert (dir.), *Imaginaire(s) des technologies d'information et de communication*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 2008, p.9.

[319] Aurelie Laborde, « Représentations d'internet dans la presse généraliste. Mondes de références mobilisés par les journalistes du *Monde* de 1994 à 2010 », *L'Imaginaire et la représentation des nouvelles technologies de communication*, Presses universitaires François-Rabelais, 2013, p.27-44.

[320] Anne Cordier, *Imaginaires, représentations, pratiques formelles et non formelles de la recherche d'information sur internet : Le cas des élèves de 6ème et de professeurs documentalistes,* thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Charles de Gaulle – Lille 3, 2011, p.19.

lato sensu. Cela n'est pas notre propos. Nous nous situons plus dans le « *champ méthodologique des sciences de l'information et de la communication, où l'approche par les imaginaires est relativement récente avec les ouvrages de Philippe Breton sur l'utopie de la communication, d'Armand Mattelart sur l'invention de la communication, de Patrice Flichy sur l'imaginaire d'Internet, etc.* »[321]. Nous considérons en effet que la compréhension des pratiques autour des technologies de l'information et de la communication ne saurait se faire en marge de l'imaginaire et des représentations qui accompagnent l'appropriation de ces technologies. Car, « *aux objets technologiques et aux pratiques sociales sont associés des imaginaires: c'est l'entremêlement des deux qui structure les usages de la technique* »[322]. Si l'imaginaire s'entend entre autre comme cet ensemble de récits et d'images partagés collectivement et assez stables, il se décline parfois sous forme de représentations.

> « Réunis autour du sème de l'image, l'imaginaire et les représentations interrogent en effet notre rapport à la réalité : mouvants, fugaces, évanescents, ils témoignent de la difficulté avec laquelle l'être humain dialogue avec son monde intérieur et par celui-ci avec l'univers. Ces deux termes différents également : quand la représentation puise dans le réel, l'imaginaire, quant à lui, va jusqu'à voisiner avec l'inconscient, la fantaisie, etc. Les deux termes entretiennent également des relations complexes : l'imaginaire se constitue de représentations, d'images multiples et réciproquement, la représentation se nourrit de l'imaginaire »[323].

Dans le cadre de cette recherche, si nous prenons le soin de préciser les contours de chacun de ces concepts, nous ne souhaitons cependant pas les opposer afin d'exploiter optimalement les potentialités de leur complémentarité. Pour ce faire, les représentations seront alors abordées comme une forme de manifestation des imaginaires.

2-Les représentations du téléphone portable chez les jeunes

Il serait imprudent de traiter des représentations du portable chez les jeunes au Gabon sans apporter quelques précisions sur cette notion même de représentations en raison de la complexité des débats qu'elle induit. Notre démarche n'a pas pour ambition de faire une approche historique détaillée de cette notion ou encore de discuter l'ensemble des questionnements qu'elle suscite. Un tel exercice peut présenter quelques avantages, mais le risque de perdre de vue notre objectif ici serait trop grand. Car il n'est pas inutile de préciser

[321] Amar Lakel, François Massit-Folléa, Pascal Robert (dir.), *Imaginaire(s) des technologies d'information et de communication*, *op.cit*, p.9.
[322] Pierre Musso, « Usages et imaginaires des TIC. La friction des fictions», *L'évolution des cultures numériques. De la mutation du lien social à l'organisation du travail*, Paris, FYP Éditions, 2009, p.201-209.
[323] « Imaginaire(s), représentation(s) en sciences humaines et sociales », Journée d'étude, *Calenda*, Publié le jeudi 13 octobre 2016, https://calenda.org/380092 Consulté le 22/05/2019.

que la question sur les représentations a fait l'objet de nombreux travaux dans différentes disciplines des sciences humaines. Notre objectif est d'apporter des éléments de compréhension de cette notion et surtout de voir comment celle-ci sera convoquée pour appréhender les pratiques de la téléphonie par les jeunes au Gabon.

Les questionnements sur les représentations sociales ont été amorcés en France sous l'impulsion de Serge Moscovici. Au sujet des représentations sociales, il affirme:

> **«** Nous avons toujours besoin de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure. Il faut bien s'y ajuster, s'y conduire, le maîtriser physiquement ou intellectuellement, identifier et résoudre les problèmes qu'il pose. C'est pourquoi nous fabriquons des représentations. Et, de même que, face à ce monde d'objets, de personnes, d'évènements ou d'idées, nous ne sommes pas (seulement) équipés d'automatismes, de même ne sommes-nous pas isolés dans un vide social: ce monde nous le partageons avec les autres, nous nous appuyons sur eux ―parfois dans la convergence, parfois dans le conflit ―, pour le comprendre, le gérer ou l'affronter. C'est pourquoi les représentations sont sociales et si importantes dans la vie courante. Elles nous guident dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre »[324].

Les représentations sociales sont, de ce point de vue, une modalité de compréhension de l'environnement dans lequel nous vivons. Et celles-ci peuvent être exprimées de différentes manières car, « *elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels et spatiaux* »[325]. Si les questionnements sur les représentations ont connu un nouveau tournant à partir des travaux de Moscovici, il est important de préciser que ce concept avait déjà fait l'objet de quelques réflexions. Avec notamment des auteurs tels que Simmel (1908), Weber (1921) et surtout Durkheim qui serait « *le véritable inventeur du concept dans la mesure où il en fixe les contours et lui reconnaît le droit d'expliquer les phénomènes les plus variés dans la société* »[326]. Avec Durkheim il n'était pas encore question de représentations sociales. Pour lui les représentations se définissent par une double séparation entre, d'une part, les représentations collectives et les représentations individuelles d'autre part. « Ces dernières propres à chaque individu sont extrêmement variables, transitoires, éphémères et constituent un flot continu alors que les représentations collectives se situent hors du devenir et sont impersonnelles. Ensuite les représentations individuelles ont pour substrat la conscience individuelle alors que les représentations collectives trouvent leur terreau dans la totalité de la société. De telles représentations sont donc homogènes et partagées par tous les membres de

[324] Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 2012, p.47.
[325] *Ibid*, p.48.
[326] Pascal Moliner, Christian Guimelli, *Les Représentations sociales*, Grenoble, PUG, 2015, p.14.

la société »[327]. Cette approche des représentations qui laisse finalement très peu de place aux interactions entre l'individuel et le collectif, va faire plus tard place au concept de représentation sociale avec Moscovici.

> « Cette évolution se fait par deux changements fondamentaux par rapport aux conceptions durkheimiennes. D'une part, Moscovici va considérer que les représentations ne sont pas les produits d'une société dans son ensemble, mais qu'elles sont plutôt les produits des groupes sociaux qui constituent cette société. D'autre part, il va mettre l'accent sur les processus de communication, considérés comme explicatifs de l'émergence et de la transmission des représentations sociales. Le premier permet de concevoir une pensée sociale qui reste surdéterminée par les structures. De telle sorte que l'on puisse se rendre compte du fait qu'il existe différentes représentations sociales d'un même objet. Le second changement introduit par Moscovici permet de concevoir qu'au travers des communications –et des processus d'influence, de normalisation et de conformité qui les accompagnent – des croyances individuelles peuvent faire l'objet de consensus en même temps que des croyances collectives peuvent s'imposer à l'individu »[328].

L'approche que nous adoptons, pour l'examen des représentations sociales du téléphone portable chez les jeunes, s'inscrit dans la filiation du concept de représentations tel qu'il a été élaboré par Moscovici. En effet, nous partons déjà du principe qu'il n'existe pas une seule représentation, mais plusieurs représentations. Par ailleurs, si nous considérons les représentations comme un cadre de référence qui s'attache à décrire un savoir, voir des savoirs communs, nous partageons l'idée selon laquelle ces savoirs sont loin d'être universels et font plutôt sens dans un élan de contextualisation qui peut être lié à des critères géographiques, de genre, de statut social, de société, etc. « *Ces représentations expriment à la fois ce qu'on envisage de l'utilisation, de son contexte, des désirs des utilisateurs, etc. mais surtout, constituent un "réservoir" de significations, de valeurs que l'on peut attribuer à un objet technique contemporain avant même de l'utiliser et de se l'approprier* »[329].

S'interroger sur les représentations du téléphone portable chez les jeunes au Gabon, revient donc à tenter de décrire comment ce dispositif sociotechnique est-il appréhendé par cette catégorie sociale. En apparence, il semble facile de pouvoir répondre à cette question. Pourtant, nous l'avons dit plus haut, les représentations sociales sont loin d'être un tout uniforme. Elles sont le fruit d'un ensemble de composantes qui aident à la construction d'un savoir commun ou encore dominant sur un fait ou une situation.

---

[327] *Idem*

[328] *Op.cit*, p.15-16.

[329] Lise Renaud, *Dix ans de discours sur le téléphone mobile. Contribution à l'analyse des discours accompagnant l'insertion sociale des objets techniques contemporains*, *op.cit.*, p.33-34.

Ces représentations expriment à la fois ce qu'on envisage de l'utilisation, de son contexte, des désirs des utilisateurs, etc. (du côté de la production) mais surtout (du côté de la réception) constituent un « réservoir» de significations, de valeurs que l'on peut attribuer à un objet technique contemporain avant même de l'utiliser et de se l'approprier.

Les représentations du téléphone portable chez les jeunes au Gabon sont nombreuses et nous n'avons pas la prétention d'en faire tout l'inventaire ici. Nous souhaitons par contre mettre en lumière trois d'entre elles qui se dégagent de l'analyse des propos des personnes enquêtées, mais aussi du constat fait sur le terrain.

-les téléphones portables de dernière génération comme symboles de réussite sociale et d'affirmation de soi,

-d'émancipation,

-le mobile des déviances.

- **les téléphones portables de dernière génération comme symboles de réussite sociale et d'affirmation de soi**

L'objectif ici n'est pas de s'intéresser au portable lui-même mais plutôt à l'idée que les jeunes se font de lui. L'une des idées est que le téléphone portable ou encore la marque du téléphone est perçue comme est un signe distinctif pour les jeunes. Cette idée semble très peu mise en avant depuis la démocratisation du téléphone qui a fait qu'il est devenu quasiment accessible à tous. En effet, il ne faut pas oublier que pendant plusieurs années au Gabon, le téléphone portable a été considéré comme un symbole de réussite sociale à cause notamment du coût élevé de celui-ci qui le réservait à une faible frange de la population. Dans ce contexte, les détenteurs des téléphones portables étaient vus comme des personnes jouissant d'une certaine aisance financière marquant ainsi une forme de réussite sociale. En ce temps-là, les discours sur le téléphone mobile étaient très souvent marqués par l'idée de la distinction du fait d'une forme de réussite sociale qui contribuait davantage à valoriser, non seulement ceux qui en possédaient, mais aussi l'objet lui-même. Avec la baisse des prix de vente du téléphone portable ayant débouché sur sa démocratisation, la perception de cet objet technique comme marqueur de la réussite sociale s'est peu à peu atténuée. Pourtant, nous considérons que, même si factuellement la perception du portable n'est plus ainsi envisagée, du moins pas dans les mêmes proportions qu'à son arrivée au Gabon, l'idée de réussite sociale est toujours présente mais sous d'autres formes. La réussite dont il est question ne se déterminant plus par la simple possession d'un téléphone portable, mais plutôt par le type de téléphone que l'on

possède. Selon qu'on possède un simple portable communément appelé "allô allô"[330] ou un Smartphone de dernière génération, le regard que les jeunes portent les uns sur les autres est parfois empreint de ces considérations de valorisation ou de dévalorisation en fonction de la marque de téléphone que l'on peut avoir. Si de nombreux jeunes n'hésitent pas à reconnaitre que la marque du téléphone est primordiale pour eux, d'autres en revanche feignent de ne pas y accorder de l'importance, mais pourtant se retrouvent avec des téléphones portables de dernières générations dont les prix sont largement au-dessus de leurs moyens. Si, il y a quelques années encore, le plus important était de posséder un portable (peu importe la marque), se dégage aujourd'hui une tendance nette priorisant la marque du téléphone, et ce, surtout chez les jeunes. En effet, ces derniers sont souvent animés par des idées de concurrence les uns envers les autres, mais aussi par un souci d'affirmation de soi. Et cette affirmation de soi passe aussi par la manière dont on se présente aux autres aussi bien moralement, intellectuellement que matériellement. Pour Moïse Modandi[331], la dimension conative et symbolique du téléphone portable en Afrique laisse donc transparaître une sorte d'idéologie qui fait de ce média un appareil valorisant. Cette "mythologie du portable" conduit à l'évanouissement du réel (son côté outil de communication) pour ne laisser primer que le caractère secondaire (appareil moderne de communication très prisé par les "grands hommes"). Chez les jeunes, ce fait est d'autant plus marquant qu'ils sont encore en phase de construction de leur identité, de leur image et que le regard extérieur compte énormément. Le téléphone portable leur offre ainsi une occasion de pouvoir se présenter aux autres comme des privilégiés de par le type de téléphone qu'ils peuvent avoir. Junior un de nos enquêtés, nous confiait à ce propos: "lorsque que tu n'as pas un téléphone de marque, dans mon lycée on se moque de toi. Perso je préfère ne pas avoir de portable plutôt que d'avoir un "allô allô" ou un téléphone chinois[332]...Je connais beaucoup de condisciples qui ont du succès auprès des filles juste parce qu'ils ont des grands portables, alors qu'au fond on sait tous qu'ils ne valent pas grand-chose. Ce ne sont que des apparences". Le portable devient ainsi une marque de

[330] Au Gabon, cette expression est parfois utilisée pour désigner des téléphones portables aux fonctionnalités basiques, c'est-à-dire qui se limitent à des appels et des messages, et ne disposant donc pas par ailleurs de toutes les caractéristiques qu'on peut retrouver par exemple dans un Smartphone. En générale, ce sont des portables bon marché, mais qui restent aujourd'hui très peu désirés des jeunes.

[331] Moise Modandi, thèse de doctorat, *op.cit*, p.202.

[332] Dans l'usage du français tel qu'il est parlé au Gabon, le syntagme « téléphone chinois », dans sa version courte « chinois », renvoie à des marques chinoises qui sont tout de suite associées, à tort ou à raison, à une idée de contrefaçon, donc de téléphone de bas de gamme, de mauvaise qualité. Lorsqu'on parle de "téléphone chinois", cela donne tout de suite une connotation dépréciative dans l'imaginaire collectif gabonais.

distinction sociale pour ces jeunes qui n'hésitent pas à user de toutes les ruses possibles pour ne pas rester en marge de la tendance.

Et le développement des réseaux sociaux numériques renforce encore cette importance accordée à la marque du téléphone dans la mesure où il doit disposer des meilleurs caractéristiques (bon appareil photos) afin de permettre par exemple à son utilisateur de réaliser les meilleurs clichés (au sens propre comme au figuré) possible à poster sur les réseaux sociaux. Mais cette perception du téléphone portable, comme trait définitoire d'une forme de réussite sociale, est loin d'être la seule lorsqu'il est question de téléphone portable en milieu jeune.

- **Le téléphone portable comme objet d'émancipation**

Au Gabon, le téléphone portable n'a pas été simplement un nouvel outil de communication. Son développement a modifié d'une certaine manière les modes de communication ou encore les modes d'accès à l'information. Considéré comme l'un des principaux moyens d'accès aux réseaux sociaux aujourd'hui, celui-ci a permis d'une certaine manière (par le canal des réseaux sociaux) de libérer la parole en période de grogne sociale ou politique. Là où les moyens de communications traditionnels (médias) "confisquaient" la parole, le téléphone portable a permis ainsi au plus grand nombre de s'exprimer via les réseaux sociaux numériques, libérant ainsi la parole. En période de contestation ou pour dénoncer des faits, le téléphone portable est aujourd'hui très utilisé pour filmer des scènes ou des faits qui sont ensuite très relayés sur les réseaux sociaux. Au centre de ces initiatives, on retrouve surtout les jeunes, même si ces pratiques ont tendance aujourd'hui à toucher l'ensemble des couches sociales. Il est donc désormais assigné au téléphone portable cette image de facteur d'émancipation par la diffusion de la parole des plus défavorisés en terme de « pouvoir symbolique »[333] (exemple niveau d'étude, positions sociales et politiques, ordres religieux, etc.), et ce, en réponse aux médias traditionnels trop souvent à la botte des autorités étatiques. Le portable chez les jeunes est donc devenu aussi un véritable moyen d'expression et d'information. Si cette prise de conscience du pouvoir de la téléphonie mobile au Gabon se manifeste particulièrement chez les jeunes utilisateurs, il faut dire qu'ils ne sont pas les seuls. En effet, même les autorités gouvernementales ont pris conscience de ce "pouvoir". Pour cette raison, ils n'hésitent plus à recourir à une déconnexion complète ou partielle à internet et à la

[333] Voir Bourdieu, Pierre. Sur le pouvoir symbolique. In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 32e année, N. 3, 1977. pp. 405-411.

téléphonie mobile lors d'événements susceptibles d'entrainer une grogne populaire. D'aucuns parlent ainsi de "couvre-feu numérique et téléphonique". Ce fût le cas lors de la dernière élection présidentielle de 2016[334] et plus récemment encore lors du "coup d'état avorté" du 7 janvier 2019[335]. Ces mesures de déconnexion ponctuelle sont la preuve du sérieux que le gouvernement accorde au pouvoir redouté et redoutable de la téléphonie mobile via les réseaux sociaux numériques. Car cette idée d'émancipation est plus que jamais présente dans l'esprit des jeunes lorsqu'on leur parle du téléphone portable. Pourtant les représentations autour de celui-ci ne se disent pas qu'en des termes positifs.

- **Le mobile de nombreuses difficultés**

Si les jeunes reconnaissent des nombreux apports du téléphone portable aujourd'hui, ils sont tout aussi conscients de certaines limites observées dans leurs pratiques du portable. Une des idées, qui revient sans cesse sur le téléphone portable, pointe du doigt les limites du celui-ci lorsque les pratiques vont parfois contre les mœurs ou favorisent l'émergence des comportements déviants par rapport à la morale collective. À l'heure de l'omniprésence des téléphones portables, les incivilités sont plus que jamais au centre des débats.

En termes de pratiques déviantes, on a vu se développer un secteur informel de la téléphonie mobile dont le fonctionnement est en partie alimenté par le phénomène de vol de téléphone portable auxquels s'adonnent de plus en plus les jeunes. Ils se livrent ainsi au vol des portables et cela parfois à des heures les plus improbables (en plein jour). À ce titre, le téléphone portable est perçu comme ayant favorisé une sorte de délinquance juvénile.

À côté de ces phénomènes de vol, les incivilités reviennent très souvent dans les discours sur les jeunes et la téléphonie mobile. Ces incivilités sont entre autres liées à des pratiques déviantes dans les lieux publics allant de la musique écoutée sans écouteurs, aux conversations téléphoniques nuisibles par le niveau de décibels en passant par la promiscuité des téléphones qui sonnent à tout moment. Autant de choses qui exaspèrent non seulement une grande partie des usagers, y compris les jeunes eux-mêmes.

Mais un des faits les plus marquants de ces déviances reste sans doute le désir sans cesse de vouloir tout immortaliser via des photos ou des vidéos. Et sur cette question, les déviances

[334] Lors des émeutes post-électorales de 2016, le pays a été privé d'accès à internet et aux réseaux sociaux pendant plusieurs jours. L'accès à la téléphonie mobile était également limité par le gouvernement d'alors pour tenter de limiter toute tentative de soulèvement populaire qui ne pouvait se faire sans communication.

[335] Les événements changent, mais les pratiques restent les mêmes. Lors de la tentative de coup d'état du 7 janvier 2019, le couvre-feu numérique et téléphonique est encore mis en place. Mais celui-ci ne durera que 48 heures.

sont de plus en plus poussées aux extrêmes. Les malades mentaux dévêtus dans les rues, les bébés violés, des personnes assassinées gisant dans des bains de sang et même des corps des défunts exposés dans leurs cercueils ; tout ou presque est aujourd'hui "montrable" via son téléphone portable. Parfois, derrière l'argument de la dénonciation ou de la sensibilisation, on assiste à une spectacularisation même des cérémonies funéraires[336] avec une présence de plus en plus remarquée des téléphones portables. Cette spectacularisation va parfois à l'encontre des valeurs culturelles et sociales qui caractérisent la société gabonaise en pareilles circonstances. Le téléphone est alors perçu comme une porte ouverte vers la dépravation des mœurs des sociétés gabonaises. Cela dit, certains jeunes ne partagent pas toujours l'observation selon laquelle leurs pratiques du téléphone portable vont parfois à l'encontre des valeurs prônées par les sociétés traditionnelles du Gabon, sociétés dans lesquelles le tabou de la nudité, du sexe et même de la sexualité est encore particulièrement présent.

Ces pratiques, perçues comme ‘‘déviantes’’ par nos enquêtés, font également donc partie des représentations que les jeunes ont sur le téléphone portable au Gabon.

En définitive, toutes ces pratiques sont porteuses de nouvelles formes sociabilités dans un contexte marqué par des mutations de tout genre.

[336] Cette thématique fera sans doute l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de nos futurs travaux de recherche. Car les cérémonies funéraires se trouvent également impactée par cette forte présence du téléphone portable. Nous constatons une présence de plus en plus marquée des téléphones portables cherchant à capter chaque instant lors des veillées mortuaires comme s'il s'agissait d'un "spectacle". Ce ballet des téléphones portables lors des cérémonies funéraires nécessite quand-même qu'on s'y intéresse surtout pour une société dans laquelle le deuil était vécu comme un moment solennel et de recueillement.

Chapitre VIII : Usages et pratiques du téléphone portable et nouvelles sociabilités au Gabon

Ce dernier chapitre de notre thèse vise à présenter les principaux résultats de notre enquête de terrain auprès des jeunes sur leurs usages, mais surtout leurs pratiques du téléphone portable. Qu'observe-t-on aujourd'hui comme réalité dans le lien entre téléphone portable et relations familiales, amicales ou amoureuses ? Y aurait-il une spécificité liée au contexte gabonais.

Ces résultats vont nous emmener à dépasser l'approche du téléphone portable comme dispositif technique, pour davantage l'envisager dans sa dimension sociale. Nous verrons notamment que, avec le temps, s'est développé un ensemble de croyances, de connaissances, d'opinions et de pratiques avec lesquels les jeunes dont il est question ici ont appris à composer au quotidien.

L'analyse des résultats de notre enquête est structurée en deux sections. La première interroge les nouvelles dynamiques observées sur le plan social et la deuxième met un accent sur la manière dont les pratiques du téléphone portable peuvent redéfinir d'une certaine manière la gestion du travail chez ces jeunes.

Section 1 : Le téléphone portable : révélateur de nouvelles dynamiques sur le plan social

Les discours accompagnant le téléphone portable au Gabon ont souvent été emprunts de visions très optimistes des apports de cet outil technologique dans la société. Les espoirs et les attentes portés sur le portable ont suivi quasiment la même évolution que le développement de celui-ci au fil des années. Longtemps vanté pour sa capacité à favoriser les échanges, révolutionnant par la même occasion les modes de communication connus jusqu'alors au Gabon, le téléphone portable s'est aussi invité dans les différentes relations aussi bien dans le contexte familial, amical ou encore amoureux.

Aujourd'hui il est quasiment devenu impossible de parler de téléphone portable sans évoquer la manière dont celui-ci redéfinit les relations humaines ou du moins de voir comment ces relations sont impactées au contact du téléphone portable. Au Gabon, les premiers discours portant sur le lien entre téléphone portable et relation ont longtemps été orienté vers la capacité à favorisé le lien. Et donc à jouer en faveur d'une meilleure cohésion. Nous voulons voir dans cette section si cette approche est toujours d'actualité. En outre, il

apparaît que les nouvelles dynamiques impulsées par le téléphone portable vont bien au-delà des relations que des individus peuvent développer entre eux. Aujourd'hui, l'accent est aussi mis sur les nombreuses autres opportunités offertes par le portable. Ces opportunités interviennent parfois dans un contexte de "pénurie" ou le portable est considéré comme un palliatif. D'ailleurs, cette capacité du téléphone à se muer en palliatif, dans plusieurs secteurs ou domaines, est entre autres considérée comme l'une des causes du succès de la téléphonie mobile au Gabon. Nous verrons donc dans la deuxième partie de cette section, comment les jeunes se servent du téléphone portable comme solution face à certaines difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

1/ Le portable et les relations familiales, amicales et amoureuses chez les jeunes.

L'enquête de terrain sur l'étude des usages et pratiques du téléphone portable chez les jeunes au Gabon nous a conduits à nous intéresser également à la manière dont le téléphone portable pouvait influencer les relations de ces derniers au quotidien. L'idée d'influence ici ne doit pas s'entendre comme relevant d'un certain déterminisme. Il s'agit simplement de voir sous quel angle peut-on lire aujourd'hui cette omniprésence du téléphone dans les familles au Gabon en cherchant à voir quelles conséquences son adoption peut-elle avoir dans les relations de ces jeunes. S'imprégner de cette réalité auprès des jeunes que nous avons interrogés n'étaient pas toujours une chose aisée, pour la simple raison que certains jeunes hésitaient à s'ouvrir et à décrire réellement leur situation de peur d'être jugés, et cela, malgré les efforts consentis de notre part pour les rassurer. Qu'à cela ne tienne, une bonne partie des jeunes interrogés étaient plutôt enthousiastes et amusés de partager leurs expériences sur ces questions.

Pour revenir à notre sujet à proprement parler, il peut sembler inintéressant de vouloir discuter sur le lien entre ‘‘téléphone portable’’ et ‘‘relation’’ chez les jeunes quand on sait que le téléphone a très longtemps été présenté systématiquement comme un outil de communication qui favorise les rapprochements, les liens. Pourtant, nous verrons avec les résultats de notre recherche que la réalité n'est plus tout à fait celle-là et qu'il est temps de s'intéresser un tant soit un peu à la nature des liens ‘‘prétendument’’ rendus possibles par le téléphone portable aujourd'hui chez ces jeunes. En effet, observant les pratiques autour du téléphone au Gabon, nous avons pu faire le constat d'une véritable évolution des communications via le portable, laissant supposer ainsi un renforcement de lien. Cependant, les échanges et les liens à l'heure du succès de la téléphonie semblent de plus en plus relever du virtuel, marquant ainsi une

nette différence avec la nature des relations des années pré-mobiles pendant lesquelles le contact physique ou encore présentiel était très incontournable. Si la situation ne semble pas encore poser de véritables problèmes, n'empêche qu'il y a déjà une prise de conscience chez certains jeunes interrogés sur le fait que les liens tant vantés posent quand-même quelques problèmes de fond qui risquent peut-être de s'intensifier avec le temps.

1-1/ Quand les pratiques du téléphone portable révèlent des nouvelles dynamiques au sein des familles.

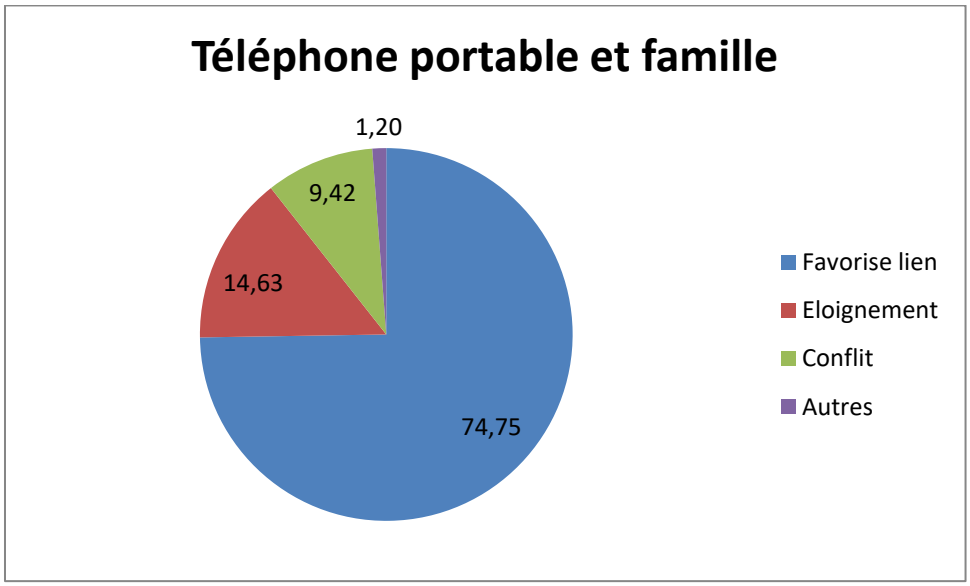
L'étude des pratiques du téléphone portable chez les jeunes au Gabon et le rôle que ses pratiques peuvent jouer dans les rapports familiaux permet de voir comment celui-ci est devenu bien plus qu'un outil technologique. En analysant ce lien, le premier constat fait est que le portable est à la fois perçu comme un réel outil efficace et pratique dans la gestion des différentes tâches du quotidien ; mais aussi, et de plus en plus comme une véritable source de déviance, de conflits et parfois de dépravation. Pour cette raison, deux points essentiels constitueront le substrat de notre approche. Nous aborderons tour à tour la manière dont le téléphone portable permet une meilleure cohésion au sein du cercle familial et la manière dont celui-ci redéfinit les rapports dans un contexte parfois conflictuel.

1-1-1/ Les bienfaits du téléphone portable dans les relations familiales

Plusieurs travaux sur l'adoption du téléphone portable en Afrique ont longtemps insisté sur le côté socialisant de ce dispositif technologique qui venait redéfinir au sein des familles, non seulement les modes de communication, mais aussi la manière d'interagir. Les *Branchés du portable*[337] (pour reprendre une expression de Francis Jauréguiberry) au Gabon ne sont pas exemptés de cette réalité. En effet, les pratiques et usages du portable par les jeunes sur lesquels portait notre enquête ont permis d'observer des nouvelles dynamiques dans les rapports familiaux. Si ces dynamiques sont trop souvent pointées du doigt dans une approche plus ou moins dépréciative, il ne faut toutefois pas oublier qu'elles sont aussi porteuses de points positifs. En effet, comme nous l'avons largement évoqué dans les chapitres précédents, les usages et pratiques du téléphone portable au Gabon ont contribué, d'une certaine manière, à un mieux-être. Et les exemples pour l'attester sont légion. Pour rester dans le cadre des relations, il faut dire que les retours que nous avons eus dans le cadre de notre enquête sont plus ou moins positifs. Comme le montre le tableau ci-dessous, la plupart des jeunes

[337] Francis Jaurréguiberry, *Les Branché du portable, op.cit.*

interrogés avouent que le téléphone portable permet de garder le contact avec les membres de leurs familles.



Graphique n° 15

En effet, à la lecture de ces résultats, on peut remarquer que plus des trois quarts des jeunes interrogés estiment que l'utilisation du téléphone portable favorise les liens au sein de leurs familles, même si la nature de ces liens fait parfois l'objet de discussions (Nous y reviendrons dans la prochaine section). Plusieurs années après son adoption au Gabon, le téléphone portable devient de plus en plus un moyen de communication quasiment incontournable. Il sert notamment dans l'organisation quotidienne de certaines familles et par ailleurs facilite parfois la prise d'informations tout au long de la journée dans un contexte où les jeunes utilisateurs du téléphone portable se retrouvent très souvent à des endroits différents de ceux de leurs parents au cours de la journée. « Il est difficile pour moi aujourd'hui de sortir sans mon portable », nous confiait une jeune élève faisant partie de nos enquêtés. Le portable apparaît comme un incontournable dans la vie de cette jeune fille qui y a relié quasiment l'ensemble de ces activités de la journée. Elle renchérit en expliquant :

> Comme j'habite loin de l'école et avec le problème de crimes rituels, papa et maman insistent souvent pour que j'ai toujours mon téléphone sur moi afin de les appeler en cas de problème. Et comme ça eux aussi ils peuvent me joindre à tout moment. Ou bien pour que je fasse signe si je suis bloquée par exemple en ville à cause du problème de taxi. Et comme ça eux ils ne s'inquiètent pas. Ce qui fait que les jours où mon téléphone est par exemple éteint parce que la batterie est à plat et que mes parents n'arrivent pas à me joindre quand je ne suis pas encore à la maison, je me fais gronder. Parce que mes parents m'avaient acheté un portable pour se rassurer quand je vais à l'école.[338]

[338] Extrait de notre enquête de terrain

Ainsi le portable apparait-il dorénavant non plus seulement comme un moyen de communication, mais il est au cœur même de l'organisation de la vie de plusieurs jeunes que nous avons interrogés. Pour certains, il favorise en effet une meilleure organisation au sein des familles car, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, il aide à la réalisation de plusieurs tâches qui participent au bon fonctionnement de la famille. En favorisant par exemple les achats via les services mobile (achats d'unités d'électricité, d'abonnement télévisuel, d'abonnement internet, etc.), le téléphone favorise pleinement une meilleure cohésion au sein des familles dans des tâches qui génèrent parfois des conflits entre parents et enfants. À ce propos, un de nos jeunes enquêtés nous confiait :

> « Avant lorsqu'il s'agissait d'aller acheter les unités pour l'électricité[339] de la maison c'était parfois la grande bagarre à la maison. Surtout lorsqu'on t'envoyait sous le soleil ou quand on tu oubliais d'aller acheter les unités et que le soir, la maison se retrouvait dans le noir à cause de moi. C'était vraiment compliqué et énervant. Mais depuis qu'on a la possibilité d'acheter les unités d'électricité depuis son téléphone portable, c'est vraiment un grand soulagement pour moi et crois aussi pour mes (rires), parce que je ne compte même plus le nombre de fois où on a dormi dans le noir parce que j'avais oublié d'aller acheter les unités. Alors qu'aujourd'hui grâce au téléphone portable, je peux faire cet achat depuis mon téléphone et surtout je gagne en temps, même s'il y a des frais supplémentaires à payer. Donc de ce côté-là, je peux dire que l'arrivée du portable est vraiment bénéfique pour nous et au moins ça fait parfois une tension en moins à la maison ».

Poursuivant plus ou moins dans le même sens, un autre enquêté va même jusqu'à regretter l'arrivée tardive selon lui de toutes ces nouvelles opportunités qu'offre le portable de nos jours :

> « Quand je vois tout ce que je peux faire avec mon portable aujourd'hui, je me demande pourquoi on n'a pas eu toutes ces possibilités d'usage un peu plus tôt. Je crois que ça m'aurait évité plusieurs ''bastilles'' quand j'étais plus jeune (rire). Non mais sérieusement, tu te rends compte qu'avant il fallait par exemple aller faire la queue les samedis à Canal+ pour renouveler l'abonnement des chaînes de télévision ou encore à la SEEG pour l'électricité. Et quand je boudais ou oubliais, Dieu seul sait la punition que me réservaient mes parents. Alors qu'aujourd'hui lorsqu'on me confie ces tâches, je ne panique plus, parce que je sais qu'à n'importe quelle heure je peux le faire à partir de mon téléphone. C'est vrai que parfois, il peut avoir

[339] Comme pour la téléphonie mobile, les frais d'alimentation en électricité au Gabon se règle désormais en mode prépayé. Moyennant une somme commençant à deux mille franc CFA (environ trois euros) les consommateurs se procurent alors ce qui est communément appelé des "unités Edan" qu'ils vont ensuite recharger dans leur compteur d'électricité pour être alimentés en électricité. Avant cette innovation Il fallait nécessairement se rendre dans une agence agrée par la société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) pour se procurer ces unités. Mais avec les services à valeur ajoutée de la téléphonie mobile, il est désormais possible de s'en procurer depuis son téléphone mobile, facilitant ainsi la tâche aux consommateurs. L'avantage de ce service mobile est qu'il est désormais possible de se procurer à n'importe quelle heure alors qu'autrefois il fallait nécessairement le faire pendant les heures d'ouverture des agences.

> des petits problèmes pour faire le paiement par téléphone. Mais la plupart du temps ça fonctionne bien. Il faut juste être patient. Et moi je préfère patienter devant mon téléphone en discutant par exemple avec mes amis ou en regardant la télévision, plutôt que d'aller patienter dans une agence Canal+. Aujourd'hui c'est serait vraiment difficile si on devait repartir à l'époque où il n'y avait pas de portable. L'époque où ma mère se mettait dans tous ses états quand je lui annonçais que je n'ai pas pu aller acheter les unités. Maintenant, je la rassure tout de suite en lui disant que je peux le faire à n'importe quel moment depuis mon téléphone. D'ailleurs, je lui ai aussi appris à le faire elle-même ».

Les avantages qu'offre le portable en réduisant les déplacements sont parfois d'un véritable apport pour la relation que peuvent avoir certains jeunes avec leurs familles. Toutefois, il faut faire attention pour ne pas surenchérir le rôle du portable dans la pacification (harmonisation) des relations avec les parents souvent mécontents des tâches domestiques non effectuées par leurs enfants. Car, il s'agit quand même d'un apport très indirectement lié au portable. L'impact indirect de cet apport sur la relation avec les parents reste difficile à attester. Certains jeunes ayant des portables ont parfois les mêmes problèmes avec leurs parents malgré cette innovation. Car l'hypothèse de la discipline chez l'enfant dans cette brouille avec les parents n'est pas négligeable sans toutefois remettre en cause l'apport du portable dans ces familles.

Pour renchérir avec ce côté socialisant et bénéfique[340] du téléphone portable au sein des familles, on peut même également mettre en avant le fait qu'il permet de maintenir les liens avec des personnes géographiquement éloignées. Pour des étudiants venus par exemple à la capitale pour des raisons scolaires[341], aujourd'hui le téléphone portable est l'un des moyens privilégiés pour maintenir le contact avec les parents souvent restés dans leurs villes de provenance. À ce propos, une étudiante de Licence que nous avons rencontrée nous raconte :

> « Je me souviens qu'en 2002 lorsque mon grand-frère a eu le bac et a dû quitter Oyem pour Libreville, c'était vraiment difficile d'avoir de ses nouvelles tout le temps. Les téléphones portables existaient déjà, mais c'était encore considéré comme un objet de luxe. Mes parents n'ayant pas de moyens, ni eux, ni mon frère n'avaient de portable. Il arrivait parfois que mon grand-frère écrive des lettres pour faire-savoir ses besoins ou demander de l'argent. Aujourd'hui avec le portable, je dirai que c'est moins compliqué pour moi, parce que je peux parler à mes parents quand je veux à condition d'avoir du crédit. Et aujourd'hui avec Airtel money, ils peuvent rapidement m'envoyer de l'argent sans trop de protocoles. Tout n'est pas parfait à notre époque, mais je pense qu'on vit quand-même mieux (rire) ».

[340] Nous faisons référence au rôle basique même du téléphone portable, celui d'être d'abord un outil de communication qui permet des échanges entre de personnes géographiquement éloignées. Cette dimension du téléphone qui a été à la base des premiers succès de la téléphonie mobile en Afrique en général et au Gabon en particulier.

[341] La majorité des écoles supérieures et universités se trouvant à Libreville la capitale, plusieurs jeunes sont souvent contraints de quitter leurs villes après l'obtention du baccalauréat pour rejoindre la capitale gabonaise.

Le portable ici devient donc un moyen privilégié pour garder le contact non seulement avec ceux qui sont à l'intérieur du pays, mais aussi ceux qui sont à l'extérieur :

> « J'ai plusieurs cousins et cousines qui étudient à l'étranger, et je suis très souvent en contact avec eux via WhatsApp parce que c'est moins couteux. Et des fois quand je vais chez mes tantes, elles profitent à passer les appels vidéo avec mon téléphone parce qu'elles n'ont pas WhatsApp. Bien sûr qu'elles mettent leur crédit dans mon phone, ce n'est pas un espace de gratuité, mdr ».

Si on insiste souvent sur sa capacité à maintenir les liens lorsqu'on parle des bienfaits du portable au sein des familles gabonaises aujourd'hui, quoique récente, une autre réalité joue un rôle non négligeable : il s'agit des services monétaires mobiles avec notamment le transfert d'argent. En effet, dans des sociétés historiquement caractérisées par des structures familiales très élargies (ne se limitant pas qu'au père, à la mère et aux enfants), comme l'attestent les travaux de l'anthropologue Raymond Mayer[342], sociétés dans lesquelles le sens communautaire et ses valeurs de partage restent relativement présents au sein des familles, le développement du service de transfert d'argent via mobile a trouvé en quelque sorte un terrain favorable pour être le prolongement de cet élan de partage qu'on peut observer dans les modes de fonctionnement des familles gabonaises. D'ailleurs, le montant minimum de transfert d'argent qui s'élève à cent francs CFA (100 FCFA), soit moins de 20 centimes d'euros, aide d'une certaine manière à entretenir cette idée de partage par laquelle l'on peut donner ce qu'on a sans nécessairement attendre une somme conséquente. Même si le transfert d'argent ne se fait pas que dans un environnement familial, il faut dire que celui-ci connait aussi un grand succès dans ce cercle. Les transferts d'argent entre parents-enfants ou entre enfants-parents, dans un environnement où les services bancaires traditionnels sont soit déficients, onéreux où tout simplement absents (pour les zones les plus enclavées), le téléphone portable aide ainsi à soulager des familles à travers les services bancaires proposés par les opérateurs de téléphonie mobile. Lors de notre échange avec un étudiant faisant partie des jeunes interrogés, il affirmait au sujet des transferts d'argent via mobile:

> « C'est vrai que financièrement je ne dépends plus totalement de mes parents, mais Airtel money est vraiment très pratique et efficace pour moi en cas de soucis. Il arrive souvent qu'un prof demande d'acheter un fascicule à l'improviste ou encore que je manque d'argent du taxi pour me rendre à l'école, alors dans ces cas extrêmes, j'envoie rapidement un message à ma mère pour lui demander de m'envoyer quelque chose. Des fois la pauvre elle m'envoie juste 2000 francs FCFA (= 3 euros environ). Mais bon, c'est déjà ça. C'est serait difficile par exemple d'envoyer une telle somme à la poste et

[342] Raymond Mayer, *Histoire de la famille gabonaise,* 2e édition revue et augmentée, Libreville : Éditions LUTO, 2002, pages 234-235.

> de pouvoir récupérer ça facilement. Alors qu'avec le portable c'est rapide et donc ma mère peut facilement m'aider. Et c'est un peu rassurant de savoir qu'en cas de problème, tu peux facilement avoir une solution ».

On comprend à la lecture de ces différents témoignages que les usages et pratiques du téléphone portable chez les jeunes gabonais que nous avons interrogés sont loin d'être sans conséquences dans leurs rapports familiaux. Ceux-ci étant d'une certaine manière redéfinit au contact de cet outil qui n'est plus seulement technologique, mais devient de plus en plus social. De ce regard porté sur les usages et pratiques du téléphone portable dans l'environnement familial, ressort une « forte dimension de réassurance dont était investi le téléphone portable »[343]. Cette idée de "réassurance" avait déjà été développée par Corine Martin dans son article intitulé " Le téléphone portable et nous : En famille, entre amis, au travail". « Elle renvoie avant tout au besoin de réassurance dont font preuve les individus contemporains, dans une société de plus en plus atomisée »[344]. Sans vouloir faire dans une comparaison toute azimuts, le contexte social et culturel de l'étude menée par Corine étant certainement différent du nôtre, cela n'empêche qu'au regard des résultats que nous avons présenté plus haut, cette dimension d'assurance apparaît quand-même fortement, même si elle se décline sous différentes formes. L'idée même de pouvoir réagir rapidement, grâce à son téléphone en situations d'urgence, rejoint cette observation faite il y a quelques années par Corinne Martin. En effet, les usages du téléphone dans l'environnement familial semblent souvent pouvoir répondre à des situations d'urgence et les possibilités qu'offre le portable se présentent d'une certaine manière comme gage d'assurance. Même si celui-ci ne sert pas uniquement pour des cas urgents, mais cet aspect reste tout de même très mis en avant par plusieurs jeunes que nous avons interrogés.

Cette "influence" sur les rapports n'intervient pas que dans l'environnement familial. Les relations amicales et parfois amoureuses se retrouvent aussi au cœur de ces mêmes problématiques.

[343] Corinne Martin, *Le téléphone portable et nous : En famille, entre amis, au travail*, Paris, L'Harmattan, 2007. P.173

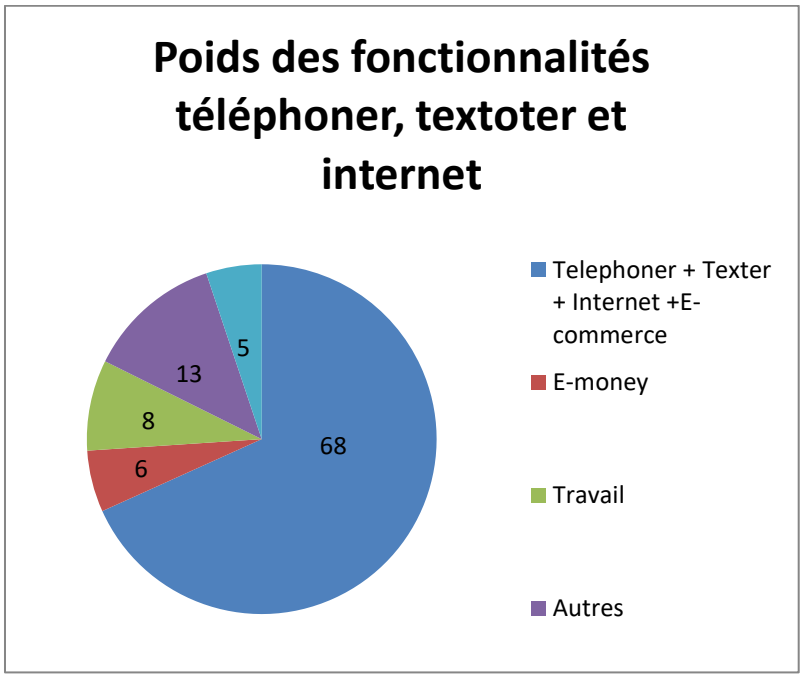
[344] *Idem*

1-1-2/ Le téléphone portable et les relations amicales/amoureuses chez les jeunes

Cela va sans dire qu'aujourd'hui le téléphone portable est devenu l'un des outils technologiques les plus prisés par les jeunes. Plus des trois quarts des jeunes que nous avons interrogés avouent avoir du mal aujourd'hui à se passer de leurs téléphones portables. Le portable est omniprésent et s'invite même dans les familles. Mais s'il y a un domaine dans lequel celui-ci captive davantage l'attention des jeunes, c'est dans le lien qu'il permet dans leurs relations amicales ou amoureuses. En effet, notre enquête a permis de révéler que les jeunes estiment que le téléphone favorise des échanges et contacts permanents avec leurs ami(e)s (Cf. tableau ci-dessous). Leur attachement affectif à leur portable est entre autres favorisé par cette possibilité qui s'offre à eux, celle de pouvoir maintenir un contact quasi permanent avec leurs amis où qu'ils se trouvent.

Pendant plusieurs années, le succès du téléphone portable dans les pays du Sud comme le Gabon a longtemps été attribué au fait qu'il favorisait le lien social. C'était donc un véritable moyen de connexion et de maintien du contact. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux numériques auxquels de nombreux jeunes accèdent via leur téléphone mobile, celui-ci se présente davantage comme un véritable vecteur de lien social. Il est devenu un outil incontournable, voire indispensable.

En effet, la connexion à internet et de facto aux réseaux sociaux figure parmi les trois principaux usages auxquels ont fréquemment recours les jeunes lorsqu'ils utilisent leurs téléphones.



Graphique n° 16

Le tableau ci-dessus nous montre qu'environ 68% des usages du portable faits par les jeunes se résument soit à des appels, des messages ou encore à naviguer sur internet. Sachant que lorsqu'ils n'utilisent pas leur connexion internet pour des recherches, celle-ci leur permet en majorité d'accéder aux réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram ou encore WhatsApp. Partant de cela, il ressort que l'accès aux réseaux sociaux est aujourd'hui au cœur des pratiques récurrentes du portable chez les jeunes au Gabon. De plus, même lorsqu'on parle de messagerie, plusieurs jeunes avouent ne plus utiliser la messagerie classique qu'à titre accessoire. La grande majorité des messages étant envoyée sur les plateformes des réseaux sociaux ainsi que l'attestent ces quelques témoignages de certains jeunes interrogés :

> « -Honnêtement moi j'ai maintenant du mal à utiliser la messagerie normale parce que non seulement c'est coûteux, mais je ne suis plus habitué aussi. Quand j'ai un peu de crédit, je préfère activer mon forfait internet. Avec ça au moins je peux écrire plusieurs messages même si le forfait ne dure pas. Je fais vraiment des calculs lorsque je dois envoyer un message normal (rire). C'est seulement quand c'est urgent.
>
> - Ça ce n'est même plus une question. Aujourd'hui je peux dire qu'il n'y a que les vieux qui utilisent encore la messagerie en dehors des réseaux sociaux. Moi, en tout cas y a longtemps que ça n'existe plus chez moi. À part quand Airtel offre des messages gratuits. Sinon, mon crédit c'est pour ma connexion internet. C'est là-bas la vérité. Même si Airtel en profite pour nous voler avec des forfaits qui ne durent même pas. Mais on va encore faire comment. On n'a pas le choix. Si tu veux la connexion tu paies. Et quand je n'ai pas la connexion ça me stresse. Donc des fois je me prive, pour pouvoir payer mon forfait internet. C'est la vérité oh.
>
> - Moi c'est surtout à cause de ma mère que j'envoie encore des messages normaux. Parce qu'elle lit toujours ses messages WhatsApp des jours plus tard. Donc si tu lui réponds sur WhatsApp tu cherches les problèmes pour rien. Donc quand je dois lui écrire, je suis obligée d'utiliser un message normal même si ça m'énerve parce que ça me vide mes unités pour rien. Sur WhatsApp c'est vite fait, mais maman refuse l'évolution (rire). Elle dit que c'est compliqué même quand on lui explique ».

Cette utilisation massive de la messagerie via les réseaux sociaux prend appui sur un réseau amical avec lequel on souhaite souvent maintenir un contact permanent. Si la proximité ou encore l'hyper-connexion avec son réseau d'amis n'est pas née avec le portable, on peut dire sans risque de se tromper que celui-ci contribue aujourd'hui d'une certaine manière à consolider ses rapports surtout en milieu jeune. Et les usages qu'en font les jeunes utilisateurs au Gabon corroborent cette thèse. À l'instar de nombreux jeunes utilisateurs de téléphones portables et des réseaux sociaux à travers le monde, une des raisons qui favorisent le succès du portable auprès des jeunes au Gabon est à aller chercher dans sa capacité à favoriser un contact permanent, une fusion. En effet, à l'époque de l'hyper connectivité, époque dans

laquelle on parle de plus en plus de partage et d'échange, les jeunes souhaitent entretenir ces relations de manière continue. Quoi de mieux que le téléphone pour maintenir et pourquoi pas solidifier ces relations entre amis. Pour de nombreux jeunes interrogés, les personnes avec lesquelles ils échangent le plus par téléphone sont avant tout leurs amis. Parmi ces amis, on compte à la fois ceux qui sont éloignés géographiquement, mais aussi ceux qu'ils fréquentent au quotidien. Car, le désir d'avoir sans cesse recours à son portable pour maintenir un lien constant n'est pas toujours lié à l'éloignement géographique. Certains jeunes nous ont révélé avoir souvent recours à des conversations via téléphone (messagerie) alors que les personnes avec qui elles discutent étaient au même endroit qu'eux. Cette réalité est plus perceptible dans les discussions de groupes comme nous pouvons le voir à travers les témoignages ci-dessous.

> « - Je discute beaucoup avec mes amis sur WhatsApp et donc à partir de mon téléphone. Même quand on vient à peine de se séparer après les cours, en étant dans le taxi, on commence déjà à s'écrire alors qu'on a passé la journée ensemble. Et on trouve quand-même des choses à se dire. Vous allez trouver ça un peu bizarre, mais c'est la stricte vérité. Des fois même on est ensemble et on commence une discussion ou un kongossa[345] dans notre groupe WhatsApp parfois pour que les gens qui sont autour n'écoutent pas nos conversations. Donc on est assise au même endroit et chacune est sur son téléphone et on rigole comme des malades. C'est trop amusant. Je parie que vous ne comprenez pas comment on peut faire ça (rire). Nous-mêmes au début on trouvait ça un peu bizarre, mais aujourd'hui c'est un peu comme notre petite maison secrète (rire). Ce qui fait que quand je n'ai pas mon téléphone, je ne suis pas vraiment bien. C'est comme s'il me manquait quelque chose ».

À la lecture de ce récit, on comprend que, derrière le moyen de communication qu'est le téléphone portable, s'est construit également une sorte de petit refuge que certains ne souhaitent partager qu'avec des personnes intimes. Le portable devient aussi un lieu de rencontre où l'on peut retrouver une certaine intimité que l'on choisit de partager avec qui l'on veut, comme on peut encore le lire à travers ces propos d'autres jeunes interrogés:

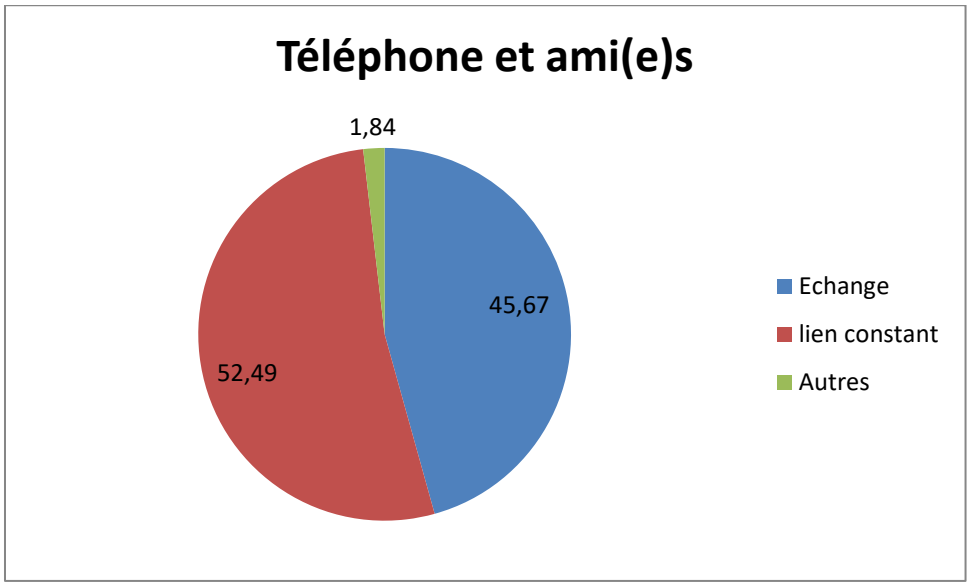
> « - Le téléphone c'est la base aujourd'hui. Mes copines et moi on aime bien discuter en ligne des fois pour des trucs qu'on n'a pas le courage de se dire en face. Ou encore quand on veut critiquer quelqu'un et que la personne est non loin de nous. On fait semblant d'être chacune sur son téléphone et c'est là-bas que tout se passe. Et je crois qu'au lycée beaucoup de personnes connaissent cette technique.
>
> -Si vous pouvez savoir comment nous le téléphone nous sauve parfois la vie. Dans ma classe on a un groupe WhatsApp qu'on appelle "SOS ennuis" (rire). Donc quand on s'ennuie pendant un cours on se connecte en cachette et on discute tranquillement sur notre groupe. Ça nous aide à moins subir le cours et à faire passer le temps. Malheureusement à certains cours c'est impossible d'activer notre mode SOS parce que certains profs surveillent tous nos faits

[345] Expression populaire utilisée au Gabon pour désigner les commérages, ragots.

et gestes et tu n'as même pas la possibilité de faire sortir ton téléphone. Mais honnêtement pour le portable c'est la vie même si les gens boudent ça. Moi je ne peux plus faire une semaine sans portable. Je vais déprimer ».

La lecture de ce dernier témoignage décrit une réalité qui est loin d'être propre aux jeunes connectés du Gabon. En effet, dans une étude sur « *les logiques affectives des usages non pédagogiques du numérique en situation de cours* »[346] chez les jeunes en France, Dumas. A, Pierre.J et Martin-Juchat.F relevaient également le fait que la dispersion numérique en cours ne résultait pas toujours d'un besoin de compenser des situations de cours jugées contraignantes, mais pouvait s'expliquer par certaines habitudes, des réflexes adoptés avec le temps ou encore une simple addiction.

On comprend donc que cette hyper-connectivité va donc au-delà d'une volonté de s'affranchir des barrières géographiques, mais répond plutôt à un besoin de plus en plus constant de maintenir des échanges avec des amis via le téléphone portable. En effet, à la question de savoir par exemple comment le téléphone portable s'intègre dans leurs relations amicales, deux principales réponses, liées entre elles, reviennent très souvent : d'une part, plus de 52% des jeunes interrogés estiment que le portable favorise le lien et plus de 45% d'entre eux considèrent qu'il favorise des échanges permanents (Cf. graphique ci-dessous).



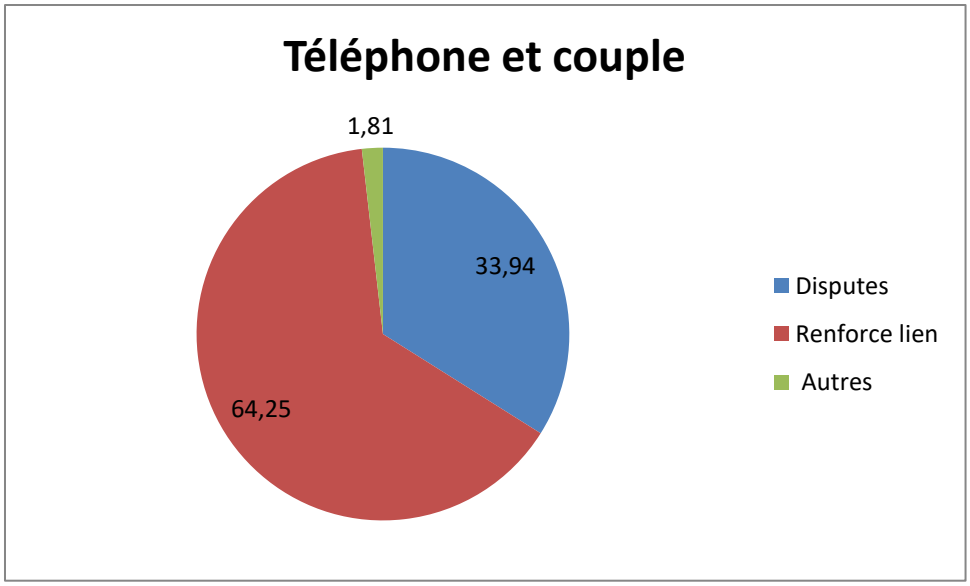
Graphique n° 17

[346] Fabienne Martin-Juchat, Julien Pierre, Aurélia Dumas, 2016, « logiques affectives des usages non pédagogiques du numérique en situation de cours » Actes du colloque Ticemed9, revue Questions de communication.

Ces résultats montrent à quel point le téléphone portable favorise aujourd'hui ce désir d'échange, devenu parfois addictif chez certains jeunes :

> « - Avec mes amis c'est trop top. Vraiment je ne sais même pas comment on ferait sans nos téléphones. Tout se passe là, nos rendez-vous, nos petites sorties, nos problèmes et presque tout ce qu'on fait.
>
> - Avec mes amis le portable favorise vraiment les échanges et ça renforce nos rapports.
>
> - Avec mes amis c'est encore plus génial. Aujourd'hui je peux avoir des informations quasiment tout le temps sur mes amis qui sont à l'étranger. Et avec ceux de la faculté ce n'est que le prolongement de nos discussions quotidiennes. On peut se joindre à n'importe quelle heure aussi bien pour des choses importantes que pour des futilités. Grâce aux réseaux sociaux je peux partager un peu tout ce que je fais avec mes amis via mon téléphone.
>
> - Entre amis, en ce qui me concerne c'est vraiment un plus dans nos relations. Ça aide à garder un contact permanent et à renforcer nos relations. Même si quelques fois ça peut être à l'origine de quelques tensions.
>
> - Avec mes amis c'est plus "soft". C'est un peu notre monde à nous. On discute de tout et de rien et presqu'à tout moment. Ce qui nous permet de garder un contact quasi permanent.
>
> - En ce qui me concerne, que ça soit avec ma famille, mes ami(e)s ou dans mon couple le portable est vraiment un bon moyen pour garder le contact et ça favorise aussi un contact permanent et quelques fois un renforcement de liens. C'est vrai qu'il peut arriver qu'il soit la cause de quelques conflits comme quand mon père essaie de me joindre en vain et que le soir en rentrant j'ai droit à "tu as tout le temps les yeux rivés sur ton téléphone, mais quand on t'appelle comme par magie tu veux me faire croire que tu étais loin de ton téléphone". Mais moi je refuse de m'arrêter sur ces détails. Pour moi aujourd'hui le portable c'est un indispensable. Prive-moi de tout, même de nourriture si tu veux, mais pas de téléphone, lol ».

En ce qui concerne les relations amoureuses, le constat est quasiment le même. Plus de 64% des personnes interrogées étant en couple estiment que le téléphone portable permet de renforcer les liens dans leur relation.



Graphique n° 18

Ces résultats doivent être pris avec beaucoup de précaution, dans la mesure où ils sont très loin d'être représentatifs. Plus de la majorité des jeunes interrogés ayant déclaré ne pas être en couple ou ayant refusé simplement d'évoquer leurs relations amoureuses. Ces résultats sont donc ceux des rares personnes ayant bien voulu donner leur avis sur cette question. À l'instar des relations familiales et amicales, les relations amoureuses surfent aussi d'une certaine manière sur cette possibilité de créer un lien permanent qu'offre le téléphone portable :

> « -Dans mon couple on a misé sur la transparence totale. Mon portable c'est le sien et vice versa. Donc ça nous aide vraiment à nous faire confiance et surtout à garder le contact quand on est loin.
>
> - Avec mon chéri le portable c'est vraiment un plus dans notre relation, on s'écrit tout le temps. Ça permet de renforcer la relation. Surtout qu'on ne peut pas se voir quand on le souhaite parce que ma relation est encore secrète. Donc le téléphone nous aide beaucoup pour maintenir le lien.
>
> - le téléphone portable est plutôt très bénéfique dans mes relations car ça m'aide vraiment à garder un contact permanent dans un contexte où on n'a pas toujours le temps de se voir comme on aimerait. Avec le téléphone on essaie un peu de combler ce manque et de maintenir les liens quel que soit l'endroit où on se trouve ».

Si la capacité du portable à favoriser le lien dans les relations amoureuses est loin d'être une réalité propre aux jeunes au Gabon, ce phénomène peut être accentué par un environnement social et culturel qui favorise le recours au téléphone portable pour tenter de combler un manque. En effet, il est important de relever que dans la société gabonaise les relations amoureuses des jeunes restent encore parfois une question taboue. Et souvent celles-ci se tiennent à l'insu des parents qui s'opposent parfois à ce genre de relation à un âge où ils jugent

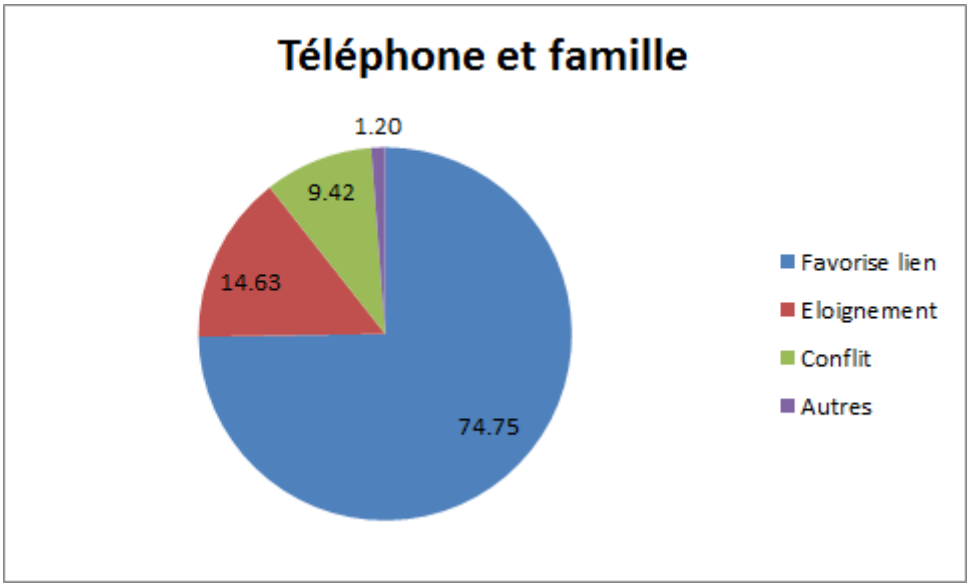
que leurs enfants devraient plus se concentrer sur leurs études. Pour plusieurs jeunes en couple, surtout pour les lycéens, la discrétion est donc souvent de mise pour ne pas attirer l'attention des parents. Dans ce contexte, la relation est donc tenue secrète et il ne leur est pas permis de se voir comme il le souhaite. Le téléphone portable devient ici un outil très important pour maintenir une certaine proximité qu'ils ont parfois très rarement en présentiel. Il permet également de planifier des rencontres et devient ainsi un outil quasi indispensable.
In fine, le portable, outil devenu indispensable avec le temps, puise sa force dans sa capacité à favoriser les liens. Cependant, cela ne doit pas occulter le fait qu'aujourd'hui il soulève d'autres questions liées à la nature de ces liens, mais aussi d'autres revers très longtemps minimisés pour davantage vanter les bienfaits du portable.

1-2/ Le "mobile" des problèmes dans les relations

Le téléphone portable a souvent été vanté pour sa capacité à permettre des contacts permanents. Et donc à favoriser les liens. Le précédent point de notre analyse a permis de soutenir cette thèse à l'aide d'exemples bien précis. Pourtant, force est de reconnaitre que quelques questions subsistent quand-même notamment lorsqu'on porte notre attention sur les modalités d'intégration du téléphone portable dans les relations au quotidien. Car, ne favorisant pas seulement les liens, le téléphone portable est parfois aussi le "mobile" des problèmes dans les relations. Et c'est cet aspect que nous souhaitons aborder dans cette partie.
Si notre enquête a permis de confirmer d'une certaine manière tous les discours élogieux axés autour du téléphone portable, celle-ci a permis de relever aussi quelques voix dissonantes qui pointent du doigt certains revers de l'usage du téléphone portable dans la société gabonaise de façon générale et chez les jeunes en particulier. En effet, lorsqu'on parle de l'apport du téléphone portable dans les relations, on fait trop souvent une fixation sur les avantages de celui-ci, oubliant parfois que tout n'est pas nécessairement bénéfique. En contexte africain, le téléphone portable en tant qu'objet d'étude est souvent pensé comme un véritable propulseur de développement et cela sur tous les plans. Les analyses ignorent ou insistent très peu souvent sur ces revers du portable notamment dans les relations. Et ce sont ces revers que nous allons tenter de mettre en lumière ici. Deux principaux points vont orienter notre discussion. D'une part, il s'agira de relever quelques situations conflictuelles au centre desquelles se trouvent souvent le portable au sein des familles. Et dans une perspective plus critique, il s'agira de questionner la nature du lien tant vanté (par les industriels), lien qui serait hypothétiquement facilité par le téléphone portable, d'autre part.

1-2-1/ Téléphone portable et relations : le "mobile" des discordes

En Afrique en général, et au Gabon en particulier, les discours accompagnant le portable ont souvent mis un accent particulier sur la manière dont celui-ci influençait les modes de vie et les manières de faire, dans un élan plutôt mélioratif. Cette approche était plus ou moins justifiée d'autant plus que la téléphonie mobile s'est développée dans un environnement marqué par de nombreux dysfonctionnements en termes de moyens de communication par exemple. Aujourd'hui, avec l'évolution des usages et pratiques, il est difficile de rester cantonner dans cet engouement des débuts et refuser de voir les réels problèmes que commence à poser l'usage du téléphone portable. Parmi ceux-ci on peut relever les discordes au centre desquelles le téléphone portable se trouve parfois impliqué au sein des familles. En effet, si plus de la moitié des jeunes (74%) que nous avons interrogés reconnaissent que le téléphone portable est véritablement un avantage considérable dans leurs rapports familiaux et amicaux au quotidien. Cela dit, certains émettent des réserves en soulignant l'envers du décor (environ 9%).



Graphique n° 19

Ce tableau résume les réponses de nos enquêtés à la question de savoir comment le téléphone portable s'intègre-t-il dans leurs rapports familiaux. Comme on peut le lire sur le graphique, la réponse semble sans équivoque : pour ces derniers le portable favorise vraiment le lien et parfois aussi l'éloignement (nous y reviendrons dans le point suivant). Si l'idée de conflit n'apparaît qu'en troisième position et n'est représenté qu'à hauteur de 9% environ, cela ne doit pas occulter la réalité qui peut se cacher derrière ces chiffres. Plusieurs de nos

enquêtés ayant préféré souvent mettre en avant d'abord le côté positif, sans toutefois omettre de préciser les limites pendant les discussions. De plus, nous avions à faire à une population jeune qui, même lorsqu'elle reconnait être parfois agacée par les problèmes qu'elle peut rencontrer à cause de du portables$, cela demeure secondaire pour elle comparativement au plaisir que leur procure leur portable dans d'autres contexte. D'ailleurs, à ce propos une jeune élève de terminale nous avouait :

> « On ne va pas cracher dans la soupe quand-même. C'est vrai qu'à la maison c'est parfois un peu la guerre avec mes parents à cause de mon téléphone surtout depuis que je prépare le doctorat (rire). C'est un peu comme ça que mes parents voient le bac que je prépare en ce moment (éclat de rire). Ma mère crie que je suis tout le temps sur mon portable, même quand j'étudie. Donc chez moi, à la limite je manipule mon portable en cachette comme si j'étais à l'école. Des fois ça m'énerve tellement que j'ai envie de le casser pour qu'on me colle un peu la paix. Mais ça c'est impossible, mon portable représente un peu mon monde en ce moment surtout quand j'ai des problèmes, donc je ne peux même pas un peu me permettre de me séparer de ça. Je préfère subir les injures et les cris de mes parents, plutôt que d'arrêter d'utiliser mon portable. Après tout, leurs paroles font mal, mais ça ne tue pas. Mais une journée sans mon portable (silence)...mieux je ne dis rien. Donc on ne peut pas tout avoir, ça me cause des problèmes, mais ça m'apporte aussi beaucoup de bonheur. Donc je prends le positif et le reste on gère comme on peut, l'injure n'a jamais tué quelqu'un (rire)».

Un autre argument qui peut expliquer cet écart dans les chiffres, c'est aussi le rapport que la plupart des jeunes ont avec le genre d'étude que nous menions. En effet, pour plusieurs jeunes interrogés il y avait parfois un décalage entre leurs réponses mentionnées dans le questionnaire et celles données lors de nos échanges "informels". Cette situation peut s'expliquer par la peur d'être catalogués ou jugés dans leurs pratiques et ce malgré l'effort d'anonymisation du questionnaire. Cela débouche parfois sur des réponses relativement conformistes, c'est-à-dire allant dans le sens des valeurs communément acceptées dans leurs sociétés. Qu'à cela ne tienne le problème demeure et se manifeste de différentes manières. Une des causes des tensions qui est sans cesse revenue lors de nos échanges provient de l'addiction que ces jeunes ont développée pour leurs portables. Pour la grande majorité, le téléphone portable les occupe plus qu'autres choses et de nombreux parents ont du mal à accepter l'invasion de cet outil dans l'univers de leurs enfants et parfois dans l'environnement familial. Dans ce contexte, le portable est alors perçu non plus seulement comme un moyen de communication, mais surtout et avant tout comme un outil de déviance, une porte ouverte à des pratiques et des habitudes qui parfois vont à l'encontre des manières d'être et de faire dans certaines familles.

> « Ma mère dit souvent que le portable nous a rendus impoli parce que des fois lorsqu'elle me parle je manipule mon portable et je ne la regarde pas.

> Elle s'énerve en disant qu'à son époque, elle ne pouvait pas faire ça à ses parents. Mais ce qu'elle ne veut pas comprendre c'est que des fois quand elle m'envoie faire des courses et me demande de noter ce que je dois acheter, je le fais avec mon portable et malgré cela elle s'énerve toujours et se met à me gronder. Donc je peux dire que dès que je touche mon portable pour ma mère c'est devenu quasiment un problème. Et pourtant des fois je ne fais rien de mal avec ça »[347].

S'il est reconnu comme étant devenu un outil quasi indispensable, force est de reconnaitre qu'aujourd'hui le portable, ou mieux encore l'usage qui en est fait suscite pas mal de réactions. Le portable est parfois aussi l'une des manifestations même du choc des générations dans la mesure où les jeunes d'aujourd'hui ont des pratiques autour du portable complètement différenciées de celles de leurs parents il y a quelques années encore.

Ces quelques témoignages de nos enquêtés vont nous permettre de mieux comprendre cette réalité :

> « -Ce qui est bizarre c'est que mes parents me demandent de toujours avoir mon portable sur moi surtout quand je quitte la maison, car je peux avoir un problème dehors ou bien ils peuvent avoir besoin de moi à la maison. Mais ce sont les mêmes qui crient aussi que je suis trop accroché à mon téléphone, que c'est à cause de ça que j'ai les copains et les mauvaises notes en classe. À la limite ils veulent que j'utilise mon portable uniquement pour appeler ou envoyer des messages en passant. Mais aujourd'hui ce n'est plus possible. Presque tout se passe avec le téléphone. Ils ne comprennent pas que nous ne sommes plus à l'époque du "allô allô" (rire)
>
> -Moi je suis déjà habitué à ce qu'on me crie dessus à cause du portable. Une fois mon père avait exigé qu'on lui remette nos téléphones dès qu'on rentre des cours et qu'on devait se concentrer sur la révision des cours. On le faisait, mais moi j'avais un deuxième portable que je cachais. Dès qu'il a su ça, il s'était vraiment énervé, mais avait fini par comprendre que ça ne servait à rien. Donc il essaie maintenant de me sensibiliser. C'est maman qui est toujours convaincue que la force paye (rire).
>
> - Ah moi je suis déjà habituée à ce qu'on me crie dessus à cause du portable. C'est la routine à la maison. Dès que tu fais une petite erreur et que tu as la malchance de manipuler ton téléphoner au même moment, on te dit que c'est à cause du portable. Ma mère est très sensible à ça (rire) ».

[347] Les faits décrits ici traduisent d'une certaine manière un conflit générationnel. D'une part des parents qui jugent les actes de leurs enfants en se référant à des codes complètement différents. En effet, ce qui peut paraitre aujourd'hui anormal pour un parent ne l'est pas forcément pour son enfant qui a grandi dans un environnement tout autre, avec des pratiques et des manières d'être parfois très différentes. Là où la société traditionnelle gabonaise, c'est-à-dire celle antérieure à l'arrivée du téléphone portable au Gabon, va exiger qu'un enfant regarde son parent lorsque celui-ci lui donne des recommandations afin de bien les retenir, la génération de l'ère du téléphone va très certainement opter pour une prise de note des recommandations données sur son téléphone portables. Ce qui n'est pas toujours du goût de certains parents qui voient en cela un manque de considération, voire de respect.

Par ailleurs, les jeunes étant souvent plus friands des nouvelles technologies que leurs parents, ceux-ci sont parfois très sollicités par ces derniers pour les aider dans la manipulation de leur portable. Et cela ne se fait pas toujours dans une bonne ambiance.

> « - Mes parents ne font pas d'efforts pour apprendre à manipuler leurs téléphones. Donc ils me sollicitent quasiment pour tout et rien, et moi des fois ça me met dans tous mes états surtout quand je fais quelque chose d'intéressant. Je leur apprends les mêmes choses tous les jours. Mais dès que le même problème survient on t'appelle encore. Des fois je refuse. Le seul avantage de tout ça, c'est que ça me permet d'avoir leurs mots de passe et des fois je me transfère du crédit depuis leurs téléphones et quand il arrive qu'ils le découvrent, ce sont les cris dans la maison.
>
> - Cette affaire de portable là a ses avantages et ses inconvénients. Au début quand on m'appelait pour aider ça me faisait plaisir, je me sentais important (rire), mais maintenant ça fait un peu trop. Ça m'énerve, les gens ne font même plus d'efforts. Mais j'avais fini par trouver une petite astuce pour me faire un peu de sous, c'est méchant, mais ça va les motiver à apprendre à manipuler leurs portables. Je prenais le portable de ma grand-mère, je diminuais la luminosité et comme à la maison ils sont convaincus que je maitrise tout ce qui concerne les téléphones, ils sont venus me montrer le téléphone. Je leur ai dit que je ne pouvais pas réparer ça et qu'il fallait emmener chez un réparateur alors qu'il fallait juste augmenter la luminosité du portable (rire). On m'avait donné de l'argent (éclat de rire). Je l'ai fait quatre ou cinq fois quand j'étais fauché. Mais quand ma mère a découvert ça, elle a failli déclencher la troisième guerre mondiale (rire). C'était le bruit dans toute la maison ».

Les conflits liés au portable n'interviennent pas uniquement dans l'environnement familial. Ils interviennent également dans les relations de couple, comme nous l'ont confié certains. Mais aborder la question de couple reste encore quelque chose de tabou pour plus de la majorité des jeunes que nous avons interrogés. Quand ils ne refusaient pas d'aborder cette question en arguant l'argument du droit à une certaine intimité, certains se déclaraient simplement célibataires pour facilement éluder la question quand bien-même personnes déclaraient dans les questions précédentes passer beaucoup de temps au téléphone avec leur amoureux ou amoureuse. Mais pour les rares retours que nous avons pu avoir concernant les conflits liés au téléphone dans les couples, ceux-ci avaient quasiment les mêmes causes que celles qu'on évoque de manière générale pour les autres utilisateurs du téléphone. Bien évidemment les questions de jalousie arrivent toujours en tête. On y relève également les problèmes liés à la joignabilité. Ce sont ces deux principales raisons qui ont été relevées comme étant le plus souvent à l'origine des disputes au sein des couples à cause du téléphone portable :

> « -Nous on se discute beaucoup à cause du portable. Des fois quand je gaspille mon crédit pour appeler plusieurs fois, je tombe sur son répondeur et

ça me bouffe mon crédit avec ses voleurs d'Airtel, ça m'énerve tellement que ça finit toujours en dispute quand je finis par l'avoir.

-Je suis très jalouse, donc quand des filles bizarres que je ne connais pas lui envoient des messages bizarres sur WhatsApp ça me met hors de moi surtout qu'il aime mentir. Il ne connait jamais rien c'est toujours lui la victime.

-Pour éviter les problèmes, j'ai décidé depuis quelques temps de mettre mon portable en mode avion quand je suis avec elle, parce que je déteste qu'on me soupçonne pour tout et rien surtout quand je n'ai rien fait.

-De toute façon dans mon phone il n'y a jamais rien (rire). J'efface tout...qui est fou ! Mais malgré ça dès que j'ai un appel ou je reçois un message et qu'on est ensemble, elle veut toujours tout savoir et c'est là le début des problèmes.

-Le portable est bien, mais...Les longues conversations au téléphone au début de la relation c'est bien. Mais quand elle commence à t'écrire tout le temps même quand tu es avec tes potes ça devient naze et on se moque de toi parce que ça donne l'impression qu'elle te domine. Et moi je déteste ça. Donc les femmes qui se voient agents du FBI en général ça finit très mal et je me sauve vite fait sans trop réfléchir. Je suis encore jeune, y a des problèmes qui ne sont pas de mon âge (rire). Donc il faut éviter de faire maintenant comme si on était mariés en voulant contrôler mon téléphone alors que même mes parents ne le font pas. C'est trop chiant.

-Nous on a fait court. Chacun gère son téléphone et comme ça évite les disputes. Mais moi je suis tellement curieuse que des fois je prends son téléphone en cachette et je lis ses messages et c'est le début des problèmes. En général nos problèmes sont liés au portable. Si un jour on se sépare je crois que c'est sera à cause de ça. Il est tout le temps collé à son téléphone même quand on est ensemble, mais il refuse que je sache ce qu'il fait avec. C'est quand-même bizarre et moi ça me tente encore plus de chercher à savoir et ça crée forcément des problèmes de confiance après ».

Ces différents témoignages en disent long sur les tensions qui peuvent souvent découler de certaines pratiques du portable au sein des jeunes couples. Ils montrent au final toute cette duplicité à laquelle on assiste aujourd'hui lorsqu'on parle du téléphone portable : c'est-à-dire qu'il est présenté à la fois comme un moyen de communication qui modifie efficacement nos manières d'être au monde. Mais en même temps il transforme également radicalement et parfois dommageablement nos façons d'être et notre rapport au monde et aux autres.

1-2-2/ Quid de la nature du lien social favorisé par le téléphone portable ?

Qu'est devenu le lien social à l'aune des nouvelles technologies et particulièrement du téléphone portable ? Telle est la question à laquelle nous allons tenter de répondre dans cette partie. Mais bien avant cela, il est nécessaire de préciser déjà ce que nous entendons par lien social et à quelles réalités il renvoie. Il est important de relever qu'aujourd'hui « *lorsqu'on évoque le "lien social" dans le débat public, c'est presqu'immanquablement pour dire qu'il*

se défait, que l'on a perdu le sens de la solidarité, que l'égoïsme et l'indifférence prévalent ».[348]

Si Yves Cusset a le mérite de constater ce champ sémantique de la décadence qui rythme l'usage du terme « lien social » dans le débat public, nous voulons cependant dépasser cette observation, visiblement critique d'une idée de désintégration du lien social, pour interroger ce phénomène à l'heure du développement des réseaux sociaux présentés comme des espaces par excellence où se développe le lien social.

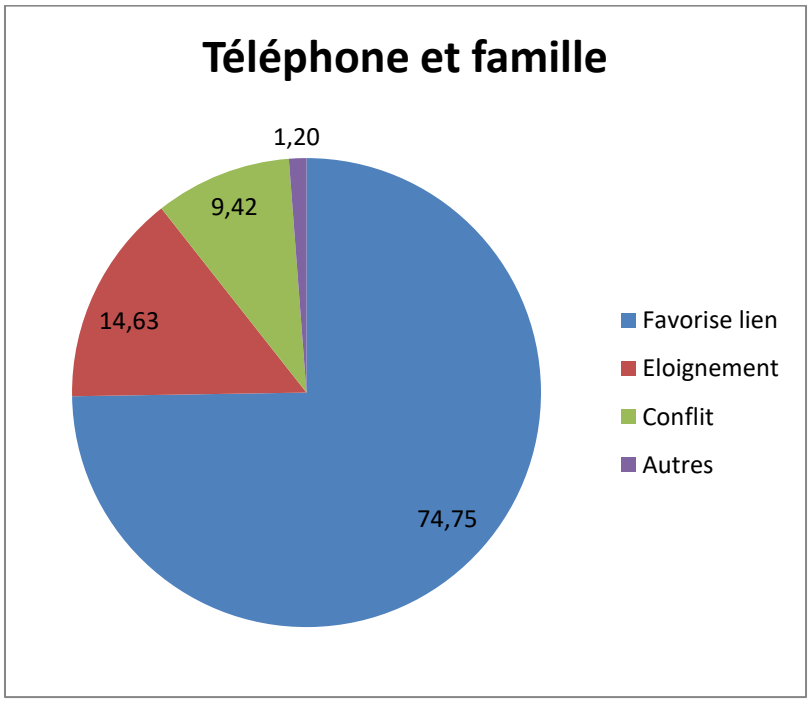
Le lien social est entendu ici comme l'ensemble des affiliations, des appartenances et des relations qui unissent les gens ou les groupes sociaux entre eux. Les sociétés africaines en générale et gabonaise en particulier ont souvent été présentées comme marquées par un lien social très fort avec une vision de la famille très élargie. L'arrivée du téléphone portable et le succès qu'il connait dans cet espace est très souvent attribué à sa capacité à prolonger ce lien social très particulier chez les peuples du Sud. En permettant une communication instantanée à des distances quelle qu'elles soient, le portable a permis d'une certaine manière de maintenir un lien social parfois fragilisé par la distance. La majorité de nos enquêtés (74%) se joignent donc aux conceptions générales pour reconnaitre que le téléphone portable aujourd'hui est un facteur de développement du lien social. Et les arguments pour soutenir cette thèse ont été largement évoqués dans la partie précédente. Cependant, au-delà de cette approche parfois euphorique de l'apport du téléphone portable dans la construction du lien social, il est aujourd'hui important de s'interroger sur la nature de ce lien social. De quel type de lien s'agit-il ? Suffit-il d'avoir la possibilité de communiquer ou d'échanger fréquemment avec quelqu'un par téléphone ou tous les jours, pour prétendre parler d'un véritable lien social entre ces personnes ? Le lien social, dont le téléphone portable semble aujourd'hui contribuer à la pérennisation est-il toujours le même que celui d'avant l'ère de la *technologisation* de la société ?

Pour nos enquêtés cette question du lien social est plutôt complexe. En effet, s'ils reconnaissent que le téléphone portable permet d'une certaine manière de maintenir le lien social au sein de leur famille, d'aucuns estiment cependant qu'il contribue en même temps aussi à fragiliser ce lien social. Dans une certaine mesure, le téléphone rapproche les gens tout en les éloignant. Et pour mieux comprendre cette situation, il faut aller au-delà des simples échanges qu'il permet. Lorsque nous évoquions la question du rapport entre téléphone portable et relation familial, environ 15% des personnes interrogées estimaient qu'il favorise

[348] Cusset Yves, « Les évolutions du lien social, un état des lieux », *Horizons stratégiques*, 2006/2 (n° 2), p. 21-36. URL : https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2006-2-page-21.htm

l'éloignement (Cf. graphique ci-dessous). Si l'on considère les discours promotionnels autour du téléphone portable qui ont longtemps vanté cet aspect relationnel du portable, le chiffre mentionné ci-dessus est loin d'être anecdotique. Il révèle notamment une certaine prise de conscience, bien que minime encore, déjà perceptible chez certains usagers qui n'hésitent pas désormais à relativiser ce lien trop souvent mis en avant. Ce chiffre nous interpelle aussi sur les limites des analyses qui se lancent facilement dans des conclusions généralisantes minimisant ainsi les particularités qu'on peut observer.

La téléphonie mobile en Afrique en générale et au Gabon en particulier n'est pas toujours à l'abri de ces analyses qui, quelques fois sous fond de déterminisme feignent d'ignorer les limites de certaines vérités trop facilement admises.



Graphique n° 20

Il faut également préciser que, même parmi les 74% qui estiment que le portable favorise le lien, de nombreux jeunes regrettent toutefois la qualité du lien dont il est question. En effet, l'attention est trop souvent focalisée sur la possibilité que le portable offre aujourd'hui de pouvoir communiquer de manière instantanée avec des personnes éloignées géographiquement. Cependant, ces nouveaux modes de communications ne sont pas sans conséquences sur la manière dont les gens entretiennent leurs relations ou vivent leur rapport à autrui.

« -De nos jours le portable aide vraiment. Ça me permet de discuter sur les réseaux sociaux avec mes cousins qui sont hors du pays. Mais je peux dire que ça crée aussi la distance. J'ai beaucoup de tantes, cousins et cousines ici à Lbv, mais en général on ne se parle qu'au téléphone. On se voit difficilement.

-Le portable est vraiment en train de changer nos familles sans qu'on ne réalise vraiment. C'est devenu vraiment un raccourci. On règle les problèmes au téléphone, même pour certaines réunions des fois c'est au téléphone. Pire encore depuis qu'il y a Airtel money, même quand quelqu'un veut donner sa contribution pour un mariage ou un décès, il le fait par téléphone. Du coup on ne le réalise pas vraiment, mais ça devient difficile pour certaines familles de se retrouver comme avant.

-Le portable nous rend paresseux. Avant je voyais des gens de la famille venir un peu plus souvent à la maison et avec mes parents on rendait souvent visite aux autres membres de la famille. Mais aujourd'hui ça devient rare. On devient maintenant comme les blancs. Même pour aller voir ta propre tante, elle va te dire de d'abord lui téléphoner pour la prévenir. Les gens ne se retrouvent qu'occasionnellement. On croit qu'il suffit de parler au téléphone pour dire qu'on se fréquente.

-Aujourd'hui nos familles sont fragilisées parce qu'on ne se fréquente plus. On veut tout copier chez les blancs. Les appels c'est bien, mais voir la personne en face ça apporte quelque chose en plus. Mais malheureusement ça devient rare. Chacun veut vivre dans son coin et on pense que parce qu'on téléphone une fois en passant ou qu'on envoie de l'argent, ça suffit.

-Ah l'affaire-là ! Surtout les oncles qui ont un peu d'argent là, tout pour eux maintenant c'est le téléphone. Tu ne les vois presque jamais. Tu lui demandes de l'argent, il t'envoie ça par Airtel money et c'est tout. Moi par exemple c'est mon oncle qui paie ma scolarité, mais on ne se voit jamais. Chaque fin du mois je lui rappelle juste pour ma scolarité et il m'envoie un Airtel money. Quand je lui dis que je veux passer chez lui pour le voir, il dit qu'il est toujours occupé. On a fini par comprendre qu'il préfère mener la vie des blancs et être dans son coin ».

À la lecture de ces différents témoignages on comprend qu'à l'aune des nouvelles technologies et surtout du développement de la téléphonie mobile, le lien social se retrouve au centre des débats. Certes, il n'a pas disparu, mais il se présente aujourd'hui sous une autre forme. On peut lire des changements dans la nature des échanges ou encore dans la manière d'entretenir les relations. Alors qu'on n'a pas cessé de dire que le portable rapprocherait les gens, il se trouve qu'il les rapproche bien évidemment, mais d'une manière particulière. Les usages et les pratiques du téléphone du téléphone portable évoluent avec le temps dans la société gabonaise. Ces transformations ne sont pas sans conséquences sur la nature de leurs relations avec autrui. En effet, les relations se retrouvent fortement impactées par ces nouvelles manières d'être au monde, mais aussi d'interagir sans que les gens n'en prennent nécessairement conscience. On n'utilise plus le portable uniquement pour communiquer avec

des personnes éloignées, mais même avec des personnes qui partagent le même toit, réduisant ainsi les occasions d'avoir des rencontres en présentiel.

> « -Je me rappelle lorsque j'étais plus jeune et que ma mère sortait très tôt le matin, lorsqu'elle avait des recommandations à laisser à mes frères ainés, elle les réveillait pour leur expliquer. Mais aujourd'hui avec moi elle ne le fait plus. Elle part et ensuite elle m'appelle ou m'envoie un message pour m'expliquer ce que je dois faire. Nous sommes dans la même maison, mais des fois on fait deux ou trois jours sans se voir. On se parle juste au téléphone. Je ne crois pas qu'il y ait quelques années encore cette situation était possible, Mais aujourd'hui c'est devenu presque normal.
>
> -Je vis avec ma grande sœur et on a des emplois du temps différents. Donc on ne se voit plus très souvent à la maison. On s'envoie le plus souvent des messages. Le comble c'est qu'on ne fait même plus des efforts pour essayer de se voir tellement ça nous paraît maintenant banale. Des fois c'est quand ma mère appelle depuis le village qu'elle me gronde en disant qu'on ne peut pas être dans la même maison et ne pas se voir. Je la rassure en lui disant qu'on se parle au téléphone. Ça ça l'énerve encore plus. Souvent je me dis qu'elle exagère, mais en discutant avec vous, je réalise que c'est grave ce qui est en train de se passer. Aujourd'hui, on voit ça comme la preuve qu'on est occupés, donc qu'on évolue, mais au fond on est en train de perdre quelque chose d'essentiel ».

Interroger la nature du lien social dans une société dans laquelle les individus restent encore très attachés à une idée de la famille élargie et rapprochée peut paraître exagéré. Cependant, lorsqu'on observe de plus près les changements qui sont en train de s'opérer dans l'organisation et le fonctionnement des familles actuelles qui diffèrent déjà très fortement de celles d'il y a 30 voire 40 ans, on comprend dès lors la pertinence de ce questionnement. Les questions relatives à la nucléarisation des structures familiales et les problèmes de solitude, d'isolement des individus, qui semblaient être propres aux sociétés occidentales et donc très éloignées des réalités des pays du Sud comme le Gabon, tendent à gagner du terrain favorisé entre autres par l'adoption des nouvelles technologies telles que le portable. Certes, les Gabonais ont su adapter cette technologie importée à leurs besoins et manières de faire, cependant dans certains domaines ils sont confrontés aux mêmes difficultés que les autres sociétés (notamment les sociétés occidentales), avec le handicap que ces questions soient encore trop peu prises en considération dans les débats sur la téléphonie mobile en Afrique en générale et au Gabon en particulier. Les difficultés indexées ici montrent par exemple d'un côté des sociétés occidentales de plus en plus individualistes où le "chacun pour soi semble gagner du terrain et de l'autre des sociétés africaines en générale et gabonaise en particulier où le cercle familial est encore très élargi avec un mode de vie plutôt orienté vers la vie en communauté.

Or, on constate que l'utilisation massive des nouveaux outils de communication tels que le téléphone portable tend à reconfigurer les manières d'être et de vivre ensemble dans la société gabonaise. Le portable rapproche tout en éloignant dans la mesure où il permet certes de maintenir un contact permanent, mais un contact qui se fait désormais trop souvent à distance. D'aucuns parlent ainsi du risque de déboucher sur une forme d'occidentalisation des sociétés du Sud dans leurs manières de gérer désormais les relations et échanges au quotidien.

L'idée d'occidentalisation des sociétés africaines présuppose que l'individualisme est le propre de l'Occident de façon intrinsèque et qu'elle arriverait en Afrique juste par diffusion[349]. Cette position diffusioniste est difficile à défendre parce qu'elle essentialise les sociétés au lieu de les concevoir comme des espaces d'évolution en fonction des conditions socio-historiques et économiques. Sachant que, historiquement, les sociétés occidentales étaient aussi très élargies. Leur passage à la famille restreinte n'est pas le produit d'une diffusion, mais celui d'une transformation interne en raison de l'évolution des conditions historiques et socio-économiques comme l'émancipation de la femme dans les 1960. C'est pourquoi, même si l'influence du portable aujourd'hui est difficilement contestable, il faut prendre garde à ne pas surestimer celle-ci dans cette nouvelle orientation de la vie des individus qui semblent rompre avec la centralité de la communauté. Une réflexion interdisciplinaire pourrait offrir une large palette de facteurs qui rendent possible cette orientation. Qu'à cela ne tienne ce problème de lien social à l'heure du téléphone portable est plus que jamais d'actualité.

Malgré cela, ces questionnements sont très peu évoqués pour le moment. Tout porte à croire que les enjeux pour le moment sont ailleurs, pourtant le mobile ne cesse de gagner du terrain et d'influencer des domaines que les analyses peinent encore à pointer du doigt. Préférant se concentrer uniquement dans ce que le mobile peut apporter comme plus-value à la société gabonaise et surtout comment il peut aider à combler le manque observé dans certains domaines.

[349] Le diffusionisme est une théorie qui tend à montrer que, lorsqu'un même élément culturel se retrouve dans deux aires culturelles différentes, c'est probablement parce que l'une des cultures l'a emprunté à l'autre c'est-à-dire qu'il y a eu diffusion de cet élément`` (Sociol. 1970). Cf. Traité sociol., 1968, p. 403.– 1reattest. 1957 (Hist. sc., p. 1508) https://www.cnrtl.fr/definition/diffusionnisme consulté le 30.01.2020

2/ Le téléphone portable comme "palliatif" du manque observé dans certains domaines

Il est fréquent aujourd'hui d'entendre des discours sur l'addiction des jeunes au téléphone (Corinne Martin, Laurence Allard, Francis Jaurréguiberry). Ceux du Gabon n'échappent pas à ces critiques. La version numérique de ce que le monde anglo-amériacin appelle "*Fear of missing out"* (FoMO), c'est-à-dire la "peur de manquer quelque chose" est plus que jamais d'actualité. Cette peur qui se traduit par une forme d'incapacité à profiter de l'instant présent par crainte de rater quelque chose ou encore une information est davantage amplifiée à l'heure des réseaux sociaux où abondent des informations en tout genre en un laps de temps. De plus en plus de jeunes font parfois face à cette ambivalence entre l'envie parfois de se connecter et de vivre autre chose (en dehors de leur téléphone portable ou réseaux sociaux) et cette crainte permanente de rater quelque chose durant ce temps de déconnexion. Le Neuropsychologue Jean-Charles Nayebi parle d'une « anxiété du ratage » pour désigner l'idée de rater quelque chose sur un réseau soulignant au passage que les « *cyberdépendants ont des problèmes d'attention, de concentration, de fatigabilité. Ils ont une baisse de rendement académique et professionnel* ».[350]

Dans ce contexte, le choix de la connexion semble prendre souvent le dessus conduisant ainsi à une forme d'addiction parfois assumée tant bien que mal. Certains n'hésitent pas d'ailleurs à revendiquer cette addiction au téléphone portable. « Moi je n'ai pas honte de dire que je suis accro à mon téléphone. Ceux qui veulent mentir c'est leur problème », nous déclarait une de nos enquêtés. Elle poursuit en affirmant : « d'ailleurs c'est la première chose que je touche le matin dès que je me réveille. C'est vrai que ça me sert aussi de réveil, mais c'est plus pour voir d'abord les notifications que je le regarde ». Et elle est loin d'être la seule dans cette situation. En effet, plus de 82% des jeunes interrogés reconnaissent que leur premier contact de la journée avec le téléphone portable intervient très tôt le matin. D'autres expliquent d'ailleurs que c'est la première chose qu'ils font à leur réveil le matin :

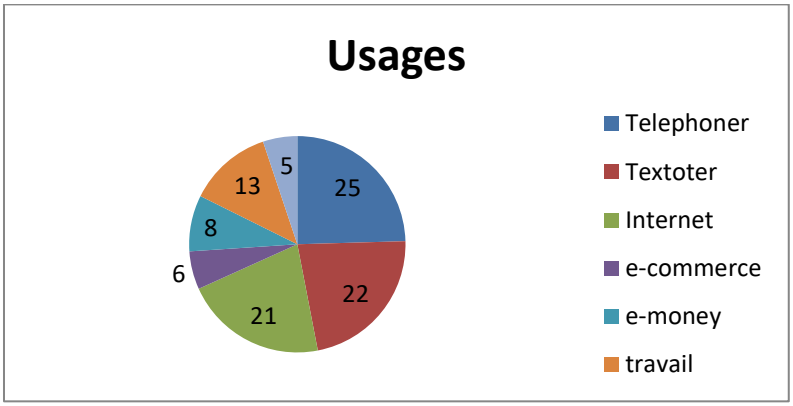
> « Moi je suis une chrétienne pratiquante. Et normalement tous les jours dès que je me lève, la première chose que je faisais c'était ma prière. Mais depuis un temps, je regarde d'abord mon téléphone. Des fois je réponds même aux messages avant de commencer la prière. Alors que la prière est normalement la première chose que je dois faire au réveil ».

Cela traduit toute l'importance qu'accordent ces jeunes aujourd'hui au téléphone portable. Mais cet attrait pour le portable n'est pas fortuit. Il est sans doute lié à la relation fusionnelle

[350] Propos recueillis par Monique RAUX et paru 30/01/2012 sur le site internet du journal *Le Républicain Lorrain,* https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2012/01/30/l-anxiete-de-ratage-du-cyberdependant, Consulté le 11/09/2019.

que les jeunes arrivent à développer avec leurs portables, mais il peut s'expliquer aussi par les nombreuses possibilités que leur offre ce dispositif aujourd'hui.

En effet, au-delà de sa fonction de moyen de communication, le téléphone portable a su offrir d'autres services et est ainsi devenu un véritable outil incontournable dans la vie des jeunes utilisateurs. À la question de savoir par exemple quelles sont les usages auxquelles ils ont le plus souvent recours avec leur portable, les réponses apportées vont bien au-delà des traditionnels appels même si ceux-ci représentent tout de même 25%. Ensuite viennent la messagerie (22%), Internet (21%), le travail (13%), l'E-money (8%), le E-commerce (6%), autres (5%).



Graphique n° 21

Aujourd'hui, le portable permet d'apporter une réponse efficiente à des manquements qu'on peut observer dans certains domaines.

Parmi ces dysfonctionnements on peut déjà noter la difficulté à fournir une alimentation en internet qui soit disponible et à la portée de toutes les bourses. L'enjeu étant qu'aujourd'hui l'accès à internet est devenu quasi primordial non seulement pour l'accès à l'information, mais également pour les travaux de recherches comme évoqué par la plupart des étudiants et élèves que nous avons interrogés. À travers les politiques commerciales mises en place par les opérateurs de téléphonie mobile, il est donc aujourd'hui possible d'accéder à internet via son portable, même si les coûts de ces services restent encore très élevés selon les usagers. Mais ils sont nettement à la portée de la bourse d'une grande partie de la population jeune comparée au coût d'un abonnement internet classique. Cette réalité continue à augmenter davantage le temps que les jeunes peuvent passer sur leur téléphone portable, dans la mesure

où il leur sert aussi de moyen d'accès à internet. Et donc, il permet d'accéder à d'autres activités telles que des travaux de recherches.

Là encore, le portable devient un véritable ordinateur même pour ceux qui n'ont pas de Smartphones de dernières générations :

- « Heureusement que j'ai mon téléphone. Même si ce n'est pas le dernier iPhone, ça m'aide beaucoup. Dès que j'ai ma connexion internet, pour moi c'est le plus important. Je peux faire mes recherches tranquillement sans nécessairement aller encore dans un cyber »[351].

> « - Avant je passais beaucoup de temps au cyber, non seulement pour aller sur Facebook, mais aussi quand j'avais des recherches à faire pour un exposé ou un devoir de maison. Je dépensais aussi plus d'argent. Alors qu'aujourd'hui, je gagne en temps et en argent. Je peux être chez moi et faire toutes les recherches possibles, il suffit juste que je prenne un petit forfait. Malheureusement les gens pensent toujours que quand je suis concentré sur mon téléphone c'est forcément pour les bêtises de WhatsApp ou Facebook, alors que des fois je travaille sérieusement ».

Le portable sert d'une certaine manière de substitut face à l'absence d'un réseau internet fixe qui soit à la portée de tous.

S'il y a un autre domaine dans lequel le portable a vraiment révolutionné les manières de faire c'est celui du transfert d'argent par téléphone. Il vient ainsi combler un déficit en système bancaire dans une société où les individus sont très peu bancarisés. Le fait de parler de transfert d'argent pour une population d'étude composée à majorité d'étudiants et d'élèves (disposant de très peu de revenu) peut paraitre inapproprié. Cependant, il est important de préciser que le transfert d'argent touche quasiment toutes les couches de la population. Et quand bien même ils ne disposent pas toujours des moyens pour faire des transferts, ces derniers en retour reçoivent parfois de l'argent.

De plus, ce mode de transfert d'argent semble vraiment être adapté à une société où l'assistance mutuelle (surtout entre membres d'une même famille ou clan), matérialisée par des dons et partage des biens, structure encore véritablement la vie sociale. C'est une avancée qui a été très fortement saluée à ses débuts, mais qui commence aussi à soulever d'autres questions, peut-être un peu victime de son succès. Parmi les problèmes que posent aujourd'hui le transfert mobile, on peut souligner le fait que certaines personnes se sentent acculer par des demandes de transfert qui se font un peu plus insistantes et, parfois à des heures improbables parce que ce mode de transfert d'argent reste quand-même assez pratique. Certains usagers

[351] En référence au cybercafé

arrivent même à regretter l'existence de ce nouveau mode de transfert d'argent qui n'est pas sans conséquence sur le portefeuille des personnes qui sont sans cesse sollicitées.

Autre problème à relever, c'est le manque à gagner que crée ce nouveau service pour les banques traditionnelles à tel point que le gouvernement gabonais envisage aujourd'hui d'instaurer une taxe supplémentaire sur chaque transfert d'argent effectué via un réseau de téléphonie mobile. Cette mesure suscite bien évidemment des vives réactions de la part des utilisateurs de ce service qui voient en cela une forme de retour en arrière alors que le téléphone portable avait déjà permis de contourner certaines difficultés liées au transfert d'argent.

Section 2 : téléphone portable, gestion du travail et communication affective chez les jeunes

Après avoir abordé les questions liées à la manière dont le téléphone portable investissait les relations que les jeunes peuvent avoir avec leur entourage, cette dernière section de notre thèse entend à présent se pencher sur l'impact que les pratiques et usages du téléphone portable ont sur l'efficacité et la productivité au travail de nos jeunes enquêtés. L'idée est donc de voir par exemple en termes de productivité et d'efficacité dans leurs activités scolaires et extrascolaires si le téléphone portable leur profite plus ou bien au contraire les dessert. Autrement dit, en termes d'efficacité au travail, le téléphone constitue plus un frein ou c'est un véritable atout. Par ailleurs, on remarque chez ces jeunes un attachement quasi addictif à leurs téléphones portables. Cela peut laisser paraitre l'hypothèse de difficulté dans le management du temps et de la concentration. Quelle place occupent aujourd'hui les affects dans les usages et pratiques autour du téléphone ?

1/Téléphone portable et travail chez les jeunes : pour quelle productivité ?

Bien plus qu'un moyen de communication, le portable est devenu aujourd'hui un véritable outil de travail. Du petit agriculteur qui utilise son portable pour renseigner ses clients et ainsi écouler sa marchandise aux récentes activités d'influenceur[352], en passant par les traditionnels métiers de standardistes, la liste des activités dans lesquelles l'usage du téléphone portable se trouve impliqué comme principal outil de travail ne cesse de s'allonger.

[352] Personne active sur les réseaux sociaux qui, par son statut, sa position ou son exposition médiatique, est présentée comme un relais d'opinion influençant les habitudes de consommation dans un but marketing.

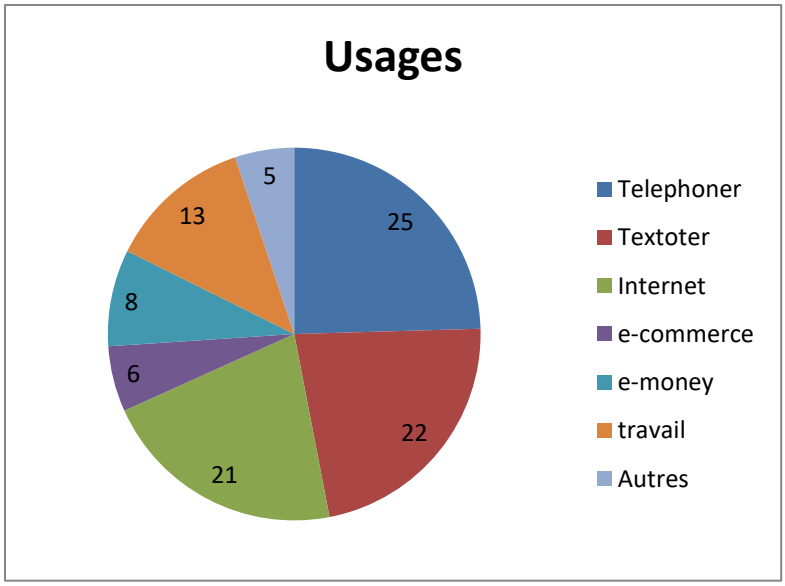
Il devient donc difficile aujourd'hui de parler du téléphone portable sans établir un lien avec le travail.

La littérature sur la question est plutôt riche et dépasse parfois le domaine de la communication pour évoquer les questions de droit par exemple. Mais telle n'est pas l'orientation que nous souhaitons donner à cette thématique dans le cadre de cette thèse.

Le lien entre travail et téléphone portable sera abordé sous deux angles. Il s'agira d'une part de voir quel est l'apport du téléphone portable en tant qu'outil de travail pour ces jeunes. Ensuite, nous envisageons de voir sur un tout autre angle comment le téléphone portable s'intègre-t-il dans les activités quotidiennes de nos enquêtés, d'autre part. Et surtout avec quel impact ?

1-1/ Le portable comme outil de travail

Si les représentations autour du téléphone portable à ses débuts au Gabon ont donné l'image d'un outil novateur, distinctif et très valorisant, celles-ci sont un peu plus nuancées aujourd'hui. En effet, le portable n'est plus présenté uniquement dans ce qui peut le caractériser positivement. Les écarts de conduite liés aux pratiques du téléphone sont de plus en plus pointés du doigt. De ce fait, interroger les usagers sur leurs pratiques du téléphone impliquent de prendre en compte que ces derniers seront probablement sur la défensive surtout lorsqu'il s'agit des jeunes dont les pratiques liées au portable sont souvent les plus contestées. Dans le cadre de cette enquête, nous n'avons donc pas échappé à ces appréhensions de la part de certains de nos enquêtés qui tenteront par tous les moyens d'adapter les réponses à leurs questions en fonction de ce qu'ils jugeaient être la norme dans les pratiques du portable. Mais ces petites ruses vont très vite être identifiées lors de l'exploitation de nos résultats à cause notamment des contradictions dans certaines réponses. Qu'à cela ne tienne, il fallait composer en tenant compte de cette réalité. Et la question sur le travail et leurs pratiques du téléphone portable nous a permis de relever entre autres ces incohérences. En effet, lorsqu'on regarde le graphique récapitulatif des principaux usages du téléphone portable celui-ci nous montre que le portable est souvent sollicité comme outil de travail (13%), mais les principaux usages des jeunes avec leurs téléphones portables sont plutôt liés aux besoins de communication. Ce qui à première vue parait tout à fait logique.



Graphique n° 22

Cependant, en analysant de plus près les commentaires faits par ces jeunes, on a pu remarquer qu'il y avait un décalage assez significatif entre ces chiffres et la réalité décrite lors de nos échanges. En effet, plus des trois quarts des jeunes interrogés ont affirmé utiliser le téléphone comme un véritable outil de travail surtout pour les travaux de recherches liés à leurs études. Pour ces derniers le téléphone portable est devenu un allié incontournable dans leurs études dans la mesure où il leur permet de pallier par exemple l'absence de salles d'informatiques dans les écoles ou encore l'absence de connexion internet (pour la plupart) des foyers. Si nous ne remettons pas complètement en cause les propos de certains de ces enquêtés, nous souhaitons tout de même qu'ils soient interprétés avec précaution. Il est indéniable qu'aujourd'hui le téléphone constitue un atout majeur pour contourner certaines difficultés infrastructurelles et organisationnelles en termes de moyens pédagogiques par exemple dont disposent les jeunes élèves et étudiants[353].

Cependant cet argument est brandi quasi systématiquement même pour ceux qui n'y ont recours qu'occasionnellement. Il offre certes la possibilité d'être un véritable outil de travail, mais se pose la question relative au nombre de jeunes qui y ont recours pour cette fonctionnalité. Et quand bien même ils y ont recours, quelle en est la fréquence ? Et ce, pour quel résultat ? De ce que nous avons pu ressortir de notre enquête, nous avons fait le constat que les jeunes interrogés ont conscience des opportunités que peuvent leur offrir le téléphone aujourd'hui en tant qu'outil de travail. Certains semblent y avoir pris vraiment conscience et utilisent ces possibilités au maximum. D'autres (plus de la majorité), en revanche sont plutôt

[353] Qui constituent plus de 80% de notre population d'enquêtés.

encore orientés vers d'autres usages du portable qui ne sont pas sans conséquences sur leurs activités au quotidien.

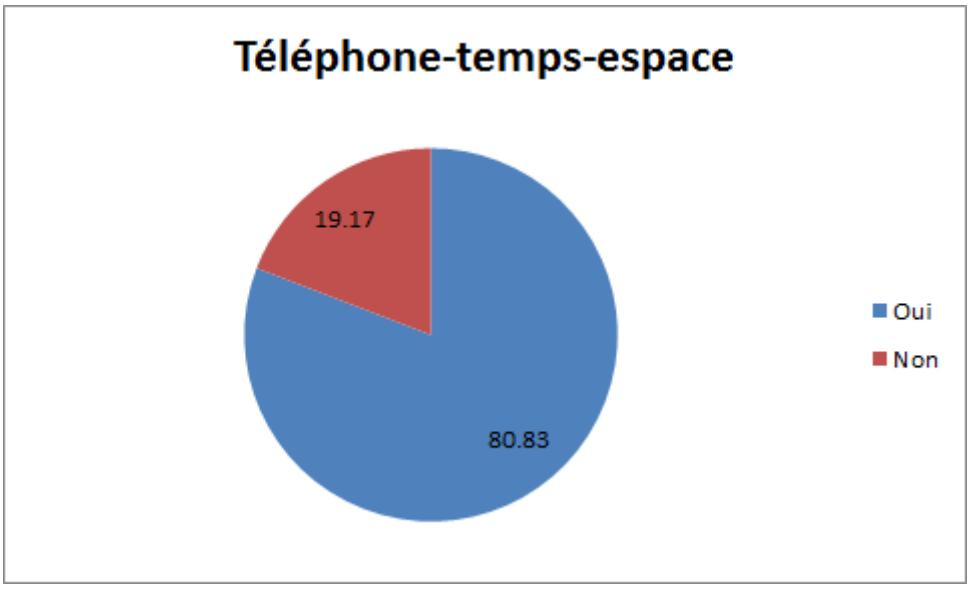
1-2/ Le téléphone portable : un atout ou un handicap pour le travail ?

En parlant du téléphone portable comme outil de travail, il ressort que, de façon générale, il se présente plutôt comme un atout. Qu'en est-il maintenant lorsque celui-ci accompagne simplement les jeunes dans leurs activités quotidiennes ? Telle est la question à laquelle nous tenterons de répondre dans cette section.

En effet, tout au long de ce travail, nous avons montré que le portable occupe une place de plus en plus importante dans la vie des jeunes au Gabon. À l'école, au travail, à l'église, en famille, entre ami(e)s, il les accompagne partout et quasiment dans toutes leurs activités. Plus de 80% des jeunes interrogés disent avoir leur premier contact avec leur téléphone portable très tôt le matin. C'est quasiment la première chose qu'ils touchent à leur réveil. C'est dire la place importante qu'il occupe aujourd'hui dans leur quotidien. Comment composent-ils alors avec cet objet dans la réalisation de leurs activités quotidiennes ? Celui-ci a-t-il une influence sur leur efficacité dans leurs différentes tâches ?

Á ce propos, notre étude a permis de faire un premier constat en rapport notamment avec l'influence du portable dans la gestion du temps de nos enquêtés. Pourquoi évoquer la gestion du temps alors que nous discutons de l'impact du téléphone sur le travail des jeunes ? Cela s'explique par la productivité et l'efficacité au travail qui s'articulent parfois à la manière dont le temps est géré. En effet, une mauvaise gestion de son temps peut très vite avoir des répercussions négatives sur la qualité du travail ou la tâche que l'on souhaite effectuer. Parvenir à comprendre si le téléphone portable a une influence négative ou plutôt positive sur les jeunes aidera certainement à mieux analyser l'impact qu'il peut avoir sur leur travail.

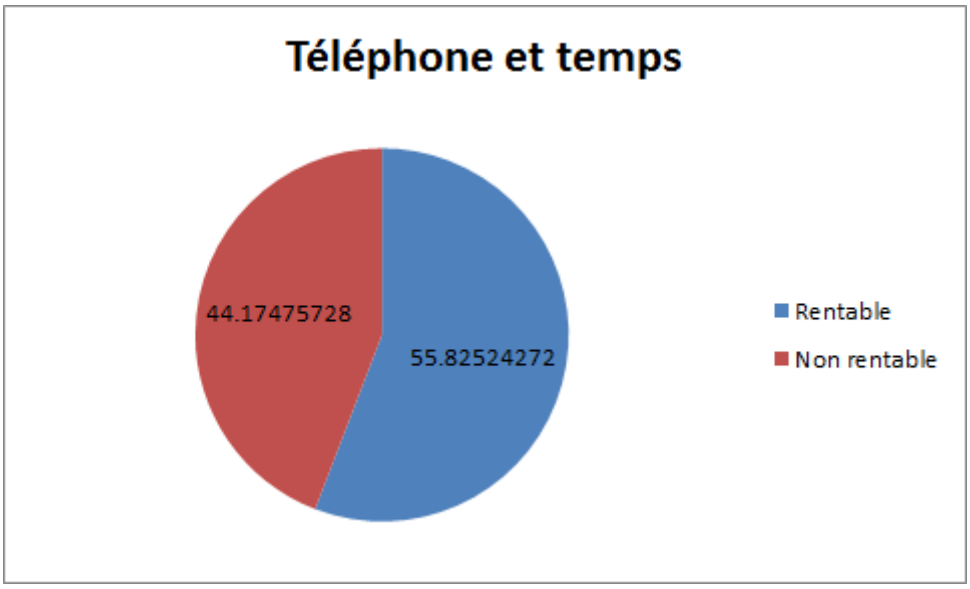
Á la question de savoir si leurs pratiques du téléphone portable avaient une influence sur leur rapport au temps, plus de 80% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmatif.



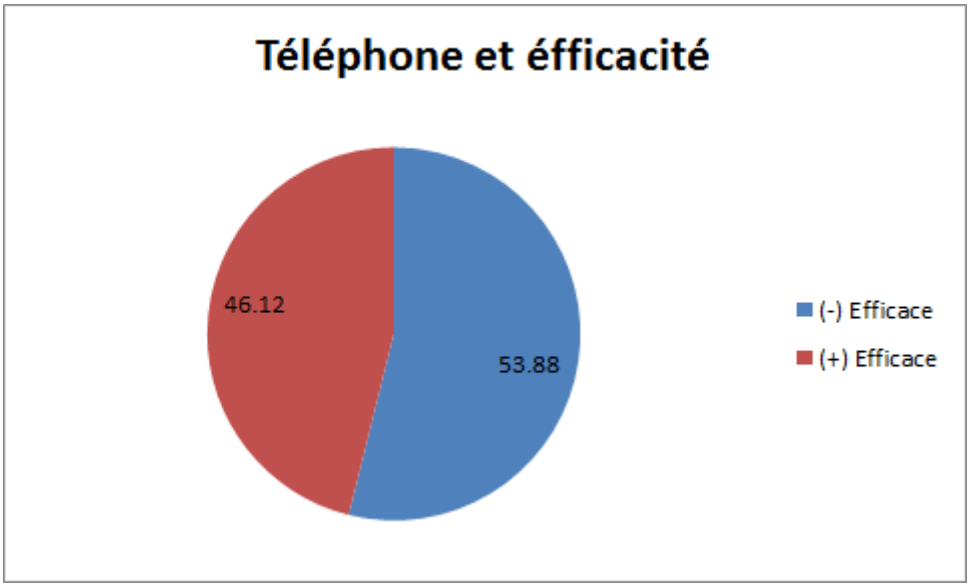
Graphique n° 23

La principale raison qui justifierait cette réponse c'est bien évidemment l'omniprésence du téléphone portable dans leur quotidien. Si ces chiffres sont déjà assez révélateurs de la place importante qu'occupe désormais dans la vie des jeunes, dans les faits ceux-ci sont sans doute encore plus élevés. Car, comme nous l'avions déjà mentionné dans les chapitres précédents, les réponses de certains enquêtés ont parfois manqué de cohérence. Ils répondent à la question en affirmant que le téléphone n'a pas d'influence sur leur rapport au temps, mais lorsqu'on poursuit l'entretien, on se rend compte que les questions suivantes sont totalement en contradiction avec la réponse donnée bien avant. Si cette manière d'agir s'est présentée pour nous au début de nos analyses comme un obstacle, nous avons fini par y voir en cela une véritable piste de réflexion révélatrice des complexes que les jeunes peuvent souvent avoir sur leurs véritables pratiques et usages du téléphone portable. En effet, si certains n'éprouvent aucune difficulté ni gênes à reconnaitre que le téléphone portable les "embrigade" pour ainsi dire, d'autres en revanche sont parfois dans le déni et préfèrent donner l'impression qu'ils contrôlent tout. Ce qui est très loin d'être le cas.

On comprend dès lors que le portable a dorénavant un impact non négligeable sur la gestion du temps chez les jeunes et cela a sans doute des répercussions sur leurs différentes activités. Nous avons alors poursuivi notre enquête en cherchant à savoir si en termes de productivité liée à la gestion de leur temps, leurs pratiques du téléphone contribuaient plus à leur faire gagner du temps ou à leur faire perdre du temps. Pour mieux répondre à cette question observons les deux graphiques ci-dessous :



Graphique n° 24



Graphique n° 25

Le premier graphique nous montre qu'environ 56% des jeunes, estimant que le portable a une influence sur leur gestion du temps, jugent cette influence plutôt bénéfique pour eux dans la mesure où le téléphone portable leur ferait gagner du temps.

> « -Pour moi c'est vraiment un plus. Je gagne vraiment en temps. Ça m'évite beaucoup de déplacement comme par exemple aller au cyber pour faire des recherches ou surfer sur Facebook. Lorsque j'ai besoin aussi d'une information en urgence, en générale je ne me déplace plus j'appelle et c'est réglé.
>
> -ça m'aide beaucoup, pas seulement pour l'école. Moi c'est surtout pour discuter avec mes amis. Je peux être à la maison en train de réviser et en

même temps échanger avec mes amis. Sans le portable je devais peut-être être obligée de me déplacer et perdre ainsi mes heures d'étude.

- Moi ça me fait gagner en temps. En tout cas je gère. Pour les travaux de recherche par exemple c'est plus pratique de faire ses recherches depuis la maison pendant qu'on fait son exercice plutôt que d'aller d'abord dans un cyber avant de venir traiter les résultats de nos recherches. Je gagne en temps aussi lorsqu'on m'envoie acheter les unités du compteur et que je le fais depuis mon téléphone au lieu d'aller encore dans une agence.
- Je gagne énormément de temps dans ma manière d'utiliser mon téléphone. Je peux par exemple avoir une information en envoyant un simple message au lieu de me déplacer. Ils nous arrivent même souvent de faire certains travaux de groupe à distance et chacun envoie ses idées par messagerie. C'est vrai que c'est toujours mieux de travailler sur place, mais des fois on n'a pas le choix.
- Pour l'efficacité c'est la même chose. Ça m'aide vraiment à augmenter mon efficacité en me permettant par exemple de faire des recherches sur internet vu qu'on n'a pas de connexion internet à la maison.
- En termes d'efficacité je trouve aussi que ça m'a beaucoup aidée. Elle me permet de gagner en termes d'échéance et d'efficacité en ce qui concerne les transferts d'argent et les paiements de facture ».

En revanche environ 44% estiment que le téléphone portable leur fait plutôt perdre énormément de temps.

« -Moi je ne vais pas mentir mon portable me fait perdre beaucoup de temps. Des fois je suis triste quand je réalise tout le temps que je perds à lire les notifications sur mon téléphone au lieu d'étudier ou faire ma lessive le week-end. Je suis souvent en retard sur tout à cause du portable. Quand je fais lave mon linge j'ai le téléphone à côté. Des fois je me dis que je fais une petite pause de cinq minutes pour répondre rapidement à mon téléphone et je me retrouve à passer parfois une heure assise là avec le portable. Tout ça c'est du temps perdu.

-Il m'arrivé de penser que le portable c'est un peu comme le diable. Ça te procure un bonheur qui au fond n'en est pas vraiment un. Je me rappelle lors de mon premier stage pour valider ma licence, j'ai failli me faire renvoyer à cause du portable surtout que dans l'entreprise où je travaillais y avait le wifi. Je me retrouvais tout le temps sur mon portable au lieu de travailler et mon tuteur de stage était toujours insatisfait. Au fond de moi je savais que ce n'est pas parce que j'étais nul, mais c'est surtout parce que je passais plus du temps sur mon téléphone et je ne travaillais vraiment que quand je sentais que l'heure de la fin approchait. Il a fallu qu'on me menace de mettre fin à mon stage pour que je réalise vraiment ce que je faisais. Et j'ai dû parfois laisser mon portable chez moi certains jours pour éviter que ça ne me perde du temps. Je ne dis pas que ça n'aide pas, mais ça te perd beaucoup de temps.

- Habituellement les travaux que j'effectue sans mon téléphone mobile je les achève au temps convenable. Contrairement à sa présence sur moi (307).

- Je n'imagine même pas le nombre de choses que je pouvais faire si je n'avais pas ce portable qui me prend une bonne partie de mon temps parfois pour des futilités. C'est clair que parfois mon utilisation du téléphone me fait perdre beaucoup de temps. Des fois je passe des heures et des heures à ne rien faire d'intéressant simplement parce que je suis sûre mon téléphone à

> discuter avec des amis ou simplement à regarder les statuts des gens sur Watsapp ou le fil d'actualité sur Facebook ou encore je joue simplement à des jeux alors qu'à côte des fois j'ai du travail à faire soit à la maison ou pour mes études.
>
> -Moi je considère que ça me fait perdre du temps car lorsque je m'y mets, je ne vois plus le temps passer.
> C'est quelque chose que j'ai parfois du mal à contrôler et après je regrette tout le temps perdu parfois à ne rien faire.
>
> - Ah l'affaire-là. En toute honnêteté le portable me fait vraiment perdre du temps parce que lorsque j'ai devoir je ne révise pas bien à cause des réseaux sociaux.
>
> - Bien sûr que tout ça (le portable) contribue à la baisse de mon efficacité sur les différentes tâches (travail et les devoirs).
>
> - Très honnêtement ça me fait perdre trop de temps. Des fois je ne fais même rien d'intéressant, mais je reste accroché à mon portable alors que j'ai des choses intéressantes à faire dans la vraie vie ».

Si le pourcentage de ceux qui voient en cet outil un véritable gain de temps est légèrement supérieur à ceux qui considèrent qu'il leur fait perdre énormément de temps, cela ne doit pas occulter le fait qu'en définitive le téléphone portable, dont on a tant vanté les mérites, présente des limites qui ont trop souvent été minorées. On peut regretter que la recherche ne s'intéresse quasiment pas encore à ce champ inexploité, du moins pas suffisamment.
L'accent est trop souvent mis sur la capacité du téléphone portable a transformé positivement le quotidien de ses utilisateurs. Ce qui n'est pas mauvais en soi.

Cependant, lorsqu'on sort de la position finalement assez consensuelle et euphorique du rôle positif de la téléphonie mobile, les critiques restent encore assez superficielles et trop souvent juste énonciatives. Au vu de ces chiffres, on serait tenté de dire que le téléphone portable peut faire perdre du temps autant qu'il peut en faire gagner. Tout dépend maintenant de la manière dont celui-ci est utilisé. Les affirmations selon lesquelles le portable est aujourd'hui un réel gain de temps sont plus que jamais à nuancer dans un contexte où les pratiques réelles sont parfois loin des recommandations d'usages qui favoriseraient une utilisation bénéfique et rentable du téléphone portable comme nous allons le voir maintenant.

En effet, le rapport liant le téléphone portable au travail soulève une autre problématique, celle de la productivité et de l'efficacité au travail. Le deuxième graphique (n°25) nous montre que plus de 53% des jeunes interrogés estiment que leurs usages du téléphone portable contribuent à l'augmentation de leur efficacité dans la réalisation de plusieurs tâches. Parmi les tâches évoquées par ces enquêtés une part belle est accordée aux activités de recherche liées à leurs études sur internet : « le portable m'aide beaucoup sur certaines tâches comme des recherches rapides et l'accès plus rapidement aux informations » ;

« Mon portable m'aide beaucoup pour les devoirs de maison » ; « Je peux faire des recherches facilement sur internet » ; « ça m'aide beaucoup dans le cadre de mes recherches scolaires, ma culture générale et même de l'actualité ». À côté de cette motivation gravitant autour des recherches sur internet, d'aucun soulignent la maitrise des fonctionnalités du téléphone portable.

L'un des premiers constats que nous faisons à la lecture de ces résultats c'est le paradoxe qu'il peut y avoir entre les nombreuses activités que les jeunes peuvent avoir au quotidien et le fait que leurs réponses soient axées majoritairement autour des recherches scolaires lorsqu'on les interroge sur les domaines où leurs pratiques du téléphone leur sont vraiment rentables. Un autre paradoxe que nous voulons souligner c'est que si les études sont citées comme un des domaines dans lequel leurs pratiques du portable leur profitent plus, c'est également dans ce domaine que les mêmes pratiques du portable semblent produire l'effet inverse. En effet, plus de 44% des jeunes considèrent que le téléphone portable contribue à la baisse de leur efficacité dans la réalisation de certaines tâches. Et, une fois de plus, les études sont particulièrement indexées. Plus des trois quarts des personnes qui considèrent que le portable contribue à la baisse de leur efficacité au travail, considère que cela impacte plus leurs travaux scolaires et académiques.

> J'avoue que le téléphone me fait perdre énormément de temps. Rester connectée par exemple m'empêche d'avancer dans mon travail surtout dans mes études.

En effet, le temps passé sur leur téléphone portable aurait un impact important sur leurs d'étude. Le téléphone est décrit alors comme une véritable distraction dont l'une des conséquences est le manque de concentration :

> « -Je perds plus de temps surtout dans l'étude des cours.
>
> - Je perds le temps comme ce n'est pas possible avec ce portable. Parlant du cas des élèves, ils passent plus de temps au téléphone que d'autres occupations telles que lire ces leçons.
>
> - C'est un peu bizarre de le dire, mais je crois que ça contribue à la baisse de mon efficacité. Si je prends le cas de mes études, j'ai remarqué que lorsque j'étudie et que j'ai mon téléphone à côté, je ne révise pas souvent bien parce que je suis déconcentrée et j'ai toujours envie de répondre aux messages. Mais dès que je sens que mes notes baissent et qu'il faut que je travaille un peu plus et que je mets un peu mon téléphone de côté, la différence se voit tout de suite et les résultats sont meilleurs. Le portable me distrait beaucoup et fait parfois en sorte que je bâcle certaines activités que je fais, mais je ne peux pas m'en passer, parce que ça m'aide aussi parfois à me sentir moins seule, à déstresser et à trouver du réconfort auprès des gens quand je ne suis pas bien du tout. Ça me fait à la fois du mal et du bien. C'est un peu un mélange bizarre, mais c'est ça, "lol" ».

Mais les études ne sont pas le seul domaine où l'omniprésence du portable a des répercussions plutôt désastreuses. Le constat s'étend à toutes les activités que font les jeunes :

> « -Moi le portable a contribué à la baisse de mon efficacité sur à peu près toutes les tâches. J'observe une nonchalance de ma part si ce n'est que pour passer du temps sur mon téléphone.
>
> - Malheureusement pour moi, le portable contribue à la baisse de mon efficacité. En ce sens que le temps accordé sur le mobile renvoie le plus souvent aux activités distractives pas cognitives.
>
> - Le portable contribue d'une certaine manière à la baisse de mon efficacité. Parce qu'aujourd'hui j'ai de plus en plus du mal à me concentrer sur une activité sans tout le temps regarder mon téléphone toutes les cinq minutes. Du coup ça ne m'aide pas vraiment à me concentrer sur ce que je fais et parfois j'ai même l'impression de bâcler ce que je fais.
>
> -Moi ça contribue vraiment à la baisse de mon efficacité. Je ne travaille plus comme je le souhaite vraiment dans d'autres domaines de ma vie. Je passe plus de temps au téléphone inutilement et donc ça ne m'aide pas.
>
> - Honnêtement j'avoue que le portable contribue quand-même à la baisse de mon efficacité par exemple dans ma gestion du temps au quotidien et surtout ça cause chez moi une paresse intellectuelle. Je passe du temps à ne rien faire sur le portable au lieu de réviser ou de vaquer à d'autres occupations vraiment importantes ».

Finalement, l'omniprésence tant saluée du téléphone portable se traduit aussi par cette triste réalité. Celle d'une jeunesse partagée entre l'enthousiasme que suscite les diverses possibilités d'usages qu'offre ce mobile et cette sorte d'impuissance face à la dépendance qu'ils ont vis-à-vis de celui-ci. Il faut par conséquent se garder de penser que ces jeunes n'ont pas du tout conscience de ces revers du téléphone portable. En effet, s'il existe quelques-uns qui se récusent l'idée selon laquelle le téléphone portable peut avoir des effets négatifs sur leur quotidien, la plupart des jeunes que nous avons interrogés restent quand-même conscients des enjeux de l'heure même s'ils semblent parfois impuissants.

Sur cette question d'efficacité au travail, notre enquête a permis de relever une efficacité relative. En effet, même si l'apport positif (56%) l'emporte sur le manque d'efficacité dans la réalisation des tâches (44%), ces derniers chiffres restent quand-même assez élevés pour une population qui considère le téléphone portable comme un outil incontournable et devenu omniprésent dans leur quotidien. Cela traduit également d'une certainement manière une évolution des représentations et des discours accompagnant le téléphone portable aujourd'hui. Les discours dithyrambiques sur le portable font de plus en plus place à des analyses plus mesurées qui prennent en compte l'évolution des usages et des pratiques. Au compte de ces évolutions, il faut entre autres souligner la dimension affective dans les pratiques et usages du téléphone portable chez les jeunes au Gabon.

2) La part des affects dans les pratiques du téléphone mobile par les jeunes du Gabon

Les outils numériques tels que le téléphone portable et leurs usages ne cessent d'évoluer et de se transformer. Les méthodes d'analyse pour tenter de les comprendre suivent quasiment la même trajectoire. C'est ce qui a conduit certains chercheurs ces dernières années à s'intéresser aux rapports affectifs que les usagers peuvent entretenir avec leurs outils numériques dans la mesure où la dépendance affective à ces outils ne cesse de croitre. C'est sous cet angle que nous souhaitons aborder cette dernière section de notre thèse pour tenter de comprendre la part des affects dans les pratiques et usages du téléphone portable par les jeunes au Gabon. La dimension affective est encore largement sous-représentée dans les études sur la téléphonie mobile en Afrique en générale et au Gabon en particulier. Pourtant, elle est plus que jamais au cœur des pratiques du téléphone portable. Le succès de la téléphonie mobile auprès des jeunes étant aujourd'hui « lié également à la relation d'attachement et de dépendance affective qu'ils construisent dans leurs pratiques » du téléphone portable, comme l'a si bien montré Alain di Pasquale[354].

Dans cette étude sur les pratiques et usages de la téléphonie mobile chez les jeunes du Gabon, nous voulons mettre en évidence la place des affects dans les rapports entre les jeunes et leurs pratiques autour du téléphone portable. Comment composent-ils avec ces tensions parfois observées entre leurs pratiques du téléphone mobile et leurs affects ? Quel regard portent-ils sur la place des affects dans leurs usages et pratiques du téléphone mobile et surtout que révèle réellement cette vision qu'ils ont eux-mêmes de ce rapport entre leurs affects et leurs pratiques du téléphone portable ?

Pour tenter de trouver des éléments de réponses à ces différentes questions nous nous sommes donc tournés du côté des principaux intéressés. Et les résultats issus de cette enquête ont permis de faire les constats suivants :

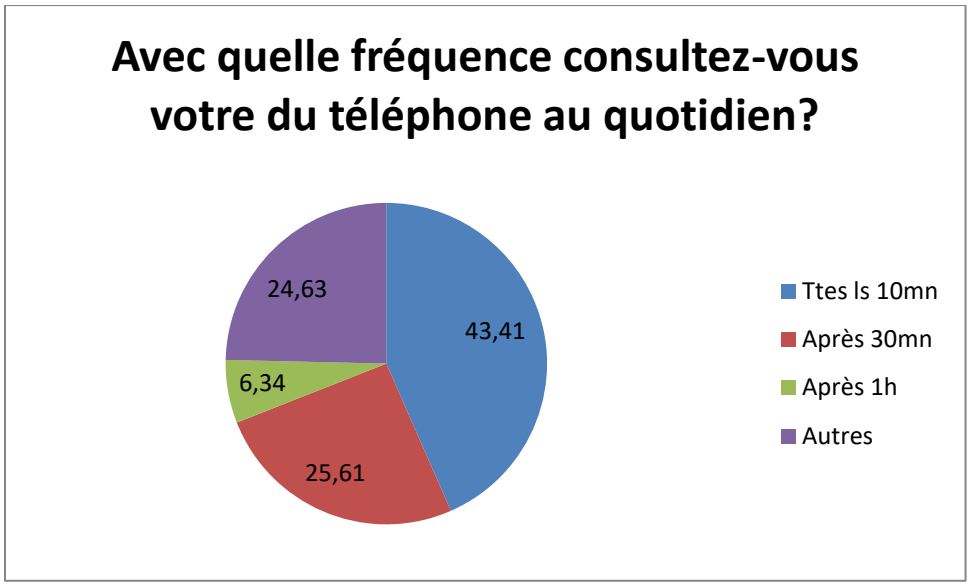
2-1/ Une dépendance affective au téléphone portable qui dérange

Le premier constat qu'on peut faire sur cette question, c'est celui d'un sujet qui dérange. En effet, s'il est plus facile de discuter des apports du téléphone portable en tant que dispositif technique, son approche du point de vue des affects est tout de suite perçue comme un jugement. Si plusieurs des jeunes enquêtés n'ont pas hésité à reconnaitre par exemple leur dépendance affective au téléphone portable, chez d'autres en revanche on peut lire cette

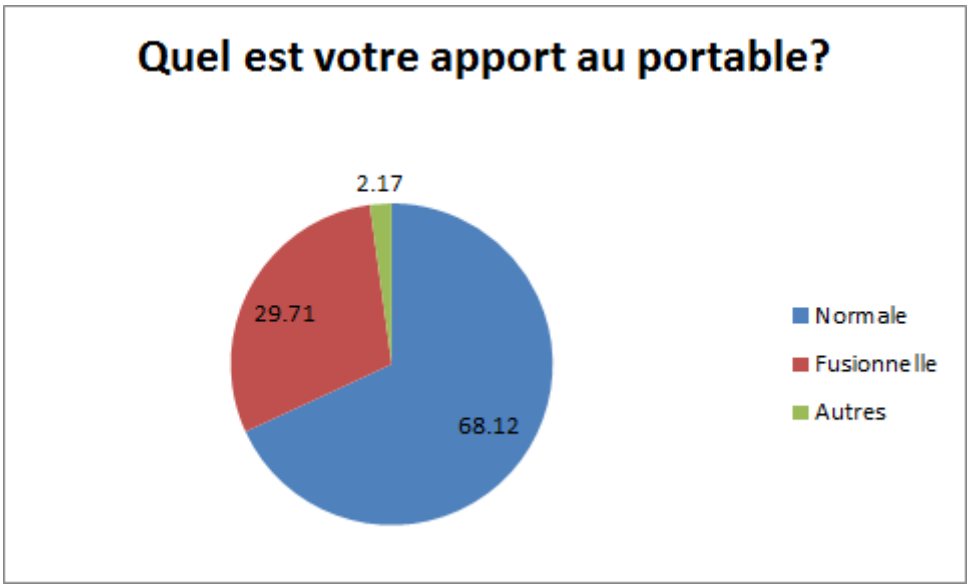
[354] Alain Di Pasquale, "Attachement et téléphone portable." *Le Journal des psychologues* 2, 2019, p.61-64.

tendance à vouloir sous-estimer ou cacher leur attachement à leur téléphone portable. Et la comparaison de quelques réponses à notre questionnaire permet très vite de mettre à jour la réalité que nous décrivons.

Tentons de comparer les réponses à deux questions posées à nos enquêtés en lien avec leurs pratiques du téléphone portable.



Graphique n° 26



Graphique n° 27

Dans le premier graphique qui regroupe les réponses à la question de savoir avec quelle fréquence ils regardaient les notifications sur leurs portables, plus de 43% disent regarder quasiment toutes les dix minutes et 29% proposent d'autres chronos avec en général un temps

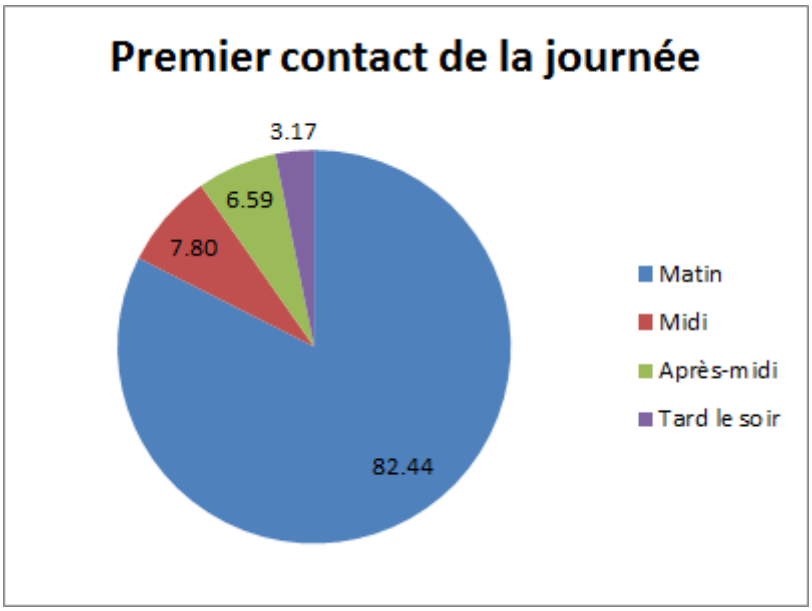
en dessous des dix minutes. On comprend alors à la lecture de ces chiffres qu'il y a un véritable attachement au portable qui se traduit par une veille quasi instantanée des notifications. Pourtant plus tard lorsqu'on interroge ces mêmes jeunes sur leur rapport au portable, plus de 68% disent avoir une relation normale et seulement 29, 71% reconnaissent avoir une relation fusionnelle. Ces résultats nous paraissent alors plus ou moins contradictoires et traduisent en fait une sorte de gêne parfois occasionnée par ce rapport au portable qui est finalement partagé entre addiction et désillusion. On comprend que pour certains jeunes, associer attachement affectif et téléphone portable les intrigue en raison notamment de l'impression de dépossession de soi que certaines pratiques du téléphone peuvent avoir sur les émotions des usagers. Et l'oisiveté a souvent été pointée comme l'une des causes de cette quasi dépossession de soi pour s'attacher à son téléphone portable. Car en plus de ses fonctionnalités premières, le téléphone portable a parfois été utilisé par les jeunes dans une perspective visant à éviter le désœuvrement ou à se détacher virtuellement d'un environnement jugé contraignant. Une jeune élève de première nous expliquait à ce propos que lorsqu'elle se retrouve dans des conversations qui ne l'intéresse pas, il lui arrivait de feindre d'avoir un appel urgent et de s'éloigner momentanément avec son téléphone. Les situations d'ennui indexées ici sont diverses et variées. Elles partent de simples conversations dont ils ne partagent pas l'intérêt, aux situations de cours, en passant par les réunions de familles par exemple ou encore l'absence d'activité.

2-2/ Un attachement affectif au téléphone portable partagé entre addiction et désillusion[355]

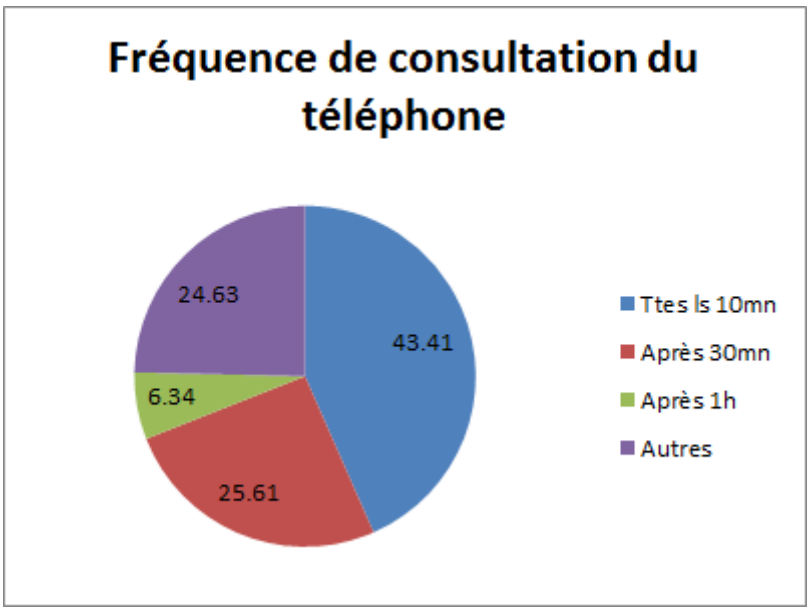
L'étude des pratiques et usages du téléphone portable par les jeunes au Gabon laisse aujourd'hui transparaitre d'emblée une forte implication des affects. Ils sont quasiment au cœur des pratiques chez cette population. En effet, si le téléphone portable reste avant tout un moyen de communication, devenu avec le temps un dispositif technique multifonctionnel, il n'en demeure que l'une des causes de son succès aujourd'hui est en grande partie liée à sa capacité à solliciter de plus en plus nos affects. Au-delà de la dimension fonctionnelle du dispositif, on voit se développer un attachement affectif au portable sans précédent. Pour plus

[355] Cette question de la dépendance affective se traduit quasiment de la même manière également chez les jeunes en France. Dans leur étude sur les usages non pédagogiques du numérique en situation de cours, Aurélia Dumas, Julien Pierre et Fabienne Martin Juchat soulignaient déjà ce «rapport ambigu des jeunes vis-à-vis de leurs propres pratiques oscillant entre plaisir et contrainte, contrainte et auto-contrainte, satisfaction et insatisfaction». En effet, au-delà de ce fort attachement affectif au numérique fort, il a été constaté un discours marqué par le dilemme et parfois par la contradiction entre d'un côté le plaisir que procure la connexion et de l'autre le sentiment de ne pas jouir complètement de leur liberté en raison notamment de la dépendance affective qui s'est installée.

de 80% de nos enquêtés leur téléphone portable est l'une des premières choses qu'ils touchent au réveil (cf. graphique n°) et la fréquence avec laquelle ils le consultent tout au long de la journée (Cf. graphique n°) laisse entrevoir une forme d'attachement à ce dispositif.



Graphique n° 28



Graphique n° 29

En effet, ces chiffres nous décrivent l'importante place qu'occupe aujourd'hui le téléphone portable dans la vie des jeunes. Mais ils permettent aussi de voir que l'attrait pour ce dispositif n'est plus à chercher uniquement du côté de sa dimension fonctionnelle, mais plutôt dans la

manière dont celui-ci sollicite leurs affects et émotions. Pourtant, cette sollicitation à outrance des affects ne se fait pas toujours dans une atmosphère apaisée. En effet, les jeunes présentent un rapport affectif ambigu vis-à-vis de leurs propres pratiques du téléphone portable « *oscillant entre plaisir et contrainte, contrainte et autocontrainte, satisfaction et insatisfaction* »[356].

Le plaisir réside dans le fait que certains ont développé un attachement au portable aux conséquences quasi cathartiques dans la mesure au celui-ci est perçu comme un moyen de s'extirper de certaines situations inconfortables telles que l'oisiveté. Ils manipulent leurs portables tout le temps pour ne pas s'ennuyer. Ils développent alors un rapport quasi fusionnel et de dépendance à l'endroit du téléphone tel que nous l'expliquent ces quelques jeunes que nous avons interrogés :

> « - Je ne peux pas l'expliquer, mais je peux dire que je me sens un peu comme en sécurité quand j'ai mon portable avec moi. Je le regarde tout le temps pour être sûr de ne rien rater. Des fois je n'ai rien à faire, mais le simple fait de savoir que c'est là, m'aide beaucoup. Quand je ne l'ai pas, je suis un peu tendu. Je ne sais pas si tu comprends. C'est un peu difficile à expliquer mais c'est comme ça.
>
> -Aujourd'hui je peux dire que mon portable c'est un peu comme un prolongement de ce que je suis. Ce n'est plus seulement le moyen de communication qui permet de téléphoner ou de discuter sur WhatsApp, c'est aussi et surtout une chose à laquelle je me suis vraiment attachée. D'ailleurs mon grand-frère m'embête souvent en disant que c'est le prolongement de ma main (rire) parce que ça fait désormais partie de moi et je suis vraiment très attaché à ça.
>
> -Moi j'aime vraiment mon portable si je peux dire ça comme ça (rire). Je suis vraiment attaché à ça. J'aime avoir mon portable avec moi-même si ce pour ne rien faire ça me rassure. Je peux dire que j'ai développé une relation particulière avec. C'est comme si j'étais avec quelqu'un, il m'ouvre les portes vers beaucoup de choses. Des fois j'ai souvent hâte de me retrouver seule avec mon portable pour pouvoir faire ce que je veux. Ça ne veut pas dire que je préfère le portable à mes amis, mais je reconnais que je préfère des fois milles fois être seule avec mon portable au lieu d'être avec certaines personnes. Ça m'apporte tellement. A la limite je suis capable de déprimer complètement quand je n'ai pas mon portable. C'est fou comme ça me change. Je ne savais pas qu'un jour je pouvais dire ça du portable tellement j'aimais la télévision moi. Je pensais tout mon temps libre à regarder la télé. Aujourd'hui mon portable passe quasi avant tout ça et plus le temps passe plus je m'attache ».

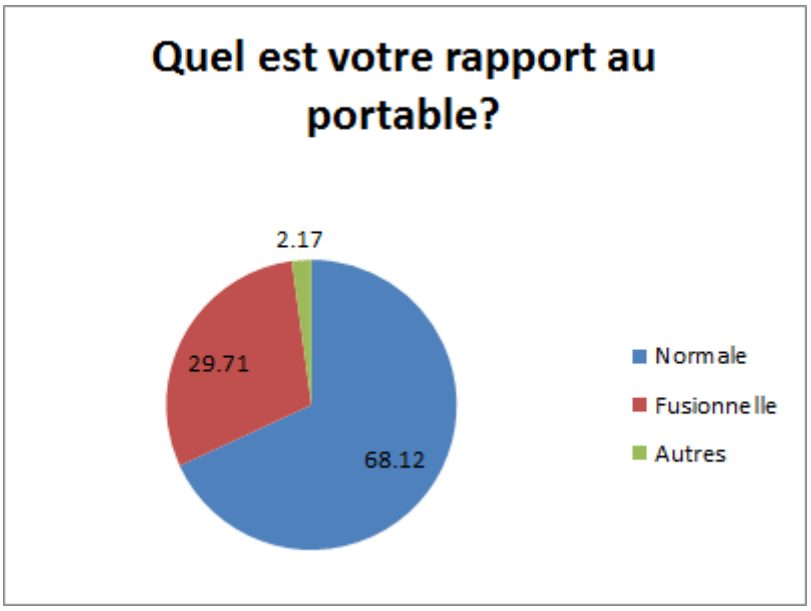
À la lecture de ces commentaires, on comprend que la dimension fonctionnelle qui a longtemps était mise en avant dans l'étude des usages et pratiques du téléphone portable compose désormais avec cette forte sollicitation des affects dans les nouvelles pratiques.

[356] Fabienne Martin-Juchat, Julien Pierre, Aurelia Dumas, « Logiques affectives des usages non pédagogiques du numérique en situation de cours », *op.cit.*

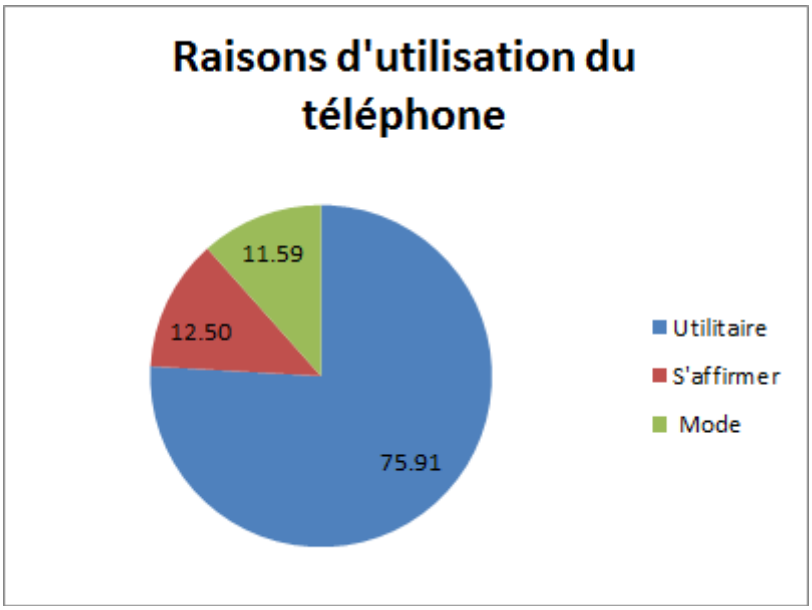
L'idée selon laquelle le téléphone portable s'est construit en Afrique dans un environnement caractérisé par le "manque" se trouve enrichie par ces nouvelles approches qui transcendent la lecture utilitariste qu'on peut faire des pratiques et usages du portable. La tendance n'est plus forcément à un recours au téléphone portable pour satisfaire uniquement des besoins de type fonctionnel. Chez les jeunes aujourd'hui, le rapport au téléphone portable laisse transparaître une forte sollicitation des affects. Et le développement des réseaux sociaux numériques y est pour beaucoup dans cette tendance.

En effet, l'accès aux réseaux sociaux se faisant très souvent par le canal d'un téléphone portable, l'attention particulière accordée à ces réseaux sociaux a tout de suite des répercussions sur leur rapport au portable. Il devient ainsi en quelque sorte un objet transitionnel sur qui est porté toute l'attention qui s'est développée autour des réseaux sociaux numériques tels que WhatsApp, Facebook ou encore Instagram. Un véritable lien affectif s'est donc crée entre les jeunes et leurs portables. Ce lien affectif constitue un enjeu majeur dans la nature des rapports des jeunes à leur portable. Car si les pratiques affectives autour du téléphone participent en quelque sorte au succès de celui-ci auprès des jeunes au Gabon ces dernières années, malheureusement celles-ci sont également au cœur de nombreux changements pas toujours à l'avantage des jeunes. En effet, comme nous le disions plus haut face à leurs pratiques affectives autour du téléphone, les jeunes sont partagés entre plaisir et désillusion. La désillusion dont il est question ici peut se lire à plusieurs niveaux.

D'abord, cela s'explique par la place importante prise par les affects dans les pratiques autour du portable débouchant ainsi sur une sorte de perte de contrôle de l'outil observée chez plusieurs jeunes. Ils le vivent alors comme une sorte de contrainte dont ils aimeraient bien se défaire. Si la forte sollicitation des affects dans les pratiques du téléphone portable se solde parfois par des retombées positives, en revanche lorsque celles-ci se traduisent par une sorte de dépendance affective vis-à-vis du téléphone portable, certains se sentent comme pris au piège par ce portable qui est à la fois source de plaisir et désormais facteur d'inquiétudes liées notamment à la crainte de ne pas pouvoir s'en passer. Et face à cette dépendance affective, deux attitudes se dégagent : d'une part, il y a ceux qui ont conscience de leur dépendance affective au portable et, d'autre part, il y a ceux qui tentent par toutes les stratégies de minimiser leur situation ou qui sont dans un déni total. Les résultats de notre enquête de terrain ont permis de relever à plusieurs reprises cet état des faits. En effet, à la question de savoir quel rapport les jeunes entretiennent avec leurs téléphones portables, les réponses sont très révélatrices de cette tendance à réfuter la dépendance affective au portable.



Graphique n° 30



Graphique n° 31

À la lecture de ces résultats, il semblerait que les jeunes ont un rapport à leur téléphone portable qui relèverait simplement d'une fonction utilitariste. Pourtant, l'analyse de l'ensemble des réponses apportées tout au long de notre questionnaire montre un réel attachement au portable. Cette réalité peut être expliquée de deux manières : premièrement, cela pourrait traduire des pratiques devenues tellement récurrentes qu'elles sont banalisées et paraissent désormais comme « normales ». Deuxièmement, cela pourrait être interprété comme une volonté des jeunes de masquer leur addiction au téléphone portable.

Face au rôle désormais important joué par les affects dans les pratiques autour du portable, certains jeunes développent un sentiment de culpabilité. En effet, le désir constant

par exemple d'être en possession de son téléphone pourrait donner une impression de satisfaction que celui-ci produit de facto, une forme de soulagement chez l'intéressé. Pourtant, nous faisons le constat d'un sentiment mitigé. Car le plaisir de la connexion laisse parfois très vite place à la culpabilité de n'avoir pas pu accomplir les tâches prévues à cause justement du portable. Et l'exemple le plus récurent qui est revenu lors de nos entretiens est celui des études où les jeunes se sentent comme déposséder de leur capacité à résister à la tentation de se connecter pour mieux se concentrer par exemple pendant les heures de révision. Dans ses études portées sur le travail, Caroline Datchary désigne ce type de situations sous le terme de "dispersion". Pour elle, la dispersion au travail s'entend comme ces « situations de travail où la personne est fréquemment confrontée à des engagements multiples dans un empan temporel».[357] Si les situations de dispersion chez les jeunes que nous avons interrogés ont le plus souvent une connotation négative, Caroline Datchary rappelle cependant que la dispersion dans le cadre du travail ne doit pas toujours se lire sous cet angle. Car, « *si la dispersion est un état, celui-ci peut être subi (il est dispersé) ou le résultat d'une action volontaire de dispersion (il se disperse)* ».[358] Dans le cas de notre enquête, la forme de dispersion observée est plutôt celle où l'on voit des jeunes avoir du mal à rester concentrés sur la tâche qu'ils effectuent, notamment dans le cadre des révisions évoquées plus haut. Partant de cette observation, la dispersion est alors subie dans le sens où certains jeunes se retrouvent comme pris au piège dans ce désir "d'éparpillement" malgré leur volonté de rester concentrés sur la tâche en cours de réalisation. Au cœur de ces situations de dispersion se trouvent fortement mêlés les affects. En effet, le rapport affectif lié au téléphone portable chez ces jeunes, traduit à la longue une forme de dépendance affective dont l'une des conséquences peut être ces situations de dispersion au moment où certaines activités imposent de se passer de "l'objet fétiche" pour un laps de temps. La dispersion peut donc se traduire aussi par ce rapport fétichiste qu'à l'utilisateur à son portable indépendamment de ses fonctionnalités. Au-delà de la concurrence des marques de portable (sur la base du prestige de celles-ci), nous avons pu faire le constat chez certains jeunes, d'un rapport fétichiste à sa marque (par exemple) au point que certains ne veuillent parfois pas changer de marque de portable ou même d'appareil carrément, et ce, quelques fois malgré le grand nombre d'innovations effrénés. Sachant qu'un fétiche s'incarne souvent dans un objet qu'on ne peut remplacer, avec lequel on a un attachement inexpliqué et auquel on prête une certaine force parfois.

[357] Caroline Datchary, *La Dispersion au travail*, Octarès Éditions, 2011, p.
[358] Caroline Datchary, *La Dispersion au travail, idem*, p.

Les affects ici sont donc dorénavant au cœur des pratiques et les jeunes essaient tant bien que mal de limiter leur impact sur les pratiques du téléphone portable.

Conclusion de la troisième partie

Dans cette troisième et dernière partie de notre thèse, nous nous sommes intéressés aux principaux résultats de notre enquête de terrain auprès des jeunes sur leurs usages et pratiques du téléphone portable. Subdivisée en trois chapitres, cette partie était l'occasion d'aborder dans un premier temps (chapitre 6) notre démarche méthodologique non seulement dans la collecte mais aussi dans le traitement des données. Celle-ci nous a permis de porter notre intérêt sur les jeunes dont l'âge variait entre 15 et 32 ans. Une population de jeunes constituée à majorité d'élèves et d'étudiants. La collecte de données s'est faite sous forme de questionnaire et d'entretien.

Portée par l'idée directrice qui consistait à étudier non seulement la manière dont les pratiques du portable étaient porteuses de nouvelles formes de sociabilités, mais aussi comment le portable lui-même était perçu par les jeunes, le septième chapitre de notre thèse a donc permis de montrer que l'intérêt pour le portable chez les jeunes était indifférencié sur le plan social et en termes de genre. Que ce soient des filles ou des garçons, issus des couches sociales défavorisées ou plus nantis, l'attrait pour le téléphone portable reste le même. On a aussi pu relever que le succès du téléphone portable auprès des jeunes avait des origines diverses et variées. Les réseaux sociaux numériques étant considérés comme l'un des facteurs majeurs ayant contribué à propulser davantage l'attrait que les jeunes ont pour le téléphone portable, car c'est par le biais de celui-ci que la majorité d'entre eux accèdent aux réseaux sociaux dont ils sont de plus en plus friands. En effet, plus de 70% de nos enquêtés ont affirmé que l'accès aux réseaux sociaux et à internet fait partie de leurs activités favorites réalisées avec leurs portables. Ce chapitre a été bouclé avec une étude des représentations du téléphone portable chez les jeunes. Cette analyse a permis de faire observer que les représentations autour du téléphone portable sont nombreuses et contribuent aussi d'une certaine manière à construire l'imaginaire autour de cet objet. Pour ce qui concerne cette étude, nous avons relevé que le téléphone est perçu par les jeunes au Gabon comme un symbole d'affirmation de soi, et ce, au-delà de sa dimension communicationnelle. Contrairement à certains discours développés ces dernières années, notamment ceux soutenant la thèse d'une disparition de cette conception du portable, nous observons que cette réalité est toujours présente mais sous d'autres formes. Le prestige ne se déterminant plus par la simple possession d'un portable, mais plutôt par les fonctionnalités du portable qui lui permettent de se distinguer des autres ou non. La marque joue de ce fait désormais un rôle déterminant.

Le téléphone portable est également présenté comme un facteur d'émancipation et générateur de certains comportements jugés déviants en société. L'émancipation se traduit par

sa capacité à être un véritable moyen d'accès et de diffusion de l'information. Les déviances quant-à-elles se lisent à travers les actes d'incivilités et des pratiques qui heurtent parfois certaines sensibilités morales, éthiques et surtout culturelles.

Enfin, cette partie s'est achevée par une description des nouvelles formes de sociabilités impulsées par les pratiques autour des téléphones portables. Nous avons pu constater que les pratiques des jeunes tendaient à avoir une influence sur la nature des rapports qu'ils entretiennent avec les membres de leurs familles, mais aussi avec leurs amis. Cette influence est de deux ordres : d'une part, elle procure une sorte de satisfaction lorsqu'elle contribue par exemple au renforcement des liens amicaux. Mais elle se lit également en termes d'insatisfaction d'autre part, lorsque celle-ci débouche parfois sur des conflits dont nous avons longuement parlé dans ce dernier chapitre.

Un des faits marquants que nous avons pu relever, toujours en lien avec l'influence du téléphone portable, c'est le fait que le lien social qui a longtemps été brandi comme une des marques de la réussite du téléphone portable suscite aujourd'hui de nombreuses interrogations. Et d'ailleurs, les jeunes n'ont pas hésité à questionner les bases réelles de ce lien social tant prôné dans la mesure où le téléphone portable permet certes de maintenir la communication, mais avec pour conséquence une tendance à un véritable éloignement physique favorisé également par la dépendance affective que de nombreux jeunes ont développé à l'endroit de leurs téléphones portables.

Et c'est sur ce dernier point que s'est achevé cette partie. En effet, on a pu relever une forte sollicitation des affects dans les pratiques autour du téléphone portable. Celles-ci conditionnent par moment les agissements de ces jeunes qui sont partagés entre la satisfaction et l'insatisfaction liée à leurs dépendances affectives.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, nous retiendrons que la problématique des pratiques autour des téléphones portables n'est pas nouvelle. Une abondante littérature existe sur la question. Très tôt, dès l'adoption des premiers portables, des études ont été menées notamment en Europe et aux Etats-Unis où l'on retrouve les précurseurs en matière de téléphone portable. En Afrique en général et au Gabon en particulier, ces questionnements sont certes récents, mais suscitent déjà un intérêt particulier compte tenu de la place de choix qu'occupe désormais le téléphone portable parmi les moyens de communication.

Au Gabon, le portable fait désormais partie des moyens de communication les plus utilisés. En juin 2018, son taux de pénétration[359] était estimé à environ 156, 94%. Avec cette adoption massive du portable, on a vu se développer des pratiques et des usages qui ne cessent d'être transformés au fil des années. Les problématiques liées à la téléphonie mobile ont par la même occasion cessée d'être centrées uniquement sur les aspects communicationnels pour tenter de comprendre comment celui-ci s'intègre dorénavant dans le quotidien de ses utilisateurs. C'est dans cette perspective que nous avons entrepris il y a quelques années de faire une thèse sur les usages et pratiques de la téléphonie mobile au Gabon. Dans un souci des résultats plus aboutis, le choix a été fait de circonscrire l'étude à une catégorie bien précise de la population gabonaise : les jeunes.

Sans avoir la prétention de fournir un travail complétement novateur, nous pensons toutefois que cette thèse a le mérite de tenter de présenter une étude plus circonscrite, là où les travaux sur la téléphonie mobile au Gabon reposent en général sur des analyses d'ensemble. En nous intéressant aux jeunes, nous fournissons ainsi un premier état de lieux sur l'analyse des pratiques du téléphone portable chez cette population et surtout toutes les conséquences que ce rapport au téléphone mobile implique dans la vie de ces jeunes et leur entourage. Travailler sur les pratiques des jeunes autour du portable permet alors d'analyser leur rapport à ce dispositif sans oublier les enjeux qu'il sous-tend.

Ce travail a été construit autour de trois principales hypothèses qui serviront de trame d'analyse de nos résultats. C'est donc par le rappel de ces résultats et l'énoncé des perspectives de recherche que nous mettrons un terme à ce travail.

[359] Rapport de l'observatoire du marché de la téléphonie mobile au Gabon au deuxième trimestre 2018. Rapport établi par l'agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Un engouement toujours aussi remarqué autour du téléphone portable

Une des raisons ayant favorisé le choix du téléphone portable comme objet d'étude pour notre thèse était entre autre liée aux innombrables sollicitations dont ce dernier fait de plus en plus l'objet dans le quotidien des Gabonais. Notre étude auprès des jeunes de notre panel n'a fait que confirmer ce constat. En effet, alors que le succès de la téléphonie mobile au Gabon n'est plus à démontrer, celui-ci trouve un écho plus ou moins différent chez les jeunes. En revisitant l'histoire de la téléphonie mobile au Gabon, on s'est très vite aperçu que, les clés de son succès ont évolué à mesure que les possibilités d'usage qu'il offrait se diversifiaient. Là où la première génération d'utilisateurs de portable au Gabon a mis l'accent sur la capacité du mobile à permettre des communications à distance par l'entremise de la voix ou encore de la messagerie classique, chez les jeunes que nous avons rencontrés le succès du téléphone portable réside plutôt dans sa capacité à permettre une connexion aux réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Twitter, Instagram, etc.) mais aussi un accès aux services à valeur ajoutée auxquels ils ont la possibilité d'accéder aujourd'hui grâce à leur portable.

En effet, plus des trois quarts des jeunes que nous avons interrogés disent se servir de leur portable pour avoir accès aux réseaux sociaux. Aujourd'hui, pour ces derniers il est difficile de dissocier leur portable des réseaux sociaux. D'aucuns se considèrent d'ailleurs comme ‘‘coupés du monde’’ lorsque, pour diverses raisons (problème de connexion internet, de réseau, d'unités de recharge, etc.) ils ne peuvent pas avoir accès aux réseaux sociaux via leur téléphone portable quand bien même les appels et messages classiques passent normalement. Les réseaux sociaux numériques connaissent un véritable succès auprès des jeunes qui y voient non seulement un véritable moyen d'information, de divertissement, mais où se jouent également, de plus en plus des enjeux de pouvoir en favorisant quelquefois une liberté de parole tant recherchée. En leur permettant d'accéder à ces réseaux sociaux dont ils sont très friands, le portable devient quasiment incontournable pour eux.

De plus, les services à valeur ajoutée (paiements de facture via mobile, le transfert d'argent via mobile, etc.) ont permis aussi de favoriser cet attrait pour le portable qui touche aussi bien les femmes que les hommes. Car, il est important de relever qu'aujourd'hui le succès du téléphone portable repose de plus en plus sur les services et fonctionnalités qui à la base lui sont extérieurs, que sur ces fonctionnalités intrinsèques qui ont fait son succès au début des années 2000 avec notamment les appels et la messagerie classique. Il va de soi que la force et le succès du téléphone portable réside dorénavant dans sa capacité à être un support de convergence de nombreux services devenus quasi indispensables dans la société. Donc ce

n'est plus tant l'objet téléphone en lui-même qui fascine, mais plutôt l'ensemble des services et fonctionnalités qu'il rend désormais accessibles au plus grand nombre et souvent à moindre coût. Même si les jeunes continuent d'accorder un intérêt particulier à la marque du téléphone notamment dans leur quête d'affirmation de soi, n'empêche que sans la convergence de nombreux services qu'on observe aujourd'hui dans les téléphones, il serait difficile de lui prédire le même succès. On en veut pour preuve que sans accès à internet par exemple, leur rapport au portable est moins fusionnel, même si celui-ci leur permet toujours d'émettre ou de recevoir des appels classiques. C'est donc un succès du portable dont il faut se garder de généraliser les causes d'une époque à une autre. Un succès qui implique certes une transformation des pratiques et des usages, mais aussi qui suppose une évolution du cadre réglementaire.

Un encadrement juridique qui peine à s'adapter

La deuxième hypothèse avait pour ambition d'interroger le cadre juridique dans lequel évolue le secteur de la téléphonie mobile au Gabon. En effet, avec l'évolution des possibilités d'usage offertes par le téléphone portable aujourd'hui de nombreux secteurs se trouvent impacter et les pratiques ne cessent d'évoluer. Dans ce contexte, il est important que la réglementation ne soit pas en marge de ces différents changements, dans un secteur où des déviances sont de plus en plus observées. Á ce sujet, il ressort de notre travail trois principaux enseignements.

D'abord, il faut reconnaitre déjà l'existence d'une autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) qui a pour mission d'encadrer le fonctionnement des communications électroniques, téléphonie mobile y compris. En plus, de préparer des textes ou projets de textes de ce secteur, cette dernière veille aussi au respect du cahier des charges par les opérateurs. Encore appelé ‘‘gendarme des télécom’’ au vue de ses missions visant à faire respecter les lois relatives au bon fonctionnement de la téléphonie mobile, cet organe essaie tant bien que mal de faire ce travail en ramenant parfois à l'ordre des opérateurs jugés en infraction pour diverses raisons. Au cours de ces dernières années certains opérateurs de téléphonie mobile se sont vus ainsi infligés des amandes pour non-respect de leur cahier de charges. Toutefois, en dépit de ces actions qui sont à saluer, notre travail nous a permis de constater quelques limites quant à l'indépendance même de cette autorité.

En effet, la gestion de certaines situations où les consommateurs se sentent parfois lésés relance le débat sur la réelle indépendance de cet organe qui semble plus prompt à

condamner certains agissements et devient étrangement moins rigoureuse quand certains droits des usagers semblent bafoués. Un fait marquant, auquel les usagers ont fini par s'habituer réside dans la gestion de certains messages à visée propagandiste dont certains opérateurs de téléphonie mobile se font souvent le relais. Il n'est plus rare, en période électorale ou encore de crise que, les usagers reçoivent des messages ‘‘intempestifs’’ invitant soit à voter pour un candidat ou encore à des mise en garde. Si la procédure en elle-même, n'est peut-être pas illégale, pourtant elle pose un problème moral dans la mesure où ceux-ci sont souvent faits au profit des autorités du pouvoir et cela sans que l'organe de régulation ne réagisse. Nous avons pu alors constater qu'à l'instar de nombreux autres organismes dits indépendants au Gabon, l'ARCEP semble parfois avoir du mal à matérialiser cette indépendance en toutes circonstances.

Enfin, nous avons pu relever également une difficulté parfois dans l'évolution des textes de lois pour que ceux-ci soient en phase avec les changements observés dans ce secteur. En effet, dans un contexte de mutations incessantes des offres et services disponibles à partir du téléphone portable, malheureusement la réglementation tarde par moment à suivre le pas. Laissant souvent un vide juridique planer ou encore des textes de lois devenir simplement caduques. Certaines services proposés par les opérateurs de téléphonie mobile sont parfois restés plusieurs mois sans véritable encadrement juridique, nous confiait alors la responsable du service juridique de l'ARCEP lors de notre enquête de terrain dans leurs locaux en 2016.

De plus, le modèle de fonctionnement de l'ARCEP Gabon étant calqué quasiment sur celui de l'ARCEP France, la mise en place de nouveaux textes de lois devient un peu plus complexe quant il faut envisager une réglementation qui cadre avec les réalités du secteur de la téléphonie mobile au Gabon. Sachant que le secteur mobile au Gabon, et en Afrique en générale offre quelques fois des pratiques et des usages du portable complètement décalés de ce qu'on a pu observer jusqu'à présent dans les pays où celui-ci a pourtant fait ces premières apparitions. L'enjeu devient donc énorme, lorsqu'il s'agit maintenant de penser un modèle de réglementation ou de régulation qui ne soit pas calqué sur un modèle considéré, quelques fois à tort, comme étant systématiquement celui de référence alors que les usages et pratiques sont parfois différents.

Le téléphone portable au Gabon : des usages et des pratiques des jeunes au cœur de leurs réalités quotidiennes

Notre troisième et dernière hypothèse constituait le socle même de notre travail. Elle s'intéressait aux pratiques du téléphone portable et à la manière dont les jeunes composent

avec. Nous avons considéré que le téléphone portable impulsait de nouvelles formes de sociabilités à travers notamment le développement des tendances affectives très fortes portées sur ce dispositif. En étudiant ces pratiques de plus près nous avons fait un premier constat, celui d'une évolution des facteurs du succès du téléphone portable. En effet, avec le temps et l'évolution technologique, mais aussi celle des services proposés, les pratiques des usagers se sont également adaptées. Avec les jeunes, le téléphone n'est plus seulement un moyen de communication classique, mais devient une des possibilités privilégies d'accès à d'autres moyens de communication (réseaux sociaux), mais bien plus encore un véritable moyen d'affirmation de soi. Un moyen de distinction qui ne se résume plus seulement à la simple possession de ce dispositif, mais qui va impliquer désormais de prendre en compte le genre (marque) de dispositif.

Par ailleurs, il est également ressorti de notre travail que les pratiques observées chez les jeunes sont loin d'être sans incidence sur leur quotidien. Face à ce dispositif omni présent, les rapports à la famille, aux amis, aux études et à la société en générale subissent des transformations remarquables. C'est en cela que nous avons parlé du téléphone comme vecteur de nouvelles formes de sociabilités dans le dernier chapitre de cette thèse. Ces nouvelles formes de sociabilités qui sont parfois partagées entre satisfaction et sentiment de perte. Satisfaction dans le sens où le portable permet non seulement une communication quasi permanente, mais il facilite aussi un accès à des services très diversifiés (banque mobile, paiement de facture, accès à internet, etc.). Le côté contraignant intervient lorsque le portable devient par exemple un véritable ‘‘voleur de temps’’ notamment dans les cas de dispersion liés à un attachement excessif qui limite l'efficacité dans la gestion des autres tâches quotidiennes. La question de la dépendance affective au portable est clairement apparue comme un sujet central, quand bien même beaucoup de jeunes interrogés ont encore du mal à accepter l'idée qu'on dise qu'ils ont développé une addiction au téléphone. Une tendance addictive qui, d'ailleurs n'est pas propre au jeune Gabonais. Dans la mesure où on observe plus ou moins les mêmes réalités chez les jeunes d'autres pays notamment en France.

D'ailleurs, notre travail a été l'occasion de montrer aussi qu'au-delà des différences culturelles, économiques, sociales, voire géographique, au final lorsqu'on parle de téléphone portable chez les jeunes les pratiques et usages sont quasiment les mêmes. Il existe certes quelques particularités du fait parfois de l'influence culturelle, mais de façon générale on tend de plus en plus vers une homogénéisation des pratiques et des usages qui font qu'un jeune Gabonais vivant au Gabon aura quasiment les mêmes reflexes d'usage de son téléphone en situation de cours par exemple qu'un jeune Français vivant en France ou ailleurs. Nous avons

montré dans ce travail que cette tendance à l'homogénéisation des pratiques ne se fait pas toujours sans soulever quelques interrogations voire inquiétudes. En effet, il a été démontré que le portable chez les jeunes est certes très convoité en raison des diverses possibilités d'usage qu'il permet, mais il se révèle, de plus en plus, comme un véritable moteur de reconfiguration des modes de vie ou plus généralement de fonctionnement de la société gabonaise. Celui-ci est par exemple très souvent présenté comme un véritable moyen de socialisation. Pourtant, sans remettre en cause cette capacité qu'à aujourd'hui le téléphone de favoriser le lien, nous sommes arrivés à la conclusion selon laquelle il contribue d'une certaine manière à fragilisation de ces liens. En facilitant les communications par téléphone, on a fait le constat d'un recul, certes encore mineur, des véritables relations en présentiel dans lesquels se sont souvent développés les liens familiaux ou amicaux au Gabon. Pour nous, il n'est plus donc question de présenter le portable de facto comme un dispositif favorisant le lien, l'enjeu aujourd'hui est de voir maintenant la nature de ce lien. Car trop souvent, lorsqu'on évoque les questions sur la téléphonie mobile en Afrique en générale et au Gabon en particulier l'accent est toujours mis sur les points positifs de ce dispositif. Pourtant, aujourd'hui on remarque des pratiques et des usages qui ont quelques fois des effets négatifs sur les manières d'être et le mode de vie de ces jeunes. Notre travail a été aussi l'occasion de montrer qu'au-delà des discours promotionnels sur les potentialités de la téléphonie mobile au Gabon, il est important maintenant d'accorder un peu plus d'intérêt aux potentiels revers d'un usage massif du téléphone portable pour les jeunes au Gabon. Car il n'est pas inutile de rappeler que certaines pratiques du portable observées parfois chez les jeunes vont parfois à l'encontre des valeurs morales et culturelles qui caractérisent leurs sociétés. Le portable semble permettre désormais des pratiques que certains n'auraient jamais par exemple envisagées il y a dix ou vingt ans dans un autre contexte. Il s'invite (à travers des photos et vidéos) dans des cérémonies jugées ''sacrées'' autrefois, tels que les cérémonies funéraires où l'on remarque de plus en plus une tendance à photographier les corps et à les exposer sur les réseaux sociaux[360].

Au final, notre travail nous permet de retenir deux éléments majeurs. D'une part, nul ne peut nier aujourd'hui l'apport considérable du téléphone portable dans la société gabonaise en générale et chez les jeunes en particulier. Les pratiques qui se sont développées ces dernières années montrent à suffisance que le portable joue aujourd'hui un rôle majeur dans le

[360] C'est une thématique de recherche qui pourrait être développée dans nos futurs travaux afin de voir comment les pratiques du téléphone redéfinissent d'une certaine manière le rapport aux morts, mais aussi la manière dont s'organisent désormais les cérémonies funéraires.

quotidien de ces jeunes. Des usages utilitaires (études, transfert d'argent, moyen de paiement, etc.) aux usages plus ludiques (accès aux réseaux sociaux, divertissement, etc.), le portable est devenu quasiment indispensable pour une grande majorité des jeunes au Gabon.

Pourtant, au-delà de ce côté valorisant très souvent mis en avant lorsqu'on parle du portable dans les pays du Sud tels que le Gabon, une toute autre réalité moins glorieuse ne cessent de faire son chemin. Le portable est en train de contribuer à la reconfiguration des manières d'être et de faire dans cette société. Une reconfiguration qui est loin d'être faite que des points positifs.

Perspectives de recherche

Pour clore cette étude nous souhaitons terminer par des perspectives pour d'éventuelles recherches à venir qui viendront enrichir le présent travail. En nous appuyons sur quelques limites de ce travail, nous proposons quatre pistes de recherches.

Le premier est d'ordre méthodologique. Elle s'appuie sur une limite remarquée dans la méthode d'analyse et d'interprétation des résultats de notre enquête auprès des jeunes. En effet, pendant notre enquête nous avions pris soin de de distinguer les élèves des étudiants. Pourtant lors de l'interprétation de nos résultats, nous nous sommes plutôt appuyés sur une interprétation d'ensemble sans tenir compte de ce critère qui pouvait permettre de lire quelques particularités selon qu'on soit étudiant ou élève. Il serait donc intéressant d'envisager une étude privilégiant une analyse au cas par cas en vue de voir s'il y a des particularités qui se dégagent. De même il aurait été intéressant aussi d'entrevoir une étude comparative entre les pratiques des jeunes scolarisés (ceux sur lesquels nous avons travaillés) et celles des non scolarisés. Parce qu'il est important de préciser qu'une de nos idées de départ étaient de permettre une étude des pratiques du téléphone portable chez les jeunes de manière générale et pas seulement les jeunes scolarisés. Mais comme nous l'avions déjà expliqué dans notre introduction, les contraintes de temps et de disponibilité ne nous ont pas permis un tel élargissement de notre recherche.

La deuxième piste de recherche prend source dans une autre limite de ce travail liée également à notre corpus d'étude. L'étude que nous avons proposée a été faite essentiellement à Libreville. Bien que les raisons de ce choix[361] soient largement justifiables, n'empêche qu'une étude impliquant aussi des jeunes des campagnes auraient permis d'avoir une approche un peu plus complète des pratiques du téléphone portable chez les jeunes au Gabon. En effet, il serait intéressant de voir comment s'organisent ces jeunes qui n'ont pas forcément

[361] Cf. chapitre le VI (troisième partie)

accès aux mêmes infrastructures que ceux de la capitale. L'idée serait une fois de plus d'éviter une généralisation parfois trop rapide des pratiques du téléphones portables au Gabon avec pour seule référence les jeunes des grandes villes. Ceci éviterait de tomber dans le piège d'une lecture des réalités d'un pays uniquement à partir du constat fait à la capitale. Et dans plusieurs domaines, cette réalité est très présente au Gabon où tout semble axé sur ce qui se passe à Libreville, quand bien même les mêmes besoins sont également observés dans les villes périphériques ou dans les campagnes. Cette forme de discrimination encouragée par les politiques mises en place par les autorités gouvernementales ne devrait pas se lire aussi dans les travaux de recherches. C'est en cela que nous pensons qu'une étude sur la téléphonie mobile au Gabon gagneraient à ne pas être cantonnée uniquement sur ce qui se fait où se passe à Libreville même si on y trouve plus de la moitié de la population gabonaise.

Notre troisième perspective veut mettre en exergue la manière dont les questions sur les TIC en générale et le téléphone portable en particulier sont abordées au Gabon. Nous considérons en effet, qu'il est temps que les travaux sur les pratiques autour du téléphone portable dépassent la phase euphorique et les ''discours de la promesse'', pour davantage interroger la manière dont le portable est en train de redéfinir leur société. Nous avons pu voir dans ce travail que l'attention est vraiment captivée sur ce que le téléphone portable apporte comme valeur ajoutée à leur quotidien alors que les questions sur les changements parfois négatifs impulsés par ce dispositif semblent encore trouver très peu d'intérêt. Les questions sur la place de la dimension affective dans leurs pratiques méritent une recherche plus aboutie. De même que les questions sur la manière dont le téléphone portable redéfinit les liens dans la société gabonaise. Nous pensons qu'il serait intéressant par exemple de voir ce que signifie aujourd'hui ''le lien social ou familial'' dans la société gabonaise à l'heure où les communications par téléphone gagne de plus en plus du terrain. Que signifie aujourd'hui être en contact avec quelqu'un ? Qu'est-ce que les pratiques du portable nous révèlent aujourd'hui sur la nature des liens qui se développent dans cette société ?

Enfin, ce travail a été consacré à l'étude des pratiques et usages du portable chez les jeunes. Mais comme nous n'avons cessé de le dire dans ce travail, l'adoption du portable s'est faite dans quasiment toutes les catégories de la population gabonaise. De plus en plus des secteurs se trouvent à la croisée de nombreuses possibilités d'usage qu'offrent aujourd'hui le téléphone portable. Les pratiques et usages se multiplient ; les déviances aussi. Dans ce contexte, le champ d'étude sur la téléphonie mobile au Gabon offre ainsi de nombreuses pistes d'analyse qui dépassent largement les questionnements soulevés avec les pratiques des jeunes autour du portable. La question par exemple de la place du téléphone portable dans les

cérémonies funéraires mérite un intérêt particulier en raison notamment de la manière dont les pratiques qui entourent ces cérémonies soulèvent de plus en plus de nombreux questionnements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

ABRIC Jean-Claude (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 2016.

AGARMBEN Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2014.

ALLARD Laurence, *Mythologie du portable*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2009.

ALLOING Camille, PIERRE Julien, *Le Web affectif, une économie numérique des émotions*, Bry-sur-Marne, INA Éditions, 2017.

APPEL Violaine, BOULANGER Helène, MASSOU Luc, *Les Dispositifs d'information et de communication. Concept, usages et objets*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2010.

ASSENS Christophe, *Réseaux sociaux, tous égaux? Libre ou otage du regard des autres*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2016.

AUBOURG Valérie et EID Georges, *Familles et temps. Modification des liens conjugaux et parentaux*, Paris, L'Harmattan, 2016.

BONHOMME Julien, *Les numéros de téléphone portable qui tuent. Epidémiologie culturelle d'une rumeur transnationale,* Tracés : Revue de Sciences Humaines, ENS Éditions, 2011.

BOURDIEU Pierre, sur le pouvoir symbolique. In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 32e année, N. 3, 1977.

BRETON Philippe, *La Parole manipulée*, Paris, éditions La Découverte et Syros, 2000.

BRETON Philippe, *L'Utopie de la communication. Le mythe du village planétaire*, Paris, La Découverte, 2004.

BRETON Philippe, PROULX Serge, *L'explosion de la communication. Introduction aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, La Découverte, 2005.

CARON André, CARONIA Létizia, *Culture mobile: les nouvelles pratiques de communication*, Montréal, Presse universitaires de Montréal, coll. «Paramètres», 2005.

CIOMPI Luc, "affects et logiques affectives. Leur place dans notre compréhension d'autrui et du monde", juillet 2004, publié sous le titre Gefühle, Affekte, Affektlogik – ihr Stellenwert in unserem Menschen- und Weltverständnis", par Wiener Verlesung, vienne, 2001.

COMPIÈGNE Isabelle, *La Société numérique en question*, Auxerre, Sciences humaines éditions, 2011.

CORDIER Anne, *Grandir connectés : les adolescents et la recherche de l'information*, Caen, C&F éditions, 2015.

CUSSET Pierre-Yves, *Le Lien social*, Paris, Armand Colin, 2007.

DATCHARY Caroline, *La Dispersion au travail*, Toulouse, Octares Éditions, 2011.

DENOUËL Julie, GRANJON Fabien, *Communiquer à l'ère du numérique, regards croisés sur la sociologie des usages*, Paris, Presses des mines, 2011.

Di PASQUALE Alain, "Attachement et téléphone portable." *Le Journal des psychologues* 2, 2019, p.61-64.

ELIE DIT COSAQUE Christophe, « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le contenu du travail », *Annales des Mines - Réalités industrielles* 2011/1 (Février 2011).

FARUGIA Francis, *La Crise du lien social. Essai sociologique et critique*, Paris, L'Harmattan, 1993.

GABAS Jean-Jacques (dir.), *Société numérique et développement en Afrique. Usages et politiques publiques*, Paris, Karthala, 2004.

GIDDENS Anthony, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.

HAGÈGE Claude, *L'éthique de l'internet face au nouveau monde numérique. Mais qui garde les gardes ?* Paris, L'Harmattan, 2015.

HALBWACHS Maurice, « La statistique en sociologie», in *La Statistique, ses applications. Les problèmes qu'elles soulèvent (septième semaine de synthèse)*, Paris, Puf, 1944.

HALL Stuart, *Identités et cultures. Politiques des cultures studies*, Paris, Éditions Amsterdam, 2017.

HALPERN Catherine (dir.), *Identité(s), l'individu, le groupe, la société*, Paris, Sciences humaines éditions, 2016.

HIRIGOYEN Marie-France, *Les nouvelles solitudes. Le paradoxe de la communication moderne*, Paris, Hachette-livre, 2008.

JAURÉGUIBERRY Francis, PROULX Serge, *Usages et enjeux des technologies de communication*, Toulouse, Eres, 2011.

JODELET Denise, *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, 2003. (7e édition)

JOST François, *Pour une éthique des médias. Les images sont aussi des actes*, Éditions de l'Aube, 2016.

KIYINDOU Alain, Anaté KOUMÉALO, CAPO CHICHI Alain (dir), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, Paris, L'Harmattan, 2015.

KIYINDOU Alain, *TIC et développement socio-économiques, enjeux et pratiques*, Paris, Lavoisier, 2010.

KULA-KIM Céline, *Mutations de la famille africaine. La parentalité au carrefour des modèles éducatifs*, Paris, L'Harmattan, 2010.

KUYU MWISSA Camille, *Parenté et famille dans les cultures africaines*, Paris, Karthala, 2005.

LABORDE Aurélie, « Représentations d'internet dans la presse généraliste. Mondes de références mobilisés par les journalistes du *Monde* de 1994 à 2010 », *L'Imaginaire et la représentation des nouvelles technologies de communication*, Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

LAKEL Amar, MASSIT-FOLLEA Françoise, ROBERT Pascal (dir.), *Imaginaire(s) des technologies d'information et de communication,* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008.

LE BRETON David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Puf, 2004.

LEDJOU Jean-Michel, RANDRIANASOLO-RAKOTOBE Hanitra, *Des réseaux et des hommes, les Sud à l'heure des technologies de l'information et de la communication*, Paris, GEMDEV-Karthala, 2013.

LEJEUNE Yannick (dir.), *TIC 2013 les nouveaux temps réels. Société Entreprises Individus. Comment les TIC changent notre rapport au temps*, Paris, FYP Éditions, 2012.

LEROI-GOURHAN, *Le Geste et la parole. La mémoire et les rythmes*, Paris, Éditions Alain Michel, 1965.

MADEBE Géorice Bertin, OVONO EDZANG Noël, *Figures du Gabon contemporain. Réflexions et perspectives*, Paris, Editions Dianoïa, 2007.

MAIGRET Eric, *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Colin, 2015.

MARTIN-JUCHAT Fabienne, STAII Adrian (dir.), *L'Industrialisation des émotions. Vers une radicalisation de la modernité?*, Paris, L'Harmattan, 2016.

MATTELART Armand, MATTELART Michel, Histoire des théories de la communication, Paris, La Découverte, 2004. (3e édition)

MAYER Raymond, *Histoire de la famille gabonaise*, Libreville, Éditions LUTO, 2002 (2e édition revue et augmentée).

MIEGE Bernard, *Contribution aux avancées de la connaissance en Information ―Communication*, Paris, INA Éditions, 2015.

MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication III. Les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble, PUG, 2007.

MOLINER Pascal, GUIMELLI Pascal, *Les Représentations sociales*, Grenoble, PUG, 2015.

MUCCHIELLI Alex, *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette livre, 2006. (4e édition)

NDOMBET Wilson-André, *La Transmission de l'État colonial au Gabon (1946-1966). Institutions, élites et crises*, Paris, Karthala, 2009.

OSSAMA François, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001.

PERRIAUL Jacques, *La Logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Paris, L'Harmattan, 2008.

POURTIER Roland, *Le Gabon tome II: Etat et développement*, Paris, L'Harmattan, 1999.

PROULX Serge, « Penser les usages des TIC aujourd'hui: enjeux, modèles, tendances», in *Enjeux et usages des TIC: aspects sociaux et culturels*, tome 1, Presses universitaires de Bordeaux, P.7-20.

RIEFFEL Rémy, *Révolution numérique, révolution culturelle*, Paris, Gallimard, 2014.

RIEFFEL Rémy, *Sociologie des médias*, Paris Ellipses Édition Marketing (4e édition actualisée et augmentée), 2015.

SALGUES Bruno, *30 ans de téléphonie mobile*, Lulu.com, 2013.

SECA Jean-Marie, *Les représentations sociales*, Paris, Armand Colin, 2010.

TCHAMENI NGAMO Salomon, "Stratégies organisationnelles d'intégration des TIC dans l'enseignement secondaire au Cameroun: Étude d'écoles pionnières", thèse de doctorat, Université de Montréal, 308p, 2007.

TCHERKASSOF Anna, *Les Émotions et leurs expressions*, Grenoble, PUG, 2008.

VIDAL Geneviève (dir.), *La Sociologie des usages, continuités et transformations*, Cachan, Lavoisier, 2002.

WINKIN Yves, *L'Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

2. Articles

AKREGBOU Boua Sylvain, "Usages du téléphone mobile par les jeunes abidjanais: définition d'une nouvelle sociabilité?", *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°15/2B, 2014, p.27-34, [en ligne] http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/02-Akregbou/index.html Consulté le 25/07/2018.

ALLARD Laurence, ALLOING Camille, LE BECHER Mariannig, PIERRE Julien, « Introduction», *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [On line] ,11/2017, en ligne depuis le 01 août 2017, consulté le 13 décembre 2017. URL: http://journals.openedition.org/rfsic/2870

BENCHENNA Abdelfettah, « Les Tic dans les pays des Suds: quarante années de recherche— 1970-2010», *Tic & société* [En ligne], vol 5, n°2-3/2e sem 2011/ 1er sem. 2012, mis en ligne le 21 juin 2012, [En ligne] http://ticetsociete.revues.org/1130. Consulté le 23/02/2017

BERNARD François et JOULE Robert-Vincent, «Le pluralisme méthodologique en sciences de l'information et de la communication à l'épreuve de la communication engageante», *Questions de communication*, [En ligne], 7/2005, mis en ligne le 10 mai 2012, URL: http://questionsdecommunication.revues.org/4647 . Consulté le 22/02/2017.

BONNEVILLE Luc, « Éditorial », *tic&société* [En ligne], Vol. 2, n° 1 | 2008, mis en ligne le 19 octobre 2008, URL : http://ticetsociete.revues.org/424. Consulté le 21/02/2017.

CABEDOCHE Bertrand, «Deconstruring and reconfiguring ICTs and social change in the third millenium. A state of te Acrican contribution », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 18/3 A, 2017, p.11-25, [En ligne] URL : https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2017/supplement-a/01-technologies-de-linformation-et-de-la-communication-et-changement-social-au-troisieme-millenaire-le-temps-de-la-deconstruction-et-de-la-reconfiguration-scientifiques-a-partir-de-la/. Consulté le 02/04/2018.

CABEDOCHE Bertrand, « Une recherche de plus en plus structurante depuis l'Afrique sur la relation entre les technologies de l'information et de la communication et le changement social», *Les apories des questions de développement dans les sciences de l'information et de la communication en Afrique. Mélanges offerts au Professeur Missè Missè*, Academia, pp. 329-399, A paraître. 〈hal-02021534〉

CARRE Dominique, VETOIS Jacques, « Dossier commun des revues *tic&société* et *Terminal* », *tic&société* [En ligne], Vol. 10, N° 1 | 1er semestre 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, URL : http://ticetsociete.revues.org/1970. Consulté le 20/02/2017

CERVULLE Maxime, PAILLER Fred. De la politique des identités à la politique des affects : communautés et controverses en ligne. A paraître dans les Actes du colloque Théma TIC 2014 - université de Strasbourg. 2015.

CHENEAU-LOQUAY Annie, « La téléphonie mobile dans les villes africaines. Une adaptation réussie au contexte local », *L'Espace géographique*, 2012/1 (Tome 41), p. 82-93. DOI : 10.3917/eg.411.0082. URL : https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2012-1-page-82.htm

CHENEAU-LOQUAY Annie, « Les territoires de la téléphonie de la téléphonie mobile en Afrique», in *Revue Netcom*, vol 15, n°1-2, Septembre 2001, p.121-132.

CHENEAU-LOQUAY Annie, « Les usages et les besoins en communication au Gabon», CNRS, 2000.

CHENEAU-LOQUAY Annie, « Modes d'appropriation innovants du téléphone mobile en Afrique», Rapport de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), Genève, 2010.

CUSSET Yves, « Les évolutions du lien social, un état des lieux », *Horizons stratégiques*, 2006/2 (n° 2), p. 21-36. URL : https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2006-2-page-21.htm

DAKOURÉ Évariste, « TIC et développement en Afrique : approche critique d'initiatives et enjeux », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [Online], 4 | 2014, mis en ligne le 01/01/2014. http://rfsic.revues.org/939 . Consulté le 07/02/2017.

DIBAKANA Jean-Aimé, « Usages sociaux du téléphone portable et nouvelles sociabilités au Congo», *Politique africaine*, 2002/1 (n°85), p.133-150.

DEMASSIEUX Nicolas, « Au-delà de la 3G, les objets communicants?», *Les Cahiers du numérique*, 2002/4 (vol3), p.15-22.

DUFEAU-ROSSI Hélène, « Les NTIC et l'Afrique: communication et utopie», *Communication et organisation* [En ligne] 14/1998, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 13 juin 2015. URL: http://communicationorganisation.revues.org/2142

DUMAS Aurélia, MARTIN-JUCHAT Fabienne**,** « Approche communicationnelle des émotions dans les organisations : questionnements et implications méthodologiques », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 9 | 2016, mis en ligne le 01 septembre 2016, consulté le 12 décembre 2017. URL : http://journals.openedition.org/rfsic/2103

FEVRIER Florence, GAUDUCHEAU N, JAMET Éric, « La prise en compte des affects dans le domaine des interactions homme-machine : quels modèles, quelles méthodes, quels bénéfices ? », *Le travail humain*, 2011/2 (Vol. 74), p. 183-201. DOI : 10.3917/th.742.0183. URL : https://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2011-2-page-183.htm

GADO Alzouma, « Téléphonie mobile, internet et développement: l'Afrique dans la société de l'information?», *Tic&Société*, [En ligne], vol n°2/2008.URL: http://ticetsociete.revues.org/488

GEORGE Eric, « Quelles perspectives critiques pour aborder les TIC?», *Tic et Société*, [En ligne], vol.8, n°1-2/ 1er semestre 2014, mis [En ligne] le 31 mai 2014, URL : http://ticetsociété.revues.org/1365. Consulté le 17/01/2017.

HALBWACHS Maurice, « La statistique en sociologie», in *La Statistique, ses applications. Les problèmes qu'elles soulèvent (septième semaine de synthèse)*, Paris, Puf, 1944.

JARRIGEON Anne, MENRATH Joëlle, « La part du possible dans l'usage: le cas du téléphone portable», *Hermes, La revue*, 2008/1, n°50, p.99-105.

JAUREGUIBERRY Francis, « De l'usage des technologies de l'information et de la communication comme apprentissage créatif», *Education & sociétés*, 2008/2, (n°22), p.29-42.

JOUËT Josiane et CHAMBAT Pierre, « Usages des technologies de l'information et de la communication: évolution des problématiques», in *Technologies et Société*, vol 6, n°3, 1994.
Journal *Le Républicain Lorrain*, https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2012/01/30/l-anxiete-de-ratage-du-cyberdependant, Consulté le 11/09/2019.

KIYINDOU Alain, Anaté KOUMÉALO, CAPO CHICHI Alain (dir.), *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, Paris, L'Harmattan, 2015.

KIYINDOU Alain, MIERE Théodora, « Réseaux virtuels, reconstruction du lien social et de l'identité dans la diaspora noire», *Études de communication*, [En ligne] 38/2012. URRL: http://edc.revues.org/3425

KIYINDOU Alain, "Technologies de l'information et de la communication, développement et démocratie en Afrique", REFSICOM [en ligne], DOSSIER : Communication et changement, mis en ligne le 25 octobre 2016. URL: http://www.refsicom.org/129

KWOK CHOON Mary Jane, « La déconnexion temporaire à Facebook : entre le FOMO et l'intériorisation douce du contrôle social », *tic&société* [En ligne], Vol. 10, N° 1 | 1er semestre 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté le 11 septembre 2019. URL : http://journals.openedition.org/ticetsociete/2019 DOI : 10.4000/ticetsociete.2019

«La place du téléphone mobile dans la société. Des discours aux pratiques», une étude réalisée par le Gripic/Celsa sous la conduite d'Yves Jeanneret, Joëlle Menrath et Emmanuelle Lallement.

«La téléphonie mobile dans les pays en développement: quels impacts économiques et sociaux?», *La revue de Proparco*, n°4, novembre 2009.

LOUKOU Alain, «Économie informelle et télécommunications en Côte-D'ivoire: le cas des cabines téléphoniques privées», *Netcom*, vol.17, 2003, n°1-2, p.99-112.

LOUKOU Alain, « Les Tic au service du développement en Afrique. Simple slogan, illusion ou réalité?», *Tic & société*, [En ligne], Vol.5, n°2-3/ 2e sem.2011/ 1er sem.2012, mis en ligne le 18 juin 2012, URL: http://ticetsociete.revues.org/1047. Consulté le 22/02/2017.

MAHDI Amri et VACAFLOR Nayra, « Téléphone mobile et expression identitaire : réflexions sur l'exposition technologique de soi parmi les jeunes », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol 2010, n°1, 2010, pp. 1-17.

MALLEIN Philippe, TOUSSAINT Yves, «L'intégration sociale des technologies d'information et de communication: une sociologie des usages», TIS, vol 6, n°4, 1994.

MALLEIN Philippe, TAROZZI Sylvie, « Des signaux d'usage pertinents pour la conception des objets communicants», *Les Cahiers du numérique*, 2002/4 (vol.3), p.61-70.

MARTIN Corine, « Le téléphone portable chez les jeunes et leurs parents: quelles légitimations des usages?», Brest, ENST Bretagne, 4 & 5 décembre, 2003.

MARTIN Corinne, « Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ? », *Communication et langages*, n°136, 2003, p.92-105.

MARTIN-JUCHAT Fabienne, « La dynamique de marchandisation de la communication affective », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 17 juillet 2014, consulté le 13 décembre 2017. URL : http://journals.openedition.org/rfsic/1012

MARTIN-JUCHAT Fabienne, LEPINE Valérie, AZNAR Marine, "L'agir affectif dans le travail d'encadrement : un objet de recherche interdisciplinaire", *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, (En ligne), 12/2018, mis en ligne le 1er janvier 2017, consulté le 04 juin 2019. URL : http://journals.openedition.org/rfsic/3471

Fabienne Martin-Juchat, « Penser le corps affectif comme média», *Corps*, 2008/1 (n°4), p.85-92. http://www.cairn.info/revue-corps-dileta-2008-1-page-85.htm Consulté le 10/05/2017.

MBOUMBA Marina, PAQUIENSÉGUY François, «Usages du téléphone mobile chez les cadres de l'industrie pétrolière au Gabon: un transfert de la sphère professionnelle vers la sphère privée», Kouméalo Anaté, Alain Capo-Chichi, Alain Kiyindou, *Quand l'Afrique réinvente la téléphonie mobile*, L'Harmattan, pp.153-167. URL: https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01552993/document.

MEUNIER Jean-Pierre, « Dispositif et théories de la communication: deux concepts en rapport de codétermination», *Hermès*, La Revue, 1193/3 (n°25).

MUSSO Pierre, « Usages et imaginaires des TIC. La friction des fictions», *L'évolution des cultures numériques. De la mutation du lien social à l'organisation du travail*, Paris, FYP Éditions, 2009.

OVOUNDAGA Marcy Delsione, «Les réseaux sociaux du web et les nouvelles formes d'engagement politique au Gabon : le cas de Facebook», *French Journal For Media Research* [en ligne], Full texts/Numéros en texte intégral, 10/2018 Le web 2.0 : lieux de perception des transformations des sociétés, Le web 2.0 : lieux de perception des transformations des sociétés/Web 2.0: Places of perception of the transformations of societies, mis à jour le : 28/06/2018, [En ligne] URL: http://frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1678, consulté le 10/09/2019.

PAQUEINSEGUY Françoise, « Comment réfléchir à la formation des usages liés aux technologies de l'information et de la communication numérique?», *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2007/1 (Volume 2007).

PAQUEINSEGUY Françoise, « Les pratiques communicationnelles seraient-elles sous l'influence des Tic? », 16ème congrès de la SFSIC, 2008, [En ligne] http://sfsic.org/congres_2008/spip.php?article34. Consulté le 13/04/2017.

PASQUATTI Éric, « Aspects socioculturels des usages des TIC dans le développement rural en Afrique», *Communication & langages*, 2010, p.107-119.

PETIT Emmanuel, « Le rôle des affects en économie », *Revue d'économie politique*, vol. 119, n° 6, 2009, pp. 859-897.

REYNIER Florence, « Les services multimédia: de nouveaux usages du téléphone mobile?», colloque international "*Mutations des industries de la culture, de l'information et de la communication*", Université Stendhal Grenoble 3, septembre 2006.

ROBERT Anne-Cécile, « Internet, la grenouille et le tracteur rouillé», *Manière de voir*, n°51, mai-juin, 2000.

ZITTOUN Philippe, « Dispositif», *in* CASILLO I, BARBIER R, BLONDIAUX L, Chateauraynaud F (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et participation, 2013, URL: http://www.dicopart.fr/fr/dico/dispositif, consulté le 21/03/2017.

ZOMO YEBE Gabriel, « Profils des utilisateurs, adoption et appropriation de la téléphonie mobile au Gabon : Une étude économétrique sur données de Libreville et de Port-Gentil », *Marché et organisations*, vol. 14, no. 2, 2011, pp. 167-193.

TCHENG Henri, HUET Jean-Michel, VIENNOIS Isabelle *et al.* « Les télécoms, facteur de développement en Afrique », *L'Expansion Management Review*, 2008/2 (N° 129), p. 110-120. DOI : 10.3917/emr.129.0110. URL : https://www.cairn.info/revue-l-expansion-management-review-2008-2-page-110.htm

TRAORE Aminata, « Accès, être et paraître: vrais et faux défis en Afrique», *Les Télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris, Éditions Charles Leopold Mayer, 2005.

VON PAPA Thilo, MARTIN Corine, « Non-usages du téléphone portable: au-delà d'une opposition binaire usagers/non-usagers », *Questions de communication*, [En ligne] 18/2010. URL: http://questionsdecommunication.revues.org./416

ZOMO YEBE Gabriel, « Profils des utilisateurs, adoption et appropriation de la téléphonie mobile au Gabon : Une étude économétrique sur données de Libreville et de Port-Gentil », *Marché et organisations*, 2011/2 (N° 14), p. 167-193. DOI : 10.3917/maorg.014.0167. URL : https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2011-2-page-167.htm

3. Méthodologie et usuels

BEAUD Michel, *L'Art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2010.

BERTHIER Nicole, *Les Techniques d'enquête en sciences sociales. Méthodes et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2010. (4e édition)

BOGDAN et TAYLOR *Introduction to qualitative research methods*, 1975, in PERETZ, H. *Les méthodes en sociologie : l'observation*, Collection Repères, Paris, La Découverte, 1998.

BOURDELOIE Hélène, DOUYERE David, *Méthodes de recherche sur l'information et la communication. Regards croisés,* Paris, Editions mare et martin, 2014.

CORROY Laurence, GONNET Jacques, *Dictionnaire d'initiation à l'info-com,* Paris, Vuibert, 2008.

DEREZE Gérard, *Méthodes empiriques de recherche en communication,* Bruxelles, De Boeck, 2009.

GUIONNET Christine, *Exploiter les difficultés méthodologiques. Une ressource pour l'analyse en sciences sociales,* Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2015.

HALBWACHS Maurice, « La statistique en sociologie», in *La Statistique, ses applications. Les problèmes qu'elles soulèvent (septième semaine de synthèse),* Paris, Puf, 1944.

MARTIN Olivier, *L'enquête et ses méthodes. L'analyse quantitative des données*, Paris, Armand Colin, 2012. (3e édition)

N'DA Paul, *Recherches et méthodologie en sciences sociales et humaines,* Paris, L'Harmattan, 2016.

OLIVESI Stéphane (dir.), *Introduction à la recherche en SIC,* Grenoble, PUG, 2007.

RUSSEL.A Jone (dir), *Méthodes de recherche en sciences humaines,* Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2000.

4. Thèses et habilitation à diriger des recherches

BEN JEDDOU Sameh, *Communication publique. Ancrage des TIC dans l'organisation. Étude des cas: l'administration tunisienne,* sous la direction de Fabienne Martin-Juchat et Moncef Ouannes, Université Grenoble Alpes, 2006.

CARDON Dominique, « La trajectoire des innovations ascendantes: inventivité, coproduction et collectifs sur Internet», Actes du colloque "Innovations, usages et réseaux", novembre 2006, Montpellier.

CORDIER Anne, *Imaginaires, représentations, pratiques formelles et non formelles de la recherche d'information sur internet : Le cas des élèves de 6ème et de professeurs documentalistes,* thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Charles de Gaulle – Lille 3, 2011, p.19.

DITENGOU Rockaya Nielle, *Politique, médias et développement. L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cas du Gabon en Afrique centrale,* thèse en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Roger Bautier, Université Paris 13, 2016.

KONDRATOV Alexander, *Ancrage politique des dispositifs socionumériques de communication dans la société russe postsoviétique*, thèse en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Bertrand Cabedoche, Université Grenoble Alpes, 2015.

MABCHOUR Rachid, *Usages et appropriation des technologies de l'information et de la communication au Maroc. Le cas du téléphone portable*, thèse en Sciences sociales, sous la direction de Lotfi Maherzi, Université Paris VIII, 2011.

MAKANGA BALA Martial Pépin, *Le Gabon et la société de l'information. Approche spatiale des réseau et des enjeux géopolitiques des technologies de la communication*, thèse en Géographie, sous la direction d'Annie Cheneau-Loquay, Université Michel de Montaigne de Bordeaux 3, 2010.

MARTIN Corinne, *Représentations du téléphone portable chez les jeunes adolescents et leur famille: quelles légitimations des usages?*, thèse en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Jacques Walter, Université de Metz, 2004.

MODANDI Moïse, *Développement de la téléphonie mobile et lien social en Afrique: le cas du Gabon*, thèse en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Jean-François Tetu, Université Lumière-Lyon 2, 2005.

MOUSSOKI Jean-Claude, *Les moyens de communication traditionnels en zone rurale dans l'espace culturel Koongo: cas du département du pool*, D.E.A, Université Marien N'gouabi, 2005.

RENAUD Lise, *Dix ans de discours sur le téléphone mobile. Contribution à l'analyse des discours accompagnant l'insertion des objets techniques contemporains*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Jean-François Tétu, Université Lumière Lyon 2, 2007.

SARY Ousmane, *Dynamique des accès et des usages du téléphone et d'internet à Dakar: quels liens avec l'aménagement urbain?* Thèse en Géographie, sous la direction d'Annie Cheneau-Loquay, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 2012.

TCHAMENI NGAMO Salomon, "Stratégies organisationnelles d'intégration des TIC dans l'enseignement secondaire au Cameroun: Étude d'écoles pionnières", thèse de doctorat, Université de Montréal, 2007.

SAWADOGO Alain Tounwendé, *Les facteurs déterminants la pénétration de la téléphonie mobile en Afrique: une étude comparative entre le Mali et le Sénégal*, thèse en Science de gestion, sous la direction de Chantal Ammi, Université Evry Val d'Essone, 2013.

5. Webographie

Atlas des populations et pays du monde, [En ligne] https://www.populationdata.net/palmares/mortalite-infantile/#Gabon . Consulté le 13/07/2017.

ATMANI Mehdi, « La téléphonie mobile, moteur de l'innovation bancaire en Afrique», *Le Temps*, mai 2015. https://www.letemps.ch/economie/2015/05/25/telephonie-mobile-moteur-innovation-bancaire-afrique. Consulté le 01/04/2017.

BAZARA Aurélie, « coupures d'internet en Afrique », article de presse paru en ligne le 21.10.2016 sur le site du Magazine d'actualité hebdomadaire *Le Point* disponible sur http://afrique.lepoint.fr/economie/coupures-de-reseaux-sociaux-et-d-internet-l-afrique-explose-tous-les-records-21-10-2016-2077592_2258.php Consulté le 10/09/2019.

CAHOUR Béatrice, « Les affects en situation d'interaction coopérative: proposition méthodologique», *Le travail humain*, 2006/4 (vol.69), p.379-400. [En ligne] sur http://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2006-4-pages-379.htm . Consulté le 15/04/2017.

GABON Review, « Connectivité mobile: le Gabon devance le Cameroun en Afrique centrale», [En ligne], disponible sur http://gabonreview.com/blog/connectivite-mobile-gabon-devance-cameroun-afrique-centrale/ Consulté le 24/09/2018

«Imaginaire(s), représentation(s) en sciences humaines et sociales », Journée d'étude, *Calenda*, Publié le jeudi 13 octobre 2016, [En ligne] https://calenda.org/380092 Consulté 22/05/2019.

LE GRAND Alexandre, « Gabon : La finance mobile en plein essor » in *Conjoncture économique* du 17/09/2019, [En ligne] http://conjonctureseconomiques.com/index.php/2019/09/17/gabon-la-finance-mobile-en-plein-essor/, consulté le 30/09/2019.

METEGUE N'NAH Nicolas, POURTIER Roland, « GABON», *Encyclopedia Universalis* [En ligne], consulté le 26 juin 2017. URL: http://www.universalis.fr/encyclopedie/gabon/

Ministère de l'Économie, de la prospective et de la programmation du développement durable. Direction générale de la prospective, Rapport sur le profil dividende démographie du Gabon, [En ligne], Http://ga.one.un.org/content/dam/gabon/docs/Country%20team/UNFPARAPPORT%20SUR%20LE%20PROFIL%20DD.pdf Consulté le 24/09/2018.

Missions d'ordre économique de l'ARCEP Gabon, [En ligne]http://www.arcep.ga/html/mission_economique.php. Consulté le 18/09/2017.

Missions d'ordre général de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), http://www.arcep.ga/html/mission_general.php. Consulté le 18/09/2017.

Missions d'investigation, de contrôle et de sanction de l'ARCEP Gabon, [En ligne] http://www.arcep.ga/html/mission_investigation.php. Consulté le 18/09/2017.

Missions d'ordre juridique de l'ARCEP Gabon, [En ligne] http://www.arcep.ga/html/mission_juridique.php. Consulté le 18/09/2017.

Missions techniques de l'ARCEP Gabon, [En ligne] http://www.arcep.ga/html/mission_technique.php. Consulté le 18/09/2017.

Palmarès espérance de vie par pays, [En ligne] https://www.populationdata.net/palmares/esperance-de-vie/#Gabon, consulté le 13/07/2017.

Projet de société du président Ali Bongo, disponible en ligne http://medias.legabon.net/PROD/0000000016.pdf consulté le 20 février 2017.

WILBERCQ Émeline, « Comment Facebook s'adapte à l'Afrique, où le mobile est roi », article de presse paru en ligne le 03.02.2014 in *Jeune Afrique* : https://www.jeuneafrique.com/165836/societe/comment-facebook-s-adapte-l-afrique-o-le-mobile-est-roi/ . Consulté le 02/12/2018.

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre d'abonnés en 2011.....135

Graphique 2 : Evolution trimestrielle du taux de pénétration de la téléphonie mobile en 2011.....136

Graphique 3 : Evolution trimestrielle du parc de chaque opérateur en 2011.....136

Graphique 4 : Evolution trimestrielle de l'ARPU en 2011.....137

Graphique 5 : Évolution comparée prépayé-postpayé en 2011.....137

Graphique 6 : Evolution trimestrielle du nombre d'abonnés en 2012.....139

Graphique 7 : Evolution trimestrielle du taux de pénétration en 2012.....139

Graphique 8 : Evolution trimestrielle du parc de chaque opérateur en 2012.....140

Graphique 9 : Evolution comparée prépayé-postpayé en 2012.....140

Graphique 10 : Personnes interrogées par sexe.....186

Graphique 11 : Rapport téléphone portable et famille.....189

Graphique 12 : Répartition du parc internet par opérateur au premier trimestre 2013.....192

Graphique 13 : Part de marché du parc internet global en fin mars 2014.....193

Graphique 14 : Répartition des usages quotidiens du portable.....196

Graphique 15 : Téléphone portable et famille.....213

Graphique 16 : Poids des différentes fonctionnalités du portable.....218

Graphique 17 : Téléphone portable et ami(e)s.....221

Graphique 18 : Téléphone portable et couple.....223

Graphique 19 : Téléphone portable et couple.....225

Graphique 20 : Téléphone portable et couple.....231

Graphique 21 : Différents usages du portable.....236

Graphique 22 : Différents usages du portable.....240

Graphique 23 : Téléphone, temps et espace.....242

Graphique 24 : Téléphone et temps.....243

Graphique 25 : Téléphone et temps.....243

Graphique 26 : Fréquence de consultation du téléphone.....249

Graphique 27 : Rapport au téléphone portable.....249

Graphique 28 : Premier contact de la journée.....251

Graphique 29 : Fréquence de consultation du téléphone.....251

Graphique 30 : Rapport au téléphone portable.....254

Graphique 31 : Raisons d'utilisation du téléphone portable.....254

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution du nombre de lignes fixes de 1998 à 2000.....111

Tableau 2 : Parc trimestriel de lignes fixes de l'année 2012.....112

Tableau 3 : Parc de lignes fixes au quatrième trimestre de l'année 2013.....112

Tableau 4 : Parc de lignes fixes trimestrielles de l'année 2014.....113

Tableau 5 : Parc de lignes fixes au quatrième trimestre de l'année 2015.....113

Tableau 6 : Parc de lignes fixes au quatrième trimestre de l'année 2016.....114

Tableau 7 : Évolution du nombre d'abonnés à la téléphonie filaire et à la téléphonie mobile de 1999 à 2001.....118

Tableau 8 : Parc des abonnés à la téléphonie mobile en 2011.....135

Tableau 9 : Tableau n°9 : Parc trimestriel par opérateur.....136

Tableau 10 : ARPU de la téléphonie mobile en 2011.....136

Tableau 11 : Parc des abonnés à la téléphonie mobile en 2012.....138

Tableau 12 : Parc trimestriel par opérateur en 2012.....139

Tableau 13 : ARPU de la téléphonie mobile en 2012.....140

Tableau 14 : Nombre de personnes interrogées.....175

Tableau 15 : Répartition des enquêtés par âge.....175

Tableau 16 : Statut social des enquêtés.....175

Tableau 17 : Répartition du parc internet par opérateur au premier trimestre 2013.....192

Tableau 18 : Répartition du parc internet par opérateur en 2014.....193

Tableau 19 : Répartition du parc internet par opérateur au premier trimestre 2016.....194

Tableau 20 : Répartition du parc internet par opérateur au premier trimestre 2017.....194

LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES SIGLES

AEF : Afrique équatoriale française

ARTEL : Agence de régulation des télécommunications

ANINF : Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

BEAC : Banque économique et monétaire de l'Afrique centrale

BGFI : Banque gabonaise et française internationale

ARPU : (Average revenu par user) revenu mensuel moyen par client

CECMAS : Centre d'étude sur les communications de masse

CENT : Centre national d'études sur les télécommunications

CESTA : Centre d'étude des systèmes et des technologies avancées

CPT : C'est pour toi

GABTEL : Société gabonaise des télécommunications

GSM : (Global système for mobile communications), standard utilisé pour la téléphonie mobile (deuxième génération)

IPI9 : Fournisseur d'accès internet implanté au Gabon

NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

NTICE : Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (ou l'éducation)

OPT : Office des postes et des télécommunications

PNUD : Programme des nations unies pour le développement

SEEG : Société d'énergie et d'eau du Gabon

SIC : Sciences de l'information et de la communication

SIM : (subscriber identity mobile), puce à mémoire que l'on trouve dans les téléphones portables

SMS : Short message service

TIC : Technologies de l'information et de la communication

TICE : Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement

TIG : Télécom internationales gabonaises

SITA : Société internationale des télécommunications aériennes

ANNEXES

Annexe 1 : Enquête sur les usages et pratiques du téléphone mobile par les jeunes à Libreville : Questionnaire

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Les usages et pratiques de la téléphonie mobile par les jeunes à Libreville au Gabon

A/ Déterminants sociaux ou descriptif de la personne interrogée

1. Sexe
2. Age
3. Statut social
4. Lieu de résidence

B/ Les usages du téléphone

5. Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?

- Moins d'un (1) an
- Moins de cinq (5) ans
- Plus de cinq (5) ans

6. Quotidiennement votre téléphone vous sert à quoi?

- Téléphoner
- Échanger des messages
- Naviguer sur internet
- Moyen de paiement électronique
- Transfert d'argent
- Outil de travail
- Autres

7. À quel(s) opérateur(s) êtes-vous abonné?

- Airtel
- Libertis
- Moov
- Azur

8. Pourquoi ce choix?

- Coûts de communication attractifs
- Qualité du réseau

- Diversité d'offres proposées
- Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins
- Autres (Précisez)

9. À côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (E-mobile, paiement de facture via mobilen,etc.). En avez-vous déjà entendu parler?

- Oui
- Non

10. Si oui, par quel(s) moyen(s)?

- Publicité
- Canal d'un ami ou d'un proche
- Autres

11. Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone portable au quotidien?

- Oui
- Non

12. Si oui, pourquoi?

- Recherches sur internet
- Accès aux réseaux sociaux
- Transfert d'argent
- Réduction des coûts de communication
- Autre

13. Si non, pourquoi?

- Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement
- Pas intéressé(e)
- Autre

14. Quelles sont les pratiques auxquelles vous avez le plus souvent recours?

- Appel

- SMS
- Accès aux réseaux sociaux (watsapp, facebook, twitter)
- Transfert d'argent
- Paiement de facture
- Autre

15. Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans vos rapports à autrui?

Relations familiales

- Permet de garder le contact
- Favorise l'éloignement
- Sources de conflits
- Autre

Relations amicales

- Favorise les échanges
- Favorise un contact permanent
- Autre

Relations de couple

- Cause des disputes
- Permet de renforcer la relation
- Autre

16. Votre usage du téléphone mobile s'accorde-t-il avec les valeurs culturelles et sociales de votre pays?

- Souvent
- Parfois
- Assez rarement
- Pas du tout

17. Pensez-vous que vos pratiques du téléphone ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?

- Oui
- Non

18. En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:

- Vous faire gagner du temps
- Vous faire perdre du temps

19. En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la ta téléphonie mobile...

- ...a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche?
- ...a contribué à augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche?

20. Comment qualifierez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?

- Appropriés
- Parfois inappropriés
- Trop souvent décalés

21. Selon vous, au contact de la téléphonie mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:

- Complètement transformées
- Inchangées
- En mutation

22. Comment décririez-vous votre relation au téléphone?

- Normale
- Fusionnelle
- Sans particularité
- Autre

23. Votre premier contact de la journée avec le téléphone intervient:

- Tôt le matin
- A midi
- Dans l'après-midi
- Tard le soir

24. Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphone?

- Toutes les 10mn
- Après 30mn
- Après 1h
- Autre (précisez)

25. Ce qui transparaît le plus dans votre usage du téléphone c'est:

- Le rapport utilitaire
- L'affirmation de soi
- L'effet de mode
- Autre

Annexe 2 : Quelques exemplaires des questionnaires remplis par les enquêtés

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe**: Homme Δ Femme ▲

2) **Age:** 15-20 Δ 20-25 ▲ 25-30 Δ 30-35 Δ

3) **Statut social actuel:** Elève ▲ Etudiant Δ Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): MINDOUBE I

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans ▲

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner ▲ Echanger des SMS ▲ Naviguer sur internet ▲ Moyen de paiement électronique Δ Transférer de l'argent Δ Outil de travail Δ Autres (Précisez) Δ .....

.....

.....

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel ▲ Libertis Δ Moov Δ Azur Δ

8) **Pourquoi ce choix?**

Coûts de communication attractifs Δ Qualité du réseau ▲ Diversité d'offres proposées Δ Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins Δ Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui ▲ Non Δ

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités ▲ Canal d'un ami ou un proche Δ Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui ▲ Non Δ

---

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet ▲ Accès aux réseaux sociaux Δ Transfert d'argent Δ Réduction des coûts de communication ▲ Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**

Appel ▲ SMS Δ Connexion à internet ▲ Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) ▲ Transfert d'argent Δ Paiement de facture Δ Autres Δ

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact ▲ Favorise l'éloignement ▲ Sources dc conflits Δ Autres (Précisez).....

.....

.....

- **Relations amicales**

Favorise les échanges ▲ Favorise un contact permanant Δ Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes Δ Permet de renforcer la relation Δ Autres (Précisez)..permet d'avoir des nouvelles du compagnant ne vivant plus dans le même pays que moi.....

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**

Souvent Δ Parfois ▲ Assez rarement Δ Pas du tout Δ

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui ▲ Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps Δ Vous faire perdre du temps ▲

NB: (Précisez pourquoi).car elle m'éloigne et me prends du temps que je peux consacrer à étudier et travailler mes exercices de maison.....

19)En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la téléphonie mobile.....

elle a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ car elle ne nous permet plus à la recherche au cour de nos devoir, c'est-a-dire elle nous facilite à la paresse autrefois, on allait dans les bibliotheques maintenant on a tout les sujets de devoir et resumé de roman

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ En nous actualisant sur le monde et différents maux qui minent les sociétés elle enrichi notre culture générale.

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés Δ Parfois inappropriés ▲ Trop souvent décalés Δ

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées ▲ inchangées Δ En mutation Δ

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale Δ Fusionnelle Δ
Sans particularités Δ Autres Δ

23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin ▲
A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn ▲ Après 30mn Δ Après 1h Autres Δ
(Précisez) . . . . . .

25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire ▲ L'affirmation de soi Δ L'effet de mode Δ Autres Δ

89

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe**: Homme Δ Femme X

2) **Age:** 15-20 X 20-25 Δ 25-30 Δ 30-35 Λ

3) **Statut social actuel:** Elève X Etudiant Δ Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): Nkoumbé 3.

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans X

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner X Echanger des SMS X Naviguer sur internet X Moyen de paiement électronique Δ Transférer de l'argent Δ Outil de travail X Autres (Précisez) Δ .....

.....

.....

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel Δ Libertis X Moov Δ Azur Δ

8) **Pourquoi ce choix?**

Coûts de communication attractifs Δ Qualité du réseau Δ Diversité d'offres proposées X

Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins Δ Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui Δ Non X

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités Δ Canal d'un ami ou un proche Δ Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui Δ Non X

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet Δ Accès aux réseaux sociaux X Transfert d'argent Δ Réduction des coûts de communication Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) Δ Autres Δ (précisez) .....

300

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**

Appel X SMS X Connexion à internet X Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) X Transfert d'argent Δ Paiement de facture Δ Autres Δ

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact X Favorise l'éloignement Δ Sources dc conflits Δ Autres (Précisez).....

.....

.....

- **Relations amicales**

Favorise les échanges Δ Favorise un contact permanant X Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes Δ Permet de renforcer la relation X Autres (Précisez).....

.....

.....

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**

Souvent X Parfois Δ Assez rarement Δ Pas du tout Δ

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui X Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps X Vous faire perdre du temps Δ

NB: (Précisez pourquoi)..Ça me fait gagner du temps parceque au lieu d'aller au cyber mon téléphone est là c'est mon outil de travail.

19)En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la téléphonie mobile.....

301

.....a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ.....

.....

.....

.....

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? X parce que Ca me permet souvent de faire plusieu choses Sur mon téléphone comme sur WatSapp ou encore Viber

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés Δ Parfois inappropriés Δ Trop souvent décalés X

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées X inchangées Δ En mutation Δ

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale Δ Fusionnelle X Sans particularités Δ Autres Δ

23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin X A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn X Après 30mn Δ Après 1h Autres Δ (Précisez) . . . . . .

25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire Δ L'affirmation de soi Δ L'effet de mode X Autres Δ

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe:** Homme ✗ Femme Δ

2) **Age:** 15-20 ✗ 20-25 Δ 25-30 Δ 30-35 Λ

3) **Statut social actuel:** Elève ✗ Etudiant Δ Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): Pompidou

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans ✗

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner X Echanger des SMS X Naviguer sur internet X Moyen de paiement électronique Δ Transférer de l'argent Δ Outil de travail Δ Autres (Précisez) Δ .....

.....

.....

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel Δ Libertis X Moov Δ Azur Δ

8) **Pourquoi ce choix?**

Coûts de communication attractifs X Qualité du réseau Δ Diversité d'offres proposées X Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins X Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui X Non Δ

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités X Canal d'un ami ou un proche Δ Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui Δ Non X

---

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet Δ Accès aux réseaux sociaux Δ Transfert d'argent Δ Réduction des coûts de communication Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) X Autres Δ (précisez) .....

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**

Appel ✗ SMS ✗ Connexion à internet ✗ Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) Δ Transfert d'argent Δ Paiement de facture Δ Autres Δ

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact ✗ Favorise l'éloignement Δ Sources dc conflits Δ Autres (Précisez).....

.....

.....

- **Relations amicales**

Favorise les échanges Δ Favorise un contact permanant ✗ Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes Δ Permet de renforcer la relation ✗ Autres (Précisez).....

.....

.....

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**

Souvent Δ Parfois Δ Assez rarement Δ Pas du tout ✗

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui ✗ Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps ✗ Vous faire perdre du temps Δ

NB: (Précisez pourquoi)..... Grace au telephone mobile nous faisons plus vite facilité la paye nos factures depuis notre telephone mobile et cela nous fait gagner le temps

19)**En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la** téléphonie mobile.....

.....a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ.....

.....

.....

.....

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? ★ Grâce à la telephonie mobile ça contribue à augmenter notre efficacité sur la manipulation des projets et la saisie

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés Δ Parfois inappropriés ★ Trop souvent décalés Δ

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées Δ inchangées Δ En mutation ★

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale Δ Fusionnelle Δ Sans particularités ★ Autres Δ

23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin ★ A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn Δ Après 30mn Δ Après 1h Autres Δ (Précisez) 2 min

25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire ★ L'affirmation de soi Δ L'effet de mode Δ Autres Δ

292

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe**: Homme X Femme Δ

2) **Age:** 15-20 Δ 20-25 X 25-30 Δ 30-35 Δ

3) **Statut social actuel:** Elève Δ Etudiant X Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): Bongors

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans X

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner X Echanger des SMS X Naviguer sur internet X Moyen de paiement électronique X Transférer de l'argent X Outil de travail Δ Autres (Précisez) Δ .....

.....

.....

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel X Libertis X Moov Δ Azur Δ

8) Pourquoi ce choix?

Coûts de communication attractifs X Qualité du réseau X Diversité d'offres proposées Δ Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins Δ Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui X Non Δ

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités X Canal d'un ami ou un proche Δ Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui X Non Δ

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet X Accès aux réseaux sociaux X Transfert d'argent X Réduction des coûts de communication Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**

Appel X SMS X Connexion à internet X Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) X Transfert d'argent Δ Paiement de facture Δ Autres Δ

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact X Favorise l'éloignement Δ Sources dc conflits Δ Autres (Précisez).....

.....

.....

- **Relations amicales**

Favorise les échanges Δ Favorise un contact permanant X Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes X Permet de renforcer la relation Δ Autres (Précisez).....

.....

.....

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**

Souvent X Parfois Δ Assez rarement Δ Pas du tout Δ

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui X Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps X Vous faire perdre du temps Δ

NB: (Précisez pourquoi)..il me fait gagner du temps parceque le téléphone effectue plusieurs tâches sans pour autant que je me déplace.

19)**En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la téléphonie mobile**.....

.....a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ.....

.....

.....

.....

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ X dans la programmation de mes rendez-vous et dans la réalisation de mes recherches pour me cultiver.

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés Δ Parfois inappropriés X Trop souvent décalés Δ

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées X inchangées Δ En mutation Δ

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale X Fusionnelle Δ Sans particularités Δ Autres Δ

23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin X A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn X Après 30mn Δ Après 1h Autres Δ (Précisez) . . . . . .

25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire X L'affirmation de soi X L'effet de mode Δ Autres Δ

315

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe**: Homme X Femme Δ

2) **Age:** 15-20 Δ 20-25 X 25-30 Δ 30-35 Δ

3) **Statut social actuel:** Elève Δ Etudiant X Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): plein ciel

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans X

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner X Echanger des SMS X Naviguer sur internet X Moyen de paiement électronique Δ Transférer de l'argent Δ Outil de travail X Autres (Précisez) Δ .....

.....

.....

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel X Libertis X Moov Δ Azur Δ

8) **Pourquoi ce choix?**

Coûts de communication attractifs X Qualité du réseau Δ Diversité d'offres proposées X Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins Δ Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui X Non Δ

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités X Canal d'un ami ou un proche Δ Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui X Non Δ

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet X Accès aux réseaux sociaux X Transfert d'argent Δ Réduction des coûts de communication Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**

Appel X SMS X Connexion à internet X Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) X Transfert d'argent Δ Paiement de facture Δ Autres X

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact X Favorise l'éloignement Δ Sources de conflits Δ Autres (Précisez) Seulement avec la multitude des réseaux sociaux de nos jours pour les adolescents, le téléphone peut constituer une barrière dans la mesure où il lui consacrera plus de temps

- **Relations amicales**

Favorise les échanges Δ Favorise un contact permanant X Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes X Permet de renforcer la relation Δ Autres (Précisez)... Source de dispute dans le cas où l'un ou l'autre chez elle à savoir, ce que fait l'un avec son téléphone portable

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**

Souvent Δ Parfois X Assez rarement Δ Pas du tout Δ

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui X Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps Δ Vous faire perdre du temps X

NB: (Précisez pourquoi) Je passe un maximum de temps sur les réseaux sociaux, le temps perdu", peut une source à recycler mes cours par exemple.

19)**En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la téléphonie mobile**.....

.....a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? X Sur le plan scolaire car mes temps libres sont divisés entre les réseaux sociaux et mes études

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? X Sur le plan de la maitrise des applications qui peuvent être inclues dans le module

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés X Parfois inappropriés Δ Trop souvent décalés Δ

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées Δ inchangées Δ En mutation X

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale Δ Fusionnelle X Sans particularités Δ Autres Δ

23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin X A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn Δ Après 30mn X Après 1h Autres Δ (Précisez) . . . . . .

25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire Δ L'affirmation de soi X L'effet de mode Δ Autres Δ

216

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe:** Homme X Femme Δ

2) **Age:** 15-20 X 20-25 Δ 25-30 Δ 30-35 Λ

3) **Statut social actuel:** Elève X Etudiant Δ Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): LASNI - OWENDO

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans X

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner X Echanger des SMS X Naviguer sur internet X Moyen de paiement électronique Δ Transférer de l'argent Δ Outil de travail X Autres (Précisez) Δ .....

Draguer les filles à travers le banquage SMS et à naviguer sur internet (Facebook - What'App - ASK.FR.)

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel X Libertis X Moov Δ Azur Δ

8) **Pourquoi ce choix?**

Coûts de communication attractifs Δ Qualité du réseau X Diversité d'offres proposées Δ Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins Δ Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui X Non Δ

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités X Canal d'un ami ou un proche X Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui X Non Δ

---

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet X Accès aux réseaux sociaux X Transfert d'argent Δ Réduction des coûts de communication X Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**
Appel Δ SMS X Connexion à internet X Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) Δ Transfert d'argent Δ Paiement de facture Δ Autres Δ

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact X Favorise l'éloignement X Sources dc conflits Δ Autres (Précisez).....
.....
.....
.....

- **Relations amicales**

Favorise les échanges X Favorise un contact permanant Δ Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes Δ Permet de renforcer la relation X Autres (Précisez).....
.....
.....
.....

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**
Souvent Δ Parfois Δ Assez rarement X Pas du tout Δ

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui X Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps X Vous faire perdre du temps Δ
NB: (Précisez pourquoi).....
.....
.....
.....

19)En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la téléphonie mobile.....

.....a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ elle contribue à ma tentative car elle ne [illegible] est à l'origine de certaines tensions entre moi et ma famille

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ

Sur le plan social

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés Δ Parfois inappropriés Δ
Trop souvent décalés Δ

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées Δ inchangées Δ En mutation Δ

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale Δ Fusionnelle Δ
Sans particularités Δ Autres Δ

23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin Δ
A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn Δ Après 30mn Δ Après 1h Autres Δ
(Précisez) . . . . . .

25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire Δ L'affirmation de soi Δ L'effet de mode Δ Autres Δ

95

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe**: Homme Δ Femme ▲

2) **Age:** 15-20 Δ 20-25 ▲ 25-30 Δ 30-35 Δ

3) **Statut social actuel:** Elève ▲ Etudiant Δ Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): AGOUNOOU

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans ▲

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner ▲ Echanger des SMS ▲ Naviguer sur internet ▲ Moyen de paiement électronique Δ Transférer de l'argent Δ Outil de travail Δ Autres (Précisez) Δ .....

écoute de la musique et regarde des films.

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel Δ Libertis ▲ Moov Δ Azur Δ

8) **Pourquoi ce choix?**

Coûts de communication attractifs Δ Qualité du réseau Δ Diversité d'offres proposées ▲

Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins Δ Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui Δ Non ▲

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités Δ Canal d'un ami ou un proche Δ Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui Δ Non Δ

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet Δ Accès aux réseaux sociaux Δ Transfert d'argent Δ Réduction des coûts de communication Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) ▲ Autres Δ (précisez) .....

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**

Appel Δ SMS ▲ Connexion à internet ▲ Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) ▲ Transfert d'argent Δ Paiement de facture Δ Autres Δ

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact ▲ Favorise l'éloignement ▲ Sources dc conflits Δ Autres (Précisez).....

.....

.....

- **Relations amicales**

Favorise les échanges ▲ Favorise un contact permanant Δ Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes Δ Permet de renforcer la relation ▲ Autres (Précisez).....

.....

.....

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**

Souvent Δ Parfois ▲ Assez rarement Δ Pas du tout Δ

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui ▲ Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps ▲ Vous faire perdre du temps Δ

NB: (Précisez pourquoi)...Sa me permet de me distraire plus vite afin de passer à autre chose.....

19)**En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la** téléphonie mobile.....

.....a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ.....

.....

.....

.....

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? Δ.....

au sein de l'école car je fais plus vite mes recherches au lieu d'aller au cyber

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés ▲ Parfois inappropriés Δ Trop souvent décalés Δ

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées ▲ inchangées Δ En mutation Δ

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale Δ Fusionnelle ▲ Sans particularités Δ Autres Δ

23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin ▲ A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn Δ Après 30mn Δ Après 1h Autres Δ (Précisez) ..... après 5 mn.

25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire Δ L'affirmation de soi ▲ L'effet de mode Δ Autres Δ

Questionnaire d'enquête sur les usages des jeunes de la téléphonie mobile au Gabon

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de mon travail de thèse de doctorat qui porte sur les usages de la téléphonie mobile au Gabon. Afin de mieux connaitre ces usages et pratiques de la téléphonie mobile et voir comment cela s'intègre dans le quotidien des jeunes, je réalise donc une enquête dont les résultats seront analysés dans le cadre de mes travaux de recherche de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en France.

La première partie s'intéresse aux déterminants psycho-sociaux qui permettent de mieux connaitre les personnes interrogées avant d'en venir à la pratique étudiée.

Le questionnaire propose des questions fermées avec deux ou plusieurs items au choix comme propositions de réponses et que la personne interrogée devra choisir en fonction de la réponse qui lui conviendrait le mieux.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui restera avant tout anonyme.

A/ Les déterminants sociaux

1) **Sexe:** Homme ▲ Femme Δ

2) **Age:** 15-20 Δ 20-25 ▲ 25-30 Δ 30-35 Δ

3) **Statut social actuel:** Elève ▲ Etudiant Δ Salariés Δ

4) **Quartier** (Lieu de résidence): Akebé Ville

B/ Les usages du téléphone mobile

5) **Depuis quand utilisez-vous un téléphone portable?**

Moins d'un (1) an Δ Moins de cinq (5) ans Δ Plus de cinq ans ▲

6) **Quotidiennement votre téléphone portable vous sert à quoi?**

Téléphoner ▲ Echanger des SMS ▲ Naviguer sur internet ▲ Moyen de paiement électronique ▲ Transférer de l'argent ▲ Outil de travail Δ Autres (Précisez) Δ .....

.....

.....

7) **A quel(s) opérateur(s) de téléphonie mobile êtes vous abonné?** (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

Airtel Δ Libertis ▲ Moov ▲ Azur Δ

8) **Pourquoi ce choix?**

Coûts de communication attractifs ▲ Qualité du réseau Δ Diversité d'offres proposées Δ Possibilité de basculer d'un opérateur à un autre selon les besoins Δ Autres (Précisez) Δ

.....

.....

9) **A côté des usages basiques, grâce à la téléphonie mobile il est désormais possible d'accéder à d'autres services (Connexion à internet, E-Mobile (transfert d'argent), paiement de facture via mobile, etc.). En avez vous déjà entendu parler?**

Oui ▲ Non Δ

10) **Si oui, par quel(s) moyen(s)?**

Publicités ▲ Canal d'un ami ou un proche Δ Autres Δ

11) **Ces nouvelles offres comptent-elles parmi vos usages du téléphone mobile au quotidien?** Oui ▲ Non Δ

12) **Si oui, pourquoi?** Recherches sur internet ▲ Accès aux réseaux sociaux ▲ Transfert d'argent ▲ Réduction des coûts de communication ▲ Autres Δ (précisez) .....

.....

13) **Si non, pourquoi?** Absence de connaissance sur le mode de fonctionnement Δ Pas intéressé(e) Δ Autres Δ (précisez) .....

.....

14) **Quels sont les pratiques du téléphone auxquelles vous avez le plus souvent recours?**
Appel ▲ SMS ▲ Connexion à internet ▲ Accès aux réseaux sociaux (Watsapp, Facebook, Twiter) ▲ Transfert d'argent ▲ Paiement de facture ▲ Autres Δ

15) **Comment vos pratiques du téléphone s'intègrent-elles dans votre rapport à autrui?**

- **Relations familiales**

Permet de garder le contact ▲ Favorise l'éloignement Δ Sources de conflits Δ Autres (Précisez).....
.....
.....

- **Relations amicales**

Favorise les échanges ▲ Favorise un contact permanant Δ Autres Δ

- **Relations de couple**

Cause des disputes Δ Permet de renforcer la relation ▲ Autres (Précisez).....
.....
.....

16) **Votre usage du mobile et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:**
Souvent Δ Parfois Δ Assez rarement ▲ Pas du tout Δ

17) **Pensez-vous que vos pratiques du téléphone mobile ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?** Oui ▲ Non Δ

18) **En terme de rentabilité liée à la gestion de votre temps, vous direz que vos pratiques du téléphone contribuent plus à:** Vous faire gagner du temps ▲ Vous faire perdre du temps Δ
NB: (Précisez pourquoi).....
.....
.....

19)**En terme d'efficacité au final avez-vous l'impression que le développement de la** téléphonie mobile.....

.....a contribué à la baisse de votre efficacité? Sur quel type de tâche? ▲ Le développement de la téléphonie a contribué à la baisse de mon orthographe. Sur le type de tâche: SMS

.....a contribué a augmenter votre efficacité? Sur quel type de tâche? ▲ Le développement de la téléphonie mobile a contribué à augmenter ma culture générale. Sur le type de tâche: recherche internet

20) **Comment qualifieriez-vous vos rapports aux règles dans l'usage du téléphone notamment dans les espaces publics?** Appropriés Δ Parfois inappropriés ▲ Trop souvent décalés Δ

21) **Selon vous, au contact de la technique mobile et des pratiques qu'elle engendre les valeurs sociales et culturelles du Gabon sont:**
Complètement transformées ▲ inchangées Δ En mutation Δ

22) **Comment décririez-vous votre relation au téléphone?** Normale Δ Fusionnelle ▲ Sans particularités Δ Autres Δ

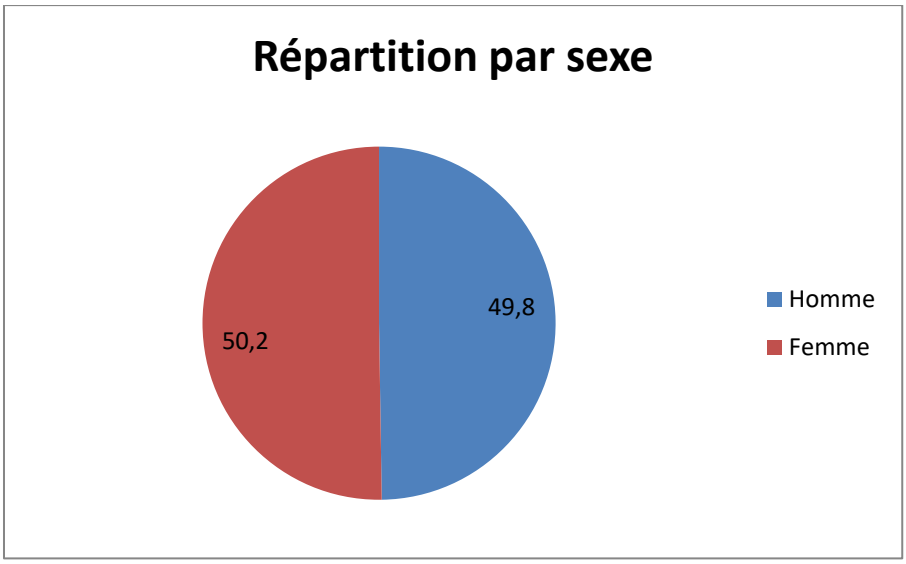
23) **Votre premier contact de la journée avec votre téléphone intervient:** Tôt le matin ▲ A midi Δ D'ans l'après-midi Δ Tard le soir Δ

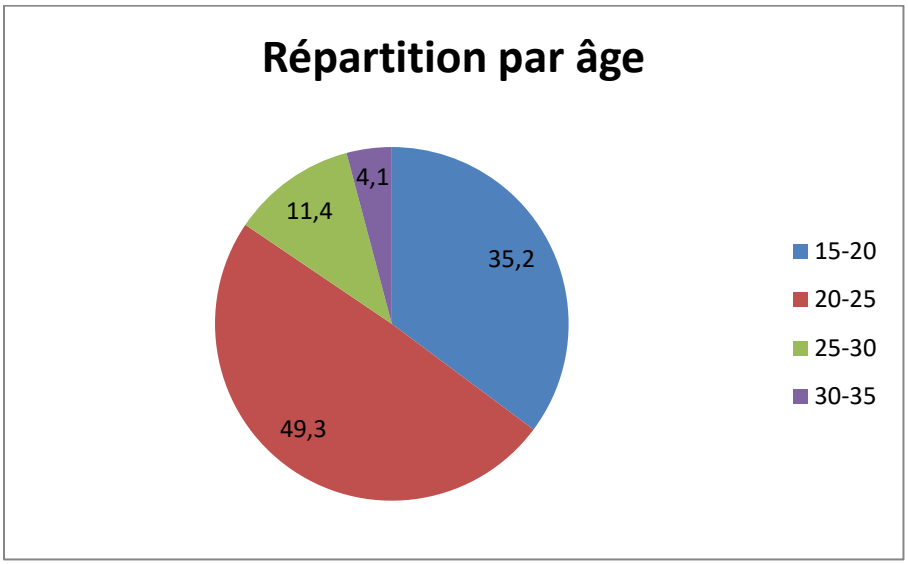
24) **Avec quelle fréquence à peu près regardez-vous les notifications, appels, messages, etc. sur votre téléphones?** Toutes les 10mn ▲ Après 30mn Δ Après 1h Autres Δ (Précisez) . . . . . .

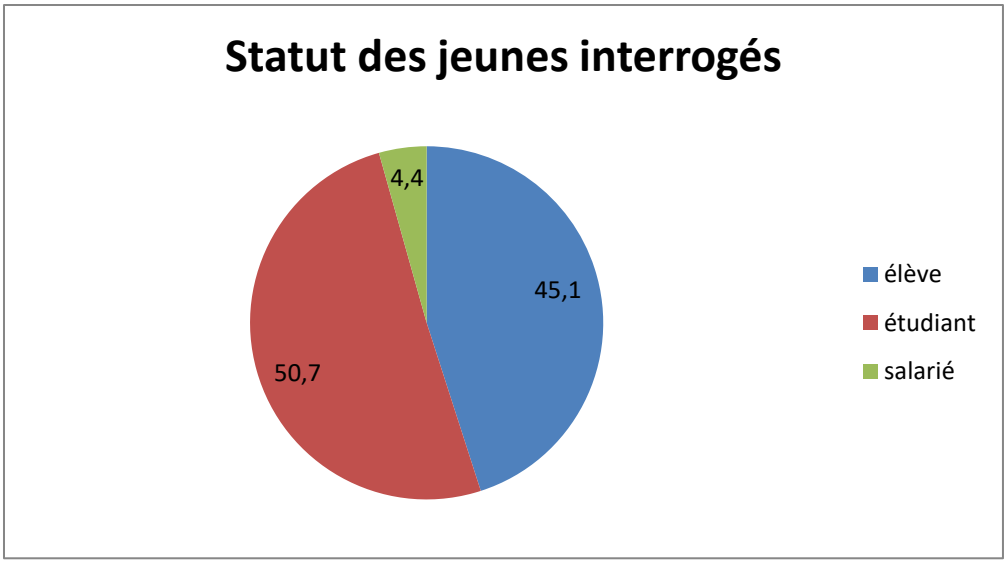
25) **Ce qui transparait le plus dans votre usage du téléphone c'est:**
Le rapport utilitaire ▲ L'affirmation de soi Δ L'effet de mode Δ Autres Δ

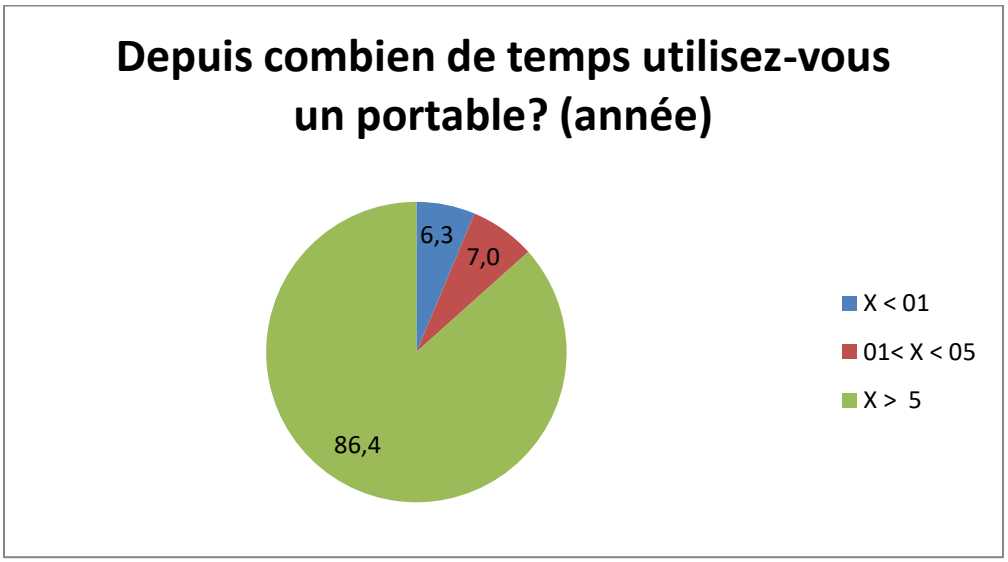
Annexe 3 : récapitulatif de l'ensemble des graphiques issus des réponses au questionnaire d'enquête proposé aux jeunes. Ce questionnaire portait sur leurs pratiques et usages du téléphone portable.

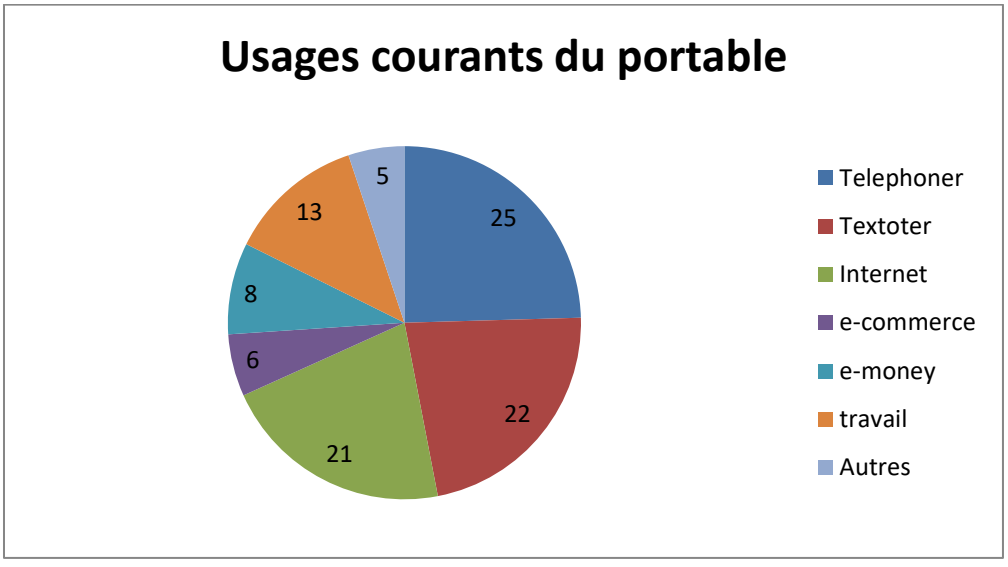
Annexes : récapitulatif de l'ensemble des graphiques issus des réponses au questionnaire d'enquête proposé aux jeunes. Ce questionnaire portait sur leurs pratiques et usages du téléphone portable.

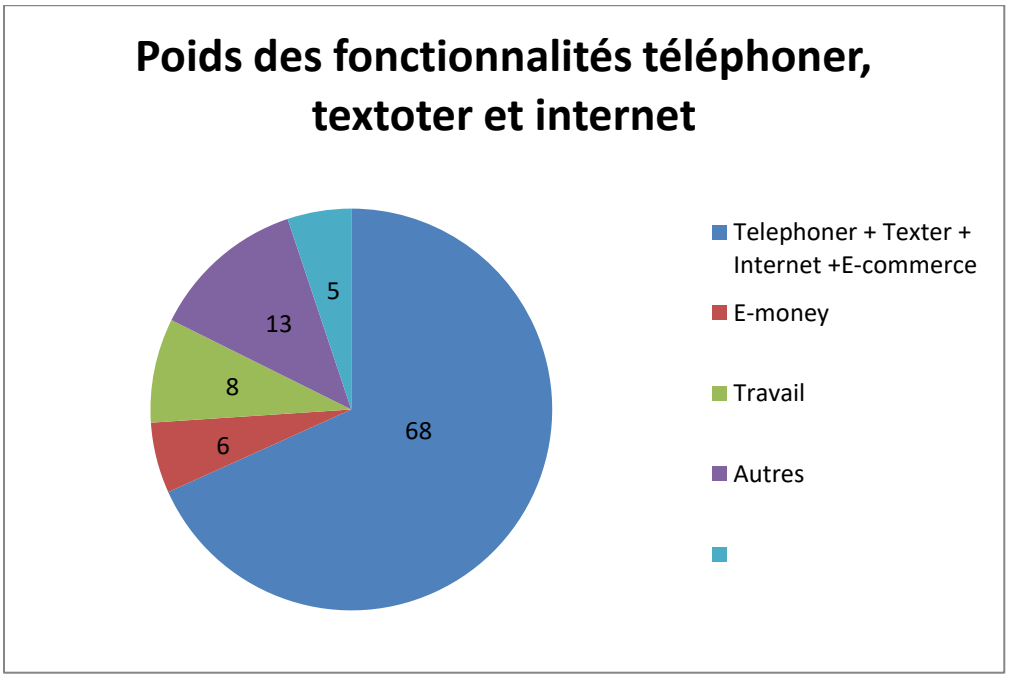


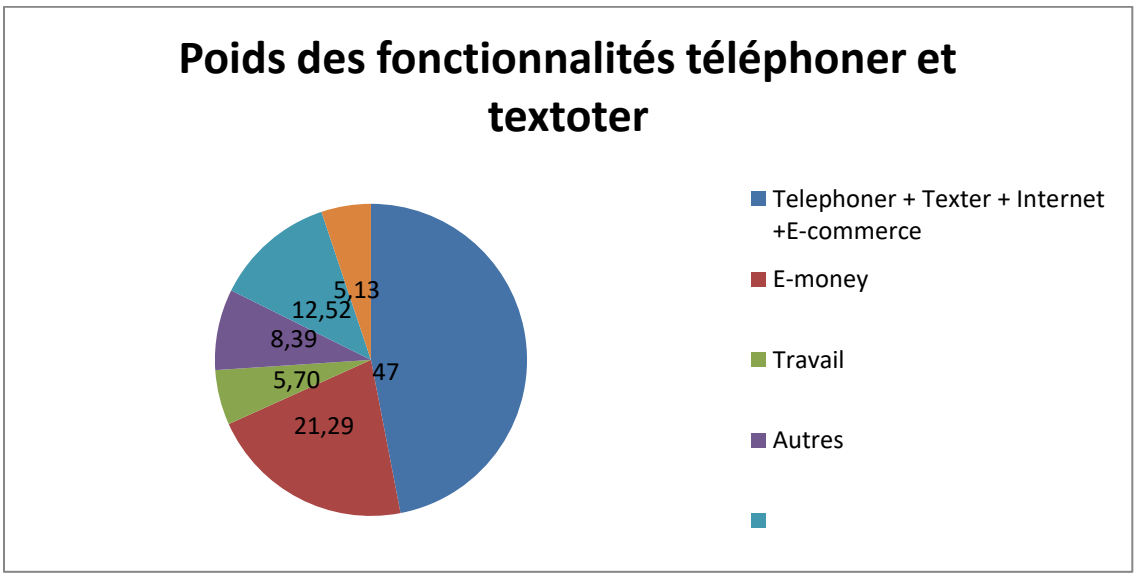


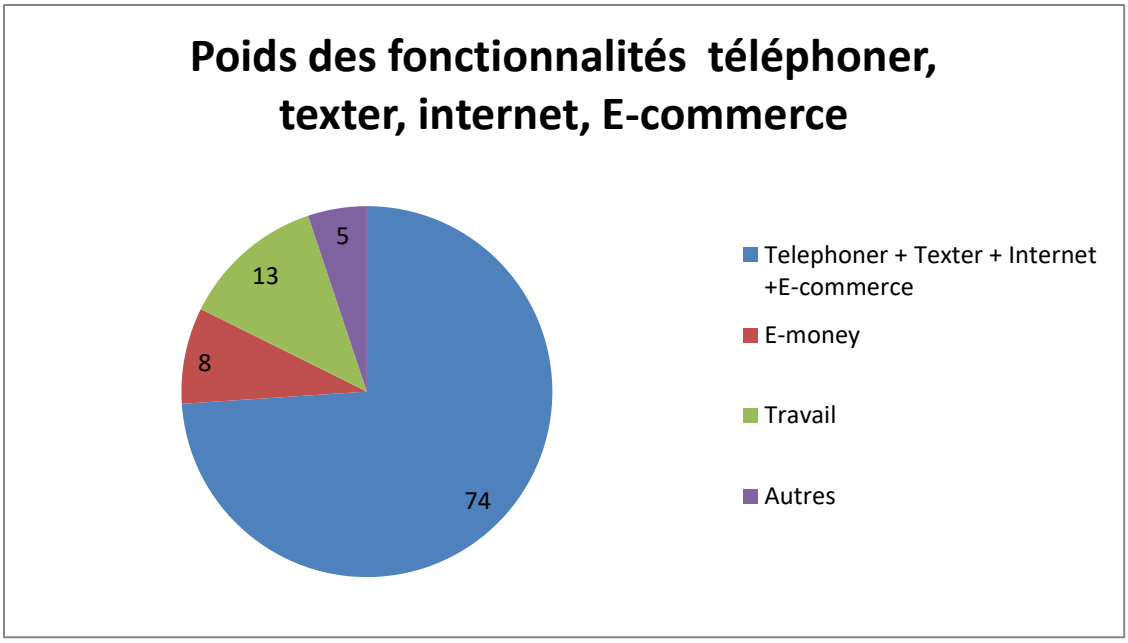

Statut des jeunes interrogés
4,4
45,1
50,7
élève
étudiant
salarié

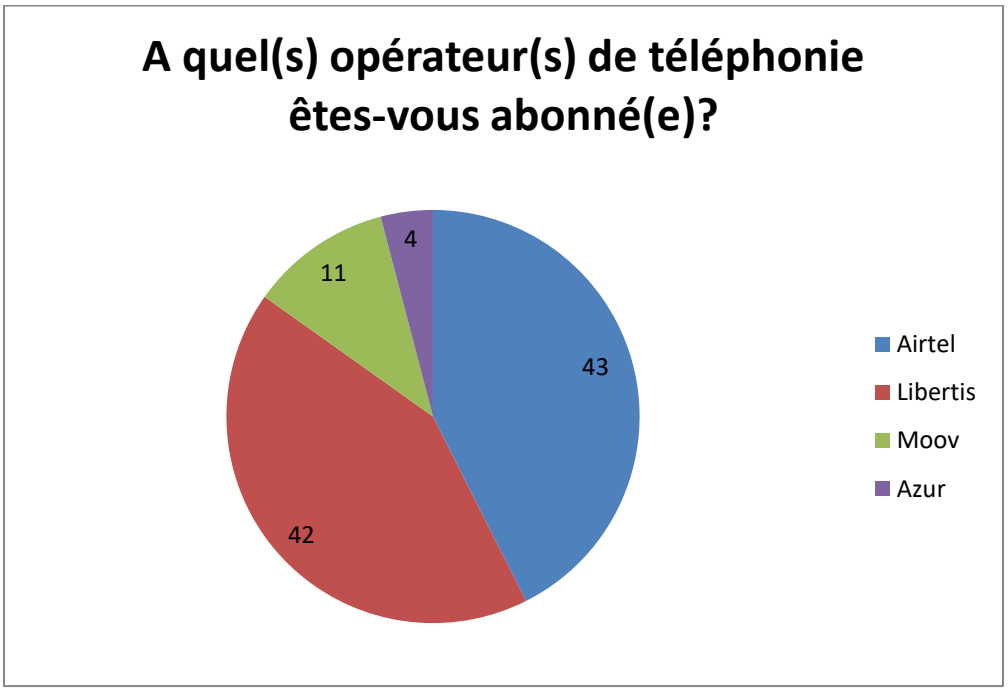

Depuis combien de temps utilisez-vous un portable? (année)
6,3
7,0
86,4
X < 01
01< X < 05
X > 5

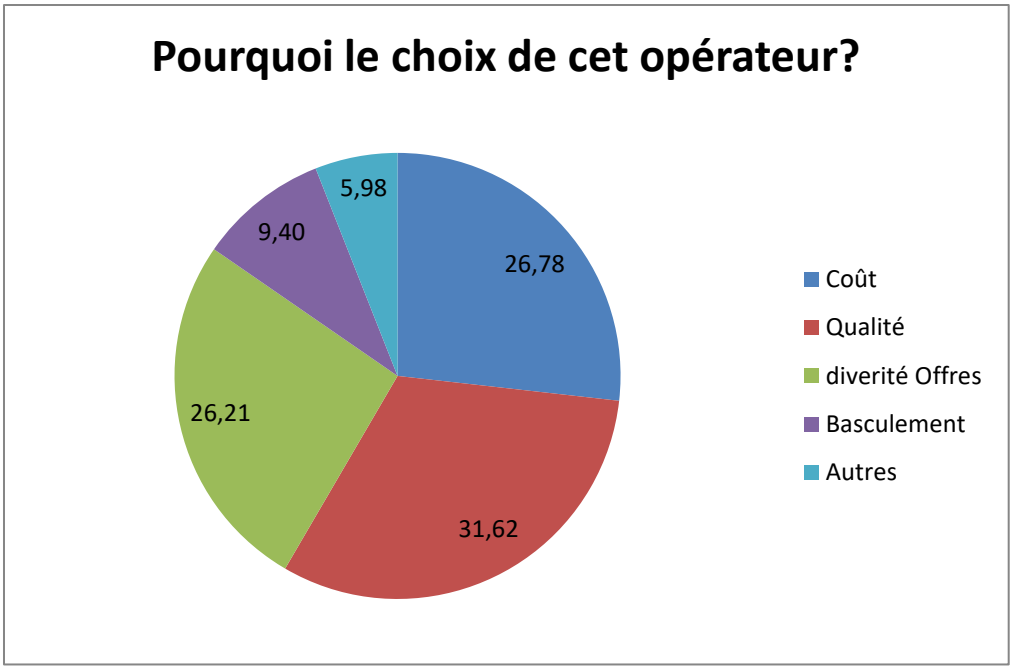

Usages courants du portable
25
22
21
6
8
13
5
Telephoner
Textoter
Internet
e-commerce
e-money
travail
Autres

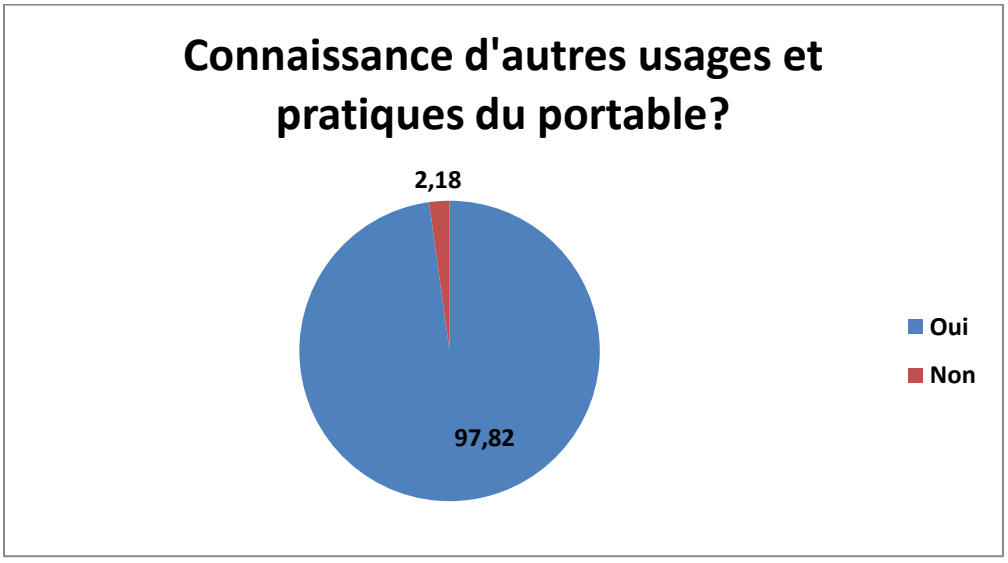

Poids des fonctionnalités téléphoner, textoter et internet
68
6
8
13
5
Telephoner + Texter + Internet +E-commerce
E-money
Travail
Autres

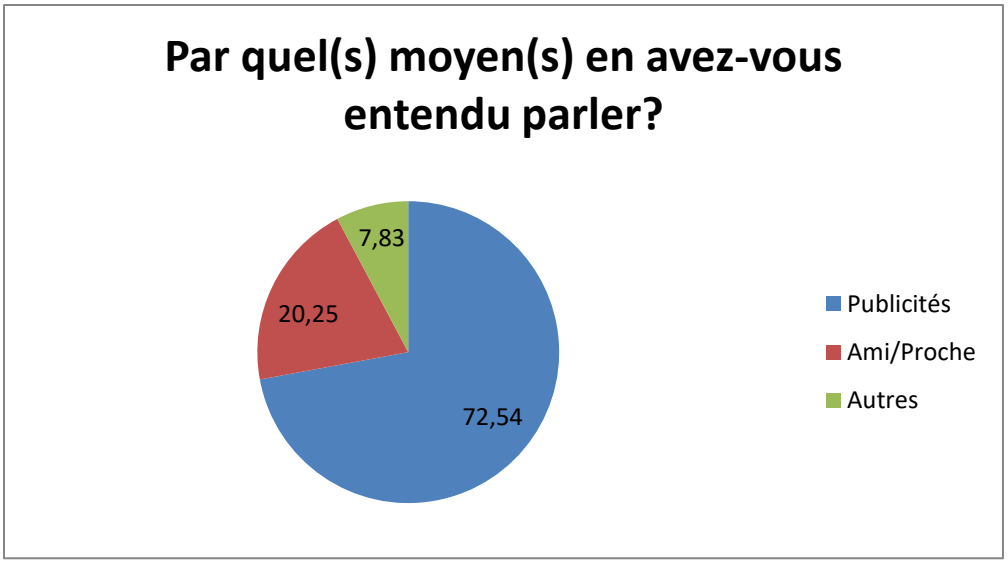

Poids des fonctionnalités téléphoner et textoter
47
21,29
5,70
8,39
12,52
5,13
Telephoner + Texter + Internet +E-commerce
E-money
Travail
Autres

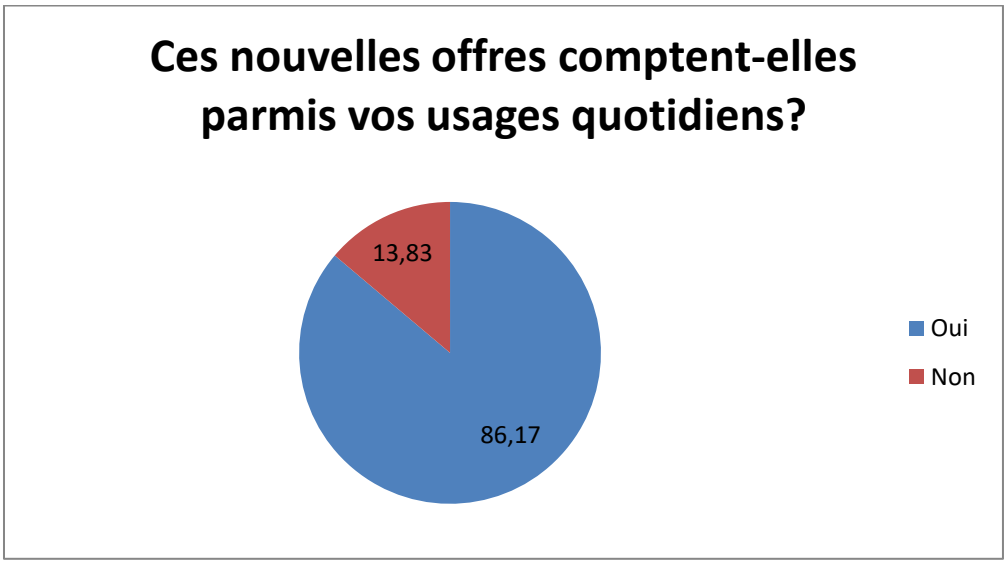

Poids des fonctionnalités téléphoner, texter, internet, E-commerce
5
13
8
74
Telephoner + Texter + Internet +E-commerce
E-money
Travail
Autres

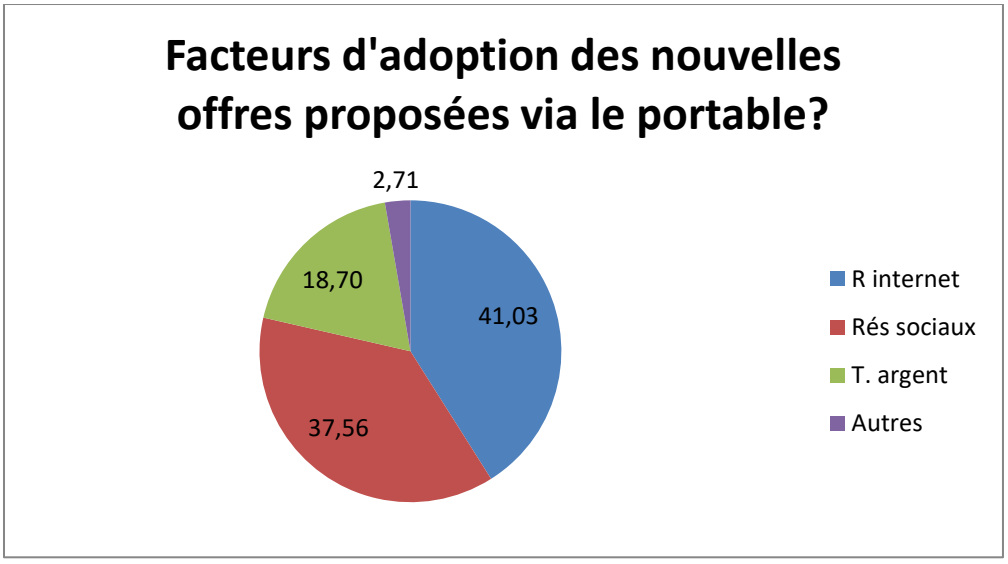

A quel(s) opérateur(s) de téléphonie êtes-vous abonné(e)?
4
11
43
42
Airtel
Libertis
Moov
Azur

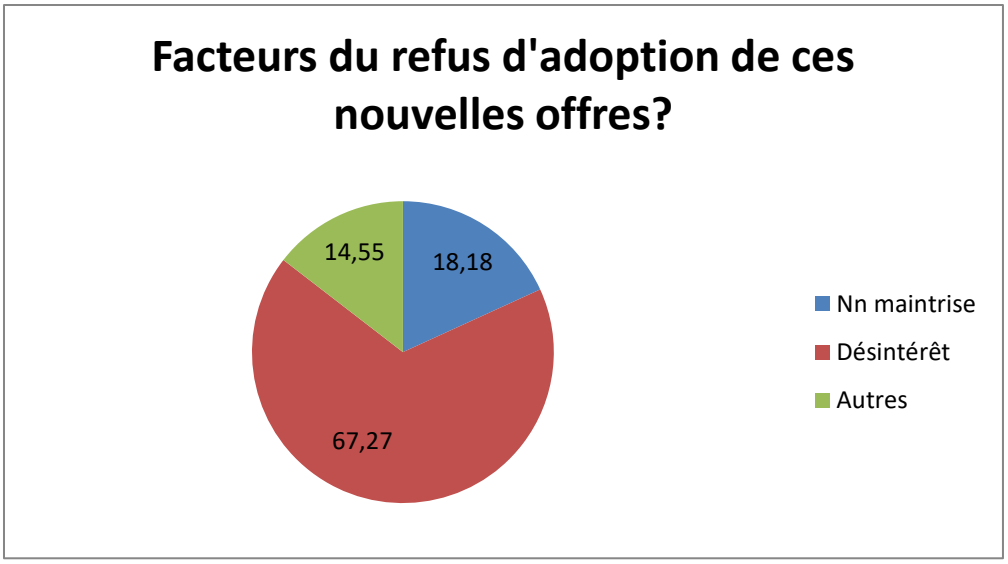

Pourquoi le choix de cet opérateur?
5,98
9,40
26,78
26,21
31,62
Coût
Qualité
diverité Offres
Basculement
Autres

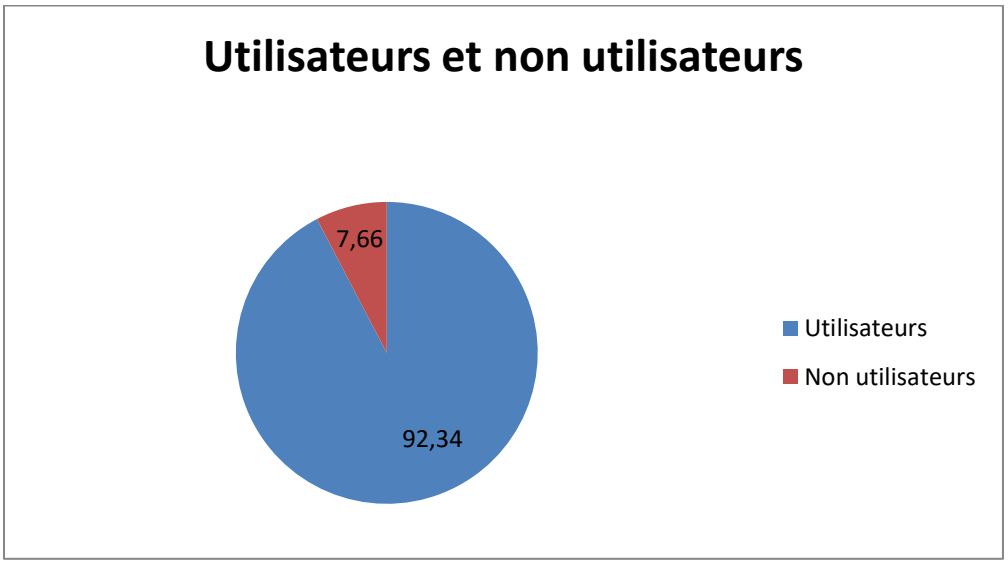

Connaissance d'autres usages et pratiques du portable?
2,18
97,82
Oui
Non

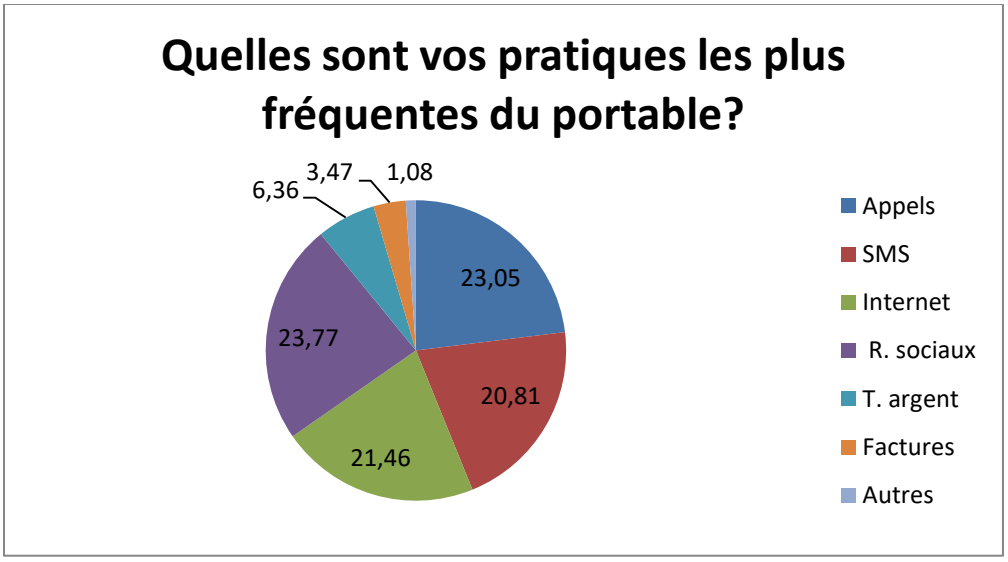

Par quel(s) moyen(s) en avez-vous entendu parler?
7,83
20,25
72,54
Publicités
Ami/Proche
Autres

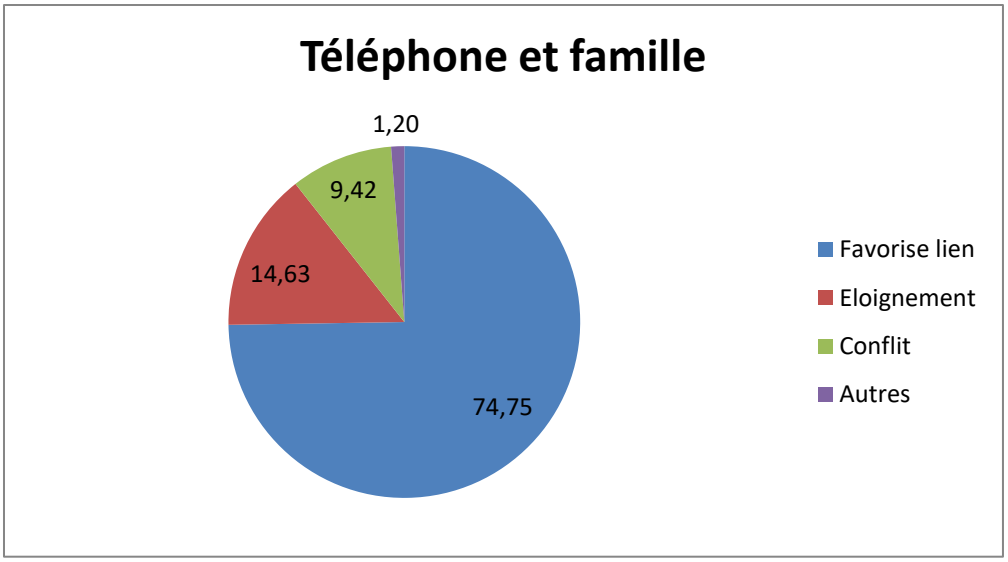

Ces nouvelles offres comptent-elles parmis vos usages quotidiens?
13,83
86,17
Oui
Non

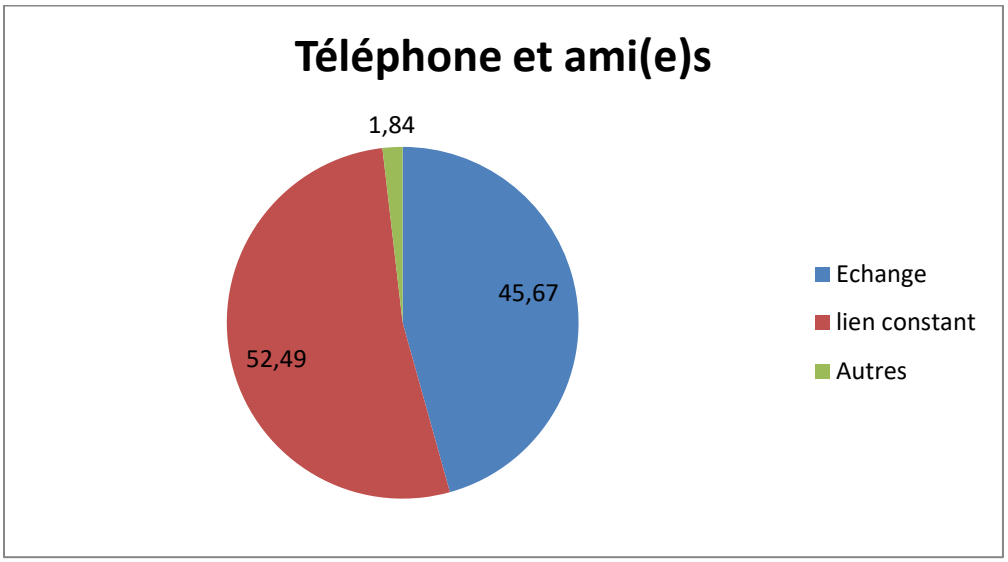

Facteurs d'adoption des nouvelles offres proposées via le portable?
2,71
18,70
41,03
37,56
R internet
Rés sociaux
T. argent
Autres

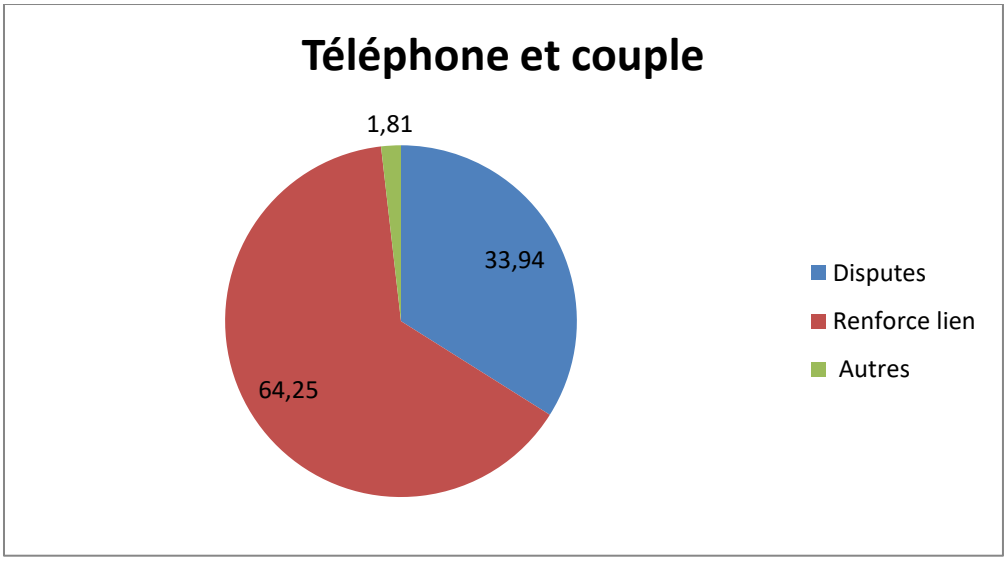

Facteurs du refus d'adoption de ces nouvelles offres?
14,55
18,18
67,27
Nn maintrise
Désintérêt
Autres

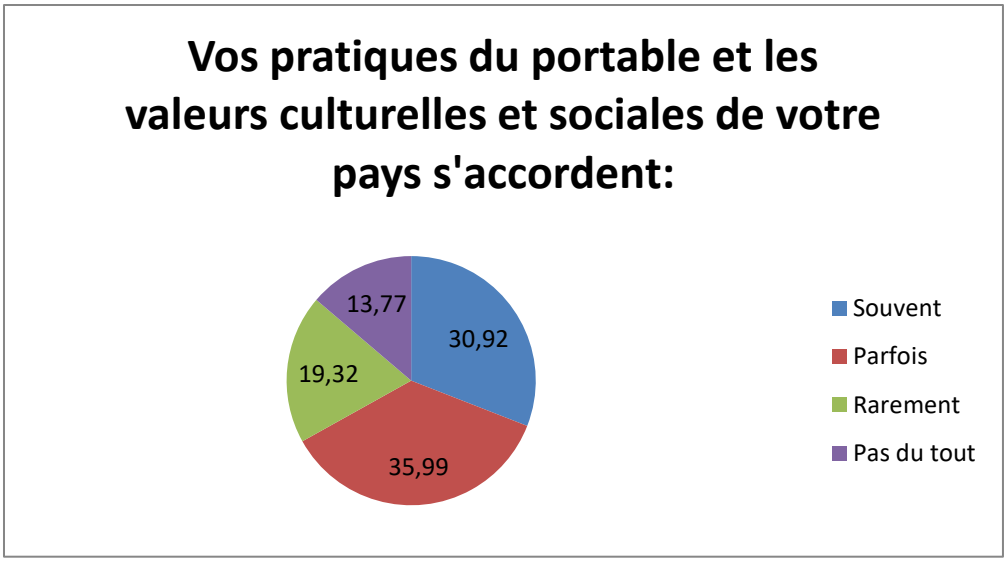

Utilisateurs et non utilisateurs
7,66
92,34
Utilisateurs
Non utilisateurs

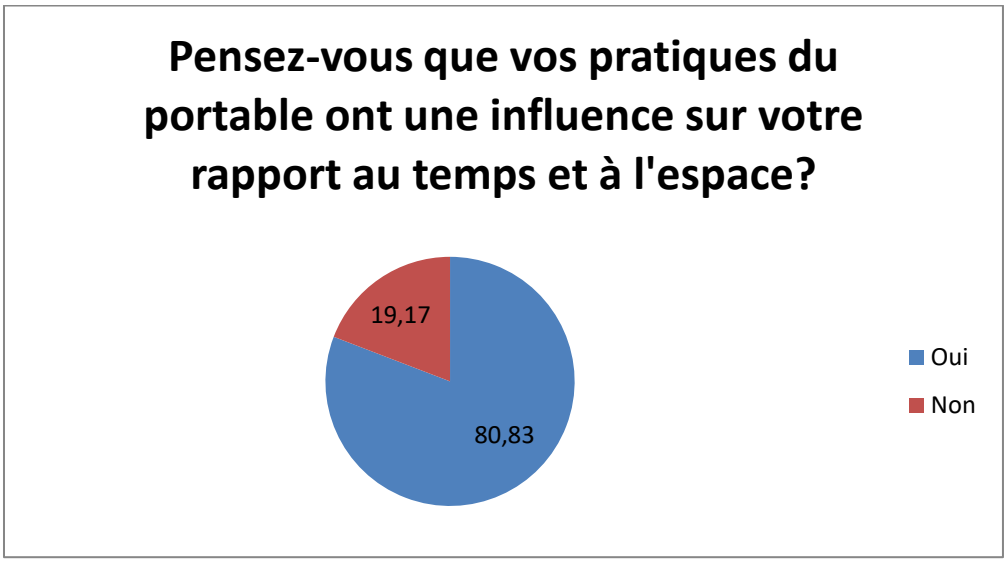

Quelles sont vos pratiques les plus fréquentes du portable?
3,47
1,08
6,36
23,05
23,77
20,81
21,46
Appels
SMS
Internet
R. sociaux
T. argent
Factures
Autres

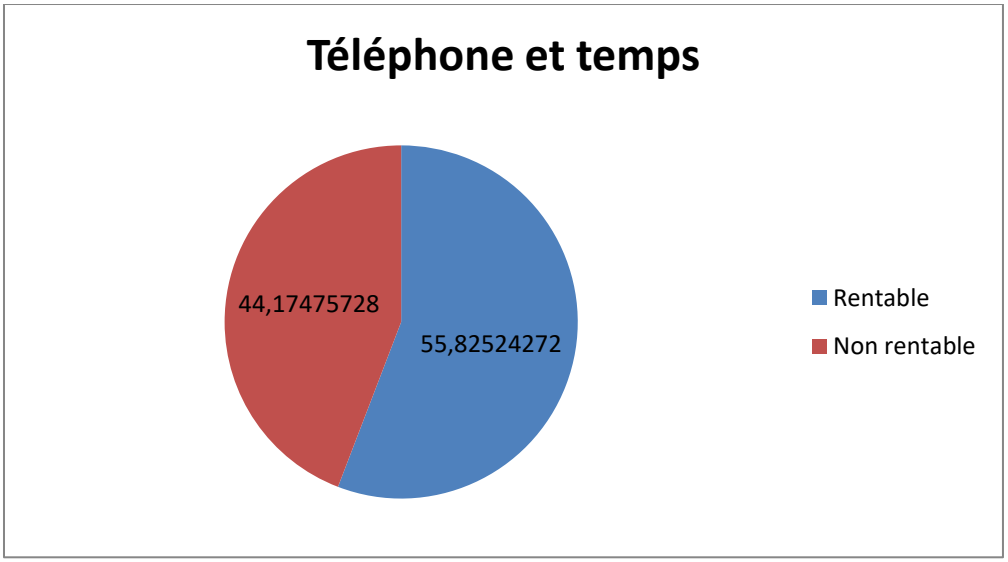

Téléphone et famille
1,20
9,42
14,63
74,75
Favorise lien
Eloignement
Conflit
Autres


Téléphone et ami(e)s
1,84
45,67
52,49
Echange
lien constant
Autres

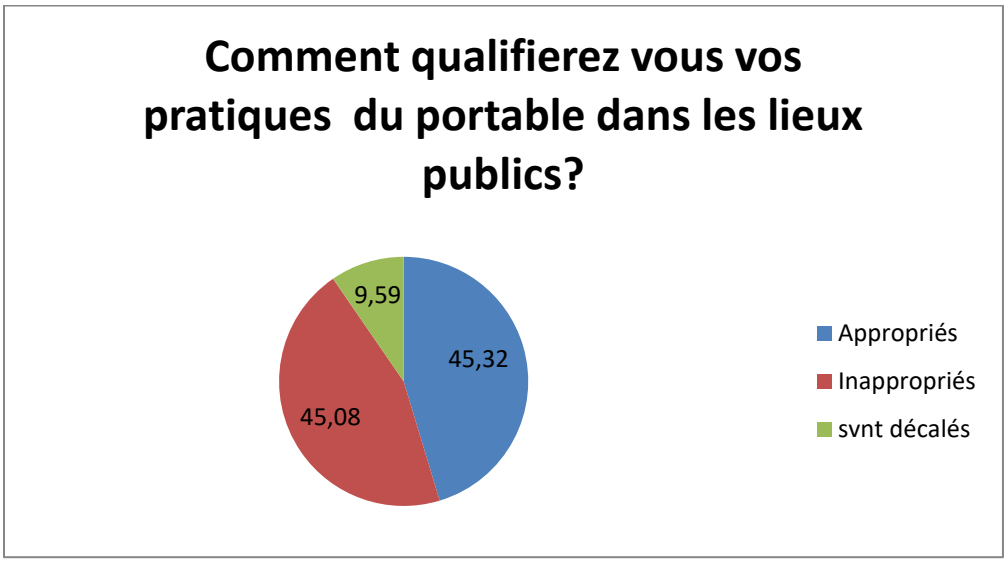

Téléphone et couple
1,81
33,94
64,25
Disputes
Renforce lien
Autres

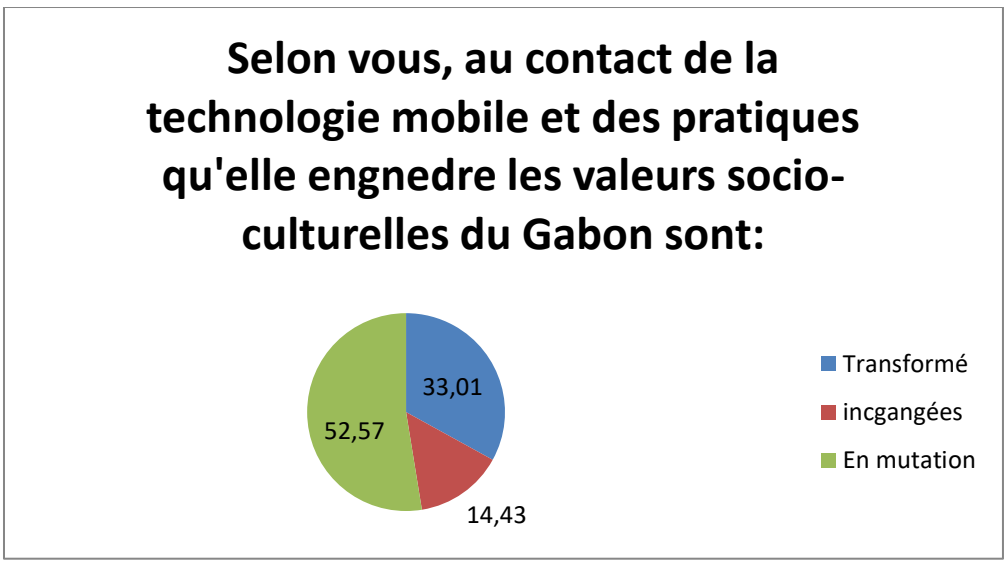

Vos pratiques du portable et les valeurs culturelles et sociales de votre pays s'accordent:
13,77
30,92
19,32
35,99
Souvent
Parfois
Rarement
Pas du tout

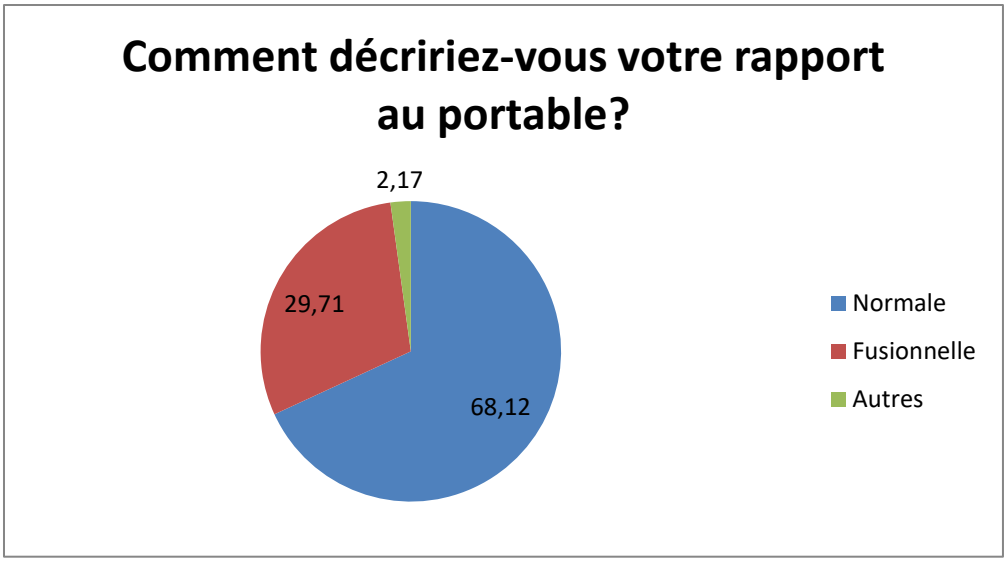

Pensez-vous que vos pratiques du portable ont une influence sur votre rapport au temps et à l'espace?
19,17
80,83
Oui
Non

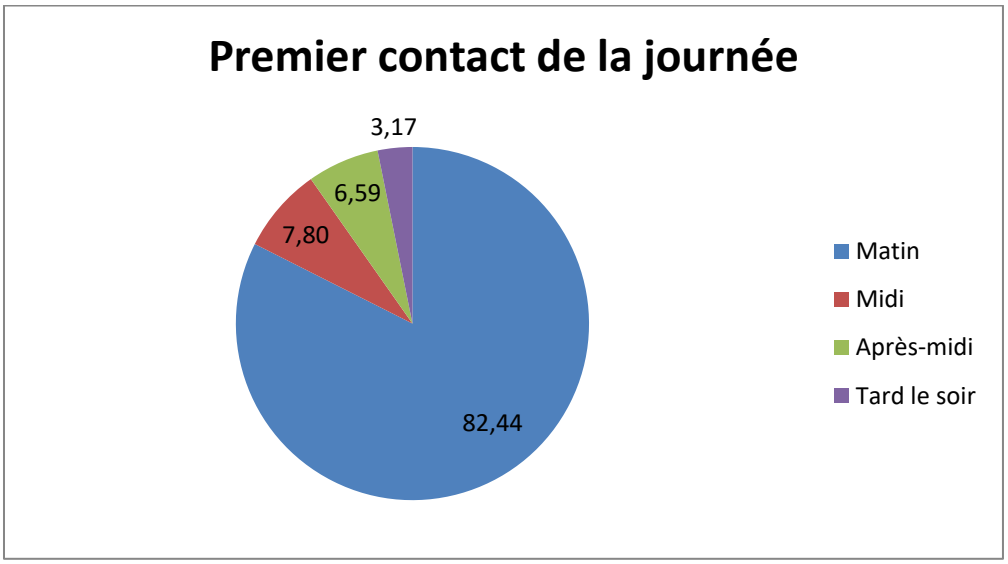

Téléphone et temps
44,17475728
55,82524272
Rentable
Non rentable

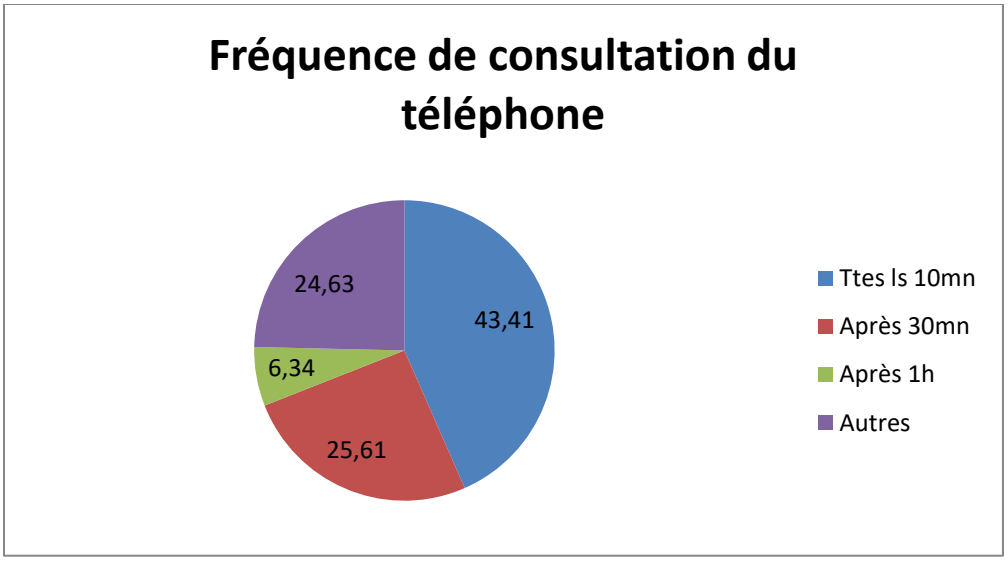

Téléphone et éfficacité dans vos activités
46,12
53,88
(-) Efficace
(+) Efficace


Comment qualifierez vous vos pratiques du portable dans les lieux publics?
9,59
45,32
45,08
Appropriés
Inappropriés
svnt décalés


Selon vous, au contact de la technologie mobile et des pratiques qu'elle engnedre les valeurs socio-culturelles du Gabon sont:
33,01
52,57
14,43
Transformé
incgangées
En mutation


Comment décririez-vous votre rapport au portable?
2,17
29,71
68,12
Normale
Fusionnelle
Autres


Premier contact de la journée
3,17
6,59
7,80
82,44
Matin
Midi
Après-midi
Tard le soir


Fréquence de consultation du téléphone
24,63
43,41
6,34
25,61
Ttes ls 10mn
Après 30mn
Après 1h
Autres

Annexe 4 : La Loi N° 5/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise

Sénat alors que la loi organique relative à l'élection des sénateurs ne prévoit pas, dans ses dispositions traitant du remplacement de ceux-ci pendant la législature, le cas d'interruption volontaire de son mandat par un suppléant;

Vu la Constitution;

Vu la loi organique n° 9/91 du 26 septembre 1991 sur la Cour constitutionnelle, modifiée par la loi organique n° 13/94 du 17 septembre 1994;

Vu la loi organique n° 8/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des sénateurs;

Le rapporteur ayant été entendu;

1°) Considérant que, par requête susvisée, le président du Sénat a sollicité l'avis de la Cour constitutionnelle, d'une part, sur la situation de deux sénateurs titulaires et deux sénateurs suppléants qui se sont portés candidats à l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 9 et 23 décembre 2001, décidant ainsi, en cas de succès, de quitter le Sénat avant le terme de leur mandat, et, d'autre part, sur la situation desdits suppléants qui ont présenté leur démission par écrit alors qu'en son chapitre sixième qui porte sur le remplacement des sénateurs pendant la législature, la loi organique relative à l'élection des sénateurs ne prévoit pas le cas d'interruption volontaire de son mandat par un suppléant;

2°) Considérant que la loi organique susvisée, qui porte le n° 8/96 du 15 avril 1996, dispose en ses articles 9 et 15 que chaque candidat se présente avec son suppléant et que le mandat de sénateur est incompatible avec l'exercice du mandat de député; qu'en ses articles 23 et 24, elle prévoit qu'en cas de décès ou d'empêchement définitif, de déclaration d'absence d'un sénateur, celui-ci est remplacé d'office par son suppléant; qu'en son article 25 enfin, elle édicte qu'en cas de démission ou d'exclusion d'un sénateur de son parti politique, son siège devient vacant; qu'il y est alors pourvu par élection partielle;

3°) Considérant qu'il résulte de ce qui précède, d'une part, que rien ne s'oppose à ce qu'un sénateur titulaire ou un sénateur suppléant se porte candidat à l'élection des députés à l'Assemblée nationale dès lors que sont respectées les dispositions de l'article 15 susvisées interdisant l'exercice cumulatif du mandat de sénateur et celui de député; qu'il suit de là qu'en cas d'élection, le sénateur est considéré comme ayant renoncé à son mandat de sénateur; que, par conséquent, le président du Sénat saisit la Cour constitutionnelle pour faire constater la vacance en vue de l'organisation d'une élection partielle, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi organique n° 8/96 susvisée;

4°) Considérant, d'autre part, que l'interruption volontaire par un sénateur suppléant de son mandat pendant la législature n'a aucune incidence sur le siège tant que celui-ci reste occupé par le sénateur titulaire;

Est d'avis :

Article 1er .- Rien ne s'oppose à la candidature d'un sénateur titulaire ou d'un sénateur suppléant à l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Article 2 .- L'interruption volontaire par un sénateur supléant de son mandat pendant la législature n'a aucune incidence sur le siège concerné tant que celui-ci reste occupé par le sénateur titulaire.

Article 3 .- Le présent avis sera notifié au requérant, au président de la République, au premier ministre, au président de l'Assemblée nationale, à la commission nationale électorale et publié au Journal officiel de la République gabonaise.

Ainsi délibéré et décidé par la Cour constitutionnelle en sa séance du 28 décembre 2001 où siégeaient: Madame Marie-Madeleine Mborantsuo, président, Messieurs Jean-Pierre Ndong, Michel Anchouey, Hervé Moutsinga, Marc-Aurélien Tonjokoue, Paul Malekou, Dominique Boungouere, Madame Louise Angue, Monsieur Jean-Eugène Kakou-Mayaza, membres, assistés de Maître Elisabeth Rogombe, greffier en chef.

TEXTES OFFICIELS

Loi n° 5/2001
du 27 juin 2001
portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le président de la République, chef de l'État, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er .- La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, de la loi n° 1/96 du 13 février 1996 fixant les règles de privatisation des entreprises du secteur public et de la loi n° 4/2001 portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République gabonaise, porte réglementation du secteur des télécommunications.

TITRE I
DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chapitre premier
Des définitions

Article 2 .- Au sens de la présente loi, on entend par :

– *agence de régulation des télécommunications,* l'autorité administrative autonome, en charge des missions de régulation du secteur des télécommunications;

– *assignation d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique,* l'autorisation donnée par l'agence de régulation des télécommunications pour l'utilisation, par une station radioélectrique, d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique déterminé;

– *attribution d'une bande de fréquences,* l'inscription au tableau national de répartition des bandes de fréquences d'une bande de fréquences déterminée, aux fins d'utilisation par un ou plusieurs services de radiocommunications terrestres ou spatiales;

– *équipement terminal,* tout appareil, toute installation ou ensemble d'installations destiné à être connecté à un point de terminaison d'un réseau.

Cet équipement terminal émet, reçoit ou traite des signaux de télécommunications, à l'exception des équipements permettant d'accéder à des services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne ou distribués par câble, à condition que ces équipements ne permettent pas d'accéder également à des services de télécommunications;

– *exigences essentielles,* les conditions nécessaires pour garantir, dans l'intérêt général :

1. la sécurité des usagers et du personnel exploitant des réseaux de télécommunications,

2. la protection des réseaux et notamment des échanges d'informations de commande et de gestion qui y sont associés,

3. la bonne utilisation du spectre radioélectrique,

4. l'interconnexion des réseaux, l'interopérabilité des services et des équipements terminaux;

5. la protection des données;

– *gestion du spectre des fréquences radioélectriques,* l'ensemble des actions administratives techniques visant à assurer une utilisation rationnelle du spectre des fréquences radioélectriques par les utilisateurs;

– *infrastructures de télécommunications,* tout installation ou ensemble d'installations de transmission, système radioélectrique ou optique ou tout autre procédé technique semblable pouvant servir à la télécommunication ou à toute autre opération qui lui est directement liée. Toutefois, ne constituent pas des infrastructures, au sens de la présente loi :

1. les appareils servant uniquement à la communication ou au traitement de signaux de télécommunications notamment pour leur transformation en paroles, textes, images ou toute autre forme intelligible,

2. les installations auxiliaires aux appareils visés à l'alinéa ci-dessus;

– *interconnexion,* les prestations réciproques offertes par deux exploitants de réseaux ouverts au public qui permettent à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux, quels que soient les réseaux auxquels ils sont raccordés ou les services qu'ils utilisent. Ces prestations comprennent également les prestations d'accès à réseau offertes dans le même but par un exploitant de réseau ouvert au public à un prestataire de service téléphonique public;

– *opérateur,* toute personne physique ou morale exploitant un réseau de télécommunications ouvert au public ou fournissant au public un service de télécommunications;

– *points de terminaison,* les points de connexion physique répondant à des spécifications techniques nécessaires pour avoir accès à un réseau de télécommunications et communiquer efficacement par son intermédiaire. Constituent également des points de terminaison, les points de connexion d'un réseau de télécommunications avec un réseau étranger ou avec des installations de radiodiffusion;

– *prestation de cryptologie,* toute prestation visant à transformer à l'aide de codes secrets des informations ou des signaux clairs en informations ou signaux inintelligibles pour des tiers ou à réaliser l'opération inverse, à l'aide de moyens matériels ou logiciels spécialement conçus à cet effet;

– *radiocommunication,* toute télécommunication réalisée au moyen d'ondes électromagnétiques de fréquences inférieures à 300 gigahertz transmises dans l'espace sans guide artificiel;

– *radiodiffusion,* toute radiocommunication unilatérale dont les émissions sont destinées à être reçues directement par le public;

– *réseau de télécommunications,* toute infrastructure de télécommunications assurant soit la transmission uniquement, soit la transmission et l'acheminement de signaux de télécommunications, ainsi que l'échange des informations de commande et de gestion qui sont associées à ces signaux, entre les points de terminaison de ce réseau;

– *réseau de télédistribution,* l'ensemble d'installations permettant d'assurer, quel que soit le support, filaire ou non filaire, une télédistribution vers un certain nombre d'emplacements;

– *réseau privé,* un réseau de télécommunications réservé à un usage privé ou partagé. Il est « externe » lorsqu'il est établi entre plusieurs domaines, sites ou propriétés privées, et emprun

de ce fait le domaine public, y compris hertzien, sites ou propriétés privées tierces. Il est « interne » lorsqu'il est entièrement établi sur un même domaine, site ou une même propriété privée, sans qu'il n'emprunte le domaine public, y compris hertzien, ou une propriété tierce;

– *réseau ouvert au public,* tout réseau de télécommunications établi ou utilisé pour la fourniture des services de télécommunications ouvert au public;

– *réseau, installation ou équipement terminal radioélectrique,* tout réseau, installation ou équipement terminal de télécommunications qui utilise des fréquences hertziennes pour la propagation des ondes en espace libre;

– *services de télécommunications,* toute prestation incluant la transmission ou l'acheminement de signaux ou une combinaison de ces fonctions par des procédés de télécommunications, à l'exception des services de communication audiovisuelle, de radiodiffusion sonore et de télévision diffusés par voie hertzienne ou distribués par câbles;

– *services de télécommunications de base,* les services fixes de télécommunications internationales, nationales et locales pour le téléphone, la télécopie, le télex et le télégraphe;

– *service téléphonique localisé,* un service de téléphone fourni par un opérateur local dont la compétence géographique et le nombre d'utilisateurs est limité par le cahier des charges;

– *service universel,* les services de télécommunications de base fournis sur l'ensemble du territoire national dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles 37 à 41 de la présente loi;

– *service à valeur ajoutée,* toute prestation additionnelle aux services de télécommunications de base;

– *service de transmission de données,* un service de simple transport de données;

– *station radioélectrique,* un ou plusieurs émetteurs ou récepteurs ou ensemble d'émetteurs et de récepteurs, y compris les appareils accessoires nécessaires pour assurer un service de radiocommunication en un emplacement donné;

– *station de réception de la radiodiffusion,* toute station terrienne, hertzienne ou en ondes métriques et décimétriques destinée à recevoir les signaux de radiodiffusion transmis par satellite, par faisceaux hertziens ou par un émetteur terrestre de radiodiffusion;

– *télécommunication,* toute transmission, émission et(ou) réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, optique, satellite, radioélectricité ou autre système électromagnétique;

– *télédistribution,* la transmission ou la retransmission de programmes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle ou éventuellement d'autres signaux reçus par satellite ou par un système de terre approprié ou produits localement à des abonnés à travers un réseau câblé ou hertzien.

Chapitre deuxième
Du champ d'application et des objectifs

Section 1 - Du champ d'application

Article 3 .- La réglementation du secteur télécommunication couvre toute prestation en matière de télécommunications réalisée sur le territoire national par tout opérateur quels que soient son statut juridique, le lieu de son siège social ou de son principal établissement, la nationalité des actionnaires ou des dirigeants.

Article 4 .- Sont exclues, pour tout ou partie, du champ d'application de la présente loi :

– les installations de l'État établies pour les besoins de la défense nationale ou de la sécurité publique ou utilisant, exclusivement pour les besoins propres d'une administration, des bandes de fréquences attribuées directement à cette administration, conformément aux avis et aux prescriptions de l'Union internationale des télécommunications (UIT), sous réserve d'une homologation des équipements dans les conditions prévues à l'article 65 ci-dessous;

– les entreprises de radiodiffusion sonore ou de télévision, pour tout ce qui concerne leurs activités de production et de programmation ainsi que les autorisations d'exploitation de fréquences utilisées en radiodiffusion sonore ou en télévision dans les conditions prévues par les textes en vigueur en matière de communication audiovisuelle.

Section 2 - Des objectifs

Article 5 .- Au sens de la présente loi, la réglementation du secteur des télécommunications vise:

– la mise en place d'une politique de libéralisation de l'ensemble du secteur des télécommunications, tout en garantissant la fourniture d'un service public de qualité à un prix raisonnable, notamment par l'amélioration de la densité des lignes sur le réseau existant, l'élargissement de la couverture géographique du pays et le développement des services dans les zones rurales;

– la création des conditions d'une concurrence loyale et effective, susceptible de développer le secteur des télécommunications, par l'introduction de nouveaux opérateurs de réseaux et de services, dans le respect des autorisations prévues par la présente loi et des dispositions législatives et réglementaires applicables au Gabon en matière de droit de la concurrence.

La mise en évidence de la fonction de régulation du secteur des télécommunications, indépendante de l'exploitation des réseaux et de la fourniture des services est exercée, au nom de l'État, dans les conditions de la présente loi, par l'agence de régulation des télécommunications, sous l'autorité du ministre chargé des télécommunications.

TITRE II - DU RÉGIME JURIDIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Chapitre premier - Des types de réseaux et de services de télécommunications

Section 1
Des réseaux de télécommunications

Article 6 .- L'établissement et l'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public relèvent de la compétence exclusive de l'État.

Article 7 .- L'État peut, par des conventions prévues à l'article 22 ci-dessous, déléguer tout ou partie de l'établissement et de l'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public à une ou plusieurs personnes morales de droit gabonais ayant la capacité technique et financière de faire face durablement aux obligations résultant des conditions d'exercice de son activité.

Article 8 .- Pour une durée ne dépassant pas cinq ans à compter de la publication de la présente loi, les réseaux de télécommunications ouverts au public peuvent être établis, à titre exclusif, par un opérateur unique titulaire d'une délégation en application du présent article, sans préjudice de l'attribution, par l'agence de régulation des télécommunications, de licence de téléphone à des opérateurs locaux, conformément aux dispositions de l'article 15 ci-dessous.

Article 9 .- L'établissement et l'exploitation des réseaux radioélectriques en vue de la fourniture au public de services de téléphonie mobile sont soumis à un régime de licences attribuées par le ministère chargé des télécommunications, conformément aux dispositions de l'article 25 ci-dessous.

Ces réseaux doivent obligatoirement répondre au besoin d'intérêt général, notamment par :

– l'accomplissement par les fournisseurs du service universel, des missions du service public;

– le respect des contraintes tarifaires et de desserte géographique qui en résultent.

Article 10 .- L'établissement des réseaux privés externes est soumis, selon le cas, à un régime de déclaration ou d'autorisation.

Lorsque le réseau privé externe utilise des capacités de liaisons louées à des exploitants de réseaux ouverts au public, une déclaration auprès de l'agence de régulation des télécommunications est suffisante.

Lorsque le réseau privé externe utilise ses propres infrastructures, une autorisation préalable de l'agence de régulation des télécommunications est nécessaire. Cette autorisation précise les conditions d'établissement, d'exploitation du réseau en ce qui concene les exigences essentielles et les modalités d'implantation du réseau, notamment sur les dépendances du domaine public que doivent respecter les exploitants.

L'agence fixe, en outre, les conditions dans lesquelles les réseaux privés externes et ceux mentionnés à l'article 4 alinéa premier ci-dessus, peuvent, à titre exceptionnel, et sans permettre l'échange de communications entre personnes autres que celles auxquelles l'usage du réseau est réservé, être connectés à un réseau ouvert au public.

Article 11 .- Sous réserve des dispositions des articles 63, 75, 76 et 77 ci-dessous, peuvent être établis librement :

– les réseaux privés internes,

– les installations radioélectriques exclusivement composées d'appareils de faible puissance et de faible portée dont les catégories sont déterminées par arrêté conjoint des ministres chargés de la défense, de l'intérieur, et des télécommunications.

L'agence de régulation des télécommunications détermine les conditions techniques d'exploitation de ces installations.

Section 2
Des services de télécommunications

Article 12 .- Les services de télécommunications de base peuvent être fournis par tout exploitant d'un réseau ouvert au public dûment autorisé par une convention de délégation en application de l'article 7 ci-dessus.

Article 13 .- Les fournisseurs de services de télécommunications de base peuvent être soumis par leur cahier des charges à l'ensemble des obligations prévues au titre du service universel.

Lorsqu'ils ne sont pas soumis à de telles obligations, les fournisseurs de services de base sont tenus au versement d'une contribution au fonds spécial du service universel, créé à l'article 43 ci-dessous.

Cette contribution est calculée, selon des modalités prévues dans le cahier des charges, au prorata du chiffre d'affaires.

Article 14 .- Pour une durée ne dépassant pas cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi, les services de télécommunications de base peuvent être fournis à titre exclusif par l'opérateur unique mentionné à l'article 8 ci-dessus, sans préjudice de l'application de l'article 15 ci-dessous.

En contrepartie de l'exclusivité mentionnée à l'alinéa précédent, l'opérateur unique mentionné au présent article s'engage à prendre en charge le service universel, pour une durée au moins égale à la période d'exclusivité.

Article 15 .- Le ministre chargé des télécommunications peut, dans les zones rurales et selon les conditions prévues par les articles 8 et 25 de la présente loi, attribuer des licences de service téléphonique localisé à toute personne physique ou morale de droit gabonais autre que celle chargée du service universel.

Dans ce cas, le service téléphonique localisé est fourni sur un site géographique limité et pour la desserte d'un nombre d'utilisateurs fixé par l'agence de régulation des télécommunications.

Article 16 .- Les fournisseurs de services téléphoniques localisés peuvent être soumis par leur cahier des charges à certaines obligations au titre du service universel, notamment celles relatives à la péréquation.

Lorsqu'ils ne sont pas soumis à de telles obligations, les fournisseurs de services téléphoniques localisés sont tenus au versement d'une contribution au fonds spécial du service universel, créé en application de l'article 43 ci-dessous.

Cette contribution est calculée, selon des modalités prévues dans le cahier des charges, au prorata du chiffre d'affaires.

Article 17 .- La fourniture de services de télécommunications utilisant des fréquences hertziennes est soumise à un régime de licences attribuées par le ministre chargé des télécommunications dans les conditions de l'article 25 ci-dessous.

Toutefois :

– lorsque la fourniture du service suppose l'établissement d'un nouveau réseau radioélectrique ou la modification d'une autorisation d'établissement de réseau déjà accordée, la licence prévue à l'article 9 ci-dessus est suffisante;

– si la fourniture du service est assurée grâce à un réseau radioélectrique qui utilise des fréquences attribuées à une entreprise de radiodiffusion sonore ou de télévision visée à l'article 4 alinéa 2 ci-dessus, la licence est subordonnée au respect de prescriptions contenues dans le cahier des charges portant sur tout ou partie des points visés à l'article 25 ci-dessous. Cette licence est délivrée après attribution des fréquences ou des bandes de fréquences par l'autorité administrative compétente.

Article 18 .- Les fournisseurs de services de téléphonie utilisant des fréquences hertziennes peuvent être soumis par leur cahier des charges à tout ou partie des obligations au titre du service universel.

Dans le cas contraire, ils sont tenus au versement d'une contribution au fonds spécial du service universel.

Cette contribution est calculée, selon des modalités prévues dans le cahier des charges, au prorata du chiffre d'affaires.

Article 19 .- La fourniture des services de télécommunications de transmission et de traitement de données, y compris les services à valeur ajoutée, est libre, sous réserve du respect des exigences essentielles et des prescriptions relatives à la défense nationale et à la sécurité publique.

Article 20 .- La fourniture, l'exportation, l'importation ou l'utilisation de moyens ou de prestations de cryptologie associés à la fourniture de services de télécommunications sont soumises à :

– une déclaration préalable auprès de l'agence de régulation des télécommunications, lorsque ce moyen ou cette prestation vise uniquement à authentifier une communication ou à garantir l'intégrité du message transmis;

– une autorisation préalable dans tous les autres cas.

Article 21 .- Un décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé des télécommunications fixe les modalités de déclaration et d'autorisation visées à l'article 20 ci-dessus.

Chapitre deuxième - Du régime juridique des réseaux et des services de télécommunications

Article 22 .- Les régimes juridiques auxquels les réseaux et les services de télécommunications peuvent être soumis sont :

– les délégations de service public, pour des réseaux ouverts au public établis en vue de la fourniture des services de télécommunications de base;

– les licences, pour des réseaux et des services de télécommunications radioélectriques et du service téléphonique localisé;

– les autorisations ou déclarations préalables, pour certains réseaux privés et de la fourniture des moyens de cryptologie.

Article 23 .- La délégation de service public prévue aux articles 7 et 8 ci-dessus est subordonnée au respect des prescriptions contenues dans le cahier des charges, portant notamment sur :

– la nature, les caractéristiques et la zone de couverture du service;

– les conditions de permanence, de qualité et de disponibilité du service;

– les conditions de confidentialité et de neutralité du service au regard des messages transmis;

– les normes et spécifications techniques du réseau. S'agissant d'un réseau radioélectrique, ces normes et spécifications doivent porter, notamment, sur les liaisons fixes de l'opérateur et sur les conditions d'interconnexion aux autres réseaux de télécommunications;

– l'utilisation des fréquences allouées;

– les prescriptions exigées par la défense et la sécurité publique;

– les obligations du titulaire au titre du service universel ainsi que les modalités de calcul et de révision de la contribution au fonds spécial;

– la contribution du titulaire à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de télécommunications;

– les droits et obligations en matière d'interconnexion et, le cas échéant, le principe du paiement de charges d'accès au réseau des autres opérateurs;

– les conditions tarifaires d'exploitation nécessaires pour assurer une concurrence loyale et l'égalité de traitement des usagers, sous le contrôle de l'agence de régulation des télécommunications;

– le plan de numérotation affecté à l'opérateur;

– la durée, les conditions de cessation et de renouvellement de l'autorisation.

Article 24 .- La convention de délégation et l cahier des charges sont approuvés par décret pri en conseil des ministres sur proposition du ministr chargé des télécommunications, après avis confo me de l'agence de régulation des télécommunica tions.

Article 25 .- Les licences d'établissement et d'e ploitation de réseaux radioélectriques, des service de base ou des services téléphoniques localisé sont attribuées, par décret pris en conseil de ministres, sur proposition du ministre chargé de télécommunications, à toute personne adjudicata re d'un appel à candidatures après avis conform de l'agence de régulation des télécommunications

Article 26 .- L'attribution de la licence à l'adjudica taire d'un appel à candidatures est soumise, dan les conditions fixées par arrêté du ministre charg des télécommunications :

– à l'application des règles contenues dans l cahier des charges, notamment celles prévues l'article 23 ci-dessus;

– à une autorisation d'usage de fréquence conformément à l'article 76 ci-dessous;

– au paiement de redevances à l'État au titre d l'utilisation de cette autorisation, ainsi que le contributions aux frais de gestion et de contrôle d spectre radioélectrique.

Article 27 .- Les licences sont attribuées pour un durée ne dépassant pas dix ans.

Dans les cas particuliers des réseaux et se vices radioélectriques, il peut être distingué un première période ne dépassant pas trois ans a cours de laquelle l'exploitant n'est autorisé qu établir un réseau radioélectrique national.

Après cette période, chaque opérateur titulai d'une licence d'exploitation cellulaire peut chois librement les moyens d'acheminement de son tra fic international.

Article 28 .- Les déclarations et autorisations pr vues par les dispositions de la présente loi so accordées par arrêté du ministre chargé des tél communications, selon les conditions et modalite fixées par l'agence de régulation des télécommur cations.

Article 29 .- Les délégations, licences et autoris tions délivrées en application de la présente l sont personnelles. Elles ne sont pas cessibles.

Ces délégations, licences et autorisations et, cas échéant, le cahier des charges y relatif so publiés au Journal officiel.

Article 30 .- Les décisions de refus d'attributi d'une licence ou d'une autorisation sont motivé et communiquées aux requérants par le minist chargé des télécommunications. après avis conf me de l'agence de régulation des télécommunic tions.

Ces décisions sont susceptibles de recou devant les juridictions compétentes.

Article 31 .- Lorsque le délégataire ou le titulai d'une licence ou d'une autorisation ne respec pas les obligations, l'agence de régulation des tél communications est tenue de lui délivrer une mi en demeure.

Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet, délégataire ou le titulaire d'une licence ou d'u autorisation concerné encourt l'une des sanctio suivantes :

– une pénalité pécuniaire dont le montant, d ne peut excéder dix pour cent du chiffre d'affaire est fixé en fonction de la gravité et des avantag tirés du manquement;

– une suspension de la licence ou de l'autorisation pour un mois au plus;

– une réduction de la durée de la licence ou de l'autorisation pour un an au plus;

– un retrait de la licence ou de l'autorisation.

Article 32 .- Les sanctions pécuniaires prévues à l'article 31 ci-dessus sont prononcées par l'agence de régulation des télécommunications. Les fonds qui en résultent constituent des deniers publics recouvrés par l'agence de régulation des télécommunications et reversés au trésor public.

Article 33 .- Les sanctions de suspension, de retrait ou de réduction de la durée de la licence, de la délégation de service public ou de l'autorisation, prévues à l'article 31 ci-dessus, sont prononcées par décision du ministre chargé des télécommunications, après avis de l'agence de régulation des télécommunications.

Cette décision motivée et notifiée à l'intéressé est susceptible de recours ou de demande de sursis à exécution devant la juridiction compétente. Les mêmes voies de recours sont applicables aux sanctions pécuniaires prononcées par l'agence, en application des dispositions de l'article 32 ci-dessus.

rticle 34 .- Le nombre de délégations, de licences ou d'autorisations peut être limité pour des raisons techniques, notamment la disponibilité des fréquences, la garantie de l'équilibre du marché compte tenu du nombre d'utilisateurs potentiels.

Chapitre troisième - Du service public des télécommunications

Section 1 - De la composition du service public des télécommunications

Article 35 .- Le service public des télécommunications est assuré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité.

Il comprend :

– le service universel, défini et financé dans les conditions prévues aux articles 37 à 47 ci-dessous;

– les missions d'intérêt général, notamment dans les domaines de défense, de sécurité, de recherche et d'enseignement, conformément au cahier des charges.

Article 36 .- Les opérateurs de télécommunications peuvent se voir confier des services obligatoires dans les conditions et modalités prévues à l'article 35 ci-dessus.

Section 2 - Des définitions et des conditions du service universel

Article 37 .- Le service universel fournit à toute personne physique ou morale qui en fait la demande des services de télécommunications de base. Ce service universel assure l'acheminement des appels d'urgence, la fourniture d'un annuaire universel et d'un service de renseignements et la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public routier.

Article 38 .- Le service universel est fourni dans les conditions tarifaires du cahier des charges en tenant compte des difficultés spécifiques de toute nature pour certaines catégories de population d'accéder aux services de base.

Article 39 .- Toute personne obtient, sur sa demande, l'abonnement aux services de base auprès d'un opérateur chargé du service universel, dans les conditions techniques, financières et de desserte géographique prévues par le cahier des charges.

Le propriétaire d'un immeuble ou son mandataire ne peut s'opposer à l'installation du téléphone demandé par son locataire ou occupant de bonne foi.

Article 40 .- Le service universel peut être fourni par tout opérateur de services de base, de services téléphoniques localisés ou de services radioélectriques prévus aux articles 12 à 18 ci-dessus, qui en fait la demande et dispose, seul ou avec un autre opérateur en charge du service universel, de la capacité technique et financière d'assurer sa fourniture sur l'ensemble du territoire national.

Dans le dernier cas, l'agence de régulation des télécommunications veille à la coordination des opérateurs en charge du service universel.

Article 41 .- Le cahier des charges de l'opérateur chargé de fournir le service universel est établi après avis conforme de l'agence de régulation des télécommunications. Ce cahier précise, outre les services obligatoires et les missions d'intérêt général visées aux articles 35 et 36 ci-dessus et les points mentionnés à l'article 23 ci-dessus, les conditions générales :

– de fourniture de ce service, notamment les obligations tarifaires nécessaires pour permettre et faciliter, sans discrimination, l'accès au service public universel de toutes les catégories sociales quel que soit leur lieu de localisation géographique;

– de contrôle, par l'agence de régulation des télécommunications, des tarifs et de la qualité du service public universel.

Section 3 - Du financement du service universel

Article 42 .- Les coûts imputables aux obligations du service universel sont évalués sur la base d'une comptabilité analytique tenue par les opérateurs. Cette comptabilité doit être auditée, aux frais des opérateurs, par un organisme indépendant désigné sur une liste établie par l'agence de régulation des télécommunications.

Le financement des obligations dues au titre du service universel est assuré par les exploitants de réseaux ouverts au public et par les fournisseurs de services de télécommunications conformément aux articles 12 à 18 et 43 de la présente loi.

Article 43 .- Il est créé un fonds spécial du service universel des télécommunications dont la gestion comptable et financière est assurée par l'agence de régulation des télécommunications, selon des modalités fixées par décret.

Article 44 .- Ce fonds est affecté au financement des coûts nets des obligations de service universel suivantes :

– péréquation des charges résultant de l'application des obligations mentionnées à l'article 38 ci-dessus;

– desserte du territoire en cabines téléphoniques et en lignes d'abonnés individuels;

– annuaire universel, après déduction des recettes publicitaires, et le service de renseignements.

Article 45 .- Le fonds spécial du service universel des télécommunications est alimenté par :

– les contributions des opérateurs visés à l'article 13 ci-dessus;

– les droits, redevances et contributions sur les radiocommunications prélevés au titre de l'attribution des licences, de l'usage des fréquences, des frais de contrôle, de gestion du spectre, selon une clé de répartition fixée par arrêté du ministre chargé des télécommunications.

Article 46 .- Le coût que doit supporter chaque fournisseur de service est calculé selon les modalités prévues dans le cahier des charges.

Article 47 .- Le montant net que verse ou reçoit chaque opérateur est constaté par l'agence de régulation des télécommunications qui est tenue d'en informer le ministre chargé des télécommunications.

Ces contributions qui bénéficient des mêmes garanties que les créances de l'État sont recouvrées par l'agence de régulation des télécommunications et reversées au trésor public.

En cas de défaillance d'un opérateur, l'agence de régulation des télécommunications peut prononcer l'une des sanctions prévues à l'article 31 ci-dessus.

Section 4 - De l'annuaire universel et de la publication des listes d'abonnés

Article 48 .- Un annuaire universel, électronique ou sous forme imprimée et un service de renseignements sont mis à la disposition du public.

Sous réserve de la protection des droits des personnes concernées, l'annuaire universel et le service de renseignements donnent accès aux noms ou raisons sociales, aux coordonnées téléphoniques et aux adresses de tous les abonnés aux réseaux ouverts au public ainsi qu'à la mention de leur profession pour ceux des abonnés qui le souhaitent.

Les renseignements concernant les abonnés ayant manifesté leur volonté de ne pas figurer dans l'annuaire et souscrit au service dit de liste rouge, ne peuvent être publiés ou communiqués. Toutefois, un service spécialisé du service de renseignements permet de créer confidentiellement les conditions d'une connexion entre un abonné de la liste rouge et l'auteur de la demande de renseignements.

Article 49 .- Chaque exploitant d'un réseau téléphonique ouvert au public est tenu de communiquer aux opérateurs en charge de l'annuaire universel et du service de renseignements ses listes d'abonnés ou d'utilisateurs déclarés.

Article 50 .- L'opérateur unique mentionné à l'article 8 ci-dessus édite, pendant la période d'exclusivité prévue audit article, un annuaire universel sous forme imprimée et fournit un service de renseignements téléphoniques.

Article 51 .- La publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs déclarés par les abonnés de réseaux ou de services de télécommunications est libre, sous réserve de la protection des droits des personnes concernées et de l'autorisation accordée par leur propriétaire.

Toutefois, s'il s'agit d'un réseau ouvert au public, cette publication doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'agence de régulation des télécommunications.

Le ou les opérateurs en charge de l'annuaire universel établissent et tiennent à jour les listes d'abonnés nécessaires à son édition et à la fourniture des services de renseignements.

Ces listes sont mises à la disposition des opérateurs ou prestataires concernés.

Chapitre quatrième - De l'interconnexion et du partage des infrastructures

Section 1 - De l'interconnexion

Article 52 .- L'interconnexion ne peut être accordée qu'aux opérateurs titulaires d'une licence ou d'une autorisation délivrée en application de la présente loi et dans les conditions fixées par voie réglementaire.

La demande d'interconnexion doit être écrite. Elle est adressée à l'opérateur concerné qui est tenu d'y répondre dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la date de réception.

En cas de refus, la décision doit être motivée.

Article 53 .- Le coût fixe de l'interconnexion est pris en charge par le demandeur.

Article 54 .- L'interconnexion donne lieu à une convention entre parties. Cette convention détermine les conditions techniques et financières de l'interconnexion sans dérogation aux dispositions de la présente loi.

Article 55 .- La convention prévue à l'article 54 ci-dessus est soumise au visa de l'agence de régulation des télécommunications qui peut, à tout moment et lorsqu'elle estime que les conditions de concurrence ou d'interopérabilité des services ne sont pas garanties, demander toute modification de la convention qu'elle juge utile.

La convention est publiée au journal d'annonces légales sur l'initiative de l'agence de régulation des télécommunications.

Article 56 .- Les exploitants de réseaux ouverts au public exerçant une influence significative sur le marché du secteur des télécommunications, et en tout état de cause l'opérateur unique mentionné à l'article 8 ci-dessus, sont tenus de publier, dans les conditions prévues par le cahier des charges, une offre technique et tarifaire d'interconnexion. Cette offre doit être approuvée par l'agence de régulation des télécommunications.

Les exploitants doivent, en outre et dans les conditions fixées par voie réglementaire, assurer un accès à leur réseau aux utilisateurs et fournisseurs de services de télécommunications autres que les services de télécommunications de base.

Section 2
Du partage des infrastructures

Article 57 .- Les infrastructures de télécommunications, établies sur le domaine public ou pour les besoins de missions de service public, peuvent être utilisées à des fins d'aménagement, d'exploitation de réseaux ouverts au public ou de fourniture au public de tout service de télécommunications.

Article 58 .- La demande de partage des infrastructures doit être faite par écrit. L'opérateur gestionnaire des infrastructures concernées est tenu d'y répondre dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande.

Elle ne peut être refusée si elle ne crée aucune perturbation ou autre difficulté technique au regard du bon établissement du réseau et de la bonne exploitation du service.

En cas de refus, la décision doit être motivée et notifiée à l'intéressé.

Article 59 .- Le coût de la mise à disposition de l'infrastructure est à la charge du demandeur.

Article 60 .- Le partage des infrastructures donne lieu à une convention entre parties. Cette convention détermine les conditions techniques et financières du partage des infrastructures sous réserve du respect des textes en vigueur.

Article 61 .- La convention prévue à l'article 60 ci-dessus est soumise au visa de l'agence de régulation des télécommunications. L'agence peut, à tout moment et lorsqu'elle estime que les conditions d'interopérabilité des réseaux et des services ne sont pas garanties, demander toute modification de la convention qu'elle juge utile.

La convention est publiée au journal d'annonces légales, à l'initiative de l'agence de régulation des télécommunications.

Section 3
Des dispositions communes

Article 62 .- Tout litige relatif au refus d'interconnexion, au non-respect des conventions d'interconnexion, des conditions d'accès et de partage des infrastructures est soumis à l'arbitrage de l'agence de régulation des télécommunications, dans les conditions prévues à l'article 137 ci-dessous.

Article 63 .- Un décret pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé des télécommunications, après avis conforme de l'agence de régulation des télécommunications, détermine les conditions générales, notamment celles liées aux exigences essentielles, ainsi que les principes de tarification auxquels les conventions d'interconnexion et de partage des infrastructures doivent satisfaire.

Chapitre cinquième
Des équipements terminaux

Article 64 .- Les équipements terminaux sont fournis librement.

Article 65 .- Lorsqu'ils sont destinés à être connectés à un réseau ouvert au public, les équipements terminaux doivent faire l'objet d'une homologation de l'agence de régulation des télécommunications ou d'un laboratoire agréé.

Cette homologation a pour objet de garantir le respect des exigences essentielles et de vérifier la conformité des équipements aux normes et spécifications techniques en vigueur. Elle est exigée, dans tous les cas, pour les installations radioélectriques, qu'elles soient destinées ou non à être connectées à un réseau ouvert au public.

Article 66 .- En l'absence des normes et spécifications techniques, l'agence de régulation des télécommunications est autorisée à appliquer des normes et spécifications reconnues de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Article 67 .- L'agence de régulation des télécommunications édicte un règlement qui précise les délais et modalités de la procédure d'homologation, notamment les conditions particulières dans lesquelles cette homologation est délivrée pour les installations radioélectriques destinées à être connectées aux réseaux visés à l'article 4 alinéa premier ci-dessus.

Ce règlement fixe les conditions dans lesquelles sont publiées les spécifications techniques des installations et des équipements terminaux soumis à homologation, ainsi que les conditions de leur raccordement aux points de terminaison des réseaux ouverts au public.

Article 68 .- Les installations et les équipements terminaux mentionnés au présent chapitre ne peuvent être fabriqués pour le marché intérieur, importés pour la mise à la consommation, détenus en vue de la vente, distribués à titre gratuit ou onéreux, connectés à un réseau ouvert au public ou faire l'objet de publicité que s'ils ont été préalablement soumis à l'agence de régulation des télécommunications pour homologation.

Les dispositions du présent article sont applicables aux installations et équipements de l'État visés à l'article 4 alinéa premier ci-dessus, à l'exception de ceux établis pour les besoins de la défense nationale et de la sécurité publique.

Chapitre sixième
De la numérotation

Article 69 .- L'agence de régulation des télécommunications établit et gère un plan de numérotation.

Le plan doit être conçu de manière à assurer l'égal accès des utilisateurs aux réseaux et services des télécommunications. Il doit garantir aussi bien l'accès que l'égalité des usagers devant la numérotation.

Ce plan garantit un accès égal et simple des utilisateurs aux différents réseaux et services de télécommunications et l'équivalence des formats de numérotation.

Article 70 .- L'agence de régulation des télécommunications attribue aux opérateurs des préfixes et des numéros ou blocs de numéros moyennant une redevance destinée à couvrir le coût de gestion du plan de numérotation et le contrôle de son utilisation.

Les conditions d'utilisation de ces préfixes numéros ou blocs de numéros sont précisées, selon le cas, par le cahier des charges ou par la décision d'attribution qui lui est notifiée.

Un décret pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé des télécommunications, fixe les modalités d'attribution des préfixes numéros ou blocs de numéros ainsi que le montant de la redevance visée à l'alinéa premier ci-dessus.

Article 71 .- L'agence de régulation des télécommunications veille à la bonne utilisation des numéros attribués. Les préfixes, numéros ou blocs de numéros ne peuvent être protégés par un droit de propriété industrielle ou intellectuelle. Ils sont incessibles et ne peuvent faire l'objet d'un transfert que dans des conditions fixées par l'agence de régulation des télécommunications.

Article 72 .- Le cahier des charges d'un opérateur de réseau ouvert au public prévoit, à compter d'une date fixée par arrêté du ministre chargé des télécommunications, des stipulations relatives à la mise en place de moyens permettant à l'abonné dans la limite des technologies et des capacités existantes, de conserver son numéro de téléphone s'il change d'opérateur sans changer d'implantation géographique et d'obtenir de l'opérateur auprès duquel il est abonné un numéro de téléphone lui permettant de changer d'implantation géographique ou d'opérateur tout en gardant ce numéro.

Dans ce cas, les conventions d'interconnexion visées à l'article 54 ci-dessus doivent prévoir des stipulations à cet effet.

Chapitre septième
De la radiocommunication

Article 73 .- Sauf dans les cas mentionnés à l'article 11 ci-dessus, l'utilisation de fréquences radioélectriques en vue d'assurer soit l'émission, soit à la fois l'émission et la réception de signaux, est soumise à autorisation délivrée dans les conditions fixées au présent chapitre.

Article 74 .- L'utilisation par les titulaires de licences ou d'autorisations, dans les conditions prévues par la présente loi, de fréquences radioélectriques disponibles sur le territoire national constitue un mode d'occupation privatif du domaine public de l'État.

Article 75 .- Le ministère chargé des télécommunications détermine les bandes de fréquences ou les fréquences de radiocommunication dont l'attribu

tion ou l'assignation est confiée à l'agence de régulation des télécommunications.

Article 76 .- L'agence de régulation des télécommunications autorise, conformément aux dispositions de l'article 84 ci-dessous, et dans le respect des traités et accords internationaux signés par la République gabonaise, l'usage des bandes de fréquences ou des fréquences attribuées ou assignées à des usages de radiocommunication.

L'agence de régulation des télécommunications veille à ce que l'assignation et l'attribution des fréquences ou des bandes de fréquences permettent, dans tous les cas, d'assurer les conditions d'une concurrence loyale et effective.

L'attribution des fréquences ou des bandes de fréquences et le contrôle de leur utilisation sont assurés par l'agence de régulation des télécommunications.

Article 77 .- L'établissement des stations radioélectriques de toute nature autres que celles visées à l'article 11 alinéa 2 ci-dessus servant à assurer l'émission, la réception ou à la fois l'émission et la réception de signaux et de correspondances, est subordonnée à une autorisation préalable délivrée par l'agence de régulation des télécommunications.

Article 78 .- Un appareil radioélectrique servant à l'émission, à la réception ou à l'émission et la réception de signaux et de correspondances ne peut être fabriqué, importé ou commercialisé en vue de son utilisation sur le territoire national que s'il a fait objet d'une homologation par l'agence de régulation des télécommunications, dans les mêmes conditions que celles prévues aux articles 65 et 66 ci-dessus.

Article 79 .- Un appareil homologué ne peut être modifié qu'avec l'autorisation préalable de l'agence de régulation des télécommunications.

Article 80 .- Les stations radioélectriques de réception ne doivent être la cause d'aucune gêne pour les postes récepteurs voisins.

En cas de brouillage causé par les stations radioélectriques de réception, l'agence de régulation des télécommunications doit prescrire toute disposition technique pour y remédier.

Article 81 .- Toute personne cédant même à titre gratuit un appareil radioélectrique d'émission est tenue de déclarer cette cession à l'agence de régulation des télécommunications.

Chapitre huitième
De la télédistribution

Article 82 .- Les dispositions du présent chapitre s'appliquent :

– aux réseaux de télédistribution utilisés comme support pour la fourniture de services de télécommunications;

– aux équipements de stations terrestres et de satellites d'émission et de réception de radiodiffusion sonore ou de télévision. La liste de ces équipements est dressée par voie réglementaire.

Article 83 .- Sans préjudice des dispositions prévues aux articles 17 et 18 ci-dessus, la fourniture de services de télécommunications dont l'objet n'est pas associé directement à la fourniture de services de communication audiovisuelle, y compris le service téléphonique, sur un réseau de télédistribution, est soumise au même régime juridique que la fourniture des services de télécommunications sur un réseau ouvert au public.

Il est fait application, le cas échéant, selon le type de service fourni, des dispositions prévues aux articles 15, 16 et 19 ci-dessus.

Article 84 .- Les équipements de stations terrestres et de satellites d'émission et de réception de radiodiffusion sonore ou de télévision qui peuvent, en raison de leur puissance et de leurs caractéristiques techniques, servir de support à des services de télécommunications font l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'agence de régulation des télécommunications.

Article 85 .- Les équipements de réception individuelle de radiodiffusion sonore ou de télévision ne sont pas soumis aux dispositions de l'article 84 ci-dessus.

TITRE III
DES DROITS DE PASSAGE ET DES SERVITUDES

Article 86 .- Les exploitants de réseaux ouverts au public, dûment autorisés conformément aux dispositions de la présente loi, bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier et de servitudes sur les propriétés privées, dans les conditions prévues aux articles 391 et suivants du code des postes et télécommunications.

Ils bénéficient des mêmes droits et servitudes sur le domaine public non routier, sous réserve de la signature, avec l'autorité concessionnaire ou gestionnaire du domaine public considéré, des conventions conférant de tels droits et servitudes pouvant donner lieu à versement de redevances.

Article 87 .- Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation.

Article 88 .- Afin d'éviter ou de supprimer des entraves de toute nature à la propagation des ondes radioélectriques émises ou reçues par les centres exploités ou contrôlés dans un but d'intérêt général, il peut être institué des servitudes administratives conformément aux dispositions des articles 439 à 477 du code des postes et télécommunications.

De même, pour assurer le fonctionnement des réceptions radioélectriques effectuées dans les centres exploités ou contrôlés dans un but d'intérêt général, il peut être institué des servitudes administratives en raison des perturbations électromagnétiques, conformément aux dispositions des articles 448 à 468 du code des postes et télécommunications.

Article 89 .- En application des dispositions des articles 444 à 447 du code des postes et télécommunications, il peut être institué des servitudes pour la protection des câbles et des lignes de réseaux.

Article 90 .- Les servitudes visées au présent titre ouvrent droit à indemnisation s'il en résulte un dommage certain, direct et actuel.

Cette indemnité peut faire l'objet d'une transaction entre les parties.

Article 91 .- Par dérogation aux articles 447 et 457 du code des postes et télécommunications et sous réserve des dispositions de droit commun, la demande d'indemnité doit, à peine de forclusion, parvenir au bénéficiaire des servitudes et au ministre chargé des télécommunications, dans un délai de deux ans, à compter de la notification faite aux intéressés des sujétions dont ils font l'objet.

TITRE IV
DES DISPOSITIONS PÉNALES

Article 92 .- Quiconque transmet, sans autorisation, des signaux ou correspondances d'un lieu à un autre, soit à l'aide d'installations de télécommunications, soit par tout autre moyen prévu par la présente loi, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinq cent mille à un million de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 93 .- Les infractions prévues à l'article 92 ci-dessus sont constatées par des procès-verbaux dressés soit par des officiers de police, soit par des agents des opérateurs chargés du service universel dûment assermentés à cet effet. Ces procès verbaux font foi jusqu'à inscription de faux.

Article 94 .- Tout opérateur d'un service de télécommunications qui viole le secret d'une correspondance ou qui, sans l'autorisation de l'expéditeur ou du destinataire, divulgue, publie ou utilise le contenu desdites correspondances est puni des peines prévues par le code pénal.

Article 95 .- Quiconque utilise frauduleusement, à des fins personnelles ou non, un réseau de télécommunications ouvert au public ou se raccorde par tout moyen sur une ligne privée, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cinq cent mille à dix millions de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement assortie, le cas échéant, des peines complémentaires prévues à l'article 92 ci-dessus.

Article 96 .- Quiconque utilise sciemment les services obtenus au moyen du délit visé à l'article précédent est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de deux cent cinquante mille à cinq millions de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 97 .- Quiconque transmet ou met sciemment en circulation sur la voie radioélectrique des signaux ou appels de détresse faux ou trompeur est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinq cent mille à un million de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 98 .- Quiconque effectue des transmissions radioélectriques en utilisant sciemment un indicatif d'appel de la série internationale attribué à une station de l'État ou de l'administration, ou à une station privée, est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de cinq cent mille à deux millions de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 99 .- Quiconque, par tout moyen, cause volontairement l'interruption des télécommunications est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cinq cent mille à dix millions de francs CFA.

Article 100 .- Quiconque soustrait frauduleusement un ou plusieurs conducteurs à l'occasion de sa participation directe ou indirecte à un service de télécommunications est puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cent mille à cinq millions de francs CFA.

Article 101 .- Les infractions aux dispositions relatives aux servitudes visées au titre III de la présente loi sont punies d'une amende de cinq cent mille à un million de francs CFA.

Article 102 .- Quiconque, dans les eaux territoriales ou sur le plateau continental contigu au terri

toire national, rompt volontairement un câble sous-marin ou lui cause ou tente de lui causer des détériorations de nature à interrompre tout ou partie des télécommunications est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de cinquante millions à cent millions de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 103 .- Quiconque, après avoir commis par maladresse, imprudence ou négligence des faits visés à l'article 102 ci-dessus, omet d'en faire la déclaration dans un délai de quarante-huit heures aux autorités locales du port gabonais le plus proche est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinq cent mille à dix millions de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 104 .- Les détériorations des câbles sous-marins visées aux articles 102 et 103 ci-dessus par un membre de l'équipage d'un navire gabonais ou étranger relèvent de la compétence des tribunaux de la République gabonaise..

Article 105 .- En cas de récidive, les peines prévues aux articles 92 à 103 sont portées au double.

Article 106 .- Sans préjudice de l'application des dispositions du code des douanes, est puni d'un emprisonnement d'un mois à trois mois et d'une amende de cent mille à cinq millions de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque exporte ou importe, sans autorisation, un moyen de cryptologie. La juridiction saisie peut, en outre, prononcer le retrait de l'autorisation ou interdire à l'intéressé de la solliciter pour une durée de deux ans au plus. Cette durée est portée à cinq ans en cas de récidive.

Article 107 .- Les peines prononcées en application des dispositions du titre IV de la présente loi sont assorties, le cas échéant, de peines complémentaires, notamment la confiscation ou la destruction à la charge du contrevenant des installations, des appareils ou moyens de transmission ou de cryptologie utilisés.

TITRE V - DE LA TUTELLE ET DE LA RÉGULATION DU SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Chapitre premier - De la tutelle

Article 108 .- Le secteur des télécommunications est placé sous la tutelle du ministère chargé des télécommunications. À ce titre, le ministère :

– élabore la politique sectorielle et de planification des réseaux en matière de télécommunications;

– assure, directement ou par délégation à l'agence de régulation des télécommunications, les fonctions, au niveau international, de représentation et de coordination dans le domaine des télécommunications;

– veille au développement de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur des télécommunications;

– détermine, dans les conditions prévues à l'article 75 ci-dessus, les bandes de fréquence ou les fréquences de radiocommunication dont l'attribution ou l'assignation est confiée à l'agence de régulation des télécommunications;

– veille au respect, par les fournisseurs de services de télécommunications, du secret des correspondances et du principe de la neutralité des messages transmis;

– veille également au respect, par les exploitants de réseaux et les fournisseurs de services de télécommunications, des obligations de défense et de sécurité publique.

Article 109 .- Il est créé, conformément à la loi portant réorganisation du secteur des postes et télécommunications, une agence de régulation des télécommunications chargée de veiller au bon fonctionnement du secteur des télécommunications.

Article 110 .- L'agence de régulation des télécommunications est une autorité administrative indépendante dotée de l'autonomie financière.

Article 111 .- Sans préjudice du principe d'autonomie prévu par les dispositions de l'article 110 ci-dessus, l'agence de régulation des télécommunications est placée sous la double tutelle technique du ministère chargé des télécommunications et du ministère chargé de l'économie et des finances.

Un décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé des télécommunications consacre la mise en place effective de l'agence de régulation des télécommunications.

Article 112 .- L'agence de régulation des télécommunications peut être rattachée à tout organe de régulation multisectorielle, dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

Article 113 .- L'agence de régulation des télécommunications est administrée par un conseil dénommé conseil de régulation des télécommunications.

Article 114 .- Le conseil est composé de six membres nommés pour six ans par décret du président de la République et choisis en fonction de leur notoriété et de leur compétence dans les domaines technique, juridique, économique et financier des télécommunications.

Article 115 .- Les membres du conseil de régulation des télécommunications perçoivent une indemnité de fonction dont les montants et les conditions d'octroi sont fixés par décret pris en conseil des ministres, sur proposition conjointe du ministre chargé des télécommunications et du ministre chargé des finances.

Article 116 .- Les membres du conseil de régulation des télécommunications sont renouvelés par tiers tous les deux ans. Les quatre premiers membres renouvelés sont désignés par tirage au sort.

Article 117 .- Le conseil de régulation des télécommunications est présidé par un président élu en son sein parmi les membres nommés sur proposition du gouvernement.

Article 118 .- Le président du conseil de régulation des télécommunications exerce les pouvoirs de direction générale et de représentation, selon les modalités déterminées par voie réglementaire.

Article 119 .- Le conseil de régulation des télécommunications ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente. Il délibère à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Pour les décisions relevant de l'article 130 ci-dessous, ainsi que pour les avis conformes rendus en application de la présente loi, les délibérations du conseil sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents et représentés.

Article 120 .- Le conseil de régulation des télécommunications de l'agence siège en session ordinaire au moins quatre fois par an sur convocation écrite du président.

La convocation visée au paragraphe précédent doit être notifiée aux intéressés quinze jours avant la date de la réunion.

Le conseil peut également tenir des réunions extraordinaires, soit à l'initiative du président, soit à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Article 121 .- Les décisions du conseil de régulation des télécommunications sont collégiales à l'effet des délibérations portant sur :

– les matières mentionnées à l'article 130 ci-dessous;

– le recrutement de cadres et la détermination de leur fonction et de leur rémunération;

– les investissements pour un montant qu'il fixe;

– l'approbation du budget;

– l'approbation des comptes;

– la détermination du tableau des effectifs et de la grille de rémunération.

Article 122 .- Le conseil de régulation des télécommunications peut, dans les matières mentionnées aux articles 131 à 133 ci-dessous et selon les modalités qu'il détermine, déléguer ses attributions à ses services ou au président.

Article 123 .- Dans le cas d'un rattachement réalisé en application de l'article 112 ci-dessus, le conseil de régulation des télécommunications est maintenu comme organe de régulation des télécommunications, notamment pour les décisions visées à l'article 130 ci-dessous.

Article 124 .- Les services de l'agence sont placés sous l'autorité du président du conseil de régulation.

Outre le personnel contractuel, l'agence peut également recruter parmi les fonctionnaires dans les mêmes conditions que ceux mis à la disposition du ministère chargé des télécommunications.

Article 125 .- Il est interdit aux membres du conseil et au personnel de l'agence d'effectuer toute prestation, même à titre gratuit, pour le compte d'opérateurs exerçant sous le contrôle de l'agence.

Article 126 .- Il est interdit aux membres du conseil et au personnel de l'agence assermenté, effectuant des missions de contrôle, de travailler comme salariés ou prestataires de service, de prendre directement ou par personne interposée une participation financière au capital d'un opérateur placé sous le contrôle de l'agence pendant un délai de cinq ans à compter de la cessation de leur fonction.

Article 127 .- Par dérogation et à la demande motivée de l'intéressé justifiant de l'absence de conflit d'intérêt, le délai de cinq ans prévu à l'article 126 ci-dessus peut être ramené à deux ans par le ministre chargé des télécommunications.

Article 128 .- Les membres du conseil, ainsi que le personnel de l'agence, sont tenus au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont ils ont eu connaissance en raison de leur fonction.

Article 129 .- Les ressources de l'agence de régulation des télécommunications constituent des deniers publics.

Elles sont constituées par :

– le produit des droits, des redevances et des contributions sur les radiocommunications, au titre de l'attribution des licences, de l'usage des fréquences, des frais de contrôle et de gestion du spectre, perçu par l'agence et reversé au fonds spécial du service universel, selon une clé de répartition déterminée par le ministre chargé des télécommunications;

– les revenus des prestations scientifiques ou intellectuelles pour le compte de l'État ou des tiers;

– les taxes parafiscales;

– les subsides de l'État, des collectivités territoriales, d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux;

– les dons et legs;

– toutes autres ressources extraordinaires, notamment toutes celles qui pourraient lui être affectées ou qui pourraient résulter de son activité.

Article 130 .- Dans le respect des dispositions de la présente loi, l'agence de régulation des télécommunications fixe ou précise les règles concernant :

– les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux privés externes;

– les conditions techniques d'exploitation des réseaux et installations visés à l'article 11 ci-dessus;

– les prescriptions applicables aux conditions techniques et financières d'interconnexion;

– les prescriptions applicables, le cas échéant, aux réseaux et terminaux en vue de garantir leur interopérabilité et le bon usage des fréquences.

Les décisions prises en application du présent article font l'objet de délibérations du conseil de régulation des télécommunications. Elles doivent être approuvées par arrêté du ministre chargé des télécommunications.

Article 131 .- L'agence de régulation des télécommunications, par délégation du ministre chargé des télécommunications, assure la gestion et le contrôle du domaine public du spectre des fréquences radioélectriques.

A ce titre, l'agence :

– mène des analyses prospectives du spectre des fréquences en vue de son utilisation optimale;

– prépare et soumet à l'approbation du ministre chargé des télécommunications la répartition des bandes de fréquences entre catégories de services et entre autorités affectataires;

– établit et tient à jour le tableau national de répartition des bandes de fréquence;

– attribue aux opérateurs, dans les conditions fixées par décret, les ressources en fréquence nécessaires à l'exercice de leur activité;

– établit et tient à jour le fichier national des fréquences qui récapitule les assignations de fréquences.

Article 132 .- L'agence de régulation des télécommunications exerce son activité de contrôle du spectre en concertation avec les administrations et autorités affectataires de fréquences ou de bandes de fréquences radioélectriques.

Elle est responsable de la coordination internationale des fréquences aux frontières et de la coordination des systèmes de télécommunications par satellite.

Article 133 .- L'agence de régulation des télécommunications :

– veille à l'observation, par les exploitants des réseaux et les fournisseurs des services, des dispositions régissant les télécommunications;

– sanctionne, soit d'office, soit à la demande du ministre chargé des télécommunications, les manquements constatés conformément à l'article 134 ci-dessous;

– instruit et négocie, le cas échéant, pour le compte du ministre chargé des télécommunications, les conventions de délégations visées aux articles 7 et 8 ci-dessus et rend un avis sur ces conventions;

– gère, pour le compte de l'État, le fonds spécial du service universel, conformément aux articles 45 à 47 ci-dessus;

– publie, lorsque les licences ou les autorisations font l'objet d'un appel à candidatures, le compte rendu et le résultat motivé de la procédure de sélection qu'elle conduit;

– établit, chaque année, un avis public sur les tarifs et les objectifs tarifaires du service universel et des services pour lesquels il n'existe pas de concurrents sur le marché, à l'effet de s'assurer de leur compétitivité sur le marché mondial et de leurs incidences sur le marché national;

– autorise la fourniture des moyens de cryptologie;

– accorde l'homologation des équipements terminaux;

– établit et gère le plan national de numérotation;

– vise les conventions d'interconnexion et de partage des infrastructures;

– délivre les autorisations préalables en matière de stations de télédistribution et de radiocommunication, à l'exception :

1. des stations exclusivement composées d'appareils de faible puissance et de faible portée appartenant à des catégories déterminées;

2. des stations temporairement installées sur le territoire national et régulièrement autorisées dans le pays d'origine, sous réserve de réciprocité;

3. des stations ou appareils radioélectriques destinés exclusivement à la réception de la radiodiffusion.;

– contribue, dans son secteur d'activité, à l'exercice de toute mission d'intérêt public, notamment la défense et la sécurité publique.

Article 134 .- L'agence de régulation des télécommunications peut proposer aux autorités administratives compétentes le retrait d'une licence, l'annulation d'une autorisation d'exploitation et la déchéance de toute entreprise de télécommunications, en cas :

– de décision de dissolution anticipée;

– de liquidation judiciaire assortie ou non d'une autorisation de continuation de l'entreprise;

– de faillite;

– de modification de la situation prévalant au jour de l'autorisation de l'exploitation, lorsque cette modification est jugée contraire à l'intérêt public.

Article 135 .- Le personnel de l'agence commissionnée pour effectuer les opérations de contrôle doit préalablement prêter serment dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Dans le cadre de cette mission de contrôle, le personnel de l'agence peut procéder à la saisie des matériels, à la perquisition et à la fermeture des locaux, sous l'autorité du procureur de la République. Il bénéficie, le cas échéant, du concours des agents de la force publique.

Article 136 .- L'agence de régulation des télécommunications peut être saisie, par toute personne morale ou physique concernée ou par le ministre chargé des télécommunications, d'une demande de conciliation en vue du règlement des litiges de toute nature entre opérateurs ne relevant pas de l'article 137 ci-dessous.

En cas d'échec, le litige est porté par la partie la plus diligente devant la cour d'arbitrage nationale ou internationale compétente.

Article 137 .- L'agence de régulation des télécommunications peut être saisie pour arbitrage en cas de refus d'interconnexion, d'échec des négociations commerciales ou de désaccord sur la conclusion ou l'exécution d'une convention d'interconnexion ou d'accès à un réseau de télécommunications.

Dans ce cas, elle se prononce, après mise en demeure des parties de présenter leurs observations, dans un délai de trois mois à compter de la notification. Sa décision est motivée et précise les conditions d'ordre technique et financier dans lesquelles l'interconnexion ou l'accès à un réseau de télécommunications doit être assuré.

En cas d'échec, le litige est porté devant la juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif compétent.

Un décret détermine la procédure d'arbitrage applicable devant l'agence de régulation des télécommunications.

Article 138 .- L'agence de régulation des télécommunications est soumise au contrôle de la Cour des comptes. Elle est autorisée à transiger dans les contrats la liant à des personnes physiques ou morales, publiques ou privées.

Article 139 .- Un décret fixe les règles régissant les autres modalités d'organisation et de fonctionnement de l'agence.

TITRE VI - DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 140 .- Les concessions, délégations, licences et autorisations d'établissement de réseaux de télécommunications et de fourniture de services de télécommunications délivrées pour une période déterminée avant la date de publication de la présente loi conservent leur validité jusqu'à leur expiration.

Article 141 .- Les titulaires de concessions, de délégations, de licences ou d'autorisations ayant le même objet que celles visées à l'article précédent et délivrées pour une période indéterminée disposent d'un délai d'un an à compter de la date de publication de la présente loi pour s'y conformer.

Article 142 .- Aux fins d'application des articles 140 et 141 ci-dessus, les détenteurs des autorisations susvisées sont tenus de se faire recenser par l'agence de régulation des télécommunications dans un délai de six mois pour compter de son entrée effective en fonction.

Les titulaires qui n'auront pas observé la prescription prévue au paragraphe ci-dessus sont réputés avoir renoncé au bénéfice de leurs autorisations. Ils ne peuvent alors se prévaloir des articles 140 et 141 susvisés.

Article 143 .- La détention d'un appareil radioélectrique d'émission, à l'exception des appareils de faible puissance et de faible portée appartenant à des catégories déterminées par décret, est subordonnée à une autorisation préalable délivrée par l'agence de régulation des télécommunications.

Article 144 .- En cas d'omission ou de difficulté d'interprétation de l'une des définitions données par la présente loi, il est renvoyé aux définitions arrêtées par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Article 145 .- Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les mesures de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi.

Article 146 .- La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'État.

Annexe 5 :Decret n°0083 modifiant certaines dispositions de la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION- -JUSTICE

VISA
S.G.P.R

DECRET N° N°. 0083 /PR
portant promulgation de la loi n° 024/2014 autorisant la ratification de l'ordonnance n° 006/PR/2014 du 20 août 2014 modifiant certaines dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant règlementation du Secteur des Télécommunications en République Gabonaise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT ;

Vu la Constitution, notamment en son article 17, alinéa 1er ;

DECRETE :

Article 1er : Est promulguée la **loi n° 024/2014 autorisant la ratification de l'ordonnance n° 006/PR/2014 du 20 août 2014 modifiant certaines dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant règlementation du Secteur des Télécommunications en République Gabonaise.**

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Libreville, le 30 JAN. 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Ali BONGO ONDIMBA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

LOI N°024/2014

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°006/PR/2014 DU 20 AOUT 2014 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N°005/2001 DU 27 JUIN 2001 PORTANT REGLEMENTATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS EN REPUBLIQUE GABONAISE

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté,

Le Président de la République, Chef de l'Etat,

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 52 de la Constitution et celle de la loi n°12/2014 du 1er août 2014 autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnances pendant l'intersession parlementaire, autorise la ratification de l'ordonnance n°006/PR/2014 du 20 août 2014 modifiant certaines dispositions de la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant règlementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise.

Article 2.- Est autorisée, la ratification de l'ordonnance n°006/PR/2014 du 20 août 2014 modifiant certaines dispositions de la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant règlementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise.

Article 3.- La présente loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat. /

Fait à Libreville, le 30 JAN 2015

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE - REPUBLIQUE GABONAISE

Ali BONGO ONDIMBA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

Visa du Président
du Conseil d'Etat



Ordonnance n° 006 /PR/2014
modifiant certaines dispositions de la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le règlement n°21/08-UEAC-133-CM-18 du 19 décembre 2008, relatif à l'harmonisation des réglementations et des politiques de régulation des communications électroniques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

Vu l'ordonnance n°45/71 du 23 août 1971 instituant le Code des Postes et Télécommunications en République Gabonaise ;

Vu la loi n°004/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des Postes et du secteur des Télécommunications en République Gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant règlementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°006/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des Postes en République Gabonaise ;

Vu l'ordonnance n°0000008/PR/2012 du 13 février 2012 portant création et organisation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes ratifiée par la loi n°006/2012 du 13 août 2012 ;

Vu la loi n°012/2014 du 1er août 2014 autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnances pendant l'intersession parlementaire ;

Vu le décret n°0406/PR/MENCP du 12 mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste ;

Vu le décret n°0033/PR/2014 du 24 janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°0040/PR du 28 janvier 2014 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

Ordonne :

Article 1er : Les dispositions des articles 2, 17, 19, 22, 23, 25, 28, 31, 32, 45, 47, 110, 129 et 136 de la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 susvisée sont modifiées et se lisent désormais comme suit :

*« **Article 2 nouveau** : Au sens de la présente loi, on entend par :*

*- **Service à valeur ajoutée,** toute prestation additionnelle aux services de télécommunications de base, de la téléphonie mobile et de l'internet. »*

*« **Article 17 nouveau** : La fourniture de services de télécommunications utilisant des fréquences hertziennes est soumise à un régime de licences attribuées par le Ministre chargé des Télécommunications, après avis conforme de l'Autorité de Régulation.*

Toutefois, si la fourniture du service est assurée au moyen d'un réseau radioélectrique utilisant des fréquences attribuées à une entreprise de radiodiffusion sonore ou de télévision visée à l'article 4 deuxième tiret ci-dessus, la licence est subordonnée au respect de prescriptions contenues dans le cahier des charges portant sur tout ou partie des points prévus à l'article 23 nouveau de la présente loi.

Cette licence est délivrée, après attribution des fréquences ou des bandes de fréquences, par l'Autorité administrative compétente ».

*« **Article 19 nouveau** : La fourniture des services de transmission, de traitement de données, d'accès Internet, y compris les services à valeur ajoutée, est soumise à une autorisation délivrée par l'Autorité de Réguiation ».*

*« **Article 22 nouveau** : Les régimes juridiques auxquels les réseaux, les services et les infrastructures de télécommunications peuvent être soumis comprennent :*

- les délégations de service public, pour des réseaux ouverts aux publics établis en vue de la fourniture des services de télécommunications de base ;

- les licences, pour les réseaux de télécommunications et les services ouverts au public et pour le service téléphonique localisé ;

- les licences pour des infrastructures de télécommunication, attribuées exclusivement à tout établissement public du secteur ou à un opérateur agissant par délégation dudit établissement public ;

- les autorisations ou déclarations préalables, pour certains réseaux privés et la fourniture des moyens de cryptologie ».

« Article 23 nouveau : L'exploitation de la délégation de service public et des licences est soumise au respect des prescriptions contenues dans le cahier des charges portant notamment sur :

- la nature, les caractéristiques et la zone de couverture du service ;
- les conditions de permanence, de qualité et de disponibilité du service ;
- les conditions de confidentialité et de neutralité du service ;

S'agissant d'un réseau radioélectrique, ces normes et spécifications doivent porter, particulièrement, sur les liaisons fixes de l'opérateur et sur les conditions d'interconnexion aux autres réseaux de télécommunications notamment :

- l'utilisation des fréquences allouées ;
- les prescriptions exigées par la Défense et la Sécurité Publique ;
- les obligations du Titulaire au titre du service universel ainsi que les modalités de calcul et de révision de la contribution au fonds spécial ;
- la contribution du Titulaire à la régulation en matière de communications électroniques ;
- les droits et obligations en matière d'interconnexion et, le cas échéant, le principe du paiement de charges d'accès au réseau des autres opérateurs ;
- les conditions tarifaires d'exploitation nécessaires pour assurer une concurrence loyale et l'égalité de traitement des usagers, sous le contrôle de l'Autorité de Régulation ;
- le plan de numérotation affecté à l'opérateur ;
- la durée, les conditions de cessation et de renouvellement de l'autorisation ».

« Article 25 nouveau : Les licences d'établissement et d'exploitation de réseaux radioélectriques, de services de base, de services téléphoniques localisés ou de services de téléphonie mobile, sont attribuées par décret pris sur proposition du Ministre chargé des Télécommunications à toute personne adjudicataire d'un appel à candidatures, après avis conforme de l'Autorité de Régulation ».

« Article 28 nouveau : Les déclarations et autorisations prévues par les dispositions de la présente loi sont accordées par l'Autorité de Régulation ».

« Article 31 nouveau : Lorsque le délégataire ou le titulaire d'une licence ou d'une autorisation ne respecte pas les obligations, l'Autorité de Régulation est tenue de lui adresser une mise en demeure.

Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet, le délégataire ou le titulaire d'une licence ou d'une autorisation encourt l'une des sanctions suivantes :

- une pénalité dont le montant est proportionnel à la gravité du manquement et aux avantages qui en sont retirés ;

- la suspension de la licence ou de l'autorisation pour une durée n'excédant pas un mois ;

- la réduction de la durée de la licence ou de l'autorisation pour un an au plus ;

- le retrait de la licence ou de l'autorisation.

La pénalité prévue au premier tiret s'applique également à toute personne morale ou physique exerçant sans autorisation, sans qu'elle soit assujettie à une mise en demeure et sans préjudice des sanctions pénales prévues à l'article 92. »

« Article 32 nouveau : Les sanctions pécuniaires prévues à l'article 31 ci-dessus sont prononcées par l'Autorité de Régulation.

Les fonds qui en résultent sont affectés à l'Autorité de Régulation et recouvrés par celle-ci. ».

« Article 45 nouveau : Le fonds spécial du service universel des télécommunications est alimenté par les contributions des opérateurs visés aux articles 13, 16 et 18 de la présente loi.»

« Article 47 nouveau : Le montant net que verse ou reçoit chaque opérateur est constaté par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes qui est tenue d'en informer le ministre chargé des télécommunications.

Ces contributions, qui bénéficient des mêmes garanties que les créances de l'Etat, sont recouvrées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

En cas de défaillance d'un opérateur, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes peut prononcer l'une des sanctions prévues à l'article 31 ci-dessus ».

« Article 110 nouveau : En application des dispositions impératives du règlement n°21/08-UEAC-133-CM-18 du 19 décembre 2008 relatif à l'harmonisation des réglementations et des politiques de régulation des communications électroniques au sein des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, en abrégé CEMAC, et par dérogation aux dispositions des textes en vigueur, l'Autorité de Régulation est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ».

« Article 129 nouveau : Les ressources de l'Autorité de Régulation sont constituées notamment par :

- le produit des droits relatifs à l'attribution des licences, des redevances pour l'usage des fréquences et des ressources de numérotation, la gestion du spectre et le contrôle des stations radioélectriques ;
- les revenus de prestations scientifiques ou intellectuelles pour le compte de l'Etat ou des tiers ;
- les contributions des titulaires de délégations de service public et de licences à la régulation en matière de communications électroniques ;
- les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux ;
- toutes autres ressources affectées ;

- *toutes ressources qui pourraient résulter de son activité.*

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire ».

***« Article 136 nouveau :** L'Autorité de Régulation peut être saisie par toute personne physique ou morale ou par le Ministre chargé des télécommunications d'une demande de conciliation en vue du règlement des litiges de toute nature.*

En cas d'échec, le litige est porté par la partie la plus diligente devant les juridictions nationales compétentes ».

Article 2 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application de la présente ordonnance.

Article 3 : La présente ordonnance, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le 20 AOUT 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Daniel ONA ONDO

Le Ministre de l'Economie numérique,
de la Communication et de la Poste ;

Pastor NGOUA N'NEME

Annexe 6 : Cahier des charges de la licence d'exploitation relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphonie céllulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique

Chapitre V : Conditions d'exploitation commerciale

Article 30 : Traitement des clients

1) La relation entre Le Titulaire et ses clients doit être régie par les dispositions d'un contrat qui comprend des normes et des dispositions approuvées conformément au présent article. Le Titulaire ne peut offrir un service qu'en vertu d'un contrat avec l'abonné qui comprend des normes et des dispositions préalablement approuvées par écrit par l'ARTEL.

2) Le Titulaire doit présenter à l'ARTEL pour approbation un projet de contrat type pour chaque type d'abonnement qu'il se propose d'offrir. Dans un délai de huit (8) jours suivant la réception dudit projet, l'ARTEL peut faire objection à l'une quelconque des dispositions d'un projet en fournissant par écrit, une justification détaillée de ses objections de sorte que le Titulaire puisse le modifier. Toutes les dispositions proposées par Le Titulaire auxquelles il n'a pas été fait objection dans les huit (8) jours suivant la réception du contrat type par l'ARTEL sont considérées comme étant approuvées.

3) Les dispositions approuvées peuvent être modifiées avec l'approbation de l'ARTEL conformément à la procédure ci-dessus. Toutes les modifications du contrat avec l'abonné entrent en vigueur dans les huit (8) jours suivant la remise d'un exemplaire de ces modifications à l'abonné concerné.

4) Un exemplaire des dispositions approuvées doit être disponible pour toute partie concernée et pour tout nouvel abonné avant le début du service à cet abonné ou au dépôt de tout paiement.

Article 31 : Egalité de traitement des usagers

Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers (abonnés, visiteurs, itinérants ou détenteurs de cartes prépayées) sont traités de manière égale et leur accès au réseau est assuré dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires. Les tarifs de raccordement, d'abonnement et des communications doivent respecter le principe d'égalité de traitement des usagers et être établis de manière à éviter toute discrimination, notamment fondée sur la localisation géographique.

Des tarifs promotionnels sont autorisés, à l'occasion d'événements spécifiques (par ex. ouvertures de zones ou villes) sur une période donnée, dans la mesure où l'ARTEL est informée de la durée de la promotion.

Les services du Titulaire devront être offert aux mêmes conditions aux abonnés se trouvant dans des conditions similaires.

Article 32 : Non-discrimination envers les abonnés

Sauf en cas de fraude, de non-paiement par un abonné des service du Titulaire ou du défaut d'un abonné de respecter les dispositions du contrat le liant au Titulaire, le Titulaire doit, dans toutes les zones qui sont desservies, fournir le service à toute personne qui en fait la demande et qui est prête à payer le prix publié demandé par le Titulaire et à respecter toutes les autres dispositions généralement applicables établies par le Titulaire conformément à la licence.

Article 33 : Accords de roaming national

A l'issue de la date d'entrée en vigueur, et sous réserve d'avoir satisfait à environ 70% des obligations de couverture prévues dans le présent Cahier des Charges, le Titulaire pourra conclure des accords spécifiques (accords de roaming national) avec les autres exploitants de réseaux radioélectriques ouverts au public au Gabon, des modalités d'accueil sur leurs réseaux respectifs de leurs clients respectifs.

Ces accords sont soumis au visa de l'ARTEL.

A défaut de réponse de l'ARTEL dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de l'accord, l'accord est considéré comme approuvé.

Ces accords ne peuvent avoir pour objet que les zones rurales telles que spécifiées par l'ARTEL. Ils sont librement négociés entre les exploitants concernés.

Les accords de roaming national ne sont pas compris dans les prestations effectuées par Le Titulaire au titre de ses obligations de couverture.

Le Titulaire informe périodiquement l'ensemble de ses abonnés des zones couvertes par ses accords de roaming national.

Article 34 : Accords de roaming international

1) Le Titulaire pourra accueillir sur son réseau les usagers itinérants des exploitants qui en font la demande en application d'accords à intervenir entre ces derniers et Le Titulaire.

Les accords d'itinérance fixent les conditions notamment de tarification et de facturation dans lesquelles les abonnés de réseaux cellulaires étrangers sur le territoire gabonais peuvent accéder au réseau du Titulaire et inversement.

Ces accords sont notifiés à l'ARTEL.

Cette dernière peut imposer leur renégociation ou leur révocation par décision motivée, lorsqu'ils ne sont pas conformes aux dispositions légales ou réglementaires.

2) Le Titulaire est autorisé à conclure des accords d'itinérance avec les fournisseurs de services de télécommunications à travers les systèmes de communications personnelles mobiles par satellites (systèmes GMPCS) Titulaires de licences conformément à la législation en vigueur.

Les accords d'itinérance avec les GMPCS sont notifiés l'ARTEL. Ils ne sont pas compris dans les prestations par Le Titulaire au titre de l'aménagement du territoire ou de ses obligations de couverture.

Article 35 : Réglementation des tarifs

Sous réserve des dispositions de la loi relatives aux actions et pratiques anticoncurrentielles, le Titulaire bénéficie, notamment, de :

- la liberté de fixer les prix des services offerts à ses clients,
- la liberté de fixer le système global de tarification, qui peut comprendre des réductions en fonction du volume de trafic par exemple,
- la liberté de déterminer sa politique de commercialisation et d'organiser son réseau de distribution.

L'information est notifiée à l'ARTEL.

Article 36 : Publication des tarifs

1) Le Titulaire a l'obligation d'informer le public de ses tarifs et de ses conditions générales d'offres et de services.

Il est tenu de publier les tarifs de fourniture de chaque catégorie de service de connexion, de maintien, d'adaptation ou de réparation de tout équipement terminal connecté à son réseau.

2) La notice portant publication des tarifs se fera dans les conditions suivantes :

- Un exemplaire de la notice est transmis à l'ARTEL au moins huit (8) jours avant l'entrée en vigueur de tout changement envisagé. L'ARTEL peut exiger du Titulaire de modifier tout changement de tarif de ses services ou de leurs conditions de vente, s'il apparaît que ces changements ne respectent pas, notamment, les règles de concurrence loyale et les principes de fixation des tarifs des services de télécommunications. Dans ce cas, le délai de huit (8) jours ci-dessus est réduit à cinq (5) jours ;
- Un exemplaire de la notice définitive, librement consultable, est mis à la disposition du public dans chaque agence commerciale ;
- Un exemplaire de la notice définitive ou les extraits appropriés sont remis ou envoyés à toute personne qui en fait la demande ;
- Chaque fois qu'il y a modification des tarifs, les nouveaux tarifs et la date de leur entrée en vigueur sont clairement indiqués.

Article 37 : Equipements de taxation

Le Titulaire facture les services fournis en appliquant strictement les tarifs publiés. A cet effet, le Titulaire :

a) contrôle la fiabilité du système de taxation et vérifie au moins une fois par an les équipements des centraux utilisés pour le stockage des données nécessaires à la taxation et l'enregistrement de la taxation ;

b) met en place, dans le cadre des programmes de modernisation et d'extension de ses équipements de commutation, des dispositifs de taxation permettant d'identifier les montants taxés pour chaque catégorie de tarif appliqué ;

c) met en place des équipements appropriés pour gérer le trafic d'interconnexion.

Article 38 : Facturation

1) Toutes les factures du Titulaire doivent comprendre des renseignements exacts sur les frais pour la période de facturation concernée, ainsi que la date d'échéance du paiement.

2) Toutes les factures du Titulaire à l'égard de tout solde impayé et des intérêts ou frais d'administration connexes, s'il y a lieu, doivent comprendre des détails exacts de tous les montants payables, ainsi que la date d'échéance du paiement.

3) Le Titulaire doit conserver pendant deux (2) ans, au moins, les éléments de facturation et les opérations portées sur les comptes des clients individuels.

L'ARTEL peut, à tout moment, procéder à la vérification de tout ou partie des équipements de facturation, du système informatique, des modes opératoires, des fichiers de données et des documents comptables utilisés dans la facturation des services de télécommunications.

Nonobstant ce qui précède, tout projet de contrôle de l'ARTEL devra être notifié au Titulaire dans un délai de quarante (48) heures.

Annexe 7 : cahier des charges de la licence relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique

Chapitre IV : conditions d'exploitation des services

Article 18 : Accès à l'international

Le Titulaire est autorisé à exploiter ses propres infrastructures internationales sur le territoire gabonais aux fins d'acheminer non seulement le trafic destiné à ses propres abonnés, y compris les usagers visiteurs et les usagers itinérants, ou provenant de ces derniers, mais aussi le trafic à destination ou en provenance des autres opérateurs.

Le Titulaire négocie librement avec les opérateurs étrangers agréés par les autorités de leurs pays, les principes et modalités de rémunération des liaisons et équipements utilisés en commun, conformément aux règles et recommandations des organismes internationaux auxquels adhère le Gabon.

Tout accord intérieur dans ce cadre sera notifié l'ARTEL.

Chapitre IV : Conditions d'exploitation des services

Article 19 : Permanence et continuité du service

1) Le Titulaire s'oblige à prendre les mesures nécessaires pour assurer un fonctionnement régulier et permanent des installations de son réseau et sa protection, il doit mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, des moyens techniques et humains susceptibles de pallier les conséquences les plus graves des défaillances, de neutralisation ou de destruction de ses installations.
2) Dans le respect du principe de continuité, et sauf en cas de force majeure dûment constatée, le Titulaire ne peut interrompre la fourniture du service de télécommunication sans y avoir été, préalablement autorisé par l'ARTEL.

Article 20 : Qualité de service pour le service de téléphonie

1) Le service offert par le Titulaire sur l'ensemble de la zone de couverture doit être disponible 24 heures sur 24, pendant tous les jours de l'année et satisfaire au moins aux critères de performance définis en Annexe IV.
2) Le service offert par Le Titulaire dans les chefs lieux de Province doit au moins atteindre un niveau de couverture de 70% en qualité Indoor telle que définie en Annexe IV.
3) Les méthodes pratiques et les procédures exactes de mesure de ces paramètres de qualité de service seront déterminées par l'ARTEL en concertation avec les opérateurs de réseaux de téléphonie cellulaire mobile.
4) Le Titulaire doit tenir des registres sur la qualité de service offerte à ses clients et les publier chaque année. Ces documents tiendront compte des critères de performance établis ci-dessus et d'autres critères convenus avec l'ARTEL.
5) L'ARTEL peut procéder à des contrôles auprès du Titulaire. Ce dernier doit mettre à la disposition de l'ARTEL les moyens nécessaires à cet effet.

   Nonobstant ce qui précède, tout projet de contrôle de l'ARTEL devra être notifié au Titulaire dans un délai de quarante (48) heures.
6) L'ARTEL peut modifier les conditions minimales et les paramètres les quantifiant en concertation avec Le Titulaire. La demande de modification est adressée au moins six (6) mois avant la date de son entrée en vigueur.
7) Le Titulaire est tenu d'assurer une permanence du service 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. La durée cumulée d'indisponibilité d'une Station de Base (BTS) ne doit pas

dépasser 30 heures par an en zone urbaine et 120 heures par an en zone rurale.

Toutefois, l'ARTEL appréciera au cas par cas, selon les difficultés techniques et géographiques inhérentes au site concerné.

8) Six (6) mois après l'entrée en vigueur de la licence objet du présent Cahier des Charges, Le Titulaire doit remettre à l'ARTEL un rapport décrivant en détail les méthodes qui seront utilisées pour superviser et contrôler la qualité de service, notamment :
   - les indicateurs du degré de satisfaction des abonnés ;
   - la périodicité des entretiens des équipements de son réseau ;
   - les moyens techniques offerts aux équipes de planning, exploitation et entretien.

Article 21 : Qualité de service pour le service de transmission de données

Le Titulaire met en œuvre les équipements, y compris radioélectriques, et les procédures nécessaires afin que les objectifs de qualité de service demeurent au niveau prévu par les normes en vigueur, en particulier au sein de l'UIT, notamment pour ce qui concerne les délais de transmission et les taux d'erreur afférents au réseau du Titulaire.

Par ailleurs, Le Titulaire devra respecter les obligations en matière de qualité de service définies de la manière suivante :

- Taux de réussite dès la première tentative pour tous les services et sur toute la zone de couverture : Supérieur à 90 %

Article 22 : Confidentialité et sécurité des communications

1) Sous réserve des prescriptions exigées par la Défense Nationale et la sécurité publique et les prérogatives de l'autorité judiciaire et par la réglementation en vigueur, Le Titulaire prend des mesures propres à assurer le secret des informations qu'il détient sur la localisation des clients abonnés, visiteurs ou itinérants.

2) Le Titulaire est tenu de porter à la connaissance de ses agents les obligations auxquelles ils sont assujettis et les sanctions qu'ils encourent en cas de non-respect du secret des correspondances. Lorsque son réseau ne réunit pas les conditions de confidentialité requises, Le Titulaire est tenu d'en informer ses abonnés.

3) Le Titulaire prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'il détient, qu'il traite ou qu'il inscrit sur le module d'identification des abonnés ou de ses clients détenteurs de carte prépayée, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

4) Tout client, abonné ou détenteur de carte prépayée, doit faire l'objet d'une identification précise comportant notamment les éléments suivants :
   - nom, prénom ;
   - adresse, et
   - photocopie d'une pièce d'identité officielle.

Cette identification doit être faite au moment de la souscription de l'abonnement ou de la délivrance de la carte prépayée. Le Titulaire n'est pas responsable des éventuelles transmissions effectuées par le client après cette souscription.

5) Le Titulaire garantit que son service est neutre vis-à-vis du contenu des informations transmises sur son réseau. Il s'oblige à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la neutralité de son personnel vis-à-vis du contenu des messages transmis sur son réseau. A cet effet, il offre le service sans discrimination quelle que soit la nature des messages transmis et il prend les dispositions utiles pour en assurer l'intégrité.

Article 23 : Catalogue de services

Le Titulaire met tout en oeuvre pour offrir les divers services supplémentaires disponibles dans les normes GSM et tout autre service fourni par GPRS et ou EDGE pour répondre aux demandes de ses abonnés.

Article 24 : Services d'urgence

Le Titulaire doit mettre en œuvre des numéros gratuits pour les services de police, d'ambulance, des pompiers et tous autres services d'urgences conformément aux exigences établies par l'ARTEL. Le Titulaire collabore avec les services d'urgence et avec d'autres exploitants pour répondre de façon efficace et rapide aux appels de détresse.

Article 25 : Service de renseignements

Le Titulaire doit fournir à ses clients un service de renseignements. Ce service donne des renseignements concernant les abonnés du Titulaire et les abonnés d'autres opérateurs au Gabon. Ces renseignements sont ceux traditionnellement contenus dans un annuaire téléphonique.

Le Titulaire doit collaborer avec les autres opérateurs au Gabon afin qu'ils puissent avoir facilement accès aux renseignements concernant les abonnés du Titulaire et qu'ils puissent les inclure dans leur propre service de renseignements aux abonnés.

Article 26 : Annuaire universel des abonnés

Conformément à l'article 49 de la Loi, Le Titulaire communique gratuitement à l'exploitant chargé de la réalisation de l'annuaire universel des abonnés, au plus tard le 31 janvier de l'année de réalisation de l'annuaire, la liste de ses abonnés, leurs adresses, numéros d'appel et éventuellement leurs fonctions, pour permettre la constitution d'un annuaire et d'un service de renseignements mis à la disposition du public. Des mesures seront prises tendant à interdire l'utilisation déloyale des informations ainsi transmises.

Les abonnés du Titulaire refusant de figurer à l'annuaire général doivent le signifier par écrit et peuvent être soumis à une redevance supplémentaire. Les informations concernant ces abonnés ne sont alors pas transmises à l'exploitant chargé de la réalisation de l'annuaire général des abonnés.

Article 27 : Centralisation des Comptes Rendus d'Appel

Sous réserve des dispositions de l'article 22 ci-dessus, le Titulaire a l'obligation de fournir à travers des dispositions techniques appropriées les Comptes Rendus d'Appel (CRA) :

- appels sortants
- appels entrants
- appels de transit (y compris interconnexion)

Article 28 : Cryptage et chiffrage

Sous réserve de la mise à la disposition de l'ARTEL des procédés de déchiffrement et de décryptage des signaux utilisés, Le Titulaire peut procéder, pour ses propres signaux et/ou proposer à ses abonnés et aux clients visiteurs ou itinérants, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, un service de cryptage conformément à la norme GSM

Article 29 : Défense Nationale et sécurité publique

1) Le Titulaire respecte l'ordre des priorités et les conditions générales s'appliquant aux liaisons contribuant aux missions de Défense Nationale et de sécurité publique, qui font l'objet d'un arrêté du Ministre.

2) Le Titulaire prend les mesures utiles pour établir des liaisons spécialement étudiées ou réservées pour la Défense Nationale ou la sécurité publique, selon les modalités techniques et financières fixées par voie de convention avec les services de l'Etat concernés.

3) Le Titulaire est tenu de prendre toutes les mesures pour se conformer aux prescriptions exigées par la Défense Nationale, la sécurité publique et les prérogatives de l'autorité judiciaire telles que stipulées par la législation et la réglementation en vigueur. A ce titre, il s'engage notamment à :

- assurer le fonctionnement régulier de ses installations ;
- garantir la mise en oeuvre, dans les meilleurs délais, de moyens techniques et humains susceptibles de pallier les conséquences les plus graves des défaillances, de neutralisation ou de destruction de ses installations ;
- pouvoir répondre pour sa part aux besoins de la Défense Nationale et de la sécurité publique conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- mettre à la disposition des autorités compétentes les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. A ce titre, le Titulaire est tenu de se conformer aux instructions des autorités judiciaires, militaires et de police ainsi qu'à celles de l'ARTEL ;
- donner suite, en cas de crise ou de nécessité impérieuse aux instructions des autorités publiques imposant une interruption partielle ou totale du service ou prescrivant une suspension des émissions radioélectriques conformément à la réglementation en vigueur.
- élaborer et mettre en oeuvre les plans pour les secours d'urgence établis périodiquement en concertation avec les organismes chargés des secours d'urgence et les autorités locales ; et
- apporter, à la demande de l'ARTEL, son concours aux organismes traitant au niveau national des questions de protection et de sécurité des systèmes de télécommunications dans les modalités fixées ou arrêtées par la législation et la réglementation en vigueur.

Annexe 8 : cahier des charges de la licence relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphone cellulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique

Annexe 1 : zone de couverture

Annexe I : Zones de couverture

Le Titulaire doit mettre en œuvre son service de téléphonie cellulaire mobile afin d'offrir, au minimum, la couverture radioélectrique de son réseau propre (hors éventuels accords de roaming national ou avec un réseau de téléphonie par satellite) comme suit :

I.1. Communes, cantons et districts

Les objectifs de couverture radio sont détaillés ci-dessous avec les niveaux de qualités indiqués. Ces niveaux de qualité sont précisés en **Annexe IV**.

		Zones couvertes / Zones à couvrir
Estuaire	Ntoum	oui
	Kango	oui
	Cocobeach	
Haut Ogooué	Franceville	oui
	Moanda	oui
	Mounana	
	Okondja	oui
	Leconi	
	Akieni	
	Ngouoni	
Moyen Ogooué	Lambaréné	oui
	Ndjolé	oui
Ngounié	Mouila	oui
Nyanga	Tchibanga	oui
	Mayumba	oui
Ogooué Ivindo	Makokou	oui
	Booué	
	Mekambo	
Ogooué Lolo	Koulamoutou	oui
	Lastourville	oui
Ogooué Maritime	Port-Gentil	oui
	Gamba	oui
	Omboué	
Woleu Ntem	Oyem	oui
	Bitam	oui

Villes couvertes mais non comprises dans le cahier des charges :

Cap Esterias

I.2. Autres zones à couvrir

Communes/Districts/Cantons	Zones à couvrir
Canton Océan Ngongoue	
District de NZOMO	
District de FOULENZEM	
Commune d'Onga	
Commune d'Aboumi	
Canton Kélé	
District d'Ashouka	
Commune de Guietsou	
Commune de Mimongo	
Commune de Mandji	
District d'IKOBEY	
District d'ETEKE	
District de NZENZELE	
Commune de NDINDI	
Commune de MOULENGUI-BINZA	
Canton Koumameyong	
Canton Manfoungui	
Canton Mikouma	
Commune d'OVAN	
District de BATOUALA	
District de MVADHY	
Canton Haute Lombo	
Commune de PANA	
Commune de IBOUNDJI	
District de POPA	
District de MPAGA	
District de NDOUGOU	
Canton Assock Kom	
Canton Awa	
Canton Lalara	

Communes/Districts/Cantons	Zones à couvrir
Canton Nord	
Canton Woleu	
Canton Bissok	
Canton Assock Kom	
Canton Awa	
Canton Lalara	
Canton Nord	
Canton Woleu	
Canton Bissok	
District de Bolossoville	
District de SAM	
District de Bikondom	

I.3. Axes routiers à couvrir

Le Titulaire doit assurer la continuité du service sur les axes routiers.

a. Libreville – Lambaréné
b. Franceville – Leconi
c. Franceville – Lastourville
d. Oyem – Mitzic
e. Oyem – Bitam
f. Oyem - Mfoul
g. Bifoun – N'djolé
h. N'djolé – Lalara
i. Lalara – Mitzic
j. Lalara - Koumameyong
k. Lambaréné – Fougamou
l. Fougamou – Mouila
m. Mouila – Mbigou
n. Mouila - Mimongo
o. Mouila – Tchibanga
p. Tchibanga – Mayumba

q. Ndjolé – Booué
r. Booué- -Makokou
s. Makokou – Mekambo
t. Booué – Lastourville
u. Lastourville – Koulamoutou
v. Koulamoutou – Pana
w. Koulamoutou – Iboundji
x. Mbigou – Moukabou (route Mimongo)
y. Moukabou – Iboundji

TABLES DES MATIERES

Remerciements 4
Résumé 5
SOMMAIRE 7
INTRODUCTION GENERALE 11
À l'origine de notre projet de thèse 12
Intérêt de la recherche 14
Problématique 16
Hypothèses 20
Plan de la thèse 22
PREMIERE PARTIE : ANCRAGE THEORIQUE DE LA RECHERCHE 24
CHAPITRE I : Approches des TIC par les SIC 25
SECTION 1 : Les grandes tendances de l'étude des TIC en SIC 26
1/ Une recherche attentive aux innovations et aux mutations 31
1-1/ De l'enthousiasme face aux mutations 32
1-2/ ...à des positions modérées et parfois critiques 32
2/ Un champ d'étude éclaté et une émergence des recherches empiriques 33
2-1/ Les questions sur les TIC vues par les SIC 34
2-2/ Une tendance à l'empiricité des recherches 37
Section 2: les TIC en Afrique : entre réalités et utopie ? 38
1/ TIC en Afrique : quelques caractéristiques de la recherche 39
1-1/ Des travaux interrogeant très souvent le lien entre TIC et développement 40
1-2/ Des travaux de recherche qui collent souvent à l'actualité 44
1-3/ Des approches confrontant l'utopie à la réalité dans les discours sur les TIC 45
2/ Les TIC au Gabon 46
2-1/ Contexte d'émergence du secteur des TIC au Gabon 47
2-2/ Avancées et fragilités du secteur des TIC au Gabon 50
Chapitre 2 : Le téléphone comme dispositif sociotechnique 52
Section 1 : Le dispositif *:* retour sur l'usage complexe d'un concept 53
1/ Une forte empreinte foucaldienne 54
2/ Le dispositif : un objet pluriel 56
3/ Approche terminologique 59
Section 2 : Téléphone mobile et dispositif: les enjeux d'une union complexe autrefois 62
1/ Le téléphone mobile : genèse et évolution 63
2/ L'arrivée des téléphones intelligents: des enjeux majeurs 65
CHAPITRE III : Conceptualisation des usages et des pratiques 68
Section 1: Historique des études sur les usages 69
1/ Le courant américain des "*Uses and gratifications*" 69
2/ Le courant francophone de l'étude des usages 70
2-1/ Genèse : la construction du champ 70
2-2/ Quelques angles majeurs sous lesquelles la sociologie des usages aborde les usages 73
3/ Usages et pratiques : quelles approches terminologiques et comment les aborder en lien avec le téléphone mobile au Gabon 77
Section 2 : Les approches des usages et pratiques du téléphone mobile en Afrique 82
1/ Les tendances d'usage du téléphone mobile en Afrique 83
2/ L'étude des usages du téléphone mobile dans le contexte africain : entre rupture et continuité 87
Section 3 : Penser la communication affective médiée par le téléphone portable. 89

1/ Quid de l'approche par les affects en sciences humaines 90
2/ Approche définitionnelle de la notion d'affects 93
3/ Pratiques de communication affective médiées par le téléphone portable chez les jeunes au Gabon .. 95
Conclusion de la première partie: 97
DEUXIEME PARTIE: SITUATION DE LA TELEPHONIE MOBILE AU GABON..... 98
Chapitre IV: le Gabon 100
Section 1: présentation du Gabon 100
1/ Situation géographique et bref aperçu historique..... 100
2/ Contexte politique 102
3/ La population gabonaise 104
Section 2: Aperçu des modes de communication au Gabon avant l'éclosion de la téléphonie mobile 106
1/ Les moyens de communication traditionnels 106
2/ Des moyens de communication plus contemporains 108
Chapitre V: Acteurs et fonctionnement de la téléphonie mobile au Gabon 110
Section 1: État de lieux du secteur de la téléphonie mobile au Gabon..... 110
1) Du téléphone fixe au téléphone portable: repères historiques 110
1-1/ Un réseau filaire en proie à des difficultés structurelles, logistiques et de gestion 114
1-2/ La téléphonie mobile comme palliatif aux insuffisances du réseau filaire 116
1-2-1/ Du réseau mobile AMPS aux réseaux GMS 116
1-2-2/ Les facteurs de l'engouement autour du téléphone mobile 118
2/ Cadre juridique de la téléphonie mobile au Gabon : quid de la réglementation d'un secteur en perpétuelle mutation? 122
2-1/ Évolution du régime juridique des télécommunications au Gabon 123
2-2/ Les enjeux de la régulation et de la réglementation de la téléphonie mobile au Gabon 129
Section 2: Les opérateurs de téléphonie mobile au Gabon..... 134
1/ Airtel Gabon 142
1-1/ De "Celtel Gabon à "Airtel Gabon": Quid de l'opérateur numéro un de téléphonie mobile au Gabon? 143
1-2/ Les produits et services d'Airtel 145
2/ Le groupe Gabon Télécom Libertis: premier opérateur de téléphonie mobile au Gabon 149
2-1/Historique 149
2-2/ Les produits et services de Libertis 151
3/ Azur Gabon 155
4/ Moov Gabon 159
Conclusion de la deuxième partie 161
PARTIE III: LES USAGES ET PRATIQUES DE LA TELEPHONIE MOBILE PAR LES JEUNES AU GABON: RESULTATS DE L'ENQUETE..... 163
Chapitre VI: Orientation méthodologique..... 166
Section 1: Le corpus d'étude 166
1/ Choix du corpus : entre exigence scientifique et critères de faisabilité 166
2) Le corpus définitif..... 169
Section 2 : De la collecte des données à l'analyse: notre méthode..... 171
1/ L'enquête par questionnaire auprès des jeunes utilisateurs de la téléphonie mobile au Gabon 172
2/ Les entretiens..... 176
3/ L'observation participante 177
4/ L'analyse des résultats 179
Chapitre VII: le téléphone portable chez les jeunes à Libreville au Gabon 181
Section 1: Le téléphone portable: un outil de plus en plus prisé par les jeunes au Gabon 181
1/ Vers un intérêt sans variation liée au statut social et au genre 182
2/ Facteurs du succès du téléphone portable auprès des jeunes 186

2-1/ Le téléphone portable : de la faiblesse infrastructurelle des moyens de communication traditionnels à l'adaptabilité à la culture locale 188
2-2/ Le développement des réseaux sociaux numériques 191
2-3/ Nouvelles technologies, nouveaux services: l'évolution des usages et pratiques du téléphone portable 200
Section 2 : imaginaires et représentations autour du téléphone portable au Gabon 201
1-Imaginaires et représentations : de l'intérêt d'une précision terminologique 201
2-Les représentations du téléphone portable chez les jeunes 202
Chapitre VIII : Usages et pratiques du téléphone portable et nouvelles sociabilités au Gabon 210
Section 1 : Le téléphone portable : révélateur de nouvelles dynamiques sur le plan social 210
1/ Le portable et les relations familiales, amicales et amoureuses chez les jeunes. 211
1-1/ Quand les pratiques du téléphone portable révèlent des nouvelles dynamiques au sein des familles. 212
1-1-1/ Les bienfaits du téléphone portable dans les relations familiales 212
1-1-2/ Le téléphone portable et les relations amicales/amoureuses chez les jeunes 218
1-2/ Le "mobile" des problèmes dans les relations 224
1-2-1/ Téléphone portable et relations : le "mobile" des discordes 225
1-2-2/ Quid de la nature du lien social favorisé par le téléphone portable ? 229
2/ Le téléphone portable comme ''palliatif'' du manque observé dans certains domaines 235
Section 2 : téléphone portable, gestion du travail et communication affective chez les jeunes 238
1/Téléphone portable et travail chez les jeunes : pour quelle productivité ? 238
1-1/ Le portable comme outil de travail 239
1-2/ Le téléphone portable : un atout ou un handicap pour le travail ? 241
2) La part des affects dans les pratiques du téléphone mobile par les jeunes du Gabon 248
2-1/ Une dépendance affective au téléphone portable qui dérange 248
2-2/ Un attachement affectif au téléphone portable partagé entre addiction et désillusion 250
Conclusion de la troisième partie 257
CONCLUSION GENERALE 259
Un engouement toujours aussi remarqué autour du téléphone portable 261
Un encadrement juridique qui peine à s'adapter 262
Le téléphone portable au Gabon : des usages et des pratiques des jeunes au cœur de leurs réalités quotidiennes 263
Perspectives de recherche 266
BIBLIOGRAPHIE 269
TABLE DES GRAPHIQUES 282
TABLE DES TABLEAUX 284
LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES SIGLES 285
ANNEXES 287
Annexe 1 : Enquête sur les usages et pratiques du téléphone mobile par les jeunes à Libreville : Questionnaire 288
Annexe 2 : Quelques exemplaires des questionnaires remplis par les enquêtés 294

Annexe 3 : récapitulatif de l'ensemble des graphiques issus des réponses au questionnaire d'enquête proposé aux jeunes. Ce questionnaire portait sur leurs pratiques et usages du téléphone portable.....327

Annexe 4 : La Loi N° 5/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise.....339

Annexe 5 :Decret n°0083 modifiant certaines dispositions de la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise 348

Annexe 6 : Cahier des charges de la licence d'exploitation relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphonie céllulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique 356

Annexe 7: cahier des charges de la licence relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique Chapitre IV : conditions d'exploitation des services.....360

Annexe 8: cahier des charges de la licence relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphone cellulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique Annexe 1 : zone de couverture.....365

TABLES DES MATIERES 370